39e ANNÉE
TOME XXXVI
FASCICULE CXLIV (1er TRIM.)

MARS 1916.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

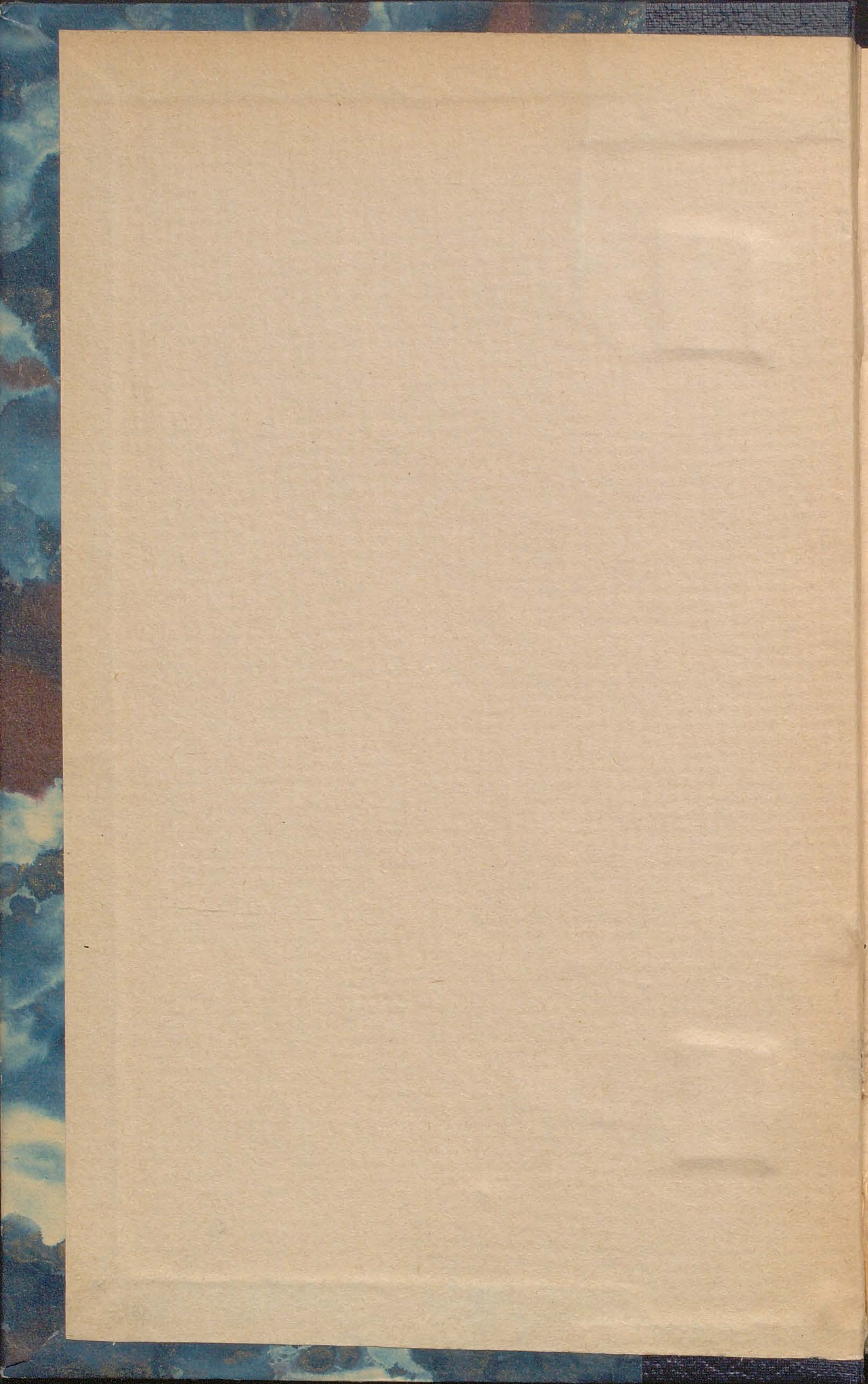


SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)







39e ANNÉE
TOME XXXVI
FASCICULE CXLIV (1er TRIM.)

MARS 1916.



Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXXVI. — 1916

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1916

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1915-1916

MM. Arambourg Camille.
Baschung (Général).
Bérenger (Commandt).
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre (Abbé).
Flahault.
Huot.
Kriéger.

MM. Lamur Louis.
Lemoisson.
de Pachtere.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pontet.
René-Leclerc.
Roux-Freissineng.
Sandras (Docteur).
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Général Baschung.
2e Vice-Président :	Flahault.
Secrétaire général :	Comt Bérenger.
Trésorier :	Pock.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Déchaud.
Secrétaire-adjoint id.	Lemoisson.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Arambourg.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Baschung (Général).
Flahault.

MM. Bérenger.
Déchaud.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Dangles.
Pontet.
Dr Sandras.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.
Le général Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Maurice Varnier, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda (Maroc Oriental).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, 96, boulevard Montparnasse, Paris.
Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun Théogène, avocat, 3, rue El Moungar, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil, id.

MM. Nansen, explorateur.
Trivier, id.
Verminck, id.

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES HAMYAN

et de la Région qu'ils occupent

(Suite et Carte 2)

CHAPITRE VI

L'INSURRECTION DE BOU AMAMA

En février 1881, le lieutenant de Bannières, du Bureau arabe de Sebdou, fut envoyé sur les Hauts-Plateaux, accompagné de l'interprète Vallet. Il avait pour instructions de chercher à rassurer les populations et d'étudier également quel emplacement conviendrait le mieux pour l'installation d'un nouveau poste.

Comme chef-lieu du nouveau cercle que l'on désirait créer dans cette région, il préconisa Tiout ; on ajourna momentanément la construction du poste projeté, car de graves événements obligèrent à faire face à une nouvelle situation.

A la fin de 1881, le général Delebecque choisit, au lieu de Tiout, Aïn-Sefra comme étant le point le mieux placé pour surveiller tous les débouchés. Au cours des troubles qui agitèrent alors cette contrée, on se contenta, ainsi qu'on le verra, de réoccuper Aïn-Ben-Khelil abandonné depuis 1857.

Les prévisions du général Cérez s'étaient, en effet, justifiées. Le 6 avril 1881, le bachagha de Frenda avisait le commandant de la Division d'un complot ourdi à l'instigation du marabout Bou Amama et dans lequel étaient entrées toutes les tribus du cercle de Géryville et les Rezaïna de Saïda. Quelques jours après, le lieutenant Weinbrenner, du Bureau de Géryville, détaché chez les Djerama, était assassiné. Au mois de mai, les Hamyan Djemba insoumis venaient à Moghar grossir les rangs des insurgés.

Sans perdre un instant, on forma des colonnes pour châtier les dissidents et donner confiance aux tribus restées fidèles. Leur concentration eut lieu à Sebdou, Daya, Géryville, Frenda et Tiaret.

Tandis que la colonne de Géryville, sous les ordres du général Collignon, se dirigeait sur Chellala, la colonne de Daya opérait dans la région des Chotts oranais.

Colonnes de Daya et de Géryville (mai 1881). — Cette dernière fut réunie le 6 mai 1881, sous les ordres du colonel Mallaret, de la Légion étrangère ; elle comprenait le 3e bataillon de la Légion, un escadron de chasseurs, deux escadrons de spahis et 200 goumiers des Beni Mathar. Elle gagna Bou Guern le 12, puis rétrograda à El Hammam où elle reçut un renfort de deux compagnies du 1er Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique et une section d'artillerie de montagne.

Après avoir suivi l'Oued El Hammam jusqu'à Djerf-El-Korab, elle arriva le 25 mai, en contournant les bords sud du chott Chergui, à Oglat Serour. Elle franchit le Djebel Amrag et fit séjour à Fekarine pendant que la cavalerie, envoyée à Bir-el-Amra, ramenait un convoi de vivres venu de Saïda.

Le 29, elle était rejointe par la colonne de Géryville dont le commandement était passé au colonel Innocenti. Celui-ci avait pris la direction que nous avons indiquée plus haut et s'était heurté, le 19 mai, aux bandes de Bou Amama, à Mouallak, défilé en avant de Chellala. L'engagement fut rude et les deux partis s'en attribuèrent le succès. L'ennemi perdit dans ce combat 200 hommes ; la colonne qui avait eu de son côté 60 morts et 22 blessés se porta le lendemain sur Chellala, puis sur Asla, d'où elle remonta plus au Nord pour s'arrêter à Fekarine.

Le 30 mai, les deux colonnes se portèrent sur Bir-el-Amra au-devant du général Détrie, qui arrivait d'Oran pour prendre le commandement des troupes du colonel Innocenti.

Pendant cette marche, l'insurrection avait pris des proportions inattendues. Bou Amama avait exploité comme un succès le combat de Mouallak et rallié de nouveaux partisans. Dans le but de cerner le marabout, cinq groupes furent formés et répartis de la manière suivante :

1er Groupe (colonne de Tlemcen) eut la surveillance de la zone comprise entre la frontière marocaine et Bou Guern ;

2e Groupe (colonne du colonel Brunetière) fut installé à Medrissa, face à Géryville ;

3e Groupe (colonne du colonel Mallaret) eut la surveillance de la zone comprise entre Bou Guern et Sfissifa ; il fut chargé de ravitailler le 5e groupe et de lui prêter son concours ; il était installé au Kreider ;

4e Groupe (colonne venant de la province d'Alger) occupa Tiaret ;

5e Groupe (colonne légère du général Détrie) eut pour mission de chercher le contact de l'ennemi et de le poursuivre. Formée de l'ancienne colonne Innocenti, cette troupe comprenait un bataillon du 2e Tirailleurs, un bataillon du 2e Zouaves, deux compagnies du 1er Bataillon d'Afrique, un escadron de spahis, trois escadrons de chasseurs d'Afrique et deux sections d'artillerie de montagne.

Colonnes Détrie et Mallaret (juin 1881). — Des courriers annoncèrent alors la présence de Bou Amama à Ben Hattab. A cette nouvelle, la colonne Mallaret se mit en route sur Tismouline par Oglat Menesla et Haci Hadri.

En même temps (16 juin) le général Détrie partit à la recherche du marabout. Arrivé à Ben Hattab sans avoir rien rencontré, il s'arrêta à Kheneg Azir, où il laissa son convoi avec un bataillon de Légion sous les ordres du commandant Lafon. Celui-ci eut avec quelques rebelles un engagement peu important (11 juin), mais qui dénota aussitôt le voisinage de Bou Amama, lequel remontait en effet vers le Nord. Prévenu par dépêche, le général Détrie crut avoir bientôt le contact qu'il désirait.

Pour parer à toute éventualité, le commandant Lafon remonta jusqu'à Sfissifa et le colonel Mallaret revint sur ses pas au Kreider, éclairé toujours par les goums des Beni Mathar.

Pendant ce temps, poussant audacieusement leur marche vers le Nord, les contingents de Bou Amama razziaient les chantiers d'alfa, brûlaient la station de Kralfallah, massacraient les Européens qui n'avaient pas voulu fuir. D'après un renseignement fourni par le commandant Lafon, ils abandonnaient ensuite la direction du Nord pour retourner à Chaïr, par El May et Sidi-Khelifa ; le 18 juin ils étaient à Fekarine après être passés, le 15 juin, à portée de fusil de la colonne Mallaret, dont le chef, pour des raisons inexpliquées, refusa d'ordonner d'attaquer.

C'est en vain que nos colonnes cherchèrent à les atteindre. Après quelques avantages remportés sur des groupes isolés de dissidents, le général Détrie arriva, le 19 juin, au Kreider que le colonel Mallaret venait d'abandonner pour se lancer très tardivement à la poursuite de l'insaisissable marabout ; il ne pouvait que le suivre d'étape en étape. C'était en outre la période des fortes chaleurs, aussi l'ordre fut-il donné d'interrompre les opérations. La colonne de Mallaret, dont le chef fut relevé de son commandement et mis à la retraite d'office, devint colonne d'observation et

fut envoyée à Ras-el-Ma ; le lieutenant-colonel Janin en reçut le commandement (6 juillet).

Pour protéger le Tell, quatre fortes colonnes furent alors établies sur les points suivants :

Ras-el-Ma (Lieutenant-colonel Janin) ;

Kreider (Colonel Swiney) ;

Tiaret (Colonel Brunetière) ;

Géryville (Commandant Tadieu, en attendant l'arrivée du colonel de Négrier nommé à la Légion).

Bou Amama, pendant ce temps, avait rassemblé ses contingents à Touadjeur ; par une série de coups de main, il parvint à recruter de nouveaux partisans, plus par la crainte que par la persuasion. Le 5 juillet, il descendit jusqu'à Méchéria ; le 7 il remonta à Fekarine et voulut surprendre la garnison du Kreider. Celle-ci, composée de trois compagnies de tirailleurs (commandant Jacquey), gardait le convoi de la colonne Détrie partie en reconnaissance. Le marabout subit un échec et se retira sur Bedrous.

Il voulut s'en venger sur les Harrar Gheraba restés fidèles, en allant vider leurs silos à Zindi, au Sud de Tiaret ; il ne put y parvenir et dut se contenter de razzier quelques-uns de leurs troupeaux à Aïn-el-Hadid. Ce fut son seul succès. Le général Détrie le força à se rabattre vers l'Est (15 juillet) et, à Medrissa, la colonne et les goums de Tiaret le bousculèrent et l'obligèrent à s'enfuir vers le Sud sans avoir pu emporter son butin.

Colonne Duchesne (juillet à octobre 1881). — Le lieutenant-colonel Duchesne qui avait pris le commandement de la colonne de Ras-el-Ma ne put donner à ses troupes le repos qu'elles méritaient. Il dut chercher, vainement d'ailleurs, à couper par El Hammam la route aux Rezaïna qui venaient de partir en dissidence, abandonnant la colonne Swiney qu'ils étaient chargés d'éclairer.

Il est intéressant d'insister sur cet incident qui a été raconté de la façon suivante par M. le commandant Graulle, ancien Chef de Bureau arabe :

« Les Rezaïna, comme toutes les tribus sahariennes voisi-
« nes du Tell, avaient appris dans les derniers jours de juin
« que Bou Amama préparait une nouvelle expédition[1].

---

1 On les avait prévenus que les rebelles avaient fait ferrer leurs chevaux. Or, les Sahariens ne font ferrer leurs montures qu'au moment de partir en expédition. Chez eux, l'expression : « Ils font ferrer » ou simplement : « Ils ferrent » (en arabe « isemerou »), signifie : « Ils vont se mettre en campagne ».

« Craignant pour leurs campements, qui se trouvaient « alors à Timetlas et qu'ils ne pouvaient protéger eux-mê- « mes, car ils étaient employés à la colonne du Kreider « avec leurs cavaliers, les caïds de ces deux tribus sup- « plièrent l'autorité de leur permettre d'envoyer leurs fem- « mes, leurs enfants et leurs troupeaux au Nord de Saïda, « en territoire civil, où ils seraient en sûreté. Le Com- « mandant Supérieur transmit, le 27 juin, leur demande « au Général de Division dans les termes suivants :

« Les caïds Sassi et Mohammed ben Chakor, des Rezaïna, « viennent d'arriver à Saïda, après avoir obtenu une per- « mission de huit jours du commandant de la colonne du « Kreider. Ces deux chefs indigènes m'ont manifesté des « craintes sérieuses au sujet de leurs troupeaux et m'ont « demandé l'autorisation d'installer leurs campements « chez les Oulad Kraled Cheraga (Nord-Est de Saïda).

« Le caïd Sassi, particulièrement, a beaucoup insisté. « Voici le résumé de sa conversation :

« Bou Amama est furieux contre nous, les Rezaïna, et a « juré de nous razzier. Les colonnes que vous pourrez pla- « cer le long du chott ne nous protègeront pas. Le mara- « bout passera facilement entre vos troupes, soyez-en sûr, « et viendra nous prendre, n'importe où nous serons, à « moins cependant que, prévenus à temps, nous puissions « nous réfugier sous les murs de Saïda. Nous ne sommes « pas en sûreté dans nos campements actuels au Nord de « Tafaroua.

« Vous verrez que le marabout viendra nous prendre et « nous obligera à le suivre. Nous serons forcés de nous sou- « mettre à lui. Je tiens à vous prévenir du danger qui nous « menace. Si vous ne pouvez nous autoriser à nous établir « chez les Oulad Kraled, laissez-nous aller au milieu des « Hamyan. Si vous doutez de notre fidélité, nous vous lais- « serons nos enfants en otage.

« Avec les Hamyan, nous ne craignons rien et même, si « vous voulez nous adjoindre le goum des Beni Mathar, « nous nous chargerons d'aller razzier les Traffi. Je tiens à « vous le répéter, Bou Amama ne fera aucun cas de vos « colonnes et il ira très loin dans le Tell. Il sait que vos « troupes ne peuvent pas lutter de vitesse avec les siennes « et que les Arabes du Tell *sont des femmes* ; ils ne lui tire- « ront pas un coup de fusil. Il ira très loin.

« Enfin, si vous ne pouvez pas nous laisser aller ni chez « les Oulad Kraled, ni chez les Hamyan, mettez au moins

« une colonne devant nos campements, à El Beïda ou à « Sfid, car celle du Kreider ne nous protège pas.

« Avant peu, vous verrez que tout ce que je vous prédis « arrivera.

« Tel est le langage que m'a tenu le caïd Sassi, et il a « beaucoup insisté pour que je vous rapporte ses paroles.

« Le Général de Division aurait voulu donner satisfaction « aux Rezaïna, mais il ne put le faire parce que l'autorité « civile s'y opposa. Elle refusa de recevoir, même tempo- « rairement, des indigènes sur son territoire et contraria, « en outre, l'action de l'autorité militaire lorsqu'elle vou- « lut, pour protéger ses administrés, transporter la colonne « du Kreider à Sfid.

« La colonne du Kreider, écrivait, le 30 juin, à la Divi- « sion, le Commandant Supérieur de Saïda, est beaucoup « trop éloignée du Tell pour pouvoir le protéger d'une « manière efficace. Entre ce point et la région où sont ins- « tallés les premiers campements de nos tribus (Timetlas), « se trouve une bande de terrain de plus de cinquante kilo- « mètres de largeur, nue, déserte et d'accès facile à la « cavalerie.

« Les contingents ennemis pourront, évitant notre « colonne du Kreider, par une marche hardie et rapide, « arriver au milieu de nos tribus et être maîtres de la situa- « tion, au moins pendant quarante-huit heures ; puis, une « fois leur coup de main fait, retourner dans le Sud sans « courir aucun danger.

« De plus, le Kreider est marécageux et malsain surtout « pendant la saison des chaleurs. Pour toutes ces raisons, « la colonne me semblerait mieux placée à Sfid ou à El « Beïda.

« Le général se rendit à ces raisons et donna l'ordre, le « 1er juillet, à la colonne du Kreider de s'établir à Sfid. « Mais le maire de Saïda [1] protesta contre ce déplacement, « faisant valoir que l'abandon du Kreider laisserait à décou- « vert Marhoum, où la Compagnie Franco-Algérienne pos- « sédait quelques établissements [2] et il fit appuyer sa récla- « mation par le Préfet.

« Le général Cérez, qui était à ce moment attaqué d'une

---

1 C'était M. Engler, directeur de l'exploitation de l'alfa.

2 Elle avait, en effet, à Marhoum, tête de ligne de son exploitation, une demi-douzaine de mauvaises baraques en planches.

« façon violente par la presse oranaise, n'osa pas déplaire « à ce haut fonctionnaire et donna contre-ordre.

« La colonne Swiney resta donc au Kreider, laissant en « prise les tribus du territoire de commandement.

« Aussi, le 6 juillet, lorsque celles-ci apprirent la mar- « che du marabout, elles décampèrent précipitamment et « vinrent s'installer chez les Doui Thabet, à 2 kilomètres « au Sud-Est de Saïda, sur un plateau rocheux, entrecoupé « de ravins escarpés et ne renfermant que de maigres et « rares cultures, ce qui écartait toute crainte de dégâts.

« Malgré cette circonstance, l'autorité civile exigea qu'on « chassât ces tribus de son territoire et mit l'autorité mili- « taire en demeure de le faire.

« Je reproduis une partie de la correspondance échangée « à ce sujet. Elle montrera le mauvais esprit dont fit preuve « l'administration civile, en refusant son concours pour « protéger des tribus qui, après s'être compromises à notre « service, se trouvaient sérieusement menacées.

« Je cite d'abord la demande qu'adressa, le 1er juillet, le « Commandant Supérieur de Saïda à l'Administrateur de « cette commune mixte pour le prier de donner asile aux « Rezaïna sur son territoire :

« Monsieur l'Administrateur,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire « connaître si, en cas de besoin, je pourrais autoriser les « Rezaïna à aller camper momentanément à Dra-Ed-Driss, « tribu des Oulad Kraled Cheraga.

« Ces deux tribus craignent un coup de main des « rebelles et, dans les endroits de mon cercle où je pour- « rais mettre leurs troupeaux à l'abri, il n'y a ni eau, ni « pâturages.

« J'ai déjà écrit à ce sujet à M. le Général commandant « la Division, qui m'a prescrit de m'entendre avec vous. »

« L'Administrateur refusa et, lorsque les Oulad Daoud et « les Rezaïna, forcés par les circonstances, vinrent se réfu- « gier sur le plateau rocheux dont j'ai parlé plus haut, il « protesta auprès du Commandant Supérieur ; n'obtenant « pas satisfaction, il s'adressa au Sous-Préfet de Mascara, « qui, le 11 juillet, écrivit la lettre suivante au Général « commandant la Subdivision :

« Monsieur le Général,

« Monsieur l'Administrateur de la commune mixte de « Saïda m'informe que les Oulad Daoud sont entrés en

« territoire civil dans le douar-commune des Doui Thabet, « et qu'ils ont campé avec leurs troupeaux au milieu des « champs d'orge et de blé, qui sont aujourd'hui ravagés.

« Ces mêmes Oulad Daoud ont l'intention de prendre « les troupeaux du douar partiel des Djebarat ; le président « du douar-commune de Doui Thabet me l'affirme[1].

« Je vous prie, Monsieur le Général, de me faire con- « naître quelles sont les mesures que vous pouvez prendre « pour arrêter ces vols et ces déprédations qui, depuis quel- « que temps, deviennent journaliers.

« Si vous vous croyez impuissant à les réprimer, je vous « serai reconnaissant de me le faire savoir pour que, de « mon côté, je prenne les dispositions nécessaires pour « faire respecter les récoltes et les troupeaux de mes admi- « nistrés. »

Lettre de l'Administrateur au Commandant Supérieur de Saïda, à la date du 12 juillet.

« Monsieur le Commandant Supérieur,

« M. le Général commandant la Subdivision a dû vous « communiquer hier une lettre de M. le Sous-Préfet de « Mascara, au sujet du campement du douar des Oulad « Daoud, dans le territoire du douar-commune de Doui « Thabet, et vous donner des ordres pour faire rentrer ces « indigènes en territoire de commandement.

« Ces ordres n'ont pas été exécutés ; en effet, un cavalier « que je viens d'envoyer sur les lieux m'informe que la « famille du caïd El Bou Anani est elle-même campée en « territoire civil et que les frères de celui-ci ont formelle- « ment déclaré qu'ils resteraient, quand même et malgré « vous, dans le douar-commune de Doui Thabet[2].

« Conformément aux prescriptions de la dépêche de « M. le Général commandant la Subdivision, en date

[1] La tribu des Oulad Daoud était la plus sage et la plus dévouée de toute la contrée ; c'était en outre la plus influente. Le caïd des Doui Thabet, mis en demeure de désigner les indigènes de cette tribu qui avaient manifesté l'intention de voler des troupeaux à ses administrés, se récria, disant qu'il n'avait jamais formulé une plainte de cette nature. Il avait simplement signalé les dégâts, peu importants du reste, commis par les Oulad Daoud dans les cultures de ses gens, afin que ceux-ci fussent indemnisés.

[2] Voici exactement ce que les frères du caïd avaient répondu au cavalier de l'Administrateur :

« Nous paierons tous les dégâts que nous commettrons, mais nous ne pouvons pas partir. Nous aimons mieux subir les punitions que nous infligera l'autorité, plutôt que de nous exposer à être pris et massacrés par les Traffi. »

Pour comprendre la frayeur qu'avaient des rebelles les parents du caïd Bou

« d'hier, je prends la liberté, dans la circonstance, de vous « demander de mettre à ma disposition la force supplétive « dont vous disposez, pour renvoyer de la commune mixte « les huit douars des Oulad Daoud, qui s'y sont installés « irrégulièrement. J'aurai l'honneur de vous adresser pro- « chainement la liste des dégâts commis, pour que les pro- « priétaires du blé et de l'orge enlevés ou ravagés par les « Oulad Daoud soient indemnisés. »

« Il est bon de faire remarquer qu'au moment où l'auto- « rité civile s'acharnait à demander le renvoi dans le Sud « des Oulad Daoud, les rebelles se trouvaient à El Amiat « Cherguia, à 40 kilomètres de Tafaroua, campement habi- « tuel de cette tribu. Le général G..., qui commandait la « Subdivision de Mascara, était nouvellement arrivé de « France et ne connaissait rien aux choses de l'Algérie. « C'était un homme quinteux et bilieux, ayant constam- « ment la menace à la bouche et très arabophobe par-des- « sus le marché. De plus, il avait une telle crainte de l'au- « torité civile que, pour rien au monde, il n'aurait voulu « entrer en conflit avec elle ; aussi, obéissant à ce senti- « ment, il donna l'ordre de traquer comme des bêtes fau- « ves tous les indigènes du territoire militaire qui s'étaient « réfugiés sur le territoire de la commune mixte.

« De son côté, le Commandant Supérieur de Saïda, ou « plutôt l'officier qui en remplissait les fonctions, en l'ab- « sence du lieutenant-colonel Quarante parti en congé, « était un vieux chef de bataillon d'un régiment de Ligne, « M. Euzière, qui venait d'arriver de France et qui, lui non « plus, n'entendait rien aux affaires arabes.

« Je dois dire cependant que c'était un homme fonciè- « rement honnête et qui ne manquait pas de fermeté. Il « trouva très exagérés les ordres du général ; mais n'étant « pas sûr de lui, il n'osa faire entendre aucune protesta- « tion. Il apporta toutefois beaucoup de tempérament à « l'exécution de ces ordres, cherchant à concilier, dans la « mesure du possible, les devoirs de la discipline avec ceux « de l'humanité ; mais il eut beau faire, les vieillards, les « femmes et les enfants des Rezaïna et des Oulad Daoud

Anani, il faut se rappeler que ce fut un des frères de ce chef indigène, nommé Djelloul, qui tira le premier coup de fusil au combat de Sfissifa et qui tua le cavalier des Derraga qui défiait notre goum en brandissant son arme.

Depuis cette affaire, les Traffi en voulaient beaucoup à cette famille et il est certain qu'ils auraient tué impitoyablement tous ceux de ses membres qui seraient tombés entre leurs mains.

« n'en furent pas moins expulsés, très brutalement, du
« plateau rocheux auquel ils se cramponnaient, par peur
« des rebelles, et renvoyés, malgré leurs supplications,
« leurs larmes et leurs gémissements, dans le Sud, où ils se
« trouvaient sans protection ; tous leurs goumiers étaient
« absents, ils faisaient le service d'éclaireurs à nos
« colonnes.

« Inutile de dire le sentiment qu'éprouvèrent les cava-
« liers de ces tribus, lorsqu'ils apprirent que leurs familles
« avaient été traitées en parias à Saïda. La surexcitation fut
« surtout très vive chez les Rezaïna, qui sont excessivement
« vindicatifs. Ils n'en laissèrent rien voir ; mais ils déci-
« dèrent séance tenante de quitter notre territoire et d'aller
« se réfugier chez leurs amis les Doui Menia.

« Le 12 juillet, après leur départ de Saïda, ils allèrent
« s'installer à l'Est de Timetlas, à 15 kilomètres environ de
« la colonne Swiney qui, ce jour-là, campait à Sfid et, le
« lendemain, ils gagnèrent le Kreider en suivant la vallée
« de l'Oued Falet.

« Pour quitter la colonne Swiney, à laquelle ils étaient
« attachés, sans éveiller la défiance de cet officier supérieur,
« les cavaliers des Rezaïna employèrent la ruse suivante :
« Le 13 juillet, vers 2 heures de l'après-midi, alors que
« leurs campements étaient arrivés au Kreider, leurs deux
« caïds Sassi et Mohammed ben Chakor se précipitèrent
« vers la tente du colonel et lui demandèrent l'autorisation
« d'aller reconnaître un fort parti ennemi que leurs éclai-
« reurs venaient d'apercevoir, disaient-ils, dans la direc-
« tion du Sud. Non seulement le colonel Swiney accorda
« cette autorisation, mais il prescrivit à tout son goum de se
« joindre aux Rezaïna. Arrivés à 4 kilomètres de Sfid, le
« caïd Sassi se tournant vers les goumiers étrangers à sa
« tribu leur dit :

« Il est inutile que vous alliez plus loin ; retournez
« auprès du colonel qui a sans doute besoin de vous ; quant
« à moi je vous fais mes adieux. »

« Les caïds du goum, comprenant à ces paroles que les
« Rezaïna partaient définitivement, supplièrent Sassi de
« renoncer à son projet et de revenir avec eux au camp.

« Ce n'est pas ma tribu qui s'en va, répondit-il, c'est
« l'autorité française qui la chasse. »

« Et il continua sa route.

« Le lendemain, il écrivit une lettre très digne au com-
« mandant Euzière, dans laquelle après avoir exposé les

« raisons qui l'avaient décidé à partir, il annonçait son « intention d'aller se fixer chez les Doui Menia et jurait de « ne pas prendre part à l'insurrection. Il reviendrait sur « notre territoire lorsque l'ordre serait rétabli.

« Le caïd Sassi tint sa parole[1]. Pendant son séjour chez « les Doui Menia, il aida ces nomades à combattre plusieurs « de leurs voisins, notamment les Oulad Sidi Cheikh Che- « raga, avec lesquels ils étaient en lutte, mais il resta à « l'écart des rebelles et résista même aux instances pres- « santes de Si Sliman, chef religieux des Rezaïna, qui le « priait de venir se joindre à lui pour attaquer nos « Hamyan.

« En mai 1882, Sassi revint sur notre territoire avec tous « ses gens[2]. »

Pendant que tous ses faits se déroulaient, les Hamyan étaient gardés par une colonne envoyée d'El-Aricha. Cette surveillance ne fut pas toutefois suffisante pour empêcher un parti de dissidents de cette tribu de venir razzier les Beni Mathar. Ceux-ci, en effet, retenus dans nos rangs par leur service de goumiers, avaient laissé sans défenseurs leurs troupeaux et leurs familles qui les accompagnaient au pacage.

Il était à craindre que les Beni Mathar, mécontents que nous n'ayons pu les protéger contre leurs agresseurs, désertassent à leur tour. Le colonel Duchesne jugea prudent de rester dans la région de Ras-el-Ma, envoyant à plusieurs reprises des reconnaissances, soit pour protéger les Beni

---

1 Personnellement, car les Rezaïna ne se firent pas faute d'aller grossir les rangs des dissidents et d'attaquer nos colonnes.

2 A leur rentrée, les Rezaïna ne furent pas inquiétés et aucune punition ne fut proposée à leur encontre. L'autorité civile en prit prétexte pour entamer une violente campagne de presse contre l'autorité militaire, l'accusant de faiblesse, et réclama un châtiment exemplaire contre ces deux tribus, surtout contre le caïd Sassi. Emu de ce bruit, le nouveau Gouverneur Général, M. Tirman, demanda des explications. L'autorité militaire lui envoya le dossier des Rezaïna en lui disant qu'il lui suffirait de lire les pièces le constituant pour se convaincre que, dans la circonstance, ces deux tribus avaient été plus malheureuses que coupables.

M. Tirman, qui était un administrateur très fin, très habile et en même temps un homme très juste, partagea cette manière de voir. Ne voulant pas, toutefois, heurter de front l'opinion publique, il décida que Sassi ne serait pas rétabli immédiatement dans ses fonctions de caïd (il ne le nomma que trois mois après), mais qu'il resterait le chef de sa tribu jusqu'à nouvel ordre.

L'opinion publique fut enchantée de cette solution et l'autorité militaire aussi, car, au fond, il n'y a pas plus de différence entre un caïd et un chef de tribu qu'entre bonnet blanc et blanc bonnet.

Mathar contre les incursions de leurs voisins, soit pour enlever à cette tribu toute intention de partir en dissidence.

Au mois d'octobre, la colonne Duchesne quitta la région des Chotts pour se diriger sur Méchéria. De nouvelles opérations s'y préparaient sous la direction du général Delebecque. Il fallait, en outre, hâter les travaux que l'on avait commencés en ce point pour contenir les approvisionnements nécessaires aux colonnes du Sud.

On voulait en finir avec Bou Amama. Du reste, le prestige du marabout était sérieusement compromis par son dernier échec et les défections commençaient à éclaircir ses rangs pour grossir le nombre des partisans de Si Sliman ben Kaddour qui avait profité de tous ces désordres pour reparaître.

Colonne de Négrier (novembre 1881 à mars 1882). — Le commandement de la colonne destinée à opérer dans le Sud Oranais fut confié au colonel de Négrier. Son ordre de marche est resté célèbre et a servi de modèle pour les opérations conduites ultérieurement dans cette région.

Les troupes étaient divisées en deux parties: l'une formait l'escorte du convoi et avait pour mission de le défendre en cas d'attaque ; l'autre, l'échelon de manœuvre, devait rechercher l'ennemi, l'attaquer et le poursuivre. Cet échelon marchait habituellement sur le flanc le plus menacé, prêt à se montrer partout où se porterait l'ennemi, léger, n'ayant pas de bagages, débarrassé même de ses malingres laissés au convoi, il était très mobile. L'infanterie marchait toujours par le flanc des subdivisions et par sections accolées autant que possible.

Au départ de Méchéria, accompagnaient le convoi : deux bataillons de Légion étrangère, une batterie d'artillerie, un escadron de cavalerie. Ils étaient répartis ainsi qu'il suit : l'escadron de chasseurs en avant et sur la droite de la direction suivie par la colonne ; un bataillon de garde au convoi (une compagnie en tête, deux sur chaque flanc, la dernière formant la quatrième face du carré). La batterie et un bataillon, fournissant une compagnie d'arrière-garde de la colonne, se trouvaient à l'échelon de manœuvre.

Les compagnies marchaient par le flanc droit et par sections, les chefs de section à la queue de leur unité. La garde de police ayant les hommes punis sous sa surveillance, marchait en tête de la première face derrière le guide.

Enfin, l'ordre indiquait à chaque fraction sa place dans la colonne, l'emplacement au campement en arrivant à

l'étape et l'endroit où se tiendrait le colonel pendant la marche. Les batteries et sonneries furent remplacées par un seul coup de langue.

Pour le bivouac, le camp était jalonné à l'avance par quatre cavaliers indiquant les angles. Chaque compagnie devait reconnaître immédiatement son emplacement et sans s'occuper de sa voisine. Celle-ci, si elle était d'arrière-garde, pouvait installer ses tentes après l'alignement des faisceaux, sûre de n'être pas dérangée plus tard.

Le colonel de Négrier quitta Méchéria le 30 novembre. Il suivit l'itinéraire direct par Naama et Mekalis et arriva le 2 décembre à Aïn-Sefra après avoir longé le Djebel Aïssa ; sur l'un des sommets de cette chaîne, on pouvait apercevoir alors le nouveau poste optique qui venait d'être créé pour mettre en communication Aïn-Sefra et Méchéria.

Le lendemain, la colonne, après s'être réapprovisionnée, quittait ce poste pour aller opérer dans le Nord ; le 4, elle était à Magroun, le 5, à Aïn-Ben-Khelil. L'ancienne redoute était complètement abandonnée ; les murs seuls restaient debout servant de perchoirs à de nombreux pigeons sauvages. La toiture et les fenêtres avaient été enlevées pendant la dernière insurrection par Si Hamza, qui les avait fait porter à Tiout.

Un arrêt de trois jours en ce point fut employé à constituer une section franche sous les ordres du capitaine Laferrière, du lieutenant Massone et du sous-lieutenant Chabrol. A l'effectif de 54 hommes, montés sur des mulets, elle comprenait les six meilleurs tireurs de chaque compagnie, quatre caporaux et deux sergents. Elle était destinée à opérer avec la cavalerie et le goum du commandant Schurr dans des raids et comme avant-garde.

Le 9 décembre, le colonel de Négrier repartait en reconnaissance vers le chott Gharbi. Après avoir fait 150 kilomètres en quarante-huit heures en dissimulant sa marche, le commandant Schurr tomba avec le goum, la cavalerie et la section franche sur les Mehaïa à la pointe du troisième jour. Surpris, ces nomades s'enfuirent abandonnant tout. Le reste de la colonne le rejoignit bientôt et les 4.000 moutons razziés furent ramenés à Aïn-Ben-Khelil.

Après un court séjour pendant lequel les convois de ravitaillement eurent à supporter des bourrasques de neige, la colonne prit, le 27 janvier 1882, la direction du Sud-Ouest par Forthassa Gharbia et Haci Sefra. L'objectif était un parti de Beni Guil signalé vers le chott Tigri. Le goum,

passé sous les ordres du capitaine Laferrière, fut chargé de prendre à revers les dissidents. Le coup de main réussit complètement ; un seul goumier fut tué ; l'ennemi eut 40 hommes hors de combat et la razzia fut évaluée à 100.000 francs ; il y avait 9.000 moutons et 600 chameaux.

Nos troupes ne prirent pas le temps de se reposer ; le 30 janvier, elles traversèrent le chott entre Haci Sefra et Oglat Moussa et regagnèrent Aïn-Ben-Khelil (2 février) par Garet Rima, Galloul et Chaïb Rassa.

Le 25 février, l'ennemi fut signalé vers l'Ouest. Aussitôt le colonel de Négrier prit les dispositions suivantes : il laissa à Aïn-Ben-Khelil une garnison de 400 hommes dans le but de parer à toute éventualité au cas où l'ennemi, évitant la colonne, viendrait tenter une razzia sur les Hamyan. Avec le reste de ses troupes il se porta sur El Atticha, Oglat El Guetta et le chott Tigri.

Nos cavaliers bousculèrent dans le chott Gharbi, à Oglat Moussa (27 février), des contingents rebelles et la section franche appuya cette charge en couronnant des mamelons successifs d'où elle faisait des feux de salve sur l'ennemi. Dix-huit mille moutons et 500 chameaux furent capturés dans cette affaire. Voulant à tout prix en finir avec les insurgés, la colonne continua sa marche sur Haci Badda et Mengoub. Là, on apprit qu'un combat livré sous Figuig par le commandant Marmet, venu d'Aïn-Sefra, rendait toute poursuite inutile. Les partisans de Bou Amama surpris avaient dû lutter en désespérés pour le sauver ; ils avaient abandonné ainsi 52 cadavres et 80 tentes dont celle de leur chef.

La colonne de Négrier rentra à Aïn-Ben-Khelil (10 mars).

Combat du chott Tigri (avril 1882). — A quelque temps de là, une mission topographique fut envoyée avec le capitaine de Castries qui, avant l'insurrection, avait essayé d'arrêter Bou Amama, les lieutenants Brosselard et Delcroix, pour relever le pays parcouru et prendre des notes nécessaires à l'établissement d'une carte. Elle opéra d'abord autour d'Aïn-Ben-Khelil. Après une revue passée par le général Saussier, accompagné des généraux Colonieu et Gand et de l'agha Sahraoui, de Tiaret, la mission fut autorisée à partir, le 18 avril, pour le chott Tigri.

Son escorte, commandée par le capitaine Barbier, était composée de deux compagnies de Légion, d'une section de la compagnie franche (lieutenant Massone), de 10 chasseurs d'Afrique et 10 goumiers. Le 26 avril, à Ghoua ben

Maghdad, elle razzia des troupeaux d'un parti de Beni Guil qui n'avait pas pris part à l'insurrection et campa, deux jours après, à Haci ben Salem. Les travaux étant terminés, le camp fut levé, le 26 avril, dès l'aube et la marche prise dans la direction de Forthassa Gharbia.

La colonne entière était en mouvement lorsque l'avant-garde se heurta aux Beni Guil embusqués derrière une série de plis de terrain barrant le passage. En même temps, d'autres indigènes attaquaient la colonne de flanc.

En voyant les positions occupées par l'ennemi, le capitaine Barbier ordonna une volte-face complète et résolut de se diriger sur Galloul afin d'éviter les gorges très difficiles dans lesquelles il eût été des plus dangereux de s'engager. L'avant-garde, composée de la section franche, devint arrière-garde et dut contenir l'ennemi. Celui-ci, voyant la manœuvre, attaqua avec furie cette petite troupe et la déborda pour envelopper le convoi.

Les légionnaires soutinrent vaillamment le choc pour permettre à la colonne de prendre ses dispositions de combat. Presque tous furent massacrés et le lieutenant Massone tomba l'un des premiers. Le sous-lieutenant Mesnil, qui commandait le convoi, s'arrêta pour soutenir l'arrière-garde ; un grand nombre de ses hommes furent tués et lui-même reçut une balle à l'épaule. Il dut bientôt battre en retraite, traînant toujours sa razzia qu'il ne voulait pas abandonner.

Cependant le nombre des Beni Guil augmentait toujours ; ils s'élançaient sur les rangs de la petite troupe en vociférant et en tirant presque à bout portant. Des femmes, accrochées aux selles des cavaliers, encourageaient les assaillants par leurs cris. C'était un vacarme assourdissant.

Le lieutenant Weber tomba à son tour, blessé grièvement à la cuisse. Pour éviter une catastrophe, le capitaine Barbier ordonna à l'avant-garde d'occuper une gara aperçue à quelques centaines de mètres en avant ; il voulait y placer son convoi, et comme cette position commandait bien trois directions, il pensait pouvoir utiliser alors la supériorité de notre armement et sa longue portée.

Avec dix hommes le lieutenant Delcroix se lança à l'assaut de la gara et au cri de « En avant la Légion ! » l'enleva à un groupe ennemi qui l'occupait déjà. C'était le salut ! Toute la colonne garnit bientôt la position et put arrêter ainsi l'élan des Beni Guil ; ceux-ci se jetèrent sur le convoi et reprirent les moutons qui leur avaient été razziés deux

jours avant. Le capitaine Barbier fut frappé d'une balle en plein cœur et le capitaine de Castries, dont la conduite au cours de l'action avait été des plus brillantes, prit le commandement et ordonna la retraite sur Galloul.

Ce combat nous coûtait cinquante et un morts et vingt-sept blessés. Pendant trois heures, les légionnaires avaient lutté contre un ennemi dix fois supérieur en nombre et lui avait fait perdre, assure-t-on, deux cents hommes.

Une dépêche annonça le 26 avril, à 3 heures, ces événements au poste d'Aïn-Ben-Khelil. Une colonne partit deux heures après et trouva au bout de quarante-cinq kilomètres le détachement campé et complètement exténué. Le colonel de Négrier aurait voulu poursuivre les Beni Guil, mais il reçut l'ordre formel de rentrer. Il ramena à Aïn-Ben-Khelil les corps du capitaine Barbier et du lieutenant Massone qui furent inhumés dans le cimetière du bordj. (Un monument fut élevé, par les légionnaires, à Méchéria, au pied du Djebel Antar, pour commémorer l'héroïque défense de l'escorte de la mission topographique.)

Colonne Colonieu (mars 1882).— Un peu plus tard, trois colonnes furent formées sous la direction du général Delebecque et furent concentrées dans la région d'Aïn-Sefra sous le commandement des généraux Louis, Colonieu et du colonel de Négrier pour essayer, encore une fois, de capturer Bou Amama.

La colonne de Négrier eut la composition suivante :

1° Avant-garde : une compagnie montée à mulets, deux escadrons de chasseurs d'Afrique, 300 goumiers ;

2° Gros de la colonne : deux bataillons de Légion étrangère, une compagnie du 41e de Ligne, une section d'artillerie.

Bou Amama était signalé entre Bou Arfa et le Djebel Ghals, à Mader Msarine. La colonne se dirigea donc sur Aïn Defla. Arrivés là, les goumiers trouvèrent des traces qui indiquaient que les contingents du marabout s'étaient scindés en deux parties ; l'une avait pris la direction du Nord sur Aïn-el-Orak et le Djebel Lakdar ; l'autre, celle du Sud-Ouest sur Tannezara.

C'est la première fraction que le général Colonieu prit comme objectif. Il installa le 10 mai son bivouac à Aïn-el-Orak et chargea l'avant-garde d'aller razzier les Oulad Sidi Ali dans le Djebel Lakdar. L'opération, conduite par le capitaine Laferrière, réussit et les objets trouvés dans les douars

permirent de constater que, parmi les fuyards, se trouvaient des agresseurs du détachement du capitaine Barbier.

Le capitaine Laferrière s'apprêtait à rejoindre le gros de la colonne quand le colonel de Négrier lui fit parvenir un billet ainsi conçu : « Accourez avec les escadrons de chasseurs et les goumiers ; Bou Amama est devant moi. Passez par Aïn-el-Orak, mais ne vous y arrêtez pas. »

La poursuite recommença avec plus d'ardeur ; le 11 mai, la colonne arrivait à Mengoub et y était rejointe, d'abord par l'avant-garde qui lui ramenait 3.000 moutons enlevés en route aux Oulad Sidi Brahim et aux Hamyan dissidents, et ensuite par la colonne Marmet, venue d'Aïn-Sefra. Celle-ci venait de capturer aux Djemba 150 chameaux et 3.000 moutons près d'Aïn-Chaïr.

Bou Amama se sentant incapable de continuer la lutte, alla chercher un refuge dans l'Extrême-Sud. Le colonel Marmet reprit la route d'Aïn-Sefra, tandis que l'autre colonne remontait sur Aïn-Ben-Khelil (19 mai) [1].

Pendant ce temps les troupes d'El-Aricha commandées par le lieutenant-colonel Duchesne, atteignaient, le 17 mai, sur l'Oued Charef, pour venger les morts du chott Tigri, un parti de Beni Guil qu'elles mettaient en déroute. Ce fut la dernière rencontre sérieuse de cette campagne.

Au cours de cette lutte, les Djemba qui avaient fait une première soumission après l'affaire de Medrissa, étaient partis en dissidence, à la nouvelle de l'arrestation du caïd des Megan pris comme otage. Un parti rejoignit Bou Amama, les autres allèrent retrouver Si Sliman ben Kaddour. Ils furent ramenés par les caïds Tahar ould Cheikh, des Oulad Toumi, et El Kébir ould Hammou. A la fin de 1882, près de huit cents tentes des Djemba étaient venues se placer sous notre commandement ; il n'en restait plus que deux cents au Maroc.

Pendant ce temps, Si Sliman ben Kaddour avait quitté la ville du Maroc où il était interné et avait réuni autour de lui un certain nombre de dissidents qui n'avaient plus confiance dans la « baraka » de Bou Amama.

Parti le 16 novembre de Mengoub, à l'Est du chott Gharbi, il longea le chott, puis l'Antar et le Djebel Amrag et, le 17 novembre 1881, à la tête d'environ 200 cavaliers, exécuta un coup de main heureux sur les Hamyan restés fidèles, campés à Ang-el-Djemel ; c'étaient tous les Beka-

---

1 Nous retrouverons plus loin Bou Amama opérant contre nous dans l'Extrême-Sud, puis dans l'Ouest.

kra, quelques Beni Metharef, des Ghiatra, des Akerma, des Oulad Mansourah et des Oulad Farès. Jugeant inutile d'attendre nos colonnes, il disparut précipitamment vers la frontière marocaine par le col d'El Ouassa d'où, par la ligne des Mekmen, il regagna le chott Gharbi, jonchant sa route de cadavres d'animaux.

Le colonel Jacquey, qui commandait à Méchéria, envoya à sa poursuite une petite colonne, laquelle, parvenue à Fekarine, dut rebrousser chemin ; il lui était impossible de regagner l'avance qu'avait Si Sliman. Une colonne envoyée d'El-Aricha ne fut pas plus heureuse.

Les victimes de Si Sliman adressèrent à l'autorité française une réclamation ; on leur avait, en effet, défendu depuis 1877 toute tentative de représailles. Une enquête minutieuse fut faite par le capitaine Cauchemez pour établir l'importance des pertes subies ; elles furent estimées à 429.745 francs. Conformément à la politique adoptée, M. Ordéga, notre ministre à Tanger, réclama au sultan du Maroc les réparations pécuniaires dues aux Hamyan. Le Sultan s'engagea à payer intégralement cette somme et prescrivit à l'amel d'Oudjda de verser immédiatement un acompte de 100.000 francs.

Toutefois il présenta en même temps une réclamation s'élevant à plus de 1.800.000 francs pour pertes infligées par nos troupes à diverses tribus marocaines. Des pourparlers et des discussions sans fin s'engagèrent entre le Gouvernement Général, le Ministère des Affaires Etrangères et la cour de Fez. En 1884, la question n'avait pas encore reçu de solution et le général Détrie au cours d'une tournée fut saisi personnellement d'une réclamation du caïd des Oulad Mansourah ; il transmit la requête à Paris. Deux ans après, le Maghzen envoya la copie d'une lettre de Si Bargach, dans laquelle le ministre marocain informait son souverain que M. Ordéga avait abandonné le reliquat de l'indemnité qui restait à payer après le premier acompte de 100.000 francs.

L'effet moral produit par cette nouvelle sur nos populations fut assez fâcheux. Il n'amena heureusement aucune complication à cause de notre présence permanente dans ces régions et à cause des revenus, souvent considérables, qu'avaient procurés aux nomades le service de nos colonnes et le ravitaillement de nos troupes; les chameaux de réquisition étaient alors payés, en effet, à raison de 3 francs par jour.

En résumé, comme nous l'avons fait ressortir précédemment, la politique que l'on avait suivie dans nos relations de voisinage avec le Maroc avait été une des causes principales de l'accueil reçu par Bou Amama chez nos administrés dans le Sud Oranais. Dans un rapport d'ensemble sur l'insurrection de 1881 adressé le 1er août 1883 au Ministère des Affaires Etrangères, on relève le passage suivant :

« Nous signalerons, au premier plan des causes qui ont « pu favoriser le mouvement insurrectionnel, notre res- « pect peut-être excessif dans ces dernières années du « traité de 1845 avec le Maroc, respect résultant d'une « interprétation sans doute trop littérale de cet acte inter- « national. A une attitude généralement très énergique, « on a cru pouvoir, dans un but d'apaisement et de conci- « liation, substituer l'action presque exclusive de la diplo- « matie. Cette action comporte forcément une certaine « lenteur, une sorte de temporisation sur laquelle nos « sujets ont bien pu se méprendre. Les gens mal inten- « tionnés n'ont pas manqué de leur représenter ce chan- « gement dans notre manière d'être comme un indice « d'impuissance et de faiblesse de notre part.

« Cette application des clauses du traité de 1845 a placé « toutes nos populations nomades dans une sorte d'infé- « riorité vis-à-vis de leurs voisins. En interdisant aux « nôtres le droit de représailles immédiates pour y substi- « tuer des revendications réclamées par la voie diploma- « tique, réparations souvent éludées ou accordées tardive- « ment et d'une manière incomplète, nous avons fait le « jeu de nos ennemis. Nous avons permis à ces derniers de « propager leurs mensonges sur notre situation effacée « depuis nos revers en Europe. »

*
* *

Il y a lieu de parler ici d'une mesure que les nécessités de la situation nous contraignirent de prendre en 1881 : l'interdiction de nos marchés aux tribus marocaines qui prêtaient aide et assistance à nos insurgés ou leur servaient d'intermédiaires pour se ravitailler.

« Au moment où l'insurrection éclata, cette mesure était déjà appliquée aux Hamyan Djembâa, qui s'étaient retirés au Maroc ; nous dûmes bientôt l'étendre à presque toutes les tribus de la frontière, telles que Doui Menia, Oulad

Djerir, Beni Guil, Mehaïa, Angad, Beni bou Hamdoun, Beni Hamlil, Beni Mathar, Beni Yala et Sedjâa.

« Ce furent les Mehaïa qui provoquèrent les premiers l'application de cette prohibition. Avant l'insurrection, ces nomades nous avaient, en plusieurs circonstances, manifesté leurs bonnes dispositions, mais, au fur et à mesure que le mouvement insurrectionnel prenait de l'extension et que l'hostilité des partis marocains s'accentuait davantage, nous dûmes reconnaître que les Mehaïa ne conservaient plus à notre égard la même attitude qu'autrefois et que leur caïd, Saheli ould Bou Beker, en particulier, usait de sa grande influence sur les tribus de la région pour nous aliéner les fractions encore hésitantes. Malgré cela, il continuait à rester en relations avec nous, ne cessant, dans ses lettres, de protester de son dévouement à notre cause. Nous nous refusâmes longtemps à croire à une pareille duplicité et ce ne fut que lorsque nous eûmes la preuve de la conduite déloyale des Mehaïa et de leur chef, qui avaient pris une part active au coup de main exécuté sur notre territoire par Si Sliman ben Kaddour, le 17 novembre 1881, que nous dûmes décider que nos marchés de la frontière leur seraient fermés jusqu'à nouvel ordre.

« Cette interdiction fut prononcée d'un commun accord, avec l'amel d'Oudjda qui, de son côté, avait intérêt à tenir les partisans du désordre le plus éloignés possible de son territoire et qui avait, du reste, reçu à ce sujet des instructions formelles de son souverain. En ce qui nous concernait, nous ne pouvions admettre que des caravanes de gens, dont le caractère d'hostilité nous était bien connu, fussent autorisées à venir sur notre territoire pour ravitailler les rebelles ou se ravitailler elles-mêmes.

« Cette mesure, dont les Mehaïa avaient été avisés, dut recevoir son exécution dans toute sa rigueur et c'est pour ce motif que les caravanes qui n'en ont pas tenu compte en y contrevenant, ont été arrêtées et saisies chaque fois qu'elles ont été rencontrées en deçà de la frontière, au Nord de la latitude de Teniet es Sassi.

« En avril 1883, le calme étant revenu dans l'Ouest et le Sud-Ouest, et la tranquillité paraissant rétablie, le Gouverneur Général, M. Tirman, sur les instances de l'amel d'Oudjda, venu le saluer à son passage à Lalla Marnia, leva l'interdiction de fréquenter nos marchés prononcée contre les Mehaïa et tous les autres ressortissants marocains de ce fonctionnaire, depuis Figuig jusqu'à la mer.

« On ne peut se dissimuler que ces mesures prohibitives, imposées par les nécessités du moment, n'aient eu une influence fâcheuse sur nos relations commerciales avec le Maroc, et cela, d'autant plus qu'elles ont été prises presque au moment où l'Espagne faisait de Melilla un port franc[1]. »

CHAPITRE VII

LE CERCLE DE MÉCHÉRIA

Nous sommes obligés de revenir légèrement en arrière pour exposer l'organisation administrative à laquelle fut due la création du cercle de Méchéria.

La décision du général Delebecque concernant la création du poste d'Aïn-Sefra fut suivie d'une exécution immédiate. Le 14 décembre 1881, nos colonnes, après avoir opéré dans tout le massif montagneux entre Aïn-Sfissifa et Ich, commencèrent la construction d'un mur d'enceinte provisoire ; c'est là que se trouvent actuellement la redoute et les établissements militaires de cette place. L'endroit choisi répondait en tous points aux nécessités du moment : intermédiaire entre Aïn-Sfissifa et Tiout, Aïn-Sefra se trouvait au centre de cette région de ksour où nous allions avoir à exercer une active surveillance ; elle avait, en outre, l'avantage de nous installer au milieu de populations où, jusqu'alors, toutes les bandes de malfaiteurs avaient trouvé un refuge assuré.

Cette installation fut complétée par l'établissement de postes intermédiaires destinés à assurer les communications et à couvrir notre flanc vers l'Ouest. Le plus important de ces postes fut Méchéria, situé au cœur du pays Hamyan. Le général Colonieu fut chargé de l'organiser. A son arrivée, il ne trouva qu'un ksar en ruines, ayant une source assez abondante et de mauvaises pistes à peine tracées.

Méchéria était appelé à jouer, au début, un rôle important au point de vue militaire, non seulement comme centre de ravitaillement, mais encore comme première base

1 Lamartinière et Lacroix.

d'opérations au Sud des chotts. Ses communications en arrière étaient facilitées par l'existence du poste du Kreider et par l'établissement de la voie ferrée que l'on devait prolonger. En effet, une loi du 8 août 1881 avait autorisé le Ministre de la Guerre à faire construire, comme ligne stratégique, un chemin de fer reliant Méchéria avec la ligne Arzew-Saïda. Elle fut achevée au début de 1882, après avoir été concédée à la Compagnie Franco-Algérienne.

Les travaux de la redoute terminés, grâce à l'activité du colonel Couston, le centre administratif des Hamyan fut reporté d'Aïn-Ben-Khelil à Méchéria. Dès lors cette confédération allait se trouver directement en contact avec l'autorité française ; les causes qui avaient pu nous conduire à chercher à réunir dans une même main ces turbulents nomades allaient disparaître et nous allions pouvoir les maintenir sous notre autorité mieux que nous n'avions pu le faire jusqu'à ce jour.

La même année (1881) des postes optiques furent installés aux points A, B, C du Djebel Antar.

Le capitaine Cauchemez, les lieutenants Pémartin, Lechère et Cottin de Melleville furent les premiers officiers du nouveau poste. Leur tâche fut lourde ; de toutes parts les difficultés surgissaient ; difficultés d'organisation, difficultés d'aménagement. Immédiatement ils se mirent à l'œuvre ; sous leur direction, des pistes furent améliorées ou créées, des points d'eau creusés. Leur présence constante au milieu des tribus produisit les meilleurs effets et permit, en peu de temps, de rétablir à peu près le calme et la tranquillité.

Dans une sphère plus élevée, le général Thomassin, placé à la tête de la Division d'Oran, fut chargé de procéder, à l'aide de moyens pacifiques, au repeuplement des territoires du Sud Oranais. Des négociations habilement conduites par l'intermédiaire du bachagha de Frenda, Si Ahmed ould Cahdi, aboutirent au retour intégral des Oulad Sidi Cheikh Cheraga et des nombreux Hamyan qui étaient avec eux.

Deux événements heureux pour notre politique complétèrent les résultats obtenus ; d'une part, Si Sliman ben Kaddour, le chef militaire des Zoua Gheraba, fut assassiné par les Beraber ; Bou Amama, d'autre part, sentant la lutte impossible, alla chercher un refuge au Gourara dans le district de Deldoul.

Pour tourner la difficulté, en ce qui concernait les

Djemba, on abandonna momentanément cette dénomination ; on accepta, en vertu de l'article 7 du traité de 1845 toutes les individualités de cette fraction qui venaient se soumettre à notre autorité, et, pour les besoins du service, on les répartit en groupes auxquels on donna les noms de certaines familles.

Nous pouvions nous considérer désormais comme maîtres des Hauts-Plateaux.

Le 1er septembre 1885, le cercle de Sebdou fut supprimé et le poste de Méchéria, transformé en annexe, fut rattaché au cercle d'Aïn-Sefra et à la Subdivision de Mascara. Le premier chef d'annexe fut le capitaine Empérauger.

Des difficultés surgirent à ce moment avec le sultan du Maroc à propos de l'édification d'un poste à Djenien bou Rezg ; on crut devoir, pour parer à toute éventualité, déterminer à l'avance la limite que nous pourrions assigner, le cas échéant, à nos revendications. Dans une étude particulière qu'il fit à ce sujet, le Général commandant la Division écrivit : « Entre les Beni Guil et les Hamyan, la ligne médiane de ce territoire indécis passe à peu près par Oulakak, Forthassa Gharbia et l'Oued Bou-Kholkhal. Cette ligne donnerait d'ailleurs satisfaction aux désirs comme aux besoins des Hamyan ; aller plus loin serait peut-être pousser les Beni Guil aux moyens extrêmes. » Mais aucune décision ne fut prise.

Ce ne fut qu'en mars 1887, à la suite des réclamations de certaines tribus marocaines, que le caïd de Figuig, Driss bel Kouri Cherardi, posa nettement la question. Le général lui répondit en prescrivant au Commandant Supérieur d'Aïn-Sefra de limiter les migrations des populations des deux empires à une ligne qui, partant de Galloul, passerait à Oulakak, Dar Nouichen, Oued Sidi Abdallah, Djebel M'zil, Hadjerat el M'guil et l'Oued Dermel. Le khalifa de Figuig déclara que, puisque nous mettions en discussion une des clauses formelles du traité de 1845, il se voyait dans la nécessité d'en référer au Sultan.

Les choses en étaient là quand on apprit que le caïd marocain des Mehaïa avait reçu de Fez l'ordre d'aller camper avec sa tribu à Djenan el Adham, point situé au Sud du chott Gharbi et occupé de tout temps par les Hamyan. Le caïd El Hadj Saheli, alors en mésintelligence avec l'amel d'Oudjda, refusa d'exécuter cet ordre sous prétexte qu'il ne voulait nous donner aucun sujet de mécontentement.

Pour mettre un terme à ces discussions, le Gouverneur

Général recommanda de veiller à ce que les Hamyan occupassent toujours les premiers ce point dès le commencement de la saison des pâturages, leur seule présence devant suffire à tenir à distance les nomades marocains.

Ceux-ci profitaient du désaccord existant entre le Sultan et notre Gouvernement pour faire des incursions sur notre territoire et razzier à tout propos nos tribus. En avril 1891, des douars marocains furent signalés entre Kesdir, Djenan el Adham, Daït Oum Ech-Chérif ; il fallut leur réitérer l'ordre de se retirer dans l'Ouest pour les décider à s'éloigner.

Cette même année, les Hamyan résolurent d'envoyer une grande caravane faire des achats de dattes au Tafilalet. Partis le 26 novembre, ils se partagèrent en deux groupes : l'un comprenant les Bekakra et les Ghiatra prit la route de Figuig et de l'Oued Guir ; l'autre suivit le chemin qui passe par Talzaza.

Arrivés dans le Tafilalet, au Ghorfa, les Hamyan auxquels s'étaient joints en route une caravane des Doui Menia, furent bien reçus par les habitants de ce district, alliés à ces derniers. Mais les dits habitants se déclarèrent dans l'impossibilité d'entamer avec nos gens aucune transaction en raison des ordres donnés par Moulay Réchid, grand-oncle du sultan Abd-el-Aziz, gouverneur du Tafilalet. En même temps nos nomades apprenaient que des lettres de Moulay Réchid avaient été lues dans toutes les mosquées de la région, prescrivant, sous les peines les plus sévères, de ne rien vendre aux Hamyan, qui étaient des Mézanates (serviteurs de mécréants). On avait, de plus, répandu le bruit que deux officiers français déguisés se trouvaient avec eux.

Le 10 décembre, une troupe composée de 1.000 à 1.200 fantassins et de 60 cavaliers, principalement de Beraber, déboucha de Dar el Beïda et vint attaquer les Hamyan ; mais les assaillants étaient mal armés de fusils à pierre, de faucilles emmanchées et de couteaux. Pendant que les Hamyan faisaient vivement prendre à leurs chevaux la direction du Nord-Est, 70 à 80 de leurs cavaliers se préparèrent à faire face à l'attaque. A la première décharge le désordre se mit parmi les assaillants ; deux de leurs cavaliers avaient été tués, les autres prirent la fuite, bousculant les fantassins ; ceux-ci après avoir fait mine de résister, lâchèrent bientôt pied. Leurs pertes furent, dit-on, de 140 tués.

Le combat terminé, les Hamyan craignant un retour offensif se mirent en retraite vers l'Oued Guir. Là, ils se séparèrent ; un groupe gagna Kenadsa, Béchar et Ouakda ; un autre se rendit aux Beni Goumi, le troisième prit la direction de Figuig.

Un nouvel incident allait bientôt se produire parmi ceux qui s'étaient rendus à Béchar. Un homme des Bekakra, croyant reconnaître dans une jument d'un indigène des Oulad Djerir, celle qu'il avait perdue à Dar el Beïda, sauta dessus et s'enfuit en criant aux Hamyan qu'ils étaient trahis. Dans le premier moment, il y eut une panique. Avant que le calme fut rétabli, les gens de Béchar s'étaient emparés d'une partie de ce qui appartenait aux Hamyan, particulièrement des arrhes qu'ils avaient déjà versé en prévision de leurs achats.

Ces faits motivèrent une nouvelle demande de réparations au Gouvernement marocain. Quoïqu'ils n'aient à peu près rien perdu, les dommages subis par nos gens furent évalués à 233.745 francs ; l'indemnité fut payée en septembre 1892. Mais comme nous demandions la destitution de Moulay Réchid, le Sultan fit remarquer que celui-ci avait résigné depuis longtemps ses fonctions de gouverneur du Tafilalet. Ces événements montrent l'esprit d'animosité qui existait contre nous et nos administrés. Ils expliquent, en outre, pourquoi, dans les années qui suivirent, nos nomades ne se rendirent plus dans cette région.

Cette animosité existait non seulement chez les tribus marocaines, mais encore à la cour de Fez. Elle se manifesta à propos d'une question de frontière qui fut soulevée de nouveau (1892) par l'amel d'Oudjda, Sid Abdesselem ben Bou Cheta. Dans une lettre adressée au Général commandant la Subdivision de Tlemcen, ce fonctionnaire marocain revendiqua comme dépendant du Maroc les points d'Oulakak, Galloul, Djenan el Adham et Mengoub ; en même temps les Mehaïa, sans plus attendre, s'installèrent à Djenan el Adham.

En transmettant cette réclamation, le général Détrie fit remarquer que nos droits sur les trois points d'Oulakak, Galloul et Djenan el Adham étaient incontestables ; de temps immémorial, ils étaient occupés par nos nomades qui y avaient leurs cimetières. Quant à Mengoub, les Hamyan, ajoutait-il, s'y étaient fréquemment installés, et, pour couper court à toute discussion, il proposa de faire occuper par nos tribus les points d'eau contestés dès le commence-

ment de la saison des pâturages, afin d'éviter de voir périmer leurs droits par défaut d'occupation.

Le Gouverneur Général et le Ministre des Affaires Etrangères approuvèrent ces mesures et celui-ci conclut ce qui suit : « Les localités dont il s'agit se trouvant au Sud du « Teniet es Sassi, et n'étant pas comprises par conséquent « dans les territoires attribués au Sultan par le traité « de 1845, il est de toute évidence que nos nomades sont « fondés à y exercer leurs droits. »

L'occupation des points en litige fut prescrite d'une façon permanente et, pour exécuter cet ordre, les Hamyan durent refouler devant eux les douars marocains qu'ils rencontrèrent. Le Maghzen marocain protesta et proposa la réunion d'une commission mixte de délimitation. Ces ouvertures n'aboutirent pas plus que les précédentes. En raison de la malveillance de la cour de Fez on ajourna, pour le moment, tout arrangement de ce genre.

En 1901, un premier protocole fut signé ; il fixait les limites de la façon suivante : ligne du Teniet es Sassi à Ich ; puis d'Ich à Figuig (Ich et Figuig restant marocains) ; de Figuig à Sidi ed-Daher, traversée de l'Oued Kerroua et ligne d'El Kerroua à El-Morra (confluent de l'Oued Talzaza et du Guir), rive occidentale du Guir depuis le confluent de l'Oued Talzaza jusqu'à 15 kilomètres au-dessus d'Igli.

L'année suivante (janvier 1902) une nouvelle commission franco-marocaine fut convoquée. Le général Cauchemez en eut la présidence ; le chef de la mission marocaine fut Si Mohammed El Guebbaz ; parmi les membres figuraient les capitaines Farriau, du Jonchay, Ducloux, de Susbielle. Les prescriptions du précédent protocole furent virtuellement détruites. On créa une zone d'influence dite « zone des marchés » où l'action des deux gouvernements serait commune, à savoir un marché français à Aïn-Sefra, un marché marocain à Figuig et des marchés mixtes le long de la voie ferrée d'Ounif à Kenadsa. En fait, cette solution ramenait au traité de 1845 et il n'y avait pas de frontière nettement délimitée dans le Sud entre l'Algérie et les confins algéro-marocains.

*
* *

Pendant ce temps, pour mettre fin aux incursions des bandes du Touat et du Gourara et pour donner plus de sécurité à nos caravanes, nous avions été amenés à prolonger

vers l'Extrême-Sud notre occupation ; notre situation fut renforcée par la création de la Subdivision d'Aïn-Sefra.

En 1895, l'annexe de Méchéria devint un cercle rattaché à la Subdivision d'Aïn-Sefra et, l'année suivante, le Général commandant la Subdivision décida que la limite Sud de ce cercle serait provisoirement la suivante : Djebel Doug, Oulakak, El Ambaa et le Djebel Moghad.

*
* *

A partir de cette époque, chez les Hamyan, l'action du commandement est devenue plus facile et n'a plus rencontré les difficultés d'autrefois ; on peut dire actuellement qu'ils sont à peu près complètement ralliés à notre cause. On connaît le portrait que le général Chanzy a tracé de ces indigènes, il y a peu de chose à changer aujourd'hui.

Leurs instincts belliqueux sont devenus moins ardents que par le passé. Ils les ont mis à notre service et sont devenus pour nous de précieux auxiliaires. En différentes circonstances, leurs qualités militaires ont été mises en relief. Leurs caïds ou les descendants des grandes familles tinrent à honneur de les conduire au feu, prouvant ainsi qu'ils étaient restés ce qu'Abd-el-Kader les avait faits : des chefs militaires bien plus que politiques.

Dans cette période de tâtonnements et de contraintes politiques vis-à-vis des gens de l'Ouest, ils jouèrent un rôle d'autant plus actif que, tout en nous servant, ils y trouvèrent l'occasion de fructueuses razzias.

De 1900 à 1904, très brillamment commandés par le capitaine Sarton du Jonchay[1], auquel ils ont conservé un souvenir des plus fidèles, d'autre part, rudement menés par l'agha El Hadj El Habib ould Mebkhout, qu'ils craignaient, ils opérèrent une série de coups de main contre les Beni Guil et facilitèrent notre progression vers l'Ouest.

Il est nécessaire d'entrer dans quelques détails à ce sujet :

Lorsqu'en 1882, Bou Amama s'était réfugié au Gourara, dans le district de Deldoul, l'insurrection était virtuellement terminée. Nous devions cependant continuer à surveiller très attentivement les faits et gestes de ce marabout qui avait réuni autour de lui une bande de pillards et de bandits de toute sorte.

Au début, il n'avait pas été accueilli avec grand empressement par la population gourarienne, d'origine berbère,

1 Actuellement (1916) colonel commandant le 4e Régiment de Spahis.

composée en majeure partie de serviteurs des chérifs d'Ouazzan.

Il avait avec lui quelques tentes des Oulad Ziad Cheraga (Djeramna), des Oulad Sidi Cheikh Cheraga et Gheraba et 84 tentes de Chaamba dissidents.

Bou Amama n'avait pas tardé à étendre ses relations dans le Sud Marocain et s'était, surtout, lié intimement avec le grand chef des Derkaoua du Medaghra, Si Mohammed el Arbi.

Il avait, de plus, reçu des Beraber de l'Ouest et des Touareg Ahaggar, à l'Est, des propositions pour venir s'installer parmi eux ; d'autre part, toutes les caravanes venant annuellement des Hauts-Plateaux Oranais au Gourara le comblaient de ziaras et d'offrandes, ce qui n'empêchait pas ses Chaamba de s'allier aux Aït Khebbach et autres bandits du Sud pour piller et détrousser ces nomades lorsqu'ils remontaient vers le Nord avec leurs approvisionnements de dattes.

A cette époque, nous commencions à poser la question de l'occupation du Touat et des difficultés diplomatiques se produisaient à ce sujet entre nous et le sultan du Maroc, Moulay Hassan. Ce dernier redoutait que nous ne profitions de l'agitation produite dans la région des oasis par la présence de Bou Amama pour y envoyer nos troupes, et, d'autre part, cherchait à diminuer la puissance des Derkaoua. C'est dans ce but qu'il avait entrepris au Sud de Méquinez une rude campagne contre les Beni M'Guild et qu'il s'était, en 1893, rendu au Tafilalet.

Moulay Hassan enjoignit finalement, en 1894, à Bou Amama de quitter Deldoul, pour nous enlever ainsi tout prétexte d'ingérence dans cette région. Le marabout alla camper à Mérimine, dans la Saoura. Il avait assez souvent affecté de se rapprocher de nous ; il était même allé jusqu'à nous adresser des demandes de soumission vers 1889 ; mais il avait, en même temps, étendu son influence et recruté beaucoup de partisans chez les Doui Menia, les Oulad Djerir, les Beni Guil, les Ghenanema de la Saoura, les Beraber, les Oulad Sidi Cheikh Gheraba et les Mehaïa. Sa présence dans l'Oued Saoura était par suite encore plus gênante que lorsqu'il était au Gourara.

De plus, la mort du sultan Moulay Hassan, et son remplacement par le jeune Moulay Abd-el-Aziz nous fit perdre l'espérance de pouvoir compter, pendant longtemps, sur le Gouvernement chérifien pour rétablir l'ordre.

On envisagea alors l'idée de reconstituer le commandement qui, en 1867, avait été donné à Si El Hadj Larbi, fils aîné de Si Cheikh Ben Tayeb.

(Rappelons pour mémoire que des négociations avaient été entamées avec le Gouvernement marocain, en 1867, pour arrêter l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh et faire rentrer dans le devoir les tribus marocaines toujours disposées à prêter leur concours aux rebelles. Comme résultat de ces négociations, Si El Hadj Larbi, qui était depuis longtemps détenu à Oudjda, fut relâché et nommé khalifa de l'amel d'Oudjda à Figuig. On réunit sous son commandement, non seulement les ksour de Figuig, mais encore les Oulad Djerir, les Beni Guil, les Doui Menia, les Amour et tous les ksour de l'Extrême-Sud (Béchar, Ouakda, Bou Kaïs, etc.) Cette tentative d'organisation n'eut aucun succès.)

L'idée de reprendre ce projet et de mettre Bou Amama à la place d'El Hadj Larbi échoua aussi ; on tâtonna trop, et, même, les diverses autorités françaises ne purent arriver à s'entendre entre elles.

Cependant, les Oasis ayant été occupées par nos troupes, Bou Amama avait quitté la Saoura et était allé s'installer à Figuig, toujours suivi de ses dissidents pillards et voleurs. En 1899, en voyant que nous progressions de nouveau dans le Sud, il écrivit à M. Laferrière, Gouverneur Général, qui lui accorda l'aman. Cette mesure de clémence fut vaine et ne modifia rien.

En 1901, une commission franco-marocaine parcourut la frontière du Sud pour établir un protocole au sujet du territoire des Oulad Djerir et des Doui Menia.

Les commissaires français réussirent, à ce moment, à faire éloigner de Figuig notre vieil ennemi de 1881 qui n'avait pas voulu profiter de l'aman qu'on lui avait accordé en 1899.

Sur notre demande, Si Mohammed Guebbaz, chef de la mission marocaine, invita le marabout à quitter Figuig ou à se soumettre. Bou Amama préféra gagner par étapes successives la région nord du Maroc Oriental où il alla faire cause commune avec le Prétendant Bou Hamara, également connu sous la désignation de « Rogui » ou de « Moulay M'hammed »[1]. C'est principalement à ce dernier fait

1 Bou Amama, de Figuig, alla successivement à la gada de Debdou, puis à Méridja, de là sur l'Oued El Haï (Guefaït), enfin, par Foum Bezzouz, aux environs de Metlili des Beni Yala, où il résidait encore en 1904, lorsque nous occupâmes Berguent. Plus tard il installa définitivement sa zaouïa à El Aïoun Sidi Mellouk, où elle se trouve encore actuellement.

que le cercle de Méchéria dut d'avoir à veiller tout particulièrement sur sa frontière de l'Ouest.

*
* *

En effet, par suite de ce déplacement, deux marabouts se trouvaient en présence dans cette région du Maroc Oriental :

Si Allal, chef des Zoua Gheraba, descendant d'une grande famille, et Bou Amama, d'origine obscure, mais considéré comme étant le personnage religieux ayant pu résister à nos armes.

D'autre part, les Beni Guil, lesquels voisinaient en mauvais termes avec les Hamyan depuis fort longtemps, avaient au même moment, parmi eux, un chef nommé Abderrahmane qui aspirait à devenir le maître de toute la confédération des Beni Guil. Enfin, dans cette même région, le prétendant Bou Hamara cherchait à progresser et le représentant du Sultan à Oudjda, Si Ahmed Rokina, tâchait de soutenir les intérêts de son maître, sans cependant montrer une grande énergie.

Nous ne pouvions rester simples spectateurs de ce qui se passait chez nos voisins de l'Ouest parce que toute une série de djiouch et de rezzous ne cessaient de commettre des déprédations à l'encontre des troupeaux et des biens des Hamyan et des gens de l'annexe d'El-Aricha et du cercle de Marnia.

Le général O'Connor, commandant la Division d'Oran, avait comme but principal de sa politique indigène l'anéantissement de la prépondérance de Bou Amama.

Le capitaine Sarton du Jonchay (qui fut successivement chef du Bureau des Affaires indigènes, puis Commandant Supérieur du cercle de Méchéria) suivait l'orientation qui lui était donnée et rêvait, disait-on, de s'emparer lui-même de la personne du vieux marabout.

El Hadj El Habib ould Mebkhout[1] et les principaux chefs indigènes Hamyan profitèrent de l'état d'esprit qui régnait à cette époque, par suite du but poursuivi, pour prétendre sans cesse, et beaucoup plus souvent à tort qu'avec raison, qu'ils avaient été pillés ou razziés par les Beni Guil, et pour

---

1 El Hadj El Habib ould Mebkhout arriva à se faire nommer le 30 octobre 1903, agha des Hamyan Chafaa. Son commandement ne s'étendit pas sur les Bekakra et son ennemi, le vieil El Hadj Kaddour ould Boufeldja fut nommé agha honoraire, pour compenser les effets de la nomination d'El Hadj El Habib ould Mebkhout comme agha.

opérer contre eux de soi-disant revanches aussi fructueuses qu'injustifiées. Ces procédés ne pouvaient amener que des représailles et faire se maintenir un état de haine constante chez les Beni Guil, lesquels restaient, pour la plupart, très soumis à l'influence de la baraka de Bou Amama.

D'autre part, les partisans du Rogui, Bou Hamara, et les coupeurs de route de Bou Amama menaçaient sans cesse d'incursionner sur notre territoire.

On chercha d'abord à empêcher Bou Amama de pouvoir retourner vers Figuig et le Guir.

Avec l'appui du chef Beni Guil, Abderrahmane El Youbi, qui, comme nous l'avons écrit précédemment, ambitionnait de réunir tous les Beni Guil sous son commandement, on commença à s'avancer en pays Beni Guil.

A l'automne 1902, le commandant Pierron et le capitaine du Jonchay avec 500 goumiers Hamyan, un escadron de Chasseurs d'Afrique (soutien restant à Forthassa) marchèrent contre les contingents de Bou Amama campés à Nécissa (près du Djebel Lakhdar). On se contenta de razzier une partie des troupeaux du marabout qui étaient entre Bou Arfa et Haci Badda et on n'attaqua pas son campement qui resta à Nécissa. Les animaux razziés furent ramenés à Aïn-Ben-Khelil et vendus aux enchères.

En juin 1903, pendant les opérations contre Figuig, le commandant Pierron, à la tête d'une petite colonne, partit de Méchéria et s'avança jusqu'à Mazzer, près du massif de Tendrara, en passant par Galloul, Forthassa et Oglat Moussa, dans le chott Tigri.

Le commandant Pierron resta de sa personne à Oglat Moussa avec la compagnie montée et un escadron de chasseurs ; le goum s'avança jusqu'à Mazzer pour surveiller les Beni Guil.

*
* *

A la fin de 1903, et au commencement de 1904, l'action se précipite.

Vers décembre 1903, une razzia est opérée à Ouzdate (entre Berguent et Méridja) par les goums Hamyan Chafaa, menés par l'agha El Habib, qui pillent les Oulad Sidi Ali (Beni Guil).

Le caïd Bou Medien, des Akerma, est tué au cours de cette razzia. Son corps est brûlé. (2.400 chameaux et 10.000 moutons sont razziés.)

Deux politiques différentes entrent en présence. Le

général Lyautey a pris le commandement de la Subdivision d'Aïn-Sefra. Avec le capitaine Berriau et l'agha de Tiout, Si Mouley, il cherchera à rétablir la paix sur la frontière Ouest en se servant de procédés autres que ceux qu'avaient envisagés le général O'Connor et le capitaine du Jonchay.

Un miad des Beni Guil conduit par Abderrahmane El Youbi vient à Aïn-Sefra se présenter au général Lyautey et, en janvier 1904, un pacte de paix est passé avec l'autorité française.

Mais, peu après, tous les goums Hamyan sont réunis pour parer aux éventualités que peuvent laisser craindre l'approche vers Ras-el-Aïn (des Beni Mathar) des contingents de Bou Amama et du Rogui[1].

Si Allal, qui touche régulièrement de nous une forte mensualité, soutient notre cause dans cette région, en même temps que la majorité des Beni Guil rompent entièrement avec Bou Amama et Bou Hamara.

Le général Lyautey veut éviter l'emploi de la force parce qu'il juge que, si elle est utilisée, elle se terminera fatalement par des razzias qui entretiendront toutes les haines. Il estime que le fait seul d'avoir détaché la majorité des Beni Guil de la cause de Bou Amama agira suffisamment sur les populations marocaines du Nord-Ouest pour que nous n'ayons pas à craindre de les voir envahir le territoire algérien.

Mais, pendant que le capitaine du Jonchay est mandé à Forthassa par le général, pour recevoir des instructions sur la conduite à tenir, tous les goums Hamyan commandés par le capitaine Toulat, ayant été rassemblés à Mengoub, marchent sur Méridja (environ 30 à 35 kilomètres à l'Ouest de Berguent) et opèrent une immense razzia sur les Oulad Ahmed ben Abdallah (21 février).

Les deux lettres suivantes du capitaine du Jonchay, Commandant Supérieur du cercle de Méchéria, à Monsieur le Général commandant la Subdivision d'Aïn-Sefra, indiquent, d'une façon très précise, le but poursuivi par les autorités du cercle de Méchéria.

---

1 De plus les Beni Guil devaient se rapprocher de nous dans un délai donné. A l'expiration de ce délai, leurs promesses n'ayant pas été tenues, le caïd Abderrahmane El Youbi demanda qu'il fut prolongé, ce qui lui fut accordé.

A la suite de cette prolongation, les promesses faites n'étant pas encore tenues, le général Lyautey les menaça d'employer la force et, à cet effet, autorisa le rassemblement des goums Hamyan.

Première Lettre

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis arrivé « ce matin au douar du caïd Abderrahman, après avoir « traversé, dans le chott Tigri, plus de trente douars des « Beni Guil.

« C'est bien la misère qui a décidé la masse de la tribu « à se résigner à la soumission.

« C'est une véritable soumission, en effet, et nous avons « été reçus partout en maîtres.

« Mais quelles pauvres gens ! Ils n'ont plus de quoi se « vêtir et à peine de quoi manger.

« Ils vivent en ce moment de ce que leurs caravanes ont « apporté de Figuig pendant que le miad était auprès de « vous.

« Ils se rapprochent de nous en décampant par échelons « successifs, tant leurs chameaux sont faibles.

« Ils n'ont plus que très peu de chevaux capables de les « porter. Je n'en ai pas vu plus de cinquante en tout et, « sauf ceux des notables, ils sont dans un état piteux.

« Quoiqu'il en soit, si nous savons leur sauver la face « *maghzen*, nous pourrons profiter des circonstances qui « nous les amènent pour les apprivoiser définitivement.

« La misère est poignante, mais ne durera pas. Les Beni « Guil ont encore beaucoup de cheptel. Ce sont les mar- « chés qui leur ont manqué.

« Je cherche à les attirer le plus vite possible et le plus « nombreux possible à Méchéria.

« J'ai été reçu par le caïd Abderrahman ayant autour de « lui tous les principaux notables. Tous ont exprimé leur « vive satisfaction de voir enfin une paix solide s'établir « et nous ont donné l'assurance que le passé d'inimitié « entre eux et les Hamyan était oublié.

« J'ai répété aux notables les propos que vous aviez fait « tenir au miad venu à Aïn-Sefra et j'ai résumé de la façon « suivante au caïd Abderrahman les bases du modus « vivendi adopté.

« J'ai, en premier lieu, répété à Abderrahman qu'il pou- « vait dès maintenant préparer les Beni Guil à accepter sa « prépondérance en ajoutant que, dans ce sens, je suivrais « moi-même ses indications pour régler mes relations « avec les autres chefs. Il propose de leur faire maintenir « le titre de caïd sous sa suprématie.

« J'ai ensuite insisté sur l'intérêt que vous attachiez à « maintenir l'accord franco-marocain, tout en laissant

« nettement entendre que notre action doit être prédomi-
« nante et qu'elle assure à la fois les intérêts personnels et
« les intérêts généraux de la tribu ; que nous nous atta-
« cherons dès maintenant à assurer le développement éco-
« nomique du pays par des moyens appropriés et sans
« toucher à la suzeraineté du Sultan.

« Enfin j'ai représenté au caïd que l'action immédiate
« des Beni Guil marchant sous ses ordres contre Bou
« Amama est la seule consécration possible des paroles
« échangées à Aïn-Sefra et la manifestation immédiate et
« nécessaire de la sincérité de leurs engagements.

« Abderrahman a parfaitement saisi nos intentions et
« pour bien préciser son intelligence des vues que je lui
« avais exposées, il m'a dit qu'il s'était déjà fixé une ligne de
« conduite vis-à-vis de nous, sachant bien que le Gouver-
« nement marocain était la faible plante que le vent eût
« brisé si Dieu n'avait pas fait pousser auprès d'elle un
« grand arbre qui sert à l'arbuste d'abri contre la tempête ;
« moi-même, ajoute-t-il, rejeton de l'arbuste, c'est sur le
« grand arbre que je compte pour me perpétuer dans mes
« fils sous sa sauvegarde.

« En ce qui concerne l'action contre Bou Amama,
« Abderrahman la juge de toute urgence ; il m'a demandé
« l'appui des Hamyan, me promettant d'entamer la ques-
« tion aussitôt après réception de la réponse de ses contri-
« bules, les Oulad Youb. Ceux-ci, bien que séparés de Bou
« Amama, n'ont pas leurs campements auprès d'Abderrah-
« man ; ils ignoraient les engagements pris par leur caïd
« vis-à-vis du Gouvernement français.

« Il vient de les aviser et il a abordé lui-même la ques-
« tion du secours que nous pourrions lui apporter dans
« l'action contre Bou Amama à laquelle il paraît aussi
« décidé qu'à Aïn-Sefra. »

. . . .

Deuxième Lettre

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, comme suite à
« mes lettres du 22 janvier datée de Mengoub, du 31 jan-
« vier, d'Aïn-Sefra, que les démarches soumises des Beni
« Guil avaient amené dans le Nord-Ouest du cercle une
« situation qui vient de se dénouer d'une façon très heu-
« reuse et qui paraît très complète. Bou Amama se trouvant
« acculé dans une position fort difficile, menacé à l'Ouest
« par les razzias des Beraber, à l'Est par le caïd Abderrah-

« man et les Beni Guil qui l'abandonnaient avec fracas,
« cherchait depuis la fin décembre à brouiller les cartes du
« côté du chott Gharbi et à décider le Prétendant, avec
« lequel il fait cause commune, à s'avancer sur Ras-el-Aïn,
« des Beni Mathar. Si Allal, jaloux de montrer son dévoue-
« ment à notre cause, tout en ruinant l'influence rivale de
« Bou Amama, nous avait tenus au courant des agisse-
« ments de ce dernier. Il avait sollicité notre appui en cas
« de besoin contre ceux qui le menaçaient. Il avait égale-
« ment fait part de ses craintes au représentant du Sultan
« à Oudjda, Si Ahmed Rokina.

« Ce dernier l'avait incité à s'assurer l'appui des Hamyan
« et lui avait promis d'envoyer de son côté une colonne
« chérifienne à Ras-el-Aïn où elle devancerait les partisans
« du Rogui et de Bou Amama. Mais tandis que Rokina,
« prétextant le mauvais temps, ajournait l'exécution de
« cette promesse, les partisans du Rogui s'avançaient de
« Taza par Debdou et Bezzouz ; leur avant-garde était com-
« posée d'un goum nombreux sous les ordres de Si Tayeb,
« fils de Bou Amama. Elle s'était fait précéder de lettres
« excitant les tribus contre le Maghzen et contre Si Allal,
« représenté comme vendu aux chrétiens.

« L'effet ne se fit pas attendre ; des djiouch nombreux
« appartenant surtout à la grosse fraction des Beni Guil,
« les Oulad Ahmed ben Abdallah, et aux Oulad Sidi Ali
« Bou Chenafa, encore attachés au parti du Prétendant, se
« répandirent dans l'Ouest du chott Gharbi, forçant Si
« Allal à se replier sur Kasdir et vers les campements de
« l'agha El Hadj Lahbib. Cette reculade ne fit qu'aug-
« menter l'audace des djiouch qui poussèrent plus avant
« leurs incursions et multiplièrent tellement leurs méfaits
« que le chef du Bureau arabe de Méchéria n'hésita pas à
« lever les goums pour se rendre compte, à leur tête, de la
« situation.

« Je me trouvais de ma personne dans le chott Tigri, en
« palabre avec le caïd Abderrahman, au moment où ces
« derniers événements se déroulaient. J'avais donné ren-
« dez-vous au capitaine Toulat [1] au campement de l'agha,
« au chott Gharbi, pour combiner avec lui, le cas échéant,
« une action contre Bou Amama dont, suivant vos ins-
« tructions, le caïd Abderrahman devait se préoccuper en
« ce moment même.

« J'appris en route, à Djenan el Adham, que le capitaine

1 Le capitaine Toulat était chef du Bureau arabe de Méchéria.

« Toulat avait cru devoir se porter contre les djiouch dans « la direction de Mengoub. Je le rencontrai quelques « heures après à El Hamra.

« Il me rendit compte des mesures énergiques prises par « lui. Il m'énuméra les méfaits des djiouch qui, la veille « encore, avaient assassiné, puis brûlé un de nos gens qui « rentrait seul et sans arme, de son troupeau à son douar. « Il ajouta qu'à Si Allal et aux Hamyan venaient de se « joindre un groupe important de Mehaïa, que la seule « nouvelle de la concentration des goums avait détaché « définitivement de la cause des agitateurs et qui avaient « fait à Si Allal l'offre de se joindre à lui, sous la conduite « du caïd Bou Souar, pour agir, de concert avec les « Hamyan, contre les djiouch qui empoisonnaient la « région.

« Cette offre ayant été acceptée, le capitaine Toulat se « trouvait à la tête de forces suffisantes pour parer à toutes « les éventualités, malgré leur gravité.

« Il ressortait nettement de la situation que, si nous ne « prenions pas une vigoureuse offensive, nous aurions « bientôt sur notre flanc, s'appuyant sur la position de « Ras-el-Aïn, les contingents de Bou Amama et de Bou « Hamara comprenant toutes les forces disponibles des « Oulad Ahmed ben Abdallah, des Oulad Sidi Ali Bou Che- « nafa, des Beni Mathar.

« Convoqué moi-même à Forthassa Gharbia, je laissai au « capitaine Toulat la direction des opérations en lui recom- « mandant de prendre le contact le plus tôt possible avec « les djiouch, de les poursuivre jusqu'à leurs campements, « d'entrer en relations avec les tribus et de chercher à obte- « nir un accord dans le genre de celui intervenu récem- « ment à Figuig avec les Beni Guil.

« Je laissai le capitaine Toulat juge des moyens à « employer, le connaissant assez pour pouvoir être certain « que cette opération de police serait dirigée de façon à « obtenir des résultats sérieux par des procédés où la « rigueur ne tiendrait que la place strictement nécessaire. « Je limitais en même temps son action vers le Nord au « point de Ras-el-Aïn des Beni Mathar, qui est sensiblement « sur la ligne des chotts, dont la reconnaissance était inté- « ressante et qui pouvait lui fournir à l'occasion un point « d'appui sérieux et à portée de secours.

« J'étais d'ailleurs certain qu'il ne pouvait pas y avoir « de complications avec le Maghzen chérifien, Si Rokina

« ayant témoigné hautement de sa ferme volonté d'ap-
« prouver tout ce qui serait fait par Si Allal pour ramener
« la paix dans cette région troublée, soit seul, soit de con-
« cert avec les autorités algériennes.

« Je rappelai enfin, en terminant mes instructions au
« capitaine Toulat, de ne pas oublier que Bou Amama n'a
« pas cessé d'être l'âme de toutes les révoltes, que c'est, en
« somme, contre lui que se joue en ce moment la partie.

« En exécution de ces ordres, le capitaine Toulat se porta
« avec ses goums dans la direction de Mengoub, précédé
« de fortes patrouilles qui réussirent à atteindre cinq
« djicheurs.

« Ces indigènes avaient été entourés par le goum et pris
« avant d'avoir pu se défendre, ils déclarèrent appartenir
« à l'entourage de Bou Amama. Ils sont originaires des Beni
« Guil, fraction des Oulad Ramdan.

« Afin de bien donner l'impression qu'il ne voulait user
« autant que possible que de clémence, le capitaine Toulat
« les remit à Si Allal qui se chargea simplement de leur
« garde.

« Le goum ramena également trois cavaliers des Oulad
« Bel Lahcène Beni Guil, mais ceux-ci protestèrent de leurs
« bonnes intentions. Ils venaient, disaient-ils, apporter à
« Si Allal et aux Hamyan des nouvelles de l'Ouest.

« Ces nouvelles qui sont résumées ci-dessous et dont
« l'exactitude fut démontrée par la suite, permirent au
« capitaine Toulat d'arrêter son plan d'opérations.

« Bou Amama avait eu le pressentiment d'une action
« prochaine du caïd Abderrahman contre lui, à la suite
« de l'entrevue de Figuig.

« Il avait écrit à toutes les tribus Beni Guil, encore en
« dehors de l'action de ce chef (et de plus aux Oulad
« Ahmed ben Abdallah, Beni Mathar, Mehaïa, Oulad Sidi
« Ali Bou Chenafa), leur disant :

« Le caïd Abderrahman s'est vendu aux Français. Si vous
« désirez le triomphe de la cause de la religion, tombez sur
« les troupeaux des Hamyan et de tous ceux qui se sont rap-
« prochés d'eux. Mon fils s'est rendu auprès du sultan
« Moulay M'hammed. Il se portera à votre secours avec
« une colonne commandée par le fils d'El Hadj Abdel-
« kader, qui est au service du Sultan [1]. Nous razzierons
« ensemble tous ceux qui ont fait la paix avec les Français.»

---

1 Il s'agissait d'Abdelmalek ould El Hadj Abdelkader, actuellement à la solde des Allemands et des Turcs et opérant contre nous au Nord de Taza.

« Ce sont ces excitations, ajoutaient les informateurs, « qui ont causé tous les djiouch dont vous avez eu à vous « plaindre.

« Quant à nous (Oulad bel Lahcène et Oulad Farès) nous « nous sommes séparés de Bou Amama dès que nous avons « su la paix qui avait été faite à Figuig et qu'Abderrahman « avait dit : « Si Dieu me prête vie, je foulerai le sol du « *merah* (milieu du douar) de la zaouïa de Bou Amama. »

« Ensuite, quoiqu'après quelques hésitations, ces gens « indiquèrent au capitaine Toulat les emplacements et « l'importance des campements d'où partaient les djiouch « dont le passage continuel en était venu à effrayer, à « rendre indécis et flottant le groupe des Oulad bel Lahcène « et des Oulad Farès.

« Ces campements, où l'on se déclarait hautement pour « Bou Amama et pour Bou Hamara, comprenaient les « Oulad Ahmed ben Abdallah, les Oulad Djabeur, les « Alouana, les Oulad Ramdan, les Oulad Mahjoub des « Oulad Youb, des Oulad Khreider, des Oulad Hadji, for- « mant un groupe de 300 tentes installées au delà du Djebel « Tiskennit, les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa installés à « Méridja et comprenant 500 tentes. Ces divers campe- « ments attendaient la venue de Si Tayeb ou de Bou « Amama qui, pour triompher des efforts en sens inverse « du caïd Abderrahman, faisait annoncer son arrivée tous « les jours. Mohammed ould Dahman, le plus notable des « trois cavaliers qu'avaient ramené les patrouilles ne put « donner, d'ailleurs, malgré sa bonne volonté, aucune « indication sûre sur les progrès de Si Tayeb, tandis qu'il « fit entendre nettement que si Bou Amama lui-même ne « recevait pas immédiatement des secours du Prétendant et « des tribus ci-dessus désignées favorables au Rogui, il « était acculé à une impasse, se trouvant abandonné par la « grande majorité de ses anciens compagnons Beni Guil et « Zoua qui rejoignaient, les premiers, le caïd Abderrah- « man, les seconds, Si Allal.

« Tels sont les renseignements que recueillit le Chef du « Bureau arabe de Méchéria auprès duquel Si Allal insista « vivement sur l'urgence d'une action immédiate qui ne « manquerait pas de donner le dernier coup au prestige de « Bou Amama et d'arrêter le mouvement en avant pro- « noncé par Si Tayeb et les partisans du Rogui.

« Le capitaine Toulat n'hésita pas et partit pour Oglat « Cedra.

« Il y reçut un miad des Oulad bel Lahcène et des Oulad « Farès (Beni Guil) sous la conduite du taleb Mebarek, qui « se joignit de sa personne aux goums et fit diriger les « campements de ces fractions vers ceux du caïd Abder- « rahman.

« Les Oulad Ahmed ben Abdallah, au contraire, au lieu « de venir se présenter pour recevoir l'aman, comme ils « y avaient été invités, décampèrent pour se réfugier dans « la gada de Debdou par Foum Bezzouz.

« Le capitaine Toulat les atteignit par une marche de « nuit très pénible dans la neige, par un froid rigoureux.

« Il les rejoignit dans les gorges à l'Ouest de Méridja, « au lever du jour, le 21 février, et fut reçu par une vive « fusillade.

« Mais les goums, ayant à leur tête l'agha El Habib, se « lancèrent avec beaucoup d'élan et les douars furent « enlevés et razziés.

« Le campement fut dressé le soir sur l'Oued Sidi Ali, « d'où l'on envoya prévenir les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa « qu'ils eussent à faire connaître leurs intentions, que nous « étions décidés à imposer la paix, ainsi qu'ils devaient « déjà le savoir par les lettres du caïd Abderrahman.

« Le lendemain, le camp fut porté au point d'eau de « Méridja où je rejoignis le capitaine Toulat et d'où je me « hâtai de vous télégraphier par le cavalier du caïd des « Beni Mathar, qui se chargea de faire porter notre cour- « rier à El-Aricha.

« Ce chef indigène ayant appris le mouvement offensif « des goums de Si Allal et des Hamyan, rendu très inquiet « par l'attitude louche de ses gens pendant les événements « de ces derniers jours, venait protester de son dévouement « au parti de l'ordre et demander l'aman.

« Je le rencontrai à Oglat Cedra, tandis que je me por- « tais sur les traces du capitaine Toulat.

« Je lui promis immédiatement l'aman en ajoutant « qu'en ce qui concernait le règlement de ses affaires avec le « Maghzen chérifien, il devait s'adresser à Si Allal, que, « quant à nous, notre but unique était, par l'application du « droit de suite, de faire respecter la paix sur notre terri- « toire, que d'ailleurs les bonnes relations qui existaient « entre les deux Gouvernements français et chérifien me fai- « saient espérer que le Maghzen tiendrait compte de nos « avis sur la façon de traiter les Beni Mathar.

« Je tins le même discours au caïd Bou Souar qui avait « pris, sur l'ordre de Si Allal et en présence du capitaine « Toulat, certains engagements vis-à-vis du Maghzen et « vis-à-vis de nous.

« Je leur fis comprendre à tous que nous n'avions pas à « intervenir dans les affaires intérieures du Maghzen, mais « que, toutefois, nous ne pouvions que leur conseiller la « soumission la plus complète à ses ordres, car il était plus « évident que jamais, après ce qui venait de se passer, que « le Prétendant n'était qu'un dangereux révolté, puisqu'il « acceptait de lier ses intérêts à Bou Amama, dont l'atti- « tude depuis vingt ans était notoirement hostile au bien « et à la paix.

« Cependant les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, effrayés « par le sort des douars razziés à l'Ouest du Djebel Tisken- « nit, avaient envoyé une lettre protestant de leur dévoue- « ment au Sultan Moulay Abd-el-Aziz et du désir où ils « étaient de rester dans le bien et dans la paix.

« Je fis dire aux notables de venir et je restai un jour de « plus en station à Méridja pour les attendre. Au lieu de se « présenter, ils se retirèrent plus loin dans la direction de « Debdou. Un espion nous apprit ce mouvement en ajou- « tant que les Oulad Sidi Ali tenaient à rester au parti du « Prétendant et avaient envoyé demander l'appui de Si « Tayeb ould Bou Amama.

« L'espion ajoutait que Si Tayeb après s'être avancé vers « l'Est, dans la direction de Foum Bezzouz, était revenu à « Debdou où il devait se trouver encore, que ceux qui « venaient de là avaient affirmé qu'il n'avait avec lui qu'un « faible goum.

« Il est presque certain que la colonne annoncée par Bou « Amama était un des bluffs dont il est coutumier pour « pousser les Arabes dans les aventures.

« Pour essayer encore d'agir pacifiquement, j'ai adressé « une lettre aux Oulad Sidi Ali Bou Chenafa.

« Déjà en rejoignant le capitaine Toulat, j'avais fait « appeler le taleb Mebarek (notable des Oulad Farès, Beni « Guil, qui marchait avec le capitaine Toulat) et je l'avais « envoyé au caïd Abderrahman porteur d'une lettre.

« Dans ces conditions, j'espère que tous seront bien fixés « sur nos intentions. Il ne peut faire de doute pour per- « sonne que la présente action a été déterminée par des cir- « constances urgentes, indépendantes de notre volonté, « mais dont nous avons profité pour prouver notre force et

« la ferme intention où nous sommes de nous faire « respecter.

« Cette démonstration n'aura pas coûté un sou et n'en « aura pas moins, j'en suis persuadé, un très grand effet « utile.

« Le capitaine Toulat, qui s'était bien pénétré de vos « idées sur ce point, mon général, n'a pas perdu de vue un « seul instant que l'action contre Bou Amama était votre « principal objectif ; si, malgré cela, il n'a pas pris le parti « d'agir immédiatement contre lui, c'est après avoir réflé- « chi sérieusement.

« La distance à laquelle se trouvait Bou Amama était trop « grande pour qu'il pût l'atteindre avec des goums levés « très rapidement, presque sans vivres.

« Le marabout était forcément sur ses gardes, par suite « du retour chez lui de tous les djiouch que le mouvement « des Hamyan avait repoussés.

« Parmi les contingents de Si Allal se trouvaient des « Zoua séparés très récemment de Bou Amama par la « misère plutôt que par la désaffection. Ces ferments pou- « vaient, dans le goum, faire lever, même chez les Hamyan, « où les amis de Bou Amama sont encore nombreux dans « certaines tribus, des éléments de discorde d'autant plus « dangereux que, malgré nos efforts persévérants, le goum « était encore à l'état de horde.

« Dans ces conditions, le capitaine Toulat préféra se bor- « ner aux opérations qui ont été relatées ci-dessus et qu'il « avait la quasi certitude de mener à bien, plutôt que de se « lancer dans une aventure au-dessus de ses forces.

« L'opération que vient de tenter avec succès le capitaine « Toulat, les résultats heureux qu'il a obtenus, permettront « dans quelques jours, de marcher de nouveau avec les « goums dans des conditions beaucoup meilleures.

« Les contingents ont reçu, pendant les journées qui « viennent de s'écouler, une instruction sérieuse qui se per- « fectionnera encore au retour et qui les rendra plus mania- « bles, moins sujets à une panique, toujours à craindre « lorsqu'on marche contre un ennemi aussi aguerri que « le noyau de coupeurs de route qui forme, pour ainsi dire, « la garde d'honneur de Bou Amama.

« Nos gens ont été mis en confiance par le nettoyage qui « vient d'être fait dans la région de l'Ouest.

« Ils peuvent maintenant s'éloigner plus au Sud sans

« avoir la préoccupation de penser qu'un autre ennemi
« menace leurs campements dégarnis.

« Enfin, le caïd Abderrahman a le temps d'agir ou, s'il
« ne se sent pas assez fort, de saper la puissance, grande
« encore, de Bou Amama dans la région. S'il réussit à pur-
« ger le pays de l'agitateur, il devra, à moins de mauvaise
« foi, reconnaître qu'il a été puissamment aidé dans son
« action par l'opération de police que nous venons de faire,
« et s'il n'obtient pas de résultats, nous serons prêts, mon
« général, soit à l'appuyer, soit à le suppléer.

« Les circonstances étaient telles que toute action contre
« Bou Amama devait forcément comprendre deux opéra-
« tions : la première, vers l'Ouest, que j'appelle l'action
« défensive, puisqu'elle était destinée seulement à parer
« aux agissements agressifs du marabout, que je vous
« signalais depuis deux mois, la deuxième, offensive, que
« j'aurais combinée d'ensemble avec la première et d'ac-
« cord avec le caïd Abderrahman, si je n'avais pas été pré-
« venu par les événements qui ont amené le capitaine
« Toulat à prendre l'initiative, très justifiée, d'une action
« immédiate. »

. . . .

Malgré toutes ces explications, l'action de guerre qui avait été opérée fut jugée contraire à la politique générale suivie et les Hamyan furent obligés de restituer les troupeaux qu'ils avaient razziés.

Le capitaine du Jonchay en voyant que la politique qu'il avait suivie jusqu'alors était désavouée, quitta le commandement du cercle de Méchéria.

L'agha El Habib ould Mebkhout resta pendant six mois, à Alger, en disgrâce, éloigné de son commandement.

*
* *

A partir de cette époque, le changement survenu dans l'orientation de notre politique obligea les Hamyan à des relations meilleures avec leurs voisins et marqua la fin de l'époque héroïque et heureuse où, suivant l'expression de l'un d'eux : « avec un bon fusil et un cœur sans crainte, l'homme pauvre hier pouvait devenir riche aujourd'hui ».

Ils ne se plièrent d'ailleurs qu'avec regret à cette nouvelle façon de vivre.

C'est ainsi qu'en mars 1907, le commandant Pein[1] dut rendre compte au Général commandant la Division que des indigènes des Oulad Mansourah avaient volé 544 moutons aux Beni Guil. Il attirait en même temps l'attention du général sur l'attitude équivoque d'El Hadj El Habib qui attendit, pour signaler le fait, que l'affaire fut éventée.

Plus tard, les Hamyan répandirent chez leurs voisins le bruit que les signaux construits par les missions géodésiques avaient pour objet de marquer une délimitation entre les territoires des deux groupements. Ils en profitèrent pour porter leurs campements à l'Ouest de leur zone habituelle de pacage. Mécontents, les Beni Guil détruisirent à plusieurs reprises ces signaux. Le général Alix dut inviter le Commandant Supérieur de Méchéria, en l'informant de cet incident (5 janvier 1910), à maintenir strictement les Hamyan dans leurs territoires[2].

Il fallut leur rappeler le mois suivant les mêmes prescriptions à la suite d'une rixe sérieuse qui venait d'éclater entre bergers des Meghaoulia et des Beni Guil Oulad Farès pour la possession de r'dirs peu abondants existant dans l'Oued Bou Lardjam.

*
* *

La création des postes de Berguent et de Forthassa Gharbia en 1904 contribua, d'ailleurs, à obliger les Hamyan à vivre en meilleurs termes avec leurs voisins de l'Ouest.

Berguent d'abord dépendant exclusivement du cercle de Méchéria fut, plus tard, rattaché à l'annexe d'El-Aricha jusqu'au jour où il fut remis au Maroc Oriental.

Son action s'étendit sur les tribus marocaines des Beni Mathar, des Mehaïa (sauf les Oulad Boubaker d'El Hadj Miloud), les Beni Yala Oulad Bakti, les Oulad Amor (Djebel Mekam), les Beni Guil du Dahra, les Sedjaa d'El Aïoun Sidi Mellouk, les Zekkara, les gens de Debdou.

---

1 Glorieusement tombé comme colonel, en 1915, à Carency.

2 Il y a lieu de rappeler qu'en février 1908 un événement calamiteux se produisit sur le territoire du cercle. Une compagnie du 2e Régiment Etranger commandée par le capitaine Capillery qui, venant de Berguent, opérait un changement de garnison, fut surprise par une tempête de neige, entre Aïn-Ben-Khelil et Forthassa Gharbia, vers Haci Sféïa, et se débanda. Quarante légionnaires moururent de froid. Les autres furent secourus par les Akerma qui montrèrent en cette circonstance un remarquable dévouement.

De plus, sur le territoire de Berguent même, et à 15 kilomètres environ à l'Ouest, était fixée une partie des Oulad Sidi Cheikh Gheraba marocains, avec Si Allal ; l'autre partie était avec Bou Amama.

Dans l'Oued Charef, où les Hamyan algériens possèdent des droits de pacage concurremment avec les Beni Mathar, les Beni Guil et les Zoua [1] marocains, l'action française s'exerça surtout par la voie commerciale.

La prospérité du marché de Berguent augmenta tous les jours. Il faut reconnaître qu'elle dépendait en grande partie de Bou Amama qui, par suite de ses bonnes relations personnelles avec le capitaine Gauthier (J. B. A.), chef du Bureau des Affaires indigènes de Berguent [2], laissait les indigènes circuler en paix et commercer en toute sécurité.

Presque toutes les tribus qui fréquentaient ce marché, ou qui étaient installées dans les environs, appartenaient au parti du Rogui, toutes subissaient la très grande influence religieuse de Bou Amama.

Il n'existait aucun représentant du Maghzen ; certains caïds avaient des cachets du Prétendant, tel le caïd El Amraoui, des Oulad Amor.

Tout ce qu'il était possible d'obtenir de ces populations était de garder la neutralité. Toute tribu qui demandait à fréquenter notre marché était tenue de ne plus prendre une part active dans les luttes de l'Ouest entre le Maghzen et le Rogui.

La paix ne fut troublée qu'en 1905, par une razzia opérée par 300 cavaliers et 200 fantassins du Maghzen sur une caravane des Oulad Amor revenant du marché de Berguent et ne prenant pourtant aucune part active au mouvement roguiste.

L'action française fut de plus en plus active et efficace sur la confédération des Beni Guil.

L'amel de Figuig, dont ils dépendaient nominalement, n'avait aucune influence sur eux.

Les Beni Ghoméracen (Oulad Youb et Oulad Hadji) plus éloignés de nous, subissaient moins notre contact, restaient plus accessibles aux influences hostiles.

En 1906, le commandant Pein, Commandant Supérieur du cercle de Méchéria, se rendit chez eux et séjourna à Métarka.

1 Zoua, « Gens de la Zaouïa », expression employée pour désigner les Oulad Sidi Cheikh.

2 En 1915, Chef de l'annexe d'Aïn-Sefra.

L'amel de Figuig essaya de protester[1].

En 1908, les fractions des Beni Guil Gheraba (Oulad Youb, Oulad Hadji) et Oulad Ahmed, campées en mars dans la région du Tamlelt, envoyèrent à la harka de Sidi Mohammed ben Sebaï quelques contingents sans que la masse fît rien pour s'y opposer. (Affaire de Bou Denib.)

En même temps les bruits les plus fantaisistes circulaient à Berguent chez les Beni Mathar, sur le succès certain de l'agitateur et sur notre évacuation prochaine du pays.

---

1 La lettre suivante adressée par le cheikh Mohammed ben Habib des Oulad Farès, des Oulad Abderrahmane au Chef des Affaires indigènes d'Aïn-Sefra est caractéristique à cet endroit :

« Je vous annonce que l'amel de Figuig nous a infligé une amende de « 1.000 francs, pour nous être présentés au commandant Pein et à vous, lors « de votre reconnaissance de Metarka. Nous n'attachons aucune importance à « cette amende que nous ne paierons pas ; cependant, comme nous sommes « unis avec le Gouvernement français et que nous suivons la même voie, nous « vous demandons de traiter l'amel comme il l'a fait injustement à notre égard, « pour l'empêcher de recommencer. »

A la fin d'une réunion tenue par les chioukh des Beni Guil à Defilia, lorsqu'ils eurent prêté serment de tout sacrifier pour conserver notre amitié, un soldat de l'amel vint prier le caïd Abderrahman, de la part de son maître, de se rendre à la casba pour y recevoir une lettre du Sultan lui renouvelant l'investiture de caïd qui lui avait été donnée en 1894. Abderrahman donna l'ordre à ce messager de se retirer et d'aller dire à l'amel qu'il n'avait que faire d'un parchemin sans valeur.

Cette réunion avait lieu en 1905, à Defilia, à quelques kilomètres à l'Ouest de Figuig ; le moment était grave, les tribus très surexcitées par les bruits répandus, on pouvait craindre qu'il n'en sortît la rupture du pacte de 1904. Elle se prolongea du 8 au 12 janvier, au milieu d'un immense douar formé de tentes appartenant à toutes les tribus de la confédération. Le caïd Abderrahman prit la parole : « Notre attitude passée, dit-il, ne nous a valu que « haines et misères. Bou Amama nous avait couverts de sa baraka et nous « avons été ruinés. Nous avons razzié les tribus, les colonnes et les troupes « françaises mêmes, au nom du faux marabout et, quelques mois après, nous « sommes venus en mendiants implorer les autorités que nous avions insul- « tées. C'est moi qui vous y ai conduit parce que c'est moi seul que vous « écoutez dans les jours de détresse et de danger. Nous avons enfin trouvé la « paix et le bien-être. Je vous conjure de ne pas céder aux dangereuses solli- « citations des gens du dehors et de resserrer encore les liens qui nous unissent « aux Français. »

A la suite de cette harangue, tous les chioukh présents jurèrent solennellement sur le Coran de travailler sans relâche au maintien de la paix, de rester sourds à l'appel des séditieux et de prêter leur concours le plus dévoué au Gouvernement français qui les avait si généreusement accueillis. Ils s'engagèrent à nous assurer, dans toutes les occasions, l'appui de leurs goums, à donner la chasse aux djiouch et aux rezzous qui, ayant nos tribus pour objectif, chercheraient à passer sur leur territoire et à déférer à toutes les réquisitions que nous pourrions avoir à exercer sur eux. Il fut décidé que les Oulad Ben Abdallah qui avaient négligé, malgré l'invitation qui leur avait été faite, de se faire représenter à la réunion par leurs chefs, seraient considérés jusqu'à nouvel ordre comme étrangers à la confédération.

Par mesure de répression collective et pour donner à tous l'impression de notre confiance en nous-mêmes, les troupeaux des Beni Guil Gheraba, venus sur le marché de Berguent le 14 mai, furent saisis et avis fut donné aux fractions des Beni Guil compromises que l'aman ne leur serait accordé qu'après le paiement d'une amende de 600 moutons que des députations de toutes les fractions devaient amener à Métarka le 10 juin.

Une reconnaissance, partie de Berguent le 3 juin, devait à cet effet se rencontrer à Métarka avec le groupement de Berguent et les goums des Hamyan de retour de Bou Denib.

Le programme primitif de cette dernière colonne comportait la reconnaissance d'Anoual ; mais, en raison de l'effervescence de cette région et de l'effectif relativement faible de son groupe, le commandant Pein dut se borner à pousser de Tioudadin une pointe rapide sur Anoual et à se replier vers l'Est sans avoir séjourné à Anoual[1].

La situation des Aït Bou Chaouen, qui avaient fait le vide, restait ainsi inchangée, mais l'effet moral produit sur les Beni Guil par la jonction de Métarka et par l'importance des goums Hamyan, leurs ennemis irréductibles, amenés au cœur du pays, permit de solutionner de façon heureuse et très énergique les conditions imposées aux Beni Guil.

Les engagements pris à cette époque par toutes les députations, l'occupation de Métarka qui se prolongea pendant deux mois, la construction en ce point d'une redoute sommaire, assurèrent pendant tout l'été la tranquillité absolue de cette région et les Beni Guil et les tribus voisines à qui ils donnaient le mot d'ordre, restèrent neutres lors de la formation de la deuxième harka venue à l'attaque de notre poste de Bou Denib.

En même temps, l'installation à El Aouïnet d'un poste provisoire eut les plus heureux effets sur les tribus indépendantes de l'Ouest.

Le mouvement hafidiste qui se propagea bientôt à l'instigation des agents du Maghzen d'Oudjda vint malheureusement détruire ces premiers résultats ; l'installation à Berguent d'un marché mixte et d'agents des douanes chérifiennes devait cependant rassurer les tribus de l'Ouest sur nos intentions de conquête.

Dès lors, les Beni Guil, sans se départir cependant d'une

---

1 Une première reconnaissance avait été faite au commencement de mai 1908 sur Anoual par le lieutenant Noel, avec un goum composé d'Hamyan et de mokhazenis de Beni-Ounif, au cours des colonnes sur Bou Denib.

attitude fort correcte, laissèrent entendre qu'ils désiraient garder leur pleine indépendance et, pour affirmer ces sentiments, peut-être aussi pour se soustraire aux droits de marchés établis à Berguent, ils dessinèrent vers le Sud un mouvement d'exode qu'aucune autre raison ne justifiait.

C'est pour étudier leur état d'esprit et leurs dispositions qu'une reconnaissance de cavalerie partit de Berguent dans l'intention de visiter les campements des Beni Guil et ceux de leurs voisins immédiats les Oulad Sidi Mohammed ben Ahmed et les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa.

Le 25 novembre, le commandant Dinaux, Commandant Supérieur du cercle de Méchéria, quittait Berguent avec 80 spahis et 20 mokhazenis dans le but de faire chez les Beni Guil, les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa et les Oulad Sidi Mohammed ben Ahmed une tournée politique. Après avoir poussé jusqu'en vue de Debdou, la reconnaissance descendit vers Anoual. Partout l'accueil des tribus avait été favorable.

La réception faite par les ksouriens d'Anoual fut également empressée.

Le 2 décembre, au retour, au passage de l'Oued Tizeribine, à environ 10 kilomètres d'Anoual, la reconnaissance fut assaillie par un fort rassemblement de Beraber. Malgré la fusillade intense, les cavaliers purent se dégager et s'enfuir. Nos pertes dans cette affaire furent de 6 spahis indigènes tués, dont le maréchal des logis Ben Daoud, fils du colonel Mohammed Ben Daoud, l'ancien chef de l'annexe d'El-Aricha.

Sans doute les Beni Guil Gheraba avaient prévenu les Aït Bou Chaouen de l'objectif de la reconnaissance ; peut-être même quelques isolés avaient-ils pris part à l'affaire de l'Oued Tizeribine, mais toute idée de complicité effective ou tacite de la masse était à écarter : les Beni Guil cherchèrent jusqu'au dernier moment à dissuader la reconnaissance de pénétrer sur le territoire des Aït Bou Chaouen ; les guides qu'ils eurent à fournir firent preuve d'une loyauté absolue.

En résumé, en fin 1908, sur les confins ouest du cercle de Méchéria, où les Hamyan se mélangeaient souvent aux Beni Guil, la situation restait incertaine ; la reconnaissance de Moulay Hafid y était considérée comme un échec pour notre politique et l'exécution des accords de 1902 semblait devoir y rencontrer des difficultés, même si Moulay Hafid faisait un jour appel à notre intervention.

*
* *

La mort de Bou Amama, suivie, peu de temps après, de celle du Rogui, commencèrent à ramener le calme dans l'Ouest.

La progression de nos troupes dans le Maroc Oriental, l'occupation de Taourirt, puis celle de Debdou, en même temps que l'organisation des Beni Snassen et du territoire de Bou Denib, modifièrent sensiblement les sentiments de nos adversaires.

En même temps que la zone de paix s'élargissait, une nouvelle organisation des confins algéro-marocains détournait du cercle de Méchéria l'action politique qui avait été menée jusqu'alors et le calme le plus complet ne tarda pas à régner dans la région du chott Gharbi qui avait été si troublée.

CHAPITRE VIII

CHRONIQUE DES FAITS QUI SE DÉROULÈRENT DANS LA RÉGION NORD DU MAROC ORIENTAL DE *1895* à *1909* ET QUI CONTRIBUÈRENT A TROUBLER LA PAIX SUR LE FRONT OUEST DU CERCLE DE MÉCHÉRIA.

Pour permettre au lecteur de mieux saisir ce que furent, sur la frontière ouest du cercle de Méchéria, ces années de désordre et de troubles dont nous avons essayé de faire une esquisse, nous avons rassemblé, année par année, depuis 1895 jusqu'à la mort de Bou Amama et du Prétendant, les principaux faits qui marquèrent, dans la région nord du Maroc Oriental, la période d'anarchie à laquelle l'occupation, par nos troupes, de toute la région mit fin.

Ce résumé chronologique facilitera la liaison des événements qui se déroulèrent dans le « bled siba » avec ceux

auxquels furent mêlés les Hamyan pendant la période correspondante.

1895. — La situation politique ne cessa pas d'être bonne du côté algérien pendant l'année 1895. Un seul fait qui aurait pu troubler les relations des indigènes du cercle de Méchéria avec les populations des Beni Guil, se produisit au mois de juin ; mais il était imputable aux Hamyan qui, à cette époque, séjournaient dans l'annexe d'El-Aricha et qui en profitèrent pour l'accomplir. Un parti de 27 cavaliers des Bekakra, Beni Metharef, Oulad Mansourah, Meghaoulia et Sendan razzièrent une caravane des Beni Guil, à l'Oued Berrioug, près d'El Mengoub (chott Gharbi). Les Hamyan eurent un homme et deux chevaux tués ; ils massacrèrent trois indigènes des Beni Guil, enlevèrent 44 chameaux, 2 chevaux et 6 juments et emmenèrent leurs prises dans leurs douars qui, par crainte de représailles de la part des Beni Guil, refluèrent au Nord d'El-Aricha. Les Beni Guil, sachant bien que les auteurs de ces coups de main appartenaient aux Hamyan, et que ceux-ci n'occupaient pas leurs emplacements habituels de campement, ne firent aucune tentative contre eux, ce qui évita à l'annexe d'El-Aricha des incursions que l'on avait, un instant, redoutées.

Au Maroc, la situation fut troublée pendant les premiers mois de l'année, d'abord dans la ville même d'Oudjda, dont les habitants n'étant soumis à aucune autorité, depuis le départ de l'amel Si Abdesselam Ben Bou Cheta, cherchèrent à se venger sur les tribus nomades des environs du dédain que ces tribus leur témoignaient. La ville resta fermée pendant près d'un mois aux nomades dont quelques-uns eurent à se repentir des tentatives qu'ils firent pour y entrer. L'arrivée du nouvel amel, Si Driss Ben Yaïch, au mois de février, rétablit l'ordre ; la ville s'ouvrit de nouveau, et les transactions de son marché reprirent leur cours.

La tribu des Beni Bou Zeggou avait été, en 1894, le théâtre de désordres importants : la fraction des Haddun s'était mise en rébellion ouverte contre son caïd, Hamonada, qu'elle avait réduit à se cantonner dans sa maison ; le fils de ce caïd obtint, au mois de février 1895, du sultan Moulay Abd-el-Aziz, l'envoi d'une colonne pour mettre les rebelles à la raison. Cette troupe, commandée par Moulay Arafa, oncle du Sultan, se rendit à El Aïoun Sidi Mellouk ;

elle ne fit aucune opération. Sa présence, toutefois, empêcha le retour des actes de rébellion qui s'étaient produits, précédemment, chez les Beni Bou Zeggou, mais ne ramena pas dans le devoir les ennemis du caïd Hamonada. Les Beni Bou Zeggou restèrent divisés en deux partis dont l'inimitié se manifesta par des conflits fréquents, mais sans grande importance.

Au mois de mars, la fraction des Achache, de la tribu des Mehaïa, depuis longtemps opposée au caïd de cette tribu, El Hadj Saheli ould Bou Bekeur, se sépara de ce dernier, entraînant dans son parti les Beni Mathar, qui, jusqu'alors, avaient subi l'influence de ce caïd. Les Achache allèrent chercher appui auprès des Angad, ennemis des Mehaïa. Le 9 mai, un engagement eut lieu entre les deux partis (Angad et Achache, réunis contre les Mehaïa) à Aïn-Sefra, sur le territoire des Bessara ; les Angad perdirent 12 hommes et 5 chevaux tués ; les Mehaïa, 14 hommes et 16 chevaux tués. Au nombre des morts, parmi les Angad, se trouvait le nommé Ben Dali ould Bou Terfa, guerrier qu'on disait d'une très grande valeur et frère d'Abdelkader ould Bou Terfa, caïd des Mezaouir, ainsi que trois autres parents de ce même caïd. A la suite de ce combat, les Mehaïa qui n'y avaient pas eu l'avantage, conclurent des alliances avec les Beni Bou Zeggou et les Beni Khaled ; cet accroissement de la force des Mehaïa détermina les Angad à conclure la paix à laquelle d'ailleurs les conviaient les marabouts des Beni Bou Hamdoun. Le 5 juin, les Angad et les Mehaïa se réconcilièrent ; mais les Achache, tout en renonçant à rester en lutte avec leur caïd, ne consentirent pas à rentrer sous son autorité. Cette situation était encore la même à la fin de l'année, bien que les Achache aient réoccupé leur pays, qu'ils avaient auparavant abandonné pour se joindre aux Angad.

Ces événements avaient, comme toujours, déterminé la venue, sur notre territoire de nombreux douars des Mehaïa, que les cavaliers partis en harka contre les Angad avaient envoyé se mettre sur le territoire de l'annexe d'El-Aricha, à l'abri de toute agression de la part des Angad. La présence de ces douars et de leurs troupeaux, en deçà de la frontière, était une gêne pour nos populations. A plusieurs injonctions à eux faites par le caïd de la tribu des Oulad En Néhar Gheraba et par les agents du Bureau arabe, d'avoir à quitter le territoire algérien, les Marocains avaient répondu par des refus. Une démonstration armée fut effec-

tuée contre eux, à la suite de l'autorisation donnée par l'Autorité supérieure, les 2 et 3 juin, avec les goums de l'annexe et le détachement de spahis d'El-Aricha. Les douars marocains ne résistèrent pas devant la certitude qui leur fut donnée, que, s'ils ne cédaient pas à cette démonstration, la force serait employée pour les y contraindre. Ils repassèrent la frontière le 3 juin.

Depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année, la situation politique de l'amalat d'Oudjda ne fut pas troublée. Une mesure énergique, prise au mois d'août par l'amel, contribua à maintenir cet état de calme. Le 12 août, Si Driss Ben Yaïch s'empara de la personne du caïd des Mézaoun (Angad), Abdelkader Bou Terfa, qu'il retint prisonnier à Oudjda, depuis cette époque ; il attribua, avec quelque vraisemblance, à l'esprit de désordre de ce caïd les conflits périodiques survenus depuis plusieurs années entre les Angad et les Mehaïa. Quel qu'ait été, d'ailleurs, le bien-fondé de ce jugement, l'action qui en fut la conséquence eut pour effet d'amener à réflexion les chefs marocains voisins d'Oudjda qui, par crainte d'un sort semblable à celui d'Abdelkader Bou Terfa, se montrèrent, pour le moment, peu disposés à renouveler les désordres antérieurs. L'amalat d'Oudjda jouit, à la suite de cet acte d'autorité, du moins dans la partie qui avoisine immédiatement le chef-lieu de ce Gouvernement, d'un calme relatif.

1896. — Les tribus des Beni Guil continuaient, dans les premiers mois de l'année, à exercer des actes de brigandage contre les tribus des Hamyan et ajournaient l'exécution d'une convention passée avec ces derniers, en 1895, à Kasdir (chott Gharbi).

Pour mettre fin à cette situation, le Gouverneur Général de l'Algérie décida que si, dans un délai qui expirerait le 15 mai, les Beni Guil n'avaient pas exécuté leur convention avec les Hamyan et cessé leurs déprédations, notre territoire et nos marchés leur seraient interdits. Cette mesure fut rigoureusement appliquée et ses résultats ne se firent pas attendre.

En effet, le 26 juillet et jours suivants, conformément aux instructions de Monsieur le Général commandant la Division, une entrevue avait lieu entre le Commandant Supérieur de Méchéria accompagné des principaux notables des Hamyan et l'amel d'Oudjda, accompagné des notables des Beni Guil, en vue de l'exécution des clauses

de la convention sus-visée et du règlement des revendications postérieures à cette convention, intéressant exclusivement les Hamyan.

Cette entrevue eut un plein succès, grâce à l'habileté, à la courtoisie et à l'esprit de conciliation des représentants des deux Gouvernements. Les différends ayant été réglés, la levée de l'interdiction aux Beni Guil de notre territoire et de nos marchés fut prononcée par Monsieur le Gouverneur Général à la date du 7 septembre.

Il ne s'est pas produit au cours de l'année 1896 de troubles, parmi les tribus marocaines, sur la frontière. Le caïd El Hadj Saheli, des Mehaïa, qui semblait tout puissant dans sa tribu, a perdu à un moment donné la confiance de la majorité de ses administrés. Craignant qu'il ne soit pris contre lui des mesures violentes il a brusquement abandonné sa tente et s'est réfugié dans la ville d'Oudjda ; mais il est reparti clandestinement de cette ville, après quelques jours, pour regagner sa tribu où le calme avait semblé renaître.

1897. — Dans l'amalat d'Oudjda, des troubles assez graves se produisirent, provoqués par l'attitude énergique de l'amel vis-à-vis des tribus vivant depuis longtemps dans l'anarchie.

Le caïd des Mehaïa, El Hadj Saheli Bou Bekeur, fut amené à prendre la tête du mouvement contre l'amel, à la suite de la lecture dans sa tribu, par ordre de ce dernier fonctionnaire, d'instructions venues du Sultan et le destituant de ses fonctions.

La tribu des Mehaïa se partagea en deux partis à peu près d'égale force, l'un qui resta fidèle à El Hadj Saheli, l'autre qui prit le parti de l'amel et qui avait à sa tête El Hadj Miloud ould Bou Bekeur, frère et rival de Saheli.

A la même époque, et pour des causes diverses, toutes les tribus de l'amalat s'étaient rangées soit du côté de l'amel, soit du côté des dissidents.

Au mois de mars, une première rencontre eut lieu. D'un côté se trouvaient les soldats de l'amel et les Mehaïa d'El Hadj Miloud. De l'autre se trouvaient :

Les Beni Attigue (fraction des Beni Snassen) ;

Une partie des Beni Mengouch (fraction des Beni Snassen) ;

Une partie des Sedjaa ;

Les Mezaouir (fraction des Angad).

Le parti de l'amel sembla avoir été victorieux.

Un second combat eut lieu au mois d'avril ; El Hadj Miloud et les soldats de l'amel attaquèrent subitement les Mezaouir et les Mehaïa d'El Hadj Saheli qui repoussèrent leurs agresseurs.

A partir de cette époque, les efforts des dissidents se concentrèrent contre la tribu des Zekkara, restée fidèle à l'amel et isolée dans ses montagnes. Le 20 avril, ces derniers furent complètement battus. Ils offrirent même, pour obtenir la paix, 5.000 francs et 10 chevaux à leurs adversaires ; mais ceux-ci refusèrent. Les Zekkara furent à nouveau battus et contraints de se réfugier le 3 mai sur notre territoire, dans l'annexe d'El-Aricha, sous la protection du goum qui, depuis quelque temps, avait été réuni à la frontière afin d'en prévenir toute violation et de protéger nos tribus, le cas échéant. Avec les Zekkara se trouvaient quelques fractions des Beni Yala, Beni Bou Zeggou et Beni Snassen.

Ni l'amel, ni El Hadj Miloud n'avaient tenté de leur porter secours lorsqu'ils avaient été attaqués.

Le 5 mai, les Zekkara ayant refusé de se soumettre aux conditions qui leur étaient posées pour séjourner sur notre territoire, repassèrent la frontière et, le même jour, opérèrent une razzia sur les Beni Hamlil, qui n'avaient jusque là pris aucune part à la lutte.

A partir de cette époque, le caïd Ramdan, avec les Zekkara et les quelques fractions qui lui étaient alliées, campa dans la région de Missiouïn, dans le voisinage immédiat de notre frontière, surveillé par les troupes qui y avaient été envoyées. Il s'attendait chaque jour à une attaque du parti adverse et n'osait pas, étant donné ses faibles forces, quitter le campement qu'il avait choisi et dans lequel il se sentait sous la protection de nos troupes. El Hadj Miloud, de son côté s'était également rapproché de notre frontière semblant éprouver les mêmes craintes que les Zekkara, mais n'osant s'unir à eux. Il campait au Sud-Ouest de Sidi Aïssa, dans la plaine de Tiouli et du côté de Mechra el Harchaïa.

Mais, le 14 mai, les Beni Yala et les Beni Snassen, alliés du caïd Ramdan, quittaient ce dernier pour aller camper à Chebika el Hamra.

Le lendemain 15, les Beni Bou Zeggou le quittaient à leur tour.

Les Zekkara se trouvaient alors réduits à 50 cavaliers et 150 fantassins.

Dans les journées du 13 et du 14, le caïd Ramdan avait

vainement tenté de décider El Hadj Miloud de s'unir à lui, pour prendre l'offensive.

Aussi, se sentant trahi par les siens, et voyant qu'il ne devait espérer aucun secours de personne, le caïd Ramdan vint le 16 mai, dans l'après-midi, déposer ses armes à El Bouihi, à environ 20 kilomètres au Nord de Magoura et à 8 kilomètres à l'Est de Sidi Aïssa, en suppliant qu'on lui accordât sur la terre française une hospitalité qu'il avait honteusement violée quelques jours auparavant. Il déclara se soumettre à toutes les conditions qu'on pourrait exiger de lui ; mais il ne devait rester que peu de temps sur notre territoire, où on l'avait fait camper aux environs de Taërziza. En effet, le 1er août, il était autorisé à repasser au Maroc avec toutes ses tentes.

A partir de l'entrée des Zekkara sur notre territoire, El Hadj Miloud fit tous ses efforts pour se rapprocher, du moins en apparence, de son frère El Hadj Saheli, et se fit l'intermédiaire entre celui-ci et les diverses fractions qui avaient fait cause commune avec les Zekkara. Peu à peu les grandes agglomérations de tentes se dispersèrent et la tranquillité revint. Toutefois El Hadj Saheli razzia, chaque fois qu'il le put, les fractions qui avaient refusé de s'unir à lui.

Le bruit courut pendant ce temps qu'une colonne était dirigée par le Sultan sur Oudjda pour châtier ceux qui s'étaient révoltés ; mais il n'en était rien. Cependant, au commencement du mois d'août, le chérif Abdesselam El Merani, envoyé par le Sultan, arrivait à Oudjda avec cent cavaliers du Makhzen. Les divers partis marocains envoyèrent alors à Oudjda des représentants qui furent unanimes à déclarer au chérif qu'ils ne voulaient plus de l'amel Si Driss Ben Yaïch. Le chérif promit de leur donner satisfaction.

Des renseignements, venus d'Oudjda le 15 août, firent connaître que les Mehaïa, les Angad, les Sedjaa, les Beni Snassen, les Beni Yala, les Beni Bou Zeggou et les Zekkara s'étaient réconciliés entre eux sous l'influence du chérif et que chaque tribu s'était engagée à rentrer sur son territoire. Le chérif avait en outre déclaré aux Mehaïa qu'ils continueraient, comme par le passé, à obéir aux ordres d'El Hadj Saheli.

Le parti d'El Hadj Miloud essaya bien de résister à cet ordre et tenta d'instituer, pour assurer le service de police et de sécurité dans la tribu, une assemblée de notables ; mais finalement, au mois de décembre, les Mehaïa se réuni-

rent tous pour prier El Hadj Saheli de reprendre le commandement de sa tribu. Tous les chefs de fraction et les principaux notables lui prêtèrent serment de fidélité.

Le 21 novembre 1897, l'amel d'Oudjda quittait son commandement et allait s'embarquer à Nemours, pour se rendre à Tanger. Il fut remplacé par Si Bou Bekeur ould El Habbas, qui arriva au siège de son commandement dans le courant du mois de décembre.

1898. — Il ne se produisit dans l'amalat d'Oudjda aucun fait grave ; la tranquillité ne cessa de régner dans le voisinage de notre frontière ; les troubles qui, l'année précédente, avaient mis l'Autorité Française dans la nécessité de faire organiser un service de surveillance, ne se reproduisirent pas. Le caïd El Hadj Saheli ould Bou Bekeur, de la tribu des Mehaïa, qui avait été l'un des principaux auteurs des troubles, reprit le commandement de sa tribu dans laquelle aucune opposition ne lui fut faite ouvertement. Le nouvel amel d'Oudjda, Si Bou Bekeur ould El Habbas, installé depuis le mois de décembre 1897, sut faire régner partout une tranquillité relative.

Le bruit se répandit chez les indigènes algériens et dans l'amalat d'Oudjda, vers le mois de juillet 1898, que le Gouvernement chérifien avait concédé à l'Allemagne le poste de Saïdia, à l'Ouest d'Adjeroud, et le droit d'occupation sur tout le territoire compris entre notre frontière ouest et la Moulouya. Ce bruit fut démenti officiellement dans nos tribus par les soins du Gouvernement français.

1899. — L'année précédente, vers le mois de novembre, les Mehaïa et leurs alliés, les Beni Mathar, étaient tombés sur les Sedjaa et leur avaient enlevé un grand nombre de troupeaux de moutons.

Les Sedjaa usant de représailles s'emparèrent de 200 à 300 chameaux appartenant aux Mehaïa. A la suite de cette affaire, les Sedjaa voulurent conclure avec les Mehaïa un arrangement basé sur la restitution réciproque des prises. Un miad, composé de notables de leur tribu, vint à cet effet trouver les Mehaïa qui ne voulurent entendre parler de rien.

La guerre était dès lors déclarée entre ces deux fractions. Elle aboutit à la défaite des Mehaïa qui, au mois de mai, durent entrer sur le territoire algérien, après avoir subi un échec sérieux à Aïn-Sfa (30 kilomètres environ à l'Ouest

d'Oudjda). Cet échec leur fut infligé par les Sedjaa et leurs alliés, les Haouara et les Oulad El Hadj. Ces Mehaïa devaient être dirigés sur Méchéria et Géryville ; mais, arrivés près de Mahdjoub (40 kilomètres Nord-Ouest-Ouest d'El-Aricha) ils refusèrent de rejoindre les campements qui leur étaient assignés. Ils furent alors refoulés au Maroc, après avoir payé une indemnité pour leur séjour sur notre territoire.

Mais la vengeance des Sedjaa n'était pas assouvie. A la fin du mois d'octobre de cette même année, ils tombèrent de nouveau sur les Mehaïa établis près de Missiouïn, leur tuèrent leur chef, El Hadj Saheli ould Bou Bekeur, avec quelques cavaliers et enlevèrent de nombreux troupeaux de moutons. A la fin du mois de novembre, ils tombèrent, près de Ras-el-Aïn (Berguent), sur les Beni Mathar, mais ceux-ci se tenaient sur leurs gardes et purent repousser cette agression. Il y eut quelques tués de part et d'autre ; en outre deux troupeaux de moutons furent enlevés aux Beni Mathar.

1900. — Les Beni Guil tombèrent le 2 avril 1900, sur les Haouara et leur enlevèrent des tentes, une grande quantité de chameaux et de moutons ; ils leur tuèrent en outre vingt cavaliers.

Le 1er mai, les Mehaïa et les Beni Mathar razzièrent à Thoual (Ouest de Sidi-Moussa) le douar Hamidan, des Sedjaa, auxquels ils prirent 205 chameaux, 6.000 moutons, des tapis, des tentes et massacrèrent un nombre considérable d'hommes et d'enfants.

Les agresseurs eurent 2 hommes blessés et 4 chevaux tués.

A la suite de cette razzia, une amende de 4.000 douros fut infligée aux Mehaïa par le chérif Si Abdesselam El Merani, commandant la colonne marocaine qui se trouvait à Oudjda, venant d'El Aïoun Sidi Mellouk.

A la fin du mois d'août, Si Allal ould Sidi Cheikh Ben Taïeb et le chérif Si Abdesselam El Merani se réunirent et opérèrent une réconciliation entre les Mehaïa et les Sedjaa.

Le chef de l'annexe d'El-Aricha eut, le 18 novembre, à Saheb El Korrichat (Sud du Djebel Sidi El Aabed) une entrevue avec Si Allal, ainsi qu'avec le caïd et les notables des Mehaïa.

Cette entrevue, demandée par les Marocains, avait pour objet le règlement de quelques questions de pâturages. Les résultats furent très satisfaisants.

(A suivre.)

LES FABRIQUES DE LAMPES

DANS L'ANCIENNE AFRIQUE

I. — Leurs Caractères

Parmi les objets de petites dimensions que nous a légués l'antiquité, il ne s'en trouve peut-être pas de plus nombreux que les lampes en terre cuite. On pourrait être tenté de croire que cette abondance est due à la seule fréquence de leur emploi dans la vie domestique. Il n'en est rien, elle l'est, avant tout, soit aux croyances philosophiques et religieuses des anciens, soit aux traditions qui en découlèrent et qui leur survécurent.

On sait en effet que c'est dans les nécropoles antiques qu'on en rencontre le plus. La croyance à une autre vie, l'idée qu'on se faisait des conditions dans lesquelles celle-ci se passait obligeaient en quelque sorte à en déposer dans chaque sépulture. Bien plus, parmi tous les autres objets de mobilier funéraire, ce petit vaisseau paraît avoir été le plus important, le plus significatif, puisque quand tous les autres disparaissent, c'est lui seul qu'on trouve à côté des restes périssables : squelette ou cendres.

Je n'ai pas à insister ici sur les explications différentes, ou tout au moins multiples — et sans doute justes la plupart, suivant le point de vue où on les envisage — qui ont été données de la coutume de placer un mobilier dans les tombes. Mais il est intéressant de s'arrêter ici à l'une d'entre elles, très simple, au delà de laquelle n'allait pas la plupart des Africains, et qui voulait que le défunt fût à même, dans sa dernière demeure, de suivre l'existence qu'il menait de son vivant.

On a cité des cas où cette explication s'impose ; il n'en est peut-être pas de plus suggestif que celui d'un caveau africain, que j'ai découvert à Gurza [1].

---

[1] V. Dr L. Carton. *Bull. Soc. Archéol. de Sousse*, 1909. *Les Nécropoles de Gurza*, p. 29.

Quand j'y pénétrai, après avoir écarté la dalle qui en fermait l'entrée, je me trouvai en présence d'un véritable banquet funèbre. Les personnages, ou plutôt leurs restes et tout l'appareil du repas étaient disposés comme ils devaient l'être certainement dans les réelles habitations des vivants !

Des bancs taillés dans le tuf formaient un *triclinium*, et sur eux les corps parés de leurs bijoux étaient couchés, ayant auprès d'eux la coupe des festins, des assiettes en terre samienne et une lampe. D'autres lampes, d'un charmant dessin, avaient été placées, allumées, dans une niche creusée derrière chaque convive aux dépens de la paroi. Un réchaud du type *brasero*, tout à fait semblable aux modernes « canouns » des Arabes, avait été allumé auprès de la porte. Il portait un grand plat en terre. Au centre de la pièce, sur une table de bois qui a disparu [1] se trouvait toute une vaisselle de grands bols et de grands plats en terre ou en métal, qui ont été retrouvés à terre. Deux grandes amphores qui avaient contenu le vin et l'eau gisaient à côté d'eux. On sait quel grand usage les anciens faisaient des parfums au cours des repas. On en fut particulièrement prodigue ici, puisque plus de 300 *unguentaria* en verre parsemaient le sol et les bancs.

C'était donc un véritable festin que l'on avait préparé, les corps étant probablement parés de fleurs comme ils étaient oints de parfums [2].

Dans les tombes puniques ou punico-romaines semblables à celle dont il vient d'être question, le mobilier était complexe et très abondant, et il se simplifia ensuite de plus en plus pour disparaître avec le christianisme. La lampe est l'élément qui persista le plus longtemps.

Elle fut pendant plusieurs siècles, avec l'urne cinéraire, le dernier vestige des antiques croyances païennes à la vie future.

Après les tombes, c'est dans les sanctuaires que le petit luminaire se rencontre le plus souvent. Il semble que les fidèles en apportaient chaque fois qu'ils accomplissaient les rites sacrés. Comment s'expliquer autrement que dans

---

1 Dans beaucoup de caveaux funéraires de Gurza, il y a de petites *mensae* taillées dans le tuf.

2 Cette pièce, par son exiguïté, l'emploi de petites tables pour placer les mets, et celui de bancs pour s'asseoir, avec le brasero auprès de la porte, rappelle du reste complètement la disposition des petites demeures arabes. Un habitant d'Akouda, la Gurza moderne, s'y serait trouvé chez lui.

certains cas d'entre eux, comme celui d'El Kenissia, par exemple, on en ait trouvé plusieurs milliers dans un espace de quelques mètres ? [1]

On trouve encore les lampes en abondance dans deux autres catégories de gisements : les dépôts d'immondices jetés aux abords des villes et les alentours des fours dans lesquels on les fabriquait.

Ces petits objets nous sont parvenus en aussi grand nombre, non seulement à cause des usages dont il vient d'être question, mais aussi en raison du peu de valeur de leur matière, que l'on ne cherchait pas à refondre, comme le métal ou à retailler comme le marbre, quand ils étaient brisés.

En outre, les fragments en avaient une assez grande solidité car la terre cuite résiste très bien, on le sait, aux attaques des agents qui altèrent si facilement le bronze ou le marbre.

Enfin, circonstance précieuse pour les études archéologiques, les lampes et leurs fragments, si nombreux et si durables, ont souvent une valeur documentaire, soit parce qu'ils permettent de dater les ensembles où on les trouve, soit parce que les sujets qu'ils portent nous renseignent sur la vie des anciens, soit enfin parce que les estampilles qu'ils portent peuvent nous faire connaître certaines voies ou certains centres commerciaux.

Leur collectionnement, leur classement, leur comparaison, l'examen des sujets et des estampilles qu'ils portent sont donc d'un réel intérêt et on peut s'étonner qu'on n'en ait pas encore entrepris une étude générale. C'est que la chose offre de réelles difficultés. Ainsi, pour les lampes les plus répandues dans les musées, les romaines des première et deuxième périodes, une remarque s'impose d'abord. C'est que la plupart des estampilles qu'elles offrent ont été rencontrées non seulement en Afrique, mais aussi dans d'autres provinces de l'empire romain. A défaut d'autres renseignements, leur découverte ne permet pas, à elle seule, de situer leur lieu de fabrication, ce qui fait qu'on ignore d'où la majeure partie des lampes à estampilles sont sorties, à part quelques présomptions pour deux ou trois marques.

---

1 V. Carton. *Acad. des Inscr. Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 1re partie ; *Le Sanctuaire de Tanit à El Kenissia*, p. 29 et *Bull. Archéol. du Comité*, 1908, p. 410 et suiv.

Bien plus, il existe parfois d'assez fortes raisons pour croire que beaucoup des ateliers qui les ont produites étaient hors d'Afrique. C'est ainsi que les jolies lampes de la première période, qui datent du Ier siècle et d'un peu avant, apparaissent brusquement sans avoir été précédées d'un type sporadique, d'où elles auraient dérivé. Comme on sait d'autre part que les importations de négociants italiens en Afrique étaient déjà courantes dès la fin de la république [1], on est porté à admettre que cette époque fut celle de l'importation des produits italiens et de l'éducation des artisans africains ; les lampes ayant quelque caractère devaient venir du dehors.

C'est à la période suivante, quand le pays commence à produire lui-même, qu'il est difficile de savoir si les lampes viennent de l'un ou l'autre des deux pays.

Les indices qui peuvent renseigner à ce sujet sont de plusieurs ordres. Quand, dans une région la terre à potier abonde et où de nos jours des fours existent, on trouve des dépôts de lampes antiques considérables, comme celui d'El Kenissia, on doit penser que celles-ci ont été faites sur place ; on n'aurait du reste sûrement pas pris la peine d'y importer de loin des vases de qualité inférieure. Ailleurs, comme à Henchir Srira, ce sont et la présence de moules et les caractères mêmes du dépôt renfermant des ratés qui indiquent que l'atelier ne saurait être éloigné.

Je vais tenter d'indiquer, ci-dessous, les caractères que peuvent présenter ces petits luminaires quand ils sont d'origine africaine et les points dont certains d'entre eux paraissent provenir. Une question se pose au préalable. Ne fabriquait-on que des lampes dans ces ateliers ? Le potier n'étendait-il pas son industrie à d'autres formes de vases ?

Il est un fait à peu près général, c'est que les noms gravés sur les lampes ne sont pas les mêmes que ceux qui sont sur les autres poteries, même quand les deux sont juxtaposées. La réciproque existe aussi ailleurs, par exemple pour les poteries gauloises et arrétines. Cette séparation — tout au moins apparente — des lieux de production des poteries portant des marques répandues, ne s'applique du reste pas, on le verra, à ceux des ateliers africains que l'on connaît.

C'est ainsi que, pour le plus grand de ceux que l'on peut

1 V. Merlin. *Acad. des Inscr. Comptes rendus des séances*, 1911, p. 839.

considérer comme ayant existé en Afrique, celui des *Pulleni*, on a trouvé l'estampille à la fois sur des lampes et d'autres terres cuites, — bien plus souvent, il faut le reconnaître, dans la première situation. La même juxtaposition de lampes et de vases d'autres formes a été constatée dans les fours du Céramique de Carthage, les premières y étant cette fois moins nombreuses. Les ateliers qui ont alimenté le sanctuaire d'El Kenissia ont sûrement, en dehors de lampes à trois becs, produit des brûle-parfums, des *unguentaria* et de petites amphores. A l'Henchir Srira, *Simittu*, Thuburnic, il y avait le même mélange de formes.

On s'explique que la spécialisation n'ait pas été nécessaire dans ces petites officines et qu'elle ne dut l'être que quand les produits prenaient un véritable caractère d'art. Il est certain aussi qu'une fabrique de lampes, même assez importante, ne devait pas occuper une place considérable. Des fours de petites dimensions, comme ceux du Djebel Oust, capables d'en contenir une cinquantaine eussent pu facilement en produire dix mille par an, le nombre des ouvriers employés à ce travail étant restreint.

C'est plutôt l'amas des pièces de rebut qui en signalerait l'emplacement, si celles-ci n'avaient été souvent portées à distance, comme on le verra pour Henchir Srira, ou versées dans des ravins, des trous, les excavations d'où on avait retiré la terre à potier.

On a donc reconnu, en Afrique, l'existence d'ateliers de lampes à plusieurs indices : soit par les amas de pièces de rebut, sans que le four ait été découvert, soit par la présence de fours sans amas de ratés, soit plus rarement par la coexistence de ces deux conditions.

En ce qui concerne les estampilles, on peut en rechercher l'origine en étudiant leur répartition géographique et leur densité relative dans chaque province. On sait que les noms qui y sont gravés sont ceux ou des fabricants ou des chefs d'ateliers — qui étaient le plus souvent des affranchis — ou des négociants qui vendaient les lampes. L'application des règles de l'épigraphie aux lampes trouvées en Afrique montre que beaucoup, provenant du même propriétaire, portent les noms de ces affranchis [1].

Pour prendre les exemples les plus connus, les auteurs du t. VIII du *Corpus Inscr. latin.*, constatant que les mar-

1 Ceux-ci prenaient le nom du patron, leur ancien nom formant le surnom.

ques des *Pulleni*, des *Agri*, des *Nundinarii* sont plus répandues en Afrique que dans les autres provinces, admettent qu'elles en sont originaires. On connaît, d'autre part, les nombreuses relations qu'eut cette contrée avec la Sardaigne, qui en a même été, économiquement, une dépendance. La découverte de ces marques dans cette île ne peut donc que renforcer l'idée de leur origine africaine. Quand enfin l'épigraphie nous a appris que les familles qui portaient ces noms avaient poussé de profondes racines dans le pays, qu'elles y possédaient de grands domaines et que certains de ses membres y occupaient de hautes fonctions, on s'est cru autorisé à admettre que quelques-uns d'entre eux devaient y avoir des fabriques de lampes.

Une telle méthode a pu donner de fortes présomptions au sujet de certains noms, elle ne me paraît avoir fourni aucune certitude. Elle n'a, notamment, jamais pu permettre de savoir en quel point du pays se trouvaient les ateliers. Du reste, la dissémination a dû s'en faire bien plus par les grandes voies qui sillonnaient le pays que par rayonnement, ce qui rend difficile, géographiquement, de leur assigner un centre d'expansion.

Aussi, le dépouillement de l'*Instrumentum domesticum* du t. VIII du *Corpus Inscr. latin.*, ne m'a pas donné à ce point de vue de résultats très significatifs. On remarque pourtant que les marques les plus répandues se retrouvent le long des voies les plus importantes, ou dans les ports : à Carthage, Bulla Regia, Tebessa, Hadrumète tandis qu'elles sont plus rares dans les localités isolées où les lampes à estampilles des grands ateliers sont souvent remplacées par des récipients de fabrication locale [1].

A vrai dire, les lampes indigènes paraissent aussi avoir été l'objet d'un commerce assez actif, puisque M. Hautecœur croit en avoir retrouvé en Sicile et en d'autres points de l'empire, mais il s'agit des produits d'une basse époque, à laquelle les grands ateliers avaient périclité.

Il faut enfin tenir compte ici des lampes, tout à fait pareilles à celles qui ont des estampilles, mais qui n'en

---

1 La *Colonia Thuburnica* était pourtant le long d'une grande voie, celle qui allait de Carthage à Hippone. Mais cette petite cité était soumise à des influences locales toutes particulières, comme je l'ai exposé ailleurs. (V. Carton. *Mém. de la Soc. Nat. des Antiq. de France*, 1913, p. 141. *L'art indigène sur les lampes de la « Colonia Thuburnica »*.) On voit combien la question est complexe.

offrent pas. Le nombre en est considérable. Sur 1.004 lampes du catalogue du Musée Alaoui, non compris celles d'Henchir Srira dont on connaît l'origine, il y a seulement 440 estampilles ; au musée de Sfax 96 sur 310, dans la collection de Fages 91 sur 254, dans les musées de Sousse 56 sur 176, ce qui représente, en gros, le tiers. Le musée de Constantine ne donne, lui, que 40 marques sur 400 lampes : le nombre des lampes communes sans sujets ou à sujets simplement ornementaux y est donc relativement grand. Comme on sait, d'autre part, que dans beaucoup de musées on écarte les lampes sans estampilles et sans sujets, ce qui ne paraît pas avoir été fait ici, on peut admettre que cette collection donne une idée plus exacte de la proportion, qui serait donc plutôt d'un dixième que du tiers.

Comment s'expliquer ce fait ? Doit-on penser que les lampes sans cachet étaient souvent des imitations ou même des contrefaçons des produits des grands ateliers ? Il n'y a pas, en effet, de raison pour que ceux-ci n'aient pas mis leur marque sur tous leurs produits. On sait, d'autre part, que la plupart des ateliers indigènes ne le faisaient pas. J'ai même rencontré parfois des marques qui paraissaient être une grossière imitation des estampilles connues : de loin le cachet paraissait net ; de près, on n'y voyait que quelques hastes informes. On sait aussi que l'on vendait des moules, non de lampes, mais de sujets destinés à être placés sur le disque des lampes [1]. J'en ai moi-même trouvé une dans laquelle la superposition sur le disque est évidente [2]. Enfin, certains marchands de lampes vendaient des moules destinés aux petits potiers de l'intérieur. A Carthage, en 1908, le R. P. Delattre a rencontré [3] un dépôt de lampes, de statuettes et de moules aussi remarquables par leur nombre que par la variété et la beauté de certains sujets. Ce dépôt n'a sûrement pas été le magasin d'une fabrique comme on l'a supposé, car la facture et les estampilles n'en sont pas uniformes. S'il s'était agi d'un atelier, on y eût tout au moins trouvé sa marque en grande majorité. Il s'agit donc d'objets provenant de fabriques différentes, et qui ont été mis en vente à la même époque. Les

1 V. Toutain. *In Saglio. Diction. des Antiq. Rom., Lucerna.*

2 V. Carton. *Mém. Soc. Nat. Antiq. de France*, 1900, p. 230. *Statuettes en terre cuite de la Nécropole d'Hadrumète.*

3 V. Delattre. *Acad. des Inscr. Comptes rendus des séances*, 1908, p. 601. Cf. Renault. IIIe *Cahier d'Archéol. Tun.*, p. 113. Hautecœur. *Musée Alaoui, Supplément, Lampes* nos 808, 816, 1.088, etc.

moules qui se trouvaient parmi eux, dans le magasin d'un commerçant qui ne fabriquait pas, étaient par conséquent aussi destinés à la vente. On saisit que, grâce à eux, les petits artisans de l'intérieur aient pu imiter plus ou moins heureusement les produits sinon tous beaux, du moins les plus corrects des grands ateliers. D'autre part, s'il y avait de ces derniers en Afrique, ils ont pu s'en assimiler plus ou moins la technique.

II. — Lampes Libyco-Berbères

Le type le plus ancien et le plus récent des luminaires africains ne provient pas, à proprement parler, d'ateliers. Il a dû, autrefois, comme il l'est de nos jours, être façonné et cuit par les femmes des indigènes. C'est un récipient en forme de tasse ou de verre, avec ou sans pied, pincé ou non en un ou deux points de ses bords — ce qui rappelle les

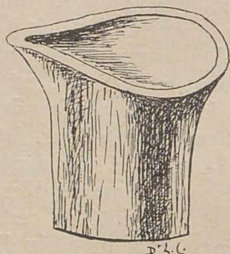


Fig. 1

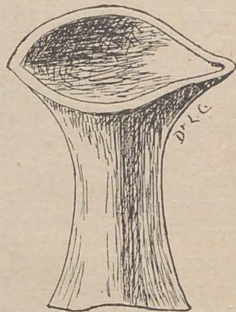


Fig. 2

diverses catégories de la lampe punique, qui doit en être un perfectionnement — de manière à former un ou deux becs destinés à retenir la mèche. Il était fabriqué à la main, à l'aide d'une boule d'argile pétrie et cuite soit sous un feu de bois, soit dans les petits fours semblables à ceux où les femmes arabes font leur pain. Cette forme a été trouvée dans des dolmens antérieurs à l'époque romaine — et je l'ai rencontrée nombre de fois dans les tombes modernes des santons musulmans.

III. — Ateliers de l'Epoque Punique

Une heureuse découverte faite à Carthage, dans le quartier du Céramique a montré toute une série de grands fours à potier renfermant encore les objets tels qu'ils avaient été placés pour être cuits au moment de leur abandon qui doit correspondre à la prise de Carthage.

Le quartier du Céramique était à proximité du havre qui, d'après mes recherches [1], fut le premier port de Carthage, et non loin de la nécropole, c'est-à-dire à portée des vaisseaux qui pouvaient en charger les produits et des clients qui voulaient en garnir les sépultures.

Les fours [2], en briques crues, formaient un foyer elliptique enfoncé dans le sol et recouvert de voûtelettes d'argile soutenues par un pilier central. Au-dessus se trouvait le laboratoire, large cheminée cylindrique qu'une coupole devait recouvrir et dans laquelle s'élevait une colonne tubulaire divisée en deux étages. L'air et la fumée du foyer passaient d'abord par des canaux dans le laboratoire garni de poteries grossières, puis, par des trous plus petits, dans la colonne qui renfermait les lampes et les statuettes.

Le foyer donnait par une partie étroite sur la chambre de chauffe, où l'on a trouvé les restes du bois préparé pour le feu ainsi que des ratés. Au-dessus de ces pièces était l'atelier où l'on avait préparé, sur des rayons, les vases non cuits, en les isolant sur des rondelles d'os et où l'on entassait sur le sol les poteries cuites pour les classer dans les magasins. Ceux-ci étaient reliés par un couloir renfermant des moules, des pots de couleurs et des poteries rangées par milliers. Parmi celles-ci on remarquait de grands flambeaux d'une forme particulière. Les lampes ressemblaient à celles de la nécropole de l'Odéon, ce qui permet d'admettre que les fours ont fonctionné jusqu'à la destruction de Carthage [3].

---

1 V. Carton. *Revue Archéologique*, 1911, t. II. *Le port marchand et le mur de mer de Carthage* et *Revue Tunisienne*, 1911, *Documents pour servir à l'étude des ports et de l'enceinte de la Carthage punique*, p. 494. (*In Bibliothèque de l'Institut de Carthage*, C. Leroux, éditeur, Paris.)

2 V. Gauckler. *Service des Antiquités. Compte rendu de la marche du Service en 1901*, p. 7 et *Revue Archéol.*, 1902, t. II. *Les fouilles en Tunisie*, p. 37, avec plan et coupe.

3 A l'Odéon, les lampes étaient de plusieurs formes : rhodiennes, puniques, trifolées ou à deux becs. Gauckler ne dit pas comment sont celles qu'il a découvertes au Céramique.

On a rencontré assez souvent, à Carthage, des lampes grecques ou puniques portant sur le disque, à la base du bec, divers symboles tels que l'emblème triangulaire, le caducée, etc., qui paraissent avoir été fabriquées à Carthage ou dans les environs. Mais, d'une manière très générale, les lampes de l'époque punique ne portent aucune estampille formée du nom ou des initiales du potier.

J'ai découvert moi-même, aux portes de Tunis et à environ 15 kilomètres de Carthage [1] un vaste ensemble de fours à potiers, dont une dizaine étaient bien visibles. J'y ai trouvé un grand nombre de débris d'amphores, notamment des anses portant des estampilles formées le plus souvent de lettres. Mais je n'y ai pas rencontré de restes de lampes. Le gîte n'a du reste été exploré par moi qu'à la surface.

Une grande ville comme Hadrumète devait certainement avoir des ateliers de potiers, soit à son intérieur, soit dans ses environs. On ne connaît l'emplacement d'aucun d'eux, mais on a découvert dans les environs un gisement considérable de lampes dont la situation et l'homogénéité peuvent donner une idée des fabriques de la région [2]. C'est dans le sanctuaire punique d'El Kenissia, à Ksibet-Soussa. Dans un entassement de six mille poteries, que les fidèles y avaient déposées, j'ai trouvé trois mille lampes puniques [3] de formes diverses avec ou sans pied. Tous ces petits récipients, de formes diverses, sont en une pâte d'un jaune clair, assez cuite, sortant évidemment des mêmes ateliers. (Fig. 3 et Pl. I.)

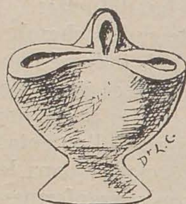


Fig. 3

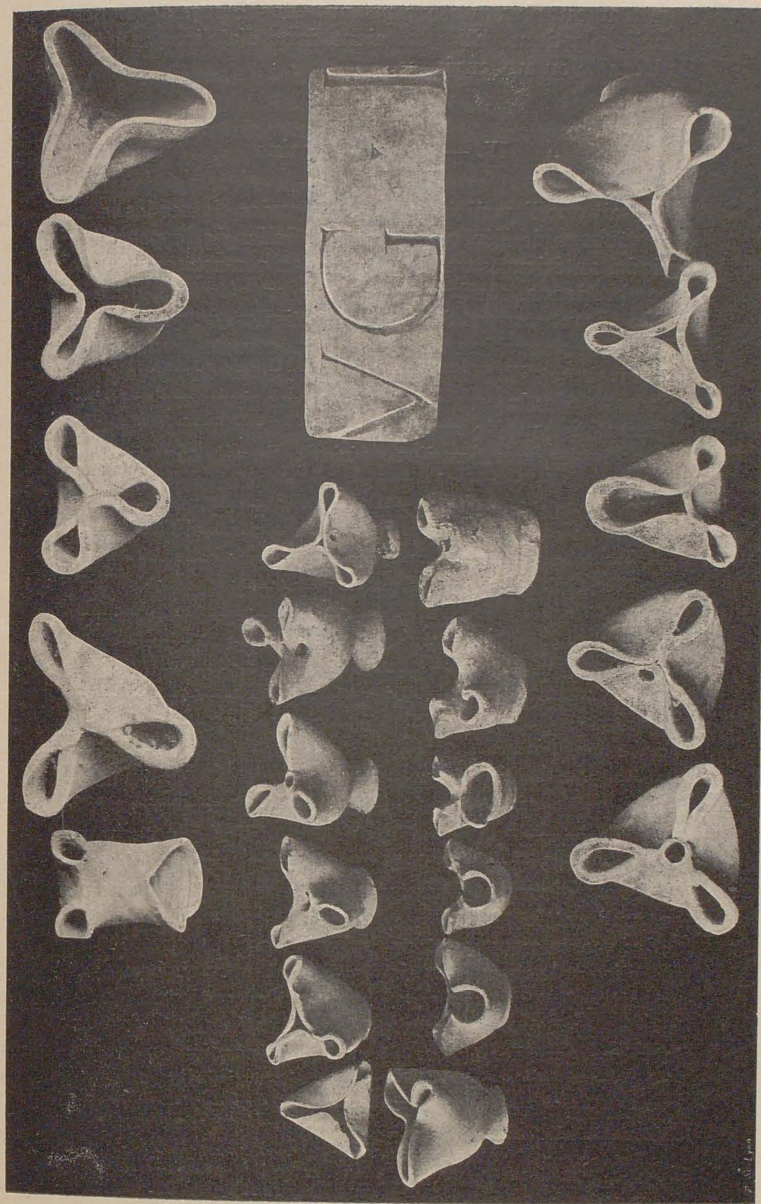
A Sousse, dans un sanctuaire punique, a été rencontré un dépôt analogue. Ils sont mêlés à des poteries indigènes bien caractérisées, qui ne proviennent pas de grands ateliers, et à des lampes romaines.

Des poteries en aussi grande quantité et de qualité très commune n'ont évidemment pas dû être transportées de

1 V. Dr Carton. *Revue Archéol.*, 1894, t. II, p. 180. *Estampilles puniques sur anses d'amphores trouvées au Belvédère.*

2 Dans la tranchée du chemin de fer, auprès de la maison Balzan, on voit des traces de fours à potier, mais les débris qui en proviennent paraissent relativement modernes. Peut-être s'en trouve-t-il de plus anciens dans le voisinage.

3 V. Dr Carton. *Acad. des Inscr. Mém. publiés par div. savants. Le Sanctuaire de Tanit à El Kenissia*, p. 96 et *Bull. Soc. Archéol. de Sousse*, p. 78.



Pl. I. Lampes puniques d'El Kenissia (près Sousse)
(Pl. extraite du *Bulletin de la Société Archéologique de Sousse*, 1907, p. 68)

loin, d'autant plus qu'il y a partout dans le pays des bancs d'argile plastique. Elles sortaient donc d'ateliers situés à Hadrumète ou aux environs.

IV. — Epoque Romaine

On sait que l'on divise en deux grandes classes les lampes païennes de l'époque romaine. Celles de la première période, antérieures ou postérieures au commencement de l'ère chrétienne, rondes, sans queue, en pâte fine, dure et légère offrent souvent des sujets artistiques, ne portant que très peu d'estampilles, réduites le plus souvent à une lettre ou à un signe. Elles forment donc à ce point de vue la transition entre les lampes puniques et les suivantes dont c'est la caractéristique de présenter souvent un cachet.

Les lampes de la deuxième période, de pâte plus épaisse, sont caractérisées par la queue forée [1], l'abondance et la variété de la décoration ; beaucoup d'entre elles peuvent être africaines. Mais comme on n'a pu jusqu'ici retrouver aucun des ateliers d'où elles sont sorties, il faut recourir à d'autres indices pour en déceler l'origine.

Le premier moyen auquel on ait pensé pour se procurer ces renseignements est le classement et l'examen des estampilles. Il ne paraît pas avoir donné tous les résultats auxquels on pouvait s'attendre, mais il ne semble pas qu'on ait fait ce travail avec toute la méthode et l'ampleur désirables. On a pu cependant arriver, dans quelques cas, à des conclusions d'un certain intérêt.

Les estampilles ont été le plus souvent imprimées sur le fond extérieur à l'aide d'un cachet. Elles comprennent alors en général une seule ligne. Ailleurs, moins fréquemment, elles forment deux ou trois lignes tracées à la pointe ou sur le côté.

Ces marques peuvent offrir l'initiale du *praenomen*, le *gentilice* et le *cognomen*, écrits souvent en abrégé par leurs premières lettres. Ailleurs, il n'y a qu'un seul *gentilice* ou bien un *cognomen*. Ce qui est le plus intéressant, c'est que le même *gentilice* est tantôt seul, au singulier ou au pluriel, tantôt au singulier, accompagné et suivi d'un surnom. On a pensé, avec raison, semble-t-il [2], que les premiers

---

1 Il y en a encore quelques-unes de la même époque qui n'ont pas de queue, mais c'est l'exception.

2 V. MERLIN et POINSSOT. *Les inscriptions d'Uchi Majus*, p. 88.

représentent peut-être le fondateur de la firme, les seconds une association de ses fils, le troisième, divers ateliers appartenant aux fils, ou dirigés par des affranchis dont le nom a été ajouté à la marque.

Certains groupes de lampes qui paraissent appartenir à des périodes assez longues, présentent les mêmes noms et les mêmes prénoms, avec des surnoms différents. Il est possible — mais il n'est pas démontré — que le *gentilice* soit celui du propriétaire et le surnom celui des affranchis ou chefs d'ateliers.

Parfois, au lieu de noms, l'estampille offre la représentation de certains objets tracés en graffite avant la cuisson : trois palmettes, par exemple, et même des figurations plus ou moins compliquées, comme un buste, un personnage debout, etc. Ce sont là des raretés dont il ne sera pas tenu compte ici.

Certaines des lampes qui portent de ces estampilles ont été transportées au loin, telles celles des *Pulleni*. Cette dernière marque, qui a une grande diffusion dans l'espace, l'a également dans le temps, puisqu'on la voit sur des luminaires de la première époque et sur d'autres du IIIe siècle. On conçoit que, durant deux ou trois siècles, une firme ait pu subir plusieurs transformations, et passer du père au fils et aux affranchis.

Quoiqu'il en soit, on peut observer avec les auteurs du t. VIII du *Corpus Inscr. latin.* que si beaucoup de marques trouvées en Afrique l'ont été ailleurs, il en est un certain nombre qui n'ont été rencontrées que dans cette région. Il est possible que ce soit l'effet du hasard, mais il est plus probable qu'il s'agit d'estampilles frappées dans ce pays.

Il faut enfin remarquer, avec ces mêmes auteurs, que la Sardaigne ayant pris ses poteries courantes à l'Afrique plutôt qu'à l'Italie, les découvertes de produits communs aux deux pays sont une présomption de plus en faveur de l'origine africaine.

D'autres estampilles trouvées en certain nombre en Afrique, l'ont été en plus grande quantité ailleurs. Il est possible que de nouvelles découvertes changent ces proportions. Je ne m'occuperai ici que de celles qui, par leur répartition, paraissent avoir eu leur maximum d'expansion en ce pays, quoique ce critérium ne puisse encore donner toute certitude, des ateliers italiens ayant pu avoir leur principale clientèle en Afrique, et les ateliers africains à l'étranger.

Enfin, le lecteur doit être prévenu que le dépouillement des estampilles portées au *Corpus* est loin de donner une idée exacte du nombre de lampes trouvées, et par conséquent de leur répartition en Afrique. On sait que, très souvent, des fouilles clandestines ont dépouillé des nécropoles importantes entières, et que, même quand les recherches ont été faites officiellement, beaucoup de lampes ont, pour des raisons que je n'ai pas à indiquer ici, passé dans les collections privées, ou chez les marchands, sans avoir été signalées. Je me bornerai à rappeler tous ces objets provenant des cimetières antiques d'El Djem, de Lemta, qui ont été colportés par des courtiers à travers la Tunisie.

Les lampes intéressantes qui n'ont pas été publiées forment certainement un nombre double ou triple de celles qui sont connues.

On sait enfin que toutes les nécropoles africaines sont loin d'avoir été explorées, et que par conséquent il n'est pas possible d'établir la densité, pour chaque région, des luminaires qui y ont été trouvés.

Pour toutes ces raisons, les conclusions tirées de l'étude des estampilles ne peuvent avoir qu'une précision toute relative. On verra pourtant que quelques-unes d'entre elles ont un réel intérêt. La grande quantité d'exemplaires que l'on connaît permet, en outre, d'établir dès maintenant des listes, et comme un cadre dans lequel pourront rentrer la plupart des découvertes ultérieures. C'est pourquoi j'ai indiqué, pour chaque marque, le lieu de sa découverte avec le degré de fréquence.

Il eût été précieux de poursuivre la comparaison avec les découvertes faites en d'autres provinces de l'empire ; je n'ai pu me procurer à Tunis ni, en raison des circonstances actuelles, consulter ailleurs tous les tomes du *Corpus Inscr. latin.* qui m'eussent permis de le faire [1].

J'ai tenté de dresser des tableaux permettant de trouver dans l'identité, la ressemblance ou la répétition des sujets des indications relatives à leur origine. Je dois avouer que ce travail ne m'a pas donné les résultats que j'en attendais. Le sujet adopté paraît être plutôt une question de mode, ou d'époque, que de fabrique, les sujets et les moules ayant pu, du reste, passer d'un atelier à l'autre. Il aurait fallu pouvoir comparer entre eux et même rapprocher les exemplaires des musées et collections, en examiner la couverte,

1 Ce regret est atténué par le fait que beaucoup de ces tomes ne correspondent plus du tout à l'état des découvertes actuelles.

la pâte, la cuisson et la facture. Je n'ai pas eu la possibilité de le faire.

Quoiqu'il en soit, voici quelques-uns des résultats du classement que j'ai tenté. Je n'y parle que des estampilles qu'il y a plus ou moins de raisons pour considérer comme africaines [1].

L· FABIUS LAETUS. Une trouvaille faite à Carthage donne peut-être le nom d'un fabricant de lampes de cette ville. Le R. P. Delattre [2] y a rencontré une série de formes nettement puniques et offrant aussi les symboles de la religion carthaginoise. Elles portent toutes la marque ci-dessus. Il s'agirait d'une des plus anciennes fabriques de l'Afrique, puisqu'elle existait à une époque où persistaient de manière si vivace les croyances de la première Carthage.

DERISORIS. Trouvée deux fois en Afrique (Kef, Bulla Regia) et non ailleurs. Le *gentilice Derisor* a été rencontré dans un texte d'*Uchi Maius*, en un point où une autre famille de potiers, les *Pulleni*, avaient de grands domaines et non loin par conséquent du lieu de la découverte des deux lampes qui le portent.

C·COR·VRS. Trouvée à Carthage seulement.

AIACIS. Six fois en Afrique (Carthage 4, Bir Tabenk 6), une fois à Rome ; est peut-être africaine. Marque parfois en graffite sur les côtés de la lampe.

CRETASI et SEX CRETASI. Cinq fois en Afrique (Carthage et ma collection) et une fois à Rome.

NUNDINARIUS. (Haïdra, Tebessa, Khenchela, Medracen, Mdaourouch, Khamissa, Guelma et Sétif). Les auteurs du *Corpus* disent que ce nom n'est pas rare en Afrique [3] et que cette marque n'a pas été rencontrée ailleurs. Ils en concluent que les lampes qui la portent sont d'origine africaine. On peut rapprocher NUNDINI (Carthage 5 et Bou Kornein) et NANDINI.

Ce *cognomen* vient de *Nundinae*, marché. On sait

---

1 Pour ne pas augmenter indéfiniment le nombre des renvois, je ne donne pas les références relatives au *Corpus Inscr. lat.*, au *Catalogue du Musée Alaoui*, à l'article de Gauckler publié dans les *Nouvelles Archives des Missions Scientifiques*, t. xv, fasc. 4, *Rapport sur les inscript. lat. découvertes en Tunisie de 1900 à 1904* et au *Supplément du Catal. du Musée Alaoui* publié par M. Merlin dans le *Bull. de la Soc. Archéol. de Sousse*, 1910, n° 15, p. 60, qui forment les principales sources auxquelles j'ai puisé.

2 V. Delattre. *Revue Tunis.*, 1913, *Lampes romaines trouvées à Bordj-Djedid*, p. 185.

3 J'ai relevé, dans une épitaphe de la *Colonia Thuburnica*, les noms de C Julius Nondinarius. On sait qu'il y a eu des potiers dans cette ville.

l'importance, attestée par plusieurs inscriptions, qu'ont eue et celle qu'ont encore les marchés dans le pays essentiellement agricole qu'est l'Afrique. On remarquera que la première variante n'a été trouvée que dans le centre et le sud de l'Afrique et pas sur le littoral, ce qui est en faveur de son origine africaine.

L·POMPEIUS PONTIANUS (Carthage 1, Bulla Regia 1), cf. POMPEIUS (El Djem 2), PONTIANI (Carthage 5, Cherchell 1, Hammam-Lif 1). Fréquent en Sardaigne, inconnu à Rome, remarquable par son extension en Afrique.

L·HORTENSIUS (Carthage 5, Bulla Regia 2) n'a pas été rencontré ailleurs, sauf en Sardaigne, ce qui confirmerait son origine africaine. Ce nom est fréquent dans l'épigraphie, dans des conditions montrant qu'il était porté, non par des individus isolés, mais par les membres de familles établies dans le pays. L'une d'elles résidait à Gighti [1], sur le forum de laquelle elle avait des statues de ses représentants.

Une autre possédait, aux environs de Tipasa, un domaine renfermant de grands vignobles [2].

C·MAR·EUPO. Douze fois en Afrique, très dispersée (Carthage, Sousse, El Djem, Ras Dimas, Timgad, Cherchell, Constantine). N'a pas été trouvée à Rome, mais en Bretagne, sur le Danube, en Sardaigne, en Sicile, aux environs de Naples, à Ostie. On peut admettre qu'elle est provinciale et peut-être africaine.

ANCHIAL. Douze exemplaires dispersés (Carthage, Hadjeb-el-Aïoun, Tebessa, Khenchela, Sousse, El Djem). Marquée parfois au graffite ou à la pointe. J'ai cru devoir placer ici cette estampille qui paraît n'avoir été rencontrée dans aucune autre province, quoique les auteurs du *Corpus* ne l'aient pas mise à côté d'autres qui se trouvent dans les mêmes conditions.

L PEDI SEC écrit parfois FEDI SEC. Dix-sept exemplaires très dispersés (Carthage, Bou Kornine, Bulla Regia, Haïdra, Tebessa, Timgad, Cherchell, Sousse, Oran), cf. GAUCKLER, *Nouv. Arch. des Miss.*, XV, p. 452. L PEDIUS, qu'il lit Fed(i) Jus(ti).

Cette marque serait plus fréquente en Afrique qu'ailleurs. Elle fait penser à une fonction mentionnée dans les épitaphes du cimetière des *Officiales : pedisequa.*

---

1 V. GAUCKLER. *Loc. cit.*

2 Cf. GSELL. *Tipasa*, p. 422.

Les *Celsi*. — *Celsus* est un nom et *Celsius* un surnom. Il y a plusieurs formes : *a)* KELCEI, en caractères grecs (cinq exemplaires, Mahdia, Salakta, Sousse [V. *Bull. Archéol. du Comité*, 1903, p. 178]), se rencontre dans la campagne napolitaine et en Sicile ; *b)* OFICI CELS (Carthage) ; *c)* C SCANT CELSI parfois en graffite (Carthage), trouvée aussi en Campanie, ce qui la rapproche de *a)* ; *d)* Q NVMI·CELS = *Q. Numidus* ou *Numidius Celsus*, 15 exemplaires, dispersés (Sousse, Sfax, Bulla Regia, Tebessa, Ras Dimas, Sidi el Hani [ma collection]), a été rencontrée en plusieurs parties de l'empire.

Les *Fabricii*. — Seize exemplaires avec ou sans cognomen : L· FABRIC (Sousse, Tebessa). L FABRI AEVE *(Aevelpisti)* (Sousse). L·FABR·FA (Battaria). L FABRICIVS G (Djebel Djelloud, v. *Revue Tunis.*, 1910, p. 446). L FABRIC MASC (Carthage, Bulla Regia, Henchir Meskal). L FABRI MT (Carthage). L FABRIC NASO (Bulla Regia, Tebessa, Cherchell). On a trouvé cette estampille à Rome et dans plusieurs provinces, notamment en Sardaigne. Elle paraît donc être plutôt italienne qu'africaine.

Les *Aurelii*. — AVR — AVRE — AVRELI — AVRELI LASCIVI — LASCIVI. Dix-huit, très dispersées (Carthage, Lemta, Volubilis, Tebessa, Djerba, El Djem, Bulla Regia). Le *Corpus* ne donne malheureusement pas la répartition dans le reste de l'empire. Si cette marque est rare ailleurs, elle pourrait être africaine.

AUGENDI. Dix-huit (Carthage, Bou Kornine, Sidi Daoud, Bulla Regia, Le Kef, Tigzirt, Ksar Benia Ceder, Bou-Grara, Sfax, Gafsa, Bir bou Rekba, v. *Bull. Archéol. du Comité*, 1903, p. 116). Trouvée à Rome, Ostie, Luna.

AG.RI. Parfois accompagné du swastika. Une fois on a trouvé la forme P AGRI. Vingt exemplaires très dispersés (Carthage 9, Dougga [V· *Revue Tunis.*, 1890, p. 512], Teboursouk, Cherchell, Gouraya, Saint-Leu, Tebessa, El Djem, Thina, Korbous [Renault, IIe cahier, p. 55]).

M. Poinssot est[1] particulièrement affirmatif sur l'origine de cette marque, qu'il place à côté de celle des *Pulleni* et des *Nundinarii*, comme communes à l'Afrique et à la Sardaigne. Cependant, on l'a trouvée à Ostie, en Lusitanie, en Gaule Narbonnaise. Ce qui viendrait à l'appui de l'opinion de M. Poinssot, c'est que le nom *Agrios* est relativement

1 *Revue Tunis.*, 1890, p. 510.

fréquent dans l'épigraphie africaine. On l'a rencontré d'après les tables du *Corpus*, dans les régions d'Haïdra, Sétif, Sigus, Lambèse, Le Kef, et c'est peut-être de ce côté qu'aurait été situé l'atelier ; la voie de Carthage à Théveste, qui passait tout auprès de Thugga en aurait facilité le transport.

Les *Victores*. — VICTOR — VICTORIS — VICTOR F — VICTOR I — VICTOR P — VICTOR X. En tout 27 estampilles de Victor, et peut-être ses affranchis ou descendants (Carthage, Lemta [dont trois avec l'F], Bulla Regia, Sousse, Henchir Meskal, Bir bou Rekba, Zarxis, Haïdra). Cette estampille est très répandue en Sardaigne, ce qui permet de penser qu'au moins une partie de ces marques est africaine.

Les *Sempronii*. — SEM, 4 fois (Bulla Regia, Bou Kornine). LV SEMPRONI, 8 fois (Carthage). LSEM HA, 3 fois (Bou Kornine, Cherchell, Djebel Djelloud). Q SEMPRON, 40 fois (23 fois à Carthage, puis Kelibia, Bulla Regia, Le Kef, Tebessa, Aïn Beïda, Arbal).

Il s'agit peut-être des ateliers d'une même famille. On remarquera à ce sujet la position des estampilles sur la queue de la lampe, qui est à la fois particulière et commune aux deuxième et quatrième marques. Les *Sempronii* sont fréquents dans l'épigraphie du t. VIII du *Corpus* et cette marque est en outre très rare en Italie. Il y a donc des chances pour qu'elle soit africaine.

Les *Luccei* et les *Maurici*.— LVCC (Bulla Regia). LVCCI (Bir bou Rekba). EX OFFI LVCCEI et LVCCEI (Carthage, Bulla Regia, Thigibba, Thelepte, Tebessa, Cherchell, Sfax, Dougga, El Djem, Haïdra). LVCCEIORUM (Bulla Regia, Tebessa). LVCCEI FELIX (Thigibba, Henchir Cheffaï). LVCCEI MAVRICI et LVC MAVRICI (Carthage, El Djem, Tebessa). MAVRICI (Carthage, Sousse, Sfax, Bulla Regia, Le Kef, Thala, Tipasa, El Djem, Khanguet).

C'est d'après les auteurs du t. VIII du *Corpus*, que les *Luccei* ont été rapprochés des *Maurici*.

La marque portant le premier nom a été signalée en Sicile et en Sardaigne, les *Luc. Maur* à Pisaurum, les *Maurici* à Rome, en Sardaigne, à Sagonte et Ilicium. *Lucceius Felix* n'est pas connu hors de l'Afrique. Peut-être s'agit-il d'une maison italienne ou même romaine ayant eu des ateliers en Afrique. Un lot de huit lampes à deux becs, dont sept avec la marque *Maurici*, trouvé au Khanguet, mérite une mention spéciale.

AGATHOP et BIC AGAT. Les auteurs du *Corpus*, qui rapprochent ces deux marques, citent à propos d'elles un *C. Bicirius Agathopus*, de Rome. On a trouvé en Afrique 5 exemplaires de la première (Carthage, Bulla Regia) et 25 de la seconde (Carthage, El Djem, Bulla Regia, Tebessa, Cherchell, Djebel Djelloud, Hammam-Lif [*Bull. Archéol.*, 1908, *loc. cit.*], Sousse). On a signalé à Cagliari l'estampille ACATOV et la seconde marque à Rome, en Sardaigne et ailleurs. Il aurait été intéressant de savoir combien de fois, s'il s'agit d'un potier de Rome ayant eu des ateliers en Afrique.

Il est à noter que cette marque est fréquente sur les grandes amphores, comme on le verra pour celles des *Domitii* et des *Trophimi*.

L CAPR et CAPRARI. Onze exemplaires de la première (Sidi el Hani, Hadjeb-el-Aïoun, Sousse, El Djem, Sfax), et 14 de la seconde marque (Carthage, Bulla Regia, Médéa). L'une paraît localisée au centre de la Tunisie, et n'a notamment pas été trouvée à Carthage ; elle n'aurait pas été rencontrée en dehors de l'Afrique et beaucoup de sujets qui ornent les lampes ont un caractère africain : buste de l'Afrique, Hercule ou ses emblèmes. Il pourrait donc s'agir d'un atelier de cette contrée. La seconde des variantes a été trouvée bien plus souvent que je ne l'indique ici, car je l'ai relevée dans plusieurs collections particulières. Elle n'a été rencontrée hors d'Afrique qu'en Sardaigne. Il pourrait donc aussi s'agir d'un atelier africain.

Les *Phronii*.— AV FRON, 20 fois (Carthage [*Bull. Arch.*, 1904, p. 497], Sidi Daoud, Sousse [*Bull. Soc. Archéol. Sousse*, 1909, p. 121], Ras Dimas, Sfax, Tebessa, Constantine [*Recueil de Not. et Mém. de la Soc. Archéol. de Constantine*, 1904, p. 249], Cherchell, Oran, Guetna, Bir bou Rekba). PHRONI, 4 fois (Carthage, Bulla Regia). FRONI, FRONIM, souvent retourné et donnant MINOR·F ont été relevés 6 fois à Carthage, El Djem et Cherchell. On sait que cette estampille est au nom de *Aufidius Phronimus*. Les auteurs du t. VIII du *Corpus* disent que la première marque a été rencontrée à Rome, Ostie et Luna ; ils ne parlent pas de la seconde ; les troisièmes ont été vues en Sicile et en Sardaigne. Donc elles pourraient être africaines, ce que confirmeraient beaucoup de leurs sujets qui conviennent à l'Afrique : sanglier, bouc, antilope, cerf, lièvre, hyène, etc., mais aussi, faut-il le reconnaître, à d'autres pays riverains de la Méditerranée.

Les *Domitii*. — Trente-cinq fois : DOMIT (Lemta). DOMIT... (El Djem [*Revue Tunis.*, n° 65, p. 446]). DOMIT· N·VIC· (Sousse). L·DOM (Sfax). L·DOMITI (Sousse, El Djem, Thina [*Bull. Archéol.*, 1903, p. CLXXXVII]). L DOMITIA (Lemta, Enfidaville, Sbeïtla, Gurza [CARTON. *Bull. Soc. Archéol. Sousse*, 1909, n° 41]). L DOMITI F (Lemta). L DOMITI B (Sbeïtla). L DOMITI P (Sousse, Lemta, El Djem). L DOMITI PAVLI (Sousse, Gurza). L DOMITI PON· (Sousse). L DOMITIS (El Djem, Henchir Meskal). L DOMITI SES (Mahdia, El Djem). L DOMI (El Djem). L DOMIS (El Djem [*Revue Tunis.*, n° 65, p. 444]). C DOMITIS (Thina).

A part la dernière qui a un *praenomen* différent, ces marques peuvent se rapporter à la même personne. Il n'est pas dit, au *Corpus*, que quelqu'une d'entre elles ait été rencontrée hors d'Afrique, sur des lampes. Elle aurait donc pu appartenir à cette contrée. D'autre part, leur répartition donne un maximum de fréquence dans le Sahel, c'est donc là qu'aurait été situé l'atelier ou le port d'importation.

On sait que la *gens Domitia* est célèbre par l'atelier de briques qui portent son nom. Or, le gentilice *Domitius* est très répandu en Afrique et le chef de cette *gens* portait le nom d'*Afer*[1].

Domitia Lucilla, une des héritières de ce personnage, épousa, on le sait, Marc-Aurèle, ce qui rendit les empereurs propriétaires de la briqueterie.

Il est possible qu'un membre de cette famille ait installé des ateliers en Afrique.

GABINIA (Carthage [27 fois], Sousse, Lemta, Hadjeb-el-Aïoun, Bulla Regia, Bir Oum Ali, El Djem, Médenine, Sfax et Thina, Djebel Djelloud [ma collection]). CAVINIA (Carthage, Bulla Regia). GABIN (Tipasa). GAB MERC (Carthage, Utique, Sousse, Cherchell, Oran) : en tout cinquante-trois exemplaires.

Le *Corpus* ne cite que quelques exemplaires à Rome. Si cette marque n'a pas été trouvée ailleurs, elle pourrait être africaine. Notez que la confusion du B et du V dans *Cavinia* et *Gabinia*, si fréquente dans l'épigraphie du pays, confirmerait cette origine.

Les *Pulleni*. — Les estampilles qui portent ce nom sont très nombreuses. On en signale 72, mais le nombre de celles qui ont été trouvées et sont dans les collections particulières est bien plus considérable.

---

1 V. DESCEMET. *Marques de briques relatives à une partie de la gens Domitia.*

PULLAENI. Cinquante-huit exemplaires (Carthage, Utique, Sousse, Zarxis, Leptis Magna, Bône, Oudena, Mahdia, Bulla Regia, Tebessa, Cherchell, Gouraïa, Djebel Djelloud, El Djem, Sidi Daoud, Bir bou Rekba, Sidi Youcef, Dougga, Khanguet). PVLLENI IANVARI (Carthage). PVLLENI POSSESSOR (Carthage). Le nom de *Possessor*, qui se trouve sur une lampe de Rome, a été trouvé à Carthage sur une terre cuite représentant un joueur d'orgue hydraulique. PULLENORVM (Carthage, Bulla Regia). La marque *Pulleni* est aussi sur une statuette de Carthage et paraît avoir existé sous la forme OF·PVLENI, avec une ligature de V et L, qui a été rencontrée en Narbonnaise. On voit que la répartition en Afrique est très générale. On en a trouvé beaucoup aussi en Sardaigne et quelques-unes en Sicile, à Ostie, Rome, Dalmatie, dans la Transpadane et en Gaule Narbonnaise [1].

L'examen des tables des différents tomes du *Corpus* montre [2] qu'il n'y avait pas de Pulleni établis hors d'Afrique. D'autre part, ce nom est très fréquent dans l'épigraphie africaine. Une inscription, que j'ai découverte dans le théâtre de Thugga [3], porte le nom d'un personnage qui devait, comme le pense M. Poinssot, appartenir à la même famille que les *Pulleni* dont j'ai trouvé le nom gravé sur la porte d'un domaine [4]. Il avait été patron du *pagus* et de la *civitas* de la ville. Il exerça aussi des fonctions civiles et religieuses à Carthage. La même famille devait posséder un autre domaine non loin du premier, en un point où j'ai trouvé une inscription relative à l'érection d'un temple à Cérès [5], ou si elle n'y avait pas de propriétés, le personnage dont il est question dans ce texte devait apparemment habiter dans le voisinage. A Uchi, il y avait d'autres membres de la même famille et M. Poinssot a montré quels liens de parenté paraissent les réunir. Un autre domaine, situé au Kef, appartenait à un *L. Pullaienus Felix*, dont le nom a été trouvé encore dans des villes de la région : Thignica,

---

1 C'est M. Poinssot, *loc. cit.*, qui a indiqué cette répartition. Par contre, Toutain (*Saglio. Dict. des Antiq. Rom.*, v. *Lucerna*) dit que la marque *Pullaeni* est particulière à l'Afrique.

2 V. Merlin et Poinssot. *Les inscriptions d'Uchi Majus*, p. 114. La forme la plus correcte de ce nom leur paraît être *Pullaienus*.

3 V. Carton. *Acad. des Insc. Mém. présentés par div. savants. Le théâtre romain de Dougga.*

4 V. Carton. *Découvertes épigraphiq. et archéol. faites en Tunisie* in *Mém. Soc. des Sc. de Lille*, p. 254, n° 447, 1895, imp. Danel.

5 V. Carton. *Découvertes*, etc., p. 276, n° 517.

Aradi, Ucubi et Le Kef même. M. Poinssot, qui a fait tous ces rapprochements, remarque à ce propos que nulle région d'Afrique ne présente un ensemble d'inscriptions concernant les Pulleni comme celle d'Uchi Maius. On peut donc se demander si l'atelier d'où sont sorties les lampes qui portent ce nom ne s'y trouve pas. L'exploration minutieuse de la surface du sol ne m'a donné aucun indice à ce sujet. D'autre part, il serait étonnant, si cet atelier avait existé ici, qu'on ne trouve pas dans tout le pays un grand nombre de lampes portant le cachet. Il n'en est rien. Les fouilles, peu étendues du reste, que j'ai faites dans la nécropole d'Uchi ne m'en ont fourni pas plus que celles que M. Poinssot et moi avons faites dans les cimetières de Thugga.

Les *Junii*. — C·IVN ALEX, doit se lire *C. Junius Alexius*, 94 fois, très disséminée (Carthage, Bir bou Rekba, Sousse [17], Lemta, El Djem, Sidi el Hani, Ras Dimas, Bulla Regia, Le Kef, Mahdia, Sfax, Thina, ligne de Sfax-Gafsa [17], Hadjeb-el-Aïoun, Feriana, Médenine, Tebessa, Khenchela, Constantine, Cherchell, Rus), mais avec prédominance notable dans le centre de la Tunisie. Fréquente en Sardaigne, rare à Rome, cette marque manque dans le reste de l'Italie. Elle a donc les caractères d'une origine africaine que confirme la fréquence de certains sujets : Hercule ou ses emblèmes, buste de Celestis, buste de l'Afrique, antilope, lion, autruche, croissant.

C IVN DRAC se lit *C. Junius Draci*, 82 fois, avec la même répartition générale que la marque précédente (Carthage, Sidi Daoud, Souk el Abiod, Bir bou Rekba, Sousse, El Djem [20], Sfax et Thina [35], Salakta, Sidi el Hani, Mahdia, Hadjeb-el-Aïoun, Philippeville, Cherchell, Lemta, Ras Dimas, Bizerte, Constantine, Djerba). Il y a aussi ici prédominance des mêmes sujets africains. En outre les lampes ont une grande ressemblance de facture, et beaucoup des sujets qu'elles offrent leur sont communs. La répartition hors d'Afrique, d'après le *Corpus*, fréquente à Rome, en Italie inférieure et en Sardaigne, se rapproche de celle de la marque précédente. On doit enfin remarquer que ces deux *Junii* ont le même prénom. Il doit donc s'agir probablement de deux ateliers d'une même fabrique exploités ou dirigés par deux des membres ou les affranchis d'une même famille.

D'autres marques portent encore ce gentilice, mais leur rareté ne permet pas de faire de rapprochements. D'autres aussi offrent les cognomine *Alex* et *Drac* ci-dessus.

En somme, les deux estampilles des *Junii* ont été relevées 176 fois et leur abondance localisée à une région de la Tunisie me paraît plaider, plus peut-être que les faits relevés pour les autres cachets, en faveur de leur origine africaine.

Les *Oppii*. — OPPI et *ex* OFICINA OPPIORUM, cette dernière en graffite. On remarque, comme pour les *Luccei* et les *Pulleni*, la forme du génitif pluriel relatif à un ou plusieurs membres de la famille ou à ses affranchis, ou à une association des uns et des autres. Les lampes qui portent le nom seul sont peu nombreuses, et disséminées (Carthage, Constantine, Tipasa, Hammam Rira, Cherchell, Sétif, Gurza).

C·OPPI·RES, 105 exemplaires très disséminés (Carthage, Utique, Bou Korneïn, Sousse, Gurza, Sbeïtla, Teboursouk, El Djem, Henchir Meskal, Bir bou Rekba, Henchir Tungar, Chaouach, Bulla Regia, Constantine, Kelibia, Leptis Magna, Djebel Djelloud, Médenine, Djerba, Thala, Sfax et Thina, Souk Ahras, Ksiba [ma collection], Sidi el Hani).

On a trouvé d'autres marques au nom des *Oppii*, mais comme le surnom diffère des précédents, il est difficile d'en indiquer les rapports. Ils ont pu appartenir à la même famille de potiers, les affranchis ayant pris le prénom d'un de ses membres et le nom d'un autre. M OPI SAS ; M OPPI ZOSI ; L OPPI RES.

Cette estampille devait au moins être signalée ici à cause de sa fréquence relative en Afrique.

Les *Novii*. — NOVIUS ; M NOVIVS (Henchir Meskal, El Djem). Cette marque est peut-être la contraction de *Novius Justus* [1].

M· NOV· GERM. Douze exemplaires (Sousse, El Djem, Lemta, Henchir Meskal, Constantine, Ras Dimas, Sbeïtla, Djebel Djelloud) seulement ont été publiés, mais je l'ai vu un grand nombre de fois dans les collections privées.

M· NOV·IVSTI. Cent treize fois (Carthage, Sousse, Lemta, Thysdras, Sidi el Hani, Hadjeb-el-Aïoun, Teboursouk, Bulla Regia, Tebessa, Constantine, Guelma, Philippeville, Cherchell, Henchir Meskal, El Djem, Thala, Sidi el Hani, Djebel Djelloud, Sfax). Cette marque, si fréquente en Afrique et rare à Rome, a été trouvée en Sardaigne, en Sicile, en Campanie.

IVSTI. Dix-neuf exemplaires (Carthage, Béja, Lemta,

---

1 Voir ci-après.

Hadjeb-el-Aïoun, Haïdra, Henchir el Guiz, Feriana, Tebessa, Constantine, Philippeville, Cherchell, Sousse, Tunisie). Le *Corpus* signale quelques exemplaires à Ostie et à Clusium.

Les *L. Munatii.* — L· MV·ADIEC, se lit : *L. Munatius Adjectus* [1]. C'est une marque assez disséminée. Cinquante-six exemplaires (Carthage, Monastir, Teboursouk, Sousse [27], Lemta, Henchir Meskal, Béja, Zarxis, Sidi el Hani, Enfida, Bulla Regia [16], Chemton, Sbeïtla, Feriana, Bir Oum Ali, Tebessa [7], Khenchela, Khamissa, Constantine, Seriana, Cherchell, Djebel Djelloud, Haïdra, El Djem, Thala, Souk Ahras, Hadjeb-el-Aïoun). Elle a été trouvée dans plusieurs provinces de l'empire.

L MUN PHILE. Quarante-cinq fois (Carthage, Utique, Bou Kornine, Sousse, Lemta, Hadjeb-el-Aïoun, Bulla Regia, Tebessa, Dellys, Djebel Djelloud, Djerba, Sfax, Souk Ahras, Gurza, El Djem).

Les sujets des lampes qui ont la marque des *Munatii* sont souvent les mêmes que ceux des produits des *Junii*. La plupart de ces luminaires seraient sans queue, ce qui permettrait d'attribuer à cet atelier une ancienneté relative. *Philetus* n'est pas rare dans l'épigraphie africaine, ce doit être un nom d'affranchi d'origine grecque. Cette marque serait assez fréquente en Italie.

L· M· REST·, MUNA REST. Trente exemplaires (Carthage, Sousse, Lemta, Sidi el Hani, Henchir Meskal, Thigibba, Henchir Cheffaï, Bulla Regia, Constantine, El Djem, Djebel Djelloud, Haïdra, Souk Ahras). Marque rare à Rome, existe dans quelques autres provinces ; vue deux fois en Sardaigne, doit être rapprochée, par son cognomen, de la marque C OPPI RES.

L· MUN· SUC·. Vingt-neuf fois (Carthage, Lemta, Bulla Regia, Le Kef, Thigibba, Tebessa, Djebel Djelloud, Sousse, Gurza, Sfax). Beaucoup moins fréquente à Rome qu'en Afrique.

MUN· TREPT. Trente et un exemplaires (Carthage, Utique, Sousse, Lemta, Bulla Regia, Tebessa, Cherchell, Saint-Leu, El Djem). Marque fréquente à Rome, rencontrée en Sardaigne et ailleurs.

Quelques autres estampilles plus rares doivent être indiquées ici. L· MUN (Carthage, El Kantara). L MUNI....I

1 Les auteurs du *Corpus* admettent qu'une autre estampille assez fréquente, C MADIEC, est une forme vicieuse de celle-ci.

(Bulla Regia). L· MVN· AUG (Sousse). MVN· HEL (Carthage). MVN HELI (Bir bou Rekba). L. MVNA MAR (Sousse). En résumé, sur les cinq estampilles de quelque fréquence portant ce nom, deux ayant les *cognomina Restitus* et *Successus* seraient considérées comme africaines, deux autres le seraient moins sûrement ; *Threptus* serait plutôt romain. C'est à propos de ce nom que M. Toutain [1] se demande si les *cognomina* grecs de beaucoup de ces estampilles ne sont pas celles d'affranchis dont le *gentilice* commun indiquerait que les fabriques qui les ont frappées étaient apparentées entre elles, ou des succursales d'une même fabrique dont ces affranchis auraient été les directeurs.

Les *Clodii*. — CLO HELI, CLO HELIAN. Vingt-quatre fois (Carthage, Bulla Regia, El Djem, Haïdra, Cheria, Constantine, Tebessa). A été souvent rencontrée à Rome, et aussi ailleurs. HEL, C HELI, C· HEL, HELI doivent se rapporter à C· HELVIVS IANVARIVS plutôt qu'à la présente estampille.

C· CLO· SUC. Cent vingt-neuf fois. C'est la marque la plus souvent rencontrée (Carthage [76], Djebel Djelloud, Bou Kornine, Utique, El Djem, Sousse [13], Lemta, Ksour-sef, Bulla Regia [14], Thigibba, Dougga, Teboursouk, Thala, Haïdra, Sfax, Sidi Aïch, Gunifidia, Ras Dimas, Tebessa, Aurès, Philippeville, Cherchell, Oran, Constantine, Souk Ahras, Gurza). On en a trouvé à Rome et ailleurs, d'après le *Corpus* qui, malheureusement, n'indique pas dans quelles proportions. La fréquence de cette marque dans le cimetière des *Officiales*, à Carthage, montre l'ancienneté de cet atelier et la variété des formes qui s'étend de la première période à la période de transition indique qu'il a eu une grande durée. Pour cette marque, comme pour la plupart de celles qui ont été fabriquées en Afrique, on notera que cette fréquence existe surtout dans les grandes villes : Carthage, Sousse, Bulla Regia, etc., sans qu'elle y soit proportionnelle au nombre des autres estampilles. On ne peut, à mon sens, et pour le moment, n'en tirer qu'une conclusion, c'est que les grands ateliers avaient des dépôts dans les villes importantes ou que leurs produits étaient les plus recherchés.

Je n'allongerai pas plus cette liste de marques relevées sur des lampes africaines, en laissant de côté quelques

1 *Loc. cit.*

autres qui auraient peut-être pu trouver place ici en raison de leur fréquence, mais qui, pour d'autres raisons, ne paraissent pourtant pas devoir être considérées, jusqu'à nouvel ordre, comme africaines.

Après ces lampes dont on soupçonne l'origine indigène, sans qu'il ait été possible jusqu'ici de localiser leur point de fabrication, en voici dont on connaît le nom du lieu d'origine.

Découvertes à El Djem, à queue forée, offrant les bustes d'Isis et Serapis se faisant face dans un encadrement de fers à cheval juxtaposés, elles présentent au revers cette inscription :

EX OFICI
NA C·V·S
AB AQVAS
REGIAS

La marque C· V· S se rapporte peut-être au n° 22,644, 335 du t. VIII du *Corpus*, trouvé sur une lampe de Carthage : C· VALERISAN [1]. L'emplacement d'*Aquae Regiae*, point situé, d'après Tissot, à l'entrecroisement des routes qui traversent la Byzacène, n'a pas encore pu être fixé ; on hésite pour le localiser entre l'Henchir Baboucha, l'Aïn Rhorab, l'Henchir Khatera et d'autres endroits. C'est vers cette région — il peut être intéressant de le signaler ici — que l'on a trouvé l'atelier d'Henchir Srira, dont il sera bientôt question.

Les *Anicii*. — Une lampe trouvée à Carthage, en terre grise, munie d'un anneau, ayant pour sujet un léopard porte la marque ANICIO//RUM· Le R. P. Delattre, en la signalant, ajoute [2] : « On sait que les domaines des *Anicii* étaient considérables en Afrique. » La famille de ce nom a fourni au pays une longue suite de fonctionnaires que signalent de nombreuses inscriptions, notamment à Teboursouk, Uzappa, Timgad, Lambèse [3]. L'un d'eux, *Q. Anicius Faustus*, remporta plusieurs victoires sur les indigènes. Une inscription de Rome qualifie un membre

---

1 V. Merlin. *Bull. Archéol. du Comité*, 1911, p. CCXII. Cf. *Catal. Musée de Sfax, Lampes*, n° 94.

2 *Bull. de la Soc. Nation. des Antiq.*, 1910, p. 226.

3 V. Clément Pallu de Lessert. *Fastes des Prov. Afric.*, I, pp. 5 et 291, 413, etc.

de cette famille de *Aniciae domus culmen* [1]. C'est le même qui fut proconsul et dont parle Claudius [2] dans un passage qui se termine par ces mots : *et qos arat Africae campo.*

Je dois placer ici une série de lampes d'un type particulier, qui me paraissent former un moyen terme entre les lampes de la deuxième période et celles que l'on désigne sous le nom de lampes de transition. Ce groupe offre en effet des caractères bien particuliers indiquant qu'ils sont d'un atelier ou de plusieurs ateliers situés dans une région déterminée. La pâte des petits vaisseaux est d'un jaune pâle rappelant les lampes puniques d'El Kenissia, peu homogène, épaisse, un peu grossière, mais très cuite, dure et sonore. Elle ne paraît pas avoir été revêtue d'une couverte. L'objet paraît avoir été fait en trois parties : la supérieure ou disque, l'inférieure ou cuvette et la queue.

Le corps, circulaire, se rapproche de la forme des lam-

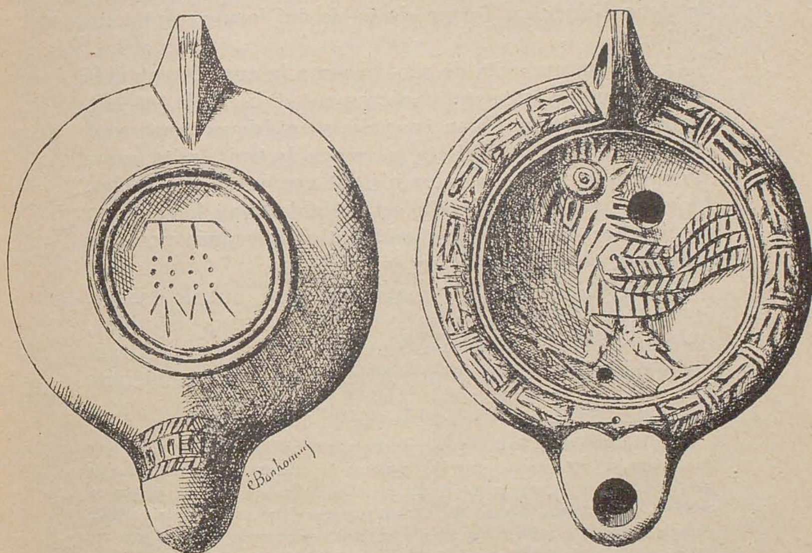


Fig. 4 et 5

pes d'époque antérieure et s'éloigne de celles de transition, qui tendent vers l'ellipse. Le diamètre en est, en général, voisin de 8 centimètres et la hauteur de 3 centimètres. En

1 V. *C. I. L.*, VI, 1.753.

2 *In Consulatu Olybrii et Probini.*

revanche, le fond, lisse ou simplement entouré d'un cercle en creux dans les lampes de l'époque précédente, l'est ici par un bourrelet saillant, bordé de deux rainures entourant l'estampille. Le bec, plus petit qu'antérieurement, est séparé du corps par deux lignes convexes circonscrivant deux lobes et lui donnant vaguement l'aspect d'un cœur ; dans les périodes antérieures, ces lignes se terminent extérieurement par deux volutes. Dans le petit méplat qui les sépare de la cuvette apparaît un tout petit trou qui paraît bien être un trou d'aération [1], prototype de celui qui, dans les lampes postérieures, s'agrandira et se juxtaposera au trou unique d'alimentation des lampes de la première période. La queue, forée dans les luminaires plus anciens, est, cette fois, pleine et la crête en est ornée de deux sillons parallèles ; à sa partie inférieure, un renflement ou talon revêt la silhouette de la proue d'un cuirassé. Sous le bec, à sa base, une ligne d'oves encadrée de deux lignes en forme de câble lui forme comme un collier.

La grande majorité de ces lampes a la cuvette entourée de faisceaux de lauriers grossièrement stylisés ; la tige, les feuilles et les liens, bien spécialisés antérieurement, sont réduits ici à une tridigitation coupée de trois traits transversaux à sa base, les baies n'étant presque plus visibles. Le sujet qui orne la cuvette est variable, mais le choix en trahit chez le potier une prédilection marquée pour les animaux, et même certains animaux [2].

Les sujets les plus fréquents sont: cerf, bubale debout, couché ou galopant, nombreux chiens, coq, panthère, dauphin, chèvre, antilope, sanglier. D'autres sont franchement païens : croissant sur le disque, génie funéraire

---

1 V. De Cardaillac. *Bull. Soc. Géogr. Oran*, 1890. *Hist. de la lampe antique en Afrique*, n° 290. Après avoir fait quelques expériences à ce sujet, je crois que ce n'est pas à proprement parler un trou d'aération qui n'avait pas sa raison d'être, le trou d'alimentation devant permettre largement à l'air d'arriver dans le récipient à mesure que l'huile en était consommée. Ce petit trou me paraît plutôt avoir été destiné au dégagement des bulles d'air qui, s'échappant de l'huile surchauffée, se seraient sans cela accumulées à la partie la plus élevée de la cuvette intérieure et, en s'échappant brusquement, troubler la régularité de la combustion.

2 C'est évidemment une lampe de cette catégorie que Gauckler a signalée (*Archiv. des Miss.*, t. xv, p. 339). Mais il ne peut s'agir, comme il le prétend, d'un vaisseau chrétien, ni même de l'époque de transition. Cet auteur avait, du reste, très bien remarqué le caractère particulier de ce groupe de lampes, qu'il considérait déjà comme de fabrication africaine.

appuyé sur un flambeau, buste de Mercure avec le caducée, Diane chasseresse, Celestis, Europe sur le taureau, faune tenant un thyrse et jouant de la flûte de Pan, scène lubrique, femme assise, les seins nus, ayant à droite et à gauche deux personnages agenouillés et élevant les mains vers elle. Beaucoup de ces sujets ont été finis à l'ébauchoir. On remarquera que les premiers d'entre eux peuvent être soit chrétiens, soit païens.

Je possède dans ma collection trois lampes qui sortent du même moule [1]. Elles ne portent pas le même sujet [2], mais ont une marque curieuse, signalée par Gauckler [3], et sur laquelle j'ai moi-même appelé l'attention [4]. Comme je l'ai signalé, c'est dans le centre de la Tunisie qu'on a trouvé le plus de lampes de ce type. Aussi est-ce dans le Musée de Sousse qu'il y en a le plus, et là que je les ai étudiées.

La plupart d'entre elles correspondent à la description donnée plus haut. Chez quelques-unes la terre est rose. Il y en a aussi qui, au lieu d'être de dimensions moyennes, sont de grand module. Elles ont souvent alors une couverte brune. Une variante assez fréquente c'est, au lieu du faisceau de lauriers, un encadrement formé par une série de canaux ou de fers à cheval.

Ces lampes, d'un type si uniforme, ne portent pas toujours de marques. Quand elles en ont, c'est le plus souvent celle dont il vient d'être parlé. J'en donne plus loin la description. Voici d'abord les autres estampilles :

Encadrement de lauriers pas aussi stylisé que sur les autres luminaires, buste de Mercure R/ : PONT.

Encadrement de lauriers stylisé, coq ; au revers, trois espèces de cyprès ou de palmiers. Une autre lampe, offrant aussi un coq, n'a que deux cyprès (v. fig. 4 et 5).

Génie funéraire portant un flambeau R/. Lignes formant une croix dans un cercle et chargées elles-mêmes de petits cercles.

Faune tenant le thyrse, etc. : EX OFI//CINA//PAPITO//NIS.

---

1 Elles offrent ceci de particulier qu'elles présentaient une grande quantité de petits trous, défauts qui ont été bouchés, avant la cuisson, à l'aide de boulettes d'argile.

2 Deux ont le bubale, le troisième un buste. On sait que le sujet de la cuvette pouvait être obtenu à l'aide d'un petit moule spécial, différent de celui qui a servi à obtenir le reste de la lampe.

3 *Loc. cit.*

4 Carton. *Bull. Soc. Archéol. Sousse*, 1910, p. 25.

Tête de Méduse R/: signe en forme de hache à deux tranchants. (D'après une lampe de ma collection.)

Une marque se rencontre assez fréquemment en dehors de la principale dont il va être question : SABBA//TI ou SABBA//TICUS. Je l'ai relevée sur deux lampes portant l'une une panthère, l'autre un vaisseau avec proue à tête de cygne [1].

Voici enfin les fac-similé de la marque de beaucoup la plus répandue sur ces lampes.

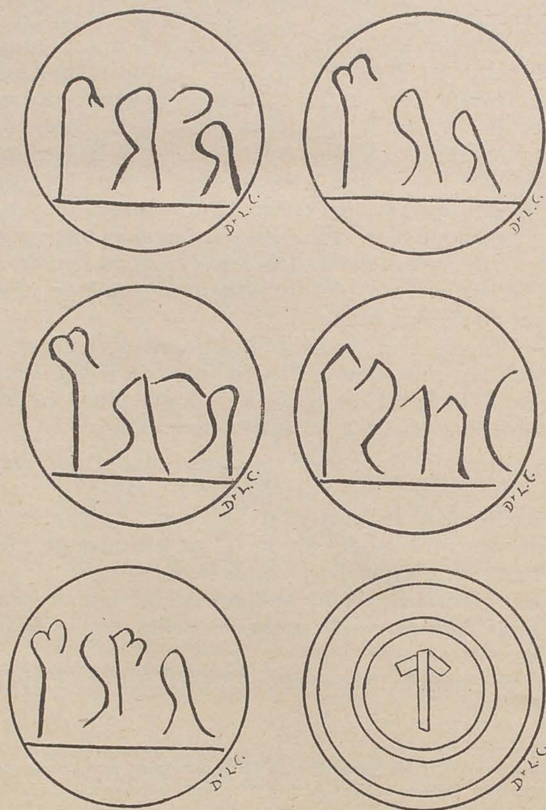


Fig. 6 à 11. Estampilles sur lampes africaines du Sahel

[1] Une autre lampe, portant exactement le même sujet, et traitée de même façon porte la marque Q. NUMIGEL.

Je laisse à de plus compétents le soin de rechercher ce que sont ces caractères énigmatiques. S'agit-il de lettres néo-puniques ou latines cursives ? M. Eusèbe Vassel ne pense pas qu'il s'agisse de caractères néo-puniques. Il se demande si ce n'est point la représentation barbare de plusieurs objets de métier.

Les textes néo-puniques se lisant de droite à gauche, je me suis demandé [1] si ce ne serait pas le nom de *Sabbaticus*, des cursives, écrit en ce sens, les deux caractères en forme d'R retournés correspondant à la ligature des lettres *a b* et *b a* de ce mot.

La seule conclusion ferme à laquelle on puisse, à mon avis, s'arrêter en ce qui concerne ce groupe de poteries, c'est que celles-ci sont les produits de l'atelier ou des ateliers d'un seul potier ayant des contremaîtres différents dont les noms sont sur le fond des petits vaisseaux, ou plutôt qu'elles constituent un type qui, adopté à un moment donné dans le Sahel, essaima jusque dans la région de Sbeïtla où son module s'agrandit.

Je rappelle, à ce propos, qu'il paraît y avoir eu, dans les régions de Kasserine, Sbeïtla, Feriana et Thala d'importants ateliers ayant fourni en abondance de grandes poteries d'excellente facture, d'un rouge vif, en forme de vases à verser avec col et anses élancées ou de grands plats. On en a découvert à certain moment une si grande quantité que, m'a-t-on dit, les Arabes en vendaient sur les marchés comme vaisselle d'un usage courant, ce que je croirais volontiers, ayant vu moi-même, chez des Français qui ont habité le pays et n'étaient pas collectionneurs, des piles de ces plats, de ces assiettes et des rangées de ces vases.

Pour en revenir aux lampes, celles dont il vient d'être question paraissent former une transition entre les païennes et les chrétiennes ; aussi bien par leur forme que par la prédominance de certains sujets.

V. — Lampes de Fabrication Indigène

Beaucoup de petits luminaires africains se distinguent de ceux dont il vient d'être question aussi bien par leur facture, la qualité de leur pâte, leur épaisseur, leur degré

---

1 L'exemple du nom de la ville de Calama (Guelma) est bien connu.

de cuisson, que par les sujets qu'ils présentent. Je renvoie les personnes qui voudraient se faire une idée de la lampe indigène à l'étude détaillée que j'ai faite de celles de *Thuburnica* [1] dont les Pl. II et III donnent une idée.

Elle est remarquable par une certaine lourdeur de poids et de forme, l'imperforation de la queue, la présence, sur son fond, de ce boudin en forme de *patera* qui sera constant sur les lampes chrétiennes, une décoration à la fois naïve et originale, non dépourvue de quelque élégance, caractères qui la différencient complètement de la lampe romaine. Comme je l'ai indiqué, une grande partie de ceux-ci ne sont pas seulement dus à l'inhabileté des artisans ; ils constituent les premiers balbutiements de cet art africain que l'extension de la civilisation romaine a étouffé à ses débuts.

Je n'ai pas retrouvé les ateliers d'où sont sorties les lampes de la *Colonia Thuburnica*, mais leur caractère très localisé indique qu'ils existaient sûrement [2]. On rencontre du reste un peu partout, dans le pays, d'excellente terre à potier dont se servent les femmes arabes. Je crois avoir démontré que ces petites fabriques ont fonctionné pendant plusieurs siècles, leurs produits portant le reflet atténué des modifications de formes subies par les lampes romaines proprement dites qu'on vendait dans les villes du voisinage.

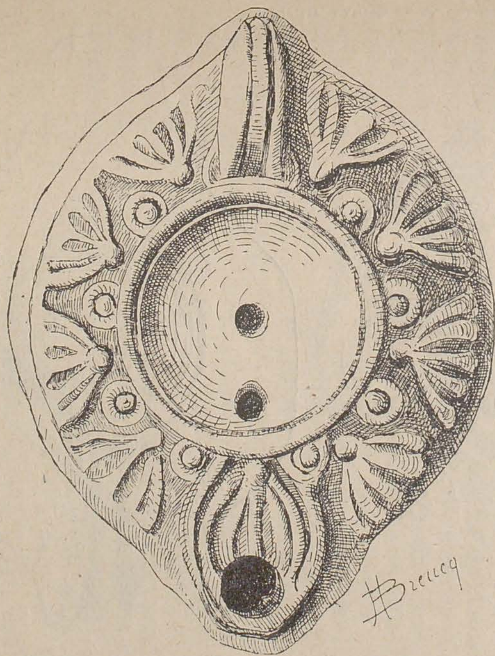
Je n'ai noté qu'une seule marque offrant le nom de *Victor*, en graffite. Il semble en effet que les potiers indigènes, qui du reste signaient rarement, ne se servaient pas de cachets, comme cela se faisait généralement pour les lampes romaines, mais gravaient leur nom avant la cuisson, à l'aide d'une pointe.

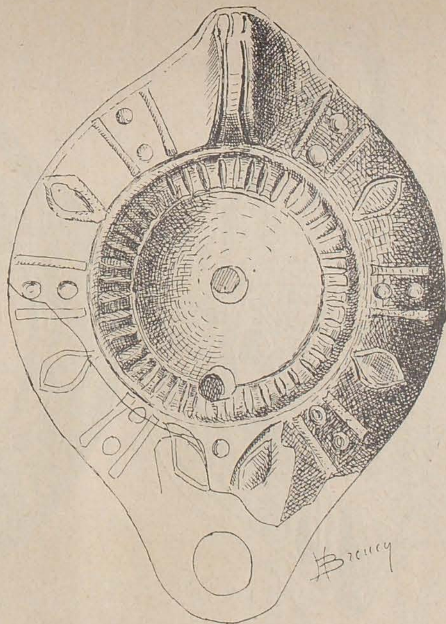
A Bulla Regia, situé à une quarantaine de kilomètres de la *Colonia Thuburnica*, les nécropoles ont offert des lampes païennes typiques avec les estampilles courantes dans le reste de l'Afrique. Fait curieux, ces lampes qui, ailleurs, ont la queue forée, présentent ici une queue pleine. Doit-on en conclure qu'elles ont été fabriquées sur place par des

---

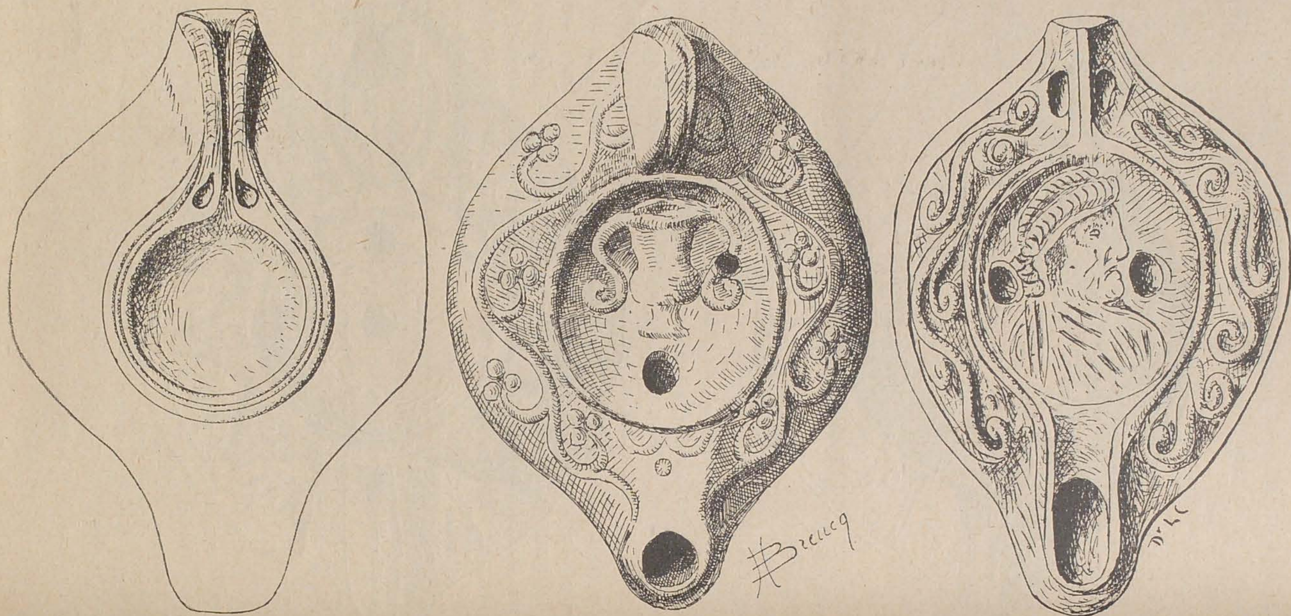
1 V. Dr Carton. *Mém. Soc. Nat. des Antiq. de France*, 1913, p. 141. *L'Art indigène sur les lampes de la « Colonia Thuburnica »* et *Rev. Tunis.*, 1915, p. 97. *Les lampes d'art indigène trouvées à Thuburnic et à Chemton.*

2 On vient d'en trouver une certaine quantité à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de Thuburnic, tout à fait semblables, en général, à celles que j'ai décrites. M. l'abbé Laverdure a bien voulu m'en communiquer les exemplaires.





Pl. II. Lampes de la Colonia Thuburnica (Réduction aux 3/4)



Pl. III. Lampes de la Colonia Thuburnica (Réduction aux 3/4)

succursales des grands ateliers, que ceux-ci importaient d'ailleurs des luminaires façonnés au goût des gens du pays, ou qu'il s'agit simplement de contrefaçons ?

A Smittu, situé entre les deux autres cités, les lampes sont, par leurs caractères, intermédiaires à celles des villes voisines.

En résumé, cette étude de la fabrication des lampes dans une région tendrait à montrer qu'à côté de celles de type romain, qui étaient importées de grands ateliers romains ou africains, il y en avait qui étaient fabriquées sur place. On devait en effet façonner presque partout ces petits objets. Dans la région dont il vient d'être question j'ai souvent rencontré les restes de fours, notamment au sud de Thuburnic, sur les bords de l'oued Enja, sur ceux de l'oued El Hammam, et non loin de Souk-el-Arba, à l'Henchir Merzoug [1].

J'ai déjà parlé précédemment des fours à potier de l'Henchir-Bab-Khalled, que je n'ai, à mon grand regret, pas eu le temps d'explorer [2]. Ils sont situés au centre de la petite ville. J'y ai surtout recueilli autour d'eux des fragments de carreaux à reliefs et des débris de lampes. Dans les thermes antiques et dans un petit sanctuaire de *Mercurius Silvanus* j'ai trouvé un certain nombre d'autres luminaires. Tous offrent les caractères de la fabrication locale : terre d'un jaune ou d'un rose pâle, épaisse, assez fortement cuite, bec et queue courts et lourds, la seconde imperforée, disque supérieur presque plat, avec deux trous égaux. Souvent, sur un diamètre transversal, l'ornementation est réduite à un encadrement de globules, sans sujet central. Cependant un motif m'a frappé, car il existe assez souvent sur les lampes chrétiennes. C'est une feuille « morte » dont les nervures forment un fin réseau très saillant, encadrée de palmes ou de lauriers très sommairement exécutés avant la cuisson. Ces poteries paraissent, comme celles de Thuburnic, être contemporaines des lampes romaines des première, deuxième périodes et période de transition.

---

1 V. Dr L. Carton. *Bull. Archéol. du Comité*, 1891. *Essai de topographie archéologique sur la région de Souk el Arba*, p. 243.

2 V. Dr L. Carton. *Assoc. Franç. p. l'avanc. des Sciences. Congrès de Clermont-Ferrant, 1908. Fouilles exécutées en Tunisie en 1907.*

VI. — Lampes Césariennes

Ce sont de petits vaisseaux en une pâte assez grossière, de forme lourde, à queue non forée et percées sur la cuvette d'un ou deux trous. Le fond est orné de deux cercles concentriques. Ce qui donne à la plupart d'entre elles un caractère tout particulier, c'est la présence d'une inscription disposée en cercle autour de la cuvette.

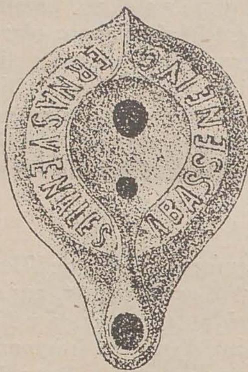


Fig. 12

La formule qu'on lit le plus souvent est la suivante [1] : *emite lucernas colatas ab asse*. C'est, on le voit, une invitation à acheter le petit vaisseau au prix indiqué d'un as.

Il y a des variantes : *ab assene lucernas venales* (fig. 12), qu'on peut lire : soit *ab assè eme...*, soit *ab Assene*, le dernier mot étant le nom du marchand. Une autre inscription, assez fréquente, montre qu'il faut s'arrêter à ce dernier sens : *Lucernas colatas de of(f)i(ci)na Asseni*.

Une série dont les lettres entourent une coquille marine[2] donne un détail intéressant : *Emite lucernas collatas icones*, montrant que le marchand vendait des statuettes en même temps que des lampes, comme dans l'atelier de Carthage dont il a été question au début de ce travail. Ce renseignement, rapproché de celui qui donne le prix de l'objet, montre que c'était fort probablement le potier lui-même qui vendait ses produits, car il est difficile d'admettre qu'il ait imposé un prix de vente à un intermédiaire.

Un de ces récipients, de grand module, trouvé à Cherchell, porte, autour d'une grande coquille marine, des ornements circulaires, décoration rare sur les lampes païennes, fréquente sur les lampes de transition et chrétiennes et, sur le fond, le monogramme constantinien entouré d'une double auréole — description qui doit se rapporter aux deux cercles concentriques qui se voient sur les lampes de même époque — à l'intérieur de laquelle on

---

1 V. *C. I. L.*, t. VIII, 22.642, n° 4.

2 V. *Bull. Archéol. du Comité*, 1893, p. 133.

lit : *Eme bono(m) tu(te)lari(um)*, achetez une bonne précaution (contre les ténèbres ou l'esprit malin ou contre tous les deux [1]).

Un objet décrit par Demaeght [2] qui portait le monogramme avec l'inscription : *qui fecerit vivat et emerit*, et dont il donne le dessin, paraît être un moule (fig. 13), il

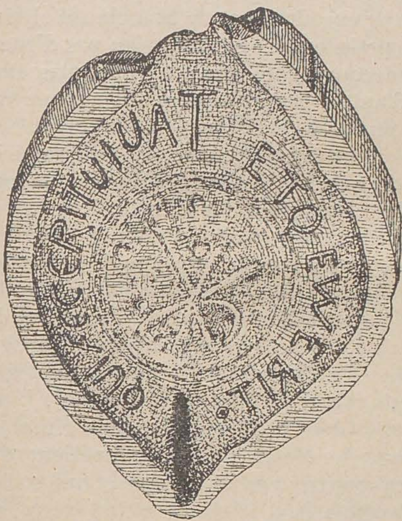


Fig. 13

provient d'Arbal. C'est peut-être de ce côté qu'était la fabrique, quoique ce petit objet fut facilement transportable. Le nom de *caesariennes*, qu'on donne à ces lampes vient de l'appellation antique de Cherchell *(Caesarea)*. On a trouvé dans cette localité, auprès de l'hippodrome [3], une lampe à anse non forée dont le disque supérieur est orné de cercles concentriques, et qui porte sur le fond une inscription en cercle : *Vita Donato coromagistro* [4]. *Coromagister* signifierait d'après Rossi [5], le chef des coroplastes, c'est-à-dire le potier du peuple.

Deux autres lampes du même type, découvertes l'une à

---

1 V. *Bull. Archéol.*, *loc. cit.*, p. 124.
2 V. *Bull. Soc. Géogr. et Archéol. Oran*, 1895, p. 222.
3 V. *Bull. Archéol. du Comité*, 1895, p. 150.
4 V. *C. I. L.*, t. VIII, 22.643, n° 2.
5 *Bull. Inst. Arch.* 1885, p. 55.

Cherchell, l'autre en Espagne, portent le même nom de potier : *Lucernas collatas de of(fi)cina Donati.*

M. Gsell, qui a trouvé dans la basilique de Tipasa [1] une cinquantaine de ces lampes en signale seize ayant l'une des inscriptions ci-dessus. Les autres portent diverses décorations : encadrement de postes en relief, rien au centre ; encadrement de palmes, une petite palme semblant faire le tour du bec [2] ; encadrement de branches d'olivier, de lauriers, ou de petits cercles ombiliqués ; pas d'encadrement, mais disque couvert de stries rayonnantes imitant une coquille ; d'autres exemplaires n'ont aucune ornementation ; une lampe à deux becs en terre jaune, avec trois petits trous au centre, offre une tête de femme sur l'anse.

M. Gsell dit que d'autres lampes du même type portaient des symboles chrétiens : dauphin, calice, monogramme. Elles dateraient du IVe siècle [3]. On en a trouvé avec elles, dans l'église, d'autres en terre rouge de la forme si répandue à Carthage, et qui dateraient du VIe siècle. Les lampes césariennes doivent donc être placées au début de l'époque chrétienne. L'étude de leur répartition, d'après le *Corpus*, est instructive [4] : Cherchell 17, Tipasa 14, Frika 4, Sidi-Ferruch (près Alger), Tiklat (près Bougie), Bosquet (près Mostaganem), Gouraïa, Berja (Espagne), Ilici (Espagne). On doit ajouter à cette liste la moitié supérieure d'une lampe de ma collection, trouvée à Carthage et qui porte l'inscription : *ab Assene* [5].

Cette répartition fait penser, ou qu'il y eut plusieurs ateliers le long de la côte, à l'Est et à l'Ouest de Cherchell, ou, avec M. Gsell, que la fabrique était dans cette dernière localité. Il est possible que le nom du fabricant ou d'un des fabricants ait été *Donatus*.

VII. — Lampes d'Henchir Srira

En 1905, un colon de la région située entre Sousse et Sbeïtla, M. Deniau, m'apporta un panier plein de lampes

---

1 *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 61.

2 Motif fréquent à Henchir Srira, au Djebel Oust, etc.

3 V. *Ibid. Bull. Archéol. du Comité*, 1901, p. CLXI.

4 Je n'y ajoute point les découvertes postérieures à la publication de ce volume qui n'apprendraient rien.

5 On a trouvé quelques lampes du même genre que celles de Cherchell, mais avec une formule différente, à Rome et en Etrurie *(C. I. L.*, XV, 6.752 et X, 16.699, n° 7). Le R. P. Delattre vient de m'apprendre qu'il possède quelques fragments de lampes de ce type, trouvés aussi à Carthage.

et de moules qu'il avait trouvés dans sa propriété. Il paraissait bien s'agir d'un atelier, et je signalais de suite cette découverte à la Société Nationale des Antiquaires de France [1]. M. Deniau annonça, sur mon conseil, sa découverte au Service des Antiquités, qui fit explorer le dépôt par M. Hautecœur.

Les ruines de l'Henchir Srira renferment deux monticules [2], dont l'un, mesurant 50 mètres sur 60 de diamètre, était formé de lampes de rebut offrant des défauts très variés. Tantôt elles étaient collées deux à deux, tantôt le sujet était mal venu, ou bien le vaisseau cabossé, écorné ou brûlé. Ces objets n'avaient pas été jetés aux abords des ateliers, qui étaient dans la ville, mais dans un de ces dépôts d'immondices, si fréquents auprès des restes des villes d'Afrique et dont j'ai étudié quelques-uns [3]. On a trouvé, à côté de ces lampes, beaucoup de moules en plâtre plutôt grossiers. Il y en avait deux pour chaque lampe, ils sont plats du côté extérieur, et découpés en silhouettant le profil horizontal de l'objet. Un fin revêtement de plâtre à l'intérieur servait à rehausser l'ornementation.

Quand ces vaisseaux sont bien venus, ils sont en terre rouge et, quand ils ont été brûlés, gris ou noirs. Les parois en sont épaisses, ce qui les alourdit. La cuvette n'en est plus ronde, comme dans les lampes païennes, ou dans celles de la région du Sahel dont j'ai parlé plus haut, et c'est cet allongement qui doit les faire considérer comme postérieures à celles-ci. Le bec se soude par une base élargie à la cuvette, à laquelle son orifice est relié par une gouttière, disposition qui, lorsque l'huile sortait par ce dernier, à la suite d'un heurt ou d'une inclinaison trop forte, la ramenait à l'intérieur du récipient.

Voilà un caractère qui apparaît pour la première fois sur les lampes et qui ira en s'accentuant sur les récipients chrétiens. La queue n'a plus les deux rainures des lampes antérieures. Elle est tantôt forée comme dans les lampes païennes (43 fois) et tantôt pleine (27 fois) comme dans les lampes chrétiennes. Le talon prend nettement la silhouette d'un éperon de cuirassé. Les deux trous de la cuvette, si nettement différenciés précédemment sont devenus d'égale

---

1 V. Carton. *Bull. Soc. Nation. Antiq. de France*, 1906, p. 122.

2 V. Hautecœur. *Mél. de l'Ecole de Rome*, 1909. *Les ruines de Henchir Srira*, p. 383.

3 V. Dr L. Carton. *Bull. de la Soc. Archéol. de Sousse*, 1915. *Le Monte Testaccio de Sousse.*

grandeur et placés tantôt sur l'axe transversal, tantôt sur l'axe longitudinal. Le bourrelet qui entoure le fond se poursuit jusqu'à la saillie de la queue pour former la *patera*.

Cette forme date probablement de la fin du IVe ou du début du Ve siècle. L'ornementation corrobore cette détermination. L'encadrement, interrompu par la gouttière, forme deux branches qui se rattachent à la queue. Le motif en dérive évidemment des lampes antérieures, mais combien altéré. La feuille de laurier a fait place à une simple palmette, les pampres à une série de postes ; très souvent on s'est borné à tracer une suite de traits obliques par rapport aux rayons de la lampe, et parallèles entre eux.

Cette décoration a parfois été obtenue par moulage ; le plus souvent, elle a été faite après en creux, à l'ébauchoir. C'est l'effet d'une régression vers les procédés primitifs, comme l'on voit sur les lampes de Thuburnic et du Djebel Oust. Les sujets sont en majeure partie païens [1] ; les uns sont religieux, ils représentent Serapis ou Pluton coiffé du *modius*, Hélios radié, Proserpine, Diane tirant l'arc, Mars, Léda et le cygne, Bacchus, une prêtresse debout tenant une patère, un personnage appuyé sur un Hermès. D'autres, non religieux, sont fréquents sur les autres lampes païennes : moissonneur, cratère. D'autres rappellent ces motifs de style alexandrin qui, dès le Ier siècle, dominent en Afrique dans les sépultures, les mosaïques, la céramique, les lampes surtout, et dans lesquels figurent des amours, assis, tenant un vase, assis près d'un panier de fruits, tenant une couronne, etc. On a relevé encore des sujets communs aux lampes païennes et chrétiennes : bélier, bœuf, cerf, cheval, chien, coq, lévrier, lièvre, sanglier, lion, cartouche vide à bords dentelés, rosace à sept ou huit pétales.

Si on laisse de côté les motifs sûrement indifférents ou qui, étant à la fois païens et chrétiens, ne peuvent pas donner d'indications, il reste des sujets païens indiscutables auxquels on ne peut en opposer un seul qui soit sûrement chrétien. Il est possible que les lampes étaient destinées à une clientèle appartenant aux deux religions, les adeptes de la seconde ne tenant pas encore sans doute à afficher leurs croyances par l'achat d'emblèmes trop précis. En tous cas, si on peut donner à ces poteries le nom de lampes

---

1 V. HAUTECŒUR. *Musée Alaoui, Supplément*, p. 230. CARTON. *Bull. Soc. Nat. des Antiq. de France*, 1906, p. 122. RENAULT. IIIe *Cahier d'Archéol. Tunis.*, p. 124. NICOLAS. *Revue Tunisienne*, 1907.

de transition, rien n'autorise à leur donner celui de chrétiennes.

Comme l'a remarqué M. Hautecœur, les marques ne donnent jamais le nom, elles sont réduites à une initiale : M, N, V, Y, ou à un ornement : trèfle à trois ou quatre feuilles, palmette, croix seule ou cantonnée de points, ou en relief sur une palmette. J'ai relevé moi-même, sur des lampes de ma collection, les lettres A B C, A B C S, A B C T [1].

Il faut reconnaître que les caractères de ces marques sont tout à fait ceux qu'on a relevés sur des lampes franchement chrétiennes. Ici, comme au Djebel Oust, les potiers qui fabriquaient les luminaires faisaient aussi des vases dont on a trouvé de nombreux débris [2]. D'après les noms relevés dans l'épigraphie de la petite ville antique, l'auteur pense que les potiers étaient des indigènes et il faut reconnaître que le caractère de leurs produits rappelle ceux des artisans de Thuburnic et du Djebel Oust.

On peut se demander si ces lampes ont été exportées au loin. M. Hautecœur dit en avoir trouvé, du même type qu'elles à Sbeïtla, El Djem, Carthage et en dehors de l'Afrique, à Palerme, Syracuse et Rome. Plusieurs portaient des sujets qu'il n'a pas rencontrés à Henchir Srira, ce qui l'amène à conclure qu'elles ne proviennent pas de cette localité, car il serait étonnant qu'une bourgade ait eu le monopole de ce type. Mes propres observations corroborent cette opinion. J'ai en ce moment sous les yeux une série de lampes provenant de Kasserine, Mactar, Carthage, du Djebel Serdj, qui paraissent identiques à celles de Henchir Srira, à un premier examen. Mais elles offrent des différences tendant à montrer que, comme pour le groupe de lampes à la marque si curieuse décrites plus haut, il a dû en être fabriqué du même type, à un moment donné, en plusieurs points d'une région de l'Afrique.

VIII. — Atelier d'Uthina

A Oudena, auprès de Tunis, en déblayant les thermes antiques dans lesquels a été trouvée la mosaïque

---

1 Pour Hautecœur, S et Ţ seraient peut-être les initiales du potier.

2 Ces débris rappellent tout à fait par leur ornementation en palmettes, damier et ronds quadrillés les tessons chrétiens de Carthage, les couleurs, la nature et la cuisson de la pâte sont identiques. Les ateliers d'Henchir Srira auraient-ils donc exporté dans la capitale ?

dite des *Laberii*, on a rencontré un atelier de potier chrétien [1].

La ville a été ruinée, au milieu du IV[e] siècle, par l'invasion vandale. Les thermes cessèrent de fonctionner, tout en restant debout, et c'est là que s'installa l'artisan ; sa fabrique resta en pleine activité jusqu'au jour où un incendie la détruisit complètement. Les voûtes, en s'effondrant, écrasèrent un entassement considérable de vases, plats, lampes, statuettes, cachets et moules.

Parmi ces débris, Gauckler a remarqué plus de trois cents plats ornés au fond, sur le pourtour ou le marli d'estampilles chrétiennes, quatorze types différents de monogrammes du Christ ou de croix simples, le swastika dans un carré, l'agneau, le lièvre, le coq, la colombe, l'autel, le palmier, le lion, le renard, le chrisme accosté de l'α et de l'ω, un clerc tenant le calice à deux mains, le Christ et l'âme fidèle (un lièvre dans les bras), le Bon Pasteur, le Christ accosté de deux anges, saint Michel transperçant le dragon, l'agneau.

Parmi les cachets à estampilles l'un porte les trois lettres P E R.

A côté de moules de lampes chrétiennes en plâtre, il y avait des moules de vases à parfums et toute une série de formes à potier [2], dont plusieurs portent des graffites ou le chrisme et la palme.

On voit que dans cet atelier, on ne faisait pas seulement des lampes, mais aussi d'autres poteries. Il devait probablement en être ainsi de tous les petits ateliers indigènes, la spécialisation dans la production n'ayant pu exister que pour des établissements importants [3].

A côté des lampes chrétiennes de forme typique, on en a trouvé ici en forme « de bol tronc-conique fermé par un dôme également tronc-conique percé de deux trous, l'un au centre, l'autre dans la rigole, pour la mèche, ou encore recouvert d'un dôme tronc-conique également surmonté d'un goulot ». Il est intéressant de noter cette juxtaposi-

---

1 V. Gauckler. *Le domaine des Laberii à Uthina. Bull. Archéol. du Com.*, 1897, p. 45 et suiv. *Catal. du Musée Alaoui*, p. 194 et suiv.

2 Instrument en terre cuite de 10 centimètres de longueur environ, en forme d'ellipse aplatie suivant deux faces concaves destinées à recevoir les doigts. Cet instrument servait à modeler l'argile tournant à l'aide d'un tour.

3 Si on s'en rapporte au catalogue du Musée Alaoui par Hautecœur, on aurait découvert un autre atelier de potier de l'époque chrétienne à Carthage. Les renseignements qui m'ont été fournis à ce sujet semblent indiquer qu'il s'agit d'une erreur.

tion de deux formes, l'une dérivant des lampes antérieures, l'autre que l'on considère comme vandale, sans qu'il y ait de type de transition entre les deux.

On ne connaît pas, en Afrique, d'autres ateliers de lampes byzantines.

Je ne puis à la liste de fabriques de lampes qui précède ajouter la description de deux d'entre elles, dont on m'a signalé l'existence. L'une a fourni plusieurs centaines de lampes païennes dans la tranchée d'une route aux environs immédiats de Mactar. L'autre a été signalée à M. Riettmann par un gisement de luminaires de basse époque, vandales ou arabes, à Sousse, au pied du Monte Testaccio.

Je ne tirerai qu'une conclusion de ce qui précède, c'est qu'à côté des ateliers à produits de caractères franchement romains, il a existé en Afrique des fabriques de poteries indigènes. Les lampes s'en éloignaient plus ou moins du type de la lampe romaine. Les formes souvent antérieures aux premières semblent s'en être développées à mesure que les importations et l'influence italiennes ont diminué.

Dr L. CARTON,

Correspondant de l'Institut de France.

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

MÉLANGES AFRICAINS ET ORIENTAUX, par René BASSET, 1 vol. in-8°, 390 p. Paris, J. Maisonneuve et fils, 1915.

Cet ouvrage est formé par la réunion d'articles parus de 1882 à 1907 dans différentes publications périodiques, en France ou à l'étranger. Ainsi que cela arrive presque toujours, de tels travaux, malgré leur importance, restent dispersés et souvent introuvables pour les étudiants, ou tout au moins hors de leur portée. L'auteur et l'éditeur ont donc été bien inspirés en les réunissant en volume. Ils en ont ainsi facilité la diffusion parmi les travailleurs auxquels ces articles seront une source d'information des plus précieuses pour l'histoire politique ou littéraire, l'ethnographie ou le folk-lore des populations islamiques en particulier. C'est ce dernier caractère, cette préoccupation de ce qui concerne l'ethnographie ou le folk-lore, qui forme en quelque sorte l'idée dominante, le lien qui relie entre eux ces travaux, au premier aspect si divers.

Le premier article, un résumé de l'histoire de *L'Algérie arabe*, depuis la première invasion arabe jusqu'au XVIe siècle, où commence la conquête turque, avait été demandé à l'auteur pour la collection *L'Algérie et ses monuments*, collection que le Gouvernement Général de l'Algérie a publié à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900. Il n'est pas possible de présenter en vingt-six pages, avec autant de clarté, un tableau plus complet et plus vrai de l'histoire politique d'une période qui s'étend sur un espace d'environ sept siècles. Le deuxième article sur *La Littérature populaire berbère et arabe dans le Maghreb et chez les Maures d'Espagne*, seul travail d'ensemble existant sur ce sujet, nous montre une autre face de l'histoire des mêmes populations. Ces deux chapitres servent comme d'une introduction pour la connaissance de pays ou de populations, dont *Un prétendu chant populaire arabe* (III), un essai sur *Les Tolba d'autrefois* (IV), des *Notes de voyage* (V) en Tunisie, en Algérie, au Maroc, font connaître le côté légendaire ou pittoresque.

Des comptes rendus bibliographiques suivent, mais dépassent la simple critique littéraire, par les nouveaux aperçus de l'auteur, par l'indication de sources inédites. *Les Cheikhs du Maroc au* XVIe *siècle*, notamment, sont un véritable chapitre d'histoire

absolument nouveau (V bis). Dans *Une élégie amoureuse d'Ibn Saïd en-Nas* nous avons la première traduction de ce poème (VII). *Les Sources arabes de Floire et de Blancheflor* (VIII) nous montrent le processus de ces sortes de légendes à travers les chemins obscurs de la tradition ou de la littérature populaire depuis l'Orient jusqu'aux territoires de l'Ouest européen. Un rapport sur une *Mission au Sénégal* (IX), la critique d'un livre sur *Les Bambara* (X) complètent le groupe d'articles se rapportant à l'Afrique du Nord-Ouest. Deux études sur *L'Islam ou le Mahométisme* (XI) d'après les livres de MM. de Castries ou Carra de Vaux, et sur *Deux philosophes arabes* (XII) de ce dernier, donnent à M. René Basset, non seulement l'occasion de passer en revue les sources citées par les auteurs, celles qu'ils auraient pu utiliser, mais encore, tout en leur rendant la part d'éloges qu'ils méritent, de redresser nombre d'erreurs.

Un article (XIII) sur la reine de Saba, à propos du livre de H. Le Roux, sert de transition entre les études précédentes concernant les pays musulmans et des études sur les religions orientales, apocryphes éthiopiens (XIV à XVI), littérature copte et syriaque (XVII et XVIII), Nosaïris (XIX), études persanes (XX à XXIV), etc. L'ouvrage se termine par un article nécrologique sur A. de Calassanti-Motylinski, digne hommage d'un savant à un autre savant, son ami.

Est-il utile d'ajouter que les notes au bas des pages sont une mine de renseignements bibliographiques et que ces notes ont été complétées et mises à jour lors de la réunion des articles en volume, en 1915 ?

Il nous eut fallu de nombreuses pages pour donner un compte rendu un peu détaillé des articles qui composent ce volume. Nous nous sommes bornés à en souligner objectivement l'importance et les grands services que peuvent en retirer les arabisants.

A. COUR.

LES ACTES D'HOSTILITÉ DES ÉMIGRÉS ET DES MAROCAINS, SURTOUT DES BENI SNASSEN, ET LES OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LES FRANÇAIS, NOTAMMENT EN 1856, par le capitaine L. Voinot, 1 broch. in-8°, 112 p. (Extrait de la *Revue Africaine*, 2e trim. 1914). A. Jourdan, Alger.

Avec ce volume, l'auteur nous donne un chapitre fort intéressant, et encore absolument inédit, de l'histoire des relations de frontière franco-marocaines entre les années 1852 et 1858.

En 1852, les Beni Snassen et les Beni Mathar avaient reçu une maîtresse correction pour les méfaits commis le long de notre frontière. Refoulés sur leur territoire, ils se tinrent d'abord tranquilles. Mais, non tenus en main par le pouvoir central marocain, l'anarchie continua à sévir chez eux, et, petit à petit, ils

s'enhardirent et recommencèrent leurs incursions hostiles chez nous. Pour cela, ils trouvèrent des alliés naturels dans les nombreux émigrés qui avaient quitté le territoire algérien par haine des chrétiens. Ces émigrés, pour faire la guerre sainte, s'étaient transformés en coupeurs de route, dévaliseurs de diligences entre Marnia et Nemours. Les autorités françaises voulurent remédier à ce désordre par un acte d'énergie : l'enlèvement du chef des émigrés. Cet enlèvement réussit mais provoqua, même chez nos indigènes, une recrudescence d'hostilité et un plus grand nombre de dissidents. En 1856, la tribu marocaine des Kebdana, aidée par les Ouled Bou Azza, vint razzier les Msirda sur notre propre territoire. Un contre-rezzou fit payer aux Ouled Bou Azza les pertes des Msirda. Mais cette action était insuffisante comme châtiment ; cependant le commandement supérieur français était hostile à toute action énergique contre les Marocains et avait interdit formellement à nos troupes de dépasser, à la poursuite des Marocains hostiles ou des émigrés algériens, la frontière marocaine. Etait-ce de notre part respect exagéré des traités ? Craignait-on, au moment de l'expédition de la Grande-Kabylie, de créer des complications supplémentaires ? L'auteur ne nous le dit pas, mais il nous montre très bien que notre politique peu énergique obligea à une concentration de troupes françaises et à l'organisation de deux groupes de colonnes qui durent opérer des actes de répression en 1858, l'une, au Nord, chez les Beni Snassen, l'autre, au Sud, chez les Hamiyan.

M. le capitaine L. Voinot a fait suivre son si curieux travail de cinquante-deux pièces justificatives tirées des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie ou des Archives du cercle de Marnia. Nous ne saurions trop le féliciter du grand service qu'il a rendu par sa publication à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre belle colonie.

A. COUR.

I. — *DU DROIT DE CITÉ ACCORDÉ PAR LES ROMAINS AUX PEUPLES CONQUIS ET SES EFFETS*, par M. J. Carcopino. A. Jourdan, Alger.
II. — *DEUX INSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE RÉCEMMENT PUBLIÉES*. Imprimerie Nationale, Paris.
III. — *MÉLANGES D'ÉPIGRAPHIE ALGÉRIENNE*. A. Jourdan, Alger.
IV. — *NOTE SUR UNE MOSAIQUE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A TIPAZA*. Imprimerie Nationale, Paris.

Les quatre études que M. Jérôme Carcopino a publié tout récemment présentent un réel intérêt. Et d'abord, la question du *Droit de cité* accordé par les Romains attirera l'attention de tous ceux qui s'occupent de législation. Après avoir dit que Rome

n'accordait sa protection qu'à ceux qui supportaient les charges publiques, service militaire et paiement du vingtième sur les successions, M. Carcopino indique les étapes qu'a dû subir le droit de cité. Le mot de *municipe*, d'ailleurs, semble indiquer les diverses charges imposées aux citoyens romains.

Jusqu'à Hadrien, l'étranger subissait, avant d'acquérir le titre de citoyen romain, une initiation, une évolution. Ce fut Caracalla qui romanisa d'un seul coup tous les hommes libres de l'empire. Il en excluait cependant les *pagani*, ceux que nous appelons paysans, habitant les villages et les nomades.

M. Carcopino fait remarquer que cette extension du droit de cité eut lieu au moment de la décadence de la puissance romaine, alors que les Barbares commençaient à presser l'empire, alors qu'il fallait des hommes et de l'argent.

Ainsi cette courte étude fixe un des points importants de la vie publique romaine.

Deux autres brochures de M. Carcopino s'occupent d'épigraphie africaine. L'une de ces brochures, d'après l'inscription d'Aïn-Aziz-Ben-Tellis, fixe la source de l'*Ampsaga*, qui serait un des petits affluents du Rhummel, l'Oued-bou-Mrab et non le Rhummel lui-même. Une deuxième inscription, celle d'Aïn-Melouk, indique la création, sous la protection de la déesse Celestis, d'un vicus siège de *nundinœ*.

Dans les *Mélanges d'Epigraphie africaine*, M. Carcopino étudie une inscription de Cirta. D'après lui, le premier Africain qui obtint le rang suprême dans la hiérarchie des magistratures, serait le consul Aurelius Pactumeius Fronto, de Cirta, en 80 après J.-C.

Enfin, l'étude sur la mosaïque de Tipaza, documentée et exacte indique bien la destination de l'édifice qui la renfermait. Ce n'est pas, d'après M. Carcopino, une basilique chrétienne mais un monument païen, une basilique civile. Divers détails semblent l'indiquer : l'abside réservée aux magistrats et la salle ouverte au public, tantôt servant de salle d'audience, tantôt de promenoir pour les oisifs. M. Carcopino pense même dater cette basilique du Ier siècle, ce qui la placerait parmi les plus anciens monuments de l'Afrique romaine.

La mosaïque qui semble contemporaine de l'édifice présente une surface de 5 m. 70 de longueur sur une profondeur de 3 m. 60. Le centre de la mosaïque est formé de trois figures de captifs enchaînés, entourés de douze têtes de personnages, hommes et femmes. Ces captifs représentent-ils des vaincus, *Maures* ou *Musulanes*, rebelles des environs de Tipaza, ou comme le veut M. Ballu, des justiciables de ce tribunal ? La question n'est pas résolue bien que M. Carcopino penche pour la première hypothèse.

Abbé FABRE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 3 Janvier 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Flahault, Pock, Tournier, Dangles, Abbé Fabre, Pellet, Pérez, Dr Sandras.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Arambourg, Huot, Lemoisson, de Pachtere, Roux-Freissineng, mobilisés ; René-Leclerc.

Absents : MM. Déchaud, Dupuy, Kriéger, Lamur, Pontet.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Relizane informant que les travaux exécutés dans les ruines de l'ancienne Mina ont fait découvrir un certain nombre de documents lapidaires, qui sont déposés en partie entre les mains de M. Martin, chef de section des Chemins de fer de l'Etat à Relizane.

M. le Président ajoute à ces indications qu'à sa connaissance il aurait été trouvé dans ces fouilles deux inscriptions funéraires.

M. le Président rend compte de l'état des pourparlers engagés avec le propriétaire du local de la Société au sujet du renouvellement du bail.

Après un échange de vues, le Comité charge M. le Président de continuer ces pourparlers et lui donne tout pouvoir pour conclure au mieux des intérêts de la Société.

M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le lieutenant Campardou, par l'intermédiaire de M. le commandant Mougin, un travail sur le préhistorique à Taza (Maroc). Il est chargé de l'examiner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1916

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, POCK, TOURNIER, DÉCHAUD, LEMOISSON, PELLET, PÉREZ, FLAHAULT.

Absents excusés : MM. Général BASCHUNG, BÉRENGER, ARAMBOURG, HUOT, DE PACHTERE, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DANGLES, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DUPUY, Abbé FABRE, KRIÉGER, LAMUR, PONTET, Dr SANDRAS.

Le procès-verbal de la séance du 3 janvier 1916 est lu et adopté.

Le Président rappelle que MM. ARGOUD et PARIENTÉ, membres de la Société, ont été, le premier, inscrit au tableau d'avancement pour la Légion d'honneur, et le second décoré de la Croix de guerre, pour leur brillante conduite en Orient. Notre jeune collègue M. Camille ARAMBOURG a été aussi l'objet d'une citation à l'Ordre de l'Armée et a reçu la Croix de guerre.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le commandant Mougin, chef du Service des Renseignements à Taza, assure la Société qu'il veillera de tous ses efforts à la conservation de la ville indigène de Taza qui présente un réel intérêt archéologique et historique.

M. le Président ajoute que, grâce à l'intelligente initiative du Commandant un musée régional est en voie de création à Taza. Le préhistorique en forme le premier noyau. Le Comité est heureux d'apprendre cette bonne nouvelle et souhaite que l'œuvre soit prospère.

M. le Maire de Relizane nous annonce que de nouvelles trouvailles ont été faites aux ruines de Mina. On a exhumé quelques stèles funéraires dont les bas-reliefs sont plus intéressants que les inscriptions.

Il est ensuite rendu compte du résultat des pourparlers engagés entre le Président et le propriétaire du local occupé par la Société pour le renouvellement du bail. Le renouvellement, pour 3, 6 ou 9 années, a été accepté avec une augmentation de 60 francs par an qui ne sera exigible qu'après la signature du traité de paix. Le loyer sera donc porté à 720 francs.

Le Trésorier présente le compte administratif provisoire de l'exercice 1915 non encore clos, mais qui laissera un léger excédent du fait de la suppression d'un fascicule du Bulletin. Il soumet aussi un projet de budget pour 1916.

Il montre combien il est difficile d'établir un état à peu près exact des recettes pour l'année qui commence. Le Comité est d'avis qu'il faut continuer à faire les dépenses indispensables, tout en persistant dans le système des économies qui a permis à la Société de maintenir son activité et de couvrir les dépenses pendant l'année 1915.

Le Président fait aussi remarquer que si les subventions nous font défaut, la rentrée des cotisations est relativement bonne. Rares sont les sociétaires qui, non mobilisés, sont en retard avec la caisse.

Après examen des propositions du Trésorier, le projet de budget est adopté avec les chiffres ci-après :

Projet de Budget de 1916

RECETTES

Approximatives	4.400 »

DÉPENSES

Bulletin	2.300 »
Affranchissement	150 »
Frais de recouvrement	180 »
Frais de correspondance	100 »
Imprimés, frais de bureau	50 »
Reliure	100 »
Prix au Lycée	» »
Conférences	» »
Abonnements	60 »
Achats de livres	150 »
Concours	» »
Recherches archéologiques	50 »
Frais d'élections	» »
Loyer	660 »
Impôts, éclairage, assurance, entretien	180 »
Gardien de la bibliothèque	360 »
Dépenses imprévues	60 »
TOTAL	4.400 »

La Société a reçu les ouvrages suivants :

De M. Guebhard : *Sur une petite, mais importante amélioration à apporter aux signes de la « Légende palæ-ethnologique internationale ».*

— *Applications nouvelles de la radiographie à l'histoire naturelle.*

— *Carte structurale des environs de Castellane.*

De M. Ben Danou : *Les Laines Algéro-Marocaines.*

De M. Louis Gentil, membre correspondant : *Notes de géolo-*

gie marocaine, Séries V et VI, dans lesquelles sont réunies huit communications à l'Académie des Sciences (1912 à 1915).

— *Esquisse hydrologique de la région de Meknès.*

— *La recherche scientifique au Maroc.*

— *La Carte du Maroc à l'échelle de 1.000.000e*, par Henry Barrère. *Notice sur la Construction de la Carte et Index bibliographique précédés d'une vue d'ensemble sur le relief du Maroc.*

De MM. Louis Gentil et Pereira : *Sur les effets au Maroc du grand tremblement de terre en Portugal (1755).*

Toutes ces notes seront consultées avec profit par tous ceux qu'intéresse la géologie marocaine.

De vifs remerciements sont votés aux auteurs donateurs.

Le Président rend compte de quelques acquisitions de livres qu'il a faites pour la bibliothèque de la Société.

Le Comité décide de remettre au mois de mai 1917 les élections pour le renouvellement partiel du Comité.

Les membres sortants en 1916 étaient : MM. Arambourg, Déchaud, Kriéger, Lamur, Lemoisson, Pellet, Pontet, Dr Sandras.

M. Doumergue rend compte du travail de M. le lieutenant Campardou présenté à la dernière séance. Il en propose l'impression dans un de nos prochains bulletins. Il en est ainsi décidé.

A cette occasion, le Président fait remarquer que, parmi les territoriaux de France qui ont été appelés au Maroc, se trouvent plusieurs membres de Sociétés Savantes françaises qui consacrent leurs loisirs à l'étude scientifique des régions qu'ils occupent militairement. Il a été heureux de répondre aux diverses demandes de renseignements adressées à la Société par la plupart d'entre eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Pour le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 13 Mars 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Tournier, Abbé Fabre, Kriéger, Pellet, Pérez, Dr Sandras, Flahault.

Absents excusés : MM. Général BASCHUNG, BÉRENGER, ARAMBOURG, HUOT, LEMOISSON, DE PACHTERE, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; DUPUY, POCK, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DANGLES, DÉCHAUD, LAMUR, PONTET.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président annonce le décès de deux de nos sociétaires : M. Léopold FRANÇAIS et M. le Commandant Paul BERTHON, ce dernier tué le 26 mai 1915 aux Dardanelles. Le Comité s'associe aux sentiments de condoléance exprimés par le Président.

M. le Président transmet au Comité les excellentes nouvelles qu'il a reçues de M. le Commandant BÉRENGER et de M. ARAMBOURG. Le premier a recueilli à Moudros des bois fossilisés qu'il a adressés à M. le Préfet d'Oran. M. ARAMBOURG a, de son côté, fait une découverte très importante. En faisant creuser des tranchées dans la région de Salonique, il a mis à jour une riche faune de mammifères tertiaires dont il a pu recueillir de nombreuses pièces. Ces précieux documents feront sans doute, plus tard, l'objet d'une savante étude de notre jeune collègue.

Est proposé comme membre titulaire :

M. CAMBROU Jean, directeur de l'école Saint-Antoine, à Oran, présenté par MM. Doumergue et Courrech.

M. le Président rend compte des nouvelles difficultés que va rencontrer la publication du Bulletin. Il donne lecture d'une lettre de M. Fouque, imprimeur, par laquelle il nous avise que l'augmentation de 20 % que nous avons acceptée sera portée à 33 % après la publication du premier fascicule de 1916. Cette augmentation est motivée par ce fait que le papier et les couvertures ont subi une forte hausse, ce qui ne justifie pas une augmentation de 13 % sur le prix global de la facture. Le Comité trouve cette augmentation sur le prix global injustifiée. Il charge M. le Président de présenter ses observations à M. Fouque, espérant qu'il pourra en obtenir des conditions moins onéreuses. Le Comité, pour faire preuve de sa bonne volonté, accepte d'avance l'augmentation sur le prix des couvertures.

M. PELLET rend compte d'une correspondance échangée au sujet des fouilles qui s'exécutent en ce moment à Relizane. Le Comité prie M. PELLET de vouloir bien, lors de son prochain voyage à Relizane, étudier sur place cette question.

Le Service Météorologique de l'Université d'Alger annonce qu'il commence une nouvelle publication périodique des relevés de la pluie pour l'Afrique du Nord. Pour répondre aux besoins de l'agriculture, il sera publié trois relevés par an, se rapportant aux trois périodes agricoles :

De *préparation*, allant du 1er septembre au 1er décembre.

De *développement*, allant du 1er janvier au 30 avril.

De *résultats*, allant du 1er mai au 31 août.

Un quatrième relevé donnera les totaux annuels.

Cette amélioration des plus heureuses sera justement appréciée.

La Société a reçu pour sa bibliothèque les ouvrages suivants :

De M. Carcopino : Six brochures sur des sujets épigraphiques ou archéologiques concernant l'Algérie et la Tunisie.

De lord Rothschild : Une note sur *Les Lépidoptères du Guelt-es-Stel* (Sahara central algérien).

De M. le capitaine Voinot : *Les actes d'hostilité des émigrés et des Marocains, surtout des Beni Snassen, et les opérations effectuées par les Français, notamment en 1856.*

Des remerciements sont votés aux auteurs donateurs.

Etant donnée la difficulté d'établir les adresses exactes d'un grand nombre de membres, mobilisés ou non, que les circonstances actuelles ont éloigné de leur domicile, le Comité décide qu'il ne sera pas publié cette année une liste des membres de la Société. Des raisons d'économie l'incitent aussi à prendre cette mesure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Pour le Secrétaire général,	*Le Président,*
Signé : FLAHAULT.	Signé : DOUMERGUE.

Commandant Paul BERTHON

Mort au champ d'honneur !

Le cruel destin a encore frappé parmi ceux de nos sociétaires qui, aux premiers rangs de la titanesque mêlée, opposent, à la ruée des hordes teutonnes, le rempart de leurs poitrines françaises. Le commandant Berthon (Paul-André-Antoine), a été tué à l'ennemi le 26 mai 1915.

Né à Alger en 1869, Paul Berthon se destina à la carrière des armes. Admis à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, il en sortit en 1890. Nommé sous-lieutenant, il se consacra d'abord tout entier à ses fonctions militaires, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre certaines des études commencées à Saint-Cyr. Travailleur infatigable, il prépara la licence ès sciences et l'obtint. Versé plus particulièrement dans les sciences topographiques, il se fit remarquer par un important travail pour lequel il obtint un premier prix de la Société de Topographie de France. Ses connaissances spéciales lui valurent d'être nommé membre de la mission militaire française au Pérou, dont il fit partie de 1902 à 1908.

Rentré en France, il fut, quelques années après, envoyé au Maroc où, comme capitaine, il fit la campagne de 1912. Trois fois il fut cité à l'ordre du jour.

La guerre actuelle le ramena en France avec les troupes du Maroc. Il prit part aux premiers combats et fut de la bataille de la Marne où, le 6 septembre 1914, il tombait grièvement blessé. Sa brillante conduite lui valut une citation à l'Ordre de l'Armée. A peine remis de ses glorieuses blessures, le commandant Berthon demanda à reprendre du service et, à la tête d'un bataillon d'infanterie, fit partie du corps expéditionnaire des Dardanelles.

Hélas ! il ne devait pas revoir la belle terre de France. Le 26 mai 1915, il tombait frappé à mort devant Seddul Bahr.

Ainsi se termina une carrière si bien remplie et trop tôt brisée.

Les services rendus par le commandant Berthon avaient été hautement reconnus, ainsi qu'en témoignent les distinctions qui lui avaient été accordées.

Officier de la Légion d'honneur, il était aussi titulaire de la Croix de guerre, de la Médaille du Maroc, de la Médaille coloniale, de la rosette d'officier de l'Instruction publique et de la Médaille de la Mutualité.

Aux justes hommages qui ont été rendus au commandant Berthon, la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* se fait un devoir de joindre les siens. Et c'est avec un sentiment de profonde affliction, qu'au nom de tous les sociétaires, je renouvelle à Madame veuve Berthon et à sa famille l'expression de nos condoléances les plus attristées.

F. D.

LÉOPOLD FRANÇAIS

Le 21 février 1916 est décédé à Oran, à l'âge de 55 ans, M. Léopold Français, entrepreneur de travaux publics, membre de notre Société.

Notre confrère était né à Oran.

Comme son père, dont il a été le digne successeur, M. Léopold Français laisse la réputation d'un entrepreneur instruit et intègre incapable de sacrifier la qualité de ses constructions, soit à la recherche d'un bénéfice exagéré, soit même aux exigences de propriétaires, souvent plus soucieux d'économies injustifiées que de la stabilité et de la bonne construction de leurs immeubles. Intraitable sous ce rapport, il préférait s'abstenir et renoncer aux entreprises qui auraient pu nuire à son bon renom de constructeur.

Modeste et réservé, il s'était toujours dérobé aux honneurs et aux fonctions publiques auxquelles sa compétence, son caractère et sa situation indépendante paraissaient le destiner.

Au nom de la Société, nous saluons sa mémoire et renouvelons à tous les siens l'expression de nos condoléances attristées.

E. FL.

Me CHARLES MESRINE

Un de nos bien sympathiques confrères vient encore de nous être ravi, c'est Me Mesrine, le distingué avoué d'Oran, décédé le 22 mars 1916.

Depuis son installation dans notre ville, il y a six ou sept ans, il avait tenu à faire partie de notre Société, dont il comprenait l'action si utile dans cette partie de l'Afrique du Nord. Ses occupations nombreuses l'empêchaient de prendre une part active à nos travaux, mais nous savons par quelques-uns de ses collègues qu'il s'y intéressait vivement.

Cela ne nous surprend pas, Me Mesrine était un homme d'affaires d'une très haute valeur et sa disparition a été un deuil bien cruel pour le monde judiciaire oranais, pour les justiciables qui recherchaient les conseils avisés de ce très distingué praticien. Il a été enlevé dans la pleine maturité de son talent.

Notre Société s'associe de tout cœur à la douleur de sa famille et de ses nombreux amis.

TH. M.

CERCLE DE MÉCHÉRIA

1915

Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran. — 1er trim. 1916.

NOËL, Carte 2 (1916, Carte 1)





EL ARICHA
Nessissa
Oglat Kerbaïa
Mechera Touame
Magoura
Oued Magoura
Mekam S. Abdel Kader
Mechera el Ahmar
Tameslouta
Anneke
ORIENTAL
MAROC
Dahr el Hallalif
Oglat el Meghboura
El Habbara
El Merin
Hassi el Aba
Hassi Sedra
Hassi Diouania
GHOTT EL GHARBI
El Mangoub
Hassi Bou Fathma
Kasdir
Brazzia Tahtania
Brazzia Foukania
Oglat ech Chebka
Hassi Amra
Souiridj
Haoudh el Arich
El Kebritia
Hassi b. Drous
Ogl. Moussa
Ogl. Beidha
Nadja
Ogl. Hamara
St Ahd B. Miloud
Mechera el Khelath
Mechera el Attatich
Mechera el Konak
Mechera el Ghomari
Mechera es Slougui
Mechera el Mefedouha
Mecheria Meydadia (citerne)
citerne
El Meydadia (citerne)
EL OUED NDAN
EL MEKAMEN
Mechera Hadjerat b. Sahraoui
Daït O.S. Abdallah
Mekmen el Arich
Mekmen el Hannech
Mekmen Saïd
Mekmen ben Ammar
Daït el Baroud
Mechera el Alam
Daït el Guerat
Haïadh Bobou
Daït el Djedida
Daït el Chereg
Mekmen en Naga
Mekmen el Abiodh
Mekmen el Bahirat
Mekmen el Merir
Djenan el Merir
Bothimat Reziga
Daït el Guetta
Khenoussia
El Hhouma Gharbia
Mechera Smara
Djenan Adhen
Daït Guesmir
Haoudh el Deba
Djenan Abdallah B. Sahab
Oglat Akerma
EL HAZEM
Hassi Guethob el Hamara
Daït Oum S. Cherif
Magrouna
Daït S. Sliman
Haoudh Sadana
El Magrounat
Belhimat Ledda
Mechera el Guenaïn
Mechera el Malmar
Haïadh el Ahmer
Garet Rima
Daït Rima
Galloul
Forthassa Gherguia
Forthassa
Forthassa Gharbia
Decheïchek
Zrigat el Agareb
El Amba
Oglat N'sa
Haoussiat Zahra
Aïn Zeyef
Tala
Aourak
Hassi Guethaï
Oullakak
En Nefouikha
Sfissifa
Hassi bou Ahmida
Hassi Hallala
Oglat Moussa
Hassi el Hodjar
Hassi el Kelb
El Merir
El Guessa
El Hamia
Hassi el Ahmar
Tenaïd b. Salem
Bou Daz
CHOTT TIGRI
Poste de Forthassa
Annexe d'Aïn-Sefra
AÏN SEFRA
Tirkount (station)
Bou Ghellaba (station)
Hassi Chergui
MEKALIS (gare)
Hassi Bou Djenib
Aïn Aïssa
Mokladeli (station)
Mokla Delli
Taoussera
El Hamia
El Magroun
El Feritis
Hassi Sfera
Aïn ben Khelil
Haoussi Hellala
Oglat Touila
Oglat el Melah
Oglat Daïra
El Kerima
Hassi Remad
Redjem Bailich
Oglat Bither
Oglat Bekakra
El Bahar
S.Md b. Kenadil
Teniet Gharbia
Oued el Kerima
El Itima
Mekmen el Djir
Daït el Amerna
Djenan el Agha
Mechera el Barchaïa
El Harchaïa (station)
Touifza (station)
Touadjeur
Hassi el Kouara
Naama (gare)
En Naïma
El Djedid
Ben Nouali
Bou Djenib
Soulgua (station)
Ghossel Rouhno
Hassi Sedra
Remel
Aïn Tiddès
Aïn Messif
Hassi Mechera el Baar
Oglat Oulad Allal
Koueed Remad
Aïn Malha
Nefich
El Acheheb
Hassi es Saheli
Aïn Meridja
Aouinet Abd el Kerim
Chelalla Dhrania
Chelalla Gue blia
Asla
MECHERIA
Poste Telegr.
Teniet Ehelem (station)
Mechera el Bahar
Oglat Mehaya
Daït Sidi Sliman
Oglat Sendane
Aïn el Fritis
El Freiha
Haoul el Golhithir
Aïn el Golhithir
Daït el Khauza
Aouguerat
El Aaguer
col du chameau
Krebazza (station)
El Agueur
Djeder Rouamek
Daït Abbou
El Biod (gare)
Sidi Mohd
Nebeh
El Kerine
El Baad
Haoudssiat es Rezna
Bir Senia (station)
Haïadh en Naam
Tighount
Ang el Djemel
Guerradia
El Feggara
Razaïna (station)
El Hamra
El Bidha
Bou Guern
Es Sougha
Derz
O. Serour
Gossia
El Amra
El Hamira
Megboura
El Rahiat
Hassi el Kelba
Hassi el Moula
Hassi Kra el Abd
Chaib
CHOTT ECH CHERGUI
Aïn S.M. Mouley el Achebour
Bou Guetoub
KREIDER
Mamouna
S. Khelifa
El Madani (station)
Tin Brahim (station)
Djohfa Tahtania
Cercle de Géryville
Comne mte
Géryville
Shaïn
Berguent
Légende
Echelle
0 5 10 15 20 25 K.
Village
Redoute
Kouba
Source
Puits
Point géodésique
Chemin de fer
Piste carrossable
Piste muletière
Frontière marocaine
Limite du cercle
Limite du poste de Forthassa

39e ANNÉE
TOME XXXVI
FASCICULE CXLV (2e TRIM.)

JUIN 1916.



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES HAMYAN

et de la Région qu'ils occupent

(Suite et Fin)

CHAPITRE VIII *(Suite)*

1901. — Au commencement de l'année, les Beni Guil s'avancèrent vers l'Ouest, sur le territoire du cercle de Méchéria, plus loin qu'ils n'avaient coutume de le faire. Ce mouvement amena une certaine agitation qui fit craindre des intentions hostiles de leur part. Pour parer à tout événement, plusieurs colonnes furent formées. L'une d'elles, composée essentiellement de deux compagnies de tirailleurs et d'un escadron de chasseurs, séjourna temporairement à El-Aricha ; les mouvements des Beni Guil n'amenèrent aucune complication.

Au mois de juillet, Si Allal Ben Cheikh Ben Tayeb, chef des Zoua Gheraba, vint s'installer à Magoura (annexe d'El-Aricha) avec son douar comprenant environ 200 tentes. Il fut autorisé à creuser des silos en cet endroit. Il quitta Magoura au commencement d'octobre ; ses relations avec les indigènes algériens ne laissèrent rien à désirer.

Au Maroc, une razzia fut opérée au mois de mai, près de Debdou, sur les Haouara et les Oulad El Hadj par les Beni Guil, les Mehaïa, les Beni Mathar et les Zoua Gheraba de Ben Fekchiche.

Les Beni Guil et leurs alliés enlevèrent une centaine de chameaux à leurs ennemis après un combat où ils eurent sept tués, tandis que leurs adversaires en avaient eu neuf.

Au mois de juin mourut, à la suite d'une courte maladie, Mohammed Ben Fekchiche, neveu de Si Allal, dont il s'était séparé avec 120 tentes.

Après sa mort, 40 tentes, constituant la fraction des Oulad Sidi El Hadj Brahim, revinrent dans le douar de Si Allal.

Les Beni Guil, désireux d'assurer leurs approvisionnements de grains, se rendirent, au nombre de 400 cavaliers, auprès du caïd des Mehaïa qu'ils rencontrèrent à Tiouli, au mois d'août.

Ils allèrent ensuite tous ensemble à Oudjda. A la suite de cette démarche, les Beni Guil purent faire tranquillement leurs achats.

Au mois d'août, les Sedjaa et les Beni Attigue, sous les ordres du caïd Boulenouar ould El Habib, razzièrent quelques douars des Beni Snassen.

Au mois de novembre, un djich de 40 hommes, des Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, enleva un troupeau de moutons aux Beni Mathar, près de Ras-el-Aïn (Berguent).

La mort de l'amel d'Oudjda, survenue à la fin de l'année, ne provoqua aucun incident.

1902. — Au commencement de l'année 1902, les tribus avoisinant le cercle de Méchéria traversèrent une période d'agitation. Les tribus campées près du chott Gharbi étaient très mécontentes de l'installation des Hamyan au chott et dans l'Oued Mesakhsa.

Le caïd El Hadj Miloud voulut profiter de cet état de choses pour pousser sa tribu vers l'Est, mais il ne put y réussir, pas plus qu'à entraîner dans ce mouvement Si Allal et le caïd Abderrahman, des Beni Guil.

Tayeb ould Bou Amama, arrivé chez Si Allal à la fin de janvier, lui offrit un cheval de gada ; le sujet de son voyage était d'arriver à réunir toutes les fractions des Oulad Sidi Cheikh Gheraba sous les ordres de Si Allal.

Tayeb ould Bou Amama passa ensuite chez les Mehaïa et les Beni Guil où il recueillit de grosses ziaras.

En mars, Bou Amama qui était installé à Bel Ghiada, reçut des miads des Mehaïa et des Beni Guil et leur déclara qu'il attendait les instructions du Sultan sur la conduite qu'il devait tenir et sur le lieu où il se fixerait. Il refusa le concours de quelques chefs Beraber qui lui proposaient une expédition contre les Français.

Les Beraber se déclarèrent ouvertement indépendants et dirent qu'ils ne voulaient plus entendre parler du Sultan, puisque celui-ci avait refusé de les aider à repousser les Français de chez eux.

Ils se réconcilièrent avec les Beni Guil à la suite de démarches faites de part et d'autre, mais surtout grâce à l'intervention de Bou Amama.

En avril, le bruit se répandit dans l'amalat d'Oudjda que la Commission Franco-Marocaine était allée à Kenadsa pour s'entendre avec les Beraber, mais que Si Mohammed Guebbaz avait dû partir sans y avoir réussi.

En mai, les Mehaïa quittèrent le chott Gharbi pour remonter vers Tiouli et s'installer aux environs de ce point.

Les Beraber, qui ne tenaient plus compte de Moulay Rachid, agirent en maîtres au Tafilalet et cherchèrent, en

vain d'ailleurs, à provoquer des troubles chez les tribus qui les avoisinaient.

En juillet, le bruit courut qu'une colonne allait être envoyée par le Sultan à Oudjda. Le nouvel amel, arrivé depuis le commencement de l'année, faisait dans ce but, disait-on, des approvisionnements d'orge.

Des actes de brigandage furent commis à la frontière algérienne par des malfaiteurs marocains et quelques-uns d'entre eux s'avancèrent même jusqu'en territoire civil (communes mixtes de Sebdou et du Télagh).

Le 22 juillet, plusieurs Marocains enlevaient un troupeau de moutons et de chèvres près du Khémis (cercle de Marnia), mais le caïd des Oulad Néhar Gheraba prévenu, reprenait les moutons à Saheb Dahmane.

Bou Amama était toujours campé aux environs de Nécissa ; il ne disait rien sur la conduite qu'il tiendrait, car il craignait également le Gouvernement français et celui du Sultan.

De leur côté, les Beraber ne parvenaient pas à s'entendre pour organiser un coup de main sérieux contre nous.

Le 19 août, une harka composée de Hamyan quitta Aïn-Ben-Khelil pour razzier des Oulad Djerir du campement de Bou Amama, qui leur avaient enlevé des chameaux.

Il n'y eut aucune rencontre, mais les Hamyan enlevèrent 20 chameaux et 2.000 moutons.

Avant ce mouvement, Bou Amama, prévenu, dit-on, par les Meghaoulia, avait quitté Nécissa pour Bel Gorin et Bel Ghiada.

Les tribus voisines, les Mehaïa et les Beni Guil, se montrèrent mécontentes de la razzia des Hamyan, opérée sur des serviteurs de Bou Amama. On prétendit que ce dernier, à la suite du mouvement des Hamyan, avait autorisé son entourage à user contre nous de représailles et à piller tout ce qu'ils pourraient surprendre.

En septembre, les tribus marocaines manifestèrent toutes leur déplaisir de voir le sultan Moulay Abd-el-Aziz interdire aux Beraber toute attaque contre nous.

En octobre, les bruits les plus divers circulèrent chez les Mehaïa et les Beni Guil au sujet du Sultan ; on prétendit qu'il avait été détrôné ou allait l'être, et personne ne cachait le peu de sympathie qu'on avait pour lui.

Enfin la nouvelle se répandit que le Sultan avait été remplacé, qu'il avait été fait prisonnier et allait être mis à mort.

En décembre, les Mehaïa assurèrent que c'était le propre

frère du Sultan qui s'était rebellé contre lui, et non un agitateur quelconque.

On apprit peu après l'exode annuel des Beni Guil pour le Sahara, au Sud du Tafilalet.

Bou Amama, à la même époque, reçut une lettre émanant, disait-on, du frère de Moulay Abd-el-Aziz, Moulay M'hammed, mais on en ignora le contenu. Cependant, en signe de contentement, l'entourage de Bou Amama manifesta ouvertement la plus grande joie pendant les deux jours qui suivirent sa réception.

Les Mehaïa disaient que Bou Amama allait sortir de sa tranquillité, et commencer à combattre les infidèles ; ils annonçaient sa rentrée à Figuig.

Si Allal, qui était venu se réinstaller à Magoura en mai, quitta de nouveau ce point de campement dans les derniers jours d'octobre pour se rendre à l'Oued Mesakhsa.

En résumé, nos voisins de l'Ouest ne firent au cours de cette année aucune tentative sérieuse contre nous et les intentions hostiles qu'ils manifestaient au commencement de l'année ne furent pas suivies d'exécution.

Il ne fallait du reste attribuer ce résultat qu'au manque absolu d'entente entre les divers groupes, dont quelques-uns avaient une crainte salutaire de nos armes.

1903. — Le début de l'année 1903 fut marqué au Maroc Oriental par une certaine effervescence, due à l'apparition et à la rébellion du Prétendant.

La personnalité de ce dernier resta inconnue et les bruits les plus divers ne cessèrent de circuler à ce sujet ; mais pour presque tous les indigènes, marocains ou algériens, il était Moulay M'hammed, le frère du Sultan, échappé des prisons de Méquinez.

Les Marocains venant chez nous exprimèrent l'opinion, généralement répandue parmi eux, que Moulay Abd-el-Aziz était déjà battu et que son frère serait bientôt le maître du Maroc.

Cependant, nos voisins immédiats, Mehaïa et Beni Guil, se bornèrent à faire des vœux pour les succès du Prétendant, sans lui prêter aucun appui.

Quant aux Beni Snassen, ils lui livrèrent, vers la mi-janvier, une lutte sanglante au Nord du Djebel Beni Snassen et le caïd Boulenouar ould Lhabib fut tué.

Bou Amama adressa à Si Allal des lettres pressantes et des envoyés pour le décider à se joindre à lui. On lui attri-

bua l'intention de marcher contre nous, dès que le marabout des Zoua Gheraba l'aurait rejoint.

Les Beni Guil, dans le but de décider Si Allal à les rejoindre, lui razzièrent douze troupeaux de moutons, mais les lui rendirent peu après, en lui envoyant un miad nombreux.

En février, une scission complète se fit entre les Beni Guil et les Hamyan, par suite du refus de l'agha de Méchéria, blessant pour les Beni Guil, de venir s'entendre avec eux, pour le règlement de leurs intérêts chez Si Allal.

Pendant ce temps, Bou Amama reçut de nombreuses lettres du Prétendant, mais il ne parvint pas, malgré ses efforts, à s'attacher complètement les Beni Guil et les Beraber. Il se rapprocha de Figuig et on lui prêta l'intention d'y entrer.

Si Abdelmalek ould El Hadj Abdelkader, descendant de l'émir El Hadj Abdelkader, rejoignit le marabout et campa avec lui.

On raconta que le Prétendant était à Taza, on lui attribua des victoires successives et complètes sur les troupes du Sultan, mais, malgré ces bruits flatteurs, les tribus marocaines voisines ne se décidèrent, tout d'abord, à prendre parti ni pour l'un, ni pour l'autre des combattants.

L'arrivée, en mars, de Moulay Arafa à Oudjda, ne vint pas relever le prestige du Sultan et le bruit courut même que son envoyé avait été arrêté et emprisonné par ordre de Moulay M'hammed.

Les Hamyan se prétendirent à plusieurs reprises razziés par les Beni Guil et leurs alliés, et les partisans de Bou Amama exécutèrent de nombreux coups de main autour de Figuig et dans le Sud.

Bou Amama, qui était installé près de Bel Ghiada, suscita et dirigea toutes ces attaques ; celles du Sud furent exécutées par les gens de son entourage.

En avril, on annonça l'arrivée du Prétendant à Oudjda, mais il s'arrêta chez les Beni Bou Zeggou, puis se rendit aux environs de Melilla.

Moulay Arafa qui avait essayé de former une harka contre les Beni Bou Zeggou, les Sedjaa et les Beni Mahiou, vit ses contingents battus par suite de la défection des Mehaïa.

El Hadj Mohammed Ben Bachir, des Beni Snassen, fut obligé de chercher un refuge sur notre territoire et Moulay Arafa se retira également à Marnia pour s'embarquer, peu après, pour Tanger.

Après la défaite de la harka formée par le Makhzen, les Mehaïa, ainsi que presque toutes les tribus qui avoisinaient notre territoire, embrassèrent la cause du Prétendant Moulay M'hammed.

Seuls, les gens d'Oudjda, certainement par crainte de voir arriver le Prétendant et de subir des amendes, restèrent fidèles au Sultan, espérant que le Makhzen ne les abandonnerait pas.

Si Allal se rendit à Sidi Yahia Ben Younès pour avoir une entrevue avec Moulay Arafa, le représentant du Makhzen ; ce dernier lui demanda de s'employer pour la cause de Moulay Abd-el-Aziz et, au besoin, de l'aider de ses forces.

La situation s'envenima entre les Hamyan et les Beni Guil, à la suite de nombreux vols réciproques.

Bou Amama, pendant ce temps, annonçait les succès du Prétendant et lançait les gens de son entourage sur nos convois et nos postes du Sud.

En mai, le marabout transporta ses campements à Bou Grara ; de là, il continua à diriger le pillage et les attaques contre nos caravanes du Sud.

Nos indigènes algériens marquèrent leur surprise de ce que nous ne réprimions pas les actes de brigandage commis depuis le Teniet Sassy jusqu'au Sud de nos possessions et attribuèrent cette inaction au prestige de Bou Amama, contre lequel ils pensèrent que nous ne pourrions rien.

Le Prétendant se tenait, de son côté, toujours loin d'Oudjda quoique sa venue dans cette ville fut constamment annoncée.

Son retard était évidemment causé par le peu d'empressement que mettaient à le rejoindre les contingents qu'il avait demandés.

Il attendait ses renforts à Selouane et, de là, par Cherraa, devait bientôt arriver sur Oudjda.

Le bruit se répandit qu'il n'était pas le frère du Sultan et que ce dernier était actuellement à la cour de Fez ; de nombreux indigènes qui l'avaient approché confirmèrent ce renseignement, mais il n'en resta pas moins populaire et toutes les tribus qui nous avoisinent embrassèrent ouvertement sa cause et lui envoyèrent de nombreux présents.

Le Prétendant multiplia ses lettres à tous ; il en fit parvenir à Bou Amama avec des cadeaux, il en adressa à Si Allal, ainsi qu'à toutes les tribus et même à ceux de nos indigènes des Hamyan les plus en vue.

Cependant, la réunion faite, en avril 1903, au Kreider, à

l'occasion de la venue du Président de la République et la revue des nombreuses troupes qui y fut passée, ranimèrent la confiance de nos administrés qui continuèrent à rester calmes en présence de l'agitation croissante de nos voisins de l'Ouest.

Si Allal ayant reçu, par l'intermédiaire de Si Ahmed Rokina, des lettres du Sultan l'invitant à prêter son concours à sa cause, se rendit avec une partie de son goum à Oudjda, d'où il revint le 13 juin.

Le Prétendant arriva enfin à Oudjda le 26 juin, pendant que son lieutenant, El Hadj Abdelkader Ben Hacira, infligeait une défaite aux troupes du Makhzen commandées par Omar El Youssi.

Bou Amama envoya au Prétendant victorieux des lettres et des présents qui lui furent portés par son frère utérin, Si Mohammed Ben Zian. Le miad comprenait aussi les fils du caïd Abderrahman, des Beni Guil, qui lui remirent des chevaux et des cadeaux.

L'attaque de Zenaga et le bombardement de l'oasis de Figuig, à la suite de l'attentat contre le Gouverneur Général, M. Jonnart, n'eurent pas de retentissement chez les Hamyan, ni chez leurs voisins de l'Ouest ; du reste, pour eux, ce châtiment n'atteignit pas les coupables, et ils furent toujours convaincus que Bou Amama et ceux qui lui obéissaient étaient en dehors de nos moyens d'action. La continuation des nombreux et nouveaux méfaits dans le Sud, commis par les gens de l'entourage du marabout, sembla leur donner raison.

Une caravane de Moul Sehoul, du Guir, apporta dans notre région les nouvelles que la tranquillité n'était pas troublée au Tafilalet et que Moulay Rachid s'occupait de former un goum destiné à être envoyé à Fez.

Pendant le séjour du Prétendant à Oudjda, les bruits les plus divers circulèrent sur ses intentions ; suivant les uns, il devait se rendre à Ras-el-Aïn (Berguent) pour y faire construire une casbah ; suivant les autres, il devait reprendre sa route vers le Nord.

Mais on apprit, le 12 juillet, que Moulay M'hammed avait quitté Oudjda depuis deux jours et qu'il s'était retiré sur l'Oued Za pour se rendre ensuite à Taza.

D'autre part, on annonçait qu'Abdelmalek, petit-fils de l'émir Abdelkader, fatigué de l'inaction qui lui était imposée chez Bou Amama, s'était enfui pour rejoindre le Pré-

tendant à El Aïoun Sidi Mellouk et qu'il avait reçu le commandement d'une colonne.

Quant à Moulay M'hammed, son sort n'était pas connu depuis ce moment ; les uns disaient que, blessé, il avait été gravement malade, mais qu'il s'était complètement rétabli ; les autres assuraient qu'il était mort des suites de ses blessures.

En tous cas, si ses nombreuses lettres continuaient à affluer dans toutes les tribus marocaines, nul ne pouvait se vanter de l'avoir vu, en personne. Quelques-uns, même, disaient qu'il était en fuite vers le Sud. Environ un mois après le départ de Moulay M'hammed, Oudjda était réoccupé par les troupes du Makhzen.

Bou Amama vint s'installer à Métarka avec presque tous les Beni Guil. Il continua de prêcher la guerre à son entourage qui, uni aux Beraber, faisait de nombreuses attaques contre les nôtres dans le Sud.

Une harka considérable, composée de Doui Menia et de Chaamba de l'entourage de Bou Amama et de Beraber, attaqua dans la Saoura le poste de Taghit, le 18 août ; mais elle fut démoralisée par une résistance qu'elle ne s'attendait pas à trouver et par les nombreuses pertes que lui fit subir l'héroïque capitaine de Susbielle, chef de l'annexe de Taghit ; elle se retira et se disloqua peu après.

Malgré l'insuccès de cette entreprise, Bou Amama et ses gens n'en firent pas moins courir le bruit qu'il y avait eu un nombre considérable de victimes chez les nôtres. Sa version était d'autant plus écoutée qu'un groupe de la harka de Taghit qui, après la levée du siège de cette place, avait attendu l'occasion d'effectuer un coup de main, avait attaqué un des échelons de la colonne de secours à Moungar ; le combat avait duré toute la journée et les assaillants n'avaient été mis en fuite que par l'arrivée, vers 4 heures du soir, des goums de Taghit. La compagnie montée du 2e Etranger, commandée par le capitaine Vauchez, avait été cruellement éprouvée.

Si Allal qui était parti chez les Angad à la rencontre du représentant du Makhzen, depuis la fin du mois de juillet, rentra le 2 août à Magoura, après avoir eu certaines difficultés avec Si Ahmed Bokina.

Les Beni Guil enlevèrent quelques troupeaux au Sud des chotts et commirent plusieurs vols aux environs d'El-Aricha, au préjudice des Hamyan.

Le bruit se répandit que le Prétendant avait conquis Taza ; aussi ses partisans reprirent-ils les hostilités.

Le 2 septembre, une harka du Makhzen marocain, composée de soldats et de goums des Angad et des Mehaïa, fut défaite par les Beni Bou Zeggou qui firent 4 soldats prisonniers et enlevèrent 3 pièces de canon.

Mais le 20 septembre, le Makhzen reprit l'avantage sur les partisans de Moulay M'hammed et leur fit subir d'assez grosses pertes.

Ce succès mit fin, en partie, aux razzias et aux combats isolés qui avaient lieu entre les partisans du Sultan et ceux du Prétendant.

Les Beni Guil eurent une caravane, revenant de Marnia, razziée le 13 octobre, près d'Oudjda, par les Mehaïa et les soldats du Makhzen.

D'autre part, les Beni Guil enlevèrent, près de Galloul, treize troupeaux de moutons aux Hamyan et commirent deux autres vols de moutons près du chott Gharbi et dans l'Oued El Harmel (cercle de Méchéria).

Les Oulad Mansourah et les Beni Metharef se mirent à la poursuite des voleurs, les dispersèrent à Ouziane, mais ne purent ramener les troupeaux par suite de l'arrivée des Beni Mathar qui vinrent aider les voleurs.

Sur ces entrefaites, les Beni Guil engagèrent des pourparlers avec Si Allal pour arriver à faire la paix avec les Hamyan, mais, au moment où les négociations s'entamaient, un groupe de 20 cavaliers Beni Guil se détacha d'une caravane qui se rendait à Marnia et vint de nouveau razzier les Hamyan.

Ceux-ci poursuivirent les malfaiteurs et reprirent leurs moutons près de Ras-el-Aïn des Beni Mathar (Berguent).

L'agha El Hadj El Habib ould Mebkhout prétendit alors que Bou Amama, craignant que la paix se fasse, prêchait la Guerre Sainte à son entourage et cherchait à réunir des Beni Guil, des Oulad Djerir et des Chaamba, en tout près de 1.000 fantassins et 100 cavaliers, pour les lancer sur Aïn-Ben-Khelil.

Sous prétexte de faire échouer son plan, il réunit les Hamyan et, avant qu'aucun rassemblement n'ait été effectué chez nos voisins de l'Ouest, il se lança sur eux et les razzia.

Pendant ce temps, un autre goum des Hamyan surprit d'autres Beni Guil à Oglat Cedra et leur enleva un immense

butin comprenant 2.200 chameaux et environ vingt-cinq mille moutons.

En fin novembre, les Hamyan se retirèrent à l'Est des chotts et les Beni Guil, avec Bou Amama, s'installèrent à Tradit en attendant l'arrivée du Prétendant à Oudjda, qui était annoncée pour la fin du Ramadan.

Le bruit courut, à la fin de l'année, que 300 cavaliers des Beni Guil avaient été envoyés par Bou Amama auprès de Moulay M'hammed pour le ramener à Oudjda, mais ce bruit fut démenti.

La colonne du Makhzen, qui était allée à El Aïoun Sidi Mellouk, rentra à Oudjda, laissant une garnison à la casbah, mais l'arrivée des colonnes du Prétendant fut suffisante pour que les troupes du Sultan, qui n'étaient plus soldées, fissent défection et vinssent s'enrôler dans les bandes des lieutenants du Rogui, Moulay M'hammed.

Ces lieutenants étaient toujours Abdelmalek ould El Hadj Abdelkader et El Hadj Abdelkader Ben Hacira. Le premier, après avoir pillé Debdou, était arrivé à l'Oued Za, où il avait été rejoint par le second.

Les Beni Bou Zeggou pactisèrent à nouveau avec les envoyés du Prétendant et quoique Hammader eût sollicité et obtenu le pardon, ils le pillèrent et le chassèrent. Ils firent répandre le bruit que Moulay M'hammed devait venir à Oudjda, après l'Aïd, en même temps que se propageait la nouvelle de l'évacuation d'Oudjda par le Makhzen.

En résumé, la situation actuelle des partis chez nos voisins de l'Ouest était, en fin d'année, la suivante :

Le Makhzen à Oudjda ne savait trop que faire de ses troupes qu'il ne nourrissait pas et qui pillaient pour vivre. Ne pouvant les diriger, il essayait de les éloigner d'Oudjda pour les embarquer à destination de Tanger.

Les partisans du Sultan n'étaient pas nombreux chez les Mehaïa ; il n'y avait que le çof du caïd El Hadj Miloud. Chez les Angad, ils diminuaient chaque jour et semblaient devoir disparaître lorsque s'effectuerait le départ de la mehalla d'Oudjda.

Moulay M'hammed était-il vivant ou mort ? On l'ignorait. Ses lettres nombreuses continuaient d'arriver, mais depuis son départ de l'Oued Za, en juillet, nul ne s'était vanté de l'avoir vu en personne.

Les Achache (Mehaïa) avaient envoyé un miad pour s'assurer qu'il était toujours vivant ; mais ce miad n'était pas encore revenu.

On pouvait dire que tout le Maroc Oriental était avec le Rogui et que son retour lui amènerait presque certainement la petite minorité qui n'était restée fidèle au Makhzen qu'à cause de la présence de ses représentants.

Bou Amama s'employait à rallier les partisans du Prétendant ; il envoyait aussi des lettres et des mokaddems dans toutes les tribus qui nous avoisinaient ; il annonçait l'arrivée prochaine de Moulay M'hammed et disait qu'il se joindrait à lui au moment de sa venue.

En somme, pendant toute l'année 1903, on pouvait dire que, sauf de rares accalmies, le désordre avait constamment régné chez nos voisins, et qu'il était probable qu'il se continuerait pendant longtemps si on n'y remédiait.

On ne pouvait attribuer cet état de choses qu'à l'anarchie qui avait toujours régné dans l'Ouest et à l'incurie dont faisait preuve le Makhzen, lequel était incapable de prendre des mesures sérieuses pour arrêter le progrès des fauteurs de troubles et, surtout, pour faire disparaître les agitateurs qui en étaient la cause.

1904. — Etant donné tous les désordres qui régnaient dans tout l'Ouest et jusqu'à la Moulouya, pendant l'année 1903, on pouvait craindre un moment qu'il en résultât au début de 1904, pour la sécurité de nos régions frontières, les conséquences les plus graves.

Le Rogui Moulay M'hammed et son associé Bou Amama, le plus actif propagateur de sa cause, multipliaient les menaces à l'adresse des tribus nous avoisinant. Il fallait craindre de voir l'importante confédération des Beni Guil entrer en composition avec eux ; mais dès le mois de février, grâce à d'habiles pourparlers, cette dernière conclut un arrangement avec le Gouvernement français.

C'est en vain qu'à bout d'arguments, Bou Amama la menaça d'une harka à laquelle il avait, par l'intermédiaire de son fils, Si Tayeb, prié le Rogui de se joindre ; les Oulad Ahmed Ben Amor et les Oulad Ahmed Ben Abdallah qui, seuls, avaient hésité à suivre leurs frères dans la voie de l'ordre, vinrent à leur tour offrir leurs services à Si Allal, chef des Zoua Gheraba, devenu un de nos auxiliaires dans l'Ouest.

L'objectif du Rogui, vrai ou faux, parut dès le mois de mars être Oudjda. A cette date, une mehalla se mit en route de Taza dans cette direction, sous le commandement de Si Tayeb et d'El Hadj Abdelkader ; son arrivée jeta l'alarme dans El Aïoun Sidi Mellouk et le caïd des Beni Bou

Zeggou menaça Si Rokina, amel d'Oudjda, de se rendre aux rebelles, si des secours ne lui parvenaient pas immédiatement ; les troupes du Makhzen qu'El Bagdadi conduisit jusqu'à la Moulouya, n'inspirèrent confiance à personne.

Bou Amama lui-même s'était avancé vers l'Est, à Méridja ; une véritable effervescence avait gagné les Mehaïa, voire même une partie des Zoua de Si Allal, qui refusaient à cette époque de quitter Magoura (annexe d'El-Aricha) pour un point situé plus à l'Est ; tous voulaient rester à proximité du vieux marabout que la fortune paraissait vouloir favoriser sans cesse.

La défaite infligée à la mehalla chérifienne d'Oudjda vers le 14 mai, à Aïn-Sfa, par Si Tayeb, augmenta encore le discrédit du Makhzen ; 200 tentes des Mehaïa, 300 des Beni Mathar vinrent se joindre à la mehalla rebelle campée sur l'Oued Hay ; Si Ahmed Rokina sembla perdre confiance et prévint en hâte les Mehaïa et les Angad encore fidèles d'avoir à se mettre en garde contre des rezzous de Bou Amama.

L'occupation de Berguent par les goums d'El-Aricha et de Méchéria et par une colonne d'infanterie et de cavalerie surprirent quelque temps les gens du Rogui ; mais Bou Amama donna des ordres pour qu'aucun des siens ne s'occupât de nos faits et gestes ; il tenait à ce que nous sachions bien que sa cause et ses projets n'avaient aucun rapport avec ce que nous pouvions faire sur la frontière. Cependant après les affaires de Guefaït, quand circulèrent dans le pays les bruits de l'évacuation prochaine de Berguent par les troupes françaises, l'audace des bandits qui suivaient les armées des rebelles ne connut plus de bornes ; les djiouch vinrent enlever des troupeaux aux Beni Metharef, à Ras-el-Mesakhsa, et des chevaux à trois kilomètres d'El-Aricha ; enfin, le 10 août, une harka de Bou Amama contre les Beni Hamlil et les Oulad Kari, campés au Nord-Ouest de Missiouïn, pénétra en partie sur notre territoire et razzia le douar des Oulad Sidi Ahmed Miloud, des Oulad Néhar Gheraba (annexe d'El-Aricha) ; elle se retira ensuite sans être inquiétée, et le goum des Oulad Néhar Gheraba levé à la hâte sous la direction du caïd Si Yahia ould Bel-Abbès, de l'annexe d'El-Aricha, ne put que rassurer les douars installés près de la frontière qui avaient été pris de panique à la nouvelle de cet audacieux coup de main.

Bou Amama, établi dans le Djebel Zekkara, continua à terroriser les tribus qui s'entêtaient encore à rester fidèles

au Sultan ; il leur adressa des invitations à se soumettre ou lança ses partisans sur leurs troupeaux, pour les contraindre par la force. Le désordre le plus grand régna dans la région d'Oudjda, des Beni Snassen, d'El Aïoun Sidi Mellouk. Aux pillages organisés par le marabout et le Rogui, le caïd des Beni Bou Zeggou répondit en septembre par un horrible guet-apens, où il attira un grand nombre de parents et d'amis de Moulay M'hammed qui furent assassinés pendant la nuit par les gens qui les avaient hébergés, mais le caïd eut juste le temps de se réfugier à Oudjda pour échapper aux représailles, et ses biens furent impitoyablement razziés.

La politique des rebelles fut admirablement secondée par les Chaamba de Bou Amama, sorte de commando parfaitement organisé, très bien armé, très mobilisable, qui multiplia ses coups de main sur les douars qui hésitaient à se ranger sous l'étendard de la révolte. Ainsi menacées par eux et pillées déjà en partie, 70 tentes des Mehaïa se virent obligées, en octobre, de se réfugier sur notre territoire ; d'autres les suivirent (Oulad Embarek, Oulad Braz, Moulay Hachem) dans leur exode ; on les installa à Marnia d'abord, puis sur la limite de l'annexe d'El-Aricha et du cercle de Méchéria à Haci Sidi M'hammed, à Taërziza et à Kerbaya.

Pendant ce temps, la mehalla du Rogui s'emparait, après un long siège, d'El Aïoun Sidi Mellouk tandis qu'un parti attirait l'armée du Makhzen au Nord de la Casbah et la défaisait complètement.

Les bruits continuèrent à circuler au sujet d'une attaque possible sur Oudjda, mais aucun commencement d'exécution n'eut lieu. Il sembla que le bruit de ce projet avait été répandu à dessein et que la nouvelle en avait été entretenue très habilement par le Rogui lui-même pour obliger l'amel à conserver près de lui les troupes dont il disposait, pour les immobiliser à Oudjda, abandonner toute la région, entre notre frontière et la Moulouya, à la libre influence du Prétendant et permettre à ses partisans de la dévaster impunément.

Au mois de décembre, la nouvelle parvint que le Rogui et Bou Amama avaient l'intention de mettre enfin à exécution leur projet d'enlèvement de la ville et d'obliger ensuite la France à évacuer Berguent. On disait même que, dans ce but, les rebelles se préparaient à lever des contingents chez les tribus dévouées à leur cause et leur avaient imposé des contributions de guerre très élevées, qu'ils

s'étaient pourvus de tentes auprès de la garnison espagnole de Melilla, enfin qu'ils avaient placé entre Saïdia et Oudjda une force imposante de cavaliers destinée à couper cette dernière place de ses communications avec la mer et Tanger. Ces bruits, qui étaient tendancieux, ne furent pas confirmés.

En résumé, l'année 1904 fut, comme l'année précédente, une année de troubles. Tandis que le Rogui et Bou Amama tenaient la campagne avec leurs partisans audacieux, le Makhzen restait inactif à Oudjda ; les quelques sorties que ses troupes avaient risquées avaient, d'ailleurs, été, pour la plupart, très malheureuses.

Les Hamyan avaient pris leur part de ces désordres dans l'immense razzia qui avait été dirigée par le capitaine Toulat et qui avait amené le désaveu de la politique suivie par le capitaine du Jonchay, Commandant Supérieur du cercle de Méchéria.

1905. — L'année 1905 trouva, à ses débuts, tout l'Ouest en effervescence.

Le Makhzen et le Prétendant, en présence sous les murs d'Oudjda, se battaient pour la possession de cette ville et, dans l'idée de nos populations, chez lesquelles d'ailleurs le crédit du Prétendant s'était accru d'une façon prodigieuse, la prise d'Oudjda par ce dernier ne faisait plus aucun doute.

Mais dès le début de l'année, le Makhzen, tout en passant par des alternatives de succès et de revers, sentit sa situation morale s'accroître singulièrement.

Une grande partie des Beni Snassen, fatiguée probablement des exigences du Prétendant, l'abandonnèrent ouvertement et passèrent à l'ennemi. Puis Si Abdelmalek, petit-fils de l'émir Abdelkader, se déclara pour le Makhzen, qui le reçut avec empressement ; Si Tayeb ould Bou Amama lui-même, entra en pourparlers avec les autorités d'Oudjda, par l'entremise du marabout de Guefaït, réfugié dans cette ville, puis s'y rendit lui-même.

Le Makhzen posséda même pendant un certain temps sur ses adversaires une supériorité numérique dont il persista à ne pas profiter.

Le Prétendant, au contraire, surpris par la défection des Beni Snassen, fut obligé de s'éloigner d'Oudjda de quelques kilomètres ; il en profita pour se rapprocher de Bou Amama qui semblait vouloir, désormais, associer sa cause à celle du Rogui.

Les rencontres entre les partisans du Makhzen et du Pré-

tendant furent assez fréquentes, mais sans résultats décisifs. Chaque parti s'attribua du reste la victoire. Une des affaires les plus sérieuses fut celle du 9 avril, où il y eut environ 30 hommes tués de part et d'autre.

Cette situation resta sensiblement la même jusqu'à la mi-juillet, époque à laquelle le Prétendant et Bou Amama, ne se sentant plus en sécurité à la suite d'un succès du Makhzen (1er juillet), s'éloignèrent vers l'Ouest, le premier à El Aïoun Sidi Mellouk, le second au Nord du Djebel Zekkara.

Le poste de Berguent, tout en rendant les bandits marocains plus circonspects, ne put empêcher maintes incursions plus ou moins fructueuses sur notre territoire.

Le 12 février, 200 moutons ou chèvres appartenant aux Oulad Néhar (annexe d'El-Aricha) furent enlevés près de Sidi-Djilali ; le 18 du même mois, un groupe de cavaliers s'emparèrent, au Sud de Mahdjeroub, de 750 moutons ou chèvres appartenant aux mêmes Oulad Néhar.

Dans la nuit du 19 au 20 mai, un djich composé de 80 indigènes de l'entourage de Bou Amama fit une incursion sur notre territoire. Dans cette affaire, les nôtres eurent 2 tués et 2 blessés, mais reprirent leurs troupeaux.

Le 10 juin, les gens de Bou Amama volent deux juments aux Oulad Néhar, près de Sidi Abdallah, le 12, ils volent 6 bovins appartenant également aux Oulad Néhar.

Le 14 août, des Beni Yala nous enlèvent 111 moutons ; le 20 septembre, 4 vaches ; le 26 octobre, une jument d'une certaine valeur. Un cheikh des Oulad Sidi Ali Bou Chenafa, revenant d'El-Aricha, est tué, le 26 septembre, par un djich de 8 piétons au Sud-Ouest du Teniet Sassi. La trouée Tiouli-Missiouïn semblait attirer particulièrement les bandits marocains.

On constata également que les djiouch étaient plus nombreux au moment où les troupes du Rogui et de Bou Amama occupaient les environs d'Oudjda.

A partir du 15 juillet, les rebelles s'étant éloignés vers l'Ouest, les coups de main furent moins nombreux. Au mois de septembre, Bou Amama s'installa chez les Beni Bou Zeggou, et le Prétendant à l'Ouest de la Moulouya, laissant ainsi toute liberté aux troupes du Makhzen, qui montrèrent beaucoup plus de hardiesse pour s'emparer des troupeaux des partisans du Prétendant que pour s'attaquer à la petite armée de celui-ci.

La mehalla chérifienne poussa même ses razzias (3 no-

vembre) jusqu'à Méridja, à 20 kilomètres de Berguent, s'attaquant ainsi aux indigènes qui, cherchant la tranquillité, étaient venus depuis quelque temps, en assez grand nombre, se mettre sous la protection de notre poste, ainsi qu'aux commerçants qui, profitant de l'essor de notre nouveau marché de Berguent, s'y étaient installés. Cette affaire coûta la vie à un juif et à onze Oulad Amor. Les gens de cette dernière tribu désertèrent, depuis, le marché de Berguent. Ce manque de sécurité n'arrêta cependant pas le mouvement qui conduisait les tribus marocaines à venir se mettre sous notre protection à Berguent ou à nous demander l'hospitalité sur notre territoire.

La guerre de razzias qui sévissait depuis le mois de juillet avait mis nos voisins dans un état de dénuement complet. Aussi venaient-ils chercher chez nous, soit un coin de terre pour les labours, soit un peu de travail pour vivre.

Bou Amama se trouvait à l'Oued Mestigmeur, chez les Beni Bou Zeggou et quoiqu'on annonçât constamment soit son départ vers le Sud, soit son retour vers l'Est, il ne semblait pas vouloir se déplacer.

Quant au Rogui, qui était, disait-on, à Selouane, la nouvelle de son départ sur Oudjda ou Saïdia arrivait chaque jour, mais cette annonce n'était jamais justifiée.

Le Makhzen, enfin, restait toujours dans l'inaction qui lui était habituelle. Il ne voulait et ne pouvait rien tenter contre l'ennemi.

De nombreuses tentes des Mehaïa et des Moulay Achem continuèrent cette année à user de l'hospitalité qui leur était donnée sur le territoire algérien.

La politique qui consistait à accepter chez nous les gens cherchant à gagner leur subsistance ne pouvait être que favorable à notre influence dans l'Ouest.

Notre conflit avec l'Allemagne avait provoqué chez les indigènes des racontars souvent ridicules, toujours inexacts, émanant, sans aucun doute, des autorités marocaines ayant intérêt à diminuer notre prestige, et pour lesquelles nous étions l'ennemi le plus proche.

(A partir de 1906, les faits s'embrouillent tellement que nous les citons mois par mois, pour chercher à donner un peu plus de clarté à ce relevé d'actes n'ayant que peu de liaison entre eux.)

1906 : *Janvier*.— Une colonne peu importante du Makhzen, sous les ordres de Moulay Boubeker, quitte Oudjda et

va s'installer à Aïn-Berdil pour y attendre les renforts promis par les Angad marocains, à la fin des semailles.

Le Prétendant s'immobilise dans son camp de Selouane.

Bou Amama reste chez les Beni Bou Zeggou ; la situation des gens de son entourage est peu prospère.

Le 16 janvier, une mehalla du Makhzen tombe sur une caravane venant du camp du marabout et se rendant à Melilla ; elle lui prend ses chameaux et massacre 30 caravaniers ; mais le goum de Bou Amama rejoint, au retour, les partisans du Makhzen, en tue quatre et leur reprend tout le butin.

Vers le 20 janvier, le marabout envoie des émissaires chez les Beni Snassen pour savoir s'il pourrait s'installer sans coup férir à la casbah d'El Aïoun Sidi Mellouk. La réponse est favorable, mais la zaouïa ne peut lever son camp par suite du mauvais temps.

Février. — La rentrée des Chaamba, après leur surprise de l'Oued Nesly (opérée par le groupement de Berguent sur des Chaamba de Bou Amama qui rentraient d'une expédition de pillage effectuée dans le Sahara algérien) ne produit pas grande impression dans l'entourage de Bou Amama ; cependant celui-ci, installé à Irsan, près d'El Aïoun Sidi Mellouk, s'en montre fort mécontent et écrit au Rogui, lui reprochant de l'avoir incité à une politique pacifique à notre égard.

Le Prétendant reste à Selouane, annonçant une marche très prochaine sur Saïdia, puis sur Oudjda, mais déclare vouloir tout d'abord ramener à sa cause les Beni Snassen.

La mehalla de Moulay Boubeker s'installe à Cherraa.

Mars. — Dès que la nouvelle de la création d'un poste à Sidi Aïssa ou à El-Bouihi, à 15 kilomètres au Nord de Magoura [1], est connue dans l'Ouest, les Mehaïa de Bou Amama nous font savoir qu'ils demanderont à venir se mettre sous la protection de nos troupes, pour échapper à la fois à Bou Amama et au Makhzen et pouvoir cultiver leurs terrains d'autrefois, dans les plaines de Tiouli et de Missiouïn, sur nos confins.

Bou Amama campe toujours à Irsan ; beaucoup de ses partisans manifestent un vif désir de le quitter.

Le Rogui ne bouge pas de Selouane ; son prestige a beaucoup diminué.

---

[1] Frontière marocaine, annexe d'El-Aricha.

Avril. — Bou Amama réussit à attirer de nouveau à lui les Zekkara et une partie des Beni Yala.

Le Rogui n'a pas quitté Selouane ; les émissaires envoyés par lui pour lever des contingents sont partout mal reçus.

Des engagements peu sérieux ont lieu sur la Moulouya entre les troupes du Makhzen et celles du Prétendant, qui cherchent mutuellement à détruire les cultures de l'adversaire.

Mai. — Bou Amama, malade de rhumatismes, est toujours dans la région des Zekkara ; il défend à ses partisans de tenter quoique ce soit contre les Français. Son groupement semble se désagréger ; ses Mehaïa cherchent à le quitter. Seuls, ses Chaamba lui restent vraiment fidèles, et font, pour approvisionner la zaouïa, des coups de main heureux.

Le 6 mai, les gens de Bou Amama, attaqués par ceux du Makhzen, perdent 424 chameaux.

A la suite de cette affaire et par crainte de représailles, les Beni Hamlil viennent s'installer à Missiouïn (5 kilomètres de Sidi Aïssa), puis, quelque temps après, remontent un peu au Nord.

Le Rogui ne quitte toujours pas Selouane. Les escarmouches entre ses troupes et celles de Moulay Abd-el-Aziz sont continuelles.

Le 7 mai, la mehalla du Makhzen a, avec celle du Prétendant, un engagement assez sérieux à Mechera Guerma, au Sud de la Moulouya ; elle perd une vingtaine d'hommes.

Le 25 mai, un goum parti d'Oudjda enlève aux Oulad Bakhti une cinquantaine d'animaux.

Le Makhzen commence à montrer de mauvaises dispositions à notre égard.

La mise en liberté de Si Tayeb ould Bou Amama, vivement commentée par les indigènes, est attribuée par eux à l'influence des représentants du Makhzen à Oudjda. Les autorités françaises répandent de tout leur pouvoir la vérité sur cette affaire.

Juin. — Le Prétendant campe toujours à Selouane ; Bou Amama est rétabli. Le 3 juin, une harka partie de ses campements attaque les Beni Moussa et les Beni Ourimèche à Sidi Bou Hourria, près d'Aïn-Berdil ; elle leur tue 11 hommes et en blesse 16. Elle enlève 15 mulets, 11 ânes, 3 chameaux et prend 11 fusils. Le caïd des Hadahda, M'hammed ould Ahmed El Anoual, qui en fait partie, est grièvement blessé.

Une seconde harka, partie aussi de chez Bou Amama, attaque, à Feidf El Abiod, les Beni Yahia, partisans du Makhzen, et leur tue un ou deux hommes. Trente cavaliers des mieux montés poussent jusqu'aux environs d'Oudjda et reviennent après s'être heurtés aux Angad marocains.

Le mouvement de la colonne française de Berguent sur Matarka produit une excellente et salutaire impression, spécialement sur les Beni Guil.

Le Makhzen nous manifeste toujours une sourde hostilité.

Juillet. — Au commencement du mois, les escarmouches sont plutôt favorables au Rogui.

Mais le 25 juillet, les troupes du Makhzen attaquent sa colonne principale commandée par le caïd Azzouz El Ghiatsi et lui infligent un sérieux échec. Le Prétendant perd une trentaine de tués, des tentes, des cartouches et quelques fusils. Ses troupes rétrogradent sur Selouane. La mehalla chérifienne revient à Cherraa.

Bou Amama se montre très satisfait de ce que nous avons fait pour son fils, Si Tayeb ould Bou Amama. Si Tayeb avait été emprisonné par le Makhzen et, à la suite de notre intervention, avait été remis en liberté. Sa famille fait montre des mêmes sentiments à notre égard. Ses partisans opèrent quelques incursions dans les tribus marocaines voisines de notre frontière. Ils enlèvent aux Beni Ourimèche, 12 ânes et 44 moutons, et aux Beni Bou Hamdoun 2 mulets et 7 ânes.

Les Chaamba du marabout tentent, sans y réussir, un coup de main contre les Beni Hamlil.

Les mauvaises dispositions du Makhzen envers nous s'accusent de plus en plus nettement.

Août. — L'attitude du Makhzen amène, au commencement du mois, la rupture des relations commerciales entre Marnia et Oudjda.

Le Prétendant lève des impôts chez les Guelaya et les tribus voisines pour réorganiser son armée et achète des fusils et des chevaux. Il est en relations très suivies avec Bou Amama.

Ce dernier campe à Sidi Makhoukh. Le 23 août, ses troupeaux sont enlevés dans l'Oued Boureddin par des cavaliers du Makhzen et ne peuvent être repris qu'après un combat assez vif à Magraz.

Septembre. — Bou Amama porte ses campements au

Sud et à environ 8 kilomètres de la casbah d'El Aïoun Sidi Mellouk ; il profite de toutes les occasions pour nous manifester sa bonne volonté, spécialement dans la recherche des assassins de l'inspecteur des Eaux et Forêts Dubois et du brigadier Barbier, assassinés dans la forêt du Télagh, à l'instigation du chaouch de l'inspecteur, par un bandit réfugié chez Bou Amama.

Une scission se produit entre les Mehaïa et leur caïd ; cent tentes environ viennent s'installer près de Sidi Aïssa, puis en repartent en raison des pluies.

Le Rogui reste sur la Moulouya, au gué de Cherraa ; de nombreuses défections se produisent dans ses contingents.

Les dispositions du Makhzen restent hostiles à notre égard ; il fait répandre le bruit que le Sultan, avec l'aide de l'Allemagne, va nous rejeter sur nos anciens postes.

Néanmoins l'interdiction de commercer entre Marnia et Oudjda est levée.

Octobre. — Malgré les ordres et les menaces du Rogui, les Beni Guil et les Oulad Sidi Ali Bou Chenafa ne lui envoient pas de contingents.

Beaucoup de ses gens se sont dispersés pour les labours. De son côté, la mehalla du Makhzen, démoralisée, vit dans la crainte perpétuelle de Moulay M'hammed.

Bou Amama est à Irsan et toujours en bonnes relations avec nous.

Le Makhzen reste inactif.

Trente tentes des Mehaïa de Berguent, avec Ben Abdallah ould Boubeker, s'installent près de Sidi Aïssa.

Des Mehaïa de Bou Amama (douar Hadahda) demandent l'autorisation de venir à Tiouli, ainsi qu'un groupe des Beni Yala, les Oulad Moussa ben Amor.

Novembre. — Le Rogui est installé à Selouane avec un détachement au gué de la Moulouya ; presque tous ses contingents sont dispersés.

Le Makhzen conserve toujours son attitude passive. Bou Amama se montre très froid à l'égard du Prétendant et est inquiet à son sujet.

Des gens du Tafilalet apportent à Bou Amama et à Moulay M'hammed des lettres émanant de Moulay Réchid, oncle du Sultan, pour les exhorter à prendre parti contre nous. Le marabout ne répond pas. Cent tentes des Mehaïa (groupe de Bouhafs ould El Hadj Saheli) viennent s'installer près de Sidi Aïssa ; de même un groupe de sept tentes des Beni Yala avec le caïd Ahmed Bouzian.

Décembre. — Le Rogui reforme sa mehalla, s'occupe de ramener à lui les tribus riffaines et se prépare à occuper fortement les gués de la Moulouya.

Il inflige aux Guelaya un échec complet, leur tue un grand nombre d'hommes, dévaste tout le pays et fait un gros butin qu'il vend à Melilla. Il est en relations excellentes avec les Espagnols ; le bruit court qu'il reçoit d'eux des subsides.

Bou Amama a décidé d'hiverner à Métarka, mais ne s'y transporte pas encore. Il a reçu de nouvelles lettres plus pressantes de Moulay Réchid, mais a éconduit les envoyés.

Le Makhzen reste toujours dans l'inaction et continue de répandre contre nous des bruits défavorables.

Il est à remarquer que nos relations avec les tribus marocaines voisines de la frontière se sont améliorées pendant l'année 1906.

Il y a lieu de noter spécialement l'attitude de Bou Amama qui s'est complètement modifiée à notre égard, et dont les gens évitent scrupuleusement toute incursion sur notre territoire et toute attaque contre nos administrés.

1907 : *Janvier.* — Bou Amama installe son campement dans l'Oued Boureddin. Un groupe de Chaamba est parti de chez lui en décembre 1906 pour aller en rezzou à l'Ouest du Tafilalet.

Le Rogui reste inactif, mais ses émissaires parcourent les tribus.

Le Makhzen ne bouge pas non plus ; il se contente de continuer à faire répandre des bruits défavorables à notre égard et fait raconter que Si El Guebbaz, à la tête d'une forte mehalla, doit venir nous chasser des points que nous avons indûment occupés.

Février. — Le Prétendant est toujours à Selouane et annonce sa marche sur Oudjda. Son camp souffre de la misère ; Moulay M'hammed a donné deux grandes fêtes, la première pour célébrer la naissance d'un rejeton mâle, la seconde en l'honneur d'un envoyé du Sultan de Stamboul, lui apportant, paraît-il, des lettres annonçant que « des « troupes de l'empire ottoman allaient incessamment venir « à son secours ». Le Prétendant aurait envoyé une centaine de cavaliers à Bou Amama.

Ce dernier a reçu un goum de Marnia lui apportant des lettres des autorités françaises lui proposant le pardon complet et l'envoi à son camp d'un officier supérieur pour trai-

ter de toutes les questions annexes. Les cavaliers bien reçus ont été renvoyés sans réponse.

Le marabout voit échouer les démarches faites par lui près des Beni Snassen et des Angad pour avoir la liberté de fréquenter le marché d'Oudjda.

Mars. — Les Mehaïa, divisés sur cette dernière question, se sont réconciliés entre eux et avec les Angad et les Sedjaa, et se sont réunis aux environs de Sidi Moussa Ben Ali, où les pâturages sont abondants.

Le Prétendant est resté dans ses campements ; sa situation est meilleure. Un mouvement se dessine chez les Mehaïa réunis pour se détacher de lui et de leur caïd.

Avril. — Oudjda a été occupée par les Français, à la suite de l'assassinat du docteur Mauchamp à Casablanca, et cette nouvelle a produit une vive émotion dans l'Ouest. Bou Amama a dû calmer ses gens qui voulaient prendre les armes. Il a envoyé des courriers au Rogui pour lui demander son aide. De nombreux envoyés des tribus marocaines et même des gens d'Oudjda cherchent à l'entraîner contre nous.

L'impression dans les tribus algériennes est bonne.

Les Chaamba de Bou Amama, partis en décembre 1906, ont enlevé des chameaux aux Touareg, les ont vendus au Tafilalet et doivent rentrer à la zaouïa par le district d'El Reteb. Ils rapportent la nouvelle que les tribus du Tafilalet seraient d'accord pour nous combattre, mais nous attendraient chez elles.

Mai. — Le bruit court que les Beni Snassen refusent d'entrer en relations avec nous, et qu'ils veulent nous faire patienter jusqu'au moment où ayant ensilé leurs grains, ils pourront se déclarer contre nous.

Bou Amama reste inactif ; quant au Rogui, une reconnaissance partie de chez lui a soutenu un combat peu sérieux avec les gens du Makhzen.

Juin. — Une partie des Mehaïa viennent camper à Tiouli, près de leurs récoltes. Plusieurs douars des Beni Yala se rapprochent de Sidi Aïssa. Bou Amama ne bouge pas ; son fils Si Tayeb arrive à Marnia.

Le Rogui reste toujours à Selouane. Le 25 juin, un nouveau combat assez sérieux s'engage entre les troupes du Sultan et celles du Prétendant. Ce dernier, persuadé de la complicité des Guelaya avec le Makhzen, envoie chez eux

une harka qui leur tue 18 hommes, pille leurs biens et incendie les maisons.

Juillet. — Les indigènes commentent avec animation, mais de façons différentes, le séjour à Oudjda de Si Tayeb ould Bou Amama.

Août. — Bou Amama, qui campe toujours aux mêmes endroits, négocie avec les Beni Guil, qui ont pillé au passage les Chaamba revenant du Tafilalet et obtient d'eux la restitution des animaux et objets enlevés à ses gens revenant de rezzou.

Ses relations avec le Rogui sont très suivies. Le Prétendant a beaucoup de troupes, mais manque de munitions. Ainsi s'explique son inaction en face de la mehalla chérifienne dénuée de tout.

Septembre. — Bou Amama est toujours à El Aïoun Sidi Mellouk et l'incident avec les Beni Guil semble définitivement réglé. Il paraît vouloir recenser ses fidèles.

Le Rogui ne fait pas parler de lui. Mais les événements de Casablanca, rapportés d'une façon très défavorable à notre cause, provoquent une certaine effervescence chez les Oulad Amar, chez les Beni Guil et au Tafilalet. Les Beraber semblent se mettre d'accord pour marcher contre nous.

Octobre. — Bou Amama ne change pas ses campements. Des gens des Oulad Néhar, auxquels des moutons ont été enlevés à Garet Soltana (12 kilomètres au Nord de Berguent), se rendent près de lui pour obtenir la restitution de leurs animaux. Des lettres des Beni Snassen annonçant qu'ils ont infligé un échec aux Français étant arrivées à son camp, les gens du marabout organisent des réjouissances et ce dernier renvoie les propriétaires des animaux volés sans vouloir leur rendre justice.

Le Rogui reste toujours dans l'expectative.

Les indigènes commentent les incidents des Beni Snassen et s'étonnent que nous n'infligions pas à ces derniers une dure leçon. De nombreux émissaires des Beni Snassen sont envoyés à Bou Amama pour lui demander de s'interposer entre nous et eux.

Novembre. — Bou Amama ne déplace pas ses campements. Il conseille la paix aux Beni Snassen, à une fraction desquels (Beni Khaled) nous avons d'ailleurs accordé l'aman moyennant une amende de 5.000 francs. Le bruit court chez tous les indigènes que cette amende ne sera pas payée et qu'une harka serait formée pour nous attaquer.

Décembre. — On dit que la colonne du Makhzen qui est à Selouane a été attaquée par le Prétendant et qu'il y a eu beaucoup de tués. Le Rogui aurait déclaré que les Beni Snassen avaient tort de nous combattre, car fatalement, tôt ou tard, nous commanderions jusqu'à la Moulouya.

Bou Amama établit ses campements à Mesquen Chouala, entre l'Oued Boureddin et Sidi Houria. Son fils Tayeb dirige d'importants travaux de canalisation et de culture. Le marabout reste sourd aux sollicitations de nos ennemis, mais la plus grande partie de ses contingents, ainsi que des cavaliers des Kebdana, Guelaya et Sedjaa se préparent à rejoindre les Beni Snassen.

Les Mehaïa et les Beni Yala se tiennent dans l'expectative et attendent, pour se prononcer, d'avoir vu la tournure que prendra la lutte.

Ainsi la situation des tribus marocaines voisines de la frontière n'a guère changé depuis un an ; seule, l'occupation d'Oudjda par nos troupes, a procuré la paix et l'ordre aux Mehaïa et aux Angad marocains. Malgré la proximité des agitations, nos tribus algériennes n'ont cessé de conserver la plus correcte des attitudes et de fermer l'oreille aux sollicitations marocaines.

1908 : *Janvier*. — Le combat d'Aïn-Sfa, en même temps qu'il a abattu les Beni Snassen, a mis fin à tous les commentaires plus ou moins favorables à notre cause qui étaient mis en circulation parmi les tribus frontières. La conduite réservée de Bou Amama, qui se rendait certainement compte du résultat final de notre intervention aux Beni Snassen, n'a pas été sans influer sur ce revirement d'opinion. Les Mehaïa, définitivement rassurés et avertis sur la conduite à tenir, ont fait bon accueil aux différentes patrouilles circulant le long de la frontière.

Février. — Les Mehaïa colportent et commentent les nouvelles suivant lesquelles la mehalla d'Abd-el-Aziz installée à la Mar Chica se serait déplacée vers l'Ouest après avoir vendu ses armes aux Espagnols. D'autre part, le caïd Bou Souar, des Mehaïa de Bou Amama, aurait uni sa cause à celle du Rogui et offert son cheval à ce dernier en signe d'hommage.

Mars. — De tous les bruits mis en circulation sur la conduite du Rogui, de Bou Amama, il résulte clairement que les secrètes espérances de ces agitateurs sont contre nous et que, tout en ne prenant part ouvertement ni

pour Abd-el-Aziz ni pour notre influence, ils se réservent, suivant les circonstances, de se rallier momentanément à l'un ou à l'autre parti. Cette expectative est encore entretenue par les bruits qui circulent sur la harka formée au Tafilalet par les Beraber, laquelle doit venir à Berguent et à Oudjda nous chasser définitivement de ces postes. Néanmoins, aucune inquiétude n'apparaît parmi les populations algériennes.

Avril. — Une vive agitation se produit dans tout l'Ouest et surtout chez les Beni Guil au sujet de la harka des Beraber, de son effectif, de ses objectifs qui sont Bou Denib, Colomb-Béchar, Aïn-Sefra. On sait que la harka est composée non seulement de Beraber, mais encore d'un certain nombre de Beni Guil. A la suite de ces nouvelles, les Beni Ourimèche écrivent à Bou Amama et au Rogui pour leur demander la conduite à tenir ; Bou Amama leur répond d'agir à leur guise et le Rogui, au contraire, leur conseille d'intervenir et d'accueillir nos reconnaissances à coups de fusil. Il fait surveiller très étroitement tous nos mouvements dans la région de la Basse-Moulouya ; en particulier lorsqu'une reconnaissance partie de Taforalt s'est rendue jusqu'à cette rivière, elle a été observée de la rive opposée par 700 cavaliers sous le commandement des caïds Azouz et Ben Lefia.

Mai. — La nouvelle de l'affaire de Mennabah s'est propagée rapidement en avril 1908. (La colonne du lieutenant-colonel Pierron, de Colomb-Béchar, avait été attaquée au petit jour par la harka de Moulay Lahcène El Sebaï et, tout en subissant de très fortes pertes, avait repoussé victorieusement l'ennemi qui s'enfuit et abandonna son camp de Mengoub, dans la plaine du Tamlelt. La prise de Bou Denib fut notre riposte à l'attaque de Mennabah. D'abord envisagée, d'après les bruits mis en circulation, comme un échec pour nos armes, elle ne tarda cependant pas à être connue sous son vrai jour.)

En apprenant la retraite de la harka Beraber, les Beni Guil et les gens de Debdou qui s'apprêtaient à renforcer de leurs contingents ceux dont dispose encore Moulay Sebaï, se sont résolus à prendre une attitude plus réservée. Les Beni Guil même, craignant des représailles, se sont retirés avec leurs campements sur la gada de Debdou pour être plus éloignés de nos troupes.

Bou Amama et le Rogui continuent leurs menées, mais le dernier d'une façon plus effective ; il prêche la révolte et

conseille à toutes les tribus, sur lesquelles il a de l'influence, de s'armer et de se tenir prêtes pour la Guerre Sainte.

Juin. — La confirmation de la nouvelle de la prise de Bou Denib par les Français a fortement modéré les ardeurs anti-françaises des mois précédents.

L'arrivée à Fez de Moulay Hafid est commentée par les indigènes, surtout par le désir de connaître l'attitude que vont prendre, en raison de ce rapprochement, Bou Amama et le Rogui.

Les uns représentent le Rogui comme devant se rendre à Fez par Taza pour faire sa soumission à Moulay Hafid ; d'autres, au contraire, veulent qu'il vienne s'installer à Cherraa avec toute sa mehalla et ses partisans pendant qu'il enverrait un fort détachement, composé de piétons et de 500 cavaliers, chez Bou Amama.

Du côté de ce dernier, la situation serait plus calme ; les indigènes se demandent quelle va être la position du marabout vis-à-vis de nous, si le Rogui vient s'installer à Cherraa ou en tout autre point situé dans notre zone d'influence.

Il est certain que ces déplacements, très commentés, ne sont pas sans causer une certaine émotion parmi les Mehaïa eux-mêmes.

Juillet. — Les mêmes bruits du changement des campements du Rogui et de Bou Amama continuent à circuler, sans que rien de décisif ne puisse être connu au milieu de tous ces racontars.

Août. — Il est de nouveau question du rassemblement d'une harka Beraber très importante qui, dès sa concentration, marcherait sur Bou Denib. D'après les nouvelles en circulation, Moulay Lahcène El Sebaï prendrait le commandement en personne. Le bruit court également, quoiqu'il soit faux, de la mort du chérif de Bou Denib, Moulay Ahmed El Driss, lequel a, dit-on, été assassiné, la nuit, par un inconnu, dans sa demeure à Bou Denib. Les Beni Guil attribuent ce crime imaginaire à la vengeance motivée par les services qu'il nous a rendus lors de l'occupation de Bou Denib. Chacun, au Maroc Oriental, escompte le succès des Beraber qui est considéré comme certain.

On ne parle plus ni de l'exode de Bou Amama, ni de celle du Rogui ; les deux agitateurs ont, du reste, entre eux, des rapports assez tendus motivés par une perception de droits sur les troupeaux et denrées de la zaouïa que le Rogui aurait voulu lever.

Septembre. — La nouvelle de la défaite complète de la deuxième harka de Bou Denib au combat de Djorf [1] a atterré tous les fanatiques qui, croyant à une intervention divine, s'attendaient à un succès complet des armes islamiques. Mais, malgré ce sanglant échec, les fanatiques et les illuminés, soit par conviction, soit surtout par intérêt, ne désarment pas et prétendent que la harka n'était qu'une partie des troupes considérables que Moulay Hafid va lever contre nous, pour venir reprendre Oudjda et tous les territoires que nous avons progressivement occupés depuis 1900.

Octobre. — Bou Amama meurt. Ce fait produit une forte émotion sur les indigènes de l'Ouest, quoique ce dénouement fut prévu et attendu depuis longtemps. Le marabout ayant pu publiquement, avant sa mort, déclarer qu'il désignait son fils Si Tayeb comme son successeur, aucune contestation ne s'est produite et tous les indigènes de la zaouïa ont reconnu leur nouveau chef.

Les bruits les plus contradictoires circulent sur le Rogui ; tantôt on le représente comme vainqueur, dominant jusqu'à Taza et envoyant une mehalla sur Fez, tantôt, et c'est le bruit le plus répandu, comme ayant subi de graves échecs qui feraient douter de sa puissance.

Décembre. — Les Mehaïa auraient cherché au milieu de tous les bruits qui, depuis six mois, leur parviennent un peu de tous les côtés, à se rendre un compte exact de la situation à l'Ouest de la Moulouya. Ils auraient envoyé un rekkas à Fez pour se renseigner à ce sujet. Ce rekkas serait revenu et leur aurait assuré que l'autorité de Moulay Hafid était sans conteste, qu'il disposait de ressources matérielles considérables, de mehallas importantes. Tout le Moyen-Maroc lui serait définitivement acquis et il n'aurait trouvé quelque résistance que chez les Beraber qui désireraient de lui, avant de le reconnaître pour chef, une intervention vers nos nouvelles possessions.

Si Tayeb aurait mis fin aux dissensions qui existaient, il y a quelques mois, entre son père et le Rogui. Il aurait envoyé à ce dernier un cheval en présent, comme indice des bons rapports qu'il compte entretenir avec le Prétendant. Une correspondance très active serait échangée entre le camp de ce dernier et la zaouïa d'El Aïoun Sidi Mellouk.

---

1 Près Bou Denib.

1909 : *Janvier-Février-Mars-Avril.* — Aucun fait saillant n'est à signaler ; les indigènes s'entretiennent, sans y prendre grand intérêt, des péripéties de la lutte engagée entre le Rogui et le Sultan.

Mai. — Quatre prospecteurs européens, sous la conduite de M. Quinson, ingénieur de la Compagnie Royale Asturienne, sont attaqués près de Guefaït par les Oulad Amor. Deux sont blessés et pris ; ils sont ensuite rendus au poste de Berguent.

Juin-Juillet. — La lutte entre le Rogui et le Sultan entre dans une période plus active. Le premier s'est rapproché de Fez avec toutes ses forces. On raconte que les Espagnols cherchent à élargir leurs moyens d'action autour de Melilla.

Août. — Les nouvelles des combats livrés par les Riffains aux Espagnols dans la région de Melilla sont l'objet de commentaires défavorables à ces derniers, dont les échecs sont connus.

Septembre. — La défaite et la capture du Rogui par les troupes de Moulay Hafid sont les faits saillants du mois.

Octobre. — Le bruit de la mise à mort du Rogui est peu commenté ; on dit cependant que certaines tribus marocaines ont reçu des lettres démentant cette mort et les engageant à ne pas se soumettre à Moulay Hafid, mais on apprend ensuite d'une façon certaine le supplice subi par le prisonnier.

*
* *

Ainsi que nous l'avons déjà écrit, la mort de Bou Amama, et celle, à peu de distance, du Rogui, furent les préludes de la paix, que notre occupation, en s'étendant progressivement, allait très rapidement faire régner dans cette région qui avait été si troublée.

CHAPITRE IX

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Pendant la dernière période dont nous venons d'essayer d'esquisser l'histoire, le cercle de Méchéria subit, au point de vue administratif, différents changements ou fut soumis à certaines réglementations que nous croyons utile de rappeler ci-dessous.

Il importait en effet de limiter les parcours immenses qu'avant notre domination, les Hamyan n'avaient cessé d'utiliser.

La colonisation qui s'était avancée vers le Sud leur interdisait désormais la vallée de la Mekerra et les environs de Tlemcen, ainsi que ceux de Ténira où, cependant, existe toujours un douar-commune Hamyan.

Vers l'Ouest, nous les restreignions et leur interdisions d'aller dans la vallée de l'Oued Charef.

Au Sud, ils n'avaient plus de raisons pour ensiloter dans les ksour Amour, et des questions d'administration locale faisaient restreindre d'une façon excessive leurs mouvements annuels d'achaba dans le Sahara.

Une série de mesures durent être prises pour régler leurs rapports avec leurs voisins.

Modus vivendi adopté entre Méchéria et El-Aricha

Après la création de l'annexe de Méchéria (1885), on adopta, pour éviter toute contestation entre les Hamyan d'une part, et les Angad et les Oulad En Néhar, d'El-Aricha, de l'autre, un modus vivendi qui fut sanctionné par le général Détrie, commandant la Division d'Oran (1886).

Les dispositions qu'il contenait sont toujours en vigueur et sont les suivantes :

1° La limite Nord des parcours des Hamyan est jalonnée par les points d'eau Magoura, Mechera el Ahmar, El-Aricha, Kerbaïa, Taërziza, Kersouta et Ras-el-Ma (Crampel) ;

2° La limite Sud des parcours des Angad et des Oulad En Néhar est formée par la rive Nord des deux chotts et par une ligne droite reliant ces chotts de Bou Guern à la

koubba de Sidi Ahmed Ben Miloud (chott Gharbi) et passant par Dayet El Chereg ;

3° Par suite, il existe une région commune où Hamyan, Angad et Oulad Néhar peuvent camper, faire pacager et abreuver leurs troupeaux ;

4° Les points d'eau de la limite Nord, de même que ceux situés dans les deux chotts, sont communs aux nomades des deux annexes ;

5° Les migrations de ces nomades s'effectueront d'après la règle suivante :

Lorsque les Angad et les Oulad Néhar, qui ne se rendent que temporairement dans la région commune, habituellement au printemps et à l'automne, désireront y conduire leurs troupeaux et y camper, ils en feront la demande au chef d'annexe d'El-Aricha qui préviendra son collègue de Méchéria. Celui-ci prendra les mesures voulues pour satisfaire aux demandes qui lui seront transmises ; il assignera aux demandeurs les campements et les points d'eau dont ils pourront disposer ; il déplacera au besoin les Hamyan ; enfin il s'efforcera d'éviter tout sujet de rixes et de contestations ;

6° L'action des officiers du bureau d'El-Aricha s'exercera de la manière suivante au point de vue de la police judiciaire : elle s'étendra jusqu'à la limite Sud de la région commune pour toutes les affaires intéressant les indigènes relevant de l'annexe d'El-Aricha. Elle sera limitée vers le Sud à la ligne Magoura, Teniet es Sassi, El Fedeg, Mechera el Konak, Mechera el Ghomari, Mechera es Sloughi, Mechera ben el Soltan, Timezirine et Ras-el-Ma pour les affaires intéressant quoique ce soit ;

7° L'action judiciaire des officiers de l'annexe de Méchéria s'étendra jusqu'à la limite qui vient d'être indiquée (celle des Mechera) pour toutes les affaires concernant les Hamyan et les étrangers, à l'exception de celles réservées aux officiers de l'annexe d'El-Aricha par le paragraphe précédent ;

8° Lorsque dans une même affaire *judiciaire* ayant son origine dans la zone comprise entre la ligne des Mechera et la rive Nord des chotts, se trouveront compris des indigènes des deux annexes, l'instruction en sera faite par le bureau dont dépendent les prévenus ou les coupables ;

9° En dehors des migrations des troupeaux et de la police judiciaire, rien n'est changé aux errements établis.



*
* *

Ce modus vivendi fut complété de la façon suivante par le général O'Connor, commandant la Division d'Oran (n° 429, du 3 mai 1903) :

« Les Hamyan, lorsqu'ils se rapprochent de la ligne d'El-« Aricha-Bedeau, sont placés, pour le bon ordre, sous la « juridiction administrative du chef de l'annexe d'El-Ari-« cha, dès qu'ils arrivent sur le versant méditerranéen, « c'est-à-dire dans la région où les eaux coulent vers le « Nord. Les caïds ou chefs de douars doivent, en s'y instal-« lant, aviser sans aucun retard le chef d'annexe d'El-Ari-« cha de leur arrivée.

« Il reste d'ailleurs entendu qu'en dehors de cette bande « de territoire assez étroite, et à cause même du peu de lar-« geur de cette zone, les Hamyan doivent obéir aux ordres « que le chef de l'annexe d'El-Aricha peut avoir à leur « donner dans des circonstances exceptionnelles dont il « aura à rendre compte immédiatement au Général de « Division. »

*
* *

En 1901, après l'occupation des deux Forthassa par les Hamyan, les limites du cercle de Méchéria sont modifiées de la façon suivante :

Au Nord, la limite est constituée par la chaîne de montagnes qui, partant du Teniet Sassi, suivant le Djebel Sidi El Abed et passant par El-Aricha, décrit un vaste demi-cercle dont la convexité est tournée vers le Sud ; au Nord-Est, elle est formée par une ligne inclinée Nord-Ouest-Sud-Est, partant de Ras-Nouala et passant par Bou Guern.

A l'Est, la limite est constituée par la réunion des points de Fekarine et Aïn-Malah.

Au Sud, par une ligne allant d'Aïn-Meçif à Galloul.

A l'Ouest, du côté du Maroc, la frontière reste encore imprécise. Nous avons vu plus haut qu'on s'était contenté de créer, en 1901, une zone d'influence dite « zone des marchés ».

Toutefois les droits de pâturage et de parcours des Hamyan furent maintenus dans toute la région comprise au

Nord de la ligne Djebel Dough, Oulakak, El Ambaa, Djebel Morghad et Mekalis.

A ce moment, on chercha à entamer une action contre les Beni Guil et on envisagea à cet effet l'occupation permanente de Forthassa Gharbia. Lorsque ce poste fut créé en 1904, le général Lyautey réunit les caïds des Beni Metharef, des Meghaoulia et des Akerma ; il leur expliqua que, pour poursuivre sa politique vis-à-vis des Beni Guil, il était obligé de rattacher le nouveau poste à Aïn-Sefra, mais que les Hamyan conserveraient tous leurs droits sur les terrains situés au Nord de la ligne sus-indiquée. A la fin d'avril 1905, il réitéra ses déclarations à l'agha El Hadj El Habib et aux caïds des Hamyan.

Quelques années plus tard, les gens du Makhzen de Forthassa cherchèrent à éliminer les Hamyan et ils semblèrent, un certain moment, être arrivés à leurs fins, sans que cependant rien de régulier n'ait été fait à ce sujet.

Limites actuelles du cercle. — A la suite de tous ces changements, les limites actuelles du cercle de Méchéria, non compris les droits de parcours des Hamyan sur les régions environnantes, sont devenues les suivantes :

1° Avec l'Algérie : Du Teniet es Sassi à Oglat Taërziza (abreuvoirs sur la route d'El-Aricha à Bedeau) par la crête du Djebel Sidi El Abed et par Oglat Kerbaïa, et en laissant El-Aricha au Nord. D'Oglat Taërziza en ligne droite sur Ras-Nouala, dans le Djebel Timezirine ; de ce dernier point la limite suit l'Oued Nouala, l'Oued Hammam, les bords Ouest et Sud du chott Chergui, traverse celui-ci en face du débouché de l'Oued Kounifat, suit le bord septentrional du chott, contourne le Kreider au Sud et atteint la voie ferrée à Bou Ktoub qui reste au cercle de Géryville [1] ;

2° Avec le cercle de Géryville : De Bou Ktoub à l'intersection de la route Méchéria-Géryville, aux puits de l'Oued Kherba (rectification du 6 mai 1911). Ligne droite de l'Oued Kherba à l'Aïn-Melah, commun aux deux cercles. De cette source au confluent de l'Oued Bidan et de l'Oued Boighat (6 kilomètres à l'Ouest de l'Aïn-Méridja) ;

3° Avec l'annexe d'Aïn-Sefra : Du confluent de ces deux derniers oueds à Aïn-Meçif ; de ce point à Mekalis par le Teniet el Khlakh en laissant Mekalis à Aïn-Sefra.

---

1 Un nouveau projet de délimitation, soumis au Gouverneur Général, attribue purement et simplement le bord méridional du chott Chergui jusqu'au périmètre du centre de Bou Ktoub, comme limite du cercle de Méchéria.

Nous avons vu dans quelles circonstances le poste de Forthassa fut mis sous les ordres du chef de l'annexe d'Aïn-Sefra. En 1907, le général Lyautey maintint sa décision en précisant que : l'administration, l'état-civil et l'action politique appartenaient à cette même annexe, la justice seule dépendant de Méchéria. En réalité, au point de vue politique, le poste de Forthassa ne recevait d'ordres que directement du Général commandant le territoire d'Aïn-Sefra.

Cet état de choses dura jusqu'en 1909, date à laquelle, étant donné la personnalité du chef de l'annexe d'Aïn-Sefra, le capitaine Berriau [1], la direction politique du poste de Forthassa et la police judiciaire lui furent confiées.

La limite provisoire de 1896 (qui n'avait pas été sanctionnée d'ailleurs par le Gouverneur Général) est remplacée par une ligne tout aussi provisoire, partant de Mekalis, passant au Sud de Taoussera et de Galloul pour aboutir à l'Oued Bou Kholkhal, en laissant Galloul à Méchéria. Mais les droits de parcours des Hamyan restent entiers sur toute la région située au Nord de ligne Oulakak-Djebel Dough ;

4° Zone d'influence vers l'Ouest : Pas de limite administrative ; une zone de police limitée à l'Ouest par la ligne Teniet es Sassi, Mengoub, Brazzia, Oued Bou Lardjam, Oued Bou Kholkhal.

En comparant ces limites à l'immense zone dans laquelle les Hamyan ont gravité autrefois, on est frappé de l'exiguité et surtout de la pauvreté de la région où ils ont été cantonnés par des décisions successives, dont l'effet ne devait être que provisoire et qui menace de s'éterniser. La contrée qui leur est affectée est presque désertique et, sauf pendant les années exceptionnelles, les pâturages y sont maigres et les points d'eau trop éloignés les uns des autres et peu abondants. Les endroits où autrefois ils conduisaient de préférence leurs troupeaux leur sont maintenant interdits et il serait à désirer pour eux qu'on leur permit d'étendre leurs terrains de parcours plus au Sud, puisqu'aucun changement ne peut plus être apporté aux limites Nord, Est et Ouest.

---

[1] Actuellement lieutenant-colonel, directeur du Personnel Militaire et du Service des Renseignements, à la Résidence Générale du Maroc, à Rabat.

CHAPITRE X

LES HAMYAN ACTUELS

La période de paix, de calme et de tranquillité qui succéda à l'ère troublée et aux grandes expéditions contre leurs voisins de l'Ouest, n'a pas arrêté l'humeur batailleuse et l'amour du bien du voisin innés chez les Hamyan.

L'autorité française a eu, à maintes reprises, à employer pour son service ces gens remuants et hardis et, bien encadrés, ils ont donné toute satisfaction en fournissant de nombreux goums tant pour la conquête du Maroc que pour la lutte contre l'Allemagne.

*
* *

El Hadj Mohammed ould El Hadj Ahmed, caïd des Oulad Khelif, et Ben Miloud ould El Aïd, caïd des Meghaoulia, marchèrent à la tête du premier goum qui débarqua à Casablanca en 1907 et qui prit part aux combats de Sidi Brahim, Tadarit et Sidi Moumen.

Pour la campagne contre les Beni Snassen (décembre 1908), les indigènes du cercle de Méchéria envoyèrent un goum à pied et un goum à cheval, commandés par les caïds Larabi ould Tayeb, des Oulad Serour, El Mir ould El Hadj Naceur, des Rezaïna Gheraba et par Abd-el-Hamid, des Bekakra, l'un des fils de feu l'agha El Hadj Kaddour ould Boufeldja.

A la première colonne du Haut-Guir (mars à juin 1908), quatre goums Hamyan marchèrent avec nos troupes.

En 1911, cette même confédération eut un goum sur la Moulouya (septembre à décembre) avec les caïds Boufeldja, des Bekakra, El Hadj Demouche, des Oulad Mansourah et Zoghmane ould El Hadj El Habib, fils de l'agha El Hadj El Habib ould Mebkhout, et un autre en Chaouïa (octobre 1911 à janvier 1912) avec les caïds M'hammed ould El Hadj Abderrahmane, des Megan, et Yahia ould Saïd, des Oulad Farès.

Enfin, en 1913, un demi-goum Hamyan, auquel prit part Abdelkader ould El Mahi, des Oulad Mansourah, de la famille des Oulad Mebkhout, combattit à Maharidja, Sidi Youssef, Nekhila et Moul el Bacha (mars à juin), Maroc Oriental (occupation de M'çoun).

*
* *

La déclaration de guerre de l'Allemagne, en 1914, permit aux Hamyan et aux Rezaïna de montrer leur loyalisme.

Deux cents spahis auxiliaires levés dans le cercle, partirent, en septembre, en Flandre, sous le commandement du capitaine du Vigan, ancien adjoint au Bureau des Affaires indigènes de Méchéria.

Les quatre pelotons composant cet escadron étaient commandés par El Hadj Demouche ould El Hadj El Habib, caïd des Oulad Mansourah, El Hadj Mohammed ould El Hadj Ahmed, caïd des Oulad Khelif, Boubekeur ould El Hadj Miloud, caïd des Akerma Gheraba ; Ahmed ould El Aïd, frère du caïd des Meghaoulia. (Ce dernier fut tué en décembre 1914, au cours d'une reconnaissance exécutée près de Nieuport.)

D'autre part, environ 1.000 indigènes du cercle de Méchéria s'engagèrent aux Tirailleurs algériens pour la durée de la guerre.

En même temps, deux des officiers adjoints du Bureau des Affaires indigènes de Méchéria, le lieutenant Mieg Robert, avec les spahis auxiliaires, et le lieutenant Bernard Fernand, avec le 6e Tirailleurs algériens, partaient pour le front.

Le lieutenant Bernard est glorieusement tombé en chargeant à la tête de son peloton de tirailleurs contre la Garde prussienne.

*
* *

Travaillés par des influences restées peu connues, et s'appuyant sur le renouvellement semestriel du paiement d'une prime d'engagement, une partie des goumiers et tirailleurs enrôlés pour la durée de la guerre de 1914 prétendirent, au bout de six mois, qu'ils ne s'étaient engagés que pour un semestre et non pour la durée de la guerre et cherchèrent à créer une équivoque et du désordre.

Energiquement réprimée, cette tentative d'intrigue avorta et chacun servit ensuite d'une façon parfaite.

*
* *

Depuis plus de trente-trois ans que nous avons placé sous notre domination une région qui avait, jusque là, échappé à toute action administrative, les conditions d'existence des populations ainsi soumises à notre contrôle et à notre autorité immédiate ont subi des modifications notables.

Dès que le bien-être a pénétré chez les indigènes des Hauts-Plateaux, des changements très visibles se sont produits dans leurs usages et, de là, se dégagent les symptômes d'une évolution vers le demi-nomadisme et l'abandon des grandes transhumances.

Ces gens étant et ne pouvant être que pasteurs, ne deviendront jamais sédentaires. Mais ils sont arrivés à la période des parcours à amplitude restreinte sur un périmètre dans l'intérieur duquel ils séjournent d'une façon répétée sur les mêmes points.

Ils ont subi, sans s'en apercevoir, le contact constant des courtiers commerciaux ; les colporteurs kabyles leur ont apporté les produits du Tell ; ils ont été attirés sur tous les marchés européens environnant leurs steppes, et leurs coutumes et leurs mœurs en ont reçu une impression qui n'a cessé de modifier leur genre de vie.

Une moindre fréquence des migrations, une réduction de leur étendue, une rareté des séjours dans le Sahara, une tendance vers la culture, et par suite vers la possession privative du sol par droit d'occupation et d'usage, une plus grande recherche dans l'alimentation et les vêtements, l'acquisition, par les riches, d'immeubles dans les centres européens, une amélioration de la mentalité indigène en ce qui concerne le respect de la vie humaine et du bien d'autrui, l'abandon progressif des instincts belliqueux, tels sont aujourd'hui les effets les plus caractéristiques de notre influence chez les Hamyan.

Le contact de la civilisation leur a créé des besoins et leur existence est maintenant moins frugale que jadis.

L'usage du café, du thé, du sucre à peine connu à l'époque de l'indépendance, a d'abord pénétré sous les tentes des riches et s'est répandu, peu à peu, comme un besoin de première nécessité, chez les gens de moyenne aisance.

Les vêtements sont plus recherchés et la facilité de se procurer à Méchéria même, à Aïn-Sefra, à Géryville, ou dans le Tell, des tissus, des étoffes, des tentures diverses, a excité la convoitise de tous.

Cette attirance vers un superflu que le nomade ignorait dans la première moitié du siècle dernier est devenue générale et elle va croissant.

L'abondance a pénétré sous la tente du pauvre qui peut maintenant s'employer sans crainte soit comme sokhar, soit comme cueilleur d'alfa.

Une situation embarrassée avait pesé sur les indigènes à la suite de la disette de 1897. Les nombreuses colonnes qui opérèrent dans le Sud, à partir de 1900, et pour lesquelles de très importants convois de chameaux furent réquisitionnés dans le cercle, firent affluer l'argent et ramenèrent la prospérité.

Les besoins ont subi une progression ; ce qui constituait le superflu est devenu aujourd'hui indispensable par l'accoutumance.

L'ère des coups de main, des entreprises hasardeuses, des fructueuses razzias étant close, l'indigène ne peut trouver l'augmentation nécessaire de ses ressources que dans son labeur.

*
* *

Cette évolution de la vie des nomades entraîne peu à peu un assoupissement de l'esprit d'indépendance, de l'amour des aventures et, par suite, une disparition des instincts pillards et belliqueux.

Les aspirations vers la liberté absolue, hors de toute autorité, sont maintenant étouffées.

Il ne reste dans l'esprit de la génération actuelle qu'une vague vision de l'époque d'anarchie durant laquelle la force était la seule loi.

L'affaiblissement des énergies guerrières entraîne sans cesse une disjonction plus marquée des groupements jadis étroitement unis dans la période de luttes.

Le lien qui joignait tous les Hamyan est purement virtuel de nos jours. Il n'existe plus qu'à l'état de souvenir.

L'esprit de particularisme se développe chaque année davantage.

Cet état de choses ne saurait être que favorable au développement de la situation économique.

L'élevage assure un capital qui, bien que peu solidement assis, procure des ressources suffisantes.

L'augmentation du nombre de points d'eau, qui s'est poursuivi sans interruption, a permis l'utilisation d'une

grande partie des pâturages qui jadis étaient délaissés par suite de la difficulté d'abreuvement.

En résumé, les Hamyan sont entrés dans une ère de prospérité dont ils nous sont entièrement redevables.

Dans ce pays où des ksour existèrent jadis (par exemple à Touadjeur, Taoussera, Aïn-Meçif, dans l'Oued Korima, etc., etc.) et où la population préhistorique a laissé de très nombreux vestiges (tumuli ou bazinas abondants dans l'Oued Korima aux environs de Touadjeur, de l'Oglat Mehaïa, etc., etc.), nous ne devons pas espérer voir revenir une population sédentaire.

La transformation du régime des eaux, l'abaissement de la nappe aquifère ont trop agi sur tous les Hauts-Plateaux pour qu'il soit possible d'espérer y tirer un profit quelconque de l'agriculture.

Les Hamyan resteront pasteurs, mais ils pourront augmenter et développer leur cheptel dans de larges conditions. Cette richesse, quoique toujours un peu précaire, est celle qui s'adapte le mieux à leur tempérament et à leurs aptitudes.

Nous ne les verrons plus, si ce n'est dans nos goums, combattant comme jadis.

Cependant nous ne devons pas oublier qu'ils restent soumis aux influences maraboutiques et qu'ils sont toujours susceptibles d'être entraînés dans l'orbite d'intrigants personnages, même s'ils sont hostiles à notre influence.

C'est à nous qu'il appartiendra d'arriver à faire disparaître ces derniers vestiges de la marque profonde qu'avait creusée chez eux le maraboutisme.

CHAPITRE XI

LA QUESTION DES GRANDS COMMANDEMENTS CHEZ LES HAMYAN

La question des Grands Commandements chez les Hamyan n'a, jusqu'à présent, jamais été résolue d'une façon satisfaisante, par suite de l'impossibilité où l'on s'est toujours trouvé de pouvoir mettre à leur tête un chef dont l'autorité soit acceptée sans conteste.



Chaque tribu a sans cesse voulu conserver son indépendance relative ; chaque caïd a toujours prétendu ne vouloir à aucun prix d'un intermédiaire entre l'Autorité française et lui, et tout ce qu'on a tenté pour faire agréer sans restrictions un agha a échoué.

La question avait été remarquablement traitée, en 1870, par le général Chanzy dans son projet d'organisation des Hamyan ; mais les divers essais auxquels on se livra n'aboutirent à rien de durable.

Nous avons vu précédemment se succéder Mebkhout, Sidi Cheikh Ben Tayeb, de nouveau Mebkhout, puis Moulay Seddik, Mohammed ould Mustapha Ben Ismaël, Tayeb Ben Sliman (chez les Djemba), Ben Abdallah, Si Sliman Ben Kaddour, sans arriver à imposer d'une façon définitive un chef réel à ces nomades.

L'esprit d'indépendance, l'idée de féodalité, le besoin d'intriguer sans cesse étaient, et sont encore, trop ancrés dans les coutumes des caïds en fonction pour qu'ils puissent admettre d'avoir à se soumettre à quelqu'un qui ne soit pas de leur parenté. Encore même des discussions intestines existent-elles souvent dans les grandes familles, et voit-on des frères et des cousins se déchirer entre eux pour s'enlever les uns aux autres une parcelle de pouvoir.

Le seul moyen à employer était, semble-t-il, de renoncer à créer un ou des aghas et à faire de l'administration directe avec les chefs indigènes de chaque tribu.

Il y avait même, à notre avis, un intérêt puissant pour nous à laisser chez les Hamyan chaque caïd vivre dans une complète indépendance vis-à-vis de son voisin, à lui permettre de conserver aussi jalousement qu'il le voudrait son indépendance, si féodale puisse-t-elle paraître, pourvu qu'il eût toujours les yeux tournés vers nous dès qu'il sentirait son autorité ébranlée.

En résumé, il fallait avoir « de la poussière de tribus » et non pas des Grands Commandements ; le principe « Diviser pour régner » devait être pour nous, chez ces nomades, une ligne de conduite constante, l'époque de la conquête étant achevée, et la période de simple administration devant totalement remplacer la période de « politique indigène ».

(L'idée que nous exposons ici ne vise, bien entendu, que les Hamyan qui, par suite de leurs origines très diverses, n'ont jamais eu de grande famille établie depuis des siècles parmi eux et pouvant s'imposer à tous.)

*
* *

Après la révocation de Si Sliman Ben Kaddour, cette façon de procéder sembla admise.

Les chefs indigènes durent entrer, peu à peu, en relations directes avec les officiers du Bureau arabe.

Mais le fils de l'agha Mebkhout, El Hadj El Habib ould Mebkhout, ambitionnait de jouer un rôle politique supérieur aux fonctions de caïd de la tribu des Oulad Mansourah.

Ses intrigues, son astuce, jointes d'ailleurs à de remarquables qualités d'homme de guerre et à une très vive intelligence, finirent par lui faire obtenir sa nomination au titre d'agha.

Mais il ne put arriver à commander que quatre tribus des Hamyan Chafaa, les Oulad Mansourah, les Oulad Khelif, les Akerma et les Beni Metharef, et encore rencontra-t-il des résistances violentes.

Quant aux Bekakra, dont le chef, El Hadj Kaddour ould Boufeldja, était son adversaire politique, ils furent mis en dehors de son commandement et, pour contrebalancer la nomination d'El Hadj El Habib, on éleva El Hadj Kaddour ould Boufeldja à la dignité d'agha honoraire.

El Hadj El Habib ould Mebkhout créa, comme agha, de nombreuses difficultés à l'Autorité.

Violent, impulsif, grugeant durement ses administrés, nous cachant bon nombre de faits dont il tirait bénéfice, il finit par lasser à peu près tout le monde.

Sur la fin de sa carrière, pour s'en débarrasser tout en lui tenant compte des services de guerre qu'il avait rendus, on le nomma bachagha honoraire, sans aucun commandement.

A sa mort, il ne fut pas remplacé.

Quelques années après, l'agha honoraire El Hadj Kaddour ould Boufeldja, qui, quoique n'exerçant pas de commandement, avait heureusement contrebalancé, par son influence, l'activité trop grande d'El Hadj El Habib ould Mebkhout, fut assassiné en juin 1914, dans une rue de Méchéria, par un fou originaire des Bekakra lequel, en venant lui embrasser l'épaule en guise de salut, lui tira à bout portant, dans les reins, un coup de pistolet.

L'Autorité supérieure qui avait envisagé depuis un certain temps la réorganisation des Grands Commandements chez les Hamyan voulut, de plus, donner une compensation à la famille de cet excellent serviteur et fit nommer



agha des cinq tribus des Hamyan Chafaa l'un de ses fils, Boufeldja ould El Hadj Kaddour, caïd des Bekakra.

Cette nomination mit en émoi les caïds des quatre autres tribus des Chafaa.

En effet, le caïd des Oulad Mansourah était El Hadj Demouche ould El Hadj El Habib, fils de feu El Hadj El Habib ould Mebkhout ; le caïd des Oulad Khelif était El Hadj Mohammed ould El Hadj Ahmed, neveu d'El Hadj El Habib ould Mebkhout ; le caïd des Akerma était Boubekeur ould El Hadj Miloud, marié à la nièce d'El Hadj El Habib ould Mebkhout ; le caïd des Beni Metharef était Boudjema ould Bou Smaha, beau-frère d'El Hadj El Habib ould Mebkhout.

Ils prétendirent que, puisque, lorsqu'El Hadj El Habib ould Mebkhout était agha, on ne lui avait pas donné le commandement des Bekakra, il n'y avait pas de raison pour qu'on donnât au caïd actuel des Bekakra le commandement de tous les Chafaa.

L'opposition la plus vive se produisit ; des caïds refusèrent d'obéir au nouvel agha, des intrigues sans nombre se renouvelèrent, et, il fallut, en 1916, prendre des mesures de rigueur pour détendre la situation.

En même temps qu'elle avait fait nommer Boufeldja ould El Hadj Kaddour agha des Hamyan Chafaa, l'Autorité supérieure avait fait élever à la dignité d'agha honoraire des Hamyan Djemba, le caïd des Sendan, El Hadj Othmane ould Cheikh.

Quoique cette nomination fut purement honorifique, elle provoqua des protestations de la part des caïds des Djemba, qui redoutèrent de voir le titulaire de cet honneur arriver, par ses intrigues, à obtenir, à un moment quelconque, que son titre d'agha honoraire se transformât en celui d'agha titulaire. Cette crainte n'était pas sans fondement, El Hadj Othmane ould Cheikh ayant tenté quelques démarches dans ce sens et ayant dit à ses amis : « Le général m'a « mis une musette vide sous le nez en me faisant nommer « agha honoraire ; il faudra qu'il la remplisse. »

En plus de ces deux causes de dissensions, le caïd Ben Miloud ould Laïd, caïd des Meghaoulia, qui avait depuis longtemps sollicité les fonctions d'agha et était dépité de son échec, mena de son côté une série d'intrigues et contribua à rendre difficile l'action du commandement local.

En somme, la nouvelle tentative faite pour créer des Grands Commandements chez les Hamyan n'a, jusqu'à

présent, pas été plus couronnée de succès que les précédentes.

*
* *

Nous résumons ci-après la vie de quelques personnalités indigènes ayant joué un rôle important dans la question du commandement chez les Hamyan.

El Hadj El Habib ould Mebkhout. — El Hadj El Habib ould Mebkhout appartenait à une famille de Cheurfa.

L'origine de cette famille, établie par un arbre généalogique dont la valeur a été discutée, et dont nous donnons une copie, remonterait donc à Fatima Zohra, fille du Prophète.

Le descendant de celle-ci, Idriss le Grand, venu d'Arabie à Fez, serait l'ancêtre de toute la lignée qui, après avoir donné Moulay Ali, venu de Fez au Touat (où il est enterré et a une koubba à El Obbat), a produit ensuite Moulay Abdelkrim, venu du Touat au Sahara algérien, chez les Hamyan, et a abouti à Mebkhout et à El Hadj El Habib.

La famille est sortie de la zaouïa de Touki, près de Deldoul (Gourara).

Dès le temps des Turcs, Ahmed ould Abdelkrim et son fils, Mebkhout ould Ahmed, étaient les premiers personnages des Chafaa ; ils traitaient directement avec les Beys d'Oran, lorsqu'en été les Hamyan avaient à faire des achats de grains.

Mebkhout eut même un jour un différend avec le Bey de Tlemcen, Mohammed, qui vint, avec une colonne, l'attaquer à Gara Beïda (au Nord-Est d'Oglat Nadja, dans le chott Gharbi) : un combat violent s'engagea où Mebkhout eut deux chevaux tués sous lui ; les Chafaa eurent quelques morts et la colonne turque subit des pertes assez considérables.

Lorsqu'arriva le règne de l'émir Abdelkader, Mebkhout fut son lieutenant dans le Sud-Ouest et, avec les Chafaa, le servit fidèlement.

Ce fut même là, dit-on, une des principales causes de l'attribution des Hamyan Chafaa à la France.

En effet, lors des négociations qui devaient aboutir au traité de 1845, il fut stipulé que tout le domaine des Turcs et de l'Emir reviendrait à la France.

Par suite, les Chafaa et leur chef, Mebkhout, devinrent

Arbre généalogique de la Famille des OULAD MEBKHOUT

1. Mohammed, prophète d'Allah
2. Fatima Zorah
3. Abou Taleb
4. Ali
5. Hocein
6. Hassan
7. Ali
8. Zine-el-Abidine
9. Abdallah
10. Mohammed
11. Idriss le Grand
12. Idriss le Jeune
13. Abdallah
14. Abderrahmane
15. Abdallah
16. Mansour
17. Yacoub
18. Mohammed
19. Ali
20. Ahmed
21. Mohammed
22. Moussa
23. Ali
24. Mohammed
25. Abdelkrim
26. Ahmed

26. Ahmed

Djelloul ould Ahmed

- **Ahmed ould Djelloul**
- **Madani ould Djelloul**
  - El Hadj Madani ould Madani, ancien khalifa des Oulad Mansourah, devenu boiteux à la suite d'une chute dans un bain maure à Tlemcen
    - Mohammed
    - Abdelkader

Mebkhout ould Ahmed

- **Sassi**, tué en 1865
  - Kaddour, ex-chaouch des Oulad Mansourah, révoqué en 1913
- **Mohammed**, mort en 1854, sans postérité
- **El Hadj Djelloul**, ancien caïd des Oulad Mansourah, mort en 1890
  - Abdallah
  - El Hadj Djillali
  - Sliman
  - Mohammed
  - Saïd
  - Ben Miloud
- **El Hadj Larbi**, tué en 1877
  - El Hadj Laïredj
    - Saïd
    - Mohammed
  - Kaddour
  - Mohammed
- **El Hadj Mahi**, décédé de maladie le 4 mai 1889
  - Abdelkader
  - Mohammed
  - Ben Sefia
  - M'hammed
  - Ali
- **El Hadj Kouider**, mort sans postérité; était marié à la sœur du caïd El Hadj Othmane ben Cheikh, des Sendan
- **Sliman**, mort à 30 ans, peu connu
  - Ben M'hammed
  - Ben Ziane
  - Abdallah
- **El Hadj El Habib**, bachagha honoraire, mort en 1912
  - El Hadj Demouche, caïd des Oulad Mansourah, révoqué en 1916
  - Zoghmane
  - Mohammed, khalifa des Oulad Mansourah, révoqué en 1914
  - Djelloul
  - Brahim
  - El Mahi
- **El Hadj Ahmed**, mufti de Mecheria, mort en 1915
  - El Hadj Mohammed, caïd des Oulad Khelif et des Oulad Mansourah
  - Bou Bekeur, mort
  - Othmane, mort
  - Zine-el-Abidine

sujets français, alors que les Djemba qui n'avaient pas suivi jusqu'au bout la fortune de l'Emir restaient Marocains.

Lorsqu'Abdelkader se fut livré aux Français, Mebkhout se réfugia près du sultan du Maroc, Moulay Abderrahmane, mais ce dernier l'informa que son ambassadeur, Si Hamida, avait des ordres pour nous remettre tous les sujets de l'Emir, parmi lesquels il était compris ; il dut par suite quitter la cour de Fez.

Mebkhout vint alors se présenter aux Autorités françaises, fit partie de la députation qui, en 1848, amena au général de Mac-Mahon des chevaux de gada en guise de soumission et fut nommé caïd des Hamyan.

Peu de temps après, il fut nommé agha, à la suite des opérations d'une colonne mobile sortie de Tlemcen, qu'il avait ravitaillée sur les ressources de sa tribu et guidée jusque dans le chott Tigri où, sous le commandement du général Desmichels, elle avait razzié les Zoua Gheraba et les Hamyan dissidents.

L'un de ses fils, El Hadj Djelloul ould Mebkhout, fut, en 1855, nommé caïd des Oulad Mansourah, puis révoqué.

On proposa alors un autre de ses fils, El Habib ould Mebkhout, pour remplir ces fonctions.

Nous avons exposé, dans le chapitre II de la troisième partie du présent travail, le rôle joué par l'agha Mebkhout pendant les débuts de la conquête ; nous ne reviendrons pas ici sur cette question.

*
* *

El Hadj El Habib ould Mebkhout fut nommé caïd des Oulad Mansourah en 1857, à l'âge de 16 ans.

Il avait déjà, malgré sa jeunesse, été khalifa de son père. Il avait, en 1855, été conservé comme otage à Tlemcen à la suite d'une défection de l'agha Mebkhout.

Il ne tarda pas à se faire remarquer par sa bravoure. Le « Zegdou » ayant fait incursion, en juin 1860, sur le territoire des Hamyan, le caïd des Oulad Mansourah contribua vaillamment à le repousser et, pour le récompenser de sa conduite, le Général commandant la Subdivision lui fit présent d'un fusil d'honneur.

Pendant l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh, tandis que la révolte s'étendait sur les Hauts-Plateaux, El Hadj El Habib resta quelque temps fidèle à notre cause. Sous les ordres du colonel Michel, il coopéra à une razzia faite sur

Sidi Cheikh Ben Tayeb ; il fut blessé le 12 juin 1864 en allant combattre les Harrar dissidents à Freiha. En 1865, nous le trouvons encore à côté du général Durieu lorsque celui-ci se lança contre les Angad et les Mehaïa, à Méchéria et à Harchaïa. L'année suivante, il fut décoré de la Légion d'honneur et son attitude lui valut des éloges. En 1867, un goum des Oulad Sidi Cheikh, venu pour razzier les Hamyan à Taoussera, fut obligé de se replier et un parent de Si Ahmed Ben Hamza fut tué dans la lutte de la main même d'El Hadj El Habib ould Mebkhout.

Trois mois s'étaient à peine écoulés après ce haut fait que le caïd des Oulad Mansourah, malgré les conseils de son père, partait en dissidence et allait se réfugier chez El Hadj El Arbi, khalifa du Sultan dans le Sud ; en même temps, il demandait l'aman à Si Ahmed Ben Hamza.

Il l'abandonna bientôt à la suite du succès d'une colonne envoyée de Géryville qui força le chef des rebelles à battre en retraite. Mais, en 1869, on le signala de nouveau comme faisant de l'opposition à l'agha Si Mohammed Ben Abdallah et engageant les Hamyan à la désertion. Sa conduite était inspirée par le dépit qu'il ressentait de n'être pas placé comme agha à la tête des Chafaa. Il fut révoqué et mis en surveillance au Méchouar de Tlemcen, sous la prévention d'intrigues politiques (20 février) ; on l'interna ensuite à Cherchell, pendant que son frère, El Hadj Djelloul, était interné à Sainte-Marguerite. Sa famille, qui l'avait suivi, fut autorisée à rentrer le 22 avril 1870 et le 2 juin de la même année, la même permission lui fut accordée.

Le 10 décembre 1871, il fut replacé à la tête des Oulad Mansourah auxquels on joignit les Oulad Khelif pour en former une seule fraction. Pendant cinq ans, il commanda sa tribu avec fermeté et sut s'y faire respecter. Mais, en 1876, le voyage du sultan du Maroc sur les confins algéro-marocains ayant créé une certaine agitation, et son frère, El Hadj Ahmed ould Mebkhout, ne cessant d'intriguer auprès des éléments marocains dans le but de le renverser et de prendre sa place, il crut que la situation qu'il avait acquise en nous servant allait être ruinée, et prétextant un incident qu'il eut avec un officier du Bureau d'El-Aricha, et que nous avons relaté dans un chapitre précédent, il fit défection, entraînant avec lui un grand nombre de tentes tant Chafaa que Djemba. Pour ramener les dissidents dans le devoir, il fallut, comme nous l'avons vu, l'envoi d'une forte colonne de 2.400 hommes commandée par le général

Flogny. Le caïd des Oulad Mansourah rentra en personne le 15 juillet 1877 et fut maintenu à son poste.

A dater de ce jour, il nous servit sans arrière-pensée de dissidence. Excellent cavalier, audacieux, très énergique, il réunissait toutes les qualités de « l'homme de poudre », précieux surtout pour les coups de main hardis. N'ignorant rien de sa valeur personnelle, il considérait les autres caïds Hamyan comme ses inférieurs et n'aspirait à rien moins qu'à les commander. Il ne nous servait que par intérêt ; néanmoins, il prêta une aide efficace à ceux des officiers qui surent tirer parti de ses qualités en l'employant dans les colonnes du Sud Oranais.

Il opéra également pour son propre compte et son goût des aventures frisait le brigandage ; il fallut même réfréner son ardeur à razzier ses voisins, en particulier les Beni Guil. Le cercle d'Aïn-Sefra transmit à ce sujet, à plusieurs reprises, les doléances de ces derniers. Obligée de le ménager, l'Autorité locale eut souvent des difficultés occasionnées par son caractère emporté et son humeur batailleuse.

C'était un homme décidé, énergique, orgueilleux et brutal, qui avait su s'attacher beaucoup d'Hamyan par les services qu'il leur avait rendus.

En 1897, sa grande fortune lui permit de faire vivre de nombreux indigènes qui, par suite de la sécheresse et de la mévente des troupeaux, se trouvaient dans le plus grand dénuement.

De plus, pour permettre à certains caïds de payer leurs impôts, il leur avança des sommes dont le total ne s'éleva pas à moins de 30.000 francs.

A côté de ces actes de générosité, il faisait, en maintes autres circonstances, preuve de cupidité et d'avarice, était mauvais payeur et souvent recevait fort mal ses créanciers.

Ses administrés qui le redoutaient n'adressèrent jamais contre lui une réclamation sérieuse. Il est bon d'ajouter qu'il avait toujours soin d'établir ses campements le plus loin possible des postes français, de manière à éviter sans doute que l'on ne vit tout ce qui se passait dans sa tribu.

Sa bravoure, l'origine chérifienne et le renom de sa famille, sa fortune, lui donnèrent une influence considérable, non seulement chez les Hamyan, mais aussi chez diverses tribus marocaines de la frontière. Serviteur religieux et dévoué du marabout de Tiout auquel il fiança une de ses filles, il était aussi affilié à l'ordre de Kerzaz.

Il était marié à la nièce du caïd Sliman ould Abdelkrim,



de Géryville. Une autre de ses femmes était fille du caïd de la tribu des Oulad Mimoun (Lamoricière).

Une autre était la sœur du caïd Boudjemaa ould Bou Smaha, des Beni Metharef.

Il avait une de ses filles mariée à son ex-khalifa et neveu, El Hadj Madani ould Madani, une autre à son cousin Mohammed ould El Hadj Djelloul.

La France le combla d'honneurs dans sa vieillesse ; il fut élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur, par décret du 9 octobre 1896. Agha des Hamyan Chafaa, moins les Bekakra, le 30 octobre 1903, il fut nommé ensuite bachagha honoraire en 1908. Il mourut à Tlemcen en 1912. Son fils, El Hadj Demouche, fut nommé caïd des Oulad Mansourah, mais le véritable chef de la famille fut un de ses autres fils, Zoghmane ould El Hadj El Habib [1]. Lorsqu'El Habib fut nommé bachagha honoraire, la tribu des Oulad Mansourah fut de nouveau scindée en Oulad Mansourah et Oulad Khelif, à la suite des intrigues d'El Hadj Ahmed ould Mebkhout.

El Hadj El Habib ould Mebkhout n'eut peut-être pas, de son vivant, de pire ennemi que son frère El Hadj Ahmed.

Ce dernier, né vers 1855, jalousa toujours la gloire, la renommée et les succès d'El Hadj El Habib.

D'un caractère faux, sournois, très intrigant et très rusé, El Hadj Ahmed avait fait parler de lui, vers 1875, en enlevant de vive force Khadra Bent El Hadj Ameur, fille d'un homme influent des Akerma.

Cette femme sut prendre sur l'esprit d'El Hadj Ahmed une maîtrise complète et contribua, pour une large part, à lui faire suivre des voies fâcheuses.

Comme nous l'avons déjà exposé, El Hadj Ahmed ould Mebkhout profita, en 1876, du voyage du sultan du Maroc, pour chercher à soulever les Chafaa contre l'autorité de son frère.

Craignant à juste titre d'être ensuite arrêté et interné, il partit en pèlerinage à La Mecque.

A son retour, il prit une attitude fanatique et prétextant qu'il ne voulait plus résider sur un territoire occupé par les chrétiens, il alla se fixer chez les Beni Oukil, dans l'amalat d'Oudjda.

---

1 El Hadj Demouche a été révoqué en 1916 pour opposition à l'agha Boufeldja ould El Hadj Kaddour, et la tribu des Oulad Mansourah a, de nouveau, été réunie à celle des Oulad Khelif.

Il y eut divers avatars et fut même un instant emprisonné par l'amel.

Son frère El Hadj El Habib intervint auprès des autorités françaises et lui fit, en 1880, accorder l'aman.

Un an après, en 1881, il dut, pour sauver sa tête et ses biens, faire momentanément sa soumission à Si Sliman qui était venu razzier les Hamyan à Ang El Djemel (près du chott Chergui, au Sud du Kreider).

El Hadj Ahmed ould Mebkhout fut mokaddem de la confrérie des Derkaoua. Etant donné ses sentiments francophobes, il fut accueilli avec enthousiasme par feu Si Mohammed ould Larbi, le célèbre chef de la zaouïa des Derkaoua de Ghamet Allah (Tafilalet, district du Medagha). Pour recevoir le titre de mokaddem de l'Ordre et le droit de distribuer des chapelets, il alla au Tafilalet, en 1897, rendre visite à Si Mohammed ould Larbi, et ce fut ce dernier qui le désigna comme mokaddem de la confrérie des Derkaoua chez les Hamyan.

Le capitaine du Jonchay, Commandant Supérieur du cercle de Méchéria, chercha à l'utiliser comme conciliateur entre les Hamyan et les Beni Guil et lui fit, à plusieurs reprises, régler des contestations survenues entre les deux confédérations.

Il le fit ensuite, en 1903, toujours sur la demande de son frère, El Hadj El Habib, et dans le but de nous l'attacher par une prébende, nommer mufti de Méchéria, quoiqu'il ne fut ni lettré, ni instruit.

On a raconté qu'à la mort de Si Mohammed ould Larbi, les Derkaoua furent sur le point de le nommer chef de la zaouïa du Medagha et que sa candidature n'échoua que parce qu'il résidait sur un territoire occupé par les chrétiens.

Cette version est actuellement totalement démentie et aurait, paraît-il, été lancée par El Hadj Ahmed ould Mebkhout lui-même pour faire croire aux Autorités françaises qu'elles lui devaient une compensation par suite de l'échec de sa candidature.

El Hadj Ahmed ne dut sa situation qu'à l'influence de son frère. Il ne lui en montra aucune reconnaissance, le vola effrontément à diverses reprises, sema la haine et la discorde dans la famille des Oulad Mebkhout et son attitude fut une des causes de la décadence actuelle d'une lignée qui fut brillante. Il est mort à Méchéria en fin 1915.

El Hadj Kaddour ould Boufeldja. — Une seule famille, chez les Chafaa, fut capable de contrebalancer l'influence des Oulad Mebkhout ; c'est celle qui fut représentée par le vieil agha honoraire El Hadj Kaddour ould Boufeldja. Cette famille était originaire des Angad marocains, fraction des Mezaouir (Nord d'Oudjda). Son ancêtre Amara eut un fils, Salem, qui donna son nom à un douar des Bekakra. Le père de l'agha El Hadj Kaddour, Boufeldja ould Amara, était caïd des Bekakra sous Abdelkader. Ne voulant pas reconnaître l'Autorité française, il laissa à son fils trois chameaux pour toute fortune et se retira chez les Merinat (Amour).

La tribu des Bekakra fut une des premières à faire sa soumission en 1848. Elle fut alors fractionnée en Moualek et Lourarka ; le commandement de ces derniers fut confié à El Hadj Kaddour [1]. Mécontent de ce partage, celui-ci écouta les conseils de Bou Smaha ould Madani, père du caïd actuel des Beni Metharef ; il partit chez les Oulad Sidi El Arabi (Oulad Sidi Ben Aïssa) et fut remplacé, à la tête des Lourarka, par M'hammed ould Bou Ktib (1852). Le nouveau caïd suivit l'exemple de son prédécesseur et, avec Ahmed Ben Youssef, caïd des Moualek, tous les Bekakra se rendirent à Figuig où l'agitateur Ben Serour leur avait donné rendez-vous dans le but, disait-il, de régénérer l'Islam.

Abdallah Bel Merah, ayant ramené les Bekakra en 1853, fut nommé caïd de toute la tribu réunie. Il paya presque toutes les amendes infligées à sa tribu pour sa défection, mais, impuissant à maintenir ses administrés dans l'obéissance, il fut en outre accusé par eux de trafiquer frauduleusement sur les laines. Comme il ne tint aucun compte des admonestations qui lui furent adressées, il fut révoqué en 1860 [2].

---

1 Le commandement de la tribu des Bekakra fut exercé successivement par la famille des Merah et par celle des Oulad Boufeldja. Ces deux familles devinrent alliées à la suite du mariage d'une fille d'Abdallah Bel Merah. Malgré cette alliance, El Hadj Kaddour ould Boufeldja n'hésita pas à faire arrêter une vingtaine de membres de la famille des Merah qui partaient en dissidence chez les Mehaïa.

2 Abdallah ould Merah, après sa révocation, devint le véritable chef des Hamyan dissidents.

Ce fut lui qui conduisit la plupart des djiouch qui vinrent attaquer les Hamyan et les Oulad Néhar qui nous étaient restés fidèles.

Il fut, le 13 mars 1863, puni de deux mois de prison pour avoir provoqué des désordres chez les Hamyan. Il fit défection en 1876.

Rentré en 1880, il fut arrêté et traduit en conseil de guerre sous la préven-

El Hadj Kaddour fut alors remis à la tête des Bekakra et, depuis lors, ne cessa de les commander avec fermeté et de nous servir avec zèle. Homme de guerre valeureux, comme El Hadj El Habib, il prit part, en 1865, au combat de Benoud sous les ordres du général Deligny ; c'est dans cette affaire que fut tué Mohammed Ben Hamza. Avec le colonel Colonieu, il razzia en 1867 les Oulad Sidi Cheikh à Tiout, à Métarka et à El Guessif. Il accompagna le colonel de La Jaille dans la plaine du Tamlelt et à Maader el Messarin, le général de Wimpfen à Aïn-Chaïr en 1870, et, en 1871, le colonel des Méloizes à Magoura.

Après l'opération d'El Hamad, dans laquelle il seconda le colonel Gand, il fut promu chevalier de la Légion d'honneur. Il participa avec le colonel Colonieu à l'affaire de Tendrara contre les Djemba. Le capitaine Ben Daoud l'avait à ses côtés lorsqu'il s'agit, à Souf-el-Kesseur, de châtier les Amour et les Oulad Djerir (1877) et de repousser à El Agueur (1878) les Beni Guil et les Oulad Sidi Cheikh. Au moment de l'insurrection de Bou Amama, il fut un auxiliaire précieux pour le général Delebecque et le colonel de Négrier ; la croix d'officier de la Légion d'honneur fut la récompense de son dévouement dans cette occasion.

Caractère droit et honnête, El Hadj Kaddour ne s'est jamais départi de ses sentiments de fidélité à notre égard. Son attitude, toujours très digne, fut respectueuse et soumise. Bien qu'il n'eut aucune instruction, ses conseils pleins de sagesse furent écoutés en maintes circonstances.

El Hadj El Habib ould Mebkhout avait contre lui une haine profonde ; il voyait en lui un rival pour le commandement de l'ensemble des Hamyan, il jugeait néfaste pour ses propres intérêts la confiance que nous accordions à El Hadj Kaddour et l'influence qu'il possédait. Il estimait que ce chef honnête, probe et fidèle était trop écouté par nous et que, par suite, il ne pouvait pas, lui, El Hadj El Habib, prétendre se poser près de l'Autorité française comme l'homme unique et indispensable pour organiser et administrer les Hamyan.

---

tion d'association à une bande de malfaiteurs et de complicité dans quatre meurtres suivis de vols qualifiés.

Il fut condamné à mort par jugement du 1er Conseil de guerre en date du 11 janvier 1881. Cette peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, par décision présidentielle du 24 mars 1881.

Il mourut à Cayenne. Son fils, Abdesselem ould Abdallah, condamné à dix ans de travaux forcés, l'avait suivi à Cayenne et est, actuellement, rentré chez les Bekakra.

El Hadj Kaddour ould Boufeldja n'avait qu'une influence personnelle mais considérable ; elle s'étendait principalement sur les Bekakra, les Akerma, les Megan et les Oulad Serour. Elle permit de modérer celle d'El Hadj El Habib ould Mebkhout. Il jouissait d'un grand prestige, non seulement aux yeux des membres de sa famille, mais de tous les indigènes ; aussi était-il jalousé par de nombreuses personnalités qui trouvaient sans doute qu'il nous servait trop fidèlement. C'est le meilleur chef indigène que nous ayons eu chez les Hamyan.

Il donna sa démission de caïd en 1888, en prétextant l'état de sa santé, mais la raison véritable de son départ volontaire fut la suivante :

El Hadj Kaddour ould Boufeldja se trouvait dans le Sud avec le chef du Bureau arabe de Méchéria, lorsqu'un crime fut commis dans sa propre famille. Un de ses parents tua près de Touifza (9 kilomètres au Sud de Méchéria) un indigène des Bekakra.

Son khalifa, qui remplissait les fonctions de caïd en son absence, voulut sauver le meurtrier et, donnant de faux renseignements à l'Autorité locale, accusa de ce crime et fit arrêter un Marocain de passage.

El Hadj Kaddour ould Boufeldja rentra du Sud et apprit ce qui s'était passé. Indigné de la façon de procéder de son khalifa (qui était son parent), il reprocha vivement à ses enfants et à ses frères d'avoir caché la vérité.

Il adressa à l'Autorité locale un rapport exact sur le crime commis et le véritable meurtrier fut emprisonné et traduit en conseil de guerre. L'avocat de ce dernier trouva le moyen de faire planer un doute, en se basant sur le premier rapport établi à l'encontre du Marocain injustement poursuivi, et le fit acquitter.

Indigné de voir solutionner ainsi cette affaire, El Hadj Kaddour ould Boufeldja donna sa démission et demanda à ce que son successeur ne soit pas pris parmi ses enfants.

Il lui fut donné satisfaction et Mohammed Ben Amara, son oncle, fut nommé caïd des Bekakra, en même temps qu'Ahmed Bel Kebir, neveu et gendre d'El Hadj Kaddour, était désigné comme khalifa.

Mais en 1902, Mohammed Ben Amara, qui était trop vieux pour assurer ces fonctions, démissionna et fut remplacé par Boufeldja ould El Hadj Kaddour, l'un des fils d'El Hadj Kaddour.

El Hadj Kaddour ould Boufeldja, qui avait été promu

commandeur de la Légion d'honneur, fut nommé agha honoraire en 1903, en même temps qu'El Hadj El Habib ould Mebkhout était nommé agha des Chafaa (moins les Bekakra).

Bien qu'en raison de son âge avancé, il ne put plus jouer un rôle actif, il était encore précieux comme homme de sage conseil.

Il fut assassiné en juin 1914, un matin, dans une rue de Méchéria, par un fou de la tribu des Bekakra.

A la suite de ce meurtre, son fils, Boufeldja ould El Hadj Kaddour, caïd des Bekakra, fut nommé agha des Hamyan Chafaa.

Cette nomination amena les difficultés que nous avons relatées plus haut.

Tayeb Ben Sliman. — Alors qu'El Hadj El Habib et El Hadj Kaddour rivalisaient d'influence chez les Chafaa, un troisième personnage jouait, au même moment un rôle important chez les Djemba. Tayeb Ben Sliman était originaire de la fraction des Oulad Gheni et appartenait à une des grandes familles des Oulad Serour. C'est lui qui contribua en grande partie à la rentrée des Djemba.

Il occupa les fonctions de caïd des Oulad Serour d'une façon intermittente : de 1850 à 1852, de 1853 à 1855, de 1857 à 1873. Ses révocations successives étaient causées par son caractère remuant et par ses intrigues. Il était l'ennemi personnel de Mebkhout dont il ne voulait pas reconnaître l'autorité et qui demanda, en 1855, son emprisonnement.

En avril 1867, il fut nommé caïd des caïds des Djemba, non pour les commander, mais seulement pour assurer l'exécution des ordres concernant la police et la défense du territoire.

Excellent cavalier et d'une grande bravoure, il fut blessé le 11 mars 1866 de trois coups de feu en défendant ses douars et un douar des Oulad Toumi placé près des siens. L'attaque était menée par un parti de dissidents, Rezaïna, Beni Guil et Oulad Serour. Le caïd eut en outre deux chevaux tués sous lui. Après cette affaire, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

On lui retira, en août 1870, son titre de caïd des caïds pour lui laisser le commandement de sa tribu. L'année suivante, ses fils allèrent razzier les Beni Mathar ; Tayeb Ben Sliman fut l'objet de plaintes pour ne pas les avoir retenus et pour sa mauvaise volonté à réunir les chameaux nécessaires à la colonne qui fut organisée alors.

Ce fut ensuite l'époque des défections chez les Djemba. Révoqué en 1873, l'ex-caïd des Oulad Serour fut signalé par une lettre de Sebdou (1875) comme l'un des agitateurs de ce mouvement. Renommé néanmoins le 18 août 1882, il donna sa démission en 1895, en faveur de son fils cadet à qui toute la fortune appartenait. Tayeb Ben Sliman ne possédait rien en propre. Trois ans après il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur ; il mourut en 1899.

Au point de vue religieux, il était le serviteur des marabouts de Guezini (Oulad Sidi Abdallah ben Cheikh). Son fils Aïssa était un mokaddem fervent de Bou Amama.

Actuellement, la tribu des Oulad Serour est commandée par un autre de ses fils, Larabi ould Tayeb, qui nous est tout dévoué.

CHAPITRE XII

LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES CHEZ LES HAMYAN

Une dizaine de confréries religieuses ont des adeptes chez les Hamyan.

Le seul fait d'avoir un nombre aussi considérable d'ordres différents établit que, chez ces indigènes, il n'y a pas actuellement une seule influence maraboutique sérieuse.

Les confréries qui ont réussi à prendre position dans la région se sont généralement efforcées, par une lente infiltration, par une discrète propagande, d'augmenter le nombre de leurs affiliés ; certaines d'entre elles y ont, à différentes époques, joué un rôle important et nous avons longuement exposé cette question au début de ce travail ; mais aujourd'hui on peut presque affirmer que si les unes et les autres parviennent facilement à trouver auprès des Hamyan un accroissement de leurs ressources matérielles, elles n'ont plus sur la direction morale de ces indigènes la même influence que jadis.

Cependant, hâtons-nous d'ajouter qu'il y a sans cesse lieu de nous méfier et que, lorsqu'il s'agit de marabouts, les revirements d'idées les plus subits et les plus inattendus peuvent toujours se produire chez les Hamyan.

Le succès qu'eut Bou Amama chez eux est une preuve de ce que nous avançons.

*
* *

M. Marchand, jadis officier interprète de 1re classe, et actuellement Administrateur des Colonies détaché au Ministère, à la Direction des Affaires Musulmanes, a écrit à ce sujet, en 1902, ce qui suit :

« Les Hamyan sont indépendants par tempérament. « Leurs aspirations vers une existence en dehors de toute « règle, au gré des circonstances, sont encore très vives, « bien qu'en partie étouffées par notre domination.

« C'est un legs atavique, le patrimoine moral hérité de « ces Sahariens, leurs ancêtres, qui, à l'époque du bled « Siba, s'assuraient par leur bravoure et leur audace au « milieu des aventures et des dangers, une vie sans entraves.

« Ils l'ont reçu avec la foi naïve et superstitieuse de leurs « pères et, comme eux, ils sont de nos jours tourmentés « par un besoin de croyance en des signes, en des avertis- « sements ou des présages tirés des moindres événements.

« Toutefois, cette crédulité, cette crainte d'un mystérieux « inconnu n'excluent pas un certain positivisme. Les pas- « teurs des Hauts-Plateaux sont peu détachés des intérêts « terrestres et la vie contemplative, la recherche d'un idéal « mystique ne sont guère leur fait.

« Adonnés, pendant longtemps avant notre installation « dans la région de leurs parcours, à une existence de rapi- « nes, ils se pliaient difficilement aux préceptes du Coran « touchant le respect du bien d'autrui. Et les exhortations « des personnages religieux, clairsemés au milieu de ces « pillards, restaient sans écho. Ils ne retenaient des pres- « criptions du dogme que les plus facilement réalisables, « les moins opposées à leurs instincts de brigandage ; la « religion, la morale constituaient à leurs yeux un superflu « réservé à l'âge des abdications physiques, à l'heure pro- « che de la comparution devant cet inconnu qui les « troublait...

« Mais si, dans le cours de leur vie agitée, ces nomades se « montraient rebelles aux préceptes dont l'observance eut « modifié leurs habitudes, ils ne résistaient pas au désir de « se concilier, par le seul intermédiaire de pieux person- « nages, cet infini, ce mystère qu'ils redoutaient. Ils consi- « déraient certains hommes renommés par leur piété, l'aus- « térité de leurs mœurs comme les dépositaires de la voie « du salut. Et ils mettaient leur conscience en repos, apai- « saient leur inquiétude de l'au delà en s'assurant par leurs

« offrandes à ces intermédiaires une parcelle de la baraka « qui jetterait sur leurs fautes le voile de l'oubli.

« Aujourd'hui, cette recherche d'une intercession en vue « de la vie future existe encore, mais elle est atténuée par le « doute. Nos Hamyan ont de plus en plus la notion des « réalités de l'existence et la promesse d'un avenir meilleur « dans l'autre monde leur paraît d'une réalisation bien « lointaine...

« Ils seraient heureux que la faveur providentielle se « manifestât sur cette terre d'une façon moins immatérielle « et qu'elle se traduisit en une augmentation constante de « leur cheptel, en une réussite assurée de leurs entreprises.

« C'est dans cet espoir qu'ils se ménagent, par des offran- « des, la protection des marabouts actuels, bien que leur « foi en la vertu d'une baraka héréditaire soit légèrement « ébranlée.

« Mais, incertains sur son inefficacité, ils n'osent pas « rompre avec des pratiques auxquelles leurs pères étaient « d'ailleurs fidèles. Ce respect de la tradition est peut-être « la plus forte raison de leur fidélité aux zaouïas ; il s'aug- « mente de la répugnance à toute innovation qui caracté- « rise les indigènes.

*
* *

« Les esprits éclairés, agents du commandement et per- « sonnages aisés, n'ont pas comme la foule ignorante, à « l'égard des chefs d'Ordres religieux, une considération « inspirée par la foi en leur vertu surnaturelle ; ils les tien- « nent pour des puissances toutes terrestres qu'il est avan- « tageux de se concilier. Toutefois leur soumission inté- « ressée ne résiste guère parfois à un froissement de leur « esprit indépendant et frondeur. L'un des caïds les plus « intelligents du cercle de Méchéria éprouve un jour, par « snobisme et par ambition, le désir de s'affilier à une con- « frérie. Celle des Taybia arrête son choix ; il sait qu'elle « est bien vue par l'Autorité française et qu'elle compte « des adeptes parmi les Hamyan. Il se soumet donc aux for- « malités d'initiation et reçoit le chapelet de l'Ordre. Quel- « que temps après, notre néophyte se rend à El-Aricha, où « un envoyé d'Ouazzan est arrivé. A sa demande d'au- « dience, un serviteur répond que le cheikh est endormi.

« Eh bien ! s'écrie le khouan peu convaincu, qu'il dorme « en paix. » Et enlevant son chapelet, il le rend au servi- « teur étonné, puis s'éloigne en disant : « A d'autres une

« confrérie dont le cheikh sommeille quand les affiliés « viennent à lui. »

« Cette anecdote ne constitue pas un fait isolé ; elle caractérise un état d'esprit que les ancêtres de nos Hamyan « actuels manifestaient parfois d'une façon moins paisible ; dès que leur convoitise était en éveil, ils oubliaient « facilement le caractère sacré des marabouts et n'hésitaient pas à les piller. (Si Ahmed Tedjini est attaqué « ainsi un jour, dans les environs de Bou Semghoun « (cercle de Géryville), par un groupe de Sendan (Hamyan) « et reçoit un coup de feu à la cuisse ; tout son convoi, son « cheval même, sont razziés par les assaillants.)

« Les Hamyan répètent complaisamment que les personnages religieux redoutent leur versatilité et s'attendent « sans cesse à voir leurs plus fidèles affiliés les piller à l'occasion ; ils citent cette imprécation d'un marabout qui « avait eu à souffrir de leurs rapines :

* يكدب من يقول الزيت ءادام
* و يكدب من يقول حميان سلام

C'est mentir que dire : « l'huile est un condiment ».
C'est mentir que dire : « les Hamyan sont le salut ».

« Un autre santon a stigmatisé l'ingratitude des Hamyan « en un quatrain inspiré par une razzia opérée par eux « sur un douar, où l'hospitalité la plus complète leur avait « été donnée :

* لا تصب الماء من القربة
* ولا توكل الحميانى
* ليا صبت الكلب في غلبة
* اقتل و قل ذاك نصرانى

Ne versez pas vainement l'eau d'une outre
Et ne donnez pas davantage à manger à un Hamyan.
Si vous voyez un de ces chiens dans la peine,
Tuez-le en disant : « C'est comme un chrétien. »

« Mais, si nos Hamyan ont parfois, sans crainte des châtiments futurs, pillé les personnages religieux, ils leur « ont aussi été secourables à l'occasion.

« Un appel à leur générosité ne reste jamais vain et, dès « que leur orgueil est en jeu, ils se prodiguent sans compter, donnant et leur vie et leurs biens.

« Les marabouts n'ont eu garde de négliger ce senti-
« ment : sachant que l'attachement des Hamyan à leur
« égard ne se manifeste qu'eux présents, ils ont soin, cha-
« que année, de venir en personne réchauffer le zèle de
« leurs partisans.

« Ces voyages entraînent pour nos indigènes un surcroît
« de dépenses ; le Hamyani ne sait pas résister aux discrètes
« convoitises du marabout et, outre l'offrande tradition-
« nelle d'un mouton par tente, ou d'un chameau par tribu
« à telle ou telle confrérie, il donne tantôt un tapis, tantôt
« un cheval. Tout est propre d'ailleurs à satisfaire l'avidité
« des chioukh ou de leurs représentants : sacs de blé, outres
« vides ou pleines de beurre, peaux, etc., ils acceptent ou,
« plutôt, demandent tout.

« Nos orgueilleux nomades se laissent dépouiller dès que
« leur générosité est citée, pour les besoins de la cause,
« comme article de foi. Le marabout parti et leur vanité
« assoupie, ils constatent un léger vide, soit dans leur
« troupeau, soit dans leur tente ou leur bourse. C'est l'effet
« ordinaire du passage des gens de zaouïa.

« Ils en ont bien le sentiment formulé dans ce dicton, que
« répétait souvent le vieil agha honoraire El Hadj Kaddour
« ould Boufeldja, en parlant de l'attitude des marabouts
« en tribu :

* يده ڢي الڧصعة * وعينه ڢي اللسعة *

La main dans le plat, ses yeux sont dardés de tous côtés.

« et dans cet autre :

* الزاوي خاوي *

Le Zaouï (homme de zaouïa) est creux. (Il n'y a rien à en tirer, mais on doit l'emplir.)

« Toutefois, malgré ces sarcasmes, ils continuent à se
« laisser consciencieusement dépouiller. Quelques chefs,
« hésitant à témoigner de la froideur aux marabouts et,
« d'autre part, désireux de les priver de ces ziaras qui
« pèsent sur la tribu, seraient heureux que l'Autorité inter-
« dît les tournées des chioukh ou de leurs mokaddems. Ils
« seraient débarrassés ainsi de ces gênants personnages,
« dont la malédiction s'abattrait loin d'eux, sur cette
« autorité.

« Dans l'espoir d'aiguillonner sans cesse la générosité
« chancelante des Hamyan, les marabouts ont institué sur

« place des mokaddems, collecteurs chargés de canaliser « vers la zaouïa les dons des fidèles ; mais, à part quelques « personnalités importantes, ces mokaddems présentent « généralement une faible surface et le titre dont ils sont « investis ne leur donne pas, aux yeux des Hamyan, une « autorité suffisante pour provoquer au profit des zaouïas « un détachement des biens de ce monde.

« Le mokaddem lui-même, spéculant sur son caractère « sacré, serait disposé à vivre aux dépens de ses coreligion- « naires. Mais ceux-ci, dans l'ensemble, se montrent « rebelles à cette tendance ; ils laissent aux rares affiliés « que comptent dans chaque tribu les diverses confréries, « le soin de contribuer à la subsistance du cheikh et de ses « nombreux satellites. En ce qui concerne la propagande « au point de vue de l'affiliation, les obligations imposées « aux khouan de certains Ordres sont en opposition trop « évidentes avec l'esprit indépendant de la masse et nom- « bre d'individus sont peu soucieux de s'astreindre à une « règle nouvelle, l'expansion de leur amour de la liberté « étant déjà assez contenue par l'Autorité.

« Ainsi, les confréries religieuses représentées chez les « Hamyan opèrent deux sortes de prélèvements : l'un pério- « dique, le plus fructueux, auquel les chioukh eux-mêmes « ou des envoyés de la zaouïa procèdent ; l'autre, acci- « dentel, œuvre du mokaddem.

« Le développement de la situation économique de nos « indigènes est-il entravé par les prélèvements sur leur « fortune ? Il est évident que le chiffre des sommes versées « à ce titre pour chaque individu est presque égal à celui « de l'impôt. Il y aurait certainement avantage à ce que « l'influence des chioukh se manifestât d'une façon plus « désintéressée. Mais il n'est guère possible d'enrayer des « habitudes profondément enracinées.

« Si l'Autorité intervenait d'une façon quelconque, on « aurait à redouter l'action clandestine des chioukh plus « dangereuse, au point de vue politique, et plus ruineuse, « au point de vue économique.

« En ce qui concerne le développement des confréries « religieuses chez les Hamyan, il est permis, tout en se « gardant de ces affirmations prophétiques auxquelles « l'avenir inflige parfois des démentis, de penser que le « temps continuera, sur la foi de nos indigènes, son œuvre « de désagrégation.

« Elle s'effrite déjà, nous l'avons vu, entamée par l'esprit

« de critique. En présence de l'inanité des prédictions de « certains marabouts, devant l'extension de notre domi- « nation dans l'Extrême-Sud réalisée en dépit des obstacles « surnaturels qu'ils devaient dresser sur notre route, nos « indigènes sentiront de plus en plus l'imposture des agi- « tateurs religieux. A l'égard des confréries qui observent « vis-à-vis de nous une attitude soumise, ils se montreront « chaque jour davantage plus parcimonieux de leurs « deniers et l'on peut espérer qu'ils seront un jour com- « plètement affranchis de croyances opposées au dogme « même de l'Islam et de cette craintive naïveté, cause ini- « tiale de leur exploitation par les zaouïas. »

* * *

Les confréries qui exercent à un degré quelconque leur influence sur les tribus de la confédération des Hamyan sont les suivantes :

Cheikhya, adeptes de l'Ordre des Oulad Sidi Cheikh.
Amamia, affiliés à la zaouïa de Bou Amama.
Taybia, khouan de la confrérie d'Ouazzan.
Derkaoua.
Youcefia.
Ziania.
Kerzazia.
Kadria.
Tidjania.
Si Abdallah ben Cheikh, de Guerzim.

Oulad Sidi Cheikh. — L'aïeul de Sidi Cheikh, Sidi Sliman Bou Smaha avait établi sa zaouïa au ksar de Chellala, et comptait les Hamyan parmi ses partisans les plus dévoués.

La fidélité de ceux-ci était si grande que le saint homme revendiqua, sur ses derniers jours, la faveur de se dire « Hamyani ».

A ce propos, nous citerons une légende répandue dans les tribus du cercle de Méchéria. Cette légende vient d'ailleurs à l'encontre de la malédiction attribuée à Sidi Sliman Bou Smaha contre d'autres Hamyan, les Arabes Moucha (voir la deuxième partie, Chap. II). Sidi Sliman Bou Smaha jouissait d'une large aisance ; ses troupeaux étaient considérables ; aussi la recherche de pâturages abondants l'amenait-elle parfois jusqu'aux environs de Figuig. Autour de lui s'installaient des campements de Hamyan et Trafi.

Au cours d'une de ces migrations, il fut l'objet d'une tentative d'agression qui échoua, grâce à l'appui que les Hamyan lui prêtèrent. Le souvenir de cet incident de la vie de Sidi Sliman Bou Smaha s'est pieusement conservé jusqu'à nos jours ; et les Hamyan s'enorgueillissent d'avoir, par leur fidélité au saint homme, mérité qu'il revendiquât la faveur d'être compté au nombre des leurs. Sidi Sliman avait en effet ajouté à son nom le titre de « Hamyani » qui figure sur les actes de habous déposés à la zaouïa de Beni Ounif.

A l'époque à laquelle se rattachent les faits qui ont donné naissance à la légende ci-dessous rapportée, un célèbre malfaiteur des Harrar, Bel Lazereg, semait la terreur parmi les groupes isolés de pasteurs sahariens. Les riches troupeaux de Sidi Sliman Bou Smaha avaient déjà éveillé sa convoitise ; mais les nombreux disciples du marabout rendaient, par leur présence autour de lui, toute attaque impossible.

Cependant Bel Lazereg attendait un moment favorable ; à la tête d'un goum composé de ses meilleurs compagnons de rapine, il se porta sur Figuig où Sidi Sliman Bou Smaha était campé avec ses plus proches serviteurs, tandis que ses suivants habituels se trouvaient sur des pâturages éloignés des ksour.

Bel Lazereg se présenta au marabout, suivi à distance de son goum. C'était au matin de l'Aïd El Kebir ; mais le pillard s'en avisa peu. Il exprima sans détours à Sidi Sliman le but de sa visite.

Au loin se dressaient les menaçantes silhouettes de ses compagnons ; et telle était la renommée de Bel Lazereg, que la nature de ses exigences ne laissa aucun doute au marabout sur l'identité de son interlocuteur.

Il ordonna donc à ses serviteurs de désentraver les chameaux ; mais avant que le malandrin s'éloignât avec son butin, Sidi Sliman protesta en ces termes :

* اخيار الطرف بالاوراف يالازرف
* و اخيار القوم اميرها
* من شعلت نار فيها
* يحترف و لا بد من لهيبها

Les meilleurs rameaux sont couverts de feuilles, ô Bel Lazereg. Les hommes choisissent leurs chefs parmi l'élite. Nul n'échappe au feu qu'il a allumé.

Le marabout faisait allusion à sa ruine, dont Bel Lazereg était l'artisan, et qui allait le transformer en un homme sans fortune, en « un rameau sans feuilles ».

Cependant le malfaiteur s'éloignait, indifférent aux exhortations de sa victime. Alors Sidi Sliman Bou Smaha, dressé devant sa tente, le bras levé, l'accompagna de ces mots :

* الله يهكك هكة في هكة
* و هكة وحوش مع العطاف
* و يذفك ذفة في ذفة
* و ذفة خزين لا يشاف
* و يحكك حكة في حكة
* و حكة القلية بين الكفاف

Puisse Dieu t'agiter sans cesse, comme la bête affolée qui fuit et butte de roc en roc.

Puisse-t-il t'enfouir sous terre, comme on enfouit un trésor invisible.

Puisse-t-il te broyer, te pulvériser, comme le grain tendre que l'on effrite entre les mains.

Soudain des cavaliers surgirent ; c'étaient des Hamyan, venus de leurs campements du Tafilalet pour célébrer auprès du saint homme l'Aïd El Kebir.

Sidi Sliman leur montra la masse des voleurs confondus avec leur butin et fuyant à l'horizon. Les Hamyan s'élancèrent et bientôt Bel Lazereg et son goum étaient anéantis.

Le célèbre chef de bande avait trouvé la mort dans le combat et reposait parmi les cadavres de ses compagnons auprès d'une touffe d'alfa.

Cependant les vainqueurs s'assemblaient autour de son corps, et tandis que l'un d'eux allumait une touffe d'alfa, une flamme jaillit soudain, enveloppant le cadavre qui fut consumé ; ainsi se réalisait la malédiction de Sidi Sliman.

Les Hamyan ramenèrent au marabout les troupeaux repris à Bel Lazereg, et Sidi Sliman Bou Smaha s'écria à leur vue :

* نسحد رجال الله هم رجال الله
* وثرت رجال الله هم حميان

Je pensais que tous les hommes étaient les défenseurs de Dieu. Je sais maintenant que les défenseurs de Dieu sont, avant tout, les Hamyan.

et, en souvenir du secours providentiel qu'il avait reçu d'eux, il revendiqua le titre de « Hamyani » que ses descendants lui ont conservé.

Après lui et en souvenir de ses vertus, les Hamyan témoignèrent la plus grande vénération à Sidi Cheikh Abdelkader, le fondateur de l'Ordre des Cheikhya.

*
* *

Sidi Cheikh était adonné aux pratiques de la plus grande dévotion et avait coutume de s'isoler dans des cavernes. Deux grottes situées à Nebch, à 18 kilomètres au Nord-Ouest de Méchéria, dans le Djebel Antar, et au chott Gharbi, dans le cercle de Méchéria, étaient, il y a encore une trentaine d'années, des lieux de pèlerinage où les Hamyan faisaient individuellement, et à toute époque, des sacrifices d'animaux dont la chair était donnée en aumône aux pauvres.

*
* *

Bou Amama. — Ce marabout appartient à la branche des Oulad Sidi Tadj. On connaît ses débuts, la lutte qu'il a soutenue contre nous et ce qu'est devenue sa zaouïa, à sa mort.

Il a fondé un ordre dérivé des Cheikhya et a bénéficié de la confusion créée dans l'esprit de certains affiliés à la confrérie de Sidi Cheikh, par ce fait qu'il prétendait détenir la baraka de son fondateur. En effet, Bou Amama représentait aux Cheikhya qu'en s'affiliant à sa zaouïa ils ne renonçaient pas à leur affiliation première. Parmi ses partisans, un grand nombre, conscients de cette équivoque, s'abritèrent sous le titre de « Cheikhya » pour éviter de se signaler aux yeux de l'Autorité française.

Dans les tribus Hamyan, le marabout a joui, de son vivant, d'un prestige dont la manifestation fut contenue par le souci de nous dissimuler toute attache avec le rebelle. Mais l'attitude même de Bou Amama, son insoumission, son existence en dehors de notre territoire, lui créèrent dans l'esprit des indigènes un rôle de champion de la foi islamique et de victime des persécutions chrétiennes.

Si les visites à la zaouïa de cet agitateur cessèrent à peu près à partir de 1903, ce fut uniquement dans la crainte de nous déplaire, mais la sympathie vouée par une partie des Hamyan au marabout se traduisait par les relations cachées



que certains entretenaient, par des informations diverses qui lui étaient adressées clandestinement, etc.

La présence de Bou Amama non loin des confins de notre territoire fut une menace permanente d'agitation.

Elle créa une situation d'autant plus dangereuse que le contrôle des progrès de son influence nous échappait en raison du caractère clandestin des relations de nos indigènes avec sa zaouïa.

Aucun signe apparent ne décelait en effet le « Amami » ; il était ostensiblement « Cheikhi » et portait en sautoir le chapelet de cet Ordre ; la seule différence dans cet insigne de l'affiliation à l'Ordre principal ou à son dérivé résidait dans la place d'un grain de corail. Chez les Cheikhya, le corail était placé après le cinquantième des grains du chapelet, tandis que les fidèles de Bou Amama l'avaient glissé après le vingt-cinquième. La « Révélation » s'était manifestée, paraît-il, au marabout de Moghar en ce point même de son chapelet, un jour qu'il l'égrenait...

Le dikr, oraison rituelle, était et est encore peu différent de celui des Cheikhya ; nous le donnons ci-dessous, tel qu'il se récitait au moment de l'insurrection de 1881 :

Je cherche un refuge auprès de Dieu, qui sait et entend tout, contre le démon lapidable.

Au nom de Dieu, le Clément et Miséricordieux.

Louanges à Dieu, Maître des mondes, etc. (Sourate I. Fatiha.)

Lorsque viendra la victoire de Dieu, etc. (Sourate.)

Mon Dieu, je viens à toi, je viens à toi, tu n'as pas d'associé et le bien se répartit entièrement par ta main. (2 fois.)

J'implore le pardon de Dieu le Magnifique. (100 fois.)

Il n'y a de Dieu que Dieu, la vérité évidente. (100 fois.)

Dieu et ses anges répandent leurs bénédictions sur le Prophète. O vous qui croyez, priez pour lui et appelez sur lui le salut. (1 fois.)

Mon Dieu, répands tes bénédictions sur le Prophète illettré, sur sa famille et ses compagnons et accorde-leur le salut. (100 fois.)

Mon Dieu, me voici, me voici, me voici. Tu n'as pas d'associé. Je suis ton serviteur humble et vil, celui qui espère ton pardon et qui obéit à tes ordres. (3 fois.)

Au nom de Dieu, le Clément et Miséricordieux. (100 fois.)

J'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu, et que notre Seigneur Mohammed est son prophète, que *Sidi Bou Amama Ben Larbi est l'ami de Dieu !*

Ensuite le khouan récite la fatiha et dit 100 fois :

O très bon. Mon espoir est en Dieu et c'est le meilleur intercesseur. (100 fois.)

J'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu, que Mohammed est son envoyé et que Sidi Abdelkader Ben Mohammed [1] est l'ami de Dieu, que Sidi Bou Amama est l'ami de Dieu.

O mon Dieu, par les mérites de Sidi Abdelkader Ben Mohammed, fais que Sidi Bou Amama nous soit favorable et ait pour nous la faveur de la miséricorde.

Puis le faquir s'incline et salue.

Les mokaddems du Cheikh étaient porteurs d'une instruction nommée « Yacouta ». Elle déterminait les peines à infliger à tout khouan, coupable d'une faute quelconque vis-à-vis d'un autre khouan ; une malédiction proférée contre un khouan « amami » entraînait pour son auteur l'obligation de verser 20 francs.

Celui qui s'introduisait sous la tente d'autrui, dans un désir de fornication, était astreint à la remise d'un chameau.

Le mokaddem réunissait les diverses amendes frappées sur les khouan et les faisait parvenir à la zaouïa.

Tant que Bou Amama vécut, la grande majorité des Hamyan lui fut des plus fidèle : caïds, notables, khammès lui multipliaient à l'envie les ziaras et le renseignaient à qui mieux mieux sur nos moindres faits et gestes.

La venue des caravanes au Gourara était une occasion d'aller visiter le marabout.

Presque tous et principalement les Akerma, les Oulad Messaoud, les Meghaoulia et les Frahda (Beni Ogba) lui conservèrent leur foi jusqu'à sa mort.

Depuis, cet enthousiasme a presqu'entièrement disparu. Son fils Tayeb, héritier de la baraka, s'est allié aux Français ; il réside sans cesse à El Aïoun Sidi Mellouk, n'est plus guère orienté vers l'Algérie que pour envoyer ses moutons et ses chameaux pacager sur les terrains de parcours des Hamyan et des Amour et n'a pas l'auréole d'« invincible » qu'on attribuait à son père.

Cependant, si un beau jour, Tayeb ould Bou Amama évoluait dans un sens contraire et prêchait l'insurrection, il est probable qu'il retrouverait chez les Hamyan la même fidélité et la même dévotion que celles qu'avait su susciter son père.

---

1 Sidi Abdelkader ben Mohammed est le grand Sidi Cheikh, fondateur de l'Ordre des Oulad Sidi Cheikh.

Youcefia. — Si Ahmed Ben Youcef, fondateur de l'Ordre dont le tombeau est situé à Miliana, a laissé, chez les Hamyan Chafaa un renom de sainteté que la tradition orale a pieusement conservé avec ses dictons et boutades.

Le marabout était venu, au cours de ses pérégrinations, dans le Sahara de la province d'Oran. Il s'en éloigna après un très court séjour, non sans avoir, dans une brève et virulente improvisation, exprimé le peu d'attrait de ce pays :

* الصحراء عجاجك عماني
* و ماءك ما وضاني
* ليا و لا اك احمد ثاني
* احسبه نصراني

O Sahara, ton souffle m'a aveuglé,
Ton eau ne m'a pas purifié.
Si Ahmed te revoit une deuxième fois,
Qu'il soit considéré comme un chrétien.

Comme il traversait, pour gagner le Tell, le territoire occupé alors par les Hamyan Chafaa, l'hospitalité qu'il reçut chez eux l'engagea à s'installer quelque temps au milieu de leurs douars et à les initier à sa doctrine. La générosité de ses hôtes, leur valeur guerrière, lui inspirèrent ce propos que les Hamyan Chafaa répètent complaisamment :

* شافع نافع عزلة خيمة
* لا خماس لا مقاطع

Les Chafaa sont utiles, c'est un revenu sans frais de métayage.

Les Chafaa versent aux descendants de Si Ahmed Ben Youcef, les Oulad Miloud fixés à Tiout, une redevance (Khedma) annuelle de un mouton par tente.

C'est à Si Mouley, agha d'Aïn-Sefra, à Si El Miliani, ou à leurs frères que sont remises les offrandes.

En très grand nombre, les Bekakra, les Beni Metharef, les Oulad Mansourah, 50 tentes des Akerma Oulad Salem, les Oulad Messaoud sont serviteurs de la zaouïa de Tiout.

Kerzazia. — L'Ordre des Kerzazia, fondé par Ahmed Ben Moussa El Hassaïn, compte de nombreux khouan sur le territoire du cercle. Chaque année, au printemps, les serviteurs de la zaouïa parcourent les tribus Hamyan où une ziara d'un chameau leur est remise.

Cette confrérie qui, pendant la conquête, nous fut hostile, a toujours montré à notre égard, depuis l'occupation des ksour, une attitude correcte, et la zaouïa de Kerzaz a un grand renom d'hospitalité chez les Hamyan, qui y sont bien accueillis.

(Les Oulad Serour sont presque tous serviteurs d'une zaouïa peu importante, celle de Si Abdallah Ben Cheikh, de Guerzim. C'était Si El Bedri ould El Mekki, chef de la zaouïa, qui venait chaque année recevoir la ziara d'un agneau par tente. Les Oulad Serour Cheraga de Géryville sont également serviteurs de cette zaouïa.)

Ziania. — La confrérie des Ziania a son siège à Kenadsa, à 25 kilomètres de Colomb-Béchar, à 30 kilomètres de l'Oued Guir. Elle a été fondée par Si El Hadj Mohammed Ben Abderrahman Ben Abou Zian, vers la fin du XVII[e] siècle de notre ère. Dans ses débuts, la zaouïa de Kenadsa s'efforça d'assurer la sécurité dans une contrée où les attaques de caravanes, les pillages étaient fréquents. La protection donnée par les Ziania de Kenadsa aux nomades se rendant au Tafilalet ou remontant vers le Nord leur créa une influence assez étendue dans les tribus des Hauts-Plateaux et du Sahara Oranais.

Les Hamyan sont, par tradition, dévoués à l'Ordre des Ziania ; le nombre des affiliés à cet ordre est cependant assez restreint.

Mais son chef actuel, Si Brahim ould Mohammed Ben Abdallah, l'aveugle, jouit d'une grande réputation dans tout le cercle de Méchéria.

C'est le médiateur presque toujours écouté des familles ayant des querelles intestines à régler. Il tranche, lors de ses tournées, de nombreux différends et litiges et son action bienfaisante est très appréciée par la majorité des Hamyan.

Derkaoua. — Entre beaucoup d'autres étymologies, on prétend que le mot « Derkaoua » vient de درقة (Derqa), qui signifie « bouclier », parce qu'à l'origine l'Ordre avait été fondé pour réunir des combattants devant servir de boucliers contre tous les envahisseurs du Maroc, et principalement les Portugais.

Secte rigide, détachée des biens de ce monde, ne devant avoir aucune ambition terrestre, se livrant à des pratiques austères, sa raison d'être se basait, avant tout, sur la xénophobie.

On a dit que cette confrérie niait toute autorité ; cela

n'est pas, croyons-nous, absolument exact, car, par exemple, dans leur lutte contre les Turcs, ils reconnaissaient l'autorité du sultan du Maroc, Moulay Sliman. (Voir Chap. III de la deuxième partie du présent travail.)

Actuellement, tout en criant bien haut qu'ils rejettent toute autorité temporelle ne faisant pas servir sa puissance à la propagation et à la glorification de l'Islam, ils mettent quelques accomodements à cette doctrine farouche.

Nous sont-ils ou non hostiles ?

Depuis notre commencement d'emprise sur le Maroc, il s'est produit de telles évolutions qu'on ne peut guère se prononcer.

Si Moulay, agha de Tiout, est Derkaoui, et il n'y a pas de chef indigène qui nous soit plus dévoué.

Un jeune chérif des environs de Fez, de haute lignée Derkaoua, est venu dernièrement à diverses reprises parmi nous (1913-1914), à Méchéria, à Aïn-Sefra, à Colomb-Béchar, avec le colonel Pein et le général Levé ; il est loin de nous être hostile.

Par contre, beaucoup d'autres nous haïssent réellement.

La branche mère des Derkaoua a sa zaouïa à Bou Berih, tout près de Fez.

Ses ramifications les plus importantes au Maroc sont à Sefrou et au Medagha (Tafilalet).

Dans ce dernier district, à Ghamet Allah ou à Gaouz, résidait l'un de nos pires ennemis, Si Mohammed Bel Larbi, grand maître des Derkaoua du Tafilalet, qui était, à une certaine époque, considéré comme séparé de la branche-mère.

Ce furent les Derkaoua du Tafilalet qui nous suscitèrent à peu près toutes les difficultés qui, pendant de nombreuses années, surgirent dans le Sud Oranais.

Si Ahmed El Hachemi Bel Larbi, décédé au Gaouz en février 1892, à l'âge de 93 ans, ne cessa d'exciter contre nous les Beraber et les Beni Guil.

C'est à cette zaouïa du Tafilalet que se rendit El Hadj Ahmed ould Mebkhout, décédé étant mufti de Méchéria et mokaddem des Derkaoua dans la région de Méchéria.

Nous avons exposé précédemment le rôle joué par ce mokaddem, nous n'y reviendrons pas. Nous dirons seulement que son importance s'était, à la fin de ses jours, fort réduite.

Il avait, quoiqu'en aient voulu dire certaines personnes, une haine profonde pour tout ce qui était chrétien, ce qui

ne l'empêchait pas d'accepter de nous un traitement de 1.200 francs par an comme mufti de Méchéria, alors qu'il ne savait ni lire ni écrire.

Les Derkaoua sont d'ailleurs actuellement relativement peu nombreux chez les Hamyan qui estiment trop rigide la doctrine de cet Ordre.

Il y a cependant lieu de surveiller de très près les agissements de cette confrérie. Elle a joué un rôle dans l'avènement de Moulay Hafid, elle est intervenue dans l'exode d'un certain nombre de nos contribuables de Tlemcen en Syrie, elle a pris part aux formations de harkas et de djiouch qui nous ont assailli tant sur nos frontières qu'au Maroc même, et, en ce moment (octobre 1915), elle s'est reliée à la branche dissidente des Madanya, en Tripolitaine, pour faire cause commune avec les Senoussia.

Taybia. — L'Ordre des Taybia compte un certain nombre d'affiliés dans la confédération des Hamyan. Les ziaras ne sont remises qu'à l'occasion des visites sur le territoire du cercle de représentants de la zaouïa d'Ouazzan.

Or, ces visites ne sont pas régulières et se produisent parfois après une période de trois années, sans tournée d'aucune sorte.

Kadria. — La confrérie des Kadria compte un petit nombre d'adeptes dans le cercle. On assure qu'aucune ziara n'est remise et que les khouan se bornent au printemps à égorger un mouton dont la chair est distribuée en aumône aux pauvres.

Chez les Oulad Amar, fraction du douar Oulad Bou Salem (Akerma), on marque à l'oreille, chaque année, à sa naissance, un agneau par tente. C'est le « Kherouf Sidi Abdelkader ». S'il vit, on l'envoie en offrande à Si Abdallah, représentant de l'Ordre à Chellala.

Au commencement de l'été, pendant quelques jours, les tentes de la tribu, par groupes de dix, égorgent un mouton au nom de Si Abdelkader ; la chair sert à la confection d'un repas auquel les pauvres sont admis.

Tidjania. — Les Tidjania, qui étaient jadis peu répandus parmi les Hamyan, prennent depuis quelques années un certain développement.

*
* *

Indépendamment des ordres importants cités ci-dessus, certaines petites confréries ou zaouïas comptent des servi-

teurs chez les Hamyan. Les Akerma donnent chaque année au représentant des Oulad Sidi Zien El Aïrech, Cheurfa d'El Aïrech, une brebis ou une toison par tente. Cette offrande est traditionnelle. Elle remonte à deux siècles environ : à la suite d'un pillage effectué par les Hamyan sur les troupeaux des Cheurfa d'El Aïrech, ceux-ci avaient appelé sur leurs agresseurs la vengeance divine qui se manifesta soudain : deux des Hamyan se blessèrent accidentellement et les chameaux du groupe furent tous simultanément atteints de la gale. Anxieux, s'attendant à de nouvelles manifestations du courroux céleste, les Hamyan résolurent d'apaiser leurs victimes ; ils leur rendirent le butin précédemment enlevé, et leur versèrent une ziara, s'engageant à payer chaque année la même redevance. Le groupe des Hamyan héros de cet épisode appartenait à la tribu des Akerma.

Une fraction du douar Daaliz (Akerma), 20 tentes environ, remettent chaque année une ziara peu importante (1 franc par tente) aux envoyés de marabouts sans grande notoriété, les Oulad Sidi Abdelmalek Bou Neggab, Cheurfa, groupés auprès de Taghit, chez les Beni Goumi. C'est plutôt une aumône faite à ces personnages renommés pour leur piété, qu'une ziara. Au douar des Oulad Bou Salem, 10 tentes, parmi lesquelles celle du caïd, quelques tentes des Ghiatra également donnent une ziara de 5 francs par tente et un pot de beurre aux Oulad Ben Abderrahman Saheli [1], auxquels les Oulad Sidi Cheikh eux-mêmes donnent en ziara chaque année une esclave.

C'est à la suite de vœux formulés, soit pour l'augmentation du troupeau, soit en vue de la naissance prochaine d'un héritier, que chaque chef de tente donne une offrande aux Oulad Sidi Ben Abderrahman Saheli.

Dix tentes des Beni Metharef, parmi lesquelles celle du caïd, donnaient aussi à Si Mohammed Ben Abid, envoyé des Oulad Ben Abderrahman Saheli, un mouton par tente.

Les Megan sont en partie serviteurs des Oulad Sidi Bou Tkhil, d'Aïn-Sefra, mais leurs ziaras sont remises au caïd des Arbaouat (cercle de Géryville).

*
* *

Koubbas et Zaouïas. — Il n'existe aucune zaouïa sur le territoire du cercle de Méchéria.

---

1 Du ksar de Saheli, sur le Guir, à 8 kilomètres de Bou Denib.

Le mufti El Hadj Ahmed ould Mebkhout recevait dans sa demeure les khouan de différents ordres qui étaient de passage. Une école indigène existe à la mosquée ; elle fut dirigée spirituellement par lui ; elle n'a que fort peu d'élèves.

Il y a dans le cercle trois koubbas sans importance :

1° Celle de Sidi Mohammed Ben M'hammed, située à environ 25 kilomètres au Nord de Méchéria, près de Fekarine ; elle a été élevée en l'honneur d'un marabout de Kerzaz d'abord enterré à Sfissifa où une koubba lui fut construite, puis dont le corps fut transporté à Kerzaz.

Le mufti El Hadj Ahmed ould Mebkhout avait placé à cette koubba un bouab qui ramasse péniblement quelqu'argent des fidèles venus pour prier ou pour prêter serment ;

2° Celle de Sidi Ahmed Ben Miloud, bâtie à l'extrémité Est du chott Gharbi ; cette koubba est le tombeau de Sidi Ahmed Ben Miloud, marabout originaire de Kerzaz et dont les descendants sont actuellement fixés dans les environs d'Oudjda ;

3° Celle élevée à Galloul, en 1912, par des gens des Akerma, des Meghaoulia et des Beni Metharef, soi-disant « pour faire tomber la pluie », mais en réalité en l'honneur de Bou Amama.

*
* *

En résumé, la « baraka », cette détention par un humain de la faveur divine, divisible à l'infini et transmissible à tous les hommes, grâce à l'intermédiaire de son détenteur, semble avoir, chez les Hamyan, moins de puissance que jadis.

Si, dans le passé, la pureté, l'austérité des mœurs du marabout, ont permis de reconnaître en lui les attributs d'une préférence spéciale d'Allah, l'âpreté actuelle de ses descendants, leur avide attachement aux choses temporelles, les échecs qu'ils ont subi dans leurs luttes contre nous, ont causé dans l'esprit des Hamyan, une désillusion favorable au « doute ».

Composées actuellement d'éléments d'origines très diverses, ces tribus n'ont pas, comme dans d'autres régions, des grandes familles maraboutiques réunissant la considération, le respect et les sentiments religieux de toute une population.

Suivant leur provenance, ou par suite de circonstances

quelconques, certains d'entre eux se sont affiliés à telle ou telle confrérie.

De là, dans leurs sentiments religieux, une certaine tiédeur qui ne les empêche d'ailleurs pas de remettre, par respect humain, leurs offrandes aux mokaddems, quêteurs, ramasseurs de ziaras et autres mendiants qui les assaillent de demandes.

Mais, exception faite pour les Derkaoua, il n'y a pas lieu de craindre, en ce moment, chez eux l'accentuation du mouvement panislamique ; la théorie du « plus grand Islam » est bien ignorée de tous ces pasteurs chez lesquels le souci des intérêts matériels présents est la seule véritable préoccupation.

Tant qu'il en sera ainsi, nous pourrons espérer que leur état d'esprit ne se laissera pas travailler dans un sens hostile aux intérêts français.

CHAPITRE XIII

LES REZAÏNA

Les Rezaïna appartiennent à la fraction des Trafi. (Voir sur leurs origines la première partie du présent travail.)

Avant l'occupation française, ils disposaient, sans contestation, de tout le territoire situé au Sud du chott Chergui et délimité : à l'Est, par une ligne allant d'El Hamia es Souf à Tismouline ; au Sud, par la ligne Tismouline-Touadjeur ; à l'Ouest, par le Djebel Antar, Khebazza, Fekarine et Ang el Djemel ; au Nord, par le chott. Ils faisaient boire leurs troupeaux aux points d'eau de Khadra, Bedrous, Haci el Hadri, Tismouline, Sebaïn, Touadjeur, Méchéria, El Biodh, Fekarine, Bir Senia, El Hamra. Le ksar de Bou Semghoun était leur point principal d'ensilotement.

Ils ne formaient qu'un seul groupement qui se soumit pour la première fois à notre autorité en 1845, sous la conduite d'Aïssa ould Abdelmalek, lequel n'amena avec lui que le tiers des tentes.

En 1846, tous les autres Rezaïna vinrent se soumettre.

L'année suivante (1847), Aïssa ould Abdelmalek étant vieux et aveugle, Larbi ould Maamar Ben Chekor fut

nommé caïd. Sa famille avait, sous la domination turque, presque toujours commandé à l'ensemble des Rezaïna.

En janvier 1849, Larbi ould Maamar Ben Chekor fut accusé par son rival, Djillali Bou Zella, de vouloir entraîner les Rezaïna dans l'Ouest à la suite de Si Cheikh Ben Tayeb [1]. Larbi ould Maamar Ben Chekor fut arrêté, envoyé en prison à Oran et remplacé par son dénonciateur, Djillali Bou Zella.

Ce dernier fut, à son tour, révoqué le 20 avril 1850, pour avoir entretenu des relations avec les tribus sahariennes qui nous étaient hostiles.

Les Rezaïna furent alors divisés en deux caïdats, les Cheraga et les Gheraba. Les Rezaïna Cheraga furent confiés à Larbi ould Maamar Ben Chekor, qui sortit de prison, et les Rezaïna Gheraba eurent pour caïd Ben Moussa ould Kouider.

A la même époque, les Rezaïna qui, jusqu'alors avaient dépendu du cercle de Mascara, furent mis sous l'autorité de celui de Saïda.

Rezaïna Cheraga. — Pendant deux ans, Larbi ould Maamar Ben Chekor servit bien ; mais, dans la nuit du 14 au 15 décembre 1852, entraîné par Sidi Cheikh Ben Tayeb, il fit défection avec toute sa tribu pendant que nous prenions l'oasis de Laghouat [2].

Il rentra avec la moitié de sa tribu en 1853 et son commandement lui fut laissé. On le révoqua l'année suivante à cause des relations continuelles qu'il entretenait avec les Rezaïna restés en dissidence au Maroc.

---

1 Le colonel Maissiat, commandant la Subdivision de Mascara, les ramena au Nord du chott Chergui et les rattacha administrativement à l'aghalik de Frendah.

2 En 1852, les Rezaïna furent fortement travaillés par Sidi Cheikh Ben Tayeb, qui poussait déjà Si Hamza à la révolte, et par un chérif nègre nommé Si Mohammed Ben Ali « Ben Serour », qui se faisait appeler le Sultan du Gourara. En même temps, ils étaient très fatigués et mécontents des nombreuses réquisitions de chameaux qu'ils avaient dû fournir pour l'expédition de Laghouat, ce qui les avait empêchés d'envoyer leurs caravanes annuelles au Gourara. Ce sont tous ces motifs réunis qui amenèrent leur défection. Le sultan Ben Serour ayant été tué au cours d'une razzia sur une caravane des Trafi, les Rezaïna eurent beaucoup à souffrir des tribus marocaines ; c'est pour cette raison que la moitié des Rezaïna Cheraga, avec Larbi ould Maamar Ben Chekor, revinrent, en 1853, sous notre autorité.

Révoqué en 1854, Larbi ould Maamar Ben Chekor fut replacé à la tête de sa tribu au mois de juin 1864. Il fit défection le 23 avril suivant et vint faire sa soumission au mois de juin, pour nous trahir de nouveau le 1er octobre, après avoir pris part au massacre d'une section française au Kreider.

Comme il nous était impossible de trouver dans cette tribu un homme qui nous fut dévoué, on donna le pouvoir à un étranger, El Bagdadi Bel Ghaouti [1], des Oulad Daoud. Ce dernier fut révoqué en 1864 pour avoir fourni un recensement faux et fut remplacé par son prédécesseur, Larbi ould Maamar Ben Chekor.

En 1864, tous les Rezaïna firent défection et ne rentrèrent qu'en 1872 [2]. On donna pour chef aux Rezaïna Cheraga, Mohammed Ben Abbou, homme de grande tente qui n'avait pas suivi le mouvement général en 1864. Il fut révo-

1 El Bagdadi Bel Ghaouti était originaire des Oulad Daoud (Djafra Cheraga) auxquels sa famille avait, à l'époque turque, donné des caïds. Il nous était toujours resté fidèle, alors que tout le monde partait en défection. Il avait pris part dans nos rangs à toutes les expéditions qui avaient eu lieu dans la Yacoubia. Il s'était toujours conduit en brave et intrépide cavalier. Pour le récompenser, on avait essayé, en 1846, de l'installer comme caïd chez les Oulad Daoud qui commençaient à rentrer. Il ne put y être maintenu que quelques mois par suite de son caractère bouillant et emporté. A la suite de difficultés d'ordre commercial survenues avec ses administrés, il fut relevé de son commandement et même emprisonné quelques jours à Mascara. Il fut, un peu plus tard, mis à la tête des Rezaïna Cheraga.

2 Au moment où éclata l'insurrection de 1864, les Rezaïna étaient campés au Sud du chott Chergui. L'Autorité voulut les réunir au Kreider, mais quelques tentes seulement obéirent ; les autres se joignirent aux dissidents qu'elles suivirent au Maroc, à l'exception d'une quarantaine qui se réfugièrent à Géryville et y restèrent, tandis que celles qui étaient venues au Kreider allèrent s'installer chez les Hassasna jusqu'en 1872, époque à laquelle les Rezaïna dissidents firent, après l'affaire de Mengoub, leur soumission à Géryville. Leurs territoires du Sud abandonnés par eux et fréquemment parcourus par des partis insurgés ou marocains, furent occupés par les Hamyan et les Trafi qui prirent bien vite l'habitude de les considérer comme leur propriété. En 1872, le Commandement du cercle de Géryville proposa d'incorporer les Rezaïna à ce cercle, mais l'Autorité supérieure ne donna pas suite à cette proposition. Tous les Rezaïna furent réunis dans les environs de Sfid, au Nord du chott Chergui, et soumis à une surveillance politique qui leur interdit de s'approcher du chott. En mars 1873, ne pouvant que difficilement faire subsister leurs moutons sur le territoire où ils étaient internés, ils demandèrent la restitution de leurs parcours du Sud. La fuite de Si Sliman, survenue sur ces entrefaites, empêcha de donner une solution à cette demande. A la suite de cet événement, les Rezaïna furent exclusivement cantonnés au Nord du chott Chergui, placés en partie sous la surveillance des Oulad Daoud et des Hassasna, et en partie internés dans le bachaghalik de Frenda.

Leurs anciens parcours du Sud furent alors entièrement livrés aux incursions des dissidents et de leurs alliés et ce ne furent plus les Rezaïna qui allèrent au Sud, mais bien les Hámyan et les Dehalsa restés soumis qui durent se réfugier au Nord pour se mettre à l'abri des coups de main.

Cependant, en 1876, les Rezaïna se rapprochent de la rive Nord du chott et, comme ils ne peuvent y vivre, ils sont, en 1877, autorisés à aller à Bedrous et à l'Est de ce point. Mais la situation reste troublée dans le Sud.

En 1879-1880, les Hamyan sont encore obligés de revenir au Nord du chott.

En 1881, l'insurrection éclate de nouveau : les Rezaïna partent encore une

qué en 1874 pour n'avoir pas prévenu assez tôt l'Autorité que ses administrés avaient pris la fuite. Ces derniers étaient allés jusqu'au Sud du chott Chergui, où ils avaient été arrêtés par l'agha des Hassasna, Kaddour ould Adda [1].

Le commandement des Rezaïna Cheraga fut alors donné à Sassi ould Kaddour, de la famille des Oulad Kouider, homme dont l'influence s'étendait non seulement sur sa tribu, mais dans tout le Sud qu'il connaissait dans ses moindres détails.

En 1881, dans les circonstances que nous avons longuement relatées précédemment, alors qu'il commandait le goum de la colonne de Sfid, il partit en dissidence avec toute sa tribu. Maintenu dans son commandement à son retour, il fut révoqué en 1886 pour des causes n'ayant pas un caractère politique. (Dissimulation d'impôt.)

Il fut remplacé par El Hadj Djelloul ould Abdallah, de la famille des Oulad Djillali, lequel fut à son tour révoqué le 15 février 1905, également pour dissimulation de matières imposables et pour n'avoir pas renseigné l'Autorité sur des faits graves qui s'étaient passés dans sa tribu.

L'Autorité supérieure, désespérant de trouver un chef dévoué et sûr chez les Rezaïna Cheraga, le remplaça par un

---

fois au Maroc d'où ils reviennent peu après. Ils sont de nouveau, à leur retour, internés au Nord du chott par mesure de surveillance politique. Ils dépendent du cercle de Saïda (lequel est successivement transformé en annexe de Saïda et poste du Kreider). Lorsque, à la fin de l'année 1905, les territoires situés au Nord du chott Chergui sont remis à l'Administration civile, les Rezaïna récupèrent une petite partie de leurs anciens parcours et sont rattachés au cercle de Méchéria.

Des difficultés se produisent à la suite de ce rattachement. Les Rezaïna veulent, tout à la fois, conserver les terrains de culture qu'ils ont mis en valeur pendant leur internement, dans la région de Sfid et d'El Beïda, et avoir leurs terrains de parcours du Sud du chott.

L'Administrateur de la commune mixte de Saïda, qui voit en eux une source de richesses au point de vue de l'impôt, cherche à les attirer vers le Nord. Pour régler la question, le Gouverneur Général prescrit une enquête et chaque indigène de ces tribus est appelé à opter d'une manière définitive pour résider soit dans la commune mixte de Saïda, soit dans le cercle de Méchéria. A la suite de cette enquête, 139 tentes des Rezaïna se fixent définitivement dans la commune mixte de Saïda. D'autre part, il est laissé toute facilité aux Rezaïna ayant opté pour le territoire militaire, pour aller chaque année temporairement s'employer en territoire civil, soit aux travaux agricoles, soit à la cueillette de l'alfa.

1 Les Rezaïna avaient formé le projet d'enlever l'agha Kaddour ould Adda. L'agha des Hassasna déjoua leur tentative et se présenta chez eux avec son goum.

A la suite de ces incidents, Mohammed Ben Abbou, destitué, fut interné pendant quelque temps à Frenda.

étranger, Tayeb ould Kaddour Bel Oufa, originaire de la tribu-maghzen des Zmala, qui était caïd de la petite tribu des Oulad Sidi Khalifa Gheraba.

Rezaïna Gheraba. — Lorsqu'en 1850, on partagea les deux tribus, Ben Moussa Ben Kouider fut placé à la tête des Rezaïna Gheraba. Lors de la défection de 1852, il nous resta fidèle avec son douar, composé de trente tentes, et fit tous ses efforts pour empêcher le départ des dissidents. Il reprit, en 1853, le commandement de sa tribu lorsqu'elle revint. On eut le tort immense de le révoquer le 18 janvier 1856, sous le prétexte futile qu'il entretenait des relations avec ses frères restés dans l'Ouest. Il fut remplacé par Smaïn ould El Malek, qui se montra incapable de conduire sa turbulente tribu et se mit complètement à la remorque de Bagdadi Bel Ghaouti, caïd des Rezaïna Cheraga.

Il fut révoqué le 26 juin 1858 et remplacé par Tayeb ould Djillali, qui ne donna pas non plus satisfaction.

On reprit alors Ben Moussa Ben Kouider en 1861. Ce dernier fit défection en 1864, mais il revint avec sa famille en 1868 et fut placé dans le cercle de Géryville où il resta jusqu'à la rentrée des Rezaïna, en 1872. On lui confia de nouveau le commandement des Rezaïna Gheraba. Il donna sa démission en 1874 et fut remplacé par son fils, El Hadj Ben Antar Ben Moussa. Celui-ci conduisit bien sa tribu tant que son père vécut.

A la mort de ce dernier, en 1876, El Hadj Ben Antar changea sa façon de commander. Dur pour ses gens, les pressurant outre mesure, il causa de graves désordres, à la suite desquels on le força à donner sa démission. Il se retira chez les Rezaïna Cheraga et créa de nombreux embarras à l'Autorité locale. Il vit actuellement auprès de l'ex-caïd Sassi ould Kaddour Ben Kouider, à Sfid (commune mixte de Saïda).

El Hadj Ben Antar Ben Moussa fut remplacé par Mohammed ould Maamar Ben Chekor, parent de Larbi Ben Chekor, ex-caïd des Rezaïna Cheraga. Il partit en dissidence avec Sassi ould Kaddour, en 1881. Il mourut peu après au Maroc, près de Figuig.

A la rentrée de dissidence des Rezaïna (1883), Mohammed Ben Abbou fut nommé caïd des Rezaïna Gheraba et fut destitué à la suite d'un vol de chameaux commis par ses administrés au préjudice d'Amour internés à Saïda.

A partir de cette époque, l'Autorité française renonça à chercher un caïd originaire de la tribu.

Mohammed Bou Alem, ancien maréchal des logis de spahis, appartenant à une famille des Oulad Daoud, remplaça Mohammed Ben Abbou. Il démissionna à la suite d'une affaire de dia qui s'était produite entre les Harrar et les Rezaïna Gheraba et dont il n'avait pas rendu compte.

El Habib Ben Abdelhakem, ancien brigadier de spahis, originaire des Oulad Sidi Khalifa Gheraba, lui succéda, mais mourut huit mois après sa prise de commandement.

Le 20 juin 1898, El Mir Ben El Hadj Naceur, caïd de la tribu des Oulad Sidi Khalifa Gheraba, fut mis à la tête des Rezaïna Gheraba. Très fin et très habile, il est arrivé à s'imposer et à ramener le calme dans cette tribu qui, jusqu'alors, avait vécu dans le désordre. Une opposition très vive lui est faite par Si Larbi Ben Si Larbi Ben Chekor, descendant de Larbi ould Maamar Ben Chekor, dont nous avons parlé aux Rezaïna Cheraga. Si Larbi Ben Chekor, qui fut longtemps khalifa du caïd El Mir, n'a cessé de chercher à le renverser pour prendre sa place. Il est actuellement (1915) chef de maghzen à Debdou (Maroc Oriental), mais il continue toujours ses intrigues en vue d'arriver au but qu'il s'est proposé.

*
* *

Tous les Rezaïna se sont toujours montrés hostiles à notre domination. Ils furent « hommes de poudre » par excellence, excellents cavaliers, menteurs et voleurs, aimant l'intrigue et nous détestant cordialement.

Leur séjour dans le cercle de Saïda a contribué en partie à leur donner des habitudes de travail qui ont diminué de beaucoup leurs qualités guerrières. C'est ainsi que depuis quelques années un grand nombre d'entre eux ont vendu leurs chevaux pour n'être plus appelés à participer à la formation de goums.

Leurs troupeaux se sont développés et leur bien-être s'est augmenté. Mais ils restent toujours amis du désordre et sont susceptibles de toutes les turpitudes.

Ils sont pour l'Autorité locale une source constante d'ennuis et l'objet d'une surveillance spéciale.

Capitaine A.-H. NOËL,

Chef de Bureau des Affaires Indigènes.



Les Mosaïques Chrétiennes des Béni-Rached

C'est le général Lapasset, alors lieutenant-colonel, qui, le premier, a signalé la présence de « ruines romaines d'une assez grande importance » dans le territoire des Béni-Rached, sur la rive droite du Chélif, à environ 14 kilomètres au Nord d'Oued Fodda [1]. On en trouvera une description d'ensemble, due à la plume de M. Reisser, dans le *Bulletin* de notre Société de 1898 [2]. Les trouvailles heureuses du directeur de l'école indigène des Béni-Rached, M. Gégot, permettent aujourd'hui d'en préciser certains détails, en même temps qu'elles en ont accru l'intérêt.

Vers le milieu du mois de juin 1913, M. Gégot était en train de créer un jardin dans le terrain situé à l'Est de sa maison d'école, quand, à sa vive surprise, il rencontra bientôt sous sa pioche, à moins d'un mètre de la surface du sol, une mosaïque antique. Au lieu de continuer un travail qui eût risqué de la détruire, M. Gégot ajourna ses plantations, et, avec autant de désintéressement que d'intelligence, s'employa exclusivement, d'abord par ses propres moyens, ensuite à l'aide des modestes subventions que l'Inspection des Antiquités put lui obtenir du Gouvernement Général de l'Algérie, à achever de son mieux une fouille qu'il avait commencée sans s'en douter, et dont mon maître M. Paul Monceaux a bien voulu, d'après les notes que je lui avais communiquées, dégager devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les principaux résultats [3].

Les parties subsistantes de la mosaïque [4] s'étendent, à partir du mur Est du logement contigu au préau de l'école, sur une longueur Est-Ouest de 14 mètres et sur

---

1 *Revue Africaine*, I, p. 341.

2 Reisser, *Bulletin Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1898, pp. 212, 226, 245.

3 *C. R. Ac. Inscr.*, 1913, pp. 663-666 et 1914, pp. 125 et 126.

4 Toute cette description devrait être rédigée au passé, car la mosaïque, enlevée par les soins de l'excellent mosaïste du Musée des Antiquités Algériennes, n'est plus en place. Le médaillon de l'abside (Pl. IV, fig. 2) a été attribué, par décision de M. le Gouverneur Général, au Musée des Antiquités Algériennes, à Mustapha. Les autres fragments dignes d'être conservés ont été mis à l'abri à l'intérieur de l'école indigène des Béni-Rached.

une largeur Nord-Sud de 9^m90. Elles ont grandement souffert et présentent de nombreux trous plus ou moins larges. Néanmoins le plan de l'ensemble et l'agencement de ses dessins se laissent aisément reconnaître : sur le pourtour, plusieurs compartiments à décoration géométrique (cercles, rinceaux) se détachant en noir sur fond blanc, avec des traces de vert ou de rouge ; au centre, un rectangle, dont la longueur, du Nord au Sud, est de 3^m90, tandis que la largeur, à cause des lacunes, ne peut en être exactement calculée. Au milieu de ce rectangle s'inscrit une couronne de laurier : le feuillage qui la tresse a 0^m25 de long ; son diamètre intérieur est de 1^m22 ; et le centre du cercle qu'elle forme est placé à 11^m90 à l'Est de la maison d'école. L'intervalle entre le périmètre du rectangle et le bord supérieur de la couronne est rempli de pampres et de grappes. La composition est d'un effet agréable : sur un fond blanc ressortent harmonieusement, d'une part, les branches de laurier où se mêlent les verts, les jaunes, les rouges ; d'autre part, les vignes avec leurs feuilles en noir, que des tiges vertes relient par de souples inflexions aux raisins rouges soulignés de noir. Dans la couronne est disposée une inscription, malheureusement incomplète en haut, comme toute cette partie de la mosaïque. Il manque deux lignes, d'ailleurs très courtes, soit quatorze à seize lettres. Au-dessous de la lacune, se succèdent six lignes parfaitement conservées. Les lignes 3 et 4 de l'inscription, c'est-à-dire les deux premières lignes conservées, sont en cubes noirs, comme les deux dernières ; les lignes 5 et 6 sont en cubes rouges. Les lettres sont hautes d'environ 0^m14. (Pl. IV, fig. 1-2.)

La lecture du document paraît certaine. En voici la transcription :

. . .

. . . . .

Cun clero tuo floreas. Ut
hoc fieret Deus iussit,
Florus et Matrona cun
omnes filios suos
votu(m) reddide-
runt.

L'achèvement de la fouille révéla bientôt, beaucoup plus près du logement de l'instituteur, une autre inscrip-

tion plus courte, mais semblable. Les feuilles de laurier, polychromes, qui l'encadrent, mesurent jusqu'à $0^{m}35$ de large, mais le cercle qu'elles forment n'a, intérieurement, que $0^{m}70$ de diamètre. Les lettres qui s'y détachent en noir sur fond blanc n'ont que 11 centimètres de haut, sauf à la première ligne où elles atteignent $0^{m}20$.

On lit :

Pax | *(a)ec[c]lesiae* | *catolic[a]e se*|*mper.*

De toute évidence, les deux textes se rapportent au même édifice : une église. Le premier en constitue la dédicace : Florus et Matrona, avec leurs enfants, l'ont élevée, conformément à la volonté divine : *ut hoc fieret Deus iussit*, en exécution d'un vœu : *votu(m) reddiderunt*. Le deuxième est une acclamation à la gloire du culte auquel l'église était consacrée : le donatisme hérétique en était banni. Elle rayonnait de l'éternelle vérité que revendique le catholicisme orthodoxe : *(a)ec[c]lesiae ca[t][h]olic[a]e semper.*

. Il est à noter que les centres des médaillons qui enferment les deux textes ne sont pas sur la même ligne : celui de l'acclamation est placé à 9 mètres à l'Ouest et $1^{m}30$ au Sud du centre de la dédicace. Ils ne sont pas non plus orientés de la même façon. Pour lire la dédicace, il faut regarder vers l'Est. Au contraire, l'acclamation est tournée vers le Nord, dans une direction exactement perpendiculaire à la précédente. Ces deux remarques, unies aux constatations opérées par M. Gégot dans la suite de ses fouilles, vont nous permettre de reconstituer le plan primitif de l'église.

On sait, en effet, que suivant une règle à laquelle les fouilles pratiquées en terre africaine n'ont pas encore opposé d'exception véritable, « le grand axe des églises primitives était dirigé de l'Ouest à l'Est, la façade étant exposée au couchant et la partie réservée au clergé au levant ». Or, le cadre de la dédicace est le dernier vestige de l'église dont on ait, vers l'Est, constaté la présence certaine. Un peu plus loin, M. Gégot a bien dégagé des traces de maçonnerie ; mais elles se réfèrent à un quadrilatère, séparé de l'église par une véritable solution de continuité, fermé de son côté par un mur plein, et forcément extérieur à elle. L'église elle-même, que les débris de mosaïque prolongent vers l'Ouest jusqu'au pied de la maison d'école, ne dépassait donc guère, sur la face opposée, l'inscription de Florus et Matrona. Celle-ci, par conséquent, devait

appartenir à l'abside, et s'offrir directement aux regards des prêtres appelés à y pénétrer, de telle sorte que l'axe de la couronne de laurier où s'inscrivait la dédicace coïncidait avec l'axe même de l'abside et le grand axe de l'église tout entière.

Or, à 8 mètres au Nord du centre de la dédicace, M. Gégot a remis au jour les gros blocs presque bruts du mur qui le fermaient de ce côté. Pareillement, à 8 mètres au Sud, il a relevé des traces qui ne laissent aucun doute sur l'existence d'un mur parallèle. D'où il résulte à l'évidence que l'église des Béni-Rached mesurant 16 m. de largeur entre ces murs Nord et Sud, devait, pour répondre aux proportions habituelles des basiliques chrétiennes d'Afrique, telles qu'elles ressortent non seulement de l'examen des constructions subsistantes[1], mais de la description contemporaine de saint Augustin[2], s'étendre d'Ouest en Est sur une longueur d'au moins un tiers plus grande. Dans ces conditions, pour la suivre jusqu'à son entrée principale, il eût fallu éventrer les bâtiments et le préau de la maison d'école. Du moins pouvons-nous, de l'acclamation tournée vers le mur Sud, déduire l'existence d'une entrée secondaire à laquelle son texte faisait également face. Avec juste raison, M. Gégot s'est demandé si, tournant le dos à cette inscription en l'honneur de l'église catholique, il n'y avait pas eu, à une distance du mur Nord égale à celle qui la sépare elle-même du mur Sud, une inscription semblable. Mais ses recherches sur ce point ont amené un résultat négatif ; et elles n'ont rendu à la lumière, sur l'emplacement symétrique de celui de l'acclamation précitée, que la continuation du décor géométrique dont les deux médaillons sont encadrés. Il est, par suite, tout à fait probable que l'église des Béni-Rached, s'écartant du type le plus répandu des anciennes basiliques africaines[3], n'avait qu'une seule porte latérale : au Midi.

Au surplus, si des doutes subsistent sur l'agencement de ses différentes parties, on peut se prononcer, avec de grandes vraisemblances, sur la date et sur le caractère de sa construction.

De ses fondations à sa parure, elle s'affirme comme le

---

1 Cf. Gsell, *Monuments Antiques de l'Algérie*, II, pp. 120-121.

2 Aug., *Quaestiones in Heptateuchum*, II, 177, 5 : « *Oblongam habeat quadraturum, lateribus longioribus, brevioribus pontibus sicut pleraeque basilicae constituentur* ».

3 Cf. Gsell, *ibid.*, p. 133 ; cf. pp. 159 et 161.

produit du sol sur lequel elle s'érigea. Ses murs extérieurs furent bâtis avec une pierre de calcaire blanc qui provient, à n'en pas douter, de carrières situées tout près de là, à l'Ouest de la fraction Oulad-Yousef [1]. Tous les cubes de mosaïque que j'ai soumis à l'examen de mon savant collègue de la Faculté des Sciences, M. Flamand, sont pareillement extraits des terrains environnants : les cubes noirs sortent des strates liasiques du Temoulga, les cubes jaunes portent l'empreinte des fossiles miocènes de l'Oued-el-Arbi ; les cubes blancs, celle des mélobésies qui caractérisent les terrains miocènes de l'Oued-ben-Arbeia, tandis que les cubes rouges appartiennent à l'étage inférieur des grès tertiaires des Ouled Ali. Considéré isolément, le fait que les matériaux du gros œuvre ont été employés là où ils ont été pris, serait, en lui-même, dénué de toute signification. Rapproché de la révélation, due à la science géologique, que le mosaïste, au lieu d'apporter de très loin un tableau tout fait, l'a constitué sur place avec les pierres du pays, comporte la preuve péremptoire que, pour élever leur basilique, les premiers chrétiens des Béni-Rached n'ont fait appel qu'à eux-mêmes et à leurs propres ressources.

Il s'en faut de beaucoup, pourtant, qu'elle ait gardé un caractère étroitement local. Bien au contraire, l'une des restitutions auxquelles on peut penser pour le début de sa dédicace en fait clairement une église épiscopale. On ne peut, en effet, rapporter le souhait contenu dans le subjonctif *floreas* qu'à deux sujets : ou bien à l'église elle-même, avec le clergé qu'elle renferme : [*ecclesia*] *cu*[*m*] *clero tuo floreas ;* ou bien au chef de l'église avec le clergé qu'il dirige, c'est-à-dire à l'évêque : [. . . . *episcope,*] *cu*[*m*] *clero tuo floreas.* Dans le premier cas, on doit combler la lacune avec le mot *ecclesia* ou les mots *sancta ecclesia*, et c'est le complément qu'a indiqué l'éminent architecte en chef du service des Monuments Historiques dans la courte notice qu'adoptant pour le surplus toutes mes lectures, il a consacrée à la découverte de M. Gégot [2]. Dans le deuxième cas, il faut supposer que la dédicace commençait par le vocatif du nom de l'évêque qui commandait alors au clergé groupé autour de lui. C'est l'hypothèse que j'ai envisagée tout d'abord et à laquelle j'ai eu la satisfaction de voir se

1 Constatation de M. Gégot.

2 A. Ballu, *Rapport officiel*, etc., extrait du *Journal Officiel* du 20 janvier 1914, p. 16 du tirage à part. « Sois florissante, l'église, avec ton clergé. »

rallier un juge aussi compétent que M. Paul Monceaux. En effet, le possessif « ton » se comprend mal, appliqué à l'église qui n'abrite pas que son clergé mais rassemble tous les fidèles. D'autre part, le verbe *florere* se comprend encore moins, appliqué aux pierres inanimées de l'église matérielle : dans l'expression *flore[at domus]* de l'épigraphe chrétienne d'Henchir-Guesseria, *domus* n'est pas une maison faite de moellons et de mortier, mais une famille, une personne collective [1]. Par contre, une invocation qui associe à l'évêque, qui présida la cérémonie de la dédicace, le cortège de tout son clergé est tout à fait à sa place dans l'abside, en avant du banc demi-circulaire où s'asseyait d'ordinaire l'évêque au milieu de ses clercs [2]. Elle y faisait image, et, l'abside une fois déserte, y dressait à leur place le souvenir de ceux à qui elle était réservée.

Reste à savoir la date à laquelle la fondation de notre église ferait remonter, au moins, l'existence de cet évêché.

Les églises les plus rapprochées des Béni-Rached datent du IVe siècle. Vers l'Est, à El Kherba, où subsistent les ruines de l'ancienne Tigava, le martyr local Tipasius a été supplicié le 11 janvier 298 [3]. En outre, nous savons qu'une église baptistériale, inséparable de la présence d'un évêque, y fut détruite en 370 ap. J.-C., lors de la révolte de Firmus [4] et l'un au moins des fragments antiques qu'on y a retrouvés porte le monogramme constantinien [5]. Pareillement, vers l'Ouest, à Orléansville, emplacement moderne du Castellum Tingitanum, la basilique probablement élevée par l'évêque Marinus, *Marinus Sacerdos* [6], restaurée à coup sûr par l'évêque Reparatus [7], appartient au premier quart du IVe siècle ; elle est sûrement datée par une inscription de l'année 285 de la province de Maurétanie césarienne, soit de 324 ap. J.-C. [8]. *A priori* la fondation de Béni-Rached devrait être rapportée à la même époque que ces fondations voisines, et ce n'est sans doute pas un pur hasard si, par le fini et l'excellence de ses mosaïques, par le choix des motifs, pampres et lauriers, qui accompagnent les épigraphes qu'elles comportent, enfin par celle de ses dimensions que

1 *C. I. L.*, VIII, 2.335 : *Favente deo Gadiniana flore[at domus]*.
2 Cf. MONCEAUX, *C. R. Ac. Inscr.*, 1913, p. 665.
3 P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III, p. 137.
4 MESNAGE, *Afrique chrétienne*, p. 457.
5 *C. I. L.*, VIII, 21.497.
6 *C. I. L.*, VIII, 9.711.
7 *C. I. L.*, VIII, 9.709.
8 *C. I. L.*, VIII, 9.708.

nous avons pu évaluer avec exactitude [1], l'église des Béni-Rached rappelle jusqu'à complète coïncidence la vieille basilique chrétienne d'Orléansville [2].

Quant aux indices tirés des textes, la plupart n'ont, par eux-mêmes, aucune valeur décisive. Il n'y en a qu'un dont on puisse déduire quelques présomptions : elles sont en faveur de l'hypothèse précédemment envisagée.

Les donateurs, Florus et Matrona, sont, naturellement, des inconnus ; leurs noms apparaissent fréquemment dans l'onomastique chrétienne de l'Afrique du Nord ; mais l'usage ne semble pas s'en être répandu en un siècle plutôt que dans un autre [3]. En outre, le fait que des parents s'associent leurs enfants dans l'accomplissement de leur vœu, est, à toutes les périodes, d'une banalité qui lui enlève toute signification [4]. Les incorrections dont leur rédaction est émaillée n'ont pas d'âge non plus : le barbarisme *cun* pour *cum* figure déjà dans des épigraphes païennes [5], et, dès le règne de Septime Sévère, l'accusatif se substitue solennellement à l'ablatif en violation des règles les plus élémentaires de la syntaxe latine [6]. Pareillement, l'emploi de la formule *votu(m) reddiderunt* s'échelonne sur plusieurs siècles consécutifs, depuis l'inscription de Tipasa, datée de 238 ap. J.-C. [7] jusqu'à celle d'Henchir Akhrib, datée de 543 ap. J.-C. [8]. Enfin, les épis qui accostent la deuxième ligne de la dédicace sont un ornement commun aux documents païens [9] et aux inscriptions chrétiennes de toutes les époques [10].

---

1 La largeur de l'église des Béni-Rached est de 16 mètres. Les dimensions de l'église d'Orléansville sont de 26 × 16 mètres (Mesnage, *op. cit.*, p. 464).

2 L'église de Duperré *(Oppidum Novum)* doit pareillement remonter au début du IVe siècle (Gsell, *B. A. C.*, 1897, p. 573).

3 Les inscriptions chrétiennes aux noms de Florus et Matrona (voir au *C. I. L.*, VIII, *l'index cognominum*) ne se laissent pas dater avec précision.

4 Voir en dernier lieu Guenin, *Arch. Miss.*, p. 101 : *Maximinus cum suis* et p. 193, *Sabinianus una cum coniuge et filis.*

5 Cf. *C. I. L.*, VIII, 2.977 et 7.156.

6 *C. I. L.*, VIII, 2.557 ; cf. *ibid.*, 132, 4.551, 8.924, etc.

7 *C. I. L.*, VIII, 9.289.

8 Gsell, *Bull. Com.*, 1902, CCXVI. Entre ces deux dates extrêmes, la formule *votum reddera* apparaît, au ksar Bellezma, à côté du monogramme constantinien (*C. I. L.*, VIII, 18.621), à Mechera Sfa et Sidi Ferruch, sur des inscriptions respectivement datées de 408 et 450 ap. J.-C. (*C. I. L.*, VIII, 9.271 et 21.551).

9 *C. I. L.*, VIII, 21.017.

10 On les trouve sur des monuments du IVe siècle à Renault (*C. I. L.*, VIII, 21.517), Ammi-Mouça (21.531), Tipasa (20.907, 20.908), à Timgad (Jér. Car-

Par contre, l'acclamation *pax (a)ec[c]lesiae cat[h]olic[a]e semper* est instructive et nous ramène à notre point de départ.

Ainsi que l'a vu M. Paul Monceaux, le mot *pax* dans le langage catholique signifie *unitas* [1], il est jeté au donatisme vaincu comme un cri de triomphe. Il évoque forcément l'une des périodes où, fort de l'appui séculier, le catholicisme orthodoxe l'emporta sans conteste sur l'hérésie africaine et put la proscrire expressément en vertu des « *édits d'union* ». Entre ceux rendus par Honorius en 410 et celui que signa Constantin à la fin de 316 ou au commencement de 317, il est ici, faute de renseignements positifs, permis d'hésiter. Je crois cependant la basilique de Béni-Rached beaucoup plus proche de celui-ci que de ceux-là. C'est qu'en effet l'acclamation qu'on y lisait se retrouve, sous une forme légèrement différente, mais avec un sens identique dans les églises les plus voisines, à Kherba (ancienne Tigava) : *hic pax Christi aeterna moretur* [2] ; à Orléansville *(Castellum Tingitanum) : Sancta ecclesia* [3] *; Semper pax* [4]. Or, si la date de l'inscription de de Tigava, nécessairement incluse dans les limites du IVe siècle, prête pour le surplus aux conjectures [5], celles d'Orléansville remontent, comme l'église elle-même, à 324 [6]. La conclusion la plus simple—et la plus logique — consiste évidemment à rapprocher ces trois églises dans le temps comme elles sont rapprochées dans l'espace. A Béni-Rached, comme à Kherba, comme à Orléansville, elles jaillirent comme autant de créations simultanées de la foi à laquelle la protection de Constantin venait d'insuffler une vigueur nouvelle.

M. Gégot a, d'ailleurs, fait, à la surface des mosaïques de Béni-Rached, une petite découverte de détail qui confirme notre interprétation : c'est celle d'un moyen bronze

---

COPINO, *Revue Afr.*, *La table de patronat de Timgad*, 1913, pp. 4 et 10 du tirage à part). Par contre, elle appartient au Ve siècle sur un document à Lamoricière (*C. I. L.*, VIII, 21.774).

1 MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, IV, pp. 449-451.

2 *C. I. L.*, VIII, 21.498.

3 *C. I. L.*, VIII, 9.710.

4 *C. I. L.*, VIII, 9.712.

5 La date la plus basse qui ait été proposée pour cela est encore assez haute, puisque « de peu postérieure à la révolte de Firmus » (MONCEAUX, *op. cit.*, IV, p. 450). Ce qu'il y a de certain, c'est que l'inscription encadre un monogramme constantinien.

6 Cf. *supra*.



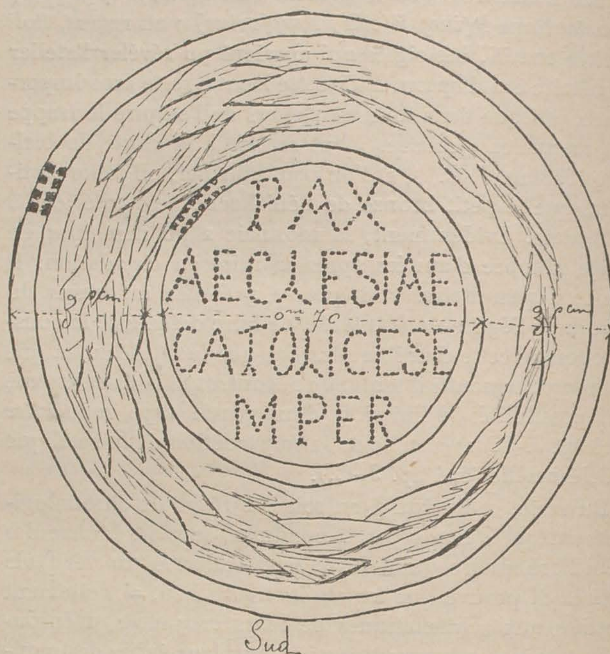
très effacé où j'ai reconnu, au droit, l'effigie de Constantin, et au revers la représentation du soleil personnifié, debout, un globe dans la main.

Les lettres subsistantes m'ont permis de restituer les légendes aux trois quarts effacées : au droit, *Imp(erator) Constantinus P(ius) F(elix) Aug(ustus)* ; au revers, *Soli invicto comiti*. Les sigles qui auraient pu révéler l'atelier monétaire ont disparu. Mais cette lacune reste sans importance, puisque dans tous les ateliers de l'empire la frappe des monnaies « solaires » fut arrêtée à la chute de Licinius (323 ap. J.-C.) [1], et l'on peut affirmer, en toute certitude, que le petit bronze de Béni-Rached est antérieur à cette date. Evidemment, la monnaie a pu demeurer en usage nombre d'années après sa mise en circulation. Il n'en est pas moins vrai que sa présence au-dessus du niveau de l'église nous interdit de faire descendre la construction de cette dernière plus bas que le IVe siècle, et que le rapprochement est tentant qui confronte la date extrême des possibilités d'émission d'un pareil type monétaire (323 ap. J.-C.) avec celle de la construction de la basilique d'Orléansville (324 ap. J.-C.).

Du reste, et quoiqu'il en soit des résultats chronologiques auxquels il me paraît conduire, le petit bronze des Béni-Rached tire du lieu de sa découverte un véritable intérêt. Il prouve que les chrétiens du lieu, si nettement hostiles aux schismatiques de leurs croyances, n'éprouvaient aucun embarras à manier dans leur église des monnaies païennes, soit qu'il ait été de l'essence de leur religion de préférer l'infidèle à l'hérétique, soit que la distinction de Dieu et de César, affirmée dans l'Evangile, ait conservé toute sa force parmi eux, soit enfin que des nécessités quotidiennes de la vie se fût déjà dégagé un esprit d'accommodement et de tolérance, analogue à celui qui maintient, sur le même emplacement, l'harmonie la plus profonde et une union quasi fraternelle entre l'école laïque de l'instituteur français et le bordj voisin du caïd des Béni-Rached.

1 CUMONT, v. *Sol*, dans le *Dictionnaire des Antiquités* de POTTIER et SAGLIO, fasc. 44, p. 1.385.

Ce travail était terminé quand M. Gégot nous informe qu'après l'enlèvement de la mosaïque, en continuant les déblaiements, il a découvert l'inscription suivante :



JÉRÔME CARCOPINO,

Inspecteur-Adjoint des Antiquités de l'Algérie.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1915 au 31 Mai 1916

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre (1915)	730,3	7,9	15,2	12,5	10,1	70,0	331,5	40,1	6,1	S. W.	2,4	4,6	10,2	7
Janvier (1916)	733,3	7,1	14,2	10,6	9,6	69,0	340,6	38,0	5,4	S. W.	2,3	4,5	10,1	8
Février —	728,1	5,5	21,8	13,6	10,6	71,0	335,4	36,4	8,0	S. W.	2,3	2,3	9,5	7
Mars —	721,0	9,5	17,8	13,6	10,8	71,0	341,4	65,9	9,2	N. W. W.	2,4	4,4	10,4	9
Avril —	724,4	11,2	19,0	15,1	12,9	72,0	359,6	72,2	13,1	W.	2,1	3,4	12,2	6
Mai —	721,0	9,5	17,9	13,7	11,0	70,0	340,2	4,9	10,0	W.	2,2	3,0	11,9	8
TOTAUX.....							2.048,7	257,5	51,8					45

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA SITUATION DU PROTECTORAT DU MAROC AU 31 JUILLET 1914, dressé par les Services de la Résidence Générale, sous la direction de M. le Général LYAUTEY, Commissaire Résident Général de la République Française au Maroc, 1 vol. in-8° de XXVII, 502 p. et 80 de statistiques, 3 cartes. Résidence Générale de la République Française, Rabat.

M. le Général Lyautey vient de faire publier une mise au point de la situation du Protectorat français au Maroc, travail qui embrasse la période comprise entre le début de notre occupation effective (mars 1912) et le 1er août 1914.

Le livre n'étant pas dans le commerce, nous avons cru utile d'en analyser, avec quelques détails, au moins la préface.

L'impression du rapport était déjà commencée lorsque la guerre de France éclata ; les événements en retardèrent forcément la publication.

Ce retard a permis au général Lyautey, en datant sa préface du 16 janvier 1916, de résumer les événements qui se sont déroulés au Maroc de 1912 à 1916.

Le rapport débute en effet par une préface de M. le Résident Général qui résume, en quelques pages, les diverses phases de l'occupation effective et les résultats obtenus de 1912 à janvier 1916 par l'œuvre de pacification. Le Général rappelle d'abord les risques que sembla courir notre occupation lors de la déclaration de guerre ; il passe, trop modeste, sur le rôle qu'il joua à ce moment en demandant au Gouvernement français de lui faire confiance, l'assurant qu'il se maintiendrait à l'intérieur du pays malgré les prélèvements faits sur l'armée d'occupation.

Non seulement les limites acquises au 2 août 1914 ont été maintenues intactes, mais encore, depuis un an, elles ont été avantageusement déplacées. La jonction effective du Maroc occidental avec l'Algérie par le Maroc oriental est aujourd'hui un fait acquis. Si la vallée de l'Innaouen n'est pas encore très sûre, elle sera bientôt complètement pacifiée par le rail.

Après une revue rapide des faits les plus saillants de l'occupation militaire, le Général résume ce qui a été fait au point de vue de l'organisation.

Il pose d'abord le principe de la politique suivie à l'égard des indigènes. C'est la partie la plus intéressante de la préface, car elle touche à une question peu connue du grand public. Ne pouvant reproduire en entier le chapitre qui traite des relations politiques de la France avec le Maghzen, nous nous bornerons à citer le passage principal :

« Le Maroc est un Protectorat. Mais ce mot, qui contient



« pourtant une doctrine coloniale grande et simple, est regardé « le plus souvent comme une étiquette et non comme une « vérité : on y voit, sinon un mensonge, du moins une formule « théorique, une formule de transition destinée à disparaître « après les modalités successives. C'est là le résultat de la plu- « part de nos expériences coloniales. Et ce sentiment est telle- « ment fort, qu'au Maroc comme ailleurs, avant la guerre, on « résistait avec peine, et déjà presque sans conviction, à cette « poussée, que beaucoup croient *fatale*, vers le gouvernement « direct, vers l'annexion précédant l'annexion légale. *La « guerre nous a fait une nécessité politique absolue de « changer de voie ;* et cette expérience nouvelle, commencée « dans un sentiment de prudence, a pleinement réussi. Le « Protectorat apparaît ainsi, non pas comme une formule théo- « rique et de transition, non pas même comme une formule, « mais comme une réalité durable : la pénétration économique « et morale d'un peuple, non par l'asservissement à notre « force ou même à nos libertés, mais par une association « étroite, dans laquelle nous l'administrerons dans la paix par « ses propres organes de gouvernement, suivant ses coutumes « et ses libertés à lui. C'est dans ce sens que s'est orientée fran- « chement, définitivement notre politique. »

L'application de ce principe politique entraîne forcément des modifications importantes dans l'organisme administratif ; les directives nouvelles mises en pratique sont exposées dans le passage suivant :

« Partout, dans les provinces, on s'est efforcé de donner aux « indigènes, non pas un pouvoir de façade, mais une part « effective dans l'administration et une véritable autorité par « la garantie de leurs coutumes et de leurs libertés.... Le medj- « less de Fez doit nous servir de modèle. Dans cette assemblée, « en effet, les indigènes sont entre eux ; les décisions qu'ils « prennent, les avis qu'ils émettent, après discussion, repré- « sentent vraiment leur opinion, et ils savent qu'il est impos- « sible de n'en pas tenir compte. Dans les assemblées muni- « cipales des autres villes, les indigènes, noyés au milieu des « Européens, incapables de suivre la discussion qui se poursuit « en français et dont on leur donne de loin un résumé hâtif, « ont le sentiment d'être des figurants, et ils votent d'autant « plus volontiers avec la majorité que leur vote ne signifie rien « pour eux. La formule à laquelle il faut tendre est celle d'as- « semblées *distinctes* pour les Européens et pour les indigènes « (ou peut-être de sections distinctes, siégeant séparément, « dans une même assemblée). Cette formule seule, à l'heure « actuelle, peut nous assurer une représentation sincère des « indigènes et une indépendance complète de leurs avis. »

Nous n'avons pas à rechercher les motifs d'ordre politique qui ont fait adopter cette ligne de conduite. Le patriotisme du

général Lyautey est trop éclairé pour que nous suspections un seul instant qu'il fait fausse route. Nous ne voulons voir dans ce changement d'orientation qu'une récompense au loyalisme que nous a témoigné le Maghzen pendant la guerre, un hommage de la France reconnaissante à ceux qui, sur les champs de bataille ont, avec elle, scellé de leur sang un pacte d'union indissoluble.

Mais cette politique ne vaudra que par ceux qui seront chargés de la diriger quand le Général ne sera plus là. Elle peut aboutir à tunisifier le Maroc, à trop séparer ses intérêts de ceux de l'Algérie.

Aussi, quelle que soit la politique suivie, nous ne cesserons de répéter qu'il faut viser à unifier notre Afrique du Nord tant au point de vue des intérêts moraux qu'à celui des intérêts économiques, et en faire la base la plus solide de la puissance de la France en Afrique et dans la Méditerranée.

Et le Général, toujours prévoyant, nous montre qu'il entend assurer l'avenir par l'influence de l'école et par le développement de l'action économique, non seulement avec la France, mais aussi avec l'Algérie.

Au sujet de l'enseignement, il expose tout un plan d'organisation, création de nouvelles et nombreuses écoles françaises, franco-indigènes et indigènes. Ce plan a déjà reçu un large commencement d'exécution. Puisse, dans cette organisation, l'enseignement du français prendre le pas sur celui de la langue berbère. L'école indigène doit tendre avant tout à faire des artisans, des collaborateurs de l'activité agricole, commerciale et industrielle et, dans la mesure la plus restreinte, des fonctionnaires. La pratique de la langue française facilitera la tâche à accomplir. Il est permis de soutenir que nous assimilerons plus rapidement les indigènes en les initiant à notre langue qu'en apprenant avec beaucoup de difficulté la leur.

Mais pour que l'enseignement puisse remplir sa noble mission, pour qu'il obtienne des résultats tangibles, il ne faut pas lésiner sur les crédits, il faut faire les sacrifices nécessaires pour que l'instituteur n'épuise pas en vain ses forces dans des classes de 40 à 80 élèves.

Quant à l'action économique, le Général en montre toute l'étendue bienfaisante, résume les résultats obtenus et note surtout les progrès rapides que vient de faire l'outillage du Maroc en ports, routes, chemins de fer, travaux urbains, améliorations dont la guerre a imposé « pour des nécessités politiques de tout ordre, l'exécution rapide, urgente ».

Cet empiètement sur le programme futur a obligé le Maroc à emprunter ; mais cette avance de fonds, quelque peu gênante pour le moment, sera compensée par une rentrée anticipée des bénéfices à recueillir.

Ensuite, le Général s'arrête sur le problème de la colonisation

agricole dont le développement doit être le but suprême de l'œuvre de pacification entreprise au Maroc.

Les difficultés rencontrées par les premiers colons paraissent aujourd'hui surmontées ou tout au moins bien atténuées. Et à ce sujet, les lignes suivantes rassureront certainement ceux qu'attire le Maroc.

« Une des plus grosses entraves apportées au développement « agricole du pays était la complexité, l'embarras, l'insécurité « du régime foncier. Elle est levée aujourd'hui. Le régime de « de l'immatriculation des terres fonctionne, en fait, depuis « le mois de mai dernier (1915).... »

Les divers services devant favoriser et aider le développement agricole sont créés et seront d'autant plus utiles que le Maroc profitera de l'expérience acquise en Algérie.

Le Général termine sa préface par une brève conclusion :

« Tels sont, d'une manière très rapide et très générale, les « idées et les faits *actuels* qu'il faut connaître, avant de lire un « rapport qui a déjà *18* mois de date. Dix-huit mois représen- « tent déjà, pour une colonie en crise de croissance, une période « de développement. Dix-huit mois de guerre représentent « beaucoup plus encore pour le Maroc : un développement et « une avance, une évolution et une anticipation. Il était impos- « sible que le lecteur l'ignorât. »

Le rapport qui fait suite à la préface comprend 492 pages de texte et 80 pages de statistiques. Le cadre de cette notice ne nous permet pas d'en présenter un aperçu même très résumé.

Que ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre Protectorat lisent ce livre, ils se rendront compte une fois de plus de la grandeur de l'œuvre que la France a accomplie au Maroc ; ils mesureront les étapes rapidement parcourues, les progrès réalisés.

Admirant les résultats, leur pensée se reportera vers le général Lyautey, vers ce grand colonial dont le génie organisateur aura assuré l'avenir de l'une des plus belles colonies françaises.

Ils n'oublieront pas toutefois de confondre dans le même sentiment de reconnaissance les collaborateurs immédiats du commandant en chef, dignes émules de leur maître, les troupes d'Afrique qui firent la conquête et qui encore, avec les vieux territoriaux de France, en conservent les fruits, et cet admirable corps d'officiers du Service des Renseignements qui assure la tâche écrasante de l'organisation.

Certes l'œuvre est loin d'être menée à bonne fin ; mais lorsque rentrera, couverte de lauriers et rayonnante de gloire, l'héroïque *Division Marocaine*, la clé de voûte de l'édifice ne tardera pas à être posée.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 3 Avril 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Dangles, Déchaud, Dupuy, Abbé Fabre, Kriéger, Lemoisson, Pellet, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Arambourg, Huot, de Pachtere, Roux-Freissineng, mobilisés ; René-Leclerc.

Absents : MM. Lamur, Pontet, Dr Sandras.

Le Président rappelle que la Société vient d'être frappée d'un nouveau deuil en la personne de Me Mesrine, avoué à Oran. Le Comité s'associe aux regrets exprimés par le Président et aux sentiments de condoléance dont il s'est fait l'interprète auprès de la famille de notre regretté confrère.

Le Président rappelle ensuite la mort glorieuse du général Largeau, l'un des plus brillants parmi nos officiers de l'armée d'Afrique, le pacificateur et l'organisateur de la région du Tchad. Le général a été frappé glorieusement parmi les défenseurs de Verdun. Sa mort sera douloureusement ressentie par tous ceux qui s'intéressent au progrès et à l'avenir de l'Afrique française.

Des félicitations, auxquelles s'associent les membres du Comité, sont adressées par le Président à M. l'Abbé Fabre, récemment promu à la dignité de chanoine.

Est admis comme membre titulaire : M. Cambrou, présenté à la dernière séance du Comité.

Est proposé comme membre titulaire : M. René Barber, vice-consul d'Angleterre à Oran, présenté par MM. Dupuy et Sabouret.

La *Société Royale de Géographie de Madrid* nous a fait connaître qu'elle allait célébrer les 26 et 27 mars le 40e anniversaire de sa fondation. Elle convie notre Société aux solennités qui auront lieu à cette occasion. Par suite des retards des cour-



riers, cette invitation nous est parvenue la veille des fêtes. Il en eût été autrement que, dans les circonstances actuelles, nous ne pouvions répondre à cette invitation. Nos regrets seront exprimés à la Société madrilène, à laquelle sont adressés les félicitations et le salut cordial de notre Société.

M. Louis Giraud a offert à la Bibliothèque de la Société la 21e année du *Bulletin Astronomique de France*. Des remerciements lui sont votés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Pour le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. — Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 1er Mai 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Dupuy, Abbé Fabre, Kriéger, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Arambourg, Huot, Lemoisson, de Pachtere, Roux-Freissineng, mobilisés ; Dangles, Pellet, René-Leclerc.

Absents : MM. Déchaud, Lamur, Pontet, Dr Sandras.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle la perte cruelle que vient d'éprouver la Société par le décès de M. le docteur Duzan, maire de Saint-Leu, et l'un de nos plus anciens confrères. Le Comité s'associe aux sentiments de condoléance exprimés par le Président.

Des félicitations sont adressées à M. le général Henrys, commandant les territoires du Nord du Maroc, promu grand officier de la Légion d'honneur. C'est la juste récompense des services signalés que le général a rendus au Maroc dans la période la plus critique, au moment de la déclaration de guerre.

Notre dévoué Secrétaire général, le commandant Bérenger, vient d'être cité à l'Ordre de l'Armée d'Orient et décoré de la Croix de guerre avec palme. Le Comité est heureux d'apprendre cette bonne nouvelle et prie le Président de transmettre au commandant les félicitations et le souvenir affectueux de tous ses collègues.

Est admis comme membre titulaire : M. Barber, présenté dans la dernière séance.

Le Président fait connaître que M. Fouque maintient ses conditions pour l'impression du Bulletin de la Société ; elles se traduisent par l'élévation prochaine à 33 % de l'augmentation fixée précédemment à 20 %. Le taux de 33 % sera arrêté pour une série de fascicules dont M. Fouque charge son fondé de pouvoirs de nous fixer le nombre, en se basant sur l'approvisionnement du papier en magasin et destiné à notre publication. La lettre, datée du 4 avril, n'a pas encore été suivie de la note complémentaire.

Il est donné lecture d'une note de M. Pellet sur les fouilles de Mina que l'auteur n'a pu venir nous soumettre lui-même. Cette question sera reprise lors de la prochaine séance.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

De M. le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale française : *Le Rapport annuel sur l'état de la Colonie pendant l'année 1913*. Comme les années précédentes, ce travail est du plus haut intérêt et marque les nouveaux progrès accomplis dans l'Afrique Occidentale.

Il a été acquis par voie d'achat le 2e *Cahier d'Archéologie Tunisienne ;* cette acquisition complète heureusement cette publication, dont le 1er, le 2e et le 4e *Cahiers* avaient été adressés à la Société par la Direction générale de l'Enseignement en Tunisie.

Le Comité arrête la composition du Bulletin du 2e semestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Pour le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. — Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 5 Juin 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Arambourg, Kriéger, Lemoisson, Pellet, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Huot, de Pachtere, Roux-Freissineng, mobilisés ; Dangles, Déchaud, Dupuy, René-Leclerc.

Absents : MM. Abbé Fabre, Lamur, Pontet, Dr Sandras.

Le procès-verbal de la séance du 1er mai est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le Président rappelle la perte que vient de faire la France en la personne du général Galliéni. Il se fait un devoir de saluer, au nom de la *Société de Géographie d'Oran*, la mémoire de ce grand colonial, qui fut le véritable initiateur des procédés de colonisation que la France a appliqués dans ses nouvelles colonies et ses protectorats.

Le Président souhaite ensuite la bienvenue à notre collègue, M. Arambourg, lieutenant, commandant une compagnie de mitrailleuses à l'armée de Salonique, pour quelques jours en permission à Oran. Il lui renouvelle les félicitations du Comité à l'occasion de sa citation à l'Ordre de l'Armée et de la Croix de guerre avec palme, qui lui a été décernée. Tous les membres présents joignent leurs cordiales félicitations à celles du Président.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. le baron Louis de Mesnard, 1, boulevard Lescure, à Oran, présenté par MM. Pock et Martinez.

M. Studler, ancien professeur au collège d'Oran, en retraite, présenté par MM. Kriéger et Pock.

M. Brunel, topographe en retraite, ayant offert sa démission, le Comité refuse de l'accepter et décide que le service du Bulletin continuera à être fait à notre estimé collègue, à titre gracieux, en considération des services qu'il a rendus jadis à la Société. M. Brunel envoie à la Société pour la Bibliothèque son ouvrage *La Question indigène en Algérie*. Des remerciements lui sont adressés à ce sujet.

Le Président informe le Comité que le Haut Commissaire du Maroc Oriental, M. Varnier, a bien voulu lui faire parvenir pour la Société une subvention de 300 francs. Il s'est empressé de transmettre à M. le Haut Commissaire les remerciements de la Société.

Le Président communique un vœu de la *Société de Géographie de Marseille* relatif à la situation que la France devrait s'assurer en....., à la suite de la guerre actuelle. Après examen de la question, le Comité estime qu'il serait prématuré de s'occuper des modifications qui pourront être apportées à la carte du monde, il décide d'ajourner à plus tard l'examen du vœu formulé par la *Société de Géographie de Marseille*.

Le Président remercie M. Pellet pour les recherches qu'il a bien voulu faire à Relizane sur les résultats archéologiques des fouilles de Mina, ainsi que pour la note qu'il a adressée à ce sujet au Comité, et qui a été lue au cours de la dernière séance. Il prie M. Pellet de vouloir bien, dans la limite du possible, compléter ce travail par la copie des inscriptions et le dessin des documents lapidaires les plus importants, afin d'en rendre la publication au Bulletin plus intéressante.

Le Président annonce la découverte dans la région de Taza, par M. le capitaine de Cardaillac, d'un atelier de l'âge de la pierre polie. Il présente quelques échantillons d'ébauches, envoyés par l'inventeur, dont la série insuffisante ne permet pas de juger de la valeur exacte de cette importante découverte.

M. Flahault, faisant fonctions de Secrétaire général, présente le rapport annuel lu, d'ordinaire, à l'Assemblée générale de mai. Ce rapport est approuvé et le Comité vote des félicitations à M. Flahault, qui, avec tant de dévouement, supplée M. Bérenger.

Le Trésorier remet le Compte Administratif de l'exercice 1915, dont les chiffres sont approuvés. Le Comité, après en avoir pris connaissance, remercie le Trésorier de son zèle et de son dévouement, il décide qu'en raison du déficit à prévoir pour l'exercice 1916, le reliquat de 1915 (provenant en grande partie de dépenses non effectuées et qui le seront plus tard) sera attribué aux recettes de 1916, et placé en Bons de la Défense Nationale à court terme, afin de pouvoir en disposer au fur et à mesure des besoins.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

De M. le Résident Général au Maroc, le *Rapport général sur la situation du Protectorat du Maroc.*

Une notice bibliographique sera consacrée à ce remarquable mémoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

Rapport sur les Travaux de la Société
pendant l'année 1915-1916

Messieurs et chers collègues,

Il est du devoir de votre Bureau, malgré l'état de guerre qui continue à empêcher la réunion de nos Assemblées générales annuelles, de vous rendre compte des travaux de la Société, de vous dire les efforts qui ont été faits pour maintenir son existence et son activité, et le résultat de ces efforts.

L'année 1915-1916 vient de se clore pour nous ; elle a été marquée par de grandes tristesses, des deuils nombreux.

La guerre a fait parmi nous de glorieuses victimes : MM. le chef d'escadron d'artillerie Jeanney et le lieutenant de réserve d'artillerie Pagan tués par un même obus, M. le chef

de bataillon Berthon frappé à mort devant Sedd-Ul-Bahr. Saluons avec respect, admiration et reconnaissance ces confrères qui ont donné leur vie en rançon de la France, et qui sont entrés dans l'immortalité.

Ayons aussi un souvenir ému pour les excellents confrères que la mort nous a enlevés au milieu de leurs travaux, MM. Angélique Capifali, Pierre Carrafang, Léopold Français, Désiré Heintz fils, Marchand, Ch. Mesrine, Pousseur, Jean-Noël Roman, Louis Say, Hilaire Soipteur, Gustave Vallois. Nous avons perdu aussi notre ancien confrère M. Henry Gillot, qui fut pendant dix ans notre dévoué vice-président.

La Société tout entière s'associera aux sentiments bien vifs de condoléance qui ont été exprimés à leurs familles.

Comité administratif. — Le souci principal de votre Comité a été de sauvegarder l'activité de la Société. Malgré l'absence d'un tiers de ses membres mobilisés, le Comité s'est trouvé en nombre à toutes ses réunions mensuelles, avec une moyenne de neuf présences, soit plus de la moitié des membres non mobilisés.

Effectif. — Les vides occasionnés par les nombreux décès signalés plus haut ont été comblés, grâce à des adhésions nouvelles. L'effectif de la Société paraît se maintenir à environ 400 membres.

Bulletin. — La publication du Bulletin de la Société a rencontré des difficultés matérielles considérables : absence de très nombreux sociétaires mobilisés, d'où réduction du montant des cotisations, suppression des subventions des administrations publiques, élévation considérable des frais d'impression.

Le Comité est parvenu cependant à publier régulièrement son Bulletin, en trois fascicules, comme il avait été fait en 1914-1915, et ce Bulletin a pu être distribué à peu près aux dates d'usage. Les trois fascicules forment un volume de 414 pages, accompagné de gravures et d'une carte.

Passons en revue les principaux travaux publiés :

M. Ferdinand Blanché, instituteur, nous a donné une très intéressante *Monographie de la Commune d'Aïn-el-Turk*, que la Société a honorée d'une médaille d'argent. Il serait désirable que l'exemple donné par l'auteur fût plus souvent imité par ses collègues.

M. le capitaine Petit, dans une note, *De la Frontière Oranaise à Taza*, nous a décrit, avec un croquis de l'itinéraire suivi, une région encore peu connue. Cette étude a été fort goûtée, et fait honneur à son auteur, qui sait consacrer ses instants de loisir à faire connaître les pays qu'il parcourt, en soldat et en touriste, et rend ainsi double service au pays.

M. le capitaine Noël a donné au Bulletin des *Documents pour*

servir à l'Histoire des Hamyan et de la région qu'ils occupent actuellement. Ce mémoire très important, dont la publication n'est pas terminée, est un travail de premier ordre ; par sa solide documentation et sa bonne forme littéraire, il se classe dans les premiers rangs parmi les études relatives à l'histoire de l'Algérie.

Le docteur WATEAU a publié la *Liste des végétaux recueillis pendant la reconnaissance de M. le capitaine Martin dans l'Erg Iguidi (Sahara) en mars-avril 1913.* Cette liste des plantes récoltées dans les pâturages de printemps du Sahara, est d'autant plus intéressante qu'aux indications de géographie botanique elle joint la synonymie des noms indigènes des plantes citées.

A titre de *Contribution à l'étude de l'industrie pastorale en Algérie,* M. G. BEN DANOU a publié : 1° Une *Note sur le rôle mécanique des vents dans la répartition des fourrages steppiens. Comment densifier les herbages ? ;* 2° *Des nappes d'halfa et de leur rôle au pays du mouton. Utilisation du bouss d'halfa pour la nourriture du cheptel des Hauts-Plateaux.*

Dans ces deux notes, M. BEN DANOU, vétérinaire clavelisateur à Méchéria, a continué à publier le résultat de ses études sur l'élevage dans le Sud Oranais. De ces notes, très intéressantes et qui sont le fruit d'une longue et judicieuse expérience, celle relative au bouss d'alfa mérite une attention toute spéciale. Le Comité de la Société a émis à ce sujet un vœu que le Service des Territoires du Sud a bien voulu prendre en considération. Il est à souhaiter que, dès ce printemps, soient entreprises les expériences permettant d'établir si la jeune tige florifère de l'alfa peut fournir un fourrage d'hiver, et comme conséquence une augmentation de la production de viande sur les Hauts-Plateaux. M. BEN DANOU est un véritable apôtre et la Société est heureuse de lui apporter son concours moral.

M. G. DJIAN, dans son carnet de route *Vers le Tchad,* a donné au Bulletin un très intéressant récit de son voyage de Bordeaux à Fort-Lamy, à travers le Kanem, le Borkou et l'Ouadaï, dans l'Afrique Equatoriale française. Son travail, attachant pour le lecteur ordinaire, est d'un intérêt réel pour ceux qui seraient appelés à parcourir les régions décrites.

M. A. TOURNIER a bien voulu, comme tous les ans, nous donner le *Mouvement de la Navigation* dans les ports du département d'Oran, et le *Mouvement Commercial* durant l'année 1914.

Enfin MM. GUILLAUME et LHUILLIER ont publié les *Observations météorologiques de la Station de Santa-Cruz d'Oran* pendant l'année 1915.

Le Bulletin est complété par des *Notices bibliographiques* de MM. COUR, DÉCHAUD, DOUMERGUE, Abbé FABRE et FLAHAULT, et, hélas ! par treize notices nécrologiques.

En résumé, le Bulletin de 1915 ne déparera pas la collection de nos publications. Il reste à exprimer le souhait que la Société continue à bénéficier de la confiance de ses précieux et savants collaborateurs, et puisse, malgré les difficultés rencontrées, publier en 1916 un Bulletin digne de ses devanciers.

Mais il est une difficulté qu'il n'est pas facile de surmonter, c'est celle relative à la pénurie des manuscrits présentés. La plupart de nos collaborateurs étant au front ou absorbés par les œuvres de guerre, sont obligés d'interrompre leurs études et de nous priver momentanément de leur concours.

Bibliothèque. — L'état de guerre nous a obligés à limiter à l'extrême les dépenses d'achats d'ouvrages, qui ont été réduites à l'acquisition de quelques livres d'occasion, mais la bibliothèque s'est augmentée de 60 dons d'auteurs.

Il a été commencé un très important travail, qui consiste en l'établissement de fiches pour les travaux contenus dans les publications que reçoit la Société. Ce travail porte à 5.000 ou 6.000 le nombre de nos fiches, réparties : 1° Par noms d'auteurs, 2° Par matières, ce qui fournira à l'étude d'inappréciables facilités de recherches.

Situation financière. — Un grand nombre de sociétaires mobilisés n'acquittant pas leurs cotisations et les subventions les plus importantes nous faisant défaut, nous avons dû réduire les dépenses.

En 1914, nous avions dépensé......	5.598f 64
En 1915, nous n'avons dépensé que..	3.845 08
Réduction des dépenses......	1.753f 56

Nous avons pu ainsi joindre les deux bouts et noter même un excédent assez important.

Cet excédent n'aurait pu être réalisé si le Conseil général ne nous avait pas renouvelé en 1915 la subvention annuelle et si nous avions publié un 4e fascicule du Bulletin.

Mais ce boni provisoire sera sans doute absorbé en 1916, car le déficit sera difficile à éviter, le montant des cotisations et des subventions étant appelé à diminuer encore.

Néanmoins, notre situation reste très satisfaisante et nos réserves sont largement suffisantes pour parer à toutes les éventualités ; ce qui ne doit pas nous dispenser de porter nos plus grands efforts du côté du recrutement, en attendant que le succès final de nos armes permette à la Société de reprendre, dans sa vie normale, un nouvel essor.

Le Rapporteur,

E. FLAHAULT.

Docteur Jean DUZAN

Le 14 avril 1916 s'est éteint à Saint-Leu, à l'âge de 66 ans, M. le docteur Duzan, maire de la commune et un de nos plus anciens sociétaires. La brusque disparition de notre collègue fut pour nous une douloureuse surprise, car la maladie qui le minait ne paraissait pas avoir, à si brève échéance, des suites fatales.

Venu en Algérie en 1883, le docteur Duzan s'était fixé à Saint-Leu qu'il ne devait plus quitter. Il acquit rapidement l'estime de ses concitoyens qui, l'année suivante, lui confièrent la direction des affaires communales qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Il ne nous appartient pas, à cette place, d'énumérer les services rendus par le docteur Duzan à sa commune ; tous ceux qui connaissent Saint-Leu ont pu les apprécier. Saint-Leu est un des villages les plus propres, les plus coquets, les mieux dotés en établissements communaux du département d'Oran ; tout y indique l'esprit d'initiative d'une municipalité intelligente, soucieuse avant tout de la prospérité du village et du bien-être de ses habitants.

Le docteur Duzan s'était fait inscrire à notre Société dès son arrivée en Algérie. Non seulement il lui resta fidèle, mais encore il lui rendit de grands services en s'intéressant à l'œuvre qu'elle avait créée, le Musée d'Oran. Le docteur Duzan fut, pour ainsi dire, le conservateur des ruines romaines de Saint-Leu *(Portus Magnus)*. Il veilla sur ces ruines et fut en relations constantes avec le regretté commandant Demaëght. Grâce à notre dévoué collègue, une multitude d'objets et de documents archéologiques furent sauvés de la destruction et vinrent enrichir le Musée d'Oran.

Aussi, c'est avec une bien sincère affliction que la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* renouvelle à sa veuve et à ses fils l'expression de ses condoléances les plus attristées.

F. D.

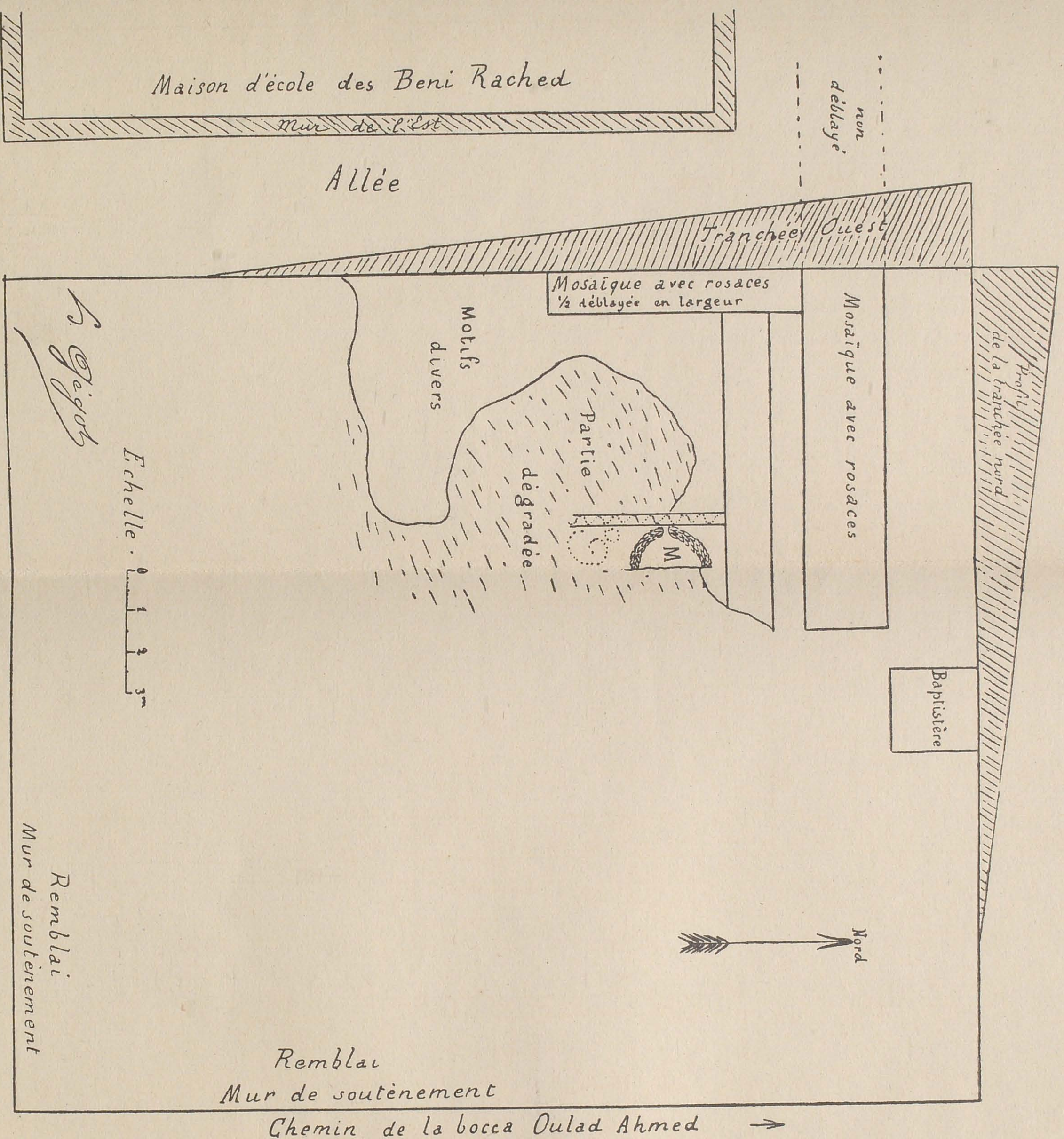


Fig. 1. Plan de l'emplacement des mosaïques



Fig. 2. Médaillon de feuilles de laurier M (fig. 1)



39e ANNÉE

TOME XXXVI

FASCICULE CXLVI (3e et 4e TRIM.)



SEPTEMBRE 1916.
DÉCEMBRE 1916.

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le bulletin.

NOTICE

SUR

EL KSAR EL KEBIR ET LA RÉGION DU KHLOTT[1]

I. — Habitat de la Tribu des Khlott

Exception faite pour les grandes familles berbères, premiers occupants du sol, il est rare de rencontrer au Maroc des tribus bien groupées occupant des zones nettement délimitées.

Essentiellement nomades, peu capables de s'attacher à la terre, guerrières et pillardes avant tout, les tribus arabes venues pour conquérir le Moghreb devaient, quoique toutes issues d'une même souche, s'éparpiller bientôt dans le pays tout entier, sans aucun ordre, ni aucune cohésion, n'écoutant dans la recherche de leur habitat temporaire que le désir de satisfaire des intérêts particuliers. Cette tendance à la dissémination, dépassant les limites de la tribu, s'étendit aux familles composant la tribu elle-même et celle-ci, ainsi morcelée, devait arriver non seulement à occuper des étendues de territoire hors de proportion avec leur peuplement, mais encore à voisiner sur un même territoire, parfois dans un même douar, avec des familles descendant de tribus différentes.

Les qualités guerrières de la race ayant décliné et le besoin de se fixer s'étant fait sentir, les fractions restèrent aux places qu'elles avaient choisies. De là, pour une même tribu, l'éparpillement actuel qui correspond à celui de la période nomade, mais qui est définitif maintenant. De là, aussi, dans une même zone, les contacts souvent intimes de tribus d'origine différente, de mœurs quelquefois dissemblables ; enchevêtrement touffu, véritable chaos qui rend souvent très difficile de fixer sur une carte les limites exactes de l'habitat d'une tribu donnée.

La tribu des Khlott ne fait pas exception à la règle, mais il est cependant possible de limiter à peu près exactement son habitat.

---

1 Des circonstances créées par l'état de guerre ont retardé la publication des trois premiers mémoires composant le fascicule actuel. *(Note du C. de R.)*

Mélangée sans doute à de petites fractions Tlig, Bedaoua ou autres et, quoique ayant elle-même quelques-unes de ses familles émigrées en d'autres régions du Maroc [1], elle se présente encore assez bien groupée, au Nord et au Sud de l'oued Loukkos.

Le bassin de cette rivière est son véritable habitat. Elle y est chez elle, car elle en impose aux autres tribus qui vivent à son contact et par le nombre de ses ressortissants, et par l'étendue des terres qui sont sa propriété.

La tribu des Khlott occupe une bande de territoire, le « Khlott », situé en bordure de l'océan Atlantique, s'étendant d'Arzila, au Nord, jusqu'à la merdja Ez-Zerga et le Drader, au Sud (60 kilomètres), et de Larache, à l'Ouest, jusqu'au pied du Djebel (montagne), à l'Est (30 kilomètres). La superficie occupée par la tribu est en chiffres ronds de 2.500 kilomètres carrés. Sa population s'élève approximativement à 30.000 habitants, Tlig et Bedaoua compris, ces derniers d'ailleurs n'entrant que pour fort peu dans ce total.

La ligne de délimitation du Khlott part à peu près d'Arzila, qu'elle n'englobe pas et qui appartient à la tribu des Sahel, suit d'abord l'oued El Alou, qui le sépare de la R'harbia, au Nord, s'infléchit un peu, bordant au Nord-Est la fraction des Mçoura, gagne l'oued El-Ayacha et Souk el Arba des Bedaoua (ou Ayacha) sur cet oued, puis, prenant une direction nettement Nord-Sud, arrive au fleuve Loukkos, vers dchar Mallem, côtoyant la montagne et laissant à l'Est les tribus Djebalas des Beni Gorfet d'abord, puis les Ahl Sherif. Arrivée au Loukkos, la ligne de délimitation épouse les courbes de ce fleuve sur quelques kilomètres, se confond avec la frontière franco-espagnole qu'elle quitte au djebel Gheni, passant au Sud de cette montagne, atteint le djebel Sarsar (Djebalas) qu'elle contourne, descend vers le village d'Haridiyne (Gharb) qu'elle n'atteint pas, puis se dirigeant presque en ligne droite vers l'Ouest, passe au Sud du camp français d'Arbaoua, emprunte le cours de l'oued Drader, frontière naturelle entre le Khlott et le Gharb et, coupant enfin en deux la merdja Ez-Zerga, se termine au marabout de Moulay Bou Selham (Khlott) sur l'Océan.

L'Atlantique borne naturellement à l'Ouest le Khlott jusqu'à Larache mais, à hauteur de cette ville, la limite

[1] On trouve quelques familles khlotia sur le fleuve Sebou, au lieu dit Had des Ouled Djelloul et dans la région de Mehedya.

suit le Loukkos pendant quelques kilomètres, contourne l'ancienne ville phénicienne de *Lixus*(aujourd'hui Tchemmich) et remonte enfin, du Sud au Nord, suivant une ligne fictive pour rejoindre son point de départ au Nord-Est d'Arzila, laissant entre elle et l'Océan une étroite bande de territoire occupée par la tribu des Sahel.

La frontière franco-espagnole dont nous ne connaissons pas encore le tracé définitif, suivra approximativement le 35e parallèle, ligne toute conventionnelle, coupant le territoire Khlott en deux parties, très inégales d'ailleurs, la plus grosse part ayant échu à l'Espagne avec la ville d'El Ksar El Kebir. Nous ne possédons en effet dans le Sud du territoire Khlott qu'une bande de 600 kilomètres carrés environ, soit le quart de la superficie totale, dont le centre le plus important est le poste militaire d'Arbaoua ou El Ma Bared (l'eau fraîche), et qui est peuplé d'environ 2.000 habitants.

Cette division de la région, la plaçant sous deux protectorats différents, n'a encore influé en rien sur les caractéristiques du pays. Pour les Khloti, il n'y a pas encore de frontière ; qu'il soit Espagnol ou Français, le Khlott est resté, au point de vue de sa vie intime et économique, ce qu'il était avant l'occupation européenne. Il n'y a pas ici de Pyrénées.

II. — Aperçu Géographique

Tout en comprenant les vallées de quelques petits oueds côtiers se jetant directement dans la mer ou dans les merdjas (marécages) bordant la côte océanique, l'habitat de la tribu du Khlott est, comme il a été dit, avant tout, le bassin du Loukkos et de ses affluents, depuis sa sortie du Djebel jusqu'à Larache.

Ce bassin possède une ceinture à peu près continue.

Au Nord-Ouest et au Nord, une chaîne de petites collines de faible altitude et une suite de plateaux sablonneux le séparent des bassins côtiers des oueds Es Sebt, El Alou et El Ayacha. A l'Est et au Sud-Est, il est isolé par la haute muraille du Djebel (Beni Gorfet, Ahl Sherif et Sarsar), continuation du système riffain d'où provient le Loukkos qui s'en échappe par une trouée étroite ménagée entre les monts des Ahl Sherif et le massif du Sarsar. Au Sud, les plateaux rocailleux peu élevés de la région d'Arbaoua

lui assurent sa limite avec le bassin de l'oued M'da, la grande rivière du Gharb. A l'Ouest enfin, une série de soulèvements sablonneux et rocailleux se terminant par le grand plateau de Larache, départage entre le Loukkos et les oueds côtiers Souheir et Drader, les eaux de la région.

Tel qu'il est constitué avec sa ceinture de collines et de montagnes, le bassin du Loukkos affecte la forme d'un grand cirque dont les portes sont à Larache et au pied du Sarsar, portes opposées réunies par une voie diamétrale constituée par le fleuve lui-même.

L'intérieur de ce cirque ne présente que peu de parties vraiment plates. La vallée du Loukkos ne comporte en effet de plaines, au vrai sens du mot, qu'aux abords immédiats des rives du fleuve.

Cette plaine, assez étroite dans le cours supérieur de l'oued, s'élargit en cercle à la hauteur d'El Ksar, s'étend en largeur sur une dizaine de kilomètres, puis se rétrécit peu à peu pour se réduire à nouveau, après le confluent du Loukkos et de l'oued Mkhazen, aux seuls abords immédiats du fleuve, jusqu'à l'embouchure à Larache.

Cette plaine, d'ailleurs, est occupée dans la presque totalité de sa superficie par des marais où se perdent de nombreux petits filets d'eau nés des collines voisines. Ces marais sèchent en partie l'été, fournissant de bons pâturages, mais en hiver et à la saison des pluies, ne pouvant écouler au Loukkos ou à ses affluents que leur trop plein, ils deviennent souvent impraticables au point d'arrêter la circulation dans le pays.

La majeure partie du relief de la région est constituée par une infinité de petits mamelons dont l'altitude décroît du Djebel vers la mer, mamelons rocailleux, arrondis, dénudés et à pentes rapides, disposés sans ordre et sans direction bien nette, d'où la difficulté de les rattacher à une suite montagneuse déterminée. Leur altitude ne dépasse pas en général 200 mètres, exception faite pour le djebel Gheni (300 mètres) situé entre El Ksar et Arbaoua dont l'arête anguleuse marque la frontière franco-espagnole et qui doit d'ailleurs orographiquement être rattaché au système du Sarsar.

Ces mamelons sont séparés par des ravins étroits, au fond desquels s'accumule la terre arable entraînée par le ruissellement — d'où leur fertilité — et où serpentent d'innombrables petits cours d'eau, temporaires ou per-

manents, souvent boueux en hiver et partant difficiles à traverser.

Cette disposition spéciale du relief du sol explique bien les sinuosités nombreuses du cours des oueds de la région et en particulier celles du Loukkos dont les méandres nombreux et la forme serpentine ont suggéré à l'antiquité la légende du « Dragon gardien du jardin des Hespérides ».

L'oued Loukkos (Lekkous-El Kous), le Lixus des géographes anciens, est la grande artère fluviale de la région.

Né dans le Djebel, près de Chechaouen (tribu des Lakhmes), il coule d'abord dans les ravins de la montagne, puis, un peu après le gué de Sebbab et le dchar Mallem (Ahl Sherif), entre dans le Khlott près de Kadjouka, coulant au milieu de beaux jardins de figuiers, dans une direction à peu près Nord-Ouest, passe devant la djemaa des Moujahidin où se faisaient autrefois les rassemblement de guerriers allant attaquer les colons chrétiens de la côte (Guerre sainte, Djihad) et arrive au pied du djebel Gheni.

Ayant reçu l'oued El Ma Bared par l'intermédiaire d'une merdja de la plaine, le Loukkos prend alors une direction générale S.-E.-N.-O. qu'il conserve jusqu'à son embouchure et coule d'abord encaissé dans un lit profond, limité par des berges à pic ; puis les berges s'abaissent peu à peu au niveau de la plaine elle-même.

Dans cette dernière partie de son cours, le Loukkos passe à Mechra-Es-Serracq (Gué des Voleurs), qui permet d'éviter El Ksar quand on se dirige du Khlott vers le Djebel et vice-versa, puis au gué d'El Ksar distant d'environ un kilomètre de la grande agglomération sur laquelle nous reviendrons plus loin. Ce gué que traverse la grande route de Tanger-Fez est praticable seulement en été (0^{m}50 d'eau en moyenne). L'hiver, lorsque la rivière est grosse, les voyageurs doivent passer un peu plus en aval, au gué des Benatyin où fonctionne un bac permettant la traversée.

Poursuivant sa route à travers les jardins, le Loukkos arrive au gué d'El Merissa où la route d'été de Larache à El Ksar le traverse et jusqu'où se fait sentir la marée, passe à Mechra El Habat où il cesse d'être navigable et atteint Mechra En Nedjma. Là commencent les adirs du Sultan, vastes étendues de terrains où se pratique l'élevage des bestiaux et surtout des chevaux et mulets appartenant à Sa Majesté Chérifienne.

Un peu avant la koubba de Sidi Ouaddar, le Loukkos reçoit l'oued Mkhazen grossi de l'oued Ouarrour. Le confluent des deux rivières se fait au milieu d'une vaste merdja, près de laquelle se livra en 1578 ap. J.-C. la fameuse bataille des « Trois Rois ».

Après ce confluent, le Loukkos marque la limite du Khlott et du Sahel, passe à l'ancienne ville phénicienne de *Lixus* (Tchemmich) et arrive à Larache (El Araïch) où il se jette dans l'Océan par une embouchure assez large fermée, comme la plupart des estuaires au Maroc, par une barre, d'ailleurs le plus souvent franchissable pour les bateaux de tonnage moyen.

Les principaux affluents du Loukkos en territoire Khlott sont : à droite, l'oued El Mkhazen, qui naît dans les Beni Arous auprès du célèbre marabout de Moulay Abdesselam Ben M'Chich, coule dans une vallée très fertile, passe après son entrée dans le Khlott à Sidi Ali Bou Loufa, Souk El Djemaa et Tolba, Kanoura et se jette dans le Loukkos à El Ameir, réputé par des melons très appréciés du Maghzen.

Il reçoit lui-même à droite, au niveau de Souk El Djemaa et Tolba l'oued El Ameir, puis l'oued Magrouel, l'oued Immer, au confluent duquel on remarque les ruines de deux ponts romains et enfin l'oued Raïçana qui passe à l'important marché du même nom, le Souk El Tleta Er Raïçana.

A gauche, le Mkhazen reçoit l'oued Ouarrour qui descend du Djebel, torrent presque à sec en été dont un sous-affluent de gauche porte le nom au moins inattendu de oued Frechk Aoua (de l'espagnol, agua fresca).

A gauche, le Loukkos reçoit l'oued El Ma Bared (eau fraîche) qui passe au bas du plateau occupé par le camp français d'Arbaoua et coule dans de superbes jardins d'orangers, dont plusieurs sont la propriété des Chorfa d'Ouezzan ; l'oued Akhfacha, et enfin le ruisseau de Smid-El Ma et l'oued Sakhsok, ces deux derniers limitant les adirs du Sultan.

Parmi les oueds côtiers qui arrosent le Khlott, il convient de citer, au Nord du Loukkos, l'oued El Alou qui sépare le Khlott de la R'harbia, l'oued Es Sebt qui passe près de l'ancienne station romaine de *Tabernae* (Lalla Al Djilalya) et au souk de Sidi El Yamani, enfin au Sud du Loukkos, l'oued Souheir qui se jette dans la merdja de Gla, voisine des ruines romaines de *Frigidae* et l'oued

Drader qui sépare le Khlott du Gharb, passe au douar important de Sidi El Haouari et à Mechra El Hader, où la route de Mehedya à Larache le traverse, pour se jeter enfin dans la merdja Ez-Zerga.

La plupart de ces petits oueds, grâce à la proximité des réservoirs de la montagne, conservent même pendant l'été des eaux courantes ; certains se réduisent à un mince filet d'eau, mais la fraîcheur maintenue aux abords de leur lit préserve le pays de l'apparence désolée que les fortes chaleurs donnent, au Maroc, aux sols les plus fertiles, aux régions les plus riches.

III. — Nature du Terrain

Le territoire du Khlott est formé de terrains tertiaires (néogène marin).

Le Khlott représente le fond et les plages de l'ancien détroit sud-riffain qui faisait communiquer l'Atlantique et la Méditerranée et qui, aujourd'hui, constitue la trouée de Taza. Le Djebel qui limite le Khlott à l'Est et au Sud-Est représentait les falaises du détroit.

Sur le bord de la mer le terrain est sablonneux, parsemé de dunes.

Dans l'intérieur, les multiples collines qui constituent le relief du sol sont formées de sable argileux, parfois de grès, supportés par des couches de marne fortement calcaire. Quelquefois le grès se montre en masses compactes, comme dans le djebel Gheni, par exemple. En d'autres points apparaissent des conglomérats de galets d'épaisseur variable, avec ciment gréseux. Ces diverses formations peuvent être attribuées à l'étage tortonien.

Les ravins qui limitent les collines, ainsi que les plaines, sont couverts d'alluvions provenant de l'érosion des pentes et des inondations. Ces terrains contiennent en général une forte proportion de matières organiques (végétaux décomposés par l'eau), ce qui explique leur très grande fertilité (terrains « touars »).

La pierre à bâtir est rare dans le Khlott ; l'argile, par contre, très abondante, d'où l'habitude qu'ont prise les Khlott de bâtir en « mokdar » (briques séchées au soleil) leurs maisons qu'ils couvrent de chaume.

Dans le Khlott, on ne trouve pour ainsi dire pas de maisons en pierres. (Voir § XVII.)

Hydrologie. — Le Khlott est particulièrement bien arrosé, l'eau y est abondante et douce, d'où la beauté des jardins de la région. On trouve quelques oueds salés, affluents du Loukkos dans son cours supérieur, descendant du Sarsar où existent des gisements de sel gemme.

Mines. — Il n'a pas été signalé, encore, de gisements miniers dans la région.

IV. — Climatologie

Le climat du Khlott est en général tempéré et procède du climat marin : la température tombe rarement à 0° en hiver et ne dépasse généralement pas 30° en été.

La région est bien ventilée. Les vents dominants sont les vents du Nord (beau temps). Les vents d'Ouest (vents océaniques) amènent des orages et des bourrasques souvent violentes. Le sirocco y souffle rarement.

Il pleut, enfin, fréquemment dans la région au cours de l'année, surtout de septembre à fin mars.

Les observations météorologiques n'ont été relevées qu'à partir du 1er janvier 1914 :

ANNÉE 1914 MOIS	TEMPÉRATURE			PRESSION ATMOSPHÉRIQUE			VENT		PLUIE
	Minima	Maxima	Moyenne	Minima	Maxima	Moyenne	Direction dominante	FORCE	
Janvier	— 1	15,5	+ 10	745	764	749	S.-O.	violent (1 jour)	12 jours
Février	+ 6	+ 20	+ 11,5	746	765	755	S.-O.	violent (9 jours)	13 jours
Mars	+ 5,5	+ 25	+ 13,5	748	765	757	N.-N.-O.	violent (1 jour)	9 jours
Avril	+ 6	+ 25	+ 15,5	746	760	754	N.-N.-O.	violent (4 jours)	9 jours

V. — Valeur Sanitaire du Pays

La région du Khlott est très saine dans les parties élevées, sur les collines. L'absence d'eaux stagnantes et la ventilation énergique expliquent cette salubrité. Malheureusement,

il n'en est pas de même dans les régions basses, où les merdjas ou marécages favorisent tout particulièrement la pullulation des moustiques et par conséquent le développement du paludisme.

La variole est naturellement endémique dans la région, comme dans toutes les agglomérations arabes du Nord de l'Afrique, mais n'est pas à craindre pour les Européens qui ont pris la précaution de se faire vacciner.

On constate enfin de temps en temps quelques petites poussées de typhus et de peste comme dans toutes les parties du Maroc. Il n'est pas douteux que peu à peu les mesures d'assainissement et de prophylaxie feront disparaître ou tout au moins rendront très rares toutes ces affections.

VI. — Végétation, Cultures

La région du Khlott est particulièrement fertile et propice à la grande culture. Les céréales viennent bien dans les terrains d'alluvions, les abords des merdjas donnent de très bons pâturages pour le gros bétail et les parties caillouteuses des collines fournissent une nourriture suffisante pour les moutons. (Voir § XIX.)

Les jardins sont très nombreux dans le Khlott, aux abords des ruisseaux ou rivières ; ils sont coquets et très riches. On y trouve les arbres fruitiers les plus divers : l'oranger, le citronnier, le cognassier, l'amandier, l'abricotier, le grenadier, le figuier, etc., etc. La vigne et l'olivier y poussent très bien. Il existe en particulier autour d'El Ksar des jardins de grande valeur, et devant de telles richesses, on s'explique bien la légende antique du « Jardin des Hespérides si jalousement gardé par le Dragon ».

Enfin, en certaines régions, vers Larache notamment, s'étendent des forêts de chênes-liège, d'ailleurs assez peu exploitées jusqu'à ce jour.

VII. — Routes

On ne saurait parler ici de routes proprement dites.

Le Khlott n'est sillonné que par de nombreuses pistes qui n'ont encore reçu aucun entretien. En territoire français, on commence à les aménager en attendant de pouvoir les remplacer par de véritables routes.

Presque toutes les pistes du Khlott se croisent à El Ksar. Les principales sont :

1° Les deux routes de Tanger à El Ksar, sur l'une desquelles s'embranche la piste d'El Ksar à Tétouan et qui se continue vers le Sud dans la direction de Fez ;

2° Les pistes de Larache à Ouezzan par El Ksar ;

3° La piste de Larache à Tétouan qui croise les routes de Tanger au niveau du Tleta de Raïçana ;

4° La piste de Larache à Arzila ;

5° Les pistes de Larache à Souk El Arba de Sidi Aïssa (Gharb) et de Larache à Mehedya, celle-ci parallèle à la côte.

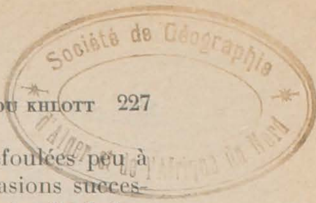
Le chemin de fer de Tanger-Fez traversera la région du Nord au Sud. Son tracé n'est pas encore définitivement décidé et plusieurs projets sont en présence. Celui qui paraît avoir le plus de chances d'aboutir fait suivre à la voie ferrée les pistes actuelles de Tanger à El Ksar, la dirigeant ensuite sur Arbaoua, puis sur Souk El Arba de Sidi Aïssa. C'est la plus directe. Les Espagnols désireraient que la ligne passe à Arzila et Larache, d'où elle rejoindrait à El Ksar le premier tracé. Outre qu'elle desservirait ainsi deux villes importantes, elle passerait dans une région plus sûre que la première, du moins dans les circonstances actuelles. Enfin certains colons du Gharb voudraient lui faire éviter Arbaoua, qui n'a somme toute pas grande importance commerciale, pour la conduire d'El Ksar à Sidi Aïssa, par le gros marché de Lalla Mimouna dans le Gharb.

Il sera sans doute difficile de concilier des désirs si divers qui correspondent sans nul doute à des intérêts indiscutables.

Quel que soit en tous cas le tracé qui sera adopté, il est inutile de dire que la voie ferrée rendra d'immenses services à cette riche région de culture et d'élevage, à laquelle elle assurera des débouchés rapides.

VIII. — Historique

Nous sommes peu renseignés sur les premiers occupants du bassin du Loukkos, les Mazices et Autolotes, peuplades berbères dépendant, d'après Ibn-Khaldoun, du royaume des Gomaras, qui s'étendaient en bordure de l'Atlantique depuis Arzila jusqu'à Casablanca.



Ces populations berbères de la plaine, refoulées peu à peu dans la montagne (Djebel) par les invasions successives, seraient représentées aujourd'hui par les Djebalas.

Les Phéniciens ont certainement exploré la côte. On retrouve encore quelques vestiges du port de Mulecha qu'ils avaient fondé à l'embouchure du canal qui relie la merdja Ez-Zerga à la mer, à la hauteur du marabout actuel de Moulay Bou Selham. Ils remontèrent le Loukkos sur quelques kilomètres, fondèrent Lixus, mais rien n'établit qu'ils aient poussé plus loin leur exploration.

Par contre, les Grecs semblent avoir pénétré jusqu'à El Ksar. Une inscription grecque gravée sur une des pierres du minaret de la grande mosquée de cette ville, pierre tombale ramassée sans nul doute à proximité par les constructeurs de l'édifice, prouve que si les Hellènes n'avaient pas établi dans la région de centres importants de colonisation, ils avaient au moins parcouru le pays.

L'occupation romaine a laissé des traces plus significatives.

Le Khlott était traversé par deux routes romaines, simples pistes d'ailleurs, car on ne trouve aucune trace d'aménagement.

L'une d'elles venant de *Tingis* (Tanger), *Duco* (Aïn Dalia), *Zilis* (Arzila), *Ad Mercurios* (Dchar-Djedid) passait dans le Khlott à *Tabernae* (Lalla Al Djilalya) où ont été retrouvés les murs d'un castrum, traversait le Loukkos à *Lixus*, gagnait *Frigidae* (Souheir), qui, près de la côte, au Sud de la merdja de Gla, devait être un port militaire, pour de là se diriger sur Salé en traversant le Sebou à *Banassa* (Sidi Ali Bou Djenoun).

L'autre route de *Tingis* à *Volubilis* (près de Meknès) se détachait de la première à *Ad Mercurios*, passait dans le Khlott à *Ad Novas* (Sidi El Yamani), traversait les oueds Immer et Mkhazen sur des ponts dont on peut voir encore de beaux restes, gagnait *Oppidum Novum* (El Ksar El Kebir) et se dirigeait enfin sur *Volubilis* par *Tremulae* (Baçra). Ces routes, en définitive, traversaient les mêmes centres importants qu'aujourd'hui.

Toutes ces stations constituaient une solide ligne de postes militaires destinés à contenir les tribus montagnardes, mais leur souvenir n'a que peu survécu, exception faite pour *Oppidum Novum* qui a été identifié avec l'actuel El Ksar El Kebir. L'emplacement de ce poste indi-

qué sur l'itinéraire d'Antonin comme distant de 62 milles de *Tingis* sur la route *Tingis-Volubilis*, coïncide à peu près exactement avec l'agglomération indigène contemporaine. D'autre part, il est à remarquer que les pierres taillées qui ont servi à l'édification du minaret de la grande mosquée de cette ville, rappellent par leur forme la manière romaine et qu'à l'intérieur de l'édifice, on trouve dans la colonnade deux chapiteaux d'ordre corinthien, dont les restes, dégradés par des blanchiments à la chaux réitérés, sont pourtant caractéristiques [1].

Tissot dit enfin qu'on aurait trouvé à El Ksar des objets antiques et même une statue.

Quoi qu'il en soit, *Oppidum Novum* n'existait plus ou était devenu bien insignifiant lors du passage d'Okba Ben Nafi (682 ap. J.-C.) et des premiers conquérants arabes, Moulay Idriss et ses successeurs, car il n'en est jamais question dans les œuvres des historiens de la conquête.

La ville actuelle d'El Ksar paraît avoir été fondée par une fraction de l'importante tribu berbère des Ketama, d'où le nom de Ksar Ketama sous lequel elle a été longtemps connue.

Originaire de la province de Constantine, cette tribu berbère est venue au Maroc au xe siècle de notre ère, à la suite des conquérants arabes Fatimides de l'Ifrikia (Algérie-Tunisie), qu'elle aida à renverser la dynastie Idrissite, alors régnante. Elle s'installa sur les bords du Loukkos et fonda la ville.

Cette tribu devait d'ailleurs s'éclaircir assez rapidement jusqu'à disparaître presque. On en retrouve cependant encore quelques descendants installés à une douzaine de kilomètres d'El Ksar, sur les bords du Loukkos, mélangés à la tribu Djebala des Ahl Sherif et groupés en cinq ou six petits villages (zone française), dont le principal répond au nom de Ketama.

El Ksar ou Ksar Ketama ne tarda pas à devenir florissant, mais malgré ses prétentions au titre de capitale du Maroc septentrional, ne joua jamais de rôle sous les premières dynasties marocaines.

Sous le règne du khalife almohade Yacoub El Mançour (xie siècle), El Ksar connut les faveurs gouvernementales. Le khalife s'y rendit plusieurs fois pour chasser, reconstruisit la ville endommagée par des inondations et, pour

1 Michaux-Bellaire.

la défendre contre les incursions de voisins trop entreprenants, la fit entourer d'une muraille en pisé (tabia) dont on retrouve encore aujourd'hui des vestiges bien conservés.

C'est sous le règne de ce même khalife qu'arrivent dans le bassin du Loukkos les premières tribus arabes, les Ryah.

Il serait trop long et sans grande utilité d'entreprendre ici l'histoire des Ryah et des tribus de même famille Sfian, Beni-Malek et Khlott, que nous retrouverons plus loin. Qu'il nous suffise de dire pour la compréhension des faits, que ces tribus, filles des Beni-Hilal, originaires du Hedjaz, furent lancées par le khalife El Mostancir (1050 ap. J.-C.) sur l'Ifrikia révoltée où elles s'installèrent après avoir réprimé la révolte. (Invasion hilalienne.)

Ces tribus, turbulentes et indisciplinées, ne tardèrent pas à entrer elles-mêmes en rébellion contre l'autorité des Almohades qui, les ayant réduites, décidèrent de les transplanter au Maroc ; c'est ainsi que le khalife El Mançour établit les Ryah dans le bassin du Loukkos et le Gharb, tandis qu'il dirigeait vers le plateau du Tamesna et l'Oum Er Rebia les autres tribus hilaliennes, les Khlott en particulier (1187-1188 ap. J.-C.).

Une partie seule des Ryah ainsi transplantés devait rentrer dans le pays. Dans les dernières années du XIe siècle, une notable partie de la fraction s'échappa et retourna en Tripolitaine. Ceux qui restèrent soutinrent la cause des derniers Almohades contre la puissance naissante des Merinides. Vaincus en 1223 ap. J.-C. par les Beni Akrin, ils durent ainsi que les habitants d'El Ksar payer tribut à Othman le Borgne. Ils se rallièrent d'ailleurs à la nouvelle dynastie.

A peu près tranquilles pendant quatre-vingts ans, quoique ayant donné asile vers 1260 aux Ouled Idriss révoltés contre le sultan Yacoub Ben Abdelhakk, les Ryah furent ainsi qu'El Ksar placés en 1288 sous le gouvernement des Ach Quiloula qui, de pères en fils, assurèrent l'administration de la région pendant près d'un siècle.

En 1307, dernier soulèvement des Ryah. Ce soulèvement fut réprimé avec une extrême rigueur par le khalife Abbou Tabed. Les Ryah furent décimés au point qu'il ne reste plus actuellement de cette tribu que quelques représentants disséminés dans les marais de la côte.

Les Khlott vinrent alors les remplacer dans le bassin du Loukkos. Ils y sont encore.

Nous avons laissé les Khlott en 1188 ap. J.-C. sur les bords de l'Oum Er Rebia où ils avaient été installés par le sultan El Mançour. Guerriers turbulents, incapables de s'attacher à la terre qui leur avait été donnée, les Khlott, pendant un siècle, furent en continuelle effervescence, embrassant tantôt la cause des Almohades, tantôt la cause des Merinides, suivant que leurs frères hilaliens — mais ennemis irréconciliables — les Sfian, prenaient parti pour les sultans régnants ou leurs compétiteurs.

Tantôt vainqueurs, tantôt battus, ils avaient vu décliner leur puissance réelle à l'époque de leur arrivée sur l'Oum Er Rebia, mais ils constituaient encore en 1308 un véritable danger pour la dynastie régnante. Aussi le sultan Abbou Tabed se décida-t-il à les réduire définitivement. Vaincus, il les envoya sur les bords du Loukkos remplacer les Ryah anéantis. Définitivement ralliés aux Merinides, ils restèrent fidèles à la dynastie jusqu'à sa chute, malgré la défaite du prétendant Abbou Salem sous les murs d'El Ksar en 1359. Toutefois, lors de l'avènement des Saadiens, ils reconnurent sans trop de difficultés la dynastie nouvelle.

Leur docilité fut de courte durée, car lors de la tentative que fit le Merinide Abbou Hassoun (dont la mère était Khlotia) pour ressaisir le pouvoir, ils embrassèrent le parti du prétendant et l'aidèrent à battre le sultan saadien El Mahdi ; mais celui-ci, ayant repris le dessus, se vengea des Khlott. De tribu « guich », c'est-à-dire exempte d'impôts, et astreinte seulement à fournir des contingents en cas de guerre, il la rabaissa au rang de tribu « naïba » soumise à l'impôt.

En 1503, les Portugais déjà installés à Larache depuis une cinquantaine d'années, remontèrent le Loukkos jusqu'à El Ksar qu'ils surprirent une nuit, mais où ils ne purent se maintenir. Attirés par la richesse de la région et son importance commerciale comme voie de pénétration vers l'intérieur, les Portugais tentèrent à plusieurs reprises de s'installer dans le pays ; leurs tentatives ne furent jamais suivies de succès, et la dernière même devait être désastreuse.

En 1578, en effet, le roi de Portugal Dom Sébastien, aidé du prétendant Mohammed XI, remontait le Loukkos à la tête d'une armée de 20.000 hommes, rencontrait au confluent de ce fleuve avec l'oued Mkhazen, à trois heures au Nord d'El Ksar, l'armée marocaine commandée par le

sultan Abd El Malek et se faisait complètement battre par les Marocains. Son armée était anéantie et lui-même se noyait dans l'oued Mkhazen. Son allié et son vainqueur n'avaient pas été d'ailleurs plus heureux ; Mohammed XI s'était, au cours de l'action, noyé lui aussi dans le Loukkos, tandis que le sultan Abd El Malek malade mourait dans sa litière ; il fut enterré sur le lieu même de la bataille, où l'on peut encore voir son tombeau.

Telle fut la bataille de l'oued Mkhazen, dont le souvenir est encore très vivant dans le Khlott, où elle est connue sous le nom de « Bataille des Trois Rois ».

El Ksar devint dès lors le point de rassemblement des « Moujahidin » (soldats de la guerre sainte) qui, pendant de longues années, firent une guerre sans merci aux colonies européennes et chrétiennes installées sur la côte. Un de leurs chefs les plus célèbres fut le caïd R'aïlan, gouverneur de la ville (1660).

Les Khlott s'étaient courageusement battus à l'oued Mkhazen. Pour les récompenser, le sultan El Mançour en réintégra une partie dans son guich et distribua aux autres de riches terres dans le Gharb, au voisinage du Sebou. Mais, incorrigibles, ils recommencèrent bientôt leurs pillages aux dépens des tribus limitrophes, si bien que le Sultan dut leur imposer une forte contribution. Il voulut, pour les occuper, les envoyer guerroyer dans le Sud du Maroc. Les Khlott refusèrent et ce refus leur attira une sanglante leçon (1584).

Vers 1631, lors de la marche du marabout El Ayachi contre les colonies chrétiennes de la côte, les Khlott restèrent sourds aux appels de la guerre sainte. Bien mieux, lorsque le marabout, battu par les Berbères en 1640, se réfugia chez eux, ils le décapitèrent.

Vers 1641 apparaît dans le bassin du Loukkos une nouvelle peuplade arabe, les Bedaoua. D'abord installée par le Sultan saadien dans la tribu des Beni Mesguilda, cette tribu, composée en grande partie de chameliers, se dispersa bientôt, s'éparpillant non seulement dans la plaine du Loukkos, parmi les Khlott, mais encore dans le Gharb, au Nord, et dans le Gharb, au Sud, donnant un exemple de cette dissémination dont nous avons déjà parlé.

De 1660 à 1673, El Ksar et le Khlott devinrent le centre de la rébellion du célèbre caïd R'aïlan, leur gouverneur, contre les sultans de la dynastie Filala. Grisé par ses succès contre les chrétiens, l'ancien mojahed voulut s'em-

parer de Fez et se faire proclamer Sultan. Après sa défaite, il revint à El Ksar dont il fit sa capitale du Nord marocain ; il en fut d'ailleurs bientôt chassé par le sultan Moulay Ar Rachid.

Obligé de fuir en Algérie, il revint avec des troupes turques, mais fut encore battu à El Ksar par Moulay Ismaïl, fils du précédent. Le caïd fut décapité et El Ksar vit raser ses murailles.

Pendant toute la fin du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe, le Khlott fut le théâtre des luttes incessantes des sultans régnants contre les prétendants. Les Khlott furent presque toujours les adversaires du gouvernement établi, malgré les répressions souvent dures qu'ils s'attirèrent.

De sanglantes rencontres eurent lieu à El Ksar. En 1748, en particulier, le gouverneur de la ville Ahmed Ben Akbou y fut battu et tué par le sultan Moulay Abdallah (Bataille du Hinsah).

En 1747, la harka Khlott, Tlig[1] et Bedaoua, commandée par le pacha Ahmed Riffi, fut taillée en pièces sur les bords même du Loukkos et son chef, fait prisonnier, décapité par le même sultan.

Vaincus, mais non encore réduits à l'impuissance, les Khlott se faisaient battre encore quelques années plus tard à Dar Debibagh, près de Fez, par le sultan Abdallah et, poursuivis, étaient obligés de s'enfuir à Larache et de se rendre après trois mois de siège.

Le dernier soulèvement des Khlott et d'El Ksar date de 1845, sous le règne de Moulay Abderrahman. Il fut motivé par la nomination d'un gouverneur impopulaire étouffé par le caïd nègre Faradji.

Depuis cette date jusqu'à nos jours, la tribu des Khlott n'a cessé d'être calme et fidèle aux Sultans. Elle faisait partie du « Bled Maghzen » lorsqu'Espagnols et Français vinrent occuper la région[2].

1 Les Tlig, tribu arabe, sont intimement mélangés aux Khlott. A quelle époque sont-ils venus dans le bassin du Loukkos, à quelle fraction arabe appartiennent-ils ? Autant de questions auxquelles il n'est pas possible de répondre, les historiens arabes étant muets à leur égard. On admet, ce qui est vraisemblable, qu'ils sont hilaliens, c'est-à-dire très proches parents des Khlott dont ils partagent depuis fort longtemps la fortune, mais là s'arrêtent les hypothèses. Les Tlig sont disséminés dans la région, on en trouve cependant quelques groupements assez bien marqués au Nord vers l'oued Ayacha et surtout en zone française au pied du Sarsar, dans la région d'Arbaoua.

2 Par « Bled Maghzen » on entend l'ensemble des tribus reconnaissant l'autorité absolue du Sultan, spirituelle et temporelle. Ces tribus ont accepté



IX. — Les Khlott actuels

Malgré des croisements inévitables avec les différentes races habitant l'Afrique du Nord, notamment les Berbères, croisements effectués au cours de leur traversée de la Tunisie et de l'Algérie, et depuis leur installation au Maroc, les Khlott et les Tlig ont conservé jusqu'à nos jours le type arabe assez pur.

L'homme est en général grand, robuste ; la femme de taille moyenne et bien proportionnée. Le teint est brun, les yeux, la barbe et les cheveux noirs, le visage ovale, le nez fort. Le type représente en somme toutes les caractéristiques de la race sémite.

A l'encontre de ce que l'on observe dans de nombreuses régions du Maroc où les esclaves noirs sont particulièrement prisés des Marocains, les métis nègres sont très rares.

Au point de vue de sa mentalité, le Khloti a les qualités et les défauts de l'Arabe en général, les uns et les autres tellement connus qu'il n'y a pas lieu d'insister ici. Ses mœurs sont celles de toutes les tribus arabes du Maroc, à peu de variantes près.

Cette peuplade autrefois turbulente et indisciplinée, qui a pu, d'après certains historiens, Marmol et Léon l'Africain en particulier, mettre en ligne jusqu'à cinquante mille hommes dont huit mille cavaliers, et qui fut assez puissante pour tenir tête aux Sultans, quelquefois même victorieusemennt, non seulement est aujourd'hui considérablement réduite comme population, mais encore est une des tribus les plus pacifiques du Maroc, complètement adonnée à la culture et à l'élevage, âpre au gain et beaucoup plus occupée de ses intérêts matériels que travaillée d'idées belliqueuses.

De sa valeur guerrière d'autrefois, il ne lui reste plus grand chose, hormis une aptitude au vol à main armée très particulièrement marquée, si tant est que cet amour

---

aujourd'hui la domination européenne, puisque celle-ci représente l'autorité du Sultan. Par contre le « Bled Siba » comprend les tribus qui reconnaissent le Sultan comme chef religieux, mais non comme chef politique. Ce sont celles qui n'admettent pas notre protectorat D'où les expressions couramment employées au Maroc, être en « siba » (être en dissidence), partir en « siba » (partir en dissidence après avoir été soumis).

de la rapine puisse être considéré comme un reliquat de sa combativité d'antan ; au surplus, même pour le vol, le Khloti montre généralement peu de courage, évitant dans ses expéditions de s'attaquer à qui peut se défendre avec quelques chances de succès.

Naguère voisins dangereux pour les tribus limitrophes qu'ils rançonnaient continuellement, les Khlott étaient devenus à leur tour, avant l'occupation européenne, la proie des montagnards berbères Ahl Sherif surtout, qui les razziaient sans pitié, leur enlevant périodiquement femmes, troupeaux et argent. Cette situation précaire n'a cessé que devant la présence dans le pays des troupes espagnoles et françaises.

Une telle déchéance tient à de multiples causes dont l'étude n'est pas du cadre de ce travail, simple notice. Les Khlott ont en définitive participé à la déchéance générale de toutes les peuplades arabes de l'Afrique du Nord, décadence qui a fait de ces peuplades des adversaires peu sérieux de notre pénétration, nos plus redoutables ennemis aujourd'hui au Maroc, comme autrefois en Algérie, étant avant tout des tribus de race berbère qui ont su conserver intactes jusqu'à nos jours leur vigueur, leur énergie et leur combativité.

Les Khlott ne devaient pas, cela se comprend aisément, constituer un obstacle sérieux à l'établissement du Protectorat européen sur leur territoire.

La conquête du pays s'est faite sans coup férir, tant du côté espagnol que du côté français, et si, actuellement, dans leur zone les Espagnols éprouvent des difficultés, celles-ci ne proviennent que peu des Khlott et beaucoup des Djebalas.

Ont-ils jamais eu d'ailleurs des velléités de résistance ? On ne saurait l'affirmer, car, malgré les nombreux palabres motivés par l'approche des troupes européennes, palabres au cours desquels ils avaient décidé la ruine des chrétiens, les Khlott n'ont jamais, du moins en fait, esquissé la moindre défense. Peut-être, ainsi que le fait remarquer très humoristiquement M. Michaux-Bellaire, parlant des Beni-Malek et des Sfian, avaient-ils, comme leurs frères arabes du Gharb, compté, pour exterminer l'envahisseur, beaucoup plus sur la puissance surnaturelle des marabouts illustres enterrés dans leur pays que sur leur propre valeur guerrière : « Voyant que les marabouts ne manifestaient aucune colère et semblaient considérer

ce qui se passait comme émanant de la volonté divine à laquelle il faut se soumettre... (ils) ont fait comme eux[1]. »

X. — L'Occupation Européenne

On ne peut considérer comme une occupation européenne la présence dans le Sud du territoire, au milieu de l'année 1909, d'une méhalla chérifienne commandée par des officiers français (Mission militaire française). Il n'était nullement encore question de conquête ou de protectorat, et cette méhalla, campée à Souk El Arba du Gharb, se contentait de surveiller la région, sans jamais passer le Loukkos.

L'occupation européenne date de l'arrivée des Espagnols. Ceux-ci prenant acte de notre marche sur Fez, ayant prétexté l'insécurité de la région, troublée par les attaques continuelles d'El Ksar par les Djebalas, débarquaient à Larache le 10 juin 1911, et de là marchaient sur El Ksar où ils arrivaient le 12.

El Ksar possédait une garnison de troupes chérifiennes toute disposée à s'opposer à la marche des Espagnols. Cette garnison, 800 askris environ, sous les commandements des caïds Abdessalam El Kholti et Ben Dahan, aurait eu sans nul doute, du moins au début, la partie belle contre le petit détachement espagnol (environ 250 hommes), mais leurs chefs ayant demandé des instructions au célèbre caïd Raïsouli, gouverneur de la province, reçurent l'ordre de ne pas bouger. Les Espagnols purent donc s'établir dans la ville sans obstacle. Toutefois, la méhalla chérifienne s'enferma dans sa caserne et refusa de quitter la ville, malgré les menaces des Espagnols. Le caïd Abdessalam El Kholti, vieux soldat difficile à émouvoir, espérait que le tabor de Souk El Arba commandé par des officiers français viendrait lui porter secours, ne pouvant admettre qu'El Ksar dût rester au pouvoir des Espagnols ; à toutes les sommations d'avoir à évacuer, il déclarait qu'il ne quitterait pas El Ksar tant qu'il n'en aurait reçu l'ordre du Maghzen, seule autorité dont il relevât. L'ordre arriva bientôt au moment où les Espagnols allaient employer la force. La méhalla fut dissoute et son caïd se réfugia auprès de la « Mission française ».

---

1 Michaux-Bellaire. — *Notes sur le Gharb* (*R. du M. M.*, tome XXI).

Quelques mois après, à l'organisation de notre zone, il fut nommé caïd du Khlott français en récompense de son attachement à la cause française.

La méhalla de Souk El Arba, à la nouvelle de l'occupation d'El Ksar, s'était mise en route vers le Nord. Elle s'arrêta à Bou Djenaa, à égale distance d'El Ksar et d'Arbaoua. La raison de cette marche ne pouvait être la reprise d'El Ksar aux Espagnols, comme l'avait espéré le caïd Abdessalam. La mission de la méhalla était de s'approcher du Loukkos et de marquer ainsi la limite au delà de laquelle les Espagnols ne devaient plus empiéter. Un compromis entre les deux nations intéressées étant intervenu et la frontière ayant été fixée au 35ᵉ parallèle, la méhalla rétrograda et vint s'installer à Arbaoua : elle devait y marquer l'emplacement du poste français actuel et y laisser un pénible souvenir.

Quelque temps en effet après les « Journées sanglantes de Fez », cette méhalla se révoltait contre ses chefs et une partie désertait. La répression de cette révolte motiva l'arrivée des premières troupes françaises (juin 1911), qui fondèrent le poste actuel d'Arbaoua dont le ressort administratif comprend, en attendant l'occupation d'Ouezzan, notre part du Khlott et celle du Djebel, que nous ont donné les traités (Sarsar, Masmouda, quelques fractions des Ahl Sherif). La garnison du poste est d'environ deux cent cinquante hommes, effectif très suffisant pour tenir le pays dans la tranquillité la plus absolue.

A leur arrivée à El Ksar, les Espagnols y trouvèrent le caïd Raisouli, gouverneur du Khlott. Celui-ci ne leur fit aucune opposition, comme nous l'avons vu, mais quitta la ville et alla s'installer à Arzila. Pendant quelque temps, la concorde parut régner entre le chérif et les nouveaux venus, mais elle ne devait pas durer, les exactions de ce caïd par trop rapace ayant forcé les Espagnols à exercer un contrôle sur son administration. Peu à peu la brouille s'accentua. Elle devait aboutir à une rupture complète. Raisouli s'enfuit à Tanger, puis gagna le Djebel qu'il souleva et commença ouvertement la lutte. Elle dure encore.

S'étant réservé le Khlott et le Djebel, pendant que les Riffains portent leurs efforts contre Tétouan et les ports de la côte méditerranéenne, depuis plus d'un an, Raisouli et ses Djebalas, auxquels sont venus se joindre quelques fractions Khlott parties en dissidence, tiennent le pays depuis Sidi El Yamani et le Tleta de Raïçana, théâtre

d'engagements fréquents et meurtriers, jusque dans les montagnes des Ahl Sherif, en dépit des postes établis en ces deux points par les Espagnols. Malgré l'effort réel, sinon suivi de succès, qu'ont tenté ces derniers dans la région, la route de Tanger-El Ksar est encore à l'heure actuelle complètement coupée par les rebelles et les relations avec Tanger sont devenues des plus difficiles, sans qu'il soit possible de prévoir quand pourra prendre fin cette situation désastreuse pour le développement économique du pays. Seule la zone côtière reste calme.

La ville d'El Ksar jouit actuellement d'une tranquillité relative qui se borne d'ailleurs à ses environs immédiats et qu'elle doit sans doute à la présence d'une importante garnison, qui, à certains moments, a été portée jusqu'à 8.000 hommes. Il n'en a pas toujours été ainsi au cours de de l'année dernière.

Le 7 juillet 1913, en effet, les Djebalas tentèrent de surprendre la ville au petit jour et arrivèrent jusqu'à ses portes. Une vigoureuse offensive de la garnison, leur fit lâcher pied. Les assaillants poursuivis se retirèrent dans la montagne et si, depuis cette date, ils n'ont plus renouvelé leur tentative, ils n'ont pas désarmé pour cela. Actuellement encore, toujours travaillés par Raisouli, ils sont rassemblés en plusieurs points du Djebel à une vingtaine de kilomètres tout au plus d'El Ksar, n'attendant que l'occasion d'attaquer à nouveau, pendant que les fractions Khlott dissidentes occupent la région du Tleta de Raïçana, pas encore dégagée. Comme nous le disions plus haut, si El Ksar jouit actuellement d'une certaine tranquillité, cette tranquillité n'est que relative.

XI. — El Ksar El Kebir (Alcazarquivir des Espagnols)

Les populations du Khlott sont assez disséminées, et, en dehors d'El Ksar qui est une ville d'une certaine importance, on ne trouve dans le pays que de petites agglomérations accrochées aux flancs des coteaux et atteignant rarement 300 habitants. Les centres où se tiennent les marchés ne sont eux-mêmes que des points de rassemblements hebdomadaires auprès desquels vivent quelques douars, simples hameaux.

El Ksar El Kebir est loin d'être aujourd'hui aussi florissante qu'au siècle passé. Sans cesse mutilée par les inon-

dations du Loukkos, qui la traversait au niveau du souk actuel et que les habitants ont dû détourner de son cours pour remédier à ses ravages périodiques [1], la ville occupait autrefois une superficie double de celle qu'elle occupe actuellement ainsi qu'en témoignent les ruines, existantes encore, des murailles qui l'encerclaient.

« Etalée au milieu d'une vaste plaine..... (elle) se pré-
« sente aux voyageurs venant de Tanger, comme une
« oasis de verdure au sortir du territoire dénudé où vit la
« tribu de Khlott. Une ceinture de jardins, clos en bri-
« ques rouges, de jardins d'oliviers, d'orangers et de gre-
« nadiers, donne au premier abord à la petite ville un air
« de gaîté et de prospérité. Mais l'impression favorable
« cesse dès qu'on pénètre à travers le réseau de rues
« étroites, tortueuses et malpropres. La réalité du présent
« ne justifie plus le nom d'El Ksar El Kebir (grand châ-
« teau), souvenir d'un passé glorieux. [2] »

Quoi qu'il en soit, El Ksar est encore une agglomération importante d'environ 8.000 habitants, placée à un croisement de routes très fréquentées dont l'occupation espagnole a fait en outre, dans ces dernières années, une grosse garnison.

El Ksar affecte la forme d'un 8 dont l'étranglement est occupé par le souk (marché). Cette disposition fait que la ville se divise en deux parties bien distinctes, Ach-Charia (ville des gens de loi) au Nord, Bab El Oued (la porte du fleuve) au Sud.

La première comprend surtout les habitations particulières, c'est le quartier aristocratique, terme qui paraît quelque peu exagéré peut-être pour qui connaît la ville.

Bab El Oued est le quartier des commerçants, des magasins et du Mellah (partie du quartier réservée aux juifs).

El Ksar est complètement ouverte, les murs des anciens remparts, d'ailleurs assez éloignés de la ville actuelle, ne pouvant constituer une défense, pas plus que les amas séculaires d'immondices, ou zabalas, souvent hauts de

---

1 Un barrage « Es Soud » a été construit à environ un kilomètre et demi en amont d'El Ksar. L'oued coule maintenant au Sud de la ville. Ce nouveau bras qui porte le nom d'oued Djeddid (nouvelle rivière) rejoint l'ancien parcours un peu en aval d'El Ksar, au gué des Benatyin. L'ancien lit du Loukkos existe encore, nettement marqué, et lorsque le fleuve est très grossi, au moment des pluies, le trop plein suit l'ancien lit d'où, à l'heure actuelle encore, des inondations, mais beaucoup moins dangereuses que précédemment.

2 MICHAUX-BELLAIRE.

quatre ou cinq mètres qui s'élèvent à son pourtour immédiat. Quoiqu'il n'existe plus rien des anciennes portes, les rues venant déboucher directement sur la campagne, l'habitude a prévalu de dénommer ainsi les issues de la ville. Elles sont nombreuses. On en compte en effet quatorze pour Ach-Charia et seize pour Bab El Oued. Toutes ces portes, excepté celles qui donnent sur le souk, viennent s'ouvrir sur une route circulaire, espèce de boulevard extérieur qui entoure la ville en passant entre elle et les zabalas déjà décrites.

Lorsqu'on traverse El Ksar pour la première fois, on éprouve quelque peine, comme dans toute ville arabe, à se diriger dans ce dédale de ruelles étroites, tortueuses, sombres — parce que le plus souvent couvertes de chaume — et se ressemblant toutes. L'habitude aidant, il est cependant possible par la suite de discerner, dans ce lascis d'apparence inextricable, quelques rues dont la direction générale permet de traverser la ville en longueur et en largeur, par le chemin le plus court ; artères principales sur lesquelles viennent se greffer les voies latérales.

C'est ainsi qu'Ach-Charia est parcourue par une rue à peu près centrale qui, partant du souk, entre dans le quartier par le Bab Es-Souika (porte du petit marché), traverse le souika, suit la rue des Nyarin (fabricants de peignes à tisser), arrive à la place d'El Mers, prend ensuite la ruelle qui mène à la djemaa Es-Saïda (la mosquée heureuse) et de là, sortant par la porte du même nom, côtoie la Hara (hôpital musulman ruiné, peut-être ancienne léproserie) et bifurquant en deux tronçons, gagne d'un côté la route de Larache près du marabout de Moulay Ali Bou Ghaleb, patron d'El Ksar, et de l'autre la route de Tanger après avoir frôlé le camp espagnol installé au Minzah.

La place d'El Mers est un quadrilatère assez vaste qui contenait autrefois, comme son nom l'indique, des silos aujourd'hui comblés. De cette place partent, outre les rues que nous venons de décrire, trois ruelles qui la mettent en relations avec l'extérieur à l'Est et à l'Ouest du quartier.

Bab El Oued est desservie par deux rues principales partant toutes deux du souk et rejoignant la route d'El Ksar à Fez.

La première, celle de droite, emprunte la rue des Chtaouyta (fabricants de tamis), sépare les quartiers d'At

Tabya et d'Al Kattaniyn, arrive au souk Es Srir devant la grande mosquée pour rejoindre la route de Fez par Bab El Khanzira (la porte immonde) et le dar Dabbar (tannerie).

La deuxième, qui constitue la grande artère commerciale, partant du souk, emprunte la rue El Attarin (épiciers), passe à la Kassaria (magasin des étoffes), devant le fondouk du Sultan, devient la rue Al Diouan, laisse la prison à droite et l'entrée du mellah à gauche et, arrive à une place sur laquelle on remarque le sanctuaire de Sidi Abdallah El Kniksy. Là se trouve l'ancien palais du caïd R'aïlan qui, restauré et devenu magasin des subsistances espagnoles, faillit, le 7 juillet 1913, être pris par les Djebalas. Puis la voie rejoint la route de Fez par le dar Dabbar.

Le souk (marché) qui sépare les deux quartiers est une place à peu près rectangulaire, traversée par l'ancien lit du Loukkos, sous une voûte en briques. C'est l'emplacement du marché hebdomadaire, où le dimanche (el had), les gens de la région viennent vendre leurs produits. Du souk partent différentes voies de communications, le reliant aux routes de Tanger, Fez et Ouezzan.

Les maisons d'El Ksar bâties en briques cuites, les parois crépies à la chaux, sont toutes du même modèle, dont les caractéristiques sont : la monotonie, l'aspect sale, le délabrement et l'air de vétusté. Il n'y a en effet que de vieilles constructions à El Ksar. Intérieurement, elles procèdent toutes de la manière arabe, comprenant un patio central sur lequel s'ouvrent des chambres rectangulaires, véritables boyaux et dont l'entrée sur la rue est disposée de façon à intercepter les regards du passant.

Quelques-unes de ces maisons, la minorité d'ailleurs, montrent un certain luxe de décorations intérieures, telles les maisons des familles algériennes Chaouch et Otta, le pied à terre des Cherfas d'Ouezzan et la demeure d'El Khalkhali, ancien gouverneur d'El Ksar et du Khlott dont la famille ruinée a quitté la ville et qui dans ces dernières années a eu son heure de notoriété.

Ayant fait retour au Maghzen, à la mort du gouverneur, cette maison fut vendue par le sultan Moulay El Hafid, un peu avant son abdication, à notre agent consulaire de l'époque, M. Boisset. A leur arrivée, les Espagnols contestèrent la validité de cette vente, Moulay Hafid ayant fait, ici comme ailleurs, argent des biens nationaux,



comme s'ils étaient biens personnels ; ils expulsèrent de la maison assez brutalement le nouveau propriétaire pour y installer le bureau militaire des Renseignements, d'où réclamations de M. Boisset, discussions et démarches dont il n'est encore sorti, depuis quatre ans, aucune solution définitive, remise de la maison ou paiement d'une indemnité.

Les magasins d'El Ksar sont de petits éventaires à la mode arabe ou juive. Ils sont tous dans le quartier de Bab El Oued où ils sont groupés par professions et corporations dirigées par les amins (experts) sous la haute autorité du mohtaseb. Les fondouks sont nombreux, appartenant, quelques-uns au Maghzen, les autres à des particuliers ou à des zaouïas.

El Ksar possède une trentaine de mosquées, nombre qui témoigne d'un islamisme beaucoup plus fervent qu'aujourd'hui ; beaucoup sont très endommagées. Elles sont disséminées dans la ville ou à son pourtour. Trois seulement méritent d'être signalées, ce sont les principales où se fait la prière du vendredi, la Djemaa El Kebir (grande mosquée), la Djemaa Es Saïda (mosquée heureuse) qui commémore la victoire des musulmans sur les chrétiens à Larache en 1689 ap. J.-C., et la Djemaa de Sidi Ali El Azmiri (le syriote), personnage qui n'a laissé aucun souvenir de lui, mais dont le sanctuaire est surtout fréquenté par l'aristocratie ksarienne.

Les mosquées de second ordre ne sont que des sanctuaires de quartier dédiés à des saints dont, pour la plupart, les faits et gestes sont tombés dans l'oubli. Toutes les mosquées appartiennent aux Habous.

El Ksar fut autrefois un centre intellectuel. La médersa de Djemaa El Kebir était très florissante au XVe siècle. Il ne lui reste plus rien de son ancienne splendeur. Rares sont aujourd'hui les Ksariens lettrés. On ne s'occupe plus de sciences ni de lettres à El Ksar et l'instruction des musulmans se borne à étudier quelque peu le livre saint dans des écoles coraniques de quartiers.

La population d'El Ksar est, cela se comprend, fort mélangée. Elle est en majeure partie composée de Khlott, mais on y trouve encore des Djebalas, des Riffains originaires de Tétouan, des gens de Fez, représentants de maisons de commerce importantes de la capitale, et des juifs assez nombreux, qui ne présentent pas de caractéristiques spéciales et qui pratiquent fort librement leur commerce.

A signaler, une colonie algérienne assez importante, dont les membres venus au Maroc lors de la conquête de l'Algérie par la France, comptent aujourd'hui parmi les plus riches propriétaires fonciers de la ville. Ils sont d'ailleurs tous sujets français, l'un d'eux même, Abdelkrim Chaouch, est le représentant accrédité de notre nation.

La population européenne, assez peu dense avant l'arrivée des troupes espagnoles (11 Espagnols, 2 Français, 1 Anglais, 1 Italien) n'a augmenté que pour la nationalité espagnole qui est représentée actuellement par un assez grand nombre de sujets, petits marchands, dont beaucoup ont été attirés d'ailleurs par l'importance de la garnison. Les intérêts européens sont aux mains d'agents consulaires de la plupart des grandes puissances.

En dehors de la poste espagnole, El Ksar possède un bureau des postes françaises et une ligne télégraphique qui la relie à Tanger par Larache et Arzila. Tout dernièrement ce réseau télégraphique a été soudé au réseau français qui se terminait à Arbaoua. Toutes les régions des deux zones marocaines sont donc maintenant en communication télégraphique avec l'Europe par Tanger. Le service télégraphique est ouvert au public.

La garnison espagnole, forte de 4.000 hommes environ, est installée dans un vaste camp qui occupe au Nord d'El Ksar la plus grande partie du Minzah, cimetière où l'on enterre encore, installation qui n'était pas nécessitée par des besoins stratégiques, mais qui, par contre, a été une double faute hygiénique et politique, les musulmans ayant vu non sans mécontentement violer leur nécropole.

En dehors des postes assez nombreux, simples postes de surveillance relevés tous les jours, il n'y a que peu de troupes espagnoles casernées dans la ville même. Une petite fraction d'infanterie occupe seulement un bâtiment nouvellement construit à l'entrée d'El Ksar, près de la grande mosquée. Un tabor marocain, semblable à nos troupes chérifiennes, a été placé enfin près du souk dans un ancien fondouk appartenant au Maghzen.

L'occupation espagnole ne paraît pas avoir beaucoup amélioré la situation matérielle d'El Ksar. La ville est toujours aussi mal tenue, et, à part quelques travaux de voirie absolument indispensables, il n'a rien été fait de nouveau et aucune amélioration n'a été apportée à ce qui existait. Seule une école hispano-arabe a été construite,

encore assez peu fréquentée, et il y a quelques jours [1] le gué du Loukkos a été aménagé pour permettre le roulage, aménagement d'ailleurs tout provisoire.

Au point de vue scolaire, il convient de signaler l'intéressante tentative faite par l'Alliance Israélite Universelle. Son école, qui a fort bien réussi, marche de succès en succès, et nous ne saurions trop féliciter les organisateurs, car s'ils enseignent les deux langues, espagnole et française, ils apprennent surtout à leurs nombreux élèves à aimer la France et à l'admirer.

XII. — La Vie Religieuse du Khlott

Quoique musulmans de la première heure, puisque originaires du Hedjaz, les Khlott ne paraissent pas avoir été autrefois très fanatiques. Nous avons vu en particulier qu'ils étaient souvent restés sourds à l'appel de la guerre sainte et que, sauf de rares exceptions (lors de la bataille des « Trois Rois »), ils ne se firent en général pas remarquer par leur ardeur à combattre les chrétiens.

Les descendants actuels de la tribu, sans doute très attachés à leur religion, sont cependant d'un islamisme doux et conciliant. D'ailleurs leur religion penche beaucoup plus vers le culte des saints de l'Islam que vers celui de Dieu lui-même, d'où le nombre élevé de mosquées d'El Ksar dédiées aux saints et l'énorme quantité de marabouts et de koubbas que l'on rencontre sur le territoire occupé par la tribu. Il en existe au moins cent trente disséminés dans le Khlott, dont trente pour la ville d'El Ksar seule. Une dizaine de ces marabouts rappellent la mémoire d'hommes ou de femmes célèbres par leurs vertus, leur piété ou leurs talents, quelques-uns recouvrent les restes de « moujahidin » tombés dans les batailles contre les chrétiens, les autres, enfin, et c'est la majorité, portent des noms n'évoquant plus aucun souvenir chez les Khlott eux-mêmes qui ignorent tout de leur origine et de leurs faits et gestes historiques.

Parmi les plus vénérés il convient de citer le marabout de Moulay Ali Bou Ghaleb, personnage très savant et très vertueux, docteur en théologie, né en Andalousie au VIe siècle de l'hégire, mort à El Ksar, dont il est devenu le

---

1 Mai 1914.

protecteur, détrônant l'ancien patron de la ville Sidi Bou Ahmet, autre lettré. Un autre marabout très connu est celui de Lalla Fatma El Andalousia, sœur de Bou Ghaleb, qui s'élève à El Ksar.

Sidi M'barek Ben Amrame, dont le tombeau, véritable mosquée, s'élève sur les bords du Loukkos, à la pointe extrême du Sahel, peu après le confluent de ce fleuve avec l'oued Mkhazen est, lui aussi, l'objet d'une grande vénération, car il a la réputation de guérir les maladies nerveuses et de féconder les femmes stériles. Mais tous cèdent le pas à Moulay Bou Selham, le saint le plus vénéré des tribus Khlott et du Gharb, sur lequel nous reviendrons, car il mérite mieux qu'une simple mention.

Les confréries religieuses sont plus ou moins bien représentées dans le Khlott et à El Ksar. On y compte les Aïssaouas, disciples de Sidi Mohammed Ben Aïssa, dont la zaouïa mère est à Meknès et que leurs exercices bien connus ont rendu célèbres ; des Hamadcha, disciples de Sidi Ali Ben Hamadouch, né en Ahl Sherif, dont les rites se rapprochent de ceux des Aïssaouas et dont le seul exercice consiste à se frapper le crâne avec les instruments les plus divers et les plus résistants ; des Thouama, disciples de la confrérie d'Ouessan ; des Derqaoua en nombre très restreint, enfin et surtout des Djilali, disciples de Moulay Abdelkader El Djilali, plus connu hors du Maroc sous le nom de Qadria et dont le culte, au moins chez les adeptes de la campagne, a versé dans la superstition, vestige du paganisme antéislamique : le saint est considéré par eux comme le chef des esprits et des démons. De ce chef se réclame aussi une autre confrérie, plus superstitieuse encore, celle des Guennaoua, la plupart nègres, dont le nom provient peut-être d'une origine guinéenne.

XIII. — Moulay Bou Selham

Sidi Abbou Saïd El Miçry dit Moulay Bou Selham, « le père au manteau », est le saint le plus vénéré du Maroc, depuis Tanger jusqu'au Sebou. Les données historiques sur ce personnage si célèbre sont plus que succinctes et nous devons nous contenter des légendes qui le concernent et dont la plus répandue est rapportée par M. Michaux-Bellaire.

« Originaire d'Egypte, d'où son nom d'El Miçry

« (l'Egyptien), Abbou Saïd se serait signalé très jeune « par des miracles et aurait quitté son pays natal, à la « suite d'une aventure fâcheuse avec le Sultan de son « époque. Parti dans la direction du couchant avec l'idée « fixe d'atteindre la « petite porte » Bab Es Serir (chenal « qui réunit la merdja Ez-Zerga à l'Océan) ermitage où « était enterré Joseph, fils d'Aristote et qui lui était indi- « qué comme le rendez-vous des Sages, il aurait mené une « vie errante et misérable à travers l'Afrique du Nord, « s'arrêtant d'abord à Tunis, puis repartant avec son « compagnon Abdeljalil At-Tayyar, qu'il devait laisser « malade à Masmouda (Djebala) jusqu'à ce qu'il ait « atteint les ruines de Tchemmich (temple du soleil), Al « Araïch, où il aurait rencontré le cheikh Al Arag (aux « yeux bleus), puis At-Tayyar lui-même en train de « pêcher dans la mer. Il aurait été enseveli avec ses deux « compagnons sur les bords de la merdja Ez-Zerga. »

Par suite de quelles circonstances ce personnage obscur est-il devenu l'un des saints les plus vénérés du Maroc ? Il est difficile de répondre. M. Michaux-Bellaire pense que sa célébrité doit tenir au « souvenir des anciens Moujahidin qui étaient placés sous la protection du marabout égyptien et qui avaient choisi la vaste plaine qui l'avoisine comme un de leurs lieux de réunion ».

Quoi qu'il en soit, la légende lui prête des miracles extraordinaires tel que celui d'avoir entraîné un jour la mer à sa suite, pour démontrer sa puissance à son compagnon At-Tayyar encore incrédule. Ce miracle aurait eu sans nul doute les effets les plus désastreux si Lalla Mimouna Taguenaout n'était arrivée à temps de Fez, accompagnée de jeunes filles de la capitale, pour arrêter le flot envahisseur. Elle accomplissait par là la prophétie du marabout lui-même qui avait déclaré que la mer lancée à sa suite ne s'arrêterait que lorsque les jeunes filles de Fez seraient venues s'y baigner. C'est ainsi que les gens du pays expliquent la formation de la merdja Ez-Zerga.

Tous les ans, les tribus du Khlott, du Gharb et même des Beni Hassen et du Djebel se réunissent à une époque déterminée, pour faire un pèlerinage au tombeau du saint, pèlerinage (moussem) qui est l'occasion de grandes fêtes.

Ces fêtes se déroulent d'abord au souk de Lalla Mimouna, puis à Mechra El Hader et enfin au marabout

de Moulay Bou Selham lui-même. La réunion est souvent très considérable, surtout aux périodes de prospérité, comme en 1914, et pendant les quatre jours du Moussem on dépense les économies de bien des semaines.

Cette ville de toile subitement née, ce camp de milliers de tentes qui semblent plantées çà et là au gré de la fantaisie individuelle, donne une surprenante impression de discipline et laisse entrevoir les mystérieux instincts de la foule.

Personne n'a rien organisé, aucun programme n'a été fixé, mais chacun s'est mis pourtant à la place qui peut être la sienne. Des souks se sont formés,où voisinent les marchands de Fez et ceux de Salé. Une grande place libre, large piste, a été aménagée pour les fantasias, et tout à l'entour se groupent, s'échelonnent les imposantes tentes-koubbas des grands caïds, les tentes plus simples des notables, une foule d'autres plus modestes encore, toute la gamme, jusqu'aux plus rudimentaires abris, vagues haïks hâtivement cousus, dressés sur deux branches ramassées çà et là, ou tendus d'un buisson à l'autre entre les touffes de datura.

Les bruits de la fête montent, assourdissants : noubas de tambourins et de ghaïtas (hautbois) qui accompagent les personnages de marque, derboukas et chants aigus des chikhat ; tebels et flûtes des Aïssaouas, des Hamadcha, et leurs cris rythmés et monotones. Puis dominant le tout, les rafales de la fantasia, sans cesse reprise, interminable.

Et cette foule de 20.000 indigènes et plus, qui ne sont venus là que pour prier — et surtout s'amuser — s'amuse de tout, du spectacle, du mouvement, de l'idée même qu'elle est en fête. Point de rixes, point de disputes ; les tribus ennemies, les caïds rivaux, les plaideurs en procès se rencontrent, se frôlent, oubliant leur haine dans cette atmosphère de joie [1].

XIV. — Organisation Administrative

Tribu maghzen, le Khlott avant l'arrivée des Européens (1911) a subi le contre-coup de toutes les vicissitudes par

1 Pour de plus amples détails sur Moulay Bou Selham et son Moussem cf. MICHAUX-BELLAIRE, *Les tribus arabes de la vallée du Loukkos*, in *Archives Marocaines*, tome IV, 1905.

lesquelles passait le Maghzen lui-même. Les combinaisons politiques, la puissance tour à tour accrue ou diminuée des chefs indigènes qui le commandaient, ont réuni ou séparé le Khlott d'El Ksar.

Tantôt le Maghzen favorisant un gouverneur d'El Ksar ou un caïd du Khlott, lui confiait ville et tribu, tantôt appliquant la devise « diviser pour régner » qui était bien la sienne, il attribuait à plusieurs caïds diverses fractions du Khlott. Tantôt devant des besoins d'argent qu'un personnage puissant pouvait aider à satisfaire, le Khlott et El Ksar sont ensemble ou séparément attribués au pacha de Larache, qui leur nomme des khalifats. La même raison en d'autres périodes poussait à la division. A certains moments encore, le Khlott a été rattaché aux tribus du Djebel.

Parmi les gouverneurs les plus connus de la tribu, on peut citer Ar-Reiss, Achquiloula et ses descendants, le caïd R'aïlan, Ahmed Riffi, les Astot, puis dans des temps plus récents, les caïds Guenouari, Khalkhali, El Hadj Bou Selham Remiqui et enfin le célèbre caïd Raisouli.

C'est ce dernier qui, au moment de l'arrivée des Espagnols en 1911, étendait son autorité sur le Khlott et tout le pays environnant. Depuis, le Khlott a été divisé entre les zones d'influence française et espagnole et les deux parties ont suivi un sort différent. La rupture entre les Espagnols et Raisouli a amené le remplacement de celui-ci par Remiqui, ancien caïd du Khlott, tandis que dans le Khlott français était instauré un nouveau caïd, Abdessalam El Kholti, ancien commandant des troupes chérifiennes à El Ksar dont nous avons déjà parlé.

D'un côté comme de l'autre de la frontière provisoire, puisque le tracé n'en est point encore complètement décidé, les deux nations européennes exercent le contrôle des autorités indigènes, d'après la formule de l'administration indirecte. Un bureau indigène « Oficina indigena » est chargé à El Ksar des affaires de la tribu en zone espagnole, tandis qu'à peu de distance le chef du Bureau des Renseignements d'Arbaoua et le contrôleur civil de Souk El Arba de Sidi Aïssa remplissent les mêmes fonctions vis-à-vis du Khlott français. Le Khlott espagnol fait partie d'une région [1] Larache-El Ksar, le Khlott français dépend

---

[1] La région d'El Ksar-Larache comprend trois cercles : Larache, Arzila, El Ksar.

du cercle du Sebou et du contrôle civil de Kenitra, rattachés tous deux à la région de Rabat.

Quant à la ville d'El Ksar elle-même, après avoir eu une administration du Maghzen, sous la direction de ses divers gouverneurs, elle possède actuellement une municipalité organisée par les autorités espagnoles. Cette municipalité est composée d'Espagnols et d'un seul Marocain, le caïd Remiqui, lequel est presque toujours remplacé par son naïb (représentant). Le consul d'Espagne en a la présidence et s'occupe de toutes les questions concernant la ville.

La justice musulmane en zone espagnole fonctionne sous la surveillance des Espagnols ; elle est rendue par deux cadis, l'un pour El Ksar ville, l'autre pour la tribu même des Khlott.

En zone française, les affaires sont soumises au cadi de Mechra Bel Ksiri.

XV. — Commerce, Industrie, Marchés

Le mouvement commercial dans le pays des Khlott est d'une certaine activité, due en partie à la proximité du port de Larache qui sert de débouché à la région, mais surtout aux relations constantes des gens de la tribu avec leurs voisins de la montagne. Les souks locaux en sont la manifestation la plus importante.

La réunion des montagnards vêtus de djellabas brunes, venus à pied de leurs villages haut-perchés, des femmes berbères qui, les jambes protégées par des molletières de cuir, ont suivi les rudes sentiers et traversé les broussailles pour apporter l'huile ou des œufs, des Arabes du bas pays qui, à pied ou plutôt à âne, échelonnant sur les pistes leur défilé, ont amené au souk leur grain ou leurs bestiaux et qui restent immobiles en attendant l'acheteur, enveloppés dans leurs vêtements blancs, le mélange des produits différents des deux régions, le contraste des deux races, tout cela donne aux souks du Khlott un caractère original et pittoresque.

Il existe chez les Khlott six marchés dont un à El Ksar. Ce sont par ordre d'importance :

Souk El Tleta Er Raïçana (mardi).
Souk El Had d'El Ksar (dimanche).
Souk El Thine de Sidi El Yamani (lundi).

Souk El Djemaa et Tolba (vendredi).
Souk El Tnine Smid El Ma (lundi).
Souk El Tleta d'Arbaoua (mardi) en zone française [1].

Le Tleta Er Raïçana, fréquenté par les Khlott, les Beni Gorfet, les gens du Sahel et les Ahl Sherif, se tient sur l'oued Raïçana (route d'El Ksar à Tanger). C'est le plus gros marché de la région. Le commerce de grains et d'animaux y est très actif. Les transactions atteignent 700.000 p. h. environ par an.

Le souk El Had est un marché urbain qui sert à l'approvisionnement d'El Ksar. La présence d'une garnison assez nombreuse aurait pu en faire croître l'importance, mais les montagnards s'abstiennent en général d'y assister, par hostilité ou par crainte de quelques représailles.

D'ailleurs les officiers espagnols, les soldats, l'Intendance n'achètent rien à El Ksar. Tout vient d'Espagne [2].

Il en est un peu de même pour les autres souks et de ce fait le mouvement de la région a plutôt souffert que profité de l'occupation espagnole.

Le Tnine de Sidi El Yamani, à l'embranchement des routes d'El Ksar à Tanger est fréquenté par les mêmes tribus que le Tleta de Raïçana, mais moins assidûment.

Le Djemaa et Tolba visité par les Ahl Sherif, le Tnine de Smid El Ma et le Tleta d'Arbaoua sont des marchés locaux assez peu actifs. Le Tnine de Smid El Ma, situé sur la rive gauche du Loukkos et qui tire son nom de l'oued qui coule à proximité, réputé pour l'excellente qualité de ses eaux, ne peut lutter avec le très important souk El Djemaa de Lalla Mimouna qui se tient à peu de distance.

A ces marchés tant ruraux qu'urbains sont apportées toutes les denrées qui figurent habituellement sur les souks marocains : on n'y rencontre pas de spécialités. Les Djebalas y vendent des olives, de l'huile, du bois, du charbon, du sel, des figues sèches, des poulets, des œufs, des fruits suivant la saison, des oranges et surtout des raisins, un peu de coton. Les Khlott vendent des grains, du bétail, des peaux et quelques poteries grossières.

En dehors d'El Ksar, les Européens ne fréquentent pas

1 En dehors de leurs propres marchés, les Khlott fréquentent les principaux marchés d'alentour, ce sont : Souk El Arba (Ahl Sherif, mercredi) ; Khemis de Bou Djediam (Ahl Sherif, jeudi) ; Sebt des Beni Gorfet (samedi) ; Khemis du Sarsar (jeudi) ; Tnine de Sidi Amor El Habi (Gharb, lundi) ; Arba de Sidi Aïssa (Gharb, mercredi) ; Djemaa de Lalla Mimouna (vendredi).

2 Michaux-Bellaire. — *R. du M. M.*, tome XXI.

ces marchés, qui tous, sauf ceux de la rive droite, sont en zone peu sûre.

La perception des droits de marché a été réglementée par les autorités espagnoles. Ces droits payés par le vendeur varient suivant les marchandises entre 5 % et 10 % du prix d'achat. Ils ont été fixés à 4 p. h. pour les bœufs et 0 p. h. 50 pour les chèvres et les moutons.

A El Ksar, concurremment avec les droits de place et de marché, on paie à l'entrée de la ville un droit de porte. (Les portes sont tombées, les droits sont restés.) Un amin nommé par le Sultan est chargé de les percevoir et reçoit 60 réaux hassani d'appointements mensuels. Avant l'établissement du monopole pour la vente du kif et du tabac, il en avait le privilège.

Les droits perçus sont de 1 p. h. par mule, kidar (cheval de bât) ou chameau chargé et de 0 p. h. 50 par âne. En échange de cette somme est délivré un reçu qui exempte des droits de marché.

A El Ksar même, le commerce est celui de toute ville indigène. Quelques tisserands fabriquent des djellabas blanches assez fines, on trouve des belras grossières faites sur place ; mais presque toutes les marchandises viennent de l'intérieur, d'Europe par Larache (étoffes, bougies, thé et sucre, quincaillerie, etc.), de Fez pour tous les produits de l'industrie marocaine. Il y a dans la place un certain nombre de commerçants en gros qui, en échange des objets manufacturés européens, exportent les grains et les laines.

Une seule maison de commerce française et une maison allemande (banque et commission) représentent l'élément européen. Les Espagnols ont de petites entreprises : quincaillerie, menuiserie, bâtiment, commerce de détail.

XVI. — Mesures

A) *Mesures itinéraires.* — Comme dans tout le reste du Maroc, les mesures itinéraires sont inconnues. Cependant, sur les routes les plus fréquentées, le décompte par heure de marche est assez souvent employé.

B) *Mesures de longueur.* — Les mesures de longueur sont :

Le draa ou coudée : $0^{m}50$ environ.

Le qala, la coudée plus deux phalanges.
La gama, ou brasse : 1^{m}62 environ.
Le khetoua ou pas : 0^{m}75 environ.

Draa et qala s'emploient pour les mesures des étoffes, la gama aussi ; la gama sert à estimer les hauteurs (constructions) et les profondeurs (puits).

C) *Mesures de superficie.* — On calcule les superficies d'après les quantités de grains nécessaires pour l'ensemencer ou d'après le nombre de charrues employées dans les labours.

La grande charrue (charrue attelée de bœufs) vaut 10 à 12 hectares et prend 14 à 15 mouds de semence.

La moyenne charrue (chevaux et mulets) vaut 8 à 10 hectares et prend 7 à 8 mouds de semence.

La petite charrue (âne) vaut 6 à 8 hectares et prend 4 à 5 mouds de semence.

D) *Mesures de capacité.* — Comme mesure de capacité pour les grains on utilise le « moud » dont la valeur est très variable suivant les localités, mais les récipients qui représentent cette mesure sont très répandus et les habitants en connaissent les valeurs relatives.

A El Ksar, l'amin en fixe et en vérifie les dimensions. Le « moud » d'El Ksar contient 45 kilos de blé. Celui de Tleta de Raïçana vaut les trois quarts du précédent, soit environ 33 kilos. Dans le Djebel, le « moud » n'est que de 22 kilos environ. On emploie les fractions de moud : 1/2, 1/4, 1/8, jusqu'à 1/16 et 1/32 (nous-tomni, robia, tomni).

Pour le sel en grains, les mêmes mesures sont utilisées ; le sel gemme se vend au morceau de gré à gré.

Le seul liquide qu'on ait à mesurer est l'huile. Sur les marchés on la vend sans mesure fixe à prix débattu et par très petites quantités (par kas, verre) ; on la pèse à El Ksar.

E) *Mesures de poids.* — Ces mesures varient avec les denrées. On distingue le retal el attari (livre d'épicier) qui équivaut au poids de 20 réaux hassani, soit 500 grammes ; le retal el bakkali (livre de matières grasses), utilisé pour le savon, le beurre, l'huile, le miel, qui équivaut au poids de 30 réaux hassani ; le retal el khaddari (livre de légumes) qui équivaut à 40 réaux hassani.

A El Ksar, les bouchers emploient la « livre de boucher »

égale à la précédente, tandis que sur les marchés la viande s'achète par morceau de gré à gré.

Toutes ces mesures sont vérifiées et surveillées à El Ksar par un mothasseb qui est également chargé de l'établissement de la mercuriale.

La charge de mothasseb était autrefois achetée au Maghzen par le paiement d'une somme de 3 à 4.000 réaux hassani. Un traitement de 2 réaux hassani lui était servi sur le budget des habous. Il va sans dire qu'il prélevait sans contrôle les droits les plus arbitraires ; actuellement il touche 90 réaux hassani par mois et il se borne à fixer les prix.

Dans la ville, les boutiques sont soumises à une patente, les marchands d'huile, savon, etc., paient 1 peseta hassani par semaine, les boulangers 2 pesetas hassani, les bouchers 2 pesetas hassani par mouton et 12 à 15 pesetas hassani par bœuf.

XVII. — Habitation

Les Khlott étant une tribu de pasteurs habitent sous la la tente [1] plus fréquemment qu'il n'est d'usage dans les tribus voisines. Pourtant l'étendue relativement faible des terrains de pacage leur permet une certaine stabilité, qui explique la présence dans leurs douars de nouala [2], même de maisons. Ces maisons sont des constructions très simples dont les murs en briques séchées au soleil (toub) sont protégées par un toit de chaume très incliné.

Quelques riches propriétaires possèdent une ou deux maisons à une pièce bâtie en briques cuites (dar El Hadj Bou Selham El Bou, dar El Harrak, dar douar Haoura, dar Sidi Djelloul El Hesbahi à Gla, dar El Bou Djena sur la route d'Arbaoua à El Ksar, dar El Bouhati sur le Djebel Gheni, etc.).

La pierre de construction manque à peu près totalement chez les Khlott ; c'est ainsi que la ville elle-même d'El Ksar

---

1 Les tentes sont faites de flij, bandes de haïdelli (fibre de palmier nain tressée) de $0^{m}60$ de large qui valent 0 p. h. 50 la coudée.

2 Les nouala sont des huttes constituées par un canevas de roseaux recouvertes d'un toit de jonc. Rondes ou carrées, ces huttes peuvent être assez confortables. Leur mobilité relative, leur prix assez modique (12 r. h. en moyenne) en font un mode d'habitation tout à fait pratique.

est toute entière bâtie en briques cuites. Ces briques peu épaisses (longueur $0^{m}20$, largeur $0^{m}12$, épaisseur $0^{m}02$) sont fabriquées sur place au prix de 7 p. h. le mille.

Le sable est abondant dans quelques carrières et surtout dans l'oued Loukkos et ses affluents. La chaux est faite autour d'El Ksar avec des pierres provenant du Djebel Gheni, elle vaut 4 p. h. à 4 p. h. 50 le quintar ou le « chouari » (60 à 80 kilos). Elle sert à faire les enduits des murailles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, car les revêtements en plâtre, assez répandus dans certaines régions, sont ignorés ici.

Les maisons sont recouvertes en tuiles courbes qui rappellent de très près celles qui sont utilisées en Provence, et les toits en tuiles à fortes pentes d'El Ksar, les nids de cigogne qui s'élèvent en grosses touffes, les cigognes elles-mêmes perchées sur les pignons, donnent à la ville un aspect tout particulier et unique au Maroc.

XVIII. — Loyers

Les loyers des maisons dans El Ksar varient entre 8 et 20 r. h. par mois ; la plupart des maisons sont à un étage, desservies par un escalier intérieur donnant sur la cour ou patio. Dans toutes il y a un puits (eau à 9 mètres) et dans quelques-unes une citerne. Les puits sont maçonnés, le prix de leur construction varie de 120 à 130 r. h. [1].

Les boutiques se louent suivant le quartier de 2 à 5 r. h. Comme partout au Maroc, ce sont de simples cases larges de 2 mètres à $3^{m}50$ et élevées de $0^{m}50$ au-dessus du sol, où les commerçants ne séjournent que pendant les quelques heures consacrées aux affaires.

XIX. — Production Agricole du Pays

Ainsi qu'il a été exposé au paragraphe VI, la région du Khlott convient très bien à la plupart des cultures, tant par le climat tempéré dont elle jouit, que par la nature de ses terrains.

La culture dominante est celle du « dra », sorte de sor-

1 A cause de la qualité séléniteuse de l'eau des puits, l'eau de citerne est préférée pour les travaux de la maison (lavage, etc.).

gho qui réussit particulièrement bien dans les parties « fraîches » des terrains touars.

L'orge, le maïs et le blé suffisent pour nourrir la tribu, tandis que le sorgho s'exporte en grande quantité vers l'intérieur (Cherarda, Beni Ahsen, etc.). Quelques courtiers en achètent sur les marchés pour en faire la vente ou l'exportation par mer à Larache, mais ce mouvement est insignifiant par rapport à celui de l'intérieur.

Les autres produits, plus ou moins abondants au Maroc, mil, fèves, pois chiches, coriandre, fenugrec, ne se rencontrent que peu dans le Khlott, où ils sont comme le blé et l'orge réservés à la consommation locale.

Les jardins nombreux et très beaux, déjà signalés, donnent de bonnes oranges [1], des grenades, des figues et quelques légumes, mais l'abondance des jardins aux environs de Larache, les faibles besoins d'El Ksar, ravitaillé déjà par les montagnards, la grande distance des autres agglomérations et la lenteur des communications ne permettent pas actuellement le développement plus grand des cultures maraîchères.

Quant au bétail, qui constitue une des richesses du pays, on ne peut plus comme autrefois le diriger sur Tanger pour l'exportation. L'insécurité de la route a rejeté vers l'intérieur la surproduction assez abondante et les bœufs du Khlott approvisionnent surtout les marchés ruraux d'où les acheteurs en gros les envoient sur Meknès, Rabat et les ports de la côte. Le mouvement par Larache est relativement faible.

XX. — Colonisation Européenne. Avenir du Pays Khlott

Peu de régions actuellement occupées du Maroc paraissent plus désignées à la colonisation que le Khlott, pays éminemment propre à la grande culture et à l'élevage, pays dont la population pacifique et âpre au gain est accessible à des idées nouvelles.

Jusqu'ici, malheureusement, la situation politique de la zone espagnole, qui comprend la plus grande partie du Khlott, n'a pas encore permis la mise en valeur par les Européens de cette riche contrée.

---

1 Les oranges se vendent en gros avant la récolte au prix moyen de 7 p. h. 50 par arbre.

Sans doute les Khlott sont soumis, mais les Djebalas ont longtemps tenu la campagne, leur menace plane toujours sur le pays, et l'on comprend que dans ces conditions, les tentatives de colonisation soient difficiles sinon impossibles.

Quelques Européens ont fait des essais d'association avec les indigènes du Khlott pour l'élevage du bétail ; essais timides et à juste titre ! Quelles garanties espérer contre le vol dans un pays si voisin des montagnards farouchement hostiles, dont les bandes, hier encore, parcouraient la région, malgré la présence des 10.000 soldats espagnols de Larache, Arzila et El Ksar.

Echappant à la convoitise des montagnards, protégés contre les rapines par l'horreur religieuse, les troupeaux de porcs peuvent se développer en toute sécurité et l'élevage du porc, entrepris par quelques colons, est particulièrement florissant.

Des sociétés importantes possèdent entre El Ksar et Larache des propriétés qu'elles n'exploitent pas, attendant des temps meilleurs pour les mettre en valeur ou les revendre. Mais ce que peuvent faire des Sociétés à gros capitaux, des particuliers ne peuvent se le permettre, aussi la petite colonisation n'existe-t-elle pas encore dans la région du Khlott espagnol.

En zone française du moins le calme est complet et la sécurité absolue, mais cette zone est si peu étendue qu'on ne peut lui demander un grand développement de la colonisation.

Toute la vie du pays est en zone espagnole. Espérons que les efforts de nos voisins arriveront bientôt à rendre la liberté à une région qui ne demande qu'à vivre et à produire, à qui son sol et son climat promettent un avenir d'exemplaire prospérité [1].

Arbaoua, le 16 mai 1914.

Dr Gustave BERTRAND,
Médecin Major de 2e classe,
Chef du Service médical indigène du district d'Arbaoua.

Etienne DELHOMME,
Capitaine d'Infanterie H. C.,
Chef du Bureau des Renseignements d'Arbaoua.

---

[1] Voir Bibliographie, p. 256.

Documents et Ouvrages consultés

Archives du Bureau des Renseignements d'Arbaoua.

As-Slaouy. — Kitab el Istisca (Trad. Houdas).

Aubin. — Le Maroc d'aujourd'hui.

Besnier. — Géographie ancienne du Maroc (Archives Marocaines, tome 1).

— Recueil des inscriptions anciennes du Maroc (Archives Marocaines, tome 1).

De Cuevas. — Etude sur la géographie du Pachalik de Larache (en espagnol).

El Bekri. — Description de l'Afrique septentrionale (Trad. de Slane, Journal Asiatique, tome 1).

Edrissi. — Description de l'Afrique et de l'Espagne (Trad. Dorey et Genje).

Ezziani. — Le Maroc de 1631 à 1818 (Trad. Houdas).

De Foucauld. — Reconnaissances au Maroc.

Ibn Khaldoun. — Histoire des Berbères (Trad. Slane).

Léon l'Africain. — Description de l'Afrique.

Marmol. — L'Afrique.

Michaux-Bellaire et Salmon. — Les tribus arabes de la vallée du Loukkos (Archives Marocaines, tome iv, 1905).

Michaux-Bellaire. — Notes sur le Gharb (Revue du Monde Musulman, tome xxi, 1912).

Michaux-Bellaire. — Le Gharb (Archives Marocaines, 1913).

Miller. — Mélanges de philologie et d'épigraphie.

Mouliéras. — Le Maroc inconnu.

Miller. — Claudii Ptolemei, géographie.

Noshet El Hadi. — Trad. Houdas.

Tissot. — Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane.

— Itinéraire de Tanger à Rabat (Bulletin de la *Société de Géographie de Paris*, 1875).

NOTE SUR LES TUMULI ET QUELQUES RUINES

des Environs d'El Aïoun Sidi Mellouk (Maroc Oriental)

LES TUMULI

Le présent travail fait, en quelque sorte, suite à ceux que j'ai déjà eu l'occasion de publier sur les tumuli de la région d'Oudjda [1].

Les anciens tumuli sont fort nombreux aux environs d'El Aïoun Sidi Mellouk [2] et il eût été désirable de fouiller quelques-uns d'entre eux. Lorsqu'en 1913 j'ai sillonné cette région, mes occupations ne m'ont malheureusement pas permis d'entreprendre des travaux qui, pour être menés à bien, auraient exigé des stationnements d'une certaine durée. Dans ces conditions, je n'ai pu prendre que des notes sommaires sur les tumuli rencontrés et dont la liste est donnée ci-après.

La plupart des tumuli sont de forme circulaire et ont un faible relief ; leur diamètre dépasse rarement 6 mètres et il est souvent très inférieur à ce chiffre. Aux alentours de l'Aïn Tameur il y a un tumulus en forme de croissant ; ce type est tout à fait exceptionnel.

Emplacement des Tumuli

Les tumuli figurant sur la liste suivante sont répartis en sept groupes correspondant à des zones distinctes ; dans chaque groupe leur énumération est faite de l'Est à

---

1 L. Voinot. — *Les tumuli d'Oudjda* et *Note sur les tumuli et quelques vestiges d'anciennes agglomérations de la région d'Oudjda*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1910 et 1913.

2 On trouve également un certain nombre de tumuli aux environs de Taourirt et dans la Tafrata, entre Taourirt, Debdou et la Moulouya ; il ne paraît pourtant pas y exister des groupements aussi importants que ceux constatés en quelques points des régions d'Oudjda et d'El Aïoun.

l'Ouest, en indiquant les particularités de ceux qui diffèrent de l'habituel tas de pierres à peu près informe.

Les indications fournies sur les emplacements des tumuli doivent permettre de les retrouver facilement sur le terrain, à condition bien entendu de prendre un guide du pays ; la carte du Maroc Oriental au 1/200.000[e] (feuille Oudjda-Taourirt) peut d'ailleurs être utilement consultée.

1° *Extrémité ouest de la plaine d'Angad :*

Un grand tumulus en mauvais état, dit *Kerkour el Youhdi* [1], au sommet d'un monticule bien connu situé entre Naïma et l'oued Bouredim, à environ deux cents mètres au Sud de la piste carrossable d'Oudjda à El Aïoun Sidi Mellouk.

Très nombreux tumuli au lieu dit *Blad Djouhal* [2]. Blad Djouhal se trouve à hauteur de Kerkour el Youhdi, entre la piste carrossable d'Oudjda à El Aïoun et les hauteurs obliques à cette piste qui forment vers l'Est l'amorce de la colline de Megacem. C'est au pied de ces hauteurs que les tumuli sont les plus denses ; quelques-uns ont de grandes dimensions et beaucoup sont en mauvais état.

Un tumulus plat à environ un kilomètre au Nord de la gare dite de l'Oued Bouredim (elle se trouve en réalité sur l'oued Atchane) et à deux cents mètres au Sud-Ouest des ruines du lieu dit Djeboub [3].

Un tumulus à la pointe ouest de l'ondulation située entre Djeboub et la cuvette dite Feidet Roumana, à proximité de l'oued Atchane et sur sa rive droite.

Deux tumuli au Nord et près de la voie ferrée, à environ un kilomètre à l'Ouest de la gare dite de l'Oued Bouredim.

Plusieurs tumuli peu nets à côté et à l'intérieur des ruines d'Ighqour, à Ras Bouredim.

Un tumulus vers la lisière sud-ouest de la plaine d'Angad et au Nord du djebel Bou Ladjeraf, au pied d'un petit monticule dit Harîch el Abada.

2° *Djebel Bou Ladjeraf et pied de cette montagne à la lisière sud de la plaine d'Angad :*

Un petit tumulus sur la rive gauche de l'oued Bou Ladjeraf, entre les deux falaises les plus élevées de la monta-

---

1 *Kerkour el Youhdi*, signifie le tas de pierres du juif.

2 *Blad Djouhal* ; le territoire des païens de l'époque antéislamique.

3 *Djeboub* : mot arabe qui signifie citerne. Il y a en effet une ancienne citerne en cet endroit.

gne de même nom, sur le territoire de la fraction des Haddiine de la tribu des Beni bou Zeggou.

Un tumulus au débouché nord du Teniet el Hamra, près de la berge gauche du ravin dit Châabet el Hamra [1].

Assez nombreux tumuli sur le sommet et les flancs des contreforts nord du Bou Ladjeraf, contreforts dénommés Koudiet Hadjate par les Berbères et Koudiet El Ariana par les Arabes. Quelques-uns de ces tumuli sont très grands ; certains ont été violés.

3° *Ligne de hauteurs au Nord-Ouest de la plaine d'Angad entre cette plaine et l'oued Bouredim :*

Deux tumuli, dont l'un dit Kerkour Mohammed ben Slimane, au sommet d'un monticule à l'Est de la colline de Megacem.

Un tumulus à Teniet Ghenem [2] dans le Megacem.

4° *Plaine ondulée autour d'El Aïoun Sidi Mellouk :*

Plusieurs tumuli, dont un très grand, dans un col du flanc droit de la vallée de l'oued Bouredim, à côté du sentier dit Mehadj Gleb et Tsour et à hauteur du point de la rivière appelée Gueltet es Souk.

Trois tumuli sur une ondulation au-dessus de Djorf el Abiod, sur la rive gauche de l'oued Bouredim.

Un tumulus sur une ondulation entre la dépression dite Hofret en Nââma et l'oued Bouredim.

Deux tumuli dans un petit col de la même ondulation, à côté du sentier dit Trik Chouala. Un de ces tumuli était constitué par un simple cercle fait d'une rangée de grandes dalles fichées ; quelques-unes de ces dalles seulement restent debout.

Deux tumuli sur la même ondulation, à la pointe d'un saillant qui domine la vallée de l'oued Bouredim, au lieu dit El Hadab, près et à l'Est d'un sentier conduisant d'El Aïoun Sidi Mellouk à Massine chez les Beni Mahiou. Un de ces tumuli est surmonté d'une haouïta en pierres sèches élevée ultérieurement par les populations musulmanes de la région.

Un tumulus au sommet de la même ondulation, entre les précédents et le mekam de Sidi Slimane, lequel paraît d'ailleurs avoir été construit sur un ancien tumulus.

---

1 *Teniet el Hamra :* le col rouge.

2 *Teniet Ghenem :* le col du troupeau de moutons.

Trois tumuli au sommet d'une ondulation située dans l'angle nord-est formé par la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk à Massine par l'Aïn Defla et le thalweg de l'Aïn Defla.

Un cercle de grosses pierres au pied d'une petite falaise du flanc sud de la précédente ondulation.

Un tumulus à l'Est de la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk à Massine par l'Aïn Defla, entre cette source et l'ondulation qui est au Sud-Ouest du mekam de Sidi Slimane.

Un tumulus sur la berge droite de l'Aïn Defla, dite aussi Aïn Hamdoun [1], près de la piste conduisant à El Aïoun Sidi Mellouk.

Une dizaine de tumuli sur la berge gauche de l'Aïn Defla, certains entourés de dalles fichées ; trois de ces tumuli se trouvent à l'Ouest de la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk, les autres sont à l'Est.

Un petit tumulus sur la piste conduisant d'El Aïoun Sidi Mellouk aux montagnes des Zekara, à environ deux cents mètres au Sud-Est de la voie ferrée, à hauteur du passage à niveau d'Aïn El Hadjar.

Deux tumuli sur une ondulation du flanc gauche de Saheb ed Dib, au Sud-Est d'El Aïoun Sidi Mellouk et près d'Aïn El Hadjar.

Un tumulus, dit Redjem el Hadab, sur une petite ondulation au Sud et à environ un kilomètre de l'oued Bouredim, un peu à l'Ouest de la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk à Massine par l'Aïn Defla.

Un tumulus sur une légère ondulation de direction Nord-Sud, qui se trouve à l'Ouest d'El Aïoun Sidi Mellouk et à hauteur de l'Aïn Defla sur l'emprise de la future voie ferrée. (La ligne télégraphique est construite sur le bord de cette emprise, elle ne suit pas les sinuosités de la voie provisoire de $0^{m}60$.)

Un tumulus violé sur une ondulation de direction Est-Ouest, au Sud de la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk à l'Aïn Tameur et sensiblement au milieu de l'intervalle séparant ces deux points.

Deux tumuli sur une ondulation de la rive gauche de l'oued Bouredim, au Nord de l'Aïn Tameur.

Trois tumuli au sommet du flanc droit du ravin de l'Aïn Tameur, au-dessus de la source.

---

1 Du nom du caïd de la tribu des Sedjâa, qui a créé les jardins voisins de cette source.



Un tumulus violé, au sommet du flanc gauche du ravin de l'Aïn Tameur, en face des précédents.

Deux petits tumuli sur une ondulation pierreuse, entre le ravin de l'Aïn Tameur et l'oued Bouredim et vers leur confluent.

Deux tumuli au pied sud-est des hauteurs dites Chebket Aïn Tameur.

Un tumulus sur la berge droite de l'oued Ouararïa. On appelle ainsi la partie de l'oued, figurant sur les cartes sous le nom d'Irsane, qui se trouve en aval des jardins de Mahiriz.

Trois tumuli sur une petite arête rocheuse au milieu des jardins de Mahiriz ; il y a une haouïta en pierres sèches sur l'un d'eux.

5° *Région très coupée au Sud de la plaine d'El Aïoun Sidi Mellouk, entre cette plaine et les montagnes des Beni bou Zeggou :*

Trois tumuli, dont un violé, sur la crête à l'Est de l'oued Teghanimt (oued Israne des cartes), à hauteur de la colline de Quefa Mâalla, que la carte au 1/200.000^e^ dénomme à tort Kef Mahalla.

Groupe de six tumuli à environ deux cents mètres de la berge droite de l'oued Teghanimt, à hauteur de Quefa Mâalla.

Un tumulus sur la berge droite de l'oued Teghanimt, à hauteur de la pointe est de Quefa Mâalla.

Assez nombreux tumuli, dont beaucoup en très mauvais état, sur les pentes est de Quefa Mâalla, à proximité d'anciens vestiges d'agglomération.

Quelques tumuli sur l'ondulation de la rive droite de l'oued Irsane, à Ras Irsane.

Tumuli douteux dans les ruines de Kerkour Aghrem, au Sud de Ras Irsane [1].

Quelques tumuli peu nets dans les ruines de Ras Irsane ; il y a doute également et, pour être fixé, il faudrait faire des fouilles [1].

Deux tumuli près de la croisée de la piste d'Azelaf à El Aïoun Sidi Mellouk et de celle dite Trik Hacira. Le plus petit a une bordure de pierres enchassées à plat dans le sol, le plus grand est entouré de dalles fichées.

---

1 V. infra, *Emplacement et nature des vestiges d'anciennes agglomérations.*

Assez nombreux tumuli sur les pentes, à la pointe ouest de Quefa Mâalla.

Quelques tumuli au pied des pentes est du Rich el Hammam.

Quelques tumuli au pied nord du Rich el Hammam.

Un tumulus violé sur le sommet est de la hauteur dite Tafezate, au Nord du Rich el Hammam.

Un tumulus avec bordure de grosses pierres enchassées dans le sol, sur le flanc droit du ravin d'Aïn Diab, un peu en amont de la source.

Un tumulus sur la hauteur au-dessus et au Sud d'Aïn Diab ; il semble en exister d'autres en cet endroit, mais les amoncellements de pierres sont si informes qu'on ne peut pas l'affirmer avec certitude.

Quelques tumuli, pas très nets, sur les hauteurs entre les lieux dits Rokna et Takhellabt.

Deux tumuli au sommet du flanc gauche de l'oued Metlili, au Nord et près de la piste carrossable d'El Aïoun Sidi Mellouk à Mestigmar.

6° *Ride rocheuse fermant vers l'Ouest la plaine d'El Aïoun Sidi Mellouk :*

Plusieurs tumuli sur le flanc est de Chebket Aïn Tameur, face à la source. L'un d'eux a la forme d'un croissant ; la bordure est constituée par deux rangées de pierres plantées de champ qui rappellent les vieux murs berbères.

Un tumulus au sommet de la pointe nord de la hauteur dite Tazenaït, au-dessus de l'oued Bouredim et sur sa rive gauche, au Nord de Chebket Aïn Tameur.

Trois tumuli, dont un violé, sur la même hauteur, au-dessus de la piste d'El Aïoun Sidi Mellouk à la zaouïa de Mouley Tayeb.

Deux tumuli violés à côté de la dite piste, au pied de la hauteur de Tazenaït.

Un tumulus sur la pointe nord de Chebket Aïn Tameur, au-dessus de la même piste ; ce tumulus se trouve à mi-pente.

Un tumulus au sommet de Chebket Aïn Tameur, à côté d'une haouïta en pierres sèches dite Roudet Sidi Ahmed.

Quatre tumuli à une cinquantaine de mètres à l'Est de Zebboudj Rema ; cet olivier est situé sur la piste allant de l'oued Bouredim à Teniet Dokkara chez les Beni Mahiou, un peu à l'Est de la hauteur de Tazenaït.

Un tumulus à quelques centaines de mètres à l'Ouest de Zebboudj Rema, sur la même piste.

Deux tumuli sur la berge gauche de l'oued El Hammam, au pied nord de la gara Sba.

Deux tumuli au pied sud de la même gara.

7° *Vallée de l'oued Cheriâa*[1] *et du cours inférieur de l'oued Bouredim, vers le confluent de ces deux rivières :*

Deux tumuli violés sur une ondulation rocheuse au Nord-Est de Haouïtet Sidi Mokhfi (maisonnette en maçonnerie), à la lisière du Bled Mâader.

Deux tumuli sur une crête rocheuse au milieu d'El Mâader, au Sud-Ouest de Haouïtet Sidi Mokhfi.

Un tumulus sur les pentes est du même mouvement de terrain.

Deux tumuli au sommet est de Koudiet Sidi Lakhdar, hauteur qui se trouve au Sud d'El Mâader.

Sept tumuli, certains violés, sur l'ondulation rocheuse dite Ragueb Haouïtet Sidi Lakhdar, entre la haouïta et l'oued Bouredim.

Un tumulus sur la crête entre Koudiet Derbane et Hachiet el Bekkaya, sur la rive droite de l'oued Bouredim et à hauteur des jardins de Cheriâa.

Quelques tumuli dans la plaine de rive gauche de l'oued Bouredim dite Kessaria, à l'Est des jardins de Cheriâa.

Remarques Générales

La plupart des tumuli des environs d'El Aïoun Sidi Mellouk sont établis sur les flancs des hauteurs rocheuses, au sommet d'ondulations de nature analogue et sur des berges d'oueds ; au milieu des plaines peu accidentées il est très rare d'en trouver dans les bas-fonds.

Les tumuli sont presque toujours situés au voisinage immédiat ou à proximité des sources et des oueds à eau courante, sauf dans l'Angad et sur la lisière de cette plaine où les points d'eau sont espacés. Autour d'El Aïoun Sidi Mellouk les tumuli sont particulièrement denses, car cette zone est largement pourvue en eau.

---

1 L'oued Cheriâa est la partie inférieure du cours de l'oued appelé Irsane à sa source. La réunion de l'oued Cheriâa et de l'oued Bouredim forme l'oued Ksob, affluent de droite de la Moulouya.

LES VESTIGES D'ANCIENNES AGGLOMÉRATIONS

Il existe, vers El Aïoun Sidi Mellouk, des vestiges d'anciennes agglomérations semblables à ceux déjà signalés dans la région d'Oudjda [1] ; les observations faites sur cette nouvelle série de ruines sont exposées dans les pages qui suivent.

Les fondations des murs ont été exécutées d'après le même procédé, qui consistait à planter dans le sol des pierres de champ, en les disposant sur deux rangées parallèles plus ou moins espacées. Les quelques variantes rencontrées dans certaines ruines semblent pouvoir être considérées comme des perfectionnements du procédé primitif ; elles marquent sans doute l'acheminement vers le mode de construction moderne.

Emplacement et Nature des Vestiges

Ighqour. — Les ruines de ce nom sont situées au lieu dit Ras Bouredim, entre la voie ferrée et le Trik es Soltane (route carrossable d'Oudjda à El Aïoun Sidi Mellouk).

1 L. Voinot. — *Note sur les tumuli et quelques vestiges d'anciennes agglomérations de la région d'Oudjda, loc. cit.*

J'ajouterai que, depuis l'époque de cette publication, j'ai aperçu une meule au sommet du Dorf el Akhdar, sur la rive gauche de l'oued Isly, à environ cinq kilomètres au Nord-Ouest d'Oudjda. Elle se trouve à une dizaine de mètres du bord de la falaise et à hauteur du rentrant qui en marque sensiblement le milieu.

La meule, taillée dans une roche noirâtre, est brisée en deux ; les morceaux ont l'un le tiers, l'autre les deux tiers du volume total. La patine est très accusée, le travail grossier et la forme peu régulière ; le trou est pourtant percé à peu près au centre.

Les dimensions moyennes sont les suivantes : diamètre de la meule, 0m46 ; épaisseur, 0m26 ; diamètre du trou central, 0m13

Cette meule a beaucoup d'analogie avec celle d'El Djemdjem, chez les Zekara, mais elle est plus petite.

J'ai cru distinguer quelques traces d'anciens murs aux abords de la meule, mais c'est si peu net qu'il ne m'est pas possible d'être affirmatif. Les tumuli sont d'ailleurs très nombreux sur le Djorf el Akhdar. (Voir L. Voinot, *Les tumuli d'Oudjda, loc. cit.)*

Enfin, j'ai également rencontré d'autres vestiges d'anciens murs dans la cuvette d'Oudjda, à l'Est et à proximité des jardins, en travers de la piste qui conduit de Bab Sidi Abdelouahab à Zoudj el Beghal.

L'agglomération qui a existé en ce point était assez importante, car les ruines couvrent une dizaine d'hectares sur une ondulation de la rive gauche de l'oued Bouredim, à environ cinq cents mètres de l'endroit où apparaît l'eau.

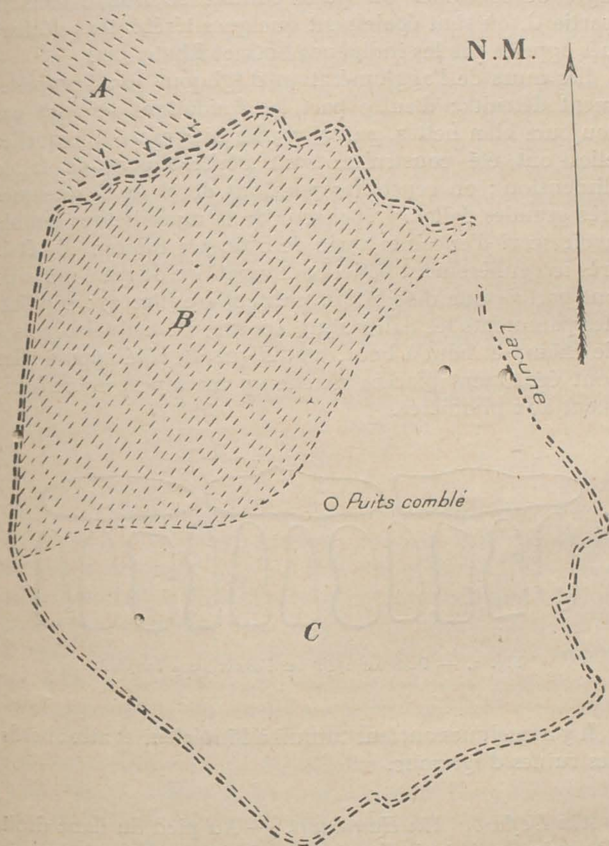


Fig. 1. — Croquis au 1/4.000e des Ruines d'Ighqour

Ces ruines sont informes ; en les examinant avec attention on y distingue néanmoins une sorte d'enceinte, dont le tracé est très irrégulier et qui présente à l'Est une lacune d'environ quatre-vingts mètres (fig. 1). Sur certains points

de l'enceinte et à l'intérieur, en B, il y a de gros amas de pierres et des vestiges de fondations qui se recoupent en tous sens ; en C les traces de constructions sont rares, on voit un fouillis de pierres paraissant séparé de l'enceinte principale et au milieu duquel il semble exister des vestiges de maisons. Un puits comblé se trouve dans la partie C, où sont également quelques térébinthes décharnés appelés par les indigènes Botmat Khaterana.

Les murs de l'agglomération d'Ighqour sont complètement détruits ; d'autre part les fondations ne sont pas toujours bien nettes, parce que les pierres avec lesquelles elles ont été construites sont généralement de faible dimension ; on rencontre pourtant de ci de là quelques très grandes dalles. L'épaisseur de la muraille qui semble avoir servi d'enceinte varie de $0^{m}60$ à 1 mètre ; elle était très irrégulièrement bâtie. Les fondations de cette muraille ont parfois une disposition particulière (fig. 2) ; sur l'un des parements les dalles sont, comme à l'ordinaire, mises de champ et bout à bout, tandis que du côté opposé elles sont également placées de champ mais perpendiculairement aux premières.

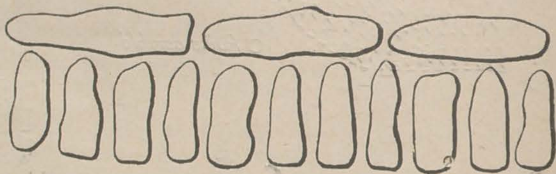


Fig. 2. — Plan au 1/40e de Fondations a Ighqour

Il y a quelques anciens tumuli à l'intérieur et aux abords des ruines d'Ighqour.

Aïn Defla ou Aïn Hamdoun. — Au pied du flanc droit du ravin de l'Aïn Defla, en face de la source, on aperçoit des traces très effacées d'anciennes constructions ; parallèlement au thalweg les ruines paraissent s'étendre sur une centaine de mètres, leur largeur ne dépasse pas une vingtaine de mètres.

Les fondations comportent deux rangées de pierres complètement enchassées dans le sol ; il n'existe pas de dalles fichées faisant saillie.



Les anciens tumuli sont assez nombreux à l'entour de ces ruines.

Aïn Tameur. — Les ruines se trouvent sur la rive droite de l'oued Aïn Tameur, légèrement en aval de la source et sur l'ondulation couronnée par la haouïta en pierres sèches dite Sbâa Rouadi ; de nombreux chiffons sont placés sur cette haouïta en guise d'ex-voto.

Il existe en cet endroit des vestiges de murs très peu visibles ; les labours ont tout bouleversé et, actuellement, la terre recouvre en partie les pierres avec lesquelles elle forme des bourrelets qui jalonnent la direction de ces murs. Les pierres faisant saillie sont fortement patinées.

L'agglomération d'Aïn Tameur s'étendait à l'Est du monticule de Sbâa Rouadi, mais, de ce côté, les travaux de culture ont fait disparaître les ruines ; il subsiste pourtant un petit fragment très net de fondations en dalles de champ, le long d'une canalisation servant à l'irrigation des jardins.

On voit quelques anciens tumuli auprès des ruines d'Aïn Tameur.

Monticule au Sud de l'Aïn Tameur. — Ce monticule est situé au Sud des jardins voisins de la source et à environ six cents mètres de ces jardins ; on remarque au sommet du monticule les vestiges d'une petite enceinte rectangulaire ayant approximativement vingt-cinq mètres de longueur sur vingt mètres de largeur.

Les fondations sont identiques à celles existant près de l'Aïn Defla. Les pierres affleurent le sol, leurs alignements sont réguliers et les assises des faces opposées de chaque mur sont parfois presque jointives ; une fouille rapide effectuée en travers des fondations fait néanmoins reconnaître deux rangées de pierres distinctes, dont l'intervalle est rempli avec du gros gravier. Les fondations ont beaucoup d'analogie avec celles de certaines maisons des villages berbères actuels.

Quefa Mâalla. — Les ruines sont à la pointe nord-est de la colline de Quefa Mâalla, entre deux ravineaux qui convergent vers le bas des pentes ; elles affectent la forme d'un triangle irrégulier d'environ trois cents mètres de base sur deux cents mètres de hauteur ; le sommet de ce

triangle fait face à l'oued Teghanimt, dans lequel il y a de l'eau courante à deux ou trois kilomètres en aval.

On ne distingue pas toujours très nettement les vestiges des murs, dont la largeur était en moyenne de 0^m80 ; en plan leurs lignes avaient une certaine régularité. Ces murs semblent avoir appartenu à des maisons et à des cours ; une de ces dernières était d'assez grandes dimensions et formait un carré d'environ trente mètres de côté. Dans la partie basse des ruines il existait probablement quelques maisons isolées.

Les fondations étaient en pierres de champ, ainsi que le montrent les doubles rangées de dalles visibles en plusieurs points ; à la place des dalles on trouve quelquefois de petits blocs de rochers qui, en raison de leur épaisseur, couvrent toute la surface du mur. Les pierres des ruines de l'agglomération de Quefa Mâalla sont fortement patinées.

En dehors de cette agglomération on observe également, sur la croupe située à l'extrémité est de la colline, les restes d'une ancienne maison ; les dalles des fondations sont en partie arrachées mais l'une d'elles, qui est encore en place, mesure environ 0^m80 de haut sur plus d'un mètre de long.

Il y a d'anciens tumuli à proximité et peut-être à l'intérieur des ruines de Quefa Mâalla.

Aïn Diab.— La source sourd au fond d'un thalweg dont les flancs, de nature pierreuse, sont en pente douce. Sur le flanc droit, à une centaine de mètres en aval du point d'émergence de l'eau, on aperçoit des vestiges de constructions qui s'étendent parallèlement au thalweg ; ces ruines ont une longueur d'environ quatre cents mètres et une largeur maxima de cent mètres.

Les murs ont été construits sur des fondations en dalles fichées ; leur tracé est en général très sinueux. Quelques-uns, d'allure plus régulière, ont des fondations faites avec deux rangées de larges pierres ; un mur de ce genre, perpendiculaire au thalweg, se trouve à l'extrémité ouest des ruines. La plupart des murs ont servi à enclore des cours, sauf dans la direction de la source où il y avait un groupe de maisons au sommet de l'ondulation.

D'anciens tumuli existent aux environs des ruines d'Aïn Diab.

Mahiriz. — Une petite arête rocheuse, à côté de laquelle passe la piste conduisant à Cheriâa, pointe au milieu des jardins irrigués de Mahiriz, sur la rive gauche de l'oued de même nom qui, à son origine, est appelé oued Irsane. Sur le glacis nord de cette arête, glacis couvert de dalles luisantes, on observe des vestiges épais d'anciens murs revêtus d'une forte patine.

Les fondations sont : partie en dalles de champ, partie en larges pierres enchassées dans le sol, qui ne laissent aucun intervalle entre les deux rangs destinés à supporter les assises supérieures du mur ; ce dernier procédé tend à se rapprocher de celui actuellement en usage chez les Berbères. Au pied nord-est de l'arête, on reconnaît les traces de deux maisons et, un peu plus loin, le long d'une canalisation, il subsiste encore des fragments de fondations en pierres levées.

Auprès des ruines de Mahiriz il y a quelques anciens tumuli.

Ras Irsane. — Les ruines sont situées au bord de l'oued Irsane, entre la berge droite de cette rivière et la crête de l'ondulation voisine ; elles forment une bande étroite, étranglée vers le milieu, qui commence à la haouïta de Sidi Mohammed et s'étend jusqu'à environ quatre cents mètres en aval. A Ras Irsane, l'oued coule sur une certaine distance.

Sur toute la surface des ruines il y a d'assez grandes quantités de pierres, mais les emplacements des murs sont difficiles à retrouver parce que la charrue a dispersé leurs débris ; il semble néanmoins que cette agglomération était constituée par de grandes cours dans lesquelles se trouvaient peut-être quelques maisons. A la pointe nord-est des ruines, des fondations en grandes dalles fichées restent encore debout à côté d'un vieux silo ; elles ont appartenu à un mur d'angle.

Quelques tas de cailloux informes, qui font saillie au milieu des ruines de Ras Irsane, paraissent être d'anciens tumuli.

Kerkour Aghrem. — Kerkour est un mot arabe qui désigne les tas de pierres servant de signaux ou bien ceux élevés dans un but religieux ; Aghrem est un mot berbère employé dans quelques dialectes, mais pas dans la région d'El Aïoun Sidi Mellouk, qui signifie agglomération de

maisons, village ; Kerkour Aghrem peut donc se traduire : les tas de pierres du village.

Les ruines de cette ancienne agglomération s'étalent sur le sommet de la pointe sud d'une large ondulation de la rive gauche de l'oued Irsane, à environ un kilomètre et demi au Sud-Est de la haouïta de Sidi Mohammed et par conséquent des ruines de Ras Irsane. Sur l'emplacement de Kerkour Aghrem il n'y a pas d'eau ; les habitants devaient sans aucun doute aller s'approvisionner à la rivière. Dans leur ensemble, les ruines ont à peu près la forme d'un triangle de quatre cents mètres de base sur trois cents mètres de hauteur ; le sommet de ce triangle est tourné vers l'Ouest.

A Kerkour Aghrem, il existe des amas de pierres très importants provenant des murs éboulés et qui cachent souvent les fondations ; le tracé de ces murs manque de régularité. La muraille qui paraît avoir été utilisée comme enceinte décrit de nombreuses sinuosités ; elle a quelquefois plus d'un mètre d'épaisseur. Les ruines comprennent une majorité de cours entourées de murs de $0^{m}80$ de largeur moyenne ; on y distingue aussi des vestiges de maisons de petites dimensions, dont les murs n'ont que $0^{m}50$ à $0^{m}60$ de large. Des traces d'ouvertures faisant communiquer les cours entre elles sont encore visibles de ci de là. A la lisière est des ruines, il y a plusieurs vieux silos.

Bien que cela n'apparaisse pas toujours nettement, les fondations ont été faites par le procédé de la double rangée de pierres de champ ; en divers points les dalles sont d'ailleurs restées debout et, sur l'enceinte, on en voit quelques-unes qui sont très grandes. On trouve également des fondations en pierres très épaisses, mais ces pierres sont placées sur deux rangs comme les dalles.

Certains tas de pierres de Kerkour Aghrem sont probablement d'anciens tumuli.

Ksir Aadja. — Cette agglomération porte le même nom que celle déjà signalée dans la région d'Oudjda, sur le haut oued Isly, au pied est de la montagne des Zekara [1]. Dans la région d'El Aïoun Sidi Mellouk, on prononce plutôt *Ksir* que *Ksar* (un ksar est un village fortifié) ; le sens du mot Aadja n'est pas connu. Les ruines sont situées sur

---

1 L. VOINOT. — *Note sur les tumuli et quelques vestiges d'anciennes agglomérations de la région d'Oudjda, loc. cit.*

le sommet et au pied d'un piton rocheux de la rive gauche de l'oued Cheriâa, à environ deux cents mètres en amont du pont de la voie ferrée de o^{m}60 (fig. 3) ; l'oued Cheriâa, qui est la partie inférieure de l'oued Irsane, est largement pourvu en eau.

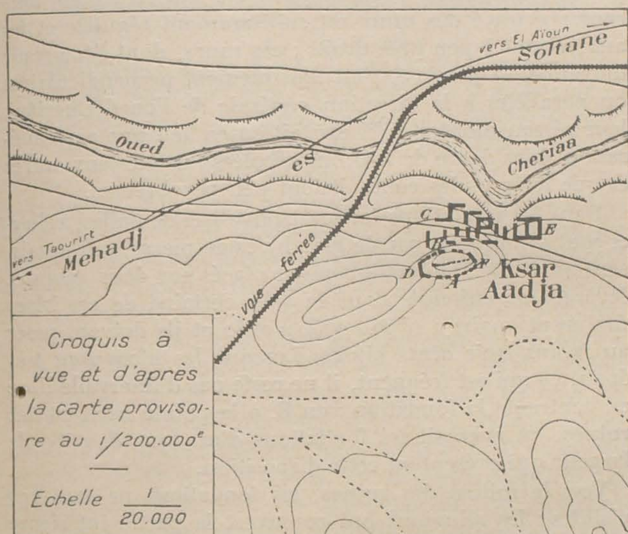


Fig. 3. — Les Ruines dites Ksir Aadja

Le petit village supérieur occupait deux plates-formes A et B, inclinées vers le bas de la hauteur et s'étendant sur une soixantaine de mètres de part et d'autre de la crête ; ces plates-formes ont été aménagées de main d'homme et leur largeur est d'environ vingt mètres pour celle du Sud et dix mètres seulement pour celle du Nord. Les maisons ont complètement disparu ; lorsqu'elles se sont éboulées, les matériaux ont dû rouler le long des pentes. Un mur d'enceinte, ayant au moins un mètre d'épaisseur, protégeait les maisons ; on en voit les vestiges en D, dans une sorte de col, où ils forment un important amoncellement de pierres, et en F, à la pointe est de la plate-forme nord, où il ne subsiste que des traces de fondations.

Le village inférieur C E, beaucoup plus grand que le

précédent, était bâti entre la berge gauche de l'oued Cheriâa et les pentes nord du piton ; la surface couverte par les ruines mesure environ deux cents mètres de long sur soixante mètres de large, avec un étranglement à hauteur d'un coude brusque de la rivière. Les vestiges de murs sont très nombreux, mais leur saillie est faible ; les pierres, fortement patinées, ont été dispersées en tous sens. Le tracé des murs est suffisamment régulier et les angles sont à peu près droits ; ces murs, dont l'épaisseur moyenne est de $0^{m}60$, sont sensiblement perpendiculaires ou parallèles à la direction générale de l'oued Cheriâa ; leur réseau montre qu'il existait en ce lieu une agglomération assez dense de maisons accolées les unes aux autres et que les grandes cours étaient peu nombreuses.

Dans les fondations, on ne trouve pas de dalles, celles-ci sont remplacées par de gros blocs de pierre, qui paraissent avoir été systématiquement placés sur deux rangs et légèrement enfoncés dans le sol ; certains de ces blocs mesurent environ $0^{m}60 \times 0^{m}50 \times 0^{m}40$ et ils doivent peser au moins trois cents kilogs. Lorsque les blocs sont très épais, ce qui est fréquent, il ne reste pas d'intervalle libre au centre de la fondation ; en E, à la pointe nord-est des ruines, on aperçoit les fondations d'un mur de $0^{m}80$ de largeur qui présentent cette disposition.

Vers le milieu des ruines, les fondations ne sont pas visibles ; les alluvions ont recouvert la partie inférieure des murs qui a été ainsi protégée.

Un mur de $0^{m}60$ de large a été dégagé sur une longueur de deux mètres, au moyen de deux tranchées de $0^{m}80$ de profondeur qui ont découvert la maçonnerie jusqu'au pied des fondations. Ce travail a permis de reconnaître que ces fondations sont, comme en E, constituées par deux rangées de blocs enchevêtrés ; au-dessus des blocs, la maçonnerie est faite avec des pierres plus petites posées à plat et ayant, la plupart du temps, leur grand côté perpendiculaire à la direction du mur. Les parements du mur n'offrent pas une très grande régularité.

Une fouille pratiquée à peu de distance de la précédente, à l'intérieur d'une maison et dans l'un des angles, a mis à jour un foyer ; au milieu des cendres de ce foyer, il y avait des morceaux de charbon de bois, des fragments indéfinissables d'ossements d'animaux et des débris de poteries. Ces derniers proviennent de marmites ayant été longtemps au feu et à pâte complètement noire, ainsi que



de vases à pâte fine, de couleur ocre clair, dont la forme ne peut pas être exactement déterminée, mais qui semblent pourtant avoir eu leur base arrondie, comme celle des cruches modernes, et qui ont probablement servi aux mêmes usages.

Origine probable des Anciennes Agglomérations

Les indigènes du pays attribuent la construction de la plupart des anciennes agglomérations aux Beni Merine et aux Beni Ouattas ; ces derniers n'étaient d'ailleurs qu'une fraction de la tribu des Beni Merine (Berbères Zénètes), lesquels ont fondé une dynastie marocaine dont la domination s'est étendue, à plusieurs reprises, sur les territoires situés entre la Moulouya et Tlemcen, à la fin du XIIIe siècle de notre ère et au commencement du XIVe. Cette tradition ne s'appuie sur aucun fait précis ; elle ne paraît pas admissible pour les vestiges de constructions avec fondations en dalles de champ, ainsi que je l'ai exposé dans une étude antérieure sur les ruines de la région d'Oudjda [1]. Les conclusions de la dite étude au sujet de l'origine de ces constructions sont les suivantes : elles semblent avoir été édifiées au cours de la période comprise entre le IIe siècle av. J.-C. et le VIIIe siècle de notre ère par les Berbères Senhadja ; ces indigènes appelés Massésyliens par les Romains, appartenaient au moment de l'invasion zénète aux tribus des Beni Fatene, des Koumia et des Mediouna.

Les données historiques sur lesquelles est basée l'hypothèse ci-dessus concernent également la région d'El Aïoun Sidi Mellouk, il s'ensuit que les ruines de même nature de cette région doivent avoir une origine commune ; c'est le cas d'une partie de celles d'Aïn Diab et de Mahiriz et peut-être aussi des ruines d'Aïn Tameur et de Ras Irsane.

A Ighqour, Quefa Mâalla et Kerkour Aghrem, le tracé des murs est assez irrégulier et les fondations sont, dans l'ensemble, du type à double rangée de dalles fichées. Ce qui différencie un peu ces ruines des précédentes, c'est que l'on y observe, en certains points, des éléments de murs dont les fondations affectent une autre disposition. Ces anomalies, qui ont été signalées lors de la description

---

1 L. Voinot. — *Loc. cit.*

des vestiges d'agglomérations, peuvent provenir des difficultés rencontrées par les constructeurs pour s'approvisionner sur place en matériaux du modèle courant; il n'est d'autre part pas impossible qu'elles marquent des tentatives de perfectionnement du procédé primitif, cela est même fort probable pour Ighqour. Dans ces conditions, il semble logique d'admettre que les agglomérations d'Ighqour, Quefa Mâalla et Kerkour Aghrem ont été créées par des Berbères Senhadja, pendant la période déjà envisagée, mais plutôt vers la fin de cette période, c'est-à-dire entre le Ier et le VIIIe siècle de notre ère.

Les ruines d'Aïn Della, du monticule d'Aïn Tameur et une partie de celles d'Aïn Diab et de Mahiriz, dont les murs, presque droits, ont été établis sur des fondations moins frustes, proviennent évidemment d'agglomérations bâties à une époque plus récente ; néanmoins, comme ces fondations paraissent dériver du type à double rangée de dalles fichées, il est à présumer que les agglomérations en question sont également l'œuvre des Senhadja, qui auront continué à transformer leurs procédés de construction au contact des Zenata.

C'est à la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe que les Zenata, branche plus jeune de la race berbère, apparurent autour de Tlemcen ; la puissante tribu des Beni Ifrene, qui marchait à l'avant-garde de l'invasion, ne tarda pas à occuper tout le pays situé à l'Est de la Moulouya. Après des fortunes diverses, les Beni Ifrene se formèrent en confédération avec leurs frères les Maghraoua vers le milieu du Xe siècle ; ce groupement ayant été battu par les Senhadja, les Beni Ifrene et Maghraoua se disputèrent la prépondérance mais, en 1079, ils furent écrasés par les Almoravides. Pendant ces luttes, les Senhadja avaient été refoulés ; néanmoins ils tenaient toujours la région s'étendant au Nord-Ouest de Tlemcen jusqu'à la Moulouya ; les Zenata les absorbèrent ensuite peu à peu et finirent par les submerger, si bien qu'au XIIIe siècle, lors de l'installation des Beni Merine et des Abdelouadites, les Senhadja devaient être presque complètement dispersés [1].

D'après les indications précédentes, on peut placer la création des agglomérations qui nous occupent dans la période comprise entre le VIIIe et le XIIIe siècle. Les cons-

---

1 L. Voinot — *Oudjda et l'Amalat*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1911-1912 ; tirage à part pp. 241 à 259.

tructions de Ksir Aadja, qui paraissent les moins anciennes, ont peut-être été élevées à l'époque des Beni Merine, mais rien ne prouve qu'elles soient dues à ceux-ci ; les Beni Merine ayant fait sentir leur action sur le pays plutôt comme détenteurs du pouvoir que comme occupants du sol, il y aurait au contraire lieu de supposer que Ksir Aadja a été bâti par les populations mêlées formées de Senhadja et de Zenata, qui habitaient alors la région d'El Aïoun Sidi Mellouk. D'aucuns ont voulu voir à Ksir Aadja des vestiges de ruines romaines, à cause de la régularité de certaines lignes. Cette opinion ne paraît pas soutenable; c'est un vieux ksar berbère et rien de plus.

Bien entendu, les conclusions auxquelles conduit la discussion des données historiques ne constituent que des probabilités. Dans l'état actuel de la question, et notamment en l'absence de tout document géographique, on ne saurait rien affirmer quant à l'époque de la construction des anciennes agglomérations. La seule chose qui semble hors de doute est qu'elles sont d'origine berbère.

Des tumuli se trouvent au voisinage de la plupart des agglomérations ; on en voit même à l'intérieur des ruines d'Ighqour et il semble qu'il en existe aussi dans celles de Quefa Mâalla, Ras Irsane et Kerkour Aghrem. Si ce fait était nettement établi, il tendrait à confirmer l'ancienneté de ces agglomérations, puisque les Berbères ont cessé d'inhumer leurs morts sous des tumuli après leur islamisation, par conséquent vers le IXe ou le Xe siècle, mais ils n'ont très probablement pas renoncé de suite à cette coutume de leurs ancêtres.

LES RUINES DE CONSTRUCTIONS EN PISÉ OU EN MAÇONNERIE A LA CHAUX

Description des Ruines

Djeboub. — Les ruines sont situées dans une petite dépression au Nord de la gare établie sur l'oued Atchane et qui porte le nom de gare de l'Oued Bouredim, à environ cinq cents mètres au Sud du *Trik es Soltane* (route impé-

riale) conduisant d'Oudjda à Fez, à proximité du lieu dit Kefit er Remana. Ces ruines comprennent des constructions et une citerne ; c'est d'ailleurs pour désigner les citernes que les indigènes emploient le mot djeboub.

La citerne est bâtie au fond de la dépression ; c'est un ouvrage en maçonnerie à la chaux, avec couverture voûtée, qui mesure environ trente mètres de long sur cinq mètres de large et devait contenir de deux cents à deux cent cinquante mètres cubes d'eau. La maçonnerie paraît vieille ; la voûte est crevassée en plusieurs endroits mais les pieds-droits sont en bon état.

Sur le flanc gauche du vallonnement et près de la citerne, on voit les ruines d'une enceinte ayant la forme d'un carré d'environ soixante mètres de côté. Cette enceinte était sans doute occupée par une garnison, ou bien elle servait à abriter les passagers, comme les *noualas* modernes du Maroc. La maçonnerie est en bon pisé de tuf mélangé de chaux et les murs ont au moins un mètre d'épaisseur ; quelques pans restent encore debout.

A environ cent mètres au Nord de la citerne, au sommet du flanc droit de la dépression, il y a en outre les restes d'une maison en pisé analogue à celui de l'enceinte. Cette maison, qui commande la citerne et l'enceinte, était probablement une sorte de blockhaus destiné à empêcher que ces ouvrages ne soient battus à courte portée. La dite construction mesure environ quinze mètres de long sur dix mètres de large ; elle est divisée en deux parties par un mur de refend placé dans le sens de la longueur ; l'épaisseur des murs est d'environ $0^{m}80$.

Djeboub oulad Bou Aalem. — Cette citerne se trouve sur le territoire des Beni bou Zeggou, sensiblement à mi-chemin entre les gares de Semmouna et de Mestigmar et au voisinage du *Trik es Soltane ;* je ne l'ai pas visitée, mais, au dire des indigènes, elle serait de tout point semblable à celle décrite plus haut.

Tiqesbine. — Tiqesbine est le pluriel du mot berbère taqsebt, qui signifie fortin ; les ruines ainsi appelées par les Berbères sont connues chez les Arabes sous le nom d'El Kasba, lequel a le même sens.

Ces ruines, que je n'ai également pas vues, couronnent les hauteurs au Sud de la gare de Semmouna. D'après les gens du pays, il y aurait eu autrefois sur ces hauteurs une

agglomération très importante ; il ne resterait plus aujourd'hui que des traces à peines visibles des murs qui étaient les uns en pierres, les autres en pisé.

Origine probable des Ruines

Suivant les traditions locales, Tiqesbine aurait été bâti par les Beni Merine et les Beni Ouattas ; c'est toujours l'éternelle légende que l'on applique indistinctement et sans preuves à toutes les ruines d'origine inconnue. Néanmoins, dans le cas particulier, il n'est pas impossible que cette assertion soit fondée, car les Beni Merine ont élevé des fortifications en pisé sur plusieurs points de la région s'étendant à l'Est de la Moulouya, au cours des XIII[e] et XIV[e] siècles. Si l'agglomération de Tiqesbine n'est pas l'œuvre des Beni Merine, elle doit avoir été édifiée vers la même époque par d'autres Zenata ; les ruines paraissent en effet semblables à celles de cette origine dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous, autant que l'on peut en juger à l'aide des renseignements indigènes.

D'après la nature et l'aspect de la maçonnerie, les citernes semblent dater d'une époque plus récente ; leur construction est attribuée au Sultan Moulay Ismaïl, qui a régné sur le Maroc de 1672 à 1727. Cela paraît très vraisemblable, parce que ce souverain s'est efforcé d'assurer la sécurité des principales routes de l'empire et que, dans ce but, il a fait construire ou restaurer des kasbas pour les garnisons échelonnées le long de ces routes ; il ne serait donc pas étonnant qu'il ait complété cette organisation en installant des citernes aux points dépourvus d'eau, afin de faciliter la circulation des troupes préposées à la garde des voies de communication. Les ruines en pisé existant à côté des citernes auraient évidemment la même origine [1].

Mai 1914.

Capitaine L. VOINOT.

1 Voir notamment : ABOULQACEM BEN AHMED EZZIANI, *El Tordjman (Le Maroc de 1631 à 1812)*, traduction O. HOUDAS, Paris, 1886.

EXCURSION AUX GROTTES DE MOULAÏ AHMED OU DU ZEGZEL

(Maroc Oriental)

Stationnant à Berkane j'ai eu l'occasion, le 15 avril 1915, de me rendre à Tafforalt par les gorges du Zegzel. Le chemin y est véritablement délicieux et l'on ne peut rien rêver de plus pittoresque et de plus imprévu. Serpentant au creux du ravin, traversant souvent l'oued à gué, le sentier suit la berge pour monter brusquement à flanc de coteau, pour continuer en corniche, ou en déblai, pour aller s'égarer sous les arbres ou aboutir à un gué.

Il y a de la verdure, beaucoup de verdure, les hautes collines, très abruptes, sont d'un vert uniforme percé çà et là par les plaques rougeâtres du sol ou la masse rousse d'un rocher émergeant de ce fouillis de plantes et d'arbustes.

Ces petites montagnes, dont les formes varient à l'infini, changent encore constamment d'aspect avec l'éclairage et l'état de l'atmosphère, en sorte que l'on peut faire vingt fois l'excursion sans se douter que l'on a parcouru deux fois le même trajet. Ce chemin est d'ailleurs assez connu des touristes et les gorges du Zegzel sont un but fréquent d'excursion. On y va soit à mulet, soit à cheval, car la nécessité de traverser souvent l'oued rend la promenade à pied difficile. De Berkane aux grottes le trajet est d'environ 10 kilomètres [1].

Jusqu'à Takerboust les gorges, sauvages à l'entrée, semblent lutter contre l'envahissement des jardins qui empiètent sur leurs flancs ; d'énormes quartiers de roc tombés depuis des éternités rendent la culture impossible, et il n'est pas rare de voir, accrochée à la montagne, la masse menaçante d'un rocher qui semble prêt à tomber sur les audacieux aventurés sous sa base.

Après un coude brusque le ravin s'élargit ; les ksour de Takerboust, accrochés au coteau, semblent, avec leur

---

1 Voir Carte Etat-Major frontière algéro-marocaine au 1/100.000^e.

teinte grisâtre, de gigantesques tortues d'eau se chauffant au soleil sur un rocher. Le terrain s'étage en jardins artistement aménagés par l'ingéniosité des indigènes ; le figuier de Barbarie fait place à l'oranger et une délicieuse senteur arrive de ces vergers fleuris. Puis, l'oued se resserre, redevient sauvage, et, jusqu'à la zaouïa de Moulaï Ahmed, le chemin serpente à flanc de coteau.

Près de la zaouïa l'oued se divise en deux branches : l'une va vers Tafforalt, l'autre, au Sud, vers Aïn Safsaf. C'est dans cette dernière branche de l'oued Zegzel que se déverse une source assez importante qui sort de terre par une grotte.

De nombreuses légendes courent sur cette grotte. Comprenant mal l'arabe, je n'ai pas pu les enregistrer, toutefois j'ai pu comprendre que des démons l'habitaient. Les uns prétendent qu'elle s'enfonce sous la montagne pour sortir à Aïn Sfa, d'autres disent qu'elle est habitée par des serpents d'eau énormes et que des roumis sont restés cinq heures à errer sous ses voûtes.

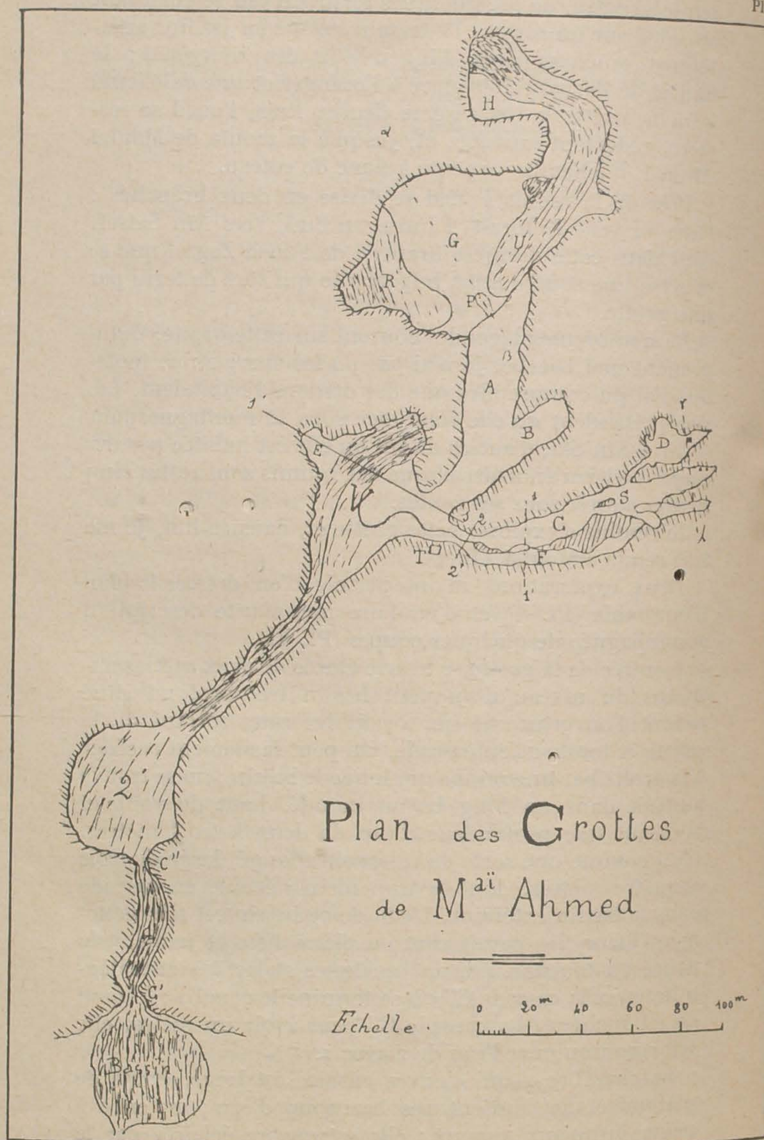
Je résolus d'explorer cette grotte et, dans ce but, je me suis rendu à Moulaï Ahmed.

Deux explorations m'ont permis d'en dresser le plan d'ensemble (Pl. V) et d'en faire une courte description accompagnée de quelques coupes (Pl. VI).

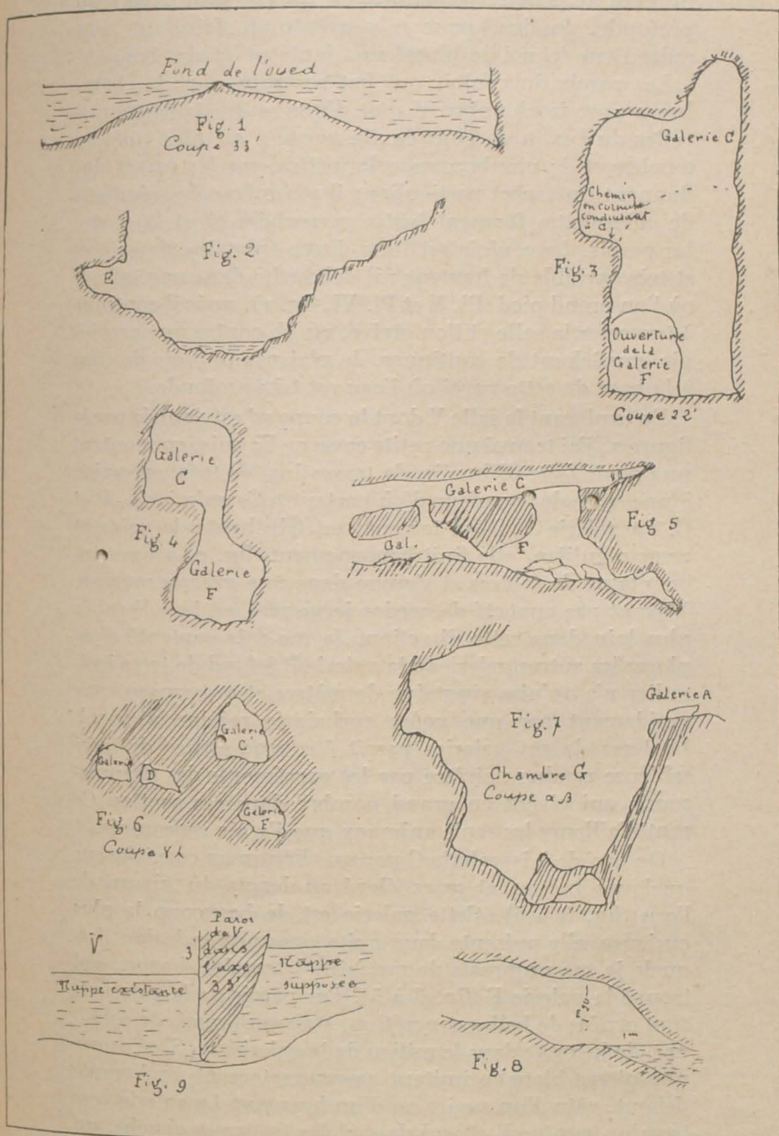
L'entrée de la grotte se trouve élevée de deux mètres au-dessus du niveau d'un petit bassin très profond situé devant l'ouverture et qui reçoit les eaux sortant de la grotte et tombant en cascade. On peut facilement accéder à la grotte par une rampe qui longe le bassin ; on se trouve aussitôt dans un long boyau inondé, haut de voûte et accusant une profondeur d'eau de deux à trois mètres. C'est comme une sorte de réservoir allongé, large de trois à quatre mètres, dont le trop plein s'écoule en cascade dans le bassin extérieur. L'eau de ce bassin est très nettement bleue, les parois sont en pierre lisse et jaune, très douce au toucher, portant quelques stalactites et stalagmites vers la cascade C'' où se termine le canal 1 ; le fond en est rocheux. La cascade C'' peut avoir un mètre, elle fait communiquer l'eau de 2 avec 1.

La chambre 2 qui s'ouvre ensuite est large, haute de plafond et ne contient pas beaucoup d'eau ; on en a à peine jusqu'aux genoux ; elle est encore éclairée par la lumière du jour. C'est tout ce que je vis la première fois, car cette chambre se continue par un couloir étroit où la

Pl. V


Plan des Grottes
de Maï Ahmed
Echelle
0 20m 40 60 80 100m
Bassin

Pl. VI



Grottes de Moulaï Ahmed : Quelques Coupes

lumière ne pénètre pas et où l'on n'a pas pied dans l'eau profonde. Je dus, pour m'y aventurer, faire un petit radeau sur lequel je plaçai une lanterne et des bougies.

Les parois du couloir qui fait communiquer la chambre 2 avec la chambre V sont d'une autre structure que celles du bassin de l'entrée ; la pierre y est plus rude au toucher et de nombreuses colonnettes, sur les parois, lui donnent un aspect particulier ; il y a même des réunions de colonnettes formant lustre accrochées çà et là contre les parois. Le couloir est long d'une trentaine de mètres et très variable de hauteur ; il débouche dans une salle V où l'on prend pied (Pl. V et Pl. VI, fig. 1), mais il continue à traverser la salle et l'on arrive, en 3', contre une paroi à pic empêchant de continuer. Je n'ai pas pu voir de trou à la base de cette paroi où l'eau est très profonde.

En explorant la salle V dont la coupe *ss'* est donnée par la figure 2, j'ai trouvé une petite caverne E; puis, en montant une pente faite d'éboulis, de travertins, de tufs, on arrive à une sorte de carrefour d'où partent trois galeries A, B et C. La galerie A, à sol terreux, est très haute de voûte et assez régulière, elle finit brusquement (fig. 7) à une cinquantaine de mètres et s'ouvre dans une grande caverne. N'ayant pas apporté de cordes je ne pus, ce jour-là, aller plus loin dans cette direction. Je me suis contenté d'explorer les autres galeries : la galerie B à fond de terre irrégulier n'a qu'une vingtaine de mètres et se termine assez rapidement par une voûte surbaissée rejoignant le sol. La terre de ces galeries paraît être une espèce de terre sableuse rendue noirâtre par les excréments des chauves-souris qui vivent en grand nombre dans ces grottes. Ce sont d'ailleurs les seuls animaux que j'y aie rencontrés.

On accède à la galerie C par un chemin en corniche sur quelques mètres et assez élevé au-dessus du niveau de l'eau (fig. 3 à 5). Cette galerie est de beaucoup la plus curieuse, elle présente deux puits assez profonds dans lesquels je me proposais de me faire descendre, lorsque j'ai trouvé la galerie F (fig. 3 à 5). Les parois de la galerie C sont ornées de belles concrétions stalagmitiques, de colonnes, de lustres ; dans le milieu de la galerie, en S, se dresse une pierre blanche imitant assez exactement un homme debout, vêtu d'un suaire ou d'un burnous. La galerie C se termine comme B en cul-de-sac. On trouve, à gauche, un étroit couloir rempli de petites stalactites et stalagmites, très curieux, où l'on passe en rampant et qui conduit à

une salle assez vaste D. La coupe $\gamma \lambda$ montre la disposition des trois galeries C, D et F. Le double trou de la galerie D tient à ce qu'il y a un tunnel dans le bout de la salle D qui n'a pas d'issue.

J'ai trouvé là des pierres en forme d'obus, dressées, imitant assez bien des stalagmites et simplement posées sur la terre. Aucune trace de pas sur le sol très meuble, ce qui prouve que ce n'est pas le fait d'un homme, mais bien une bizarrerie de la nature. Dans un autre endroit il y a des stalagmites très bien constituées, alors que la voûte au-dessus (qui est à peine à un mètre) est absolument lisse et ne présente aucune trace de stalactites.

La galerie F prend ouverture sur la salle V, mais, à peu de hauteur au-dessus du sol qui borde l'eau, elle court le long et au-dessous de C ; elle est à peu près horizontale comme niveau moyen, mais très irrégulière comme largeur, comme hauteur de voûte et comme surface du sol, lequel est constitué par du sable fin. Cette galerie présente absolument l'aspect d'un lit d'oued semé de gros rochers provenant de la voûte ; en effet, à l'extrémité, on trouve de l'eau, ce qui prouve qu'en temps de crue cette galerie est parcourue par un torrent (fig. 8).

Quelques jours après, je suis revenu dans ces grottes avec des cordes solides pour descendre au bout de la galerie A. Le sol de la salle G, dans laquelle je suis descendu, est environ à douze mètres au-dessous du niveau de A. J'ai atterri sur un rocher P (v. Plan) qui présente une arche de pont. A droite et à gauche se trouvent deux petits lacs B et U ; le bassin B est plein d'eau saumâtre recouverte d'une couche de plantes très petites et verdâtres prouvant bien que l'eau est stagnante. J'ai d'ailleurs nagé dans ce lac qui ne présente aucune issue. Le boyau d'eau limpide U, non plus n'a pas d'issue. Après avoir dépassé un coude assez prononcé, je me suis heurté à une muraille lisse et très haute. Cette salle G a une voûte très élevée, car notre lanterne ne pouvait pas l'éclairer. On voit sur les parois de grosses concrétions globuleuses imitant assez bien des champignons.

Ce qu'il y a de certain c'est que ces grottes se terminent là et n'ont pas d'autre issue que le trou d'entrée.

Chose assez remarquable : dans la salle V, dont la voûte est très élevée, on voit le jour par une grande fenêtre inaccessible située à trente ou quarante mètres de hauteur ; c'est le fond d'une grotte qui se trouve dans la mon-

tagne et qui est l'objet de pèlerinages de la part des indigènes.

Voilà résolue, une fois pour toutes, la légende du fameux souterrain qui, si on en croyait les dires des indigènes, aurait vingt-cinq kilomètres de longueur !

Telle est la description sommaire des excavations que j'ai visitées.

Un problème intéressant reste à résoudre. Comment est alimentée la cascade extérieure qui coule à l'état permanent ? Lorsque je fis l'exploration des lieux le débit était approximativement de soixante mètres cubes à l'heure avec une vitesse de chute de 3m30 à la seconde. L'écoulement étant permanent, il est évident que l'alimentation est elle-même permanente, ce qui ne paraît pas résulter de la description des lieux. Il faudrait se trouver dans la chambre V lors d'un orage pour reconnaître les diverses venues d'eau. Ce qu'il y a de certain c'est que tous les bassins 1, 2, 3-3' communiquent entre eux de tout temps. L'eau vient de V très certainement, mais je ne sais comment elle y arrive. Il est probable qu'il y a communication souterraine entre V et une nappe d'eau située légèrement plus haut, ce qui donnerait en coupe la disposition de la figure 9. En effet, en V, tout près de 3', on n'observe pas de courant superficiel en rapport avec la vitesse qu'il a un peu plus loin vers la sortie, ce qui semblerait indiquer que l'eau arrive par le fond de 3'.

Quant à l'alimentation par les voûtes des excavations explorées elle est insignifiante, le suintement étant tout à fait réduit.

Tout ce qui peut se produire en temps de pluie c'est un apport d'eau par la galerie E ou F. Celle qui se trouve au-dessus de C est très humide et il y a de l'eau à l'extrémité. Entre G et V je ne vois pas de communication possible autrement que par infiltration.

Je regrette que mon instabilité présente m'empêche de retourner à la grotte ; mais j'espère que ces premiers jalons permettront à d'autres de faire des observations plus précises.

Avril 1915.

R. JOANNIS,

Sous-Lieutenant au 2e Spahis.



NOTE SUR LES RUINES DE MINA

Sur le désir exprimé par le Comité de la *Société de Géographie d'Oran*, je suis allé, le 17 avril dernier, visiter les fouilles faites sur l'emplacement de l'antique Mina par la Compagnie du Chemin de fer de l'Etat, dans le but de se procurer les terres nécessaires à un grand remblai exécuté au passage supérieur franchissant la voie P.-L.-M. Ces fouilles ont été faites sur le versant d'un contrefort au pied duquel passe la ligne Relizane-Tiaret par Fortassa, à 4 kilomètres environ au Sud-Est de la première de ces localités. Elles ont mis à découvert des pierres tombales, des pierres de taille, des tronçons de colonne, des socles, des chapiteaux, une auge, une fontaine, des jarres et une quantité de menus objets. Beaucoup de ceux-ci, m'a-t-on affirmé, ont été emportés pendant les travaux par les ouvriers et les visiteurs qui les ont conservés ou vendus.

Les pierres transportables, offrant de l'intérêt, ont été entreposées à la gare de l'Etat par les soins de M. Martin, chef de district. Les plus lourdes sont restées sur place. Je n'ai pas retrouvé deux pierres déjà relevées. Peut-être ont-elles été retournées, c'est-à-dire l'inscription placée sur le sol.

M. Martin a recueilli, en outre, des pièces de monnaie en cuivre à l'effigie de Fausta, de Dioclétien, des lampes funéraires dont quelques-unes ornementées. L'une d'elles, près de l'orifice d'alimentation, présente un sanglier ; une deuxième, une croix à branches larges. Les inscriptions sont peu déchiffrables. M. Martin possède encore un os de mouton enjolivé de croix tracées à la pointe du couteau, portant l'inscription « Fortuna bibas » ; un stylet en ivoire, une aiguille à tricoter (?) en os de mouton ; de petits vases en terre cuite, à long col, qui devaient, je crois, recevoir de l'huile parfumée dont on s'oignait le corps ; les débris d'une casserole en cuivre, des morceaux de belle poterie avec marque de fabrique ; une clochette ressemblant beaucoup à une sonnaille contemporaine pour bœuf, trouvée cependant à $2^{m}50$ du sol ; des débris de creuset et autres objets.

M. Martin a fait transporter à la gare une colonne complète de 5 mètres de hauteur, dont le fût mesure en moyenne $0^{m}50$ de diamètre, un moulin à grains, des pierres écrites, enjolivées de dessins, une fontaine (fig. 1) présentant deux serpents et une tête de ruminant près de l'orifice de sortie de l'eau. Il a l'intention de disposer tous

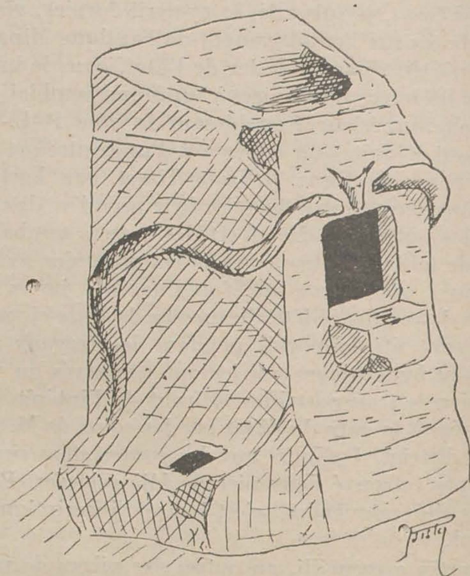


Fig. 1

Hauteur $0^{m}65$; largeur : à la base $0^{m}65$, en haut et sur le côté $0^{m}37$

ces objets dans un jardin qu'il se propose de créer près de la maison qu'il habite dans la gare. Il en prendra soin. C'est tout ce que nous pouvons lui demander pour le moment.

Les inscriptions gravées sur les pierres ne sont pas nombreuses ; elles sont grossières. Le plus grand nombre sont illisibles, parce que toutes ces pierres sont en grès rouge qui s'effrite à l'air et à l'humidité. Beaucoup avaient dû déjà disparaître avant d'être ensevelies. La première inscription représentée par la figure 2 peut être considérée



Fig. 2

Longueur 1 mètre, hauteur 0m45, épaisseur 0m50

comme à peu près exacte, mais la deuxième (fig. 3) prête à trop d'interprétation pour lui accorder la moindre valeur.

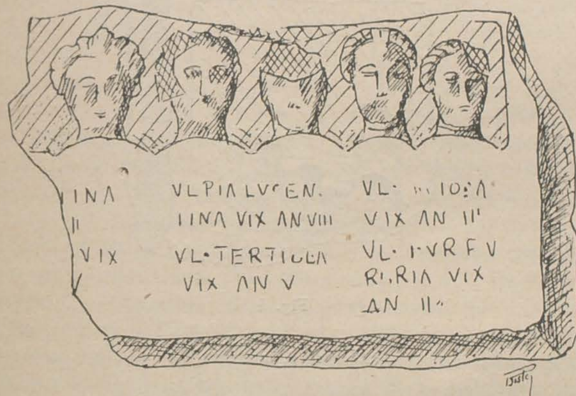


Fig. 3

Longueur 0m75, hauteur 0m52

Quelques pierres tombales intéressantes sont représentées par les figures 4, 5 et 6.

On voit, au premier plan des fouilles, les vestiges d'un assez grand bâtiment, un temple probablement, dont

l'emplacement est délimité par des bases de piliers restées debout. C'est de là que vient certainement la belle colonne de 5 mètres de hauteur recueillie par M. Martin.

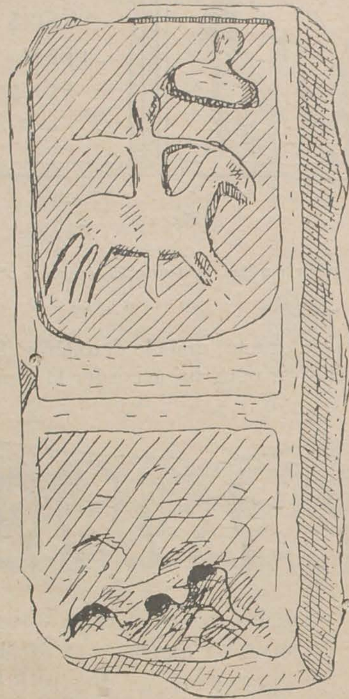


Fig. 4

Hauteur $1^{m}12$, largeur $0^{m}52$

L'emplacement de Mina devait se trouver sur le contrefort qui domine la ligne ferrée de Tiaret, dont la pente regarde l'Ouest. C'est, du reste, sur ce plateau qu'aboutit une conduite d'eau dont on aperçoit des tronçons. Elle était à air libre, maçonnée, d'une section de 1 mètre sur $0^{m}70$, en chiffres ronds. Elle venait de la direction de Zemmora, alimentée par la source de l'oued Denseur.



Fig. 5

Hauteur $1^{m}10$, largeur $0^{m}55$, épaisseur $0^{m}25$

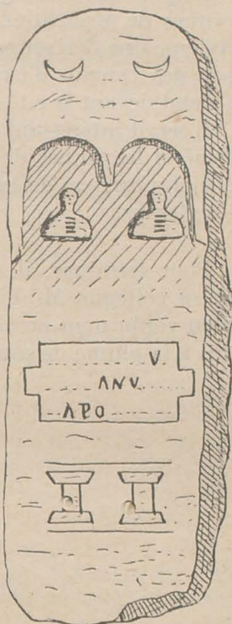


Fig. 6

Hauteur $1^{m}80$, largeur $0^{m}55$, épaisseur $0^{m}30$

Sur le versant nord existent les ruines d'une construction assez importante. On voit, sortant du sol, les maçonneries des fondations de $0^{m}60$ d'épaisseur. Le bâtiment devait être divisé en cinq locaux ; deux plus grands que les trois autres. C'était, peut-être, des entrepôts et des logements formant les dépendances de la basilique dont on voit les restes en contre-bas.

Cette basilique, de 30 mètres sur 20 environ, ne présente aujourd'hui que des pans de murs, principalement dans les angles. On remarque que les habitants du pays l'ont fouillée sur toutes ses faces pour se procurer des moellons durs qui manquent dans la région. Derrière l'édifice, l'on voit les ruines de thermes de moyenne importance dont la piscine est très apparente.

D'après les renseignements recueillis, des vestiges de vannes de répartition existent en amont, du côté de la rivière. Une dérivation de l'oued Mina amenait donc l'eau par des canaux d'irrigation dans la grande plaine qui s'étend devant la cité romaine.

Il serait intéressant de faire classer par le Gouvernement Général les ruines de Mina, ne serait-ce que pour empêcher les carriers de les exploiter comme ils le font depuis longtemps.

Pour terminer, il nous est très agréable de remercier notre collègue M. Bister, interprète à Relizane, d'avoir bien voulu nous envoyer les croquis joints à cette note et dus à la plume de son fils René.

H. PELLET.



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'INDUSTRIE PASTORALE EN ALGÉRIE & AU MAROC

NOTE SUR LES LAINES DU SUD ORANAIS ET DU MAROC

PRÉFACE

Cher Monsieur et Ami,

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai pris connaissance de votre nouveau travail sur les laines du Sud Oranais et du Maroc.

Cet opuscule apporte un contingent nouveau, non des moins appréciables, à l'étude de l'industrie pastorale en Algérie.

Elle complète heureusement et naturellement les remarquables travaux que vous avez déjà présentés sur la question.

Vous désireriez, avec raison, voir modifier un certain nombre d'usages commerciaux, en ce qui concerne l'élevage et la présentation des troupeaux du Sud, le choix des espèces, en vue de la boucherie comme en vue de la production lainière, et surtout certaines méthodes employées dans les achats et les transactions.

Je pense, comme vous, qu'il y aurait encore de grands progrès à réaliser, dès que les temps auront changé, et l'Administration supérieure aidant, nous verrons, à la période agitée que nous traversons, succéder une ère de tranquillité plus propice aux choses de l'agriculture et à celles de l'industrie. Nous connaîtrons, à n'en pas douter, ces jours plus heureux, notre beau département pourra donner à ce moment un essor nouveau aux études écono-

miques qui sont sa raison d'être dans le concert des peuples de l'Afrique du Nord.

Bien situé entre le département d'Alger, si riche, et la région marocaine dont l'expansion économique nous étonne chaque jour, avec le réseau de voies ferrées qui s'améliore, malgré la tourmente actuelle, et qui déverse vers ses trois ports tous les produits de son sol, le département d'Oran est un exportateur par excellence.

Personne n'ignore que l'Oranie a aidé puissamment au ravitaillement de toutes nos armées, et que si elle a donné au pays le plus pur du sang de ses enfants, elle a coopéré et coopère chaque jour de toute la force de ses moyens au succès final, par ses envois considérables de blé, d'orge, d'avoine, de moutons, de vin, de laines, de peaux, de crin végétal, d'alfa, etc., envois qui se sont poursuivis depuis deux années avec une régularité absolument méthodique, grâce au concours de toutes les bonnes volontés.

Pour terminer, et dût votre modestie en souffrir légèrement, je tiens à vous exprimer, en mon nom propre, tous mes remerciements pour l'aide si précieuse que vous nous avez donnée lorsqu'il a fallu effectuer dans le Sud de considérables achats de laines.

Oran, le 31 août 1916.

TOUPNOT,

Directeur de l'Intendance de la Division d'Oran.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'INDUSTRIE PASTORALE

EN ALGÉRIE ET AU MAROC

NOTE SUR LES LAINES DU SUD ORANAIS ET DU MAROC

La *laine* est le revêtement pileux du mouton. L'ensemble de la laine d'un mouton s'appelle *toison*. Les *brins* qui constituent la toison se groupent en petites touffes ou *mèches* qui se juxtaposent et donnent à la toison un *aspect* nettement *fermé* ou au contraire *ouvert* ou bien franchement *chevelu*.

Dans le dernier cas, les brins poussent côte à côte sans pour cela s'enchevêtrer et constituer des mèches *(çouf zouléï)*. Par suite, nous pouvons d'ores et déjà distinguer les laines en deux catégories qui sont comme les pôles opposés de la variabilité des laines.

A. — Les toisons composées de *mèches* ou *touffes* à *brins* fins, soyeux, tirebouchonnés *(çouf ratba)*.

B. — Les toisons sans mèches, composées de brins rectilignes, implantés côte à côte ne s'enchevêtrant pas. Ces toisons sont dites *criniformes (çouf zouléï)*.

Entre ces deux types extrêmes, se classent toutes les autres variétés.

Quand les *brins* de laine composant une *mèche* sont d'égale longueur, les mèches ont une forme régulière, quasi-cubique et se juxtaposent assez parfaitement les unes aux autres. L'ensemble donne alors l'impression d'un feutrage fermé, où, cependant, les mèches se devinent, car aux mouvements du mouton, on voit la toison se diviser en tranches transversales par des sillons profonds. De telles toisons sont dites closes ou fermées. On les rencontre chez les moutons à laine fine, soyeuse *(çouf*

ralba) ou à laine moyenne dont les brins sont plus ou moins ondulés *(çouf harcha)* ou *(çouf toussimet)*.

Quand les brins sont inégaux en longueur, les mèches qui en résultent sont irrégulières et de forme quasi-conique. On conçoit aisément que des mèches coniformes ainsi plantées base à base, ne s'appliquent pas du tout les unes contre les autres et laissent entre elles des espaces vides. De pareilles toisons sont ouvertes ou mècheuses *(toussimet)* ou bouffantes.

Enfin, il est une variété de toisons où les brins, longs et spiralés, s'enchevêtrent entre eux et forment de vraies cadenettes (mèches en spire, cylindriques, du diamètre d'un porteplume). Ces mèches cylindroïdes, indépendantes les unes des autres, retombent de chaque côté de la ligne du dos formant une raie dorsale partageant nettement la toison en deux portions. Ce type de toison se rencontre particulièrement dans le cercle de Géryville, chez les moutons *terfaoui* ou des Trafis.

Toutes ces toisons peuvent être plus ou moins parsemées de *jarre*. Le *jarre* est un poil blanc, brillant, rigide, qui croît parfois à côté des brins de laine et qui, à l'inverse de ces derniers, *est dépourvu de toute élasticité, de toute souplesse et ne prend pas la teinture*.

Ce défaut de souplesse fait que, dans l'opération du filage le jarre demeure rebelle à l'*enroulement*, à la *torsion* que subissent les brins de laine ; il s'échappe le long du *fil*, de la cordelette obtenue et forme des bavures.

Dans la fabrication des tissus destinés à la teinture franche ou uniforme, le *jarre* échappe à l'action des matières colorantes et marque de fils blancs d'argent, plus ou moins nombreux, les tissus dans lesquels il se rencontre.

Les *toisons jarreuses* sont, pour ces deux raisons, fort dépréciées par elles-mêmes, et déprécient tous les lots de laine qui en contiennent.

L'*éjarrage* a pour objet d'expurger les toisons *jarreuses* du *jarre* qu'elles renferment.

Dans les peignages et les filatures, on ne procède pas à l'*éjarrage des toisons*. C'est une opération peu pratique, pour ne pas dire peu économique.

Il est à remarquer que le *jarre*, qui est en somme un poil grossier, se rencontre d'autant plus facilement que les toisons sont plus ordinaires.

Les toisons très fines, très soyeuses, en sont généralement exemptes. On peut s'expliquer ainsi pourquoi toutes

les opérations qui tendent à l'amélioration des toisons (par la sélection des reproducteurs à belle laine) amènent vite la disparition totale du *jarre*.

Dans les pays de grosse production du mouton (Australie, Cap, Argentine), pour ne citer que ceux-là, l'infusion du sang mérinos et du lincoln n'a pas peu contribué, non seulement à absorber les laines autochtones, mais encore à faire disparaître le jarre d'une façon totale, absolue. Pour cela, d'ailleurs, l'utilisation de races améliorées n'est pas nécessaire ; il suffit que les géniteurs employés, pris dans le pays même où l'on opère, offrent des toisons sans jarre.

Les laines des sujets issus de géniteurs améliorateurs étrangers, sont dites *croisées*.

Bourre. — Duvet. — Blousse

Dans une toison, tout n'est pas utilisé pour la filature. A côté des brins de laine, plus ou moins longs, il y a, en plus, en quantité variable, une matière laineuse très courte, qui reste adhérente aux peignes pendant l'opération du *peignage*. Cette matière prend le nom de *blousse*, *bourre* ou *duvet*. C'est le terme *blousse* qui est le plus communément employé.

Le produit du peignage, c'est-à-dire l'ensemble des brins de laine assez longs pour être utilisés à la filature, prend le nom de *cœur*. De sorte que, dans une toison, on a :

A. — Le *cœur*, qui est la partie utilisable pour la filature. Les Arabes l'appellent *sdà* et *tââma*.

B. — La *blousse*, qui est en quelque sorte un déchet relatif, sorte de bourre laineuse d'aspect cotonneux, retenue par les peignes. Les Arabes désignent cette bourre ou blousse sous le nom de *tendguïa*.

Le *sdà* est composé des brins les plus longs, il est employé à la fabrication des *fils de chaîne* qui portent d'ailleurs le nom de *sdà*. Ces fils sont filés à la quenouille. *La fileuse se tient debout*. Le poids de la quenouille et la hauteur à laquelle elle se trouve suspendue, fait que la torsion des brins de laine se trouve poussée à un degré

assez fort et les fils obtenus n'en sont que plus denses et plus résistants.

La *tââma* comprend les brins de laine trop courts pour former des rubans. Tandis que les dents du peigne suffisent pour paralléliser les brins du *sdà*, les brins courts de la *tââma* sont parallélisés par la carde. Les fils émanant de la *tââma* sont filés en station assise ; ils sont plus gros que les fils de chaîne, moins denses, plus moelleux si l'on peut dire, moins résistants à la traction. Tandis que, sur le métier à tisser, les fils de chaîne ou *sdà* sont perpendiculaires, les fils de trame ou *tââma* sont horizontaux. Ce sont les fils de *tââma* qui donnent aux tissus de laine de l'industrie arabe leur moelleux. Dans certains tissus, tapis ras, *gh'raras*, *flidj*, *amaras*, il n'y a que des fils de *sdà* ou de chaîne, tantôt en laine pure, tantôt composés de brins de laine, de poil de chèvre et de brins de laine de chameau.

Le suint. — Laines en toisons ou en suint

La peau du mouton sécrète, ou, plutôt, sécrète et excrète deux sortes de matières :

L'une, le *sébum*, qui donne leur onctuosité à certaines régions de l'épiderme, l'autre, la *sueur*, dont la production varie avec la température ambiante et l'état de fatigue ou de repos de l'animal. Le mélange de ces deux matières dont l'une est produite en quantité à peu près invariable (le sébum) et l'autre (la sueur) dont le quantum est sujet à fluctuations, prend le nom de *suint*. Le suint *(ouda'h)* imprègne les brins de laine et les met à l'abri tant de la sécheresse que de l'humidité. Les toisons sont plus ou moins *suinteuses* ou grasses, suivant la saison et l'état des sujets considérés. C'est en été surtout que le suint est le plus abondant. Il est réduit pendant les autres saisons de l'année. L'anémie, l'inanition, l'état de maladie du mouton réduisent et suppriment parfois la production du *suint*, livrant ainsi la peau à la pullulation des parasites les plus divers (gales, poux, tiques, etc.).

La *sueur* est seule soluble dans l'eau.

Le *sébum* (ouda'h) ne cède qu'à l'action des savonneux ou des produits qui le dissolvent.

De sorte que dans le lavage des laines à l'eau claire, une



partie seulement du suint (la sueur) ou *portion sudorale* disparaît, tandis que la portion sébacée reste.

Nous avons dit tout à l'heure que la production *sudorale* est fonction de la température de l'air et de l'état de repos ou de fatigue du sujet. Ce fait est mis à profit par les *fraudeurs* pour assurer une plus complète adhérence des poussières aux toisons à dos qu'ils veulent maquiller (fraude des laines). Quand la laine est normale, c'est-à-dire telle qu'elle résulte de la tonte, on la dit laine *en toison* ou *en suint*. Le sujet n'ayant subi avant la tonte aucun lavage préalable, la laine renferme les excrétions normales de la peau ; c'est la laine *brute* en un mot.

Les corps étrangers

Une toison, indépendamment de ses qualités de finesse, de sa teneur en jarre, et de sa richesse plus ou moins grande en suint, est plus ou moins pure, suivant la quantité plus ou moins grande de matières étrangères qu'on y rencontre.

Nous appellerons *matières étrangères* tout ce qui, dans une toison, ne résulte pas de l'activité vitale du mouton.

Le jarre, le suint, sont des produits naturels de la peau, tandis que tout ce qui, dans une toison, ne résulte pas de l'activité vitale du mouton, constitue ce que nous appellerons les *matières étrangères* à la toison. Les principales matières étrangères sont : les poussières, le sable, le gravier, les chardons et surtout le *haska*, fruit épineux de la luzerne ridée, denticulée. Cette luzerne est très commune dans la zone saharienne du cercle de Géryville.

Dans cette région, lorsque les troupeaux hivernent au Sud d'El Abiod Sidi Cheikh, leurs toisons se chardonnent sous le ventre, au niveau des coudes, des cuisses. Les épines du jujubier sauvage (sedra) se rencontrent également dans les toisons. Les moutons du Tell n'en sont pas exempts, car cet arbuste est fréquent dans les plaines de cette zone.

Les *matières colorantes d'aniline* utilisées pour le marquage des troupeaux sont aussi des corps étrangers et, à ce titre, leur proportion au sein des toisons doit être restreinte le plus possible.

Parmi les impuretés qui souillent ou surchargent les

toisons, il en est qui sont inhérentes au mode de vie imposée aux troupeaux; d'autres sont intentionnellement surajoutées et relèvent de la fraude. C'est pourquoi, si l'on veut porter sur une laine une appréciation juste, il est bon de savoir faire le départ entre une laine naturellement salie et une laine intentionnellement fraudée. Pour cela, voyons comment se comportent les moutons nomades qui fournissent les toisons dites de *grands pacages* et les moutons élevés en bergerie et dont les laines sont dites laines *colon* ou de stabulation.

Laines de grands pacages et laines de stabulation

Les troupeaux de moutons devraient vivre, en général, partie en plein air, partie sous des abris.

Mais en Algérie, et notamment dans la région des Hauts Plateaux et dans une portion de la zone saharienne, les moutons vivent continuellement dehors, exposés à toutes les intempéries, sans jamais être abrités. Cette rude existence qui leur est imposée depuis d'innombrables générations, a contribué à faire des moutons d'Algérie en général, et des moutons du Sud en particulier, des sujets d'une rare sobriété et d'une étonnante résistance. Il a bien fallu, au prix d'hécatombes incalculables, que nos ovins s'adaptassent aux conditions du milieu, sans quoi ils n'auraient jamais pu faire souche et se perpétuer jusqu'à nous.

Ce qui nous intéresse, pour le moment, d'une façon plus particulière, c'est l'adaptation tégumentaire. Nous devons envisager nos troupeaux comme s'ils vivaient absolument à l'état de nature, l'intervention des pasteurs nomades indigènes ayant été de tous temps presque négligeable. D'ailleurs, la sélection naturelle a pu faire son œuvre sans être aucunement contrariée. Veut-on envisager quelle est la qualité de la laine qui répond le mieux à tel ou tel milieu, on arrive à cette conclusion :

1° A climat sec, où les extrêmes de température se rencontrent, correspond une laine fine, soyeuse, quasi-mérine en un mot, la laine saharienne, *çouf ratba ;*

2° A climat humide, tempéré, correspond la laine sans mèche, chevelue, *zouléï* en un mot.

Mais, en réalité, si l'on tient compte de l'intervention

de l'homme qui trouble souvent à son profit les lois les plus harmoniques, ou qui, par son laisser-aller inconscient, comme nos éleveurs du Sud, contribue à créer cette désharmonie, que voyons-nous ?

Les accouplements désordonnés entre troupeaux à laine fine et troupeaux à laine grossière ont amené la production de sujets à toisons mitigées, mélangées, et par suite à la production des variétés les plus disparates, susceptibles de trouver leur classement entre les deux types de laine signalés plus haut : entre le type fin, soyeux (çouf ratba) et le type chevelu, grossier (çouf zouléï).

De plus, la variation, ou plutôt l'adaptation de la laine aux conditions du milieu n'étant pas fatalement une condition indispensable, *sous peine de mort* ou de disparition inéluctable du sujet, les toisons réalisées se sont maintenues. Mais il n'en est pas moins vrai que, sous un climat sec, marqué par des variations thermométriques extrêmes, les toisons fermées, denses, à mèches serrées, à brins fins et soyeux, apparaissent comme les plus en harmonie avec le milieu considéré.

Sous un climat humide, mais tempéré, les toisons ouvertes, chevelues, répondent mieux aux conditions thermo-hygrométriques d'un pareil milieu.

Nous verrons plus loin que sur les Hauts Plateaux et dans le Sahara, le type de laine le plus adéquat au climat et aux conditions météoriques de ces régions, c'est le type qui se rapproche de la laine mérine. Et c'est à ce type de laine qu'il y aura lieu de recourir, chaque fois qu'il sera question de modifier nos laines du Sud. Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'est pas indispensable de recourir à la race mérinos pour choisir les géniteurs améliorateurs, les groupements ovins du Sud renferment de merveilleux spécimens de moutons lanigères, c'est-à-dire porteurs de toisons fines bien supérieures aux toisons du mérinos pur, parce qu'en outre de la finesse du brin, elles possèdent, à l'inverse du mérinos, des mèches longues, fournies et du bouffant.

En résumé, un mouton à toison fine et soyeuse, fermée, réussira mieux en pays sec à variations thermométriques extrêmes, qu'un congénère à laine ouverte, chevelue, grossière. Il luttera mieux contre la sécheresse de l'atmosphère car sa toison emprisonne dans l'enchevêtrement de ses mèches et de ses brins, un certain volume d'air qui constitue le meilleur des isolants contre l'action dessé-

chante du milieu ; il sera mieux protégé contre les variations thermométriques, car l'action protectrice de l'air emprisonné dans la toison s'ajoute à l'action de la laine qui est *adiathermane*, c'est-à-dire sinon absolument imperméable, du moins très difficilement perméable à la chaleur. Que le rayonnement du calorique émane du corps du mouton vers l'extérieur, ou qu'il prenne sa source dans le milieu ambiant pour aller impressionner la peau, la toison fermée, avec l'air emprisonné dans ses mailles, joue bien le rôle d'écran à double fond, protecteur contre le refroidissement et contre l'échauffement.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la vie au dehors, sur les Hauts Plateaux, imprime tout de même une certaine rudesse aux brins, car, hiver comme été, le mouton doit se défendre contre le froid hivernal et la fraîcheur estivale des nuits.

La peau également s'épaissit ou s'affine selon les variations thermométriques du milieu.

Cette existence de perpétuel nomadisme, à travers les immenses steppes du Sud, expose les moutons à toutes les souillures.

Le crottage des toisons

Les crotteux ou toisons crottées

Lors du renouveau de la végétation, ou lors de coups de froid, ou bien lorsque les herbes sont absorbées couvertes de gelée blanche, les animaux purgent (*içeyyebo*, selon l'expression des indigènes), les moutons sont *mefloutine* ou relâchés ; en un mot, ils ont de la diarrhée.

Les déjections herbeuses, le flux diarrhéique, souillent les régions postérieures du corps, s'y agglomèrent en pelotes plus ou moins volumineuses, de forme sphérique, qui se dessèchent sur les mèches qu'elles emprisonnent, elles déterminent ce qu'on est convenu d'appeler *crottes* ou (kââl) selon l'expression des indigènes et qui signifie (queue) ou plutôt (caudales).

Les toisons qui offrent de telles souillures sont dites *crottées*. Dans le langage consacré par l'usage, les *crotteux* sont les toisons crottées.

Le crottage des toisons, dans les exploitations européennes, peut être évité si l'on fait subir aux moutons

l'amputation de la queue et la toilette des abords de l'anus, par enlèvement ou raccourcissement des mèches qui sont exposées aux souillures fécales.

Malgré cela, les moutons peuvent *crotter* leurs toisons sur le sol des hangars, abris, lorsque les litières ne sont pas suffisamment renouvelées, ou que le sol des bergeries ne répond pas par sa déclivité aux conditions imposées par l'hygiène ; les crottins se diluent dans les mares d'urine et le purin qui en résulte souille largement les moutons qui s'y couchent. Le *crottage* des laines de stabulation dépend donc du mauvais entretien des enclos ou des abris bergeries. Il intéresse en outre, non seulement les régions postérieures du corps, mais encore les régions qui touchent le sol dans le décubitus, c'est-à-dire la région sternale, le ventre, les faces latérales des cuisses. Il en résulte que, même à taux égal de crotteux, les laines de stabulation sont plus dépréciées que les laines dites de grands pacages.

Les souillures par la boue disparaissent après dessication ; mais les souillures par les crottes communiquent aux brins de laine une teinte herbeuse confinant au jaune verdâtre, grâce aux matières chlorophyliennes, et difficile à faire disparaître.

Donc, toute toison est d'autant plus dépréciée qu'elle est plus ou moins crottée.

Après la tonte, il est indiqué d'enlever tous les *crotteux* et de les emballer à part, car ils peuvent déteindre sur les toisons qui les emprisonnent et amener une grosse dépréciation du lot tout entier.

A côté des *crottes* d'origine stercorale, provenant des déjections, et que nous appellerons *crottes stercorales* ou *herbeuses*, il y a lieu de distinguer les crottes *sébacées* constituées par un agglomérat de suint emprisonnant des mèches. Ces crottes sont de couleur marron, chocolat, et elles peuvent atteindre un volume assez notable. On les trouve sur les bords postérieurs des cuisses, aux aisselles, partout où le frottement facilite l'enroulement des mèches et leur emprisonnement dans le suint qui finit par se dessécher. Les crottes sébacées se rencontrent aussi au niveau des testicules et jusque sous le ventre ; elles sont englobées dans les *kronches* ou mèches souillées ventrales. Les crottes formées par le suint concrété autour des mèches diminuent le *rendement* ou *poids* d'une toison ; l'industrie en tire quelque chose à la rigueur ; elle utilise aussi le

suint non concrété qui imprègne tout le reste des brins, car cette sécrétion sert à faire du savon et ne détériore en aucune façon les mèches qu'elle enrobe.

Par suite, les crottes à *suint* ou *sébacées* déprécient moins une toison que les crottes d'origine intestinale. Mais il est préférable que le taux des crottes des deux catégories (*herbeuses* et *sébacées*) soit réduit au minimum.

A cet égard, et quel que soit ce taux, on peut penser que nos laines d'Afrique, qui perdent au lavage la moitié de leur poids, gagneraient à être exportées préalablement lavées. L'utilisation du suint par l'industrie ne saurait sûrement compenser l'excès des frais de transport qu'entraîne la laine brute, c'est-à-dire non lavée. Le frêt, on le comprend, est deux fois plus élevé pour une laine en suint que pour cette même laine préalablement débarrassée de 50 % des impuretés qui la surchargent.

Mais, comme nous le verrons plus loin, le lavage préalable des toisons avant leur exportation n'est point pratique. Le lavage à dos, seul, avant la tonte, pourrait être utilisé.

Laines souillées par des corps étrangers

Nous avons déjà vu que la toison des moutons au pacage pouvait se charger de terre, de sable, de gravier, de boue, de haska, de sedra. Il est évident que l'adjonction à la toison d'une plus ou moins grande quantité de ces corps étrangers en fait varier la valeur.

Un berger soigneux peut débarrasser ses moutons des brindilles de sedra. Le haska s'enlève au peignage ; mais si le nombre de gousses est élevé, comme cela a lieu surtout pour les laines sahariennes, le peignage provoque la rupture des brins. Une bonne laine ne doit pas présenter plus d'un chardon (haska) par vingt mètres de ruban peigné.

Quant aux autres corps étrangers : terre, sable, leur proportion dans une toison varie avec la nature des terrains de parcours, avec les mouvements atmosphériques et les conditions climatériques.

Ces matières augmentent évidemment le poids de la toison ; l'état hygrométrique de l'air, également. En pays humide, une laine normale pèse davantage qu'en pays sec, mais en plein été, même en pays sec, l'équilibre est

rétabli grâce à une sécrétion plus abondante du suint *(oudah)* qui imprègne les brins et leur donne plus de poids.

D'ailleurs, il est de notion courante que les laines qui traversent la mer se chargent d'humidité et pèsent davantage. Nous verrons dans le chapitre des fraudes que les liquides (eau, petit lait) sont employés non seulement pour surfaire le poids des toisons, mais encore pour assurer l'adhérence des corps étrangers aux mèches.

Les couleurs d'aniline et le goudron employés pour le marquage à dos des moutons déprécient les laines mais n'en font guère varier le poids.

En résumé, une toison varie de poids et de prix et possède une utilisation différente suivant :

1° Son plus ou moins grand degré de *finesse de brin ;*
2° Sa plus ou moins grande teneur en *jarre ;*
3° Sa teneur en *cœur ;*
4° Sa teneur en *blousse ;*
5° Sa richesse en suint ;
6° Sa teneur en crottes ;
7° Sa teneur en chardons ;
8° Sa teneur en eau ;
9° Sa teneur en terre ou gravier ;
10° Sa teneur en matières colorantes ou coaltarées.

D'après cette énumération, on conçoit que le rendement et la valeur des laines sont très variables.

Du rendement

Une toison (laine brute ou en suint) donne deux sortes de rendements :

1° Un rendement en *lavé à fond ;*
2° Un rendement au *peignage.*

Le lavage de la toison en élimine d'abord une grande partie des corps étrangers : *suint, gravier, terre, matières colorantes solubles.*

Mais après ce lavage, la laine a retenu, malgré tout, une certaine quantité d'eau. Si l'on veut donc connaître son rendement absolu, *après lavage à fond,* on la débarrasse de toute trace d'humidité en la desséchant dans le vide.

On a ce qu'on appelle alors le *rendement en lavé à fond.* Le poids d'eau ainsi enlevé peut être évalué à 18 %.

Le *peignage* débarrasse les mèches des corps étrangers végétaux qui s'y trouvent accrochés et donne la quantité de brins utilisables pour la filature, déduction faite de la blousse, du duvet, de la bourre, retenus dans les peignes.

L'opération du lavage, avec desséchage dans le vide, fournit le rendement absolu commercial, en tant que matière première prise en bloc.

Le peignage donne le rendement industriel à la filature.

L'opération ultime du lavage (déshydratation dans le vide, rend donc inutile la tentation d'alourdissement de la laine pratiquée par certains vendeurs peu scrupuleux.

Dans ce but, ces vendeurs mouillent leurs laines ou se contentent de les emmagasiner dans des locaux humides où, en raison de leur propriété hygrophile, les brins de laine se chargent de l'humidité de l'air.

De tels procédés, en plus de leur caractère déloyal, sont aisément éventés et il en résulte une baisse de prix sur la marchandise [1].

Quand il s'agit de laines plus ou moins chargées en sable, l'acheteur éprouve des difficultés pour établir le prix à offrir, afin d'éviter une perte, ce qu'en terme de métier on appelle éviter la *coiffe*, c'est-à-dire l'erreur d'évaluation.

Les prix-limites imposés aux acheteurs par les industriels s'entendent toujours en *lavé à fond.*

La *taxe* pour déterminer le prix en lavé à fond est donnée par la perte de poids qu'après lavage subissent 100 kil. de laine en suint.

Ainsi 100 kilos de laine en suint à 1 fr. 20 le kilo, taxés à 30 % en lavé à fond, mettront la laine à 4 francs le kilo. En effet, les 100 kilos bruts coûtent 120 francs, mais le lavage à fond ne rendant que 30 kilos, ces 30 kilos coûtent 120 francs. Le kilo revient donc à 4 francs.

On voit que, pour obtenir une laine lavée à fond à 4 francs le kilo, il ne faut pas que la laine en suint rendue à l'usine, soit payée plus de 1 fr. 20 le kilo. Il est des laines dont la taxe après séchage et déshydratation dans le vide est inférieure à 30 %.

On voit que ce n'est pas toujours chose aisée que

1 Rapport de M. Duthoit, expert près le Syndicat des peigneurs de Croix-Roubaix, Tourcoing.

d'acheter à bon escient, car par suite de la moindre erreur d'appréciation, la *coiffe* peut prendre des proportions exagérées.

Nos laines d'Afrique, en raison de leur mélange, des fraudes dont elles sont susceptibles d'être l'objet, et de tous les corps étrangers qu'on peut y rencontrer, des proportions variables en jarreuses et en gris, sont très difficiles à taxer. Aussi les prix offerts sont toujours bas. Pourtant certaines maisons d'exportation d'Algérie consentent à ne vendre qu'au *conditionnement*. Leurs laines sont lavées à l'usine même, séchées et le calcul du rendement établi ; l'acheteur pouvant alors faire des offres sur une base solide, la transaction ne lui réserve aucune surprise. Mais tous nos exportateurs ne peuvent accepter pareilles conditions et nos laines restent dépréciées fatalement, car les industriels de la Métropole veulent éviter la *coiffe*.

Lorsque le *rendement* est calculé au *peignage*, il est naturellement inférieur au *rendement en lavé à fond*, parce que le peigne enlève la *blousse*.

D'ailleurs les déchets au peignage sont d'autant plus forts que la laine est moins résistante à la traction. Si les brins cassent facilement, ce qui est retenu par les peignes s'en accroîtra d'autant et le rendement en sera diminué.

Etant donné *le prix en lavé à fond*, on peut calculer le prix de revient au peignage. Il suffit pour cela d'ajouter à ce prix en lavé à fond : 0.02 au kilo brut ; 0.40 au kilo peigné (façon peignage), augmenté de la perte de valeur résultant des blousses et déchets sur le prix du lavé à fond et de la dépréciation des *écarts* pendant le *triage en brut*.

Le *triage en brut* d'une quantité de laine déterminée, consiste à en écarter les jarreux, les gris et les toisons cassantes. Tout ce qui est ainsi prélevé comme inférieur, prend le nom d'*écart, pendant le triage en brut*.

Avant le lavage, la laine en suint est triée en *prime, fine, semi-fine, jarreux, crotteux*. Tous ces écarts doivent entrer en ligne de compte pour l'évaluation du prix après le peignage, connaissant le prix du lavé à fond. Nous verrons plus loin que le classement et le triage en brut des toisons n'est pas une opération à la portée de tout le monde, car chaque toison offre au moins *six qualités de brins* et chacune de ces qualités correspond à une région bien déterminée de la surface du corps. Pour fixer les idées, nous donnons ci-après le schéma d'une toison avec toutes ses divisions.

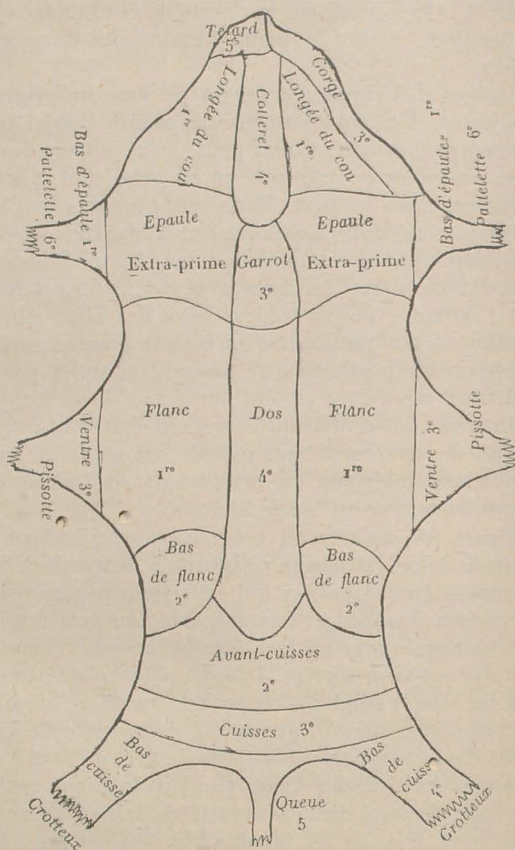


Schéma d'une toison étalée,
divisée en régions suivant finesses

Extra-prime : *Epaules.*
1re Finesse : *Flanc, Bas d'épaule, Longée du cou.*
2e Finesse : *Bas de flanc, Avant-cuisses.*
3e Finesse : *Garrot, Gorge, Ventre, Cuisses.*
4e Finesse : *Dos, Colleret, Bas de cuisse.*
5e Finesse : *Queue, Têtard.*
6e Finesse : *Pattelettes* (à part).
Déchets : *Crotteux* (à part).
Déchets : *Pissottes* (à part).



Mais, nous le répétons, l'acheteur métropolitain, en achetant nos laines d'Afrique aussi bien que celles d'Australie, du Cap ou de l'Argentine, *offre son prix en suint rendu à l'usine* en prenant pour base *le rendement en lavé à fond suivant la taxe qui lui est imposée*, comme nous l'avons montré plus haut.

Coloration des laines

Laines blanches, laines naturelles, laines grises

En général, les moutons sont blancs, sauf dans la région faciale qui est parfois blanche aussi *(chegueur)*, mais qui offre, en Algérie, tantôt une couleur acajou, tantôt froment, tantôt truitée souvent envahie par le blanc.

La coloration blanche du corps domine et elle est maintenue, dans les régions grosses productrices de bétail à laine, grâce à une sélection constante et rigoureuse. Mais en Algérie, la surveillance et le choix des reproducteurs sont illusoires, le pasteur nomade indigène s'en désintéresse presque complètement. De plus, la vie d'errance imposée aux troupeaux dans les immenses régions qui leur servent de parcours, la transhumance qui oblige les moutons les plus divers à passer d'une zone à une autre, les luttes (accouplements) qui sont livrées au hasard du rut et des saisons, tout cela contribue non seulement à masquer le type morphologique (c'est-à-dire la forme) de tel ou tel mouton, mais encore donne lieu à la production d'un grand nombre de variétés de laines, comme longueur de brins, finesse, frisure et influe même sur la coloration des toisons.

On rencontre des toisons qui sont *franchement noires, marron* ou *rousses*. Elles constituent des particularités. Ces laines sont dites *laines bien naturées*.

Assez souvent, la distribution du noir, du marron, du roux, du froment, de l'acajou, n'est que l'empiètement de la couleur fondamentale de la face sur le cou, parfois sur le poitrail et jusqu'au milieu du thorax. De telles toisons sont dites *(drâà)*.

De toutes façons, la couleur faciale a une tendance nettement marquée vers le blanc absolu qui est l'aboutissant définitif de la coloration des toisons.

L'albinisme tégumentaire pileux (c'est-à-dire le blan-

chiment des poils et de la laine) envahit donc les toisons *bien naturées*, la teinte fondamentale de celles-ci est refoulée progressivement vers les extrémités des membres, de la queue, autour des orbites et au bout des oreilles. La coloration ainsi refoulée et reportée vers les régions que nous venons d'énumérer, est dite *centrifuge* quand elle tend à disparaître devant l'envahissement d'une autre couleur ; son caractère centrifuge se traduit par ses tendances à se localiser aux extrémités. La *couleur envahissante*, qui en refoule une autre peut occuper une surface restreinte par rapport à cette dernière, et, cependant, c'est elle qui persistera dans la descendance, si les accouplements sont bien conduits, et qui supplantera l'autre au cours des générations.

On dit que la coloration de la toison est amorcée vers la coloration blanche quand c'est le blanc qui est envahissant ; vers le noir, quand c'est le noir qui refoule, et ainsi de suite.

Les moutons *drââ*, chez qui la coloration fondamentale de la tête a empiété sur le cou et parfois sur une partie de la poitrine, sont fréquents dans les troupeaux *bérabers* dont la laine grossière est excellente pour la matelasserie.

Ainsi, les troupeaux des Ouled Khlif, des Ouled Mansourah, des Beni-Metharef, qui voisinent avec ceux de la frontière marocaine, ont produit des mélanges, le cheptel de ces tribus renfermant un pourcentage assez notable de moutons *drââ*.

L'industrie textile, disons-le tout de suite, recherche surtout les toisons blanches, parce qu'elles se prêtent à toutes les teintures. Seules, les toisons uniformément colorées, bien *naturées*, sont acceptées et triées comme les blanches.

Toutes les laines colorées (bi ou tri-colores) sont englobées sous le nom de gris. Ces toisons mitigées sont dépréciées par elles-mêmes d'abord ; et, suivant le taux qu'elles représentent dans un lot, elles le déprécient plus ou moins.

Un lot de toisons, au point de vue constitution, devra donc renfermer le moins possible de *gris*.

Lors du premier triage en *brut*, les *gris* sont débarrassés de leur portion colorée, au moyen des ciseaux. La portion blanche seule est classée. Malgré cela, souvent, après le peignage, il peut subsister dans les *peignés* des points noirs (surfaces de section des brins colorés) et cela rend ces peignés impropres à une bonne teinture. La laine qui

présente ces points est dite *piquée*. Les filateurs la refusent lorsqu'il s'agit de l'utiliser à la confection de draperies à teintes uniformes, franches.

Dans les laines d'Afrique, le taux des *gris* dans un lot est évalué en moyenne à 15 ou 17 %. C'est énorme. Un meilleur choix des reproducteurs diminuerait cette quantité et même en amènerait la disparition totale.

Nous ne saurions donc trop recommander à nos producteurs directs et à nos exportateurs de ne pas entasser dans un même lot toutes les variétés de toisons, mais de les classer en :

1° Toisons *fines* (çouf ratba) utilisées pour la confection des burnous fins (kessoua) ;

2° Toisons *demi-fines* (çouf harcha) ;

3° Toisons *grossières* (zouléï) ;

4° Toisons *jarreuses* (renfermant zerebel kelb, ou poil de chien, nom donné au jarre par les indigènes) ;

5° Les *gris* (laines multicolores, *drââ*).

Les *crotteux* ou crottes, détachés soigneusement, seront emballés à part, de même que les bouts de mèches provenant des pattes, ventre, base de la queue, testicules, formant le *bechime*.

Voici quelques tableaux relatifs au *classement des laines en brut*, par ordre de qualités décroissantes, selon leur teneur en jarreux, gris, déchets et crottes. Cette division, ce classement sont accessibles aux gens qui s'occupent des laines et nous leur conseillons instamment d'y procéder.

Le producteur nomade indigène, à la longue, pourra arriver à classer ses toisons comme nous allons l'indiquer, mais, en attendant, le commerce d'exportation devra le faire pour lui.

D'ailleurs, l'indigène ne possède pas toujours personnellement assez de laine pour trouver dans ce classement un avantage quelconque. C'est donc au négociant qui accumule de gros stocks dans ses dépôts, à procéder à cette opération.

La laine *prime* est la laine surfine, de qualité supérieure. Sa proportion dans un lot est variable. Après la *prime* viennent par ordre de finesse les n°s 1, 2, 3 et 4.

Classement des laines en brut

1° *Laines du Sud des trois départements algériens* (par 100 kilos) :

Prime	2 à 3 %	N° 4	10 à 12 %
N° 1	22 à 25 %	Jarreux et gris.	15 à 17 %
N° 2	30 à 32 %	Déchets, crottes.	3 %
N° 3	15 à 18 %		

2° *Laines des Hauts Plateaux, du Tell et laines dites colon* (par 100 kilos) :

Prime	2 %	N°s 4 et 5	10 à 15 %
N° 1	15 à 18 %	Jarreux et gris.	15 %
N° 2	30 à 32 %	Déchets, crottes.	3 %
N° 3	23 à 25 %		

Les chiffres comparatifs ci-dessus nous montrent que les laines du Sud renferment un tiers pour cent en prime de plus que les laines du Tell, de 4 à 10 % en n° 1 de plus ; 7 à 8 % en moins en n° 3 ; environ 3 % en moins en laine n° 4. Elles sont donc, de toutes façons, plus appréciables que les laines du Tell. L'équivalence des crottes et déchets n'est que superficielle ; mais nous savons que les laines du Tell et les laines dites *colon* sont pour les raisons indiquées plus haut inégalement dépréciées, quoique leurs pourcentages respectifs en crottes paraissent égaux.

Rendement en peigné (cœur et blousse)

Laines du Sud des trois provinces algériennes :

Peigné	20 à 27 %	Bourre, duvet..	1 à 2 %
Blousse	4 à 6 %	Chardon	3 à 4 %

Laines du Tell :

Peigné	33 à 35 %	Bourre, duvet..	1 à 2 %
Blousse	5 à 7 %	Chardon	1 à 2 %

Le marquage des moutons

Les moutons, pour ne pas être confondus, volés ou égarés, sont nécessairement marqués.

Le marquage se fait : 1° Par le feu (cautérisation) ; 2° par les couleurs d'aniline ; 3° par le goudron coaltaré ; 4° par la mutilation partielle des oreilles.

Marquage au feu. — Ce marquage se pratique en imprimant, soit sur la face (chanfrein), soit de préférence sur le cornage, une empreinte au moyen d'une marque métallique chauffée au rouge. Cette empreinte peut, au gré du propriétaire, représenter un dessin, des chiffres ou des initiales.

Cette marque a l'avantage d'être indélébile, car, à sa place, si elle intéresse la peau, succède une cicatrice blanche reproduisant le signe imprimé. Sur la base des cornes la cautérisation est faite assez profondément. Lorsqu'il s'agit de moutons désarmés, c'est-à-dire sans cornage ou *fortasses*, la marque au feu est apposée sur le front ou sur le chanfrein.

Marquage par mutilation partielle des oreilles. — Les indigènes, qui n'aiment guère les complications, marquent aussi leurs moutons en leur mutilant les oreilles (tantôt les deux, tantôt une seule) de façons diverses :

1° Par amputation du bout ; 2° en fendant l'oreille sur deux ou trois centimètres ; 3° en y pratiquant un trou au feu ou un nombre déterminé de perforations à l'emporte-pièce. Parfois les trois sortes de mutilations se rencontrent associées sur la même oreille.

Enfin, certains enlèvent, en tranche de melon, une ou plusieurs portions, soit sur le bord antérieur de l'oreille, soit sur le bord postérieur.

Marquage aux couleurs d'aniline.— Ce marquage utilisé surtout par l'acheteur devrait être proscrit. Mais les exportateurs, qui ont souvent dans une même région jusqu'à quarante ou cinquante troupeaux, recourent au marquage à dos par les couleurs d'aniline pour bien particulariser chaque troupeau et pour permettre à chaque berger de distinguer ses moutons.

L'empreinte adoptée est appliquée à tous les moutons du même lot. Lorsque cette empreinte est unique pour plusieurs troupeaux, la région du corps où elle est apposée varie avec chaque lot. Tel berger aura ses moutons marqués d'un cœur par exemple sur la croupe ; tel autre sur l'épaule droite, etc.

Le simple cercle est souvent adopté. *Le culot d'une bouteille* trempé dans une solution d'aniline, fait l'office de marque.

Au point de vue des commodités pour le berger, naturellement le marquage à l'aniline est économique, rapide et parfait. Le berger dont un ou plusieurs moutons auront disparu dans un lot voisin, les retrouvera à première vue, sans avoir besoin de dénombrer le troupeau soupçonné de renfermer les manquants.

Dans le marquage à l'aniline, une simple averse fait disparaître les contours de la marque adoptée, la rend floue, et la tache d'aniline s'étend en perdant de sa netteté.

Les bergers prétendent remédier à cet inconvénient en marquant les sujets à leur façon, c'est-à-dire en prélevant sur chaque unité une poignée de laine.

A cinquante grammes par mouton, le berger recueille ainsi pour son bénéfice, suivant le nombre de moutons dont il a la garde, une quantité plus ou moins notable de laine.

Les couleurs d'aniline, lors du lavage, se dissolvent en partie dans le bain et colorent ainsi plus ou moins les toisons. Donc, quelque pratique que puisse être le marquage à dos par l'aniline, il sera bon, quand on le pourra, de ne pas y recourir, toute toison colorée par l'aniline ou toute autre teinture étant fatalement dépréciée.

Marquage au coaltar. — Le *coaltar* mélangé au goudron produit, lors du marquage, des empreintes indélébiles qui emprisonnent les mèches, les agglutinent et rendent absolument inutilisable toute laine souillée.

Les toisons coaltarées, lors du peignage, exposent les peignes à se fausser et peuvent provoquer des détériorations notables dans les machines. C'est pourquoi, *lors du triage en brut*, les ciseaux du *trieur* traitent les *toisons coaltarées* ou *anilinées* comme les *gris ;* les parties coaltarées sont élaguées, détachées et constituent autant de déchets absolument inutilisables.

Donc, dans leur intérêt, les exportateurs, qui tirent

profit des toisons de leurs troupeaux, devront proscrire le marquage au coaltar ; *seul le marquage au feu ou par mutilation des oreilles devrait être adopté.*

La tonte

Sur les Hauts Plateaux, et notamment dans le cercle de Méchéria, la tonte s'effectue dans la seconde moitié de mars. Cependant, en raison des fluctuations thermométriques qui marquent ce mois de l'année, beaucoup d'éleveurs attendent la première et même la deuxième quinzaine d'avril. Les exportateurs qui tiennent à vendre leurs moutons dès le mois de mai, les tondent fin mars ; les animaux tondus ont quelque peu froid et sont incités à absorber davantage d'aliments, ils gagnent en poids assez vite, plus vite même que des animaux lainés circulant dans les mêmes parcours. Le négociant n'a en vue que la viande qu'il pourra céder dans un ou deux mois ; mais l'éleveur qui en a le temps, laisse la température s'élever, la sécrétion du suint est plus forte, la toison s'imprègne, s'alourdit et, à la récolte, elle a gagné cinq à six cents grammes. On voit que le négociant comme l'éleveur ont raison, tout en se plaçant l'un et l'autre à des points de vue différents.

La tonte se poursuit jusqu'en juin-juillet. Les houalas (14 à 18 mois) sont débarrassés de leur laine, ainsi que les sujets mâles au-dessus de cet âge. Les brebis vierges ou stériles, celles qui n'allaitent pas, sont également tondues.

Les brebis laitières, en période de sécrétion lactée, ne sont tondues que tout à fait en fin de saison, car les débarrasser de leur toison c'est exposer la surface de la peau à une évaporation plus active, au détriment de la sécrétion mammaire. Le nomade pasteur, qui est un excellent observateur, le sait, aussi se garde-t-il bien de procéder à une opération préjudiciable à ses intérêts.

On a reproché à nos indigènes de tondre à trop de distance de la peau. En opérant ainsi, en effet, ils récoltent moins de laine et obtiennent des mèches raccourcies. Malgré la perte résultant de cette pratique, nos éleveurs du Sud restent logiques en ne tondant pas trop près de la peau. Si leur méthode de tonte entraîne une perte notable de laine laissée à dos, par contre, le mouton ne se trouve pas tout à fait démuni de son vêtement naturel pour lutter

tant contre la chaleur diurne que contre les gelées nocturnes. On sait que dans les régions pastorales de l'Algérie si le soleil est chaud, très chaud le jour, le rayonnement nocturne est considérable ; de plus, les moutons vivant en plein air et sans abri par tous les temps, il est rationnel de les laisser armés pour résister ; le feutrage qu'on leur abandonne sur le corps constitue un écran à double fin : il protège l'animal contre le refroidissement et empêche l'action brûlante des rayons solaires d'atteindre l'épiderme très sensible chez le mouton.

Si nous approuvons la prévoyance de l'indigène en cette matière, nous désapprouvons, par contre, les procédés employés pour tondre les moutons. Pour cette opération, les indigènes se servent de faucilles. Certains, fort adroits, tondent, ou plutôt fauchent la laine assez proprement sans trop massacrer le mouton ; mais la plupart blessent le sujet d'une manière souvent atroce. En outre, la tonte à la faucille, à part les boutonnières qu'elle fait à la peau, est irrégulière, en *escaliers*.

Néanmoins, quand cette tonte irrégulière n'a pas entraîné de dommages pour le sujet qui l'a subie, l'état d'embonpoint consécutif amène en peu de temps sur le même plan les différentes lignes de coupe ; les indigènes appellent cela égalisation du filet *(idreb el chebka)* ; c'est pour eux un signe que l'animal est fin gras.

Disons en passant qu'à Marseille, les commissionnaires semblent avoir une prédilection marquée pour les moutons tondus à la faucille, ils y voient non seulement la preuve de leur provenance (du Sud); mais encore un avantage pécuniaire, les dépouilles plus lainées étant plus rémunératrices que des peaux rasées.

Depuis quelque temps, les ciseaux à ressort ou forcés sont assez habilement maniés par quelques indigènes ; mais dans les tribus c'est la faucille seule qui demeure préférée. A cela, il y a plusieurs raisons :

La faucille peut être maniée par le premier venu, sans aucun apprentissage préalable. A l'époque de la tonte, il est d'usage chez les indigènes d'aller les uns chez les autres aider à tondre et cela sans rémunération aucune ; ils sont tout simplement hébergés pendant tout le temps qu'ils prêtent leur concours. C'est la seule raison qui explique pourquoi la faucille, qui est jusqu'à ce jour à peu près le seul instrument utilisé pour la tonte, persistera encore en tribu. En outre, pour le prix d'une paire de

ciseaux à ressort, on a un certain nombre de faucilles que le premier charron venu peut fabriquer sans difficulté.

Les ciseaux à ressort, maniés habilement par quelques indigènes entraînés, sont utilisés pour la tonte des troupeaux d'exportation. Comme les indigènes qui ont appris l'usage des ciseaux se font payer leur travail, la faucille aura longtemps encore la préférence en tribu.

La coupe des mèches. — Le cisaillement

Certains tondeurs ont tendance à manier les ciseaux en cisaillant, à la manière des coiffeurs. Les brins de laine sont ainsi inutilement saisis à plusieurs reprises et sectionnés en petits bouts. Ces petits bouts eussent davantage profité au mouton s'ils étaient restés implantés sur sa peau ; ils ne profitent pas davantage à l'industriel qui n'en saurait rien tirer.

La section sur chaque mèche ou groupe de brins doit être unique et non multiple, *repetita*, étagée sur cette même mèche. Cela n'a pas d'inconvénient chez le coiffeur dont le but est de régulariser la surface de la coupe des cheveux, tandis que chez le mouton il y a un double objectif à atteindre :

1° Un objectif d'ordre hygiénique qui consiste à débarrasser le sujet de sa toison pour lui permettre de mieux lutter contre la chaleur, sans toutefois le dénuder totalement ;

2° Un objectif d'ordre économique consistant à recueillir une toison d'un seul tenant, à mèches régulièrement coupées pour lui conserver sa valeur maxima et tout son rendement.

Aussi les intéressés qui font tondre doivent-ils surveiller de près les opérateurs pour empêcher le cisaillement des mèches et éviter ainsi des pertes bien inutiles.

La faucille, il faut le reconnaître, si elle coupe irrégulièrement, ne se prête pas aux divagations des ciseaux maniés par des mains nerveuses qui hachent le brin au détriment du mouton qu'ils dénudent et de la toison qu'ils diminuent ; aussi, la tondeuse (mécanique ou à main) permettrait-elle d'éviter les inconvénients de la faucille et des ciseaux mal maniés.

Malheureusement, ces instruments perfectionnés n'auront, de longtemps encore, pas droit de cité, ou plutôt droit de bled, en pays indigène.

L'enroulement des toisons

Lorsque la toison est détachée, autant que possible en une seule pièce, elle est enroulée sur elle-même, surface interne en dehors, et nouée.

Malheureusement nos tondeurs ne conservent pas aux toisons la forme qu'elles devraient présenter une fois étalées ; en effet, une toison bien tondue, bien enlevée, devrait reproduire, étalée, la surface de la peau qu'elle recouvrait avant la tonte. Il faut qu'on puisse y repérer aisément les régions du cou, des épaules, du dos, des cuisses, des flancs, etc. Grâce à ce repérage facile, les trieurs peuvent prélever dans chaque secteur les mèches correspondantes, car chaque région offre des brins de qualité différente. Nos tondeurs ne laissant pas toujours aux toisons leur forme première normale, il en résulte que le triage en brut de nos laines d'Afrique est difficile à réaliser.

Dans le centre de la toison, le nomade introduit les mèches crottées provenant des pattes, du ventre, etc., de façon à ne perdre aucun brin de laine.

Si les *crotteux* ne sont pas présentés à part, hors des toisons, il n'y a pour les acheteurs qu'à baisser les prix. En somme, la présence de mèches *crottées* dans une toison constitue plutôt une malfaçon, un manque de jugement, qu'une manœuvre délictueuse. Aussi, les fraudes dont les laines peuvent être l'objet relèvent-elles d'autres facteurs que nous examinerons plus loin.

Influence de l'état de santé du troupeau sur l'état physiologique et l'état physique des laines

Il est à noter que l'état de souffrance des moutons (alimentation parcimonieuse, anémie, affections parasitaires internes) ont une répercussion nette et bien marquée sur la peau. Dès que la santé revient, que le sujet s'alimente mieux, toutes les fonctions se réveillent ; la peau se reprend à sécréter ; les mèches deviennent onctueuses ; les poux qui ont pu s'installer dans la toison disparais-

sent ; la laine récupère sa souplesse ; mais l'enchevêtrement des brins a conservé, emprisonnées, nombre d'impuretés, notamment de larges croûtes épidermiques, surtout au niveau des reins, du dos, du sacrum. Les mauvaises toisons qui commençaient à s'en aller en lambeaux font place à une pousse laineuse nouvelle. Les régions des toisons correspondant à la face externe de la cuisse se montrent peu souillées ; et cela tient, on le comprend, à ce que les impuretés ne peuvent stagner sur un plan quasi-perpendiculaire et qui, plus est, se trouve constamment en mouvement lors de la progression ; tandis que le plan formé par la ligne du dos, des reins, du sacrum reste presque toujours horizontal quelle que soit l'attitude du mouton. En outre, les régions sacro-lombaires sont presque totalement à l'abri des frottements et des atteintes de la corne et des dents ; les impuretés qui viennent s'y échouer n'ont rien qui les sollicite à choir, pour peu que les brins de laine y soient enchevêtrés.

Et les indigènes le savent bien, car ils reconnaissent une laine à peu près normale, c'est-à-dire non maquillée, à ce que les impuretés naturelles se trouvent généralement localisées sur la ligne dorso-sacro-lombaire, tandis que les régions de la toison appliquées sur les épaules, les cuisses, le thorax, présentent une surface de coupe naturellement propre.

Lorsque l'indigène « sale » sa toison, c'est-à-dire saupoudre la surface de section des mèches avec de la terre, il ne respecte pas plus les régions naturellement chargées que celles qui ne le sont ordinairement pas. Il explique que dans le bled, l'obligation de tondre à même le sol justifie dans ses toisons la présence de terre *(surajoutée)* qu'on y découvre.

Mais les indigènes soigneux et consciencieux n'hésitent pas à tondre sur un sol préalablement nettoyé, ou même sur des nattes, pour éviter le contact du sol.

Les fraudes

Le fraudeur d'une toison a pour but de *surfaire* le poids primitivement normal de cette toison. Pour cela, il la maquille en y ajoutant des matières étrangères, surtout de la terre ou du sable, et des liquides pour assurer l'adhérence de ces substances aux brins.

Toute toison fraudée est fatalement humide, car le suint ne suffit pas toujours pour assurer l'adhérence des impuretés aux brins ; le concours d'un liquide (eau ou leben) est souvent indispensable. Par suite, toute toison qui donne la sensation du mouillé est suspecte, à moins qu'il n'ait plu et que les sacs exposés aient été détrempés ; dans ce cas, on doit attendre que les toisons aient séché.

L'humidification spontanée des laines entassées

Les laines sont hygrophiles par excellence, c'est-à-dire qu'elles fixent l'humidité de l'air avec la plus grande facilité.

Inversement lorsqu'on les place en milieu sec, elles se déshydratent aussi aisément qu'elles se sont imprégnées.

C'est la raison pour laquelle nos laines du Sud subissent lors de leur transport un déchet de route par déshydratation qui peut se chiffrer par 1/2 à 2 % ; mais en raison de leur affinité pour l'humidité, cette perte de 1/2 à 2 % est largement récupérée dès que les saches pénètrent en zone tellienne où le degré hygrométrique de l'air est notable.

La propriété hygrophile de la laine a été mise à contribution par certains cultivateurs-éleveurs de la Métropole, pour surcharger leur laine d'humidité. La veille de la tonte, le troupeau est enfermé dans la bergerie après abreuvement. Durant la nuit, la chaleur animale, la clôture hermétique du local, les émissions d'urine, la sudation, amènent rapidement la saturation de l'atmosphère et les toisons absorbent cette vapeur d'eau et leur poids augmente en proportion. Le lendemain, la tonte se fait de bonne heure, l'acheteur qui a prélevé lui-même ou sous son contrôle les échantillons à dos, se croit à l'abri de toute fraude, mais dans le poids de la laine ainsi achetée, il emporte quelques centaines de kilos d'eau qui s'est spontanément fixée dans les mèches, grâce aux manœuvres pratiquées par le vendeur. On le voit, la fraude existe sous toutes les latitudes. Elle n'est pas monopolisée par une seule région.

En raison de ses affinités pour l'humidité, la laine entassée dans un local donne, au bout d'un certain temps, l'impression du mouillé. Il n'y a pas dans ce cas de fraude intentionnelle ; il suffit d'aérer les toisons, de les sortir un instant pour qu'elles reprennent leur aspect normal.

Mais la sensation de mouillé que l'on rencontre dans les couches profondes du tas de laine ne doit pas être non plus taxée de fraude humide. C'est à l'expert compétent à juger s'il y a lieu de considérer tel ou tel lot comme réellement fraudé ou simplement spontanément surchargé d'eau grâce à l'hygrophilie de la laine.

Dans un dépôt de laines, lorsque la manipulation des toisons entraîne de la poussière, c'est un signe favorable, à condition que cette poussière ne soit pas abondante et ne relève pas d'une tentative de fraude sèche.

La répression des fraudes

Les pouvoirs publics, pour combattre les manœuvres délictueuses dont les laines peuvent être l'objet, ont édicté une série de mesures visant fraudeurs et acheteurs, car ceux-ci devenaient complices de ceux-là en acquérant des marchandises maquillées. Une circulaire gouvernementale, émise à la date du 19 septembre 1910, par application de la loi du 1er août 1905, renferme à cet égard les indications nécessaires ; malheureusement, les fraudeurs ont beau jeu et peuvent impunément exercer leurs pratiques à l'abri des lois.

En effet « ..... le délit de fraude ne peut être constaté « que si la marchandise maquillée est vendue ou exposée « en vente sur un marché ou tout autre lieu public.

« Les fondoucks, sauf des circonstances exceptionnelles, « peuvent être assimilés à des lieux publics.

« Les fraudes ne sauraient échapper à l'action pénale « que si les laines occupaient dans les fondoucks un « emplacement réservé qui constituerait alors l'entrepôt « non public du vendeur ou de l'intermédiaire.

« Sur les quais des ports, considérés comme lieux « publics, le délit de fraude peut être constaté, à condi- « tion cependant que la transaction n'ait pas précédé le « transport, c'est-à-dire que la vente n'ait pas été préala- « blement consommée.

« Il peut arriver que les manœuvres déloyales employées « pour frauder la laine soient effectuées dans les entrepôts « par certains intermédiaires contre lesquels il n'est pas « toujours possible à l'administration d'agir.

« La loi du 1er août 1905 ne prévient le délit de fraude « et n'autorise les poursuites qu'autant que le vendeur a

« trompé ou tenté de tromper l'acheteur. Cette condition « n'est réalisée que si la marchandise est offerte publi- « quement en vente ou a été vendue.

« Dans le premier cas, il y a poursuite d'office. Dans le « deuxième cas, les poursuites ne peuvent être engagées « que si l'acheteur dépose une plainte au parquet. »

Nous ne voyons pas très bien dans quel cas l'acheteur (qui devrait être englobé dans les poursuites) sera inquiété. Si la vente est réalisée, même sur un lieu public, l'action répressive ne peut s'engager que s'il y a plainte de la part de l'acheteur.

Par suite, l'agent chargé d'appliquer les dispositions de la circulaire du 19 septembre 1910 par application de la loi du 1er août 1905, se trouve désarmé s'il arrive trop tard.

La marchandise fraudée, qu'il pourrait ou devrait saisir, lui échappe dès l'instant qu'elle a été vendue et que l'acheteur l'a acceptée.

En outre, n'importe quel fraudeur pourra, dans un *entrepôt particulier* ou dans un coin réservé du fondouck lui tenant lieu d'entrepôt, traiter la laine en vue de la fraude, sans qu'il soit possible de le poursuivre.

La loi du 1er août 1905 est nette à cet égard : on a le droit, ou plutôt on peut, en toute liberté, maquiller des toisons chez soi, dans un entrepôt *non public ;* on peut vendre des laines fraudées dans l'entrepôt ; dès l'instant que la vente n'a pas été publique, que l'acheteur ne s'est pas plaint, l'action judiciaire est impuissante à s'exercer, ou, si elle s'exerce, elle est nulle et sans effet.

Est-ce que l'acheteur qui accepte une telle marchandise ne devrait pas être poursuivi, ainsi que le fraudeur dont il encourage les manœuvres déloyales ?

Mais l'acheteur n'achète que pour vendre à son tour, il n'a donc pas logiquement à juger le délit de son vendeur, puisqu'il va de son côté frauder un peu plus sa laine.

Il ne faut pas non plus s'attendre à ce que les industriels de la Métropole portent plainte au Parquet lorsque les laines qu'ils reçoivent se trouvent être fraudées, car, dans ce cas, qui impliqueraient-ils, si ce n'est les exportateurs du Tell ? Or, on ne peut songer un seul instant à rendre ces derniers responsables des fraudes. Ces exportateurs sont les auxiliaires les plus précieux des filateurs métropolitains, ils exposent souvent leurs propres capitaux, mais ils ne peuvent personnellement opérer tous leurs achats, car ils n'ont pas, que nous sachions, le don d'ubi-

quité. Ils ont des représentants dans les centres lainiers les plus divers ; ceux-là ont à leur tour des courtiers qui vont chercher les laines dans les tribus du territoire sud oranais et même au Maroc.

Les achats se font au comptant en quelque point qu'on les effectue. Par suite, l'exportateur qui concentre dans ses entrepôts du Tell les arrivages de laines des provenances les plus diverses, est obligé d'agréer la marchandise sous peine de ne pas rentrer dans ses débours. C'est lui qui est la cheville ouvrière du commerce lainier, et c'est la raison pour laquelle les filateurs ne songeront jamais à l'inquiéter. Ils baissent leurs prix, se font une idée peu flatteuse du commerce algérien et c'est tout.

Est-on pour cela désarmé totalement pour atteindre la fraude à sa source ? Nous ne le pensons pas. Il faudrait recourir :

1° A l'organisation d'un service technique de la répression des fraudes des laines ;

2° A l'organisation syndicale de la production et de la vente des laines.

Organisation d'un service technique de surveillance et de répression des fraudes sur les laines

Les circulaires renfermant les dispositions répressives à l'égard des fraudes des laines dénotent de la part des pouvoirs publics le souci de protéger le commerce honnête et ceux qui le pratiquent contre les manœuvres déloyales qui tendent à le ruiner et à le déconsidérer.

Mais s'il est d'une sage administration de dicter des instructions, autre chose est de les voir appliquer de façon légale, opportune et motivée, surtout lorsqu'il s'agit d'une question spéciale.

Le sens pratique dans n'importe quel domaine ne s'acquiert pas dans les écrits. Les exposés théoriques ont certes leur valeur ; mais il ne suffit pas de les posséder pour se croire technicien

La science bibliographique pure peut donner un instant le change sur les aptitudes de celui qui la possède grâce à une grande mémoire, mais de la théorie à la pratique vraie, il y a souvent loin.

Dans le domaine des laines, par exemple, le bon élève

qui sera ferré sur la composition chimique, les propriétés physiques des toisons, sur les usages nombreux de ce textile, fera piètre figure dans un triage en brut, aux côtés du simple trieur inculte et illettré. Mais en général cela ne l'empêchera pas de se croire supérieur à ce dernier et de le classer dans les échelons inférieurs de la hiérarchie sociale. Cela ne veut pas dire que la théorie qui éclaire, ou plutôt qui ne doit être que la dissection méthodique de la pratique, doive être négligée, mais nous prétendons que la chaire du professeur et la compilation bibliographique ne doivent pas exclure l'expérience *manuelle* que l'on acquiert dans les usines, dans les ateliers, sur le terrain.

Malheureusement *les exercices pratiques* qui sont le corollaire, l'illustration des cours théoriques, sont généralement peu en honneur. Le scientifique s'isole trop dans sa tour d'ivoire, qui est le laboratoire ou le musée, et lorsqu'il lui arrive parfois d'en sortir pour se rapprocher de l'artisan expérimenté, du réalisateur, il n'établit pas avec lui des relations suffisantes et répétées.

Il ne faut pas oublier que tout réalisateur, à quelque degré de la hiérarchie sociale qu'on le considère, est dépositaire d'une ou de plusieurs parcelles de vérité qu'il s'agit de savoir discerner. L'homme cultivé, instruit, peut y trouver des données utiles, susceptibles d'être largement appliquées et perfectionnées.

L'indigène l'a reconnu depuis longtemps ; témoin cet adage oriental : « *Consulte l'homme d'expérience, et non pas le savant.* »

Sans admettre l'adage dans toute l'expression du terme, nous estimons qu'au lieu de pousser les sciences théoriques à l'analyse la plus minutieuse des détails les plus infimes, il serait beaucoup plus profitable de considérer les établissements industriels, où les principes scientifiques sont pratiquement exploités, réalisés, comme le pendant normal de nos laboratoires et de nos chaires spéciales.

En matière de zootechnie, en élevage, si l'on préfère, ne serait-il pas logique de considérer les triages, les laveries, les peignages et les filatures comme les laboratoires d'exercices pratiques où sont illustrés les cours sur les laines ? Est-ce que l'exploitation d'un fermier qui s'occupe du mouton ne serait pas une école merveilleuse où le zootechnicien verrait en pratique ce que le maître lui a enseigné sur l'élevage des ovins, la tonte des moutons, l'utilisation des sous-produits, des peaux, etc.



L'usine où les matières premières sont utilisées serait aussi pour le zootechnicien qui veut s'instruire pratiquement, le meilleur des laboratoires, le plus instructif des musées. Il est temps que l'enseignement professionnel inculque un peu mieux le sens des réalités, qu'il reprenne dans notre organisation scolaire la place importante qu'il aurait dû conserver.

Quels merveilleux progrès n'enregistrerait-on pas, si tous, ingénieurs, zootechniciens, savants, faisaient des usines, des exploitations agricoles, leurs vrais laboratoires de recherches, avec, pour collaborateurs et même pour initiateurs inconscients, les ouvriers, les contremaîtres, les bergers eux-mêmes, les trieurs, les filateurs, les tanneurs, etc., etc. Et il faut qu'on en arrive là un jour pour le plus grand profit de la science et le progrès des réalisations industrielles.

Cette trop longue parenthèse étant fermée, nous allons reprendre notre exposé au point interrompu.

Nous disions donc que la manipulation et la connaissance des laines relèvent d'une technique exigeant un certain apprentissage et des notions indispensables.

Aussi, à l'heure actuelle, si les pouvoirs publics font montre de sollicitude pour les intérêts commerciaux de la Colonie en édictant des mesures répressives des fraudes sur les laines, on peut avec juste raison se demander quels seront les *techniciens* chargés de surveiller et d'examiner les toisons.

Si l'on peut, sans inconvénient, charger un agent quelconque d'assurer la sécurité des rues, on ne peut lui confier le soin d'inspecter les lots de laines et de faire le départ entre une toison normale, sale, et une toison fraudée.

L'excès de zèle d'un agent inexpérimenté chargé d'une mission aussi délicate, peut faire peser la rigueur des lois sur un innocent ou faire déserter un marché par les nomades, en faveur d'autres centres où la surveillance est plus tolérante ou même inexistante.

Cette surveillance, somme toute, demeure de toutes façons illusoire. Malgré leur réel désir de dépister les fraudes, les autorités locales n'ont pas toujours sous la main des agents compétents. Ces agents existent cependant ; ce sont les vétérinaires qui, de par leurs fonctions, s'occupent des questions pastorales.

L'étude des laines, des peaux, des beurres et de tout ce

qui provient du mouton n'est pas un champ inaccessible pour eux. Leurs études biologiques et zootechniques, quoique lointaines pour les plus anciens, ne les disposent pas moins à fouler un sol qui n'est pas du tout nouveau pour eux.

Il y aurait lieu d'envisager la possibilité d'accorder à ceux d'entre ces praticiens qui en exprimeraient le désir, l'autorisation de se rendre dans les centres industriels lainiers (Roubaix, Tourcoing, Castres, Mazamet, etc.) pour y faire un stage pratique de un ou deux mois, afin de se familiariser avec tout ce qui concerne les manipulations, la valeur de nos laines d'Afrique.

A leur retour dans leurs centres d'action, les vétérinaires vaccinateurs ayant réellement le feu sacré seraient en mesure de compléter leurs connaissances par l'observation, ils pourraient par la suite éclairer plus efficacement l'administration, qui ne demande qu'à être renseignée de la façon la plus exacte et la plus conforme aux intérêts du pays. Dès lors, les pouvoirs publics auraient sous la main des agents techniques, qualifiés, compétents, capables de faire appliquer à bon escient les dispositions légales concernant les fraudes ou les mesures tendant à l'amélioration de la production lainière. Il sera nécessaire d'étendre la zone de surveillance et l'action de ces agents techniques, afin qu'ils puissent atteindre les fraudeurs sur tous les marchés à laine, sinon les acheteurs malhonnêtes déserteraient un marché pour aller dans un autre où la fraude serait moins surveillée.

Et la fraude aura vécu.

Dans les régions à moutons, où le commerce de la laine représente un chiffre respectable, il appartiendra aux communes intéressées de faire édifier, en des points choisis, des hangars vastes et dallés attenant à des parcs où la tonte puisse s'opérer proprement.

Enfin, il faudrait que la surveillance puisse s'exercer jusque dans les entrepôts. Car la loi du 1[er] août 1905 et les dispositions contenues dans la circulaire du 19 septembre 1910 sont à l'heure actuelle fort insuffisantes.

Cependant, si l'on ne peut attaquer le mal de front, il existe encore un moyen de le réduire dans une très large mesure, sinon de le supprimer totalement. Ce moyen consiste à organiser la production syndicale et la vente de nos laines.

Organisation syndicale de production et de vente des laines d'Afrique

Pour lutter contre la fraude, il faudrait arriver à supprimer les intermédiaires, car c'est dans le conflit des intérêts du producteur et des intermédiaires que la fraude prend naissance.

Le producteur, le nomade en l'espèce, s'il avait toujours eu affaire à des acheteurs loyaux, serait lui-même demeuré loyal, mais s'il traite avec un intermédiaire qui doit le voler sur la bascule, il rétablit l'équilibre en ajoutant des substances étrangères à sa laine, ce qui en augmente plus ou moins le poids. Il pratique ce que nous avons dénommé dans un premier travail sur les fraudes, *la fraude en retour*. Il se défend par des moyens illégaux, c'est entendu, mais il y a été amené par la force des choses. La bascule, dont il ignore la manipulation, lui est devenue odieuse ; il s'en méfie et préfère vendre au jugé ; il pousse même ses moyens de défense un peu loin, puisqu'il refuse d'ouvrir ses *gh'raras* ou sacs renfermant ses toisons. Les courtiers achètent donc en quelque sorte les yeux fermés puisqu'ils se contentent de soupeser les sacs hermétiquement clos, à en évaluer le poids et à deviner selon le poids probable accusé, si la laine a été ou non fraudée.

C'est dans ces conditions qu'en 1905-1906 se pratiquait dans le Sud Oranais le commerce des laines. Petit à petit, des modifications ont été apportées ; une surveillance fut exercée qui amena les nomades à ouvrir leurs saches ; c'était un premier pas ; mais s'il y avait lieu de protéger l'acheteur et de le mettre en mesure de juger les toisons non plus en soupesant un sac fermé, mais en palpant et en voyant, il était nécessaire en revanche de mettre le vendeur à l'abri des vols à la pesée. Et dans ce but, une bascule communale fut installée où les nomades étaient libres de faire contrôler les pesées effectuées sur des bascules particulières.

En outre de ces tromperies à la bascule, le nomade producteur de laines avait encore, sous un autre rapport, à se soustraire à la rapacité des courtiers. Voici dans quelles conditions. En automne l'indigène est harcelé par les commerçants qui le tentent en lui faisant en numéraire des avances sur la récolte prochaine de ses laines. Ils lui don-

nent par exemple 50 ou 60 francs et lui font signer un engagement aux termes duquel il reconnaît avoir reçu en marchandises une somme bien supérieure, et qu'il s'engage à rembourser en laine. A la récolte, si les cours sont élevés, le malheureux nomade est navré de céder ses toisons à 60 fr. les 100 kilos par exemple, alors qu'il pourrait les vendre sur le marché à 100 ou 120 francs. S'il cherche à se dégager, il est lié par son billet et passible de poursuites ; *dura lex sed lex*. Il en est réduit, en raison de sa mentalité souvent fruste, à frauder affreusement ses toisons. L'acheteur, pour rentrer dans ses fonds, accepte une telle marchandise et, pour éviter des pertes à son tour, il la fraude davantage et ainsi de suite.

Le remède à un si lamentable état de choses consiste à soustraire le nomade aux courtiers prêteurs qui pratiquent cette usure d'un nouveau genre.

La question serait résolue si le pasteur indigène pouvait céder ses toisons directement à l'industrie.

A part quelques rares chefs indigènes, la majorité des éleveurs ne sont guère possesseurs d'assez forts troupeaux pour tenter d'expédier individuellement leurs laines, les frais de transport étant trop onéreux lorsqu'ils s'appliquent à de faibles envois.

Voudraient-ils même le faire, qu'ils ne le pourraient pas ; ils sont illettrés et ne sauraient pas correspondre avec les usines. Les intermédiaires et les courtiers ne tarderaient pas à prendre leur revanche, s'ils faisaient de semblables tentatives.

L'expédition des laines exige des saches, un entrepôt où la marchandise puisse être placée, à portée d'une gare expéditrice, en attendant la vente, une bascule, des marques pour signaler et classer par catégories les ballots, une correspondance épistolaire et télégraphique, etc., etc. Comment fera le producteur possesseur de dix ou vingt saches seulement ? Tous les frais généraux grèveront singulièrement le prix de sa laine.

En admettant que certains indigènes soient aptes à ces transactions commerciales, le remède est tout de même dans l'association, dans le syndicat. Ce que le pasteur nomade ne peut entreprendre seul, il peut le réaliser par le groupement.

Les Hamyan pourraient avoir à Méchéria un entrepôt central où ils déposeraient leurs laines, leurs dattes, leur beurre et les peaux de bêtes mortes par accident ou abat-

tues pour la consommation. Ces entrepôts fonctionneraient sous la surveillance des autorités locales. De même qu'il y a un officier préposé à la police judiciaire, il y aurait un officier chargé de toutes les questions pastorales qui sont la base des questions économiques de ces régions. Un agent civil serait chargé de la correspondance, de la comptabilité et des ventes directes, sous le contrôle d'un conseil d'administration. Les frais généraux locatifs, de correspondance, de matériel, de transport et les émoluments de l'agent directeur de l'entrepôt, seraient répartis entre les tribus, au prorata de leurs contributions en produits pastoraux ou autres. Les adhérents se soumettraient à certaines règles pour que leurs produits soient normaux et de qualité marchande. Les bénéfices réalisés en cours de campagne seraient répartis entre les intéressés, selon leur apport, déduction faite de tous frais généraux, en proportion naturellement de leur contribution. Une portion des bénéfices pourrait être affectée à une caisse dite *d'avance*.

Pour qu'un pareil entrepôt puisse fonctionner, il faudrait créer de toute nécessité une caisse susceptible de désintéresser les indigènes au fur et à mesure de l'entrée de leurs marchandises en magasin. L'indigène ne peut attendre ; il vit au jour le jour et veut être payé sur le champ. La caisse ferait également les avances nécessaires pour les frais de location ou d'édification de l'entrepôt, la manipulation et le transport des marchandises.

Quand les producteurs nomades auraient l'assurance de pouvoir vendre tous leurs produits, lorsqu'ils sauraient que l'entrepôt leur fera les avances dont ils auront besoin, qu'en fin de campagne ils auront encore quelques bénéfices à toucher, ils s'appliqueront à améliorer leurs moutons, à récolter proprement leurs laines, à ne plus faire fi des peaux de leurs animaux morts ou abattus, à soigner la fabrication de leur beurre, etc. Non seulement la situation matérielle du nomade deviendra de plus en plus satisfaisante, mais encore son commerce acquerra de l'importance et du renom.

Dès lors toutes les améliorations concernant la laine préconisées dans les circulaires et dans les publications particulières deviendront réalisables. Nous les résumerons dans le programme suivant :

Laines (tonte, ensachage)

Les adhérents seront avisés à l'époque de la tonte qu'à telle date ils devront concentrer leurs troupeaux en un point choisi du parcours, pour les y faire tondre, ou bien ils s'entendront pour faire savoir qu'ils désirent tondre.

Une tondeuse mécanique transportable, fonctionnant à l'aide d'un moteur à pétrole et pouvant tondre au moins de dix à vingt moutons en même temps, sera mise à leur disposition. A défaut, on enverra une équipe de tondeurs.

Les *toisons, proprement détachées, secouées, décrottées*, seront mises dans des gh'raras, *pesées, plombées, marquées* et dirigées sur l'entrepôt.

Chaque intéressé recevra le prix de sa laine, qui demeurera acquise au dépôt.

Le triage des toisons se fera au magasin ainsi que le classement.

Les déchets et les crottes seront mis à part. Naturellement les prix offerts aux intéressés seront en rapport avec le degré de pureté de leurs laines.

Les indigènes apprendront ainsi à choisir leurs moutons non seulement pour leur viande, mais encore pour leur laine.

L'entrepôt central des Hamyan pourra, à l'exemple de certaines maisons de commerce, avoir sa marque particulière et les produits livrés seront *emballés* et *plombés* pour éviter par la suite des manipulations délictueuses.

Donc, dans l'entrepôt, *triage et catégorisation des toisons en lots de qualités différentes, emballage en saches autant que possible en laine, plombage portant la marque et le poids.*

La tonte se fera sous le contrôle même de l'entrepôt. D'ailleurs les indigènes finiront par apporter à la récolte de la laine la plus grande attention, car leurs intérêts seront en jeu.

Amélioration des laines africaines

Les laines africaines indépendamment des souillures naturelles ou parfois surajoutées, et susceptibles de les déprécier, sont-elles en réalité aussi inférieures que certains le prétendent ?

Il est certain qu'elles ne peuvent soutenir un parallèle avec les laines de Rambouillet ; mais comme on ne doit comparer que les choses comparables, nous ne pouvons pas dire que nos laines soient supérieures ou inférieures à telle ou telle autre laine. Telles qu'on les rencontre, elles sont le résultat d'une sélection naturelle sévère qui les rend précieuses, *puisqu'elles répondent aux conditions du milieu*. En outre, telles qu'elles s'offrent, elles ont des qualités réelles pour l'usage auquel on les destine, et où nulle autre laine ne peut les suppléer. Elles ont les mèches longues et bouffantes, elles ne sont point plates comme les australiennes et les argentines. Pour la bonneterie et la couverture, elles sont remarquablement constituées et sont d'un prix abordable. Jamais les laines fines uniformes ne les supplanteront dans la bonneterie. Pour la matelasserie qui exige des toisons bouffantes, nerveuses, élastiques, les laines grossières d'Afrique et spécialement les toisons mècheuses, criniformes parfois des ovins berabers sont merveilleuses. Ces dernières, grâce à leurs qualités incontestables de nervosité et d'élasticité, ont été essayées sur nos indications dans la fabrication des tapis du Sud à haute laine. Les résultats ont été remarquablement probants ; le feutrage qui constitue la caractéristique des tapis à *haute laine* est demeuré rebelle au piétinement, tandis que des tapis semblables, mais où l'on avait fait usage de laine fine, ont été en peu de temps aplatis ; la *haute laine* s'est couchée sous les foulées. Nous avons cependant tenté de les modifier en infusant à un lot d'essai du sang mérinos.

A la suite des résultats que nous avons obtenus dans le troupeau d'expériences (croisement des brebis du cercle de Méchéria avec des béliers mérinos), nous avons abouti à cette conclusion : c'est qu'en une ou deux générations, les produits issus de mérinos offrent de superbes toisons fines ayant la délicatesse de brin du mérinos et la longueur de mèche, le bouffant et le touffu des moutons du cercle.

Mais, comme sujets de boucherie, les produits de croisement n'ont pas été très satisfaisants. Le hamyan qui, jusqu'au même degré que le beni-guill, est remarquable par la rondeur de son arrière-train, par le globuleux de ses gigots, déchoit dans son descendant. Il tend à perdre sa bonne conformation lorsqu'il s'accouple avec le mérinos. Mais si l'on s'en tient au croisement industriel, c'est-à-dire qu'on ne produit que des croisés de première génération,

sans pousser à l'absorption du hamyan par le mérinos, on obtient rarement des déboires.

Mais, nous le répétons, nos laines du Sud ne sont pas aussi inférieures qu'on se plaît à le répéter ; elles ont droit à une réhabilitation ; les acheteurs, pour les payer à bas prix, les dénigrent et nous avons souvent le tort de leur emboîter le pas et de faire chorus avec eux. Il est vrai que la fraude, la malfaçon ont semblé donner raison aux détracteurs de nos laines, mais lorsque les toisons d'Afrique leur sont offertes proprement sous la dénomination de laines colon, nous voyons aussitôt les prix se relever et devenir rémunérateurs.

Dans nos troupeaux, les sujets lanigères d'élite ne sont pas rares et il n'y aurait qu'à les séparer pour les élever au rang d'améliorateurs, sans qu'il soit nécessaire pour cela de recourir à l'infusion d'un sang étranger. Certes, le mérinos a fait ses preuves sur tous les champs d'élevage du monde ; mais le mérinos est surtout amorcé du côté *laine*. En Algérie, on obtient facilement des *croisés* mieux toisonnés, mais inférieurs sous le rapport de la production de la viande. L'inconvénient ne compense pas l'amélioration obtenue du côté laine. En Algérie, le troupeau est surtout exploité pour la boucherie.

Cependant, on peut en faire un animal à double fin : bon sujet à laine et bon sujet de boucherie.

Comme sujets de boucherie, le hamyan et son voisin le beni-guill sont non seulement remarquables, mais encore ceux porteurs de toisons susceptibles de figurer dans les primés sont nombreux. Il ne s'agit, comme nous l'avons dit, il y a un instant, que de les séparer et de les utiliser comme reproducteurs. En peu d'années sûrement, on obtiendrait d'excellents résultats.

La pratique des laines brutes

Manipulation. - Catégorisation. - Evaluation du rendement

Pour manipuler les laines en suint, une certaine pratique est indispensable, ainsi que des connaissances élémentaires sur les toisons.

Un lot de laines brutes vaut par la proportion des finesses qu'on recherche et par le rendement qu'on en obtient en lavé à fond. En d'autres termes, plus un lot

renfermera de laines fines, plus il aura de valeur ; plus il rendra en lavé, plus il sera avantageux.

Les finesses. Leur proportion dans un lot. — Les laines d'Afrique n'offrent pas l'homogénéité que l'on rencontre dans les laines françaises ou d'outre-Atlantique. Dans la Métropole et dans les pays moutonniers d'Argentine ou d'Australie, les éleveurs, par un choix judicieux des reproducteurs, par une sélection rigoureuse, sont parvenus à obtenir des produits d'un modèle déterminé. Il en est résulté que l'on sait désormais que telle région produit telle catégorie de laine de telle finesse ; telle autre région, telle autre laine de telle autre finesse, et ainsi de suite.

Les transactions, dans ces conditions, se trouvent facilitées et les acheteurs n'ont plus à exercer leur sagacité, leur sens réellement pratique, que sur le *rendement*.

Tel lot en suint lavé à l'usine, séché dans le vide, rendra *tant* au quintal. C'est ce *tant* au quintal que l'acheteur expérimenté devra savoir dégager d'une façon sinon absolue, du moins extrêmement approchée, pour éviter les mécomptes ou, pour employer le terme consacré, éviter la *coiffe*. Et cette *coiffe*, cette erreur d'appréciation, lorsqu'il s'agit de centaines de milliers de balles, peut atteindre de grosses proportions. C'est donc dans l'évaluation du rendement que réside la plus grosse difficulté et la mission la plus délicate de l'acheteur.

Car le *rendement* varie d'année en année avec les conditions d'ambiance qui ont influencé les troupeaux. Intempéries, tempêtes de sable, bref toutes circonstances ayant favorisé la surcharge des toisons. L'acheteur doit aussi tenir compte de la résistance des mèches et des brins, résistance qui peut varier avec l'état de santé des troupeaux. Telle laine, fort légère, peu chargée, aura un bon rendement au lavé, mais déchètera au peignage, car les brins étant peu résistants casseront ; le rendement en peigné sera donc amoindri d'autant. L'acheteur, tout en soupesant les toisons, en éprouvant la solidité, la résistance des brins et des mèches, en examinant leur degré de finesse, devra asseoir son jugement définitif en donnant à chaque lot le coefficient mérité. Durant son expertise, il est bon qu'il ne soit distrait par rien et qu'il soit tout à son affaire.

C'est pourquoi l'expert, qui a une mission des plus difficiles et des plus délicates à remplir, ne doit pas être

influencé par la présence des intéressés et surtout par leurs réflexions d'ordre mercantile. Le cerveau à ce moment ne doit obéir qu'aux impressions visuelles et tactiles déterminées par l'aspect des toisons, leur poids, le diamètre des brins, la résistance des mèches, etc. Ce sont là impressions qu'on ne saurait décrire et communiquer, mais qui résultent d'une gymnastique fonctionnelle si l'on peut dire, d'un entraînement, d'une éducation de l'œil et des doigts. Ces aptitudes ne peuvent s'acquérir ni dans les ouvrages les mieux faits, ni dans les descriptions les plus littéraires.

Nos laines d'Afrique, en général, sont très difficiles à manipuler, elles sont hétérogènes en ce sens qu'on trouve dans un même lot des laines d'une belle finesse à côté d'autres fort grossières. D'autre part, les toisons sont « amorphes », c'est-à-dire la plupart du temps sans forme nette ; mal tondues, mal détachées, mal nouées. Lorsqu'on les déploie et qu'on tente de les étaler, on s'y retrouve difficilement ; les régions des épaules, des cuisses, des flancs, ne se distinguent plus les unes des autres ou fort difficilement ; de sorte que le *triage en brut* qui précède nécessairement *le lavage*, constitue lorsqu'il s'agit de nos laines d'Afrique, une opération des plus difficiles, des plus énervantes, et rares sont les trieurs qui arrivent à s'y retrouver et à mener leur besogne à bonne fin.

Si l'isolement des laines de finesses différentes pouvait se pratiquer facilement, nos laines trouveraient des utilisations multiples selon leur degré de finesse et par suite de bons prix. Mais le triage en brut étant difficile, fatigant, n'aboutit le plus souvent qu'à un résultat piteux ; tel lot qui a donné un mal inouï n'a, en fin de compte, fourni qu'une proportion dérisoire de laine fine et une proportion énorme de laine grossière. Beaucoup de temps et de peine, par conséquent d'argent auront été malencontreusement perdus. Aussi, nos laines sont-elles surtout utilisées pour la grosse draperie, pour la bonneterie, pour la couverture et pour la matelasserie.

Une toison n'est pas également fine dans toutes ses parties

Dans une toison se rencontrent au moins six degrés de finesses et chaque finesse est localisée dans une région bien déterminée.

Lorsque la toison est à dos, avant la tonte du mouton, il est aisé de se rendre compte que la laine des épaules diffère de la laine des cuisses, laquelle n'est plus la même que la laine du dos ou des flancs, du cou ou de la queue. Il en résulte que dans un lot de laines homogènes, le trieur verra sa besogne facilitée, car il n'aura qu'à prélever sur chaque toison les différentes laines et à les jeter dans des paniers différents ; laines des épaules avec laine des épaules, laine des cuisses avec laine des cuisses et ainsi de suite.

Notons en passant que, sauf en Afrique, les toisons détachées en suint, lorsqu'elles sont déployées reproduisent la forme de la peau étalée du mouton ; dans ces conditions, le repérage des laines par région est très facile. Lorsqu'il s'agit de nos laines, ce triage en brut devient un casse-tête chinois. Les bons trieurs parviennent cependant à s'y retrouver.

En Algérie, si la proportion dans les finesses peut être envisagée, on n'en tient pas un très grand compte, et c'est l'évaluation du rendement qui acquiert, dans l'appréciation des lots, l'importance primordiale. En général, nos laines, en dehors des fraudes dont elles peuvent être l'objet, sont très lourdes, très chargées en matières étrangères. Et cela d'autant plus qu'elles sont plus fines, plus vrillées, plus spiralées, car elles retiennent mieux dans l'enchevêtrement de leurs mèches les impuretés provenant du dehors. Il en résulte que tel ou tel lot, cependant fin, subit une légère dépréciation du fait de sa trop grande lourdeur, que son rendement est fatalement déficitaire.

En règle générale, il est admis que nos laines perdent au lavage 50 à 60 % de leur poids.

Ces chiffres sont une directive, mais ils peuvent varier en plus ou en moins selon les lots considérés.

Nos acheteurs algériens pensent d'ordinaire que les laines tondues aux ciseaux (genre colon) sont fatalement supérieures et, par suite, plus chères que les laines dites arabes provenant du bled et tondues à la faucille. C'est un peu vrai, mais pas dans tous les cas. Il est certain que la coupe aux ciseaux est plus régulière, donne des toisons à mèches relativement égales et exemptes tout au moins des impuretés ultimes provenant du sol où la tonte a eu lieu. Mais il y a laine et laine. Telles toisons dites arabes, c'est-à-dire détachées à la faucille, à même le sol, un peu chargées, seront cependant supérieures à un lot de même

poids, mais composé de toisons grossières quoique légères et propres. La qualité importe également. Lorsque tout à l'heure nous avons noté que l'expert, à propos des laines d'Afrique doit surtout se préoccuper du rendement, nous n'avons pas voulu dire par là qu'il devait faire *fi* des proportions dans les finesses.

Ce que nous voulons faire ressortir ici c'est qu'une laine genre colon n'est pas forcément supérieure, parce que genre colon, et qu'une laine dite arabe n'est pas fatalement mauvaise et inférieure de par sa provenance.

C'est de là que vient l'erreur de nos acheteurs algériens qui sont *fascinés* par la légèreté des toisons, à l'exclusion de leurs qualités de finesse qui sont pourtant un facteur non négligeable. Et l'on comprend pourquoi, lors des achats de laines récemment faits par l'Intendance, on a vu des négociants cruellement déçus par les prix fixés pour leurs laines alors que ces laines avaient été détachées aux ciseaux et rentraient dans la catégorie des laines dites *colon*. Rien d'ailleurs ne fixe mieux les idées que des chiffres :

Voici un lot léger, à fort rendement, mais où la proportion des fines et des grossières est en faveur des laines grossières.

Ce lot en suint pèse je suppose 100 kilos. Il est peu chargé et donnera sûrement au lavage 42 %. Les fines sont dans la proportion de 20 % seulement, les semi-fines et les grossières dans la proportion de 80 %. Cette laine lavée à fond devra fournir une laine fine taxée à 4 fr. 25 le kilo, et une laine secondaire taxée à 3 fr. 25 le kilo. Quel sera le prix du lot en suint, tel qu'il aura été présenté ? Refaisons les calculs déjà faits plus haut :

Les 20 kilos en lavé à 4 fr. 25 =	85 fr.
Les 80 kilos en lavé à 3 fr. 25 =	260 fr.
Les 100 kilos en lavé	345 fr.

Le kilo en lavé revient à 3 fr. 45.

Les 100 kilos rendant 42 kilos coûteront donc :

42 × 3 fr. 45 = 144 fr. 90

Prenons un lot de 100 kilos bien plus chargé, c'est-à-dire

ayant un rendement de 39 %. Supposons les fines représentées par 50 % et les grossières par 50 %. Nous aurons :

50 × 4 fr. 25	=	212 fr. 50
50 × 3 fr. 25	=	162 fr. 50
100		375 fr.

Le kilo en lavé vaut 3 fr. 75 ; les 39 kilos valent :

3 fr. 75 × 39 = 146 fr. 25

Pour l'acheteur algérien, le premier lot qui était supérieur se trouve taxé à 144 fr. 90 et le deuxième lot, qu'il appréciait peu, se trouve atteindre 146 fr. 25. Il arrive que cet écart en faveur des laines non colon se trouve être assez fort pour que les intéressés se montrent mécontents et vouent les experts aux gémonies.

Si le *rendement* lorsqu'il s'agit de lots homogènes est primordial, il demeure encore important dans l'appréciation des lots hétérogènes ; mais il n'est pas tout, et, dans l'évaluation, les proportions dans les finesses doivent entrer en ligne de compte.

Lorsque les lots examinés sont fraudés ou chardonnés, le rendement doit subir une diminution de 2 à 3 % surtout lorsque les laines sont humides.

Laines du territoire d'Aïn-Sefra

De Béchar à Géryville, en passant par Méchéria, on trouve trois groupes de laines :

Les laines bérabers, zouléï ou de Béchar, laines mècheuses, lisses, à brins rectilignes, rappelant la toison des lincoln grossiers. Laines pour la matelasserie par excellence et pour la fabrication des tapis à haute laine, très recherchées pour les fils de chaîne, utilisées en mélange avec la laine du chameau (oubeur) et les poils de caprins pour la confection des flidjs, des gh'raras, des smatt', des amara, des h'mels, des cordages plats, etc. Ces laines sont ordinairement très propres, légères, grâce à la rectilignité de leurs brins, laquelle rend difficile toute adhérence d'impureté.

Malgré cela, les toisons de Béchar offertes au commerce sont souvent lourdes parce que fraudées.

A Ounif, on retrouve cette même variété de laine ainsi que celle des Beni-Guill, qui est bouffante, à mèches fort nerveuses, à brins parfois très fins et vrillés, mais dont la finesse n'égale pas celle des laines hamyan (cercle de Méchéria).

A Aïn-Sefra, en outre des laines précédentes, on trouve des laines jarreuses, à brins cassants, très lourdes, souvent fraudées.

A Méchéria, la proportion de finesse est très forte, les brins sont beaux, soyeux et très propres à la fabrication des draps satin ou des étoffes légères. A côté de cette catégorie fine, il y a des laines zouléï ou lisses et des laines moyennes excellentes pour la grosse draperie.

A Géryville, les toisons sont très étendues, à mèches bien fournies, naturées, avec moins de finesse qu'à Méchéria, mais admirablement belles pour la confection des draps de troupe. Très résistantes aussi.

En certaines années, elles sont très chardonnées. La proportion des jarreux et des gris y est notable.

Le transport des laines (ensachage, pressage, lavage)

Les laines sont, en Algérie, ensachées dans de grands sacs de chanvre ou de jute ; chaque sac de laine pèse de 80 à 120 kilos, selon la propreté des toisons.

Les saches de chanvre abandonnent souvent aux laines des filaments de chanvre difficiles à retirer ensuite et qui, à l'instar du jarre, sont rebelles à la teinture. Cela paraît de peu d'importance et cependant l'inconvénient qui en résulte doit être notable, puisque les industriels de la Métropole s'en sont préoccupés et ont envisagé les moyens de supprimer le chanvre dans les toiles d'emballage.

A un autre point de vue, l'usage des saches fait que la laine expédiée représente un volume assez élevé, qu'il y a lieu d'examiner au point de vue de la question des transports par voie de terre et de mer.

La location des wagons de 4 à 5.000 kilos, par exemple, devient onéreuse quand le chargement trop volumineux n'atteint pas ce tonnage. Tandis que s'il était possible de réduire le volume par tassement, le chargement en serait plus économique parce qu'on pourrait, sous un moindre volume, charger dans un wagon un poids plus élevé. Il en serait de même sur le bateau transporteur.

On réduirait considérablement le cubage occupé par le même stock ensaché si l'on voulait utiliser le pressage au moyen de presses hydrauliques ou de presses mues par traction animale. L'Amérique du Sud, l'Australie, le Cap expédient leurs laines en Europe en balles pressées de 450 à 500 kilos chacune, et jamais les industriels n'ont eu à reprocher au pressage le moindre inconvénient : ni la résistance des mèches, ni l'élasticité des brins n'en sont modifiées. Il y aurait lieu, à notre avis, de recourir au pressage des laines tout comme s'il s'agissait d'expédier de la paille ou du foin.

Mais si, sous le rapport du cubage, le pressage est économique et rationnel, le poids du stock transporté demeure le même, il comprend le poids de la laine d'abord, plus le poids de toutes les impuretés et du suint qu'elles renferment. Il s'ensuit que l'on continue à transporter des inutilités au même prix que la matière laine. Et si l'on se rappelle que les impuretés (corps étrangers, suint, poussières) représentent 50 à 60 % du poids global, on est conduit à se demander pourquoi on n'a pas songé par un lavage du stock à réduire le poids au strict raisonnable.

A ce sujet une question se pose :

Y a-t-il avantage à laver les laines avant leur exportation ?

Nous répondrons tout de suite *non !*

Le lavage préalable des *toisons* destinées à être exportées serait non seulement une opération inutile, mais encore *onéreuse par ses conséquences*, pour ne pas dire désastreuse.

Nous avons montré plus haut que dans une seule et même toison, le trieur peut prélever au moins six portions différentes par leur finesse et leurs qualités. Si le triage en brut est fort aisé sur une toison en suint *non lavée*, il devient impossible dès que la toison a été lavée ; car lors de l'opération du lavage, les mèches sont détachées, triturées, mélangées et toute distinction devient dès lors impossible. Notons que l'industriel, qui fait opérer les classements en suint, lave ensuite chaque catégorie à part, car chaque finesse a une destination et un usage déterminés. Les peignés obtenus ont des prix d'autant plus élevés que les brins en sont plus fins et plus homogènes. Telle laine peignée donnera 178.000 mètres de fil au kilogramme, telle autre 8.000 mètres seulement. On conçoit que l'écart de prix entre ces deux types rendrait une opé-

ration désastreuse si on utilisait des peignés mélangés. L'industriel a besoin de faire trier en brut, en suint, avant tout lavage ; c'est pourquoi le lavage préalable de nos laines avant leur expédition dans la Métropole serait de toutes façons *onéreux*, car d'un lot qui eût fourni des catégories de choix à côté de catégories grossières, il ferait un méli-mélo bon pour bourrer des matelas ou pour fabriquer des tapis et des carpettes.

Le lavage des *débris* serait parfaitement logique, parce que les débris ne sont pas triés ; on les lave en bloc et on les *carde* pour la fabrication des tapis et des carpettes ou même des grosses couvertures.

Les *débris* proprement dits sont parfois, en raison de leur prix abordable, utilisés, après lavage, pour la matelasserie ; mais, à l'époque présente, les substances textiles ont acquis une plus-value énorme et l'industrie du vêtement a tendance à tout absorber.

En pays indigène, après la tonte, les femmes et les enfants glanent les débris des toisons et les mettent de côté. Généralement ce sont les Kabyles ambulants qui les collectent en échange de marchandises variées et de pacotille. Dans les débris provenant des toisons se trouvent parfois des rognures de burnous, ou de haïks ; mais dans les centres indigènes où l'on tisse beaucoup, les rognures de tissus sont amassées et cédées à part.

*
* *

En France, le troupeau ovin, déjà en décroissance avant la guerre, a été fort entamé depuis le début des hostilités, des mesures ont été heureusement prises pour parer à sa ruine, mais sa reconstitution sera lente ; il est vrai de dire que pour l'industrie textile nos usines étaient tributaires de l'Argentine, de l'Australie et du Cap ; aussi malgré la maîtrise des mers et notre alliance avec l'Angleterre, la guerre, en élevant les frêts, a-t-elle entraîné dans le prix des laines une hausse notable ; il a donc été nécessaire pour nous de songer à réserver à notre usage exclusif le produit total en laines de notre colonie nord africaine. Mais la matelasserie continue à absorber un stock énorme de laines et le moment est venu de songer à utiliser des produits nouveaux dont la valeur et les propriétés étaient jusqu'ici négligées ou même insoupçonnées.

Le *kapok*, dans l'avant-guerre, commençait déjà à faire ses preuves en matelasserie ; malgré sa combustibilité ou plus exactement son inflammabilité excessive, il n'a donné lieu, depuis son emploi, à aucun inconvénient.

Il a été utilisé en matelasserie pour les édredons, les couvertures, les dessus de lit (lesquels ne sont autre chose que des édredons étalés, réduits à l'épaisseur d'une grosse couverture et qui renferment une couche de kapok).

Or, nous possédons dans le Sud Oranais, ainsi que dans les régions lacustres de l'Algérie, un duvet végétal provenant de l'inflorescence d'une plante aquatique (la massette, *Typha latifolia*) qui, dans la confection des *oussadas* ou plutôt dans le rembourrage des coussins, a manifesté des propriétés remarquables de légèreté et d'élasticité. Malgré cela, nous ne la préconiserions pas pour la matelasserie, car elle ne se manipule pas aisément et ne peut se laver. Elle est constituée par de petits flocons duveteux fort légers, qui s'éparpillent dans l'air avec la plus grande facilité, à tel point que, pour la mettre en coussins, on est obligé d'opérer avec précaution, sous un drap, pour en éviter l'éparpillement dans l'atmosphère. Mais, une fois enfermé dans le coussin, l'édredon ou le dessus de lit, ce duvet manifeste ses propriétés de légèreté, d'athermanéité et d'élasticité (sans conserver la moindre déformation) de façon très remarquable. La plante qui le fournit pousse abondamment dans l'Oued-Béchar [1] et son extension naturelle pourrait être facilitée et exploitée largement.

Nous avons pensé à utiliser ce duvet végétal là où le lavage et la réfection ne s'imposent pas comme pour les matelas.

D'aucuns penseront que la fin des hostilités ne saurait encore être trop éloignée, et que la paix obtenue par la victoire de nos armes nous dispensera de recourir à des utilisations que seules, les circonstances actuelles peuvent suggérer. Nous ne partageons pas leur avis et nous estimons que rien ne doit être négligé qui peut utilement et économiquement suppléer à une matière première plus coûteuse. Si cette guerre a semé des ruines et des deuils, elle a réveillé chez nous cet esprit d'initiative et de réalisation qui, en s'exerçant dans le domaine de la défense

1 La massette croît dans presque tous les marécages et oueds marécageux de l'Algérie.

nationale (alors qu'on nous le déniait complètement), a étonné le monde.

Il est nécessaire, indispensable, que ce renouveau d'énergie ne retombe pas en sommeil, sinon nous succomberons dans la terrible lutte économique qui succèdera à l'horrible lutte par les armes.

*
* *

Notre mission, en ce qui concerne la question des laines, est momentanément terminée. Nous avons eu surtout pour but d'apporter notre modeste contribution à l'étude des sous-produits de notre industrie pastorale. Nous nous sommes efforcé de faire connaître à ceux que l'avenir de notre colonie intéresse le problème si complexe que soulève la question lainière. Nous nous sommes placé au point de vue algérien et nous n'avons fait que tracer un programme, un plan qui nous servira ultérieurement à une étude plus complète. Les idoines en la matière sont généralement des courtiers ou des négociants qui ont acquis leurs connaissances par une longue pratique ; on ne peut s'attendre à les voir livrer au papier ce qu'ils ont, pour ainsi dire à leur insu, péniblement acquis ; les neuf dixièmes ne sauraient le faire utilement et, en supposant qu'ils y songent, ils ont autre chose à faire qu'à écrire. Nous avons cru utile de le faire à leur place. Exerçant depuis douze ans au Pays du Mouton, nous étant attaché spécialement à l'étude de ce petit ruminant, dont l'élevage est si plein d'intérêt, nous n'avons pas dédaigné de nous occuper de ses sous-produits, de leur utilisation, des transactions et des fraudes dont ils sont parfois l'objet. Notre connaissance de la langue du pays et des mœurs et procédés commerciaux de ses habitants, ont singulièrement facilité notre tâche, en sorte que nous nous sommes trouvé dans les meilleures conditions possibles pour mener cette étude à bonne fin. Si ces notes peuvent être un jour de quelque utilité dans l'étude générale de notre industrie pastorale, nous en serons pleinement satisfait.

C. BEN DANOU,

Ancien Préparateur d'Hygiène et de Zootechnie
à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier.
Vétérinaire Vaccinateur à Méchéria (Sud Oranais).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 30 Novembre 1916

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin	729,4	13,6	21,4	17,5	13,2	70,0	254,4	2,3	2,0	S. E.	1,2	3,4	10,5	7
Juillet	729,1	17,2	24,6	20,9	14,4	72,0	274,6	0,0	0,0	S. E.	1,3	2,0	11,5	8
Août	729,0	17,4	25,8	21,6	15,2	71,0	210,2	0,0	0,0	S. E.	1,4	3,1	12,5	10
Septembre	731,2	14,2	19,6	16,9	12,3	70,0	200,4	27,2	4,0	N. W.	1,2	3,0	12,5	11
Octobre	729,7	12,8	17,8	15,3	11,9	71,0	210,6	2,0	2,0	N. W.	1,3	2,9	14,5	12
Novembre	730,4	11,0	16,4	13,7	9,2	70,0	220,4	51,5	9,0	N. W.	1,4	3,5	15,5	15
TOTAUX							1.370,6	83,0	17,0					63

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro.*
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées.*

A. GUILLAUME.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er Juin au 30 Novembre 1916

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 30 novembre 1915	TOTAUX du 1er juin au 30 novembre 1916
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. E.	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	3
N. E.	0	4	0	0	2	2	0	4	4	1	5	5	1	4	1	1	7	2	55	43
E. N. E.	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
E.	2	0	1	4	5	7	3	7	0	0	0	2	0	2	2	2	0	2	31	39
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
S. E.	13	13	13	16	20	14	14	14	14	12	12	12	12	15	15	9	12	11	241	241
S. S. E.	0	3	1	6	4	1	2	2	3	3	0	1	3	0	2	2	4	1	33	38
S.	4	2	2	0	0	0	2	2	1	3	1	4	1	0	4	3	1	1	59	31
S. S. W.	0	2	1	0	0	0	2	1	0	2	0	0	14	10	4	9	6	10	0	61
S. W.	6	3	6	4	0	3	8	0	8	9	12	6	0	0	2	2	0	1	127	70
W. S. W.	2	1	3	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	11
W.	2	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	6
W. N. W.	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. W.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Totaux...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION

DANS LES

PORTS

du Département d'Oran

MOUVEMENT COMMERCIAL



Mouvement de la Navigation du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1915

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES		SORTIES		Entrées et Sorties réunies	
	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage
Français	1.666	1.114.791	1.668	1.117.681	3.334	2.232.472
Anglais	667	1.561.520	677	1.575.710	1.344	3.137.230
Grec	270	490.064	270	489.888	540	979.952
Italien	149	145.241	150	144.313	299	289.554
Norvégien	60	84.366	57	83.325	117	167.691
Espagnol	216	64.102	211	62.636	427	126.738
Danois	43	43.049	39	41.259	82	84.308
Américain (U. S. A.)	7	23.562	7	23.562	14	47.124
Suédois	19	22.119	19	22.124	38	44.243
Belge	12	18.372	12	18.372	24	36.744
Japonais	3	9.245	3	9.245	6	18.490
Russe	4	8.068	4	8.068	8	16.136
Hollandais	2	4.514	2	4.514	4	9.028
Brésilien	1	1.605	1	1.605	2	3.210
Argentin	1	1.041	1	1.041	2	2.082
Persan	1	1.038	1	1.038	2	2.076
Portugais	7	957	8	1.106	15	2.063
Australien	1	64	1	64	2	128
TOTAUX en 1915	3.129	3.593.718	3.131	3.605.551	6.260	7.199.269
— en 1914	3.240	3.557.302	3.231	3.558.036	6.471	7.115.338
DIFFÉRENCE 1915	— 111	+ 36.416	— 100	+ 47.515	— 211	+ 83.931

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1915

(Entrées et sorties réunies)

DÉSIGNATION DES PORTS	ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES	
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGE
Oran	3.129	3.593.718	3.131	3.605.551	6.260	7.199.269
Mers-el-Kébir	194	13.626	196	14.048	390	27.674
Mostaganem	467	238.332	467	238.332	934	476.664
Arzew	203	113.952	202	114.741	405	228.693
Beni-Saf	155	104.071	156	106.100	311	210.171
Nemours	31	12.117	32	12.495	63	24.612
Honaïne	21	1.766	21	1.766	42	3.532
Kiss-Adjeroud	83	15.195	83	15.195	166	30.390
Cap Kelah	29	25.978	29	25.978	58	51.956
Totaux en 1915	4.312	4.118.755	4.317	4.134.206	8.629	8.252.961
Totaux en 1914	4.782	4.503.801	4.785	4.510.097	9.567	9.013.898
Différence en plus	»	»	»	»	»	»
Différence en moins	470	385.046	468	375.891	938	760.937

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1915

comparé au mouvement de l'année 1914, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1915	Totaux en 1914
Animaux vivants — bêtes de somme..	Tête	1.385	1.989	3.374	3.629
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine..	»	4.350	6.262	10.612	9.440
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	497.008	1.714	498.722	323.048
Peaux brutes fraîches ou sèches...	Kilog.	1.037.400	17.000	1.054.400	935.000
Laine en masse..........	»	3.289.500	24.300	3.313.800	2.590.100
Poissons de mer — frais.........	»	396.100	402.500	798.600	161.100
Poissons de mer — salés ou conservés..	»	258.600	287.600	546.200	600.500
Os, sabots, cornes de bétail	»	»	»	»	836.500
Céréales en grains — froment	Quintal	588.899	13.066	601.965	628.325
Céréales en grains — avoine.........	»	420.820	31.346	452.166	581.924
Céréales en grains — orge...........	»	150.936	25.572	176.508	419.329
Céréales en grains — maïs	»	1.920	104	2.024	13.536
Farine de froment........	»	43.334	64.351	107.685	128.786
Semoules en gruau.......	Kilog.	70.100	1.097.100	1.167.200	4.608.900
Légumes secs et leurs farines....	»	3.268.900	1.447.900	4.716.800	2.784.600
Pommes de terre.........	»	173.600	1.486.700	1.860.300	2.206.500
Fruits frais de table......	»	9.257.100	969.800	10.226.900	9.268.000
Marcs de raisin et moûts .	»	»	»	»	2.027.100
Fruits secs ou tapés......	»	476.400	201.800	678.200	631.000
Graines et fruits oléagineux	»	»	»	»	80.800
Tabac en feuilles.........	»	1.400	402.300	403.700	58.600
— fabriqué........	»	810.600	1.412.600	2.313.200	1.661.5[illegible]
Huile fixe d'olives.........	»	173.400	138.700	312.100	363.10[illegible]
— de graines grasses...	»	12.820	92.200	105.020	200.7[illegible]

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	A DESTINATION de France	A DESTINATION de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1915	Totaux en 1914
Résines et produits résineux	Kilog.	200	1.000	1.200	330.400
Racines, herbes et fleurs médicinales.	»	11.000	7.000	18.000	29.800
Liège	»	22.200	17.000	39.200	199.000
Coton	»	»	200	200	5.000
Crin végétal	»	4.826.900	9.890.700	14.717.600	26.529.100
Alfa	»	36.800	74.597.000	74.633.800	76.633.100
Écorces à tan	»	4.111.800	145.000	4.256.800	2.464.600
Légumes frais	»	4.834.500	725.700	5.560.200	10.357.100
Fourrages	»	»	27.028.300	27.028.300	34.015.800
Son	»	»	»	»	11.040.300
Drilles	»	664.500	110.900	775.400	783.600
Mistelles	Litre	1.056.700	100	1.056.800	4.063.900
Vin ordinaire	»	219.688.400	11.560.400	312.248.800	150.176.200
— de liqueurs	»	285.000	136.900	421.900	552.500
Eaux-de-Vie et spiritueux (alcool pur)	»	975.100	159.800	1.174.900	783.400
Esprits de toutes sortes	»	680.400	20.800	701.200	390.100
Marbres bruts	Kilog.	»	7.000	7.000	271.800
Kaolin, terre à infusoires	»	519.900	3.375.200	3.895.100	830.100
Briques, plâtre, chaux, ciments	»	»	66.500.000	66.500.000	2.820.000
Goudron minéral	»	»	1.700	1.700	10.000
Minerai de fer	»	6.000.000	255.701.000	261.701.000	581.954.000
Minerai de cuivre	»	»	»	»	»
Minerai de plomb	»	1.000	»	1.000	7.000
Minerai de zinc	»	374.000	463.000	837.000	1.702.000
Sel brut et raffiné	Quintal	12.400	7.470	19.870	64.094
Lie de vin	Kilog.	1.466.800	»	1.466.800	1.580.600
Tartre brut	»	448.500	600	449.100	437.100
Ouvrage en sparterie	»	294.600	71.800	366.400	625.800
Colis postaux	Nombre	90.154	7.629	97.783	85.749
Id.	Kilog.	533.994	46.274	580.268	503.267

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1915	Totaux en 1914
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	46	99	145	3.063
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	405	57	462	1.087
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	»	49.574	49.574	119.852
Viandes salées et conservées	Kilog.	153.100	61.000	214.100	309.000
Graisses animales autres que de poissons	»	95.700	240.400	336.100	463.900
Beurre et fromages	»	310.500	230.400	540.900	1.617.200
Poissons de mer salés ou conservés	»	405.800	227.300	678.100	1.376.000
Céréales en grains	Quintal	612	87.687	88.299	295.509
Farines	»	1.461	27	1.488	20.152
Semoules et pâtes d'Italie	Kilog.	349.100	1.600	350.700	1.732.100
Riz	»	2.986.300	948.900	3.935.200	2.313.100
Légumes secs et leurs farines	»	287.700	17.300	305.000	5.154.000
Marrons et châtaignes	»	511.300	2.900	514.200	509.500
Pommes de terre	»	7.415.700	2.412.100	9.827.800	9.497.800
Fruits de table — frais	»	411.600	3.314.400	3.726.000	3.713.200
Fruits de table — secs ou tapés	»	213.000	174.400	360.400	941.000
Sucres	»	26.939.600	1.756.900	28.696.500	23.521.800
Cafés	»	400	4.093.200	4.093.600	3.827.600
Chocolat	»	494.500	2.300	496.800	506.600
Poivre, cannelle, muscade, clous de girofle, macis et vanille	»	5.500	142.700	148.200	185.500
Thés	»	1.000	678.000	679.000	343.600
Tabacs en feuilles ou en côtes	»	»	1.789.000	1.789.000	1.388.300
Tabac fabriqué	»	7.600	163.600	171.200	135.900
Huile fixe d'olives	»	24.300	311.600	335.900	270.100
Huiles de graines grasses	»	4.725.700	1.077.900	5.803.600	6.872.300
Bois à construire	1.000 K.	7.096	»	7.096	22.174
Merrains de chêne et autres	Kilog.	3.900.000	1.130.000	5.030.000	1.479.700

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1915	Totaux en 1914
Légumes frais ou conservés	Kilog.	72.100	210.700	282.800	669.400
Vins ordinaires........ ..	Litre	255.800	27.200	283.000	315.200
Vins de liqueur	»	484.200	31.200	515.400	517.200
Alcool, eaux-de-vie et esprits de toutes sortes..	»	597.100	9.000	606.100	2.452.300
Eaux minérales..........	Kilog.	1.167.600	1.000	1.168.600	1.881.400
Matériaux de construction	»	29.428.000	1.345.000	25.773.000	64.642.800
Soufre	»	3.608.000	»	3.608.000	3.706.000
Houille crue et agglomérée	Quintal	2.860	5.365.840	5.368.700	4.241.140
Huiles minérales raffinées.	Hectol.	18.600	12.701	31.301	51.055
Huiles lourdes......... ..	Kilog.	1.179.100	161.100	1.340.200	6.461.500
Fers, fontes et aciers.. ..	»	2.434.400	10.551.400	12.985.800	30.277.300
Carbure de calcium	»	1.117.600	»	1.117.600	1.720.900
Sulfate de cuivre	»	208.700	5.600	214.300	316.000
Superphosphates et engrais	»	669.400	»	669.400	5.930.700
Savons de parfumerie et autres ...	»	6.390.300	5.500	6.395.800	5.905.400
Chicorée brûlée ou moulue.	»	234.900	5.600	240.500	407.100
Bougies de toutes sortes .	»	1.472.900	400	1.473.300	1.509.200
Poteries, faïences et porcelaines. .	»	957.600	204.500	1.162.100	4.592.000
Verres et cristaux.......	»	887.900	141.100	1.029.000	2.854.900
Fils, ficelles et cordages..	»	561.400	345.100	906.500	1.607.500
Sacs vides en jute	»	1.876.500	389.900	2.266.400	2.039.300
Tissus de lin et de chanvre	»	39.800	300	40.100	151.400
— de coton	»	1.645.100	646.100	2.291.200	2.373.000
— de laine..........	»	37.800	43.400	81.200	189.400
— de soie...........	»	2.300	»	2.300	4.600
Vêtements et lingerie.....	»	190.500	37.500	228.000	360.300
Papier et ses applications..	»	3.917.500	410.400	4.327.900	5.239.900
Peaux et pelleteries ouvrées	»	289.700	56.400	346.100	574.400

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	PROVENANT de France	PROVENANT de l'Étranger et des Colonies	Totaux en 1915	Totaux en 1911
Bijouterie et horlogerie...	Kilog.	7.300	600	7.900	42.580
Machines et mécaniques..	»	801.600	564.500	1.366.100	3.825.100
Autres ouvrages en métaux	»	4.028.000	325.000	4.353.000	9.774.100
Meubles et ouvrages en bois	»	574.000	127.000	701.000	5.052.900
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie..	»	127.000	164.000	291.000	468.600
Carrosserie.............	»	92.300	2.000	94.300	372,300
Bimbeloterie, tabletterie et brosserie	»	136.000	4.200	140.200	257.200
Colis postaux............	Nombre	151.522	4.294	155.816	274.045
Id.	Kilog.	1.148.287	28.685	1.176.972	2.094.151

A. TOURNIER.

BIBLIOGRAPHIE

(Ouvrages offerts à la Société)

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE DES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU RÉGIME DOUANIER ALGÉRO-MAROCAINS, par Ed. Déchaud, 1 vol. broch. in-4°, 125 p. Oran, D. Heintz et fils.

Par arrêté du 10 novembre 1915, M. le Gouverneur Général de l'Algérie a constitué une Commission chargée d'étudier les diverses questions économiques intéressant l'Algérie en vue des modifications que vont nécessiter les événements actuels. Il s'agit surtout de prévoir les conditions dans lesquelles l'Algérie sera traitée au point de vue douanier vis-à-vis du Maroc.

Pour faciliter la tâche de la grande Commission, il a été créé des Sous-Commissions locales qui ont été chargées d'enquêter sur place et de transmettre les résultats de leurs délibérations à la Commission centrale qui établira le rapport d'ensemble.

La Sous-Commission constituée à Oran se mit aussitôt à l'ouvrage et, sous l'impulsion de la Chambre de Commerce d'Oran, qui ne néglige aucune occasion de prendre la défense des intérêts économiques de l'Oranie, une enquête approfondie a eu lieu. Les travaux terminés, M. Ed. Déchaud, le distingué secrétaire général de la Chambre de Commerce, fut chargé d'établir le rapport à transmettre à la Commission centrale d'Alger.

Il serait trop long d'étudier en détail le magistral rapport de M. Déchaud, travail qui témoigne chez son auteur d'une connaissance profonde des questions économiques algéro-marocaines. Nous ne pouvons non plus reproduire les avis des personnes compétentes qui ont bien voulu remplir consciencieusement leur rôle de commissaire. Toutes ont été d'accord pour déclarer qu'il était nécessaire, indispensable, politique, de laisser, autant que le permettent les traités franco-anglais et franco-espagnol, la porte ouverte entre le Maroc et l'Algérie.

Toutefois considérant que la loi du 17 juillet 1867 doit être forcément modifiée, afin d'empêcher que les produits d'industrie étrangère pénétrant au Maroc, ou fabriqués sur place par des étrangers, ne viennent concurrencer les produits français transitant par l'Algérie, — la Sous-Commission a estimé qu'il y avait lieu de sauvegarder les intérêts du commerce national.

Sur ce point tout le monde est d'accord. Il n'en est pas de même pour certaines questions de détail. De sérieuses divergences d'opinion se sont manifestées au sein de la Sous-Commission, en ce qui concerne les marchandises *fabriquées* par transformation directe de certains produits naturels du sol : vins, farines, semoules, etc., mais principalement le vin. La question du vin a dominé tout le débat, comme elle a pris d'ailleurs la plus grande importance à la Commission des Douanes du Parlement, où M. Barthe, député de l'Hérault, a été chargé de rapporter le projet relatif à l'abrogation et à la modification de la loi de 1867. La réglementation proposée ne tend à rien moins qu'à restreindre, à paralyser la culture de la vigne au Maroc.

Au sein de la Sous-Commission d'Oran, le représentant le plus autorisé du commerce des vins, M. Kruger-Nissolle, a protesté énergiquement contre l'adoption de mesures qui, en gênant le commerce, favorisent, dans certains cas, non seulement la spéculation, mais aussi le commerce étranger. Lorsque le Midi viticole aura obtenu satisfaction en ce qui concerne le Maroc, il demandera à cor et à cri l'application du même régime à l'Algérie.

L'opinion de M. Kruger n'a pas été partagée par tous ses collègues. Il nous paraît pourtant que ce n'est pas aux colons algériens à réclamer pour les colons marocains, souvent leurs enfants, des mesures prohibitives qu'ils ont jugé vexatoires, antilibérales, impolitiques même, quand, à maintes reprises, la Confédération Viticole du Midi en demandait l'application à l'Algérie.

Mais, étant donné les tendances du Gouvernement et de la Commission des Douanes du Parlement, la Sous-Commission a estimé qu'il serait peut-être nécessaire de faire des concessions et, si les Chambres le proposaient, de se rallier au principe du contingentement. On l'appliquerait au Maroc, comme on l'a fait pour la Tunisie. Quant à l'Algérie, en attendant qu'elle subisse le même sort, elle se trouvera enserrée, au moins au point de vue économique, entre deux protectorats français qui seront pour elle des Etats étrangers.

Ce n'est pas pour être ensuite traités en parias que Tunisiens, Algériens et Marocains (colons et indigènes) versent sans compter le plus pur de leur sang sur la terre de France.

Il est évident qu'il est d'une nécessité absolue de protéger l'agriculture, l'industrie et le commerce français contre la concurrence étrangère ; mais étendre le protectionnisme à nos possessions coloniales nous paraît un non-sens.

En présence de pareilles tendances, on en arrive à se demander pourquoi la France a acquis des colonies, organisé des protectorats, si les Français intrépides qui vont y coloniser sont esclaves de lois, de règlements qui les empêchent de tirer le meilleur

parti possible des terres qu'ils arrosent de leur sueur et fertilisent de leurs os.

Pour ce qui concerne le vin, il est permis d'espérer que le rapport de M. Barthe, établi *avant la guerre*, sera, le moment venu, sérieusement retouché. Sur le front les poilus perdent le goût de l'alcool pour prendre celui du « pinard ». Tous, après la paix, voudront continuer à boire du vin ; mais ils ne le pourront que s'ils le paient à un prix raisonnable. Il est donc d'un intérêt national de ne pas en restreindre la production et, par suite, l'importation sur le marché français.

F. DOUMERGUE.

L'ÉGLISE DU PRÊTRE ALEXANDER DÉCOUVERTE A BULLA REGIA EN 1914, par le Dr Carton, correspondant de l'Institut (Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1915, p. 116).

Continuant les fouilles qui ont déjà donné de si magnifiques résultats à *Bulla Regia*, le docteur Carton a fait une nouvelle et intéressante découverte. Il s'agit d'un monument déblayé dans la périphérie de la ville et qui était, selon toute vraisemblance, une église, l'église du prêtre *Alexander*.

Ce monument comprend une nef, longue de $5^{m}15$, large de 4 mètres, flanquée de deux bas-côtés de $2^{m}60$ de largeur. Les murs qui séparent la nef des bas-côtés présentent chacun six auges.

Le *quadratum populi*, réservé aux fidèles, était séparé du *presbyterium* par une longue marche. Celle-ci portait deux hautes colonnes à beaux chapiteaux, retrouvés sur place, l'un byzantin, l'autre à feuilles d'acanthe. Le *presbyterium* n'est pas ici en abside : il est rectangulaire, particularité qui n'est pas rare en Afrique.

L'intérêt de la découverte consiste surtout dans la multitude et la variété des objets trouvés. Dans le sanctuaire, M. le docteur Carton découvrit un reliquaire de plomb en forme de cassette, abrité sans doute sous le *ciborium* dont les débris de colonnes jonchaient le sol.

Les *secretaria* qui flanquaient le *presbyterium* offraient toutes sortes d'objets comestibles calcinés : grains de blé, haricots, amandes, noyaux de cerises, d'olives, etc. Une de ces sacristies contenait surtout des débris de coupes en verre et parmi des amphores encore debout, trois croix de métal dont l'une porte le nom, en lettres grecques, du prêtre Alexander.

M. le docteur Carton décrit les vases, les grandes amphores et surtout certains vases peints, en tout semblables aux poteries puniques et plus tard kabyles. C'est une preuve de la survivance, parmi les Kabyles de l'art punique, que l'influence romaine n'a pu anéantir.

Les auges seraient des aménagements pour les agapes et pour recueillir les aumônes des fidèles en faveur des pauvres.

Enfin, d'après M. Carton, ce monument aurait été élevé vers la fin du VIe siècle.

Cette brochure apporte une nouvelle contribution à l'histoire des églises de l'Afrique romaine et de telles découvertes doivent grandement encourager M. le docteur Carton dans la tâche qu'il accomplit.

Abbé FABRE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

SÉANCE DU 3 JUILLET 1916

Présidence de M. DOUMERGUE, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. DOUMERGUE, POCK, TOURNIER, DANGLES, DUPUY, Abbé FABRE, PELLET, PÉREZ, FLAHAULT.

Absents excusés : MM. Général BASCHUNG, BÉRENGER, ARAMBOURG, HUOT, LEMOISSON, DE PACHTERE, ROUX-FREISSINENG, mobilisés ; RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, KRIÉGER, LAMUR, PONTET, Docteur SANDRAS.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président annonce la mort récente de M. Onésime Reclus. Il rappelle que le savant auteur de *France, Algérie, Colonies*, fut un grand admirateur de notre terre africaine ; que, vers 1901, Onésime Reclus vint à Oran et fit partie de notre Société.

Sont admis comme membres titulaires : MM. le baron de MESNARD et STUDLER, présentés à la dernière séance.

M. BRUNEL remercie le Comité du témoignage de sympathie dont il a été l'objet à la dernière séance et qui lui permet de rester membre titulaire de la Société.

Le Président communique une lettre de M. le commandant BÉRENGER, actuellement à Corfou, et qui sait, malgré de très prenantes occupations militaires, trouver un moment de loisir pour nous donner de ses nouvelles. Le Président est chargé de renouveler à notre dévoué Secrétaire général le souvenir amical et les meilleurs souhaits de tous ses collègues.

Le Comité accepte l'échange de publications qui lui est proposé par la *Société d'Histoire Naturelle d'Alger*.

La Société a reçu pour sa Bibliothèque :

De M. Ed. Déchaud : *Rapport présenté au nom de la Sous-Commission chargée de l'examen des questions relatives au commerce et au régime douanier algéro-marocains.* Des remerciements sont votés à notre collègue.

Au sujet du rapport de M. Déchaud, M. Dupuy, membre de la Sous-Commission, fait un intéressant exposé de la question douanière algéro-marocaine. Il fait connaître les desiderata de la Chambre de Commerce, aux vues de laquelle se range le Comité de la *Société de Géographie*. Liée par le traité d'Algésiras, la France n'a pas les mains très libres ; mais dans la limite des traités, elle doit faire tout ce qui est possible pour que le sang versé, l'or dépensé ne l'aient pas été entièrement pour le bénéfice du commerce étranger. La solution se trouve surtout dans l'amélioration des moyens de transport et la réduction des tarifs.

Mais pour cela il est nécessaire que l'Algérie fasse les sacrifices nécessaires, il faut qu'en Oranie certains intérêts communaux cessent de se dresser en travers des intérêts généraux. Et, puisque le seul remède paraît être dans l'amélioration des voies ferrées, il faut à tout prix prolonger la voie large jusqu'à Fez et relier Marnia à Oran par le chemin le plus court, ce qui, avec l'abaissement des tarifs de pénétration, permettra à notre commerce de soutenir la lutte contre la concurrence étrangère que favorise le port franc de Melilla.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire général, Signé : FLAHAULT.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 2 Octobre 1916

Présidence de M. Doumergue, président

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Dangles, Abbé Fabre, Kriéger, Lemoisson, Pellet, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Arambourg, Huot, de Pachtere, Roux-Freissineng, mobilisés ; Déchaud, Dupuy, René-Leclerc, Dr Sandras.

Absent : M. Pontet.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et adopté.

Le Président, avant d'aborder l'ordre du jour, annonce le décès de deux de nos sociétaires : M. le capitaine Maurice Petit, décoré de la Croix de guerre, au Maroc, parti pour le front français à la fin de juin dernier, tué à l'ennemi à M...., le 13 août 1916 et M. Louis Lamur, conseiller général et délégué financier, président de la Société d'Agriculture d'Oran, décédé subitement le 25 septembre 1916.

Le Président rappelle que M. le capitaine Petit, travailleur infatigable, a donné au Bulletin des notes sur la préhistoire qui ont été remarquées ; que M. Lamur avait toujours mis son influence au service de la Société. Des condoléances ont été adressées aux veuves et aux familles de nos confrères, et le Comité s'y associe très vivement.

Le Président annonce aussi le décès de M. Marie-Eugène Gallois, voyageur, publiciste et conférencier, décédé à Paris, le 29 juin dernier. M. Gallois n'était pas un inconnu pour les membres de la Société qui n'ont pas oublié la belle conférence qu'il fit, en 1910, sur son voyage au Spitzberg. Le Comité adresse un souvenir ému à l'intrépide voyageur géographe.

Le Président rappelle que notre collègue M. le capitaine Huot a été promu chef de bataillon et maintenu au poste de confiance que lui a valu sa longue pratique du Service des Affaires Indigènes.

Le Président transmet au Comité le bon souvenir de M. le commandant Bérenger, notre secrétaire général, venu à Oran en permission pendant les vacances. Il l'a chargé d'exprimer à ses collègues ses regrets de n'avoir pu les voir tous pendant son trop court séjour en Oranie.

Le Président donne aussi des nouvelles de M. le commandant Paul Azan, qui a été deux fois blessé à l'ennemi et cette fois assez grièvement. Les meilleurs vœux lui sont renouvelés.

M. le Gouverneur Général a bien voulu remarquer le travail de M. le capitaine Noël sur les Hamyans publié dans notre Bulletin ; il a chargé le Président de transmettre ses félicitations à l'auteur.

Pendant les vacances, M. le Président de la Chambre de Commerce de Mostaganem nous a demandé des renseignements sur les documents que la Société possède sur la région de Mostaganem. Notre bibliothèque a été mise à sa disposition.

Le Président communique de la part de M. le lieutenant Campardou une photographie de la grotte de Taza.

Le Comité autorise le Trésorier à consacrer au prochain

Emprunt national une somme de 8.000 francs devenue disponible par suite de placements arrivés à échéance.

Un de nos sociétaires a proposé au Comité, pour le Bulletin, un travail sur des Stations rupestres. Le Président lui a fait entrevoir qu'il serait difficile, dans les conditions actuelles, d'engager la dépense considérable qu'exigerait la reproduction des « nombreuses » photographies que comporte ce travail. Il a demandé à notre distingué collègue de communiquer ses planches au Comité qui décidera.

M. Hirn, sociétaire, a bien voulu offrir à la Bibliothèque : *Excursions dans les Pyrénées, Voyage en Indo-Chine*, par J. B. H. Bonadona. Le Comité l'en remercie.

M. Flahault annonce de la part de notre collègue M. Bister que le fils de ce dernier a dessiné quelques monuments et inscriptions des ruines de Mina et les a fait parvenir au Président. Ces dessins seront joints à la note de M. Pellet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Pour le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : FLAHAULT. Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 6 Novembre 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Déchaud, Kriéger, Lemoisson, Pérez, Dr Sandras, Flahault.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Arambourg, Huot, Roux-Freissineng, mobilisés ; Dangles, Dupuy, Abbé Fabre, Pellet.

Absent : M. Pontet.

Le Président rappelle les nouveaux deuils qui viennent de frapper la Société : M. de Pachtere, sous-lieutenant de zouaves, tué à l'assaut de Florina, et M. le lieutenant Suquet, du 2e Zouaves, mort à l'Hôpital d'Oran d'une maladie contractée à l'Armée

d'Orient. Le Comité s'associe aux sentiments de condoléances exprimés par le Président aux familles de nos regrettés et glorieux confrères.

Le Président annonce aussi la mort sur le front de M. le lieutenant François DE LAMOTHE, tué dans la Somme d'un éclat d'obus, à l'âge de 21 ans. Les condoléances de la Société ont été adressées à son père le général DE LAMOTHE, notre confrère.

Le Président fait connaître enfin le décès à Alger de M. Emile Maupas, l'un des premiers naturalistes qui se soient intéressés à l'Algérie, et dont des études sur la Biologie des Foraminifères lui valurent un grand prix de l'Institut. M. Emile Maupas était depuis de longues années conservateur de la Bibliothèque nationale d'Alger.

Nos confrères le lieutenant GAROBY, grièvement blessé en Tunisie, a été décoré de la Croix de guerre et nommé chevalier de la Légion d'honneur ; M. VOINOT a été promu chef d'escadron d'artillerie. Des félicitations sont votées à nos deux distingués confrères.

Le Président donne de bonnes nouvelles de M. le commandant Paul AZAN qui, quoique non encore suffisamment guéri, a pu reprendre du service.

Des félicitations sont adressées à M. FLAHAULT au sujet de la Croix de guerre décernée à son fils, sergent du génie.

Enfin, le Président donne les meilleures nouvelles et transmet l'aimable souvenir de notre Secrétaire général le commandant BÉRENGER, rentré à son poste à Corfou en excellente santé.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Le Comité décide d'appuyer un vœu présenté par M. ARAMBOURG père et proposé par la Chambre d'Agriculture d'Oran. Les pluies ayant été très rares dans le Sud Oranais jusqu'au 24 octobre, les pâturages manquent ; les brebis n'ayant pas de lait, les agneaux périssent, et 500.000 moutons sont exposés à mourir de faim et de misère. Dans ces conditions, M. ARAMBOURG et la Chambre d'Agriculture demandent que les troupeaux du Sud soient autorisés provisoirement à transhumer dans les forêts du Tell. Le Comité s'associe à ce vœu.

La Société « *Les Amis du Mont Saint-Michel* », préoccupée de conserver au Mont Saint-Michel son cadre naturel et son caractère d'insularité, proteste contre les retards apportés à la suppression des digues, présente un projet de travaux propres à éviter l'ensablement tout en assurant une communication constante entre la côte et le Mont.

Le Comité, estimant qu'au moment où tant de nos richesses archéologiques disparaissent, détruites par le vandalisme allemand, il importe de préserver les monuments qui font la gloire de la France, s'associe au vœu des « *Amis du Mont Saint-Michel* ».

Le Président annonce qu'il va recevoir pour le Bulletin un travail sur des tribus marocaines.

En fin de séance, M. Déchaud donne quelques aperçus sur le voyage qu'il vient de faire au Maroc à l'occasion de la foire de Fez. Ce qui a le plus frappé la caravane c'est le développement inouï de la ville de Casablanca. Ce qui l'a le plus déçue c'est le contraste frappant entre la richesse du sol du Maroc occidental et l'aspect misérable de celui du Maroc oriental dans le parcours d'Oudjda à Taza.

Le Comité a reçu pour la Bibliothèque :

De M. Augustin Bernard : *Nos grandes colonies et la guerre. Algérie. — L'effort de l'Afrique du Nord pendant la guerre.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Pour le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

RÉUNION MENSUELLE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Séance du 4 Décembre 1916

Présidence de M. Doumergue, *président*

La séance est ouverte à 5 heures et demie.

Sont présents au Comité : MM. Doumergue, Pock, Tournier, Dupuy, Abbé Fabre, Lemoisson, Pellet, Pérez, Flahault.

Absents excusés : MM. Général Baschung, Bérenger, Arambourg, Huot, Roux-Freissineng, mobilisés ; Dangles, Kriéger, René-Leclerc.

Absents : MM. Déchaud, Pontet, Dr Sandras.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est lu et adopté.

Le Président informe le Comité que M. René Cagnat, membre de l'Institut, membre d'honneur de notre Société, vient d'être élu Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les archéologues algériens ne peuvent que se féliciter de ce choix, qui est un hommage rendu aux magnifiques travaux de M. Cagnat sur l'archéologie et l'épigraphie de

l'Afrique du Nord. Le Comité charge le Président de transmettre ses félicitations à M. CAGNAT.

Notre jeune collègue M. Camille ARAMBOURG vient d'être promu capitaine sur le front d'Orient. Le Comité est heureux d'apprendre cette bonne nouvelle et souhaite une fois de plus de voir bientôt revenir parmi nous notre distingué confrère.

Le Président communique au Comité le premier bulletin de la *Société de Géographie du Maroc*, dont le siège est à Casablanca. Cette Société a eu pour premier président M. le commandant Gire, qui, ayant quitté le Maroc, a cédé le fauteuil à M. le capitaine de Segonzac, que nos confrères ont eu le plaisir d'écouter et d'applaudir lors du Congrès d'Oran en 1902. Nul doute que sous l'impulsion de ce brillant explorateur et avec l'appui moral et financier du général Lyautey, président d'honneur, la jeune Société, qui s'intitule modestement *Société de Géographie du Maroc*, voie s'ouvrir devant elle une carrière féconde. Nous souhaitons à la *Société de Géographie du Maroc* tout le succès dont le début semble être le garant.

Le Comité décide que les titres représentant le capital de la Société seront déposés en banque afin de les mettre à l'abri de l'incendie ou de toute autre cause qui pourrait les faire disparaître. Il examinera dans la prochaine séance les mesures définitives à prendre dans ce but.

Il a été acquis d'occasion pour la Bibliothèque des ouvrages de MM. Babelon, Collignon, Paris, Lenormant et Nordenskiold, dont les titres sont donnés dans le Mouvement de la Bibliothèque.

Le Président dépose sur le bureau le manuscrit de M. le lieutenant CAMPARDOU sur la grotte de Kifan el Ghomari. Il en sera rendu compte dans la prochaine séance.

Le Président annonce qu'après un mois et demi d'arrêt, par suite d'un accident de machine, la composition du Bulletin vient d'être reprise. Il espère que le fascicule sera prêt avant la fin du mois.

A propos du Bulletin, le Président exprime ses craintes au sujet de la pénurie de manuscrits qui se fait de plus en plus sentir. Presque tous nos collaborateurs étant mobilisés ou absorbés par d'importantes occupations imposées par l'état de guerre, les travaux présentés sont de plus en plus rares. Il est donc nécessaire que tous ceux qui peuvent encore travailler apportent leur précieuse collaboration au Bulletin.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Pour le Secrétaire général,
Signé : FLAHAULT.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

MOUVEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

1er et 2e Semestres 1916

1° PÉRIODIQUES

Pour les publications périodiques, voir la *Liste des Sociétés correspondantes*. (Bull. 1er trimestre 1915, p. 19.)

2° NON PÉRIODIQUES

(Dons et Achats)

GÉNÉRALITÉS

BABELON (Ernest). — La gravure sur pierres fines, camées et intailles, 1 vol. in-12°, 320 p. Paris, A. Picard et Kaan, 1894.

GUÉBHARD (Dr Adrien). — Sur une petite mais importante amélioration à apporter aux signes de la légende paléœthnologique (Extr. des *Comptes rendus du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique)*, broch. in-8°, 3 p. Genève, 1912.

— Applications nouvelles de la radiographie à l'histoire naturelle. La microradiographie de M. Goby (Extr. de la *Feuille des jeunes naturalistes*), broch. in-8°, 4 p., 4 pl. Rennes, Oberthur, 1914.

GUIGNET (E.) et Ed. GARNIER. — La céramique ancienne et moderne : sa fabrication et son histoire, 1 vol. in-8°, 311 p. Paris, Félix Alcan, 1899.

HUET (M. J.) — Les bovidés (Extr. de la *Revue des sciences naturelles appliquées*), broch. in-8°, 31 p. Paris, Imp. de la Société d'acclimatation de France, 1892.

— Les ovidés et les capridés (Extr. de la *Revue des sciences*

naturelles appliquées), broch. in-8°, 45 p. Paris, Imp. de la Société d'acclimatation de France, 1891.

Lenormant (Fr.) — Monnaies et médailles, 1 vol. in-12°, 328 p. Paris, A. Picard et Kaan, 1896.

Paris (Pierre). — La sculpture antique, 1 vol. in-12°, 352 p. Paris, A. Picard et Kaan, 1894.

EUROPE

Aubrey Strahan, N. F. Mackenzie, H. R. Mill and J. S. Owons. — The investigation of rivers (Publ. de la *Société Royale de Géographie de Londres*), broch. in-8°, 93 p., 9 pl. London, Williams Clowes and Sons, 1916.

Bonadona (J. T. H.) — I. Excursions dans les Pyrénées. II. Voyage en Indo-Chine, broch. in-12°, 178 p. Dôle, Joseph Jacques, 1912.

Collignon (Maxime). — Mythologie figurée de la Grèce, 1 vol. in-12°, 352 p. Paris, Alcide Picard et Kaan, 1907.

Guébhard (Dr Adrien). — Carte structurale détaillée au 1/80.000e des environs de Castellane (Basses-Alpes) (Extr. du *Bulletin de la Société Géologique de France*), broch. in-8°, 60 p. Mâcon, Protat frères, 1914.

— Tectonique des environs de Castellane (Basses-Alpes) (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 4 p. Paris, Gauthier-Villars, 1914.

AFRIQUE DU NORD (Algérie, Maroc, Tunisie, Sahara)

Béguet (L.) et M. Simon. — Algérie : Gouvernement, Administration, Législation (Répertoire du droit administratif), 3 vol. in-8°. Paris, Paul Dupont, 1883.

Bel (Alfred). — Note sur une inscription de 1846 figurant sur le pont de Négrier (Tlemcen) (Extr. de la *Revue Africaine*), broch. in-8°, 14 p. Alger, Adolphe Jourdan, 1911.

Ben Danou (C.) — Contribution à l'étude de l'industrie pas-

torale en Algérie. Laines orano-marocaines, broch. in-8°, 27 p. Oran, P. Payan, 1905.

— Des nappes d'halfa et de leur rôle au pays du mouton. Utilisation du bouss d'halfa (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), broch. in-8°, 16 p. Oran, L. Fouque, 1915.

Bernard (Augustin). — Nos grandes colonies et la guerre (Extr. de la *Revue des Sciences politiques*), broch. in-8°, 31 p. Paris, Félix Alcan, 1916.

— L'effort de l'Afrique du Nord, broch. in-8°, 32 p. Paris, Blond et Guy, 1916.

Bourguignat. — Histoire du Djebel Thaya et des ossements fossiles recueillis dans la grande caverne de la Mosquée, 1 vol. in-8°, 108 p., 13 pl. Paris, 1870.

Bugeaud (Maréchal). — Exposé de l'état actuel de la société arabe, du gouvernement et de la législation qui la régit, 1 vol. in-8°, 169 p. Alger, Imp. du Gouvernement Général, 1844.

Cagnat (R.) — La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine (Extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), broch. in-4°, 37 p. Paris, Imp. Nationale, 1912.

Carcopino (Jérôme). — Note sur une mosaïque récemment découverte à Tipasa (Extr. du *Bulletin de la Société Archéologique*), broch. in-8°, 21 p. Paris, Imp. Nationale, 1915.

— Mélanges d'épigraphie algérienne (Extr. de la *Revue Africaine*), broch. in-8°, 32 p. Alger, Ad. Jourdan, 1914.

— Deux inscriptions du département de Constantine récemment publiées (Extr. du *Bulletin de la Société Archéologique*), broch. in-8°, 12 p. Paris, Imp. Nationale, 1915.

— Du droit de cité accordé par les Romains aux peuples conquis. De ses effets (Extr. des *Annales Universitaires de l'Algérie*), broch. in-12°, 7 p. Alger, Ad. Jourdan, 1915.

— Les mosaïques chrétiennes des Beni-Rached. (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), broch. in-8°, 12 p., 1 pl. Oran, L. Fouque, 1916.

Carton (D[r] L.) — L'église du prêtre Alexander découverte à Bulla Regia en 1914 (Extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), broch. in-8°, 12 p. Paris, Auguste Picard, 1915.

— Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), broch. in-8°, 45 p., 3 pl. Oran, L. Fouque, 1916.

Déchaud (Ed.) — Rapport présenté au nom de la sous-commission chargée de l'examen des questions relatives au com-

merce et au régime douanier algéro-marocains, broch. in-8°, 123 p. Oran, D. Heintz et fils, 1916.

CHENEB (Mohammed ben). — Classe des savants de l'Ifriqya, texte arabe (Publication de la *Faculté des Lettres d'Alger*), Paris, E. Leroux, 1915.

DJIAN (Georges). — Vers le Tchad (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), broch. in-8°, 55 p. Oran, L. Fouque, 1915.

GENTIL (Louis). — Notice sur la construction de la carte à l'échelle de 1/1.000.000e et index bibliographique précédé d'une vue d'ensemble sur le relief du Maroc, broch. in-8°, 48 p. Paris, Henri Barrère, 1913.

— La recherche scientifique au Maroc (Extr. de la *Revue Générale des Sciences*), broch. in-8°, 27 p. Paris, Armand Colin, 1914.

— Esquisse hydrologique de la région de Meknès (Extr. du *Bull. de la Société de Géographie commerciale de Paris*), broch. in-8°, 15 p. Paris, 1914.

— Notes de géologie marocaine, ve et vie séries (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*), 2 broch. in-8°, 27 p. Paris, Gauthier-Villars, 1914-1915.

GENTIL (L.) et PEREIRA DE SOUSA. — Sur les effets au Maroc du grand tremblement de terre au Portugal de 1755 (Extr. des *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*), broch. in-8°, 3 p. Paris, Gauthier-Villars, 1913.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. — Rapport sur l'instruction publique présenté par M. le docteur ABADIE, d'Oran, au nom de la Commission des finances des Délégations financières, broch. in-8°, 39 p. Alger, V. Heintz, 1910.

— Discours prononcé par M. le Gouverneur Général à l'ouverture de la session ordinaire des Délégations Financières, broch. in-8°, 21 p. Beaugency, René Barillier, 1916.

— Rapport sur le fonctionnement de l'Office du Gouvernement Général en 1915, broch. in-8°, 36 p. Beaugency, René Barillier, 1916.

HERBILLON (Général). — Insurrection survenue dans le Sud de la province de Constantine en 1849. Relation du siège de Zaatcha, broch. in-8°, 208 p., 3 pl. Paris, J. Dumaine, 1863.

HÉRON DE VILLEFOSSE. (Ant.) — Rapport sur une mission archéologique en Algérie, broch. in-8°, 120 p. Paris, Imp. Nationale, 1873.

NOÉ (Vicomte de). — Les bachibozouks et les chasseurs d'Afrique, broch. in-8°, 254 p. Paris, Michel Lévy frères, 1861.

NOËL (Capitaine A. H.) — Documents pour servir à l'histoire

des Hamyan et de la région qu'ils occupent actuellement (Extr. du *Bull. de la Soc. de Géographie d'Oran*), broch. in-8°, 270 p., 2 cartes. Oran, L. Fouque, 1916.

OULD KADI (Si Ahmed). — Impressions du voyage à Paris de Sidi Ahmed ould Kadi, bach-agha de Frenda, broch. in-8°, 46 p. Alger, A. Boyer, 1878.

RENAULT (J.) — Cahiers d'archéologie tunisienne, nouvelle série, 4 vol. in-4°. Tunis, Imp. Rapide, 1910-1914.

ROTSCHILD (Lord). — A preliminary account of the lepidopterus faunas of Guelt-es-Stel (Central Algeria) (Extr. de *Novitates Zoologicaœ*), broch. in-4°, 7 p., 1915.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DU MAROC (Bulletin de la). — 1er Fascicule, broch. in-8°, 77 p., 1 carte. Casablanca, J. Mercié et Cie, 1916.

VOINOT (Capitaine L.) — Les actes d'hostilité des émigrés et des Marocains, surtout des Beni-Snassen, et les opérations effectuées par les Français notamment en 1856 (Extr. de la *Revue Africaine*), broch. in-8°, 112 p. Alger, Ad. Jourdan, 1914.

Voyage de S. M. Napoléon III en Algérie, avec notice historique et géographique, 1 vol. in-8°, 360 p. Alger, Bastide, 1865.

AFRIQUE

DELHAISE (Charles). — Ethnographie congolaise. Chez les Warundi et les Wahorohoro (Extr. du *Bulletin de la Société royale belge de géographie*), broch. in-8°, 64 p. Bruxelles, Typo-lithographie générale, 1908.

— Chez les Wabemba (Extr. du *Bulletin de la Société royale belge de géographie*), broch. in-8°, 81 p. Bruxelles, Typo-lithographie générale, 1908.

GALLI (H.) — La guerre à Madagascar. Histoire anecdotique des expéditions françaises de 1885 à 1895, 1 vol. in-8°, 954 p., 14 cartes et itinéraires. Paris, Garnier frères, 1895.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE. — Discours prononcé par M. Clozel, gouverneur général, à l'ouverture de la session ordinaire, broch. in-8°, 9 p. Gorée, Imp. du Gouvernement Général, 1915.

— Rapport d'ensemble annuel (année 1912), 1 vol. in-8°, 948 p. Paris, Emile Larose, 1915.

Office Colonial. — Guide du commerce et de la colonisation à la Côte d'Ivoire, broch. in-8°, 257 p., 9 cartes. Paris, L. Walter frères, 1910.

ASIE

Brenier, Martin de Flacourt, Crevost et Levêque. — Les principaux oléagineux de l'Indo-Chine (Extr. du *Bulletin économique de l'Indo-Chine*), broch. in-8°, 154 p. Hanoï, F. H. Schneider, 1906.

Pouchat (Jacques). — L'industrie des jossticks au Tonkin (Extr. de la *Revue Indo-Chinoise*), broch. in-8°, 56 p. Hanoï, Imp. d'Extrême-Orient, 1911.

Douarche (L.) — Les bovidés du Tonkin (Extr. du *Bulletin économique de l'Indo-Chine*), broch. in-8°, 172 p. Hanoï, F. H. Schneider, 1906.

AMÉRIQUE

Nordenskiold (A. E.) — La seconde expédition suédoise au Grönland (l'Inlandsis et la Côte orientale), traduction Ch. Rabat, broch. in-4°, 492 p., 5 cartes. Paris, Hachette et Cie, 1888.

Le Bibliothécaire,

A. TOURNIER.

Capitaine Maurice PETIT

Mort au Champ d'Honneur !

Le 13 août 1916 est tombé à M.... (Somme) un de nos plus dévoués sociétaires, M. le capitaine Marie-Joseph-Maurice Petit.

Né le 25 février 1871 à Gizaucourt (Marne), Maurice Petit s'engageait à dix-huit ans au 1er Bataillon de Chasseurs à pied. Rengagé, il entrait en 1896 à l'Ecole Militaire d'Infanterie et, le 1er avril 1897, en sortait sous-lieutenant.

Affecté d'abord à l'Infanterie de Ligne, il passa ensuite à la Légion étrangère, puis aux Zouaves, pour revenir à la Légion et finir au 9e Zouaves de marche. Partout il se montra un soldat d'élite. Il combattit au Sahara, à Madagascar, en Tunisie, tout récemment au Maroc oriental et enfin contre l'Allemagne. Hors de France il avait pris part à douze combats.

Cité deux fois à l'Ordre du jour au Maroc, la Croix de guerre lui avait été attribuée, d'abord avec étoile, plus tard avec palme.

Capitaine adjudant-major, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre, de diverses décorations coloniales, officier d'Académie, Maurice Petit aurait pu attendre à l'arrière sa promotion au grade de chef de bataillon. Mais, comme presque tous ses camarades retenus au Maroc par la nécessité impérieuse de défendre notre conquête, il ne cessait de demander son envoi sur le front français pour y accomplir un plus grand devoir.

Vers la fin du mois de juin 1916, satisfaction lui fut accordée et, dans les premiers jours de juillet, il s'embarquait, heureux et fier d'avoir vu ses vœux exaucés.

Ce ne fut pas sans émotion que, pour la dernière fois, je lui serrai les mains, à la Bibliothèque de la Société, où il se plaisait à venir me retrouver lorsqu'il venait à Oran. Ce ne fut pas sans un pénible serrement de cœur que je vis ce beau soldat, à l'allure martiale, familiarisé avec les balles, aller affronter les obus.

Hélas ! je ne devais plus le revoir. Le 3 août il m'écrivait encore, le 13, il tombait mortellement frappé en accomplissant témérairement son devoir ainsi qu'en témoigne la belle citation suivante à l'Ordre de l'Armée :

« Officier de haute valeur et d'un courage à toute épreuve, a tenu à aller s'assurer que la liaison avec une unité voisine était bien établie malgré la violence du bombardement. A été tué au cours de sa mission. »

Ainsi mourut *pour la France* le capitaine Maurice Petit.

Mais la vie de soldat n'avait pas suffi à l'activité de l'officier. Travailleur infatigable, collectionneur passionné, notre collègue avait consacré les loisirs des camps à des recherches d'archéologie préhistorique dont notre Bulletin a donné quelques-uns des résultats dans les publications suivantes :

En 1905 : *Note sur les tumuli d'Aïn-Sefra.* En 1914 : *Note sur la station préhistorique de Goutitir (Maroc Oriental).* En 1915, une étude géographique intéressante : *De la frontière oranaise à Taza.* Il se proposait de publier après la guerre le résultat de ses dernières recherches au Maroc Oriental.

Si notre Société pleure le soldat, ses regrets vont aussi au modeste savant chez lequel l'amour de la Science était inséparable de celui de la Patrie.

Au nom de la Société, je salue la mémoire du capitaine Petit et renouvelle à sa veuve et à sa famille l'expression de nos condoléances les plus attristées.

F. DOUMERGUE.

FÉLIX-GEORGES DE PACHTERE

Mort au Champ d'Honneur !

Dans les premiers jours d'octobre parvenait au Lycée d'Oran une bien triste nouvelle : notre ancien collègue F. G. de Pachtere avait été tué en Macédoine, le 24 septembre 1916. Frappé d'une balle en plein front, notre ami venait de s'inscrire, en lettres de sang, à la suite de cette pléiade de jeunes savants dont le « Livre d'Or » des *Morts pour la Patrie* sera l'éternelle gloire de l'Ecole Normale Supérieure.

Né à Paris le 20 avril 1881, G. de Pachtere se destina à l'enseignement. Entré à l'Ecole Normale Supérieure en 1903, il en sortit agrégé d'histoire en 1907. Ses brillants succès, ses remarquables aptitudes pour l'archéologie romaine le désignèrent pour l'Ecole française de Rome dont il fut membre de 1907 à 1910.

A sa sortie de l'Ecole il fut nommé professeur d'histoire et de géographie au Lycée d'Oran.

Tout en se consacrant consciencieusement à ses fonctions, G. de Pachtere mit aussitôt en chantier la thèse dont il avait déjà établi le plan ; il commença à classer les nombreux documents qu'il avait recueillis en parcourant l'Italie, la Tunisie et l'Algérie.

Doué d'une vive intelligence, d'une mémoire très fidèle et, par dessus tout, d'une grande puissance de travail, il menait de front la préparation de sa thèse et l'étude de diverses questions d'histoire, d'archéologie, d'épigraphie. Longue était déjà la liste de ses publications. Toutes portent l'empreinte de la sûreté de sa documentation, de la précision de sa méthode et de la rectitude de son jugement.

La modestie du jeune maître égalait son talent. Très sévère pour ses propres œuvres dont il était le premier critique, il tenait en piètre estime les publications dans lesquelles le souci de provoquer l'admiration des profanes l'emporte sur celui de faire œuvre de vérité.

Manquant de livres, de Pachtere demanda et obtint une chaire au Lycée d'Alger d'où il ne tarda pas à regagner, comme boursier d'études, l'Ecole Normale Supérieure, ce qui lui permit de se retrouver près de ses maîtres et de se consacrer tout entier à sa thèse.

Hélas ! le décret de mobilisation vint l'arracher à ses rêves d'avenir.

Sergent aux Zouaves, il fut bientôt sur la ligne de front, à l'arrière de laquelle il aurait pu rester en arguant de sa myopie. Blessé à la tête aux Eparges, il revint en convalescence en Algérie. Promu sous-lieutenant, il fut envoyé aux Dardanelles, d'où il passa à Salonique.

Là sur cette terre de Macédoine qui lui rappelait ses classiques, il puisa dans son amour du travail le stimulant qui le préserva de la dépression morale qu'engendrait une trop longue oisiveté. Il mit à profit ses loisirs pour faire des recherches archéologiques et rendit compte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont il était Correspondant, des découvertes faites en creusant les tranchées.

La reprise des opérations le ramena vers les lignes bulgares d'où il ne devait plus revenir. Parti avec une première vague d'assaut à l'attaque de F...., il tombait pour ne plus se relever. Aujourd'hui de Pachtere dort son dernier sommeil sur cette terre de Grèce qui, ayant été un des berceaux de la civilisation, semble destinée à en devenir le tombeau.

La mort glorieuse de de Pachtere ne doit pas seulement nous inciter à admirer et à regretter le soldat et le savant ; nous devons aussi nous rappeler que notre collègue fut un des membres les plus distingués de notre Compagnie. Membre de la Société dès son arrivée à Oran, de Pachtere ne tarda pas à être élu au Comité, où sa place était marquée d'avance. Nommé Secrétaire-adjoint pour la section d'archéologie, il traita avec la plus grande compétence toutes les questions d'histoire, d'archéologie et d'épigraphie romaines concernant notre département. Il fut et demeura un des plus précieux collaborateurs du Bulletin de la Société.

Aussi c'est avec un sentiment de vive reconnaissance pour les services rendus que la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* adresse un souvenir ému au savant qui a consacré sa vie au service de la Science et au soldat glorieux qui est mort pour la Patrie.

Au nom de la Société, en mon nom personnel, je renouvelle à sa jeune veuve, à sa famille l'expression de nos plus sincères condoléances.

F. DOUMERGUE.

Louis LAMUR

Le 25 septembre 1916, une triste nouvelle se répandait comme une traînée de poudre dans la ville d'Oran. Louis Lamur était subitement décédé dans la force de l'âge. Ce fut dans la population une consternation générale. Enfant d'Oran, Lamur en était aussi un des citoyens les plus estimés. Son indépendance de caractère, sa loyauté, son franc-parler, son dévouement à la chose publique, sa grosse situation de fortune lui avaient acquis la sympathie et l'estime de ses concitoyens.

Très actif, Louis Lamur apportait son concours à toutes les œuvres qui contribuaient à la prospérité de l'Algérie et de la Mère-Patrie. Quoique très adonné aux choses de la vie publique, Lamur était, avant tout, agriculteur ; il gérait avec une grande compétence les riches vignobles qu'il avait constitués dans la banlieue d'Oran ; il les cultivait en agronome, prêchant d'exemple dans l'application des méthodes scientifiques dont il était le fervent apôtre.

Partout il combattait la routine et ne cessait de proclamer que le progrès agricole est entièrement subordonné au progrès scientifique.

Président pendant dix-huit ans de la Société d'Agriculture, il apporta une inlassable énergie à défendre les intérêts agricoles de l'Oranie, à favoriser les initiatives, à préconiser les méthodes de culture qui marquent quelque progrès sur la routine. Aux Délégations Financières, où il présida la section des Colons, il apporta le fruit de son expérience, il s'employa à stimuler des activités engourdies et ne recula jamais devant les initiatives à prendre pour réformer certains errements.

Membre de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*,

L. Lamur avait bien voulu accepter de faire partie du Comité. Tout son concours était acquis aux intérêts de notre Compagnie. Au nom de la Société et en mon nom personnel, je salue bien bas la mémoire de notre très regretté collègue et renouvelle à sa veuve, à ses enfants et à la famille l'expression de nos condoléances les plus attristées.

F. DOUMERGUE.

Pierre SUQUET

Le 10 octobre 1916, un de nos confrères, M. Suquet Pierre, mourait à l'Hôpital Militaire d'Oran des suites d'une maladie contractée sur le front.

Après avoir fait une partie de sa carrière d'ingénieur dans notre grande colonie d'Asie, M. Suquet était venu il y a quelques années à Oran, en qualité de chef de service de l'importante maison Alar, Clamens et Fourneron Bey, entrepreneurs de travaux publics à Marseille, pour y diriger la construction de l'usine électrique de Mers-el-Kébir et d'autres grands travaux. La guerre le surprit en pleine activité.

M. Suquet, quoique dégagé de toute obligation militaire, n'hésita pas. Ancien officier, il obtint d'être réintégré avec son grade de lieutenant, et fut affecté au 2e régiment de Zouaves. Parti sur le front, il vécut les rudes combats des Dardanelles, et de là fut transféré en Macédoine ; il y contracta la maladie de laquelle il ne devait pas se relever.

Evacué à Oran, il y continua son service dans les bureaux de l'Etat-Major jusqu'au jour où son mal lui interdit tout travail et l'obligea à rentrer à l'hôpital ; il ne tarda pas à y succomber.

Son caractère tout de droiture et de franchise, son énergie tempérée par une parfaite courtoisie et les meilleurs dons du cœur lui avaient acquis l'estime générale et l'amitié de ceux qui l'approchaient de plus près.

Au vaillant et glorieux soldat, nous offrons l'hommage de notre admiration ; à sa veuve et à la famille dont il était le soutien et le guide, nous renouvelons l'expression de nos condoléances les plus vives.

E. F.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXXVI. — 1916

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE
